Université de Montréal

et du monde.

Annuaire général 2023-2024

Études supérieures

registraire.umontreal.ca

Dépôt légal

4e trimestre 2023
Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ)
Bibliothèque et Archives Canada

Université de Montréal

Bureau du registraire
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada, H3C 3J7

Publication

Bureau du registraire
Publications et communication
Tél. : 514-343-6111, poste 8873

Édition et photocomposition

Étienne Mailhot, analyste
Sandrine Chauffaut Peleton, analyste
Caroline Louiset, conseillère en communication
Bureau du registraire, Université de Montréal

Soutien informatique

Frédéric Loisier, analyste en informatique
Technologies de l'information, Université de Montréal

Conception graphique de la page couverture

Anny Riverin, Conceptrice graphiste
Bureau des communications et des relations publiques
Université de Montréal

Impression

SIUM – Service d'impression de l'Université de Montréal

Annuaire mis à jour en décembre 2023.
Extractions des tirés à part facultaires effectuées
entre août et novembre 2023.

Table des matières

Direction universitaire

Introduction, Rectorat, Décanats, Corps universitaires DI

Règlements des études

Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales RÉ

Sections facultaires

Faculté de l'aménagement 1-1
Faculté des arts et des sciences 2-1
Faculté de droit 3-1
Faculté de médecine 4-1
Faculté de médecine dentaire 5-1
Faculté de médecine vétérinaire 6-1
Faculté de musique 7-1
Faculté de pharmacie 8-1
Faculté des sciences de l'éducation 9-1
Faculté des sciences infirmières 10-1
École d'optométrie 11-1
École de santé publique 12-1

Calendrier universitaire 2023-2024

Trimestre d'automne 2023	
Lundi 4 septembre 2023	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 5 septembre 2023	Rentrée des étudiant(e)s
Mercredi 20 septembre 2023	Date limite pour la modification des choix de cours*
Lundi 9 octobre 2023	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 16 au dimanche 22 octobre 2023	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 17 novembre 2023	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Vendredi 22 décembre 2023	Fin du trimestre
Du samedi 23 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2024	
Lundi 8 janvier 2024	Rentrée des étudiant(e)s
Mardi 23 janvier 2024	Date limite pour la modification des choix de cours*
Du lundi 4 mars au dimanche 10 mars 2024	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 15 mars 2024	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Du vendredi 29 mars au lundi 1er avril 2024	Congé pascal
Mardi 30 avril 2024	Fin du trimestre

Trimestre d'été 2024	
L'horaire d'été peut différer d'une faculté à l'autre. Veuillez-vous référer aux calendriers facultaires.	
Mercredi 1er mai 2024	Rentrée des étudiant(e)s
Jeudi 9 mai 2024	Date limite pour la modification des choix de cours, **session intensive***
Jeudi 16 mai 2024	Date limite pour la modification des choix de cours, **session régulière** *
Lundi 20 mai 2024	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Vendredi 31 mai 2024	Date limite pour l'abandon d'un cours, **session intensive** *
Vendredi 21 juin 2024	Fin du trimestre, **session intensive**
Lundi 24 juin 2024	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Lundi 1er juillet 2024	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 5 juillet 2024	Date limite pour l'abandon d'un cours, **session régulière** *
Jeudi 15 août 2024	Fin du trimestre, **session régulière**

* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant(e) qui annule une inscription avant la date limite pour la modification des choix de cours (annulation de cours) est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité.

Direction de l'Université de Montréal

Information à jour en septembre 2023

L'Université de Montréal

Avec ses écoles affiliées, Polytechnique Montréal et HEC Montréal, l'UdeM récolte annuellement plus d'un demi-milliard de dollars en fonds de recherche, ce qui la situe parmi les premiers pôles de recherche universitaire du Canada.

Fondée en 1878, l'Université rassemble aujourd'hui près de 70 000 étudiants et étudiantes, un corps professoral de 2300 personnes ainsi qu'un réseau de 450 000 personnes diplômées actives partout dans le monde. Parmi celles-ci, on compte l'ancien premier ministre du Canada Pierre Elliott Trudeau, l'ancienne procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda Louise Arbour, l'astrophysicien Hubert Reeves, les auteures Antonine Maillet et Kim Thúy, les réalisateurs Denys Arcand et Jean-Marc Vallée de même que Roger Guillemin, qui a reçu le prix Nobel de médecine en 1977.

Située sur le mont Royal, qui abrite l'un des plus beaux parcs urbains du monde, l'UdeM est à l'image de la ville dont elle porte le nom : conviviale et inclusive. Elle réunit des jeunes de partout venus vivre l'expérience d'étudier en français dans une des grandes universités des Amériques. À la fois festive et sécuritaire, la ville de Montréal figure, selon le classement Best Student Cities 2023 de la firme Quacquarelli Symonds, au deuxième rang des meilleures destinations en Amérique du Nord pour faire des études universitaires.

Direction générale

Daniel Jutras
Recteur

Valérie Amiraux
Vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux

Pascale Lefrançois
Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études

Annik Gélineau, registraire
Julie Carrier, vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales
Tony Leroux, vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité
Juan Torres, vice-recteur adj. aux études de 1er cycle et à la formation continue
Chantal Pharand, vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite

Geneviève Bouchard
Directrice de cabinet

Alexandre Chabot
Secrétaire général

Simon Carrier, secrétaire général adjoint

François Courchesne
Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales

Jean-Pierre Blondin, vice-recteur adjoint aux affaires professorales

Éric Filteau
Vice-recteur à l'administration et aux finances

Ann-Isabelle Cojocaru, vice-rectrice adj. à l'administration et au développement durable
Denis Fortin, vice-recteur adjoint aux technologies de l'information
Matthew Nowakowski, vice-recteur adjoint aux finances

Jean-François Gaudreault-DesBiens
Vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques

Vincent Larivière, vice-recteur associé
Catherine Régis, vice-rectrice associée

Marie-Josée Hébert
Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Yves Joanette, vice-recteur adjoint à la recherche
Lucie Parent, vice-rectrice adjointe à la recherche
Franck Scherrer, vice-recteur associé

Victoria Meikle
Directrice des relations gouvernementales et institutionnelles

Michael Pecho
Vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie

Décanats

Faculté de l'aménagement : Carmela Cucuzzella
Faculté des arts et des sciences : Frédéric Bouchard
Faculté de droit : France Houle
Faculté de l'éducation permanente : Michel Janosz
Faculté de médecine : Patrick Cossette
Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier
Faculté de médecine vétérinaire : Carmela Cucuzzella
Faculté de musique : Nathalie Fernando
Faculté de pharmacie : Simon de Denus
Faculté des sciences de l'éducation : Ahlem Ammar
Faculté des sciences infirmières : Sylvie Dubois
École de santé publique : Carl-Ardy Dubois
École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier

Directions

Stéphanie Gagnon, directrice générale des bibliothèques
Sophie Langlois, directrice générale, Bureau des communications et relations publiques
Denis Fortin, directeur général des technologies de l'information
Federico Pasin, directeur de HEC Montréal
Caroline Roy, ombudsman
Gilles Savard, directeur de l'École Polytechnique

Corps universitaire

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, modifiée le 28 septembre 2018, l'administration générale de l'université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Ces corps exercent leurs pouvoirs conformément aux statuts.

Conseil de l'Université

Le Conseil exerce tous les droits de l'université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement.

Le conseil se compose des membres suivants : le recteur; le chancelier; six membres nommés par l'assemblée universitaire, soit quatre professeurs de carrière, un chargé de cours et un membre provenant des autres catégories du personnel; trois membres nommés par le Conseil représentant les étudiants de l'Université; quatre membres indépendants nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université; deux membres indépendants nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre responsable de l'enseignement supérieur; au plus cinq autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres; le directeur de l'École Polytechnique de Montréal, et ce, tant que l'affiliation existe; le directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, et ce, tant que l'affiliation existe.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Ni le conseil ni les tiers ne peuvent se prévaloir de l'incapacité du Comité exécutif si celui-ci, à l'égard du conseil, outrepasse ses pouvoirs.

Le Comité exécutif se compose du chancelier, du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le conseil nomme parmi ses membres. La majorité du Comité exécutif doit être constituée de membres indépendants. Ce comité est présidé par le chancelier ou, en son absence, par tout autre membre indépendant du Comité exécutif que ce dernier désigne.

Assemblée universitaire

L'assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'université et à son développement; adresse au conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'université, et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et en surveille l'application; exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Elle se compose des membres suivants : le recteur; les vice-recteurs; les doyens; professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés; chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté; deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles; huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'université; trois membres indépendants nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'université; quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel de l'université; quatre membres élus parmi les cadres et professionnels de l'université; tout autre membre nommé conformément aux statuts. L'assemblée universitaire est présidée par le recteur ou par un vice-recteur désigné.

Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et son arrimage avec la recherche; elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'université et fait des recommandations au conseil ou au comité exécutif, selon le cas; elle exerce tout autre pouvoir prévu par les statuts.

Elle se compose des membres suivants : le recteur; les vice-recteurs; les doyens; cinq membres du personnel enseignant nommés par l'assemblée universitaire, dont trois professeurs et deux chargés de cours; au plus deux membres indépendants parmi les diplômés nommés par un conseil représentant les diplômés de l'université; quatre membres nommés par un conseil représentant les étudiants de l'université; les directeurs des institutions affiliées désignées aux statuts, et ce, tant que l'affiliation existe; sur la recommandation de l'assemblée universitaire, tout autre membre nommé par le conseil et dont ce dernier peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

Ce Règlement présente les règles qui régissent les études de tous les étudiants de l'Université inscrits aux cycles supérieurs. Le Règlement s'applique à tous les programmes et à toutes les activités de formation aux deuxième et troisième cycles, quelle que soit leur forme et leur mode de diffusion. Le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales est complété par un ensemble de politiques et de règlements officiels hébergés sur le site du Secrétariat Général de l'Université.

Chapitre 1. Définitions

Considérations liminaires

a) « Faculté » — La faculté dont relève le programme auquel un étudiant est inscrit; le terme inclut l'École d'optométrie.

b) « Faculté départementalisée » — Faculté qui comprend des départements : la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine, la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de médecine vétérinaire, la Faculté des sciences de l'éducation et l'École de santé publique.

c) « Faculté non départementalisée » — Faculté qui ne comprend pas de départements : la Faculté de droit, la Faculté de musique, la Faculté de pharmacie, la Faculté des sciences infirmières, la Faculté de l'éducation permanente et l'École d'optométrie.

d) « Conseil de faculté » — L'instance définie selon l'article 29 dans la charte de l'Université; dans le cas de l'École d'optométrie, l'assemblée.

e) « Doyen » — Selon le cas, le doyen de la faculté responsable d'un programme, le doyen de la Faculté qui, par entente interfacultaire, assume la responsabilité d'un programme, ou toute personne habilitée par la réglementation de l'Université à exercer un pouvoir attribué au doyen; dans le cas de l'École d'optométrie, le directeur.

f) « ESP » — Le Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales.

g) « Vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales » — À la tête des ESP, il assure le développement et la qualité de la formation aux études supérieures et postdoctorales et est responsable de l'application du règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Définitions

1.1. Attestation

L'attestation, conférée par le Registraire, est un acte attestant la réussite d'un programme ne menant pas à l'obtention d'un diplôme.

1.2. Certificat de deuxième cycle

LLe certificat de deuxième cycle, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite dans un programme de certificat de deuxième cycle.

1.3. Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (p. ex. : études médiévales, médecine, relations industrielles).

1.4. Cotutelle

La cotutelle est le partage, par l'Université de Montréal et une autre université, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un étudiant au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination, par chacun des établissements, d'un directeur de recherche, lesquels assument ensemble la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant concerné, les deux directeurs ayant déjà établi une collaboration. Les conditions spécifiques du programme de formation sont consignées dans une convention préparée et signée par l'étudiant et les deux établissements partenaires.

L'étudiant se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

1.5. Cours

Le cours est un ensemble d'activités de formation théoriques ou pratiques pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes. Il est identifié par un sigle et par un numéro spécifique. Un nombre défini de crédits est attribué à chaque cours. Ce nombre ne peut être nul (0), sauf pour l'examen général de doctorat.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage, atelier, internat.

1.5A. Désignation d'un cours dans un programme

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou à l'autre des titres suivants :

a) Cours *obligatoire*. Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme.

b) Cours *à option*. Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme.

c) Cours *au choix*. Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université ou, le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

1.5B. Cours préalable ou concomitant

a) Un cours est dit *préalable* s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours;

b) un cours est dit *concomitant* s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement suivi et achevé.

1.5C. Cours en séquence

Certaines activités de formation théorique ou pratique peuvent s'étendre sur deux ou plus de deux trimestres consécutifs. Elles prennent dans ce cas la forme de cours *en séquence*. L'étudiant s'inscrit aux cours en séquence dans l'ordre déterminé par la structure de son programme d'études. La note est attribuée au dernier cours, une fois la séquence complétée. Le ou les autres cours de la séquence se voient attribuer la mention SN (sans notation). Les crédits sont accordés et inclus dans le calcul de la moyenne cumulative au dernier cours. Aux fins du calcul des droits de scolarité ainsi que pour établir le régime d'inscription de l'étudiant, le nombre de crédits est réparti entre les cours de la séquence.

1.5D. Cours hors programme ou en surplus

Le cours est dit *hors programme* ou *en surplus* s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant régulier est inscrit. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

1.6 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.

Par exemple, un crédit peut représenter :

- une heure de leçon magistrale et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre, ou
- quarante-cinq heures consacrées à des activités de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.7. Cycles supérieurs

En plus du premier cycle, l'enseignement universitaire comporte un deuxième et un troisième cycle d'études :

a) le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire; il conduit aux grades de maîtrise ou aux diplômes et attestations; il prépare à la poursuite d'études de 3e cycle ou au marché du travail;

b) le troisième cycle est la troisième étape de cet enseignement; il conduit aux grades soit de docteur, soit de *Philosophiæ doctor* ou aux diplômes et attestations de troisième cycle. Il peut être suivi d'études postdoctorales ou préparer au marché du travail.

1.8. Diplôme

Le diplôme est, le cas échéant, soit :

a) le nom d'un programme de cycle supérieur (ex.: diplôme d'études supérieures spécialisées);

b) soit un acte, conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un grade, d'un diplôme tel que défini au point (a) ou d'un certificat.

1.9. Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (ex. la physique, la philosophie).

1.10. Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou son représentant peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou à plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.
Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut, décrit à l'article 1.25 du présent règlement.
Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale peut faire l'objet d'une équivalence ou d'une substitution, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.
Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté. Cependant, dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux cours totalisant 6 crédits par année. Les cours d'un autre établissement faisant partie de la structure du programme ne sont pas assujettis à cette disposition.

1.11. Équivalence de cours

I y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant avant son inscription dans son programme satisfont aux exigences d'un cours inscrit à ce programme.

1.12. Essai doctoral

L'essai doctoral est un travail de recherche distinct de la thèse qui doit faire état d'une réflexion approfondie sur une question pertinente à la pratique et qui peut inclure un travail empirique. Il représente un enrichissement significatif pour un domaine de pratique.
Dans la modalité d'un doctorat professionnel, tous les crédits associés à la recherche appliquée et à la rédaction de l'essai doctoral doivent cumuler minimalement 24 crédits.

1.13. Études postdoctorales

ILes études postdoctorales permettent à la personne intéressée d'acquérir une expertise dans un domaine de recherche spécialisée ou complémentaire à sa formation. Elles conduisent à l'obtention d'une attestation délivrée par les ESP, sur la recommandation de l'unité académique.
Les ESP sont responsables, avec le concours des facultés et des départements, de l'application de la Politique sur les stagiaires postdoctoraux.

1.13 A. Études médicales postdoctorales

Dans le cas des études médicales postdoctorales, le présent règlement ne s'applique pas. Seul le Règlement des études médicales postdoctorales est applicable.

1.14. Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

1.15. Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après l'évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du deuxième ou du troisième cycle.
Ainsi, les titres de *maître* et de *docteur* sont conférés par le Conseil de l'Université au terme de la maîtrise (programme de grade de deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle) respectivement.
Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (ex.: maître ès sciences, *philosophiæ doctor*).
L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le *sigle* du grade (ex.: M.Sc., pour maître ès sciences; Ph.D., pour *philosophiæ doctor*).

1.16. Libellé

Par «libellé», on entend les termes dans lesquels sont rédigés un diplôme, un certificat ou une attestation.
Les libellés des diplômes et des certificats de l'Université comportent les indications énumérées à l'annexe II.

1.17. Mémoire

Le mémoire est la réalisation d'un projet de recherche structuré et rigoureux dans un domaine particulier permettant à l'étudiant d'améliorer ses connaissances dans son domaine d'études. Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.
Dans la modalité d'une maîtrise avec mémoire, tous les crédits associés à la rédaction du mémoire doivent cumuler minimalement 18 crédits.

1.18. Modalité

Dans un programme de maîtrise, la modalité indique si le programme comprend la rédaction d'un mémoire, d'un travail dirigé, ou encore la réalisation d'un stage de fin de parcours. Le mémoire, le travail dirigé ou le rapport de stage constitue la pièce maîtresse synthèse, évaluée par un jury, qui vient clore le programme d'études.

1.19. Option

La structure d'un programme d'études peut comprendre une ou plusieurs options. Une option présente un ensemble cohérent de cours associés à une thématique particulière (p. ex. l'option Orthopédagogie de la maîtrise en éducation), ou exceptionnellement un ensemble cohérent de cours dont une partie est réalisée à l'étranger (p. ex. l'option Cheminement international de la maîtrise en cinéma).

1.20. Plan global d'études

Le plan global d'études d'un étudiant comprend l'ensemble de ses cours, son projet de recherche, le calendrier de ses activités et les modalités de son inscription. Il comporte deux sections : (1) le Plan d'étude et (2) le Plan de soutien à la réussite.

1.21. Programme d'études

Le programme d'études est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études. Un programme d'études peut comporter des modalités et des options.
Dans le présent document, le terme programme est utilisé pour désigner un programme d'études afin d'alléger le texte.

1.22. Programmes gigognes

Certains programmes sont dits gigognes. Il s'agit de programmes dont les structures s'imbriquent entre elles en séquence progressive, par exemple, microprogramme, diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) ou diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) puis maîtrise ou doctorat. Ces structures permettent ainsi à l'étudiant de progresser par étapes dans ses études puisque les crédits obtenus dans un des programmes de la séquence sont transférables dans l'un ou l'autre des programmes subséquents de la séquence gigogne lorsque l'étudiant s'y inscrit.

1.23. Scolarité

La scolarité est le temps normal requis pour compléter un programme. Elle s'étend de la première inscription au programme jusqu'au moment où toutes les exigences du programme ont été satisfaites. L'Université détermine un temps minimal et un temps maximal pour chaque catégorie de programme.
La scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.
La scolarité maximale est le temps maximal alloué à un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.
La scolarité minimale peut être réduite si l'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de crédits selon l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 15 du présent règlement.

1.24. Stage

Le stage est une période d'activité qui peut varier, selon le programme, de quelques semaines à quelques mois, durant laquelle un étudiant régulièrement inscrit pendant l'année universitaire en cours met en application les enseignements théoriques suivis, dans le cadre d'un projet réalisé dans un milieu pratique ou de recherche. En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université. Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de son représentant.

Les activités reliées au stage d'un programme de maîtrise en modalité stage doivent cumuler minimalement 9 crédits et les exigences du stage sont déterminées en fonction du nombre de crédits qui y sont associés.

1.25. Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

1.26. Thèse

La thèse de doctorat est le résultat d'une recherche approfondie et originale de la part de l'étudiant. Elle doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances.
Dans un doctorat de recherche, tous les crédits associés à la recherche et à la rédaction de la thèse doivent cumuler minimalement 60 crédits.

1.27. Transfert de cours

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal qui n'a pas contribué à l'obtention d'un grade, est reporté d'un programme à un autre, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant. La Faculté transfère tout cours réussi susceptible d'être reporté dans le programme de l'étudiant. Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.
La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant.
Les crédits du cours transféré sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.
La note d'un cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne

1.28. Travail dirigé

Le travail dirigé est un court travail de recherche distinct du mémoire, qui habituellement varie de 9 à 15 crédits, sur une problématique, un contexte ou un sujet d'intérêt dans la discipline ou dans un milieu professionnel.

1.29. Trimestres et année universitaire

L'année universitaire s'étend sur douze mois. Elle comporte trois trimestres :

a) Le trimestre d'automne, généralement de septembre à décembre inclus.
b) Le trimestre d'hiver, généralement de janvier à avril inclus.
c) Le trimestre d'été, généralement de mai à août inclus.

1.30. Types de programme

Les programmes de deuxième et troisième cycles portent sur une discipline, sur un champ d'études ou l'association pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de champ d'études. À ce niveau, un champ d'études peut être constitué de l'association de deux disciplines ou plus.

Chapitre 2. Dispositions applicables à tous les programmes

Section I – Catégories d'étudiants, auditeurs et stagiaires

2. Nomenclature

L'étudiant est une personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins un cours offert par une faculté de l'Université.
Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

3. Étudiant régulier

L'étudiant régulier postule un certificat, une attestation, un diplôme ou un grade de la faculté.

4. Étudiant libre

L'étudiant libre est l'étudiant admis au programme libre, il ne postule pas de grade, ni de diplôme. Après avoir été admis aux études libres, l'étudiant s'inscrit par cours et par trimestre dans les délais indiqués par la Faculté.
L'étudiant libre ne peut cumuler plus de 8 crédits de cours de cycles supérieurs, sauf si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, ne l'y autorise.
Lorsqu'un étudiant libre veut être admis comme étudiant régulier, le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales n'est pas tenu de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

5. Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est inscrit à un programme d'études dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours ou à des activités pédagogiques à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade à l'Université de Montréal. Il y est toutefois soumis à la réglementation en vigueur.

6. Auditeur

L'auditeur est la personne qui, sans postuler de diplôme ou de certificat, s'inscrit après accord des enseignants concernés à une ou plusieurs activités pédagogiques sans devoir se soumettre à l'évaluation. Il n'obtient en conséquence aucun crédit pour les cours suivis.

7. Stagiaire de formation ou de recherche

Le stagiaire de formation ou de recherche est un étudiant inscrit à un programme d'études dans une autre université ou établissement d'enseignement supérieur et qui est accueilli par l'Université de Montréal pour une période déterminée afin d'y poursuivre une formation à la recherche dans le but de satisfaire à certaines exigences de son programme d'études ou de recherche.
Bien que le stagiaire de formation ou de recherche ne vise pas l'obtention d'un grade à l'Université de Montréal, il y est soumis à la réglementation en vigueur.
Les étudiants internationaux qui participent aux Programmes d'échanges d'étudiants du Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI) ou qui font partie des ententes bilatérales ne sont pas considérés comme des stagiaires de formation ou de recherche.

SECTION II – ADMISSION : CONDITIONS GÉNÉRALES

8. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.
Le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.
Exceptionnellement, un candidat qui ne remplit pas toutes les conditions d'admission peut se voir offrir une admission si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, lui reconnaît des acquis suffisants, en vertu de la *Politique concernant la reconnaissance des acquis expérientiels*.

9. Décision

Le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales transmet au candidat, selon le cas, pour chacun des programmes inscrits dans sa demande d'admission :

a) Une offre d'admission définitive.

   Cette offre est émise en fonction de la capacité d'accueil, si celui-ci satisfait à toutes les conditions d'admissibilité propres au programme. L'avis d'admission stipule les conditions additionnelles auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

b) Une offre d'admission conditionnelle.

   Cette offre est émise s'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité avant la date indiquée sur l'avis. L'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (p. ex., cours préparatoires) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

c) une offre d'inscription sur une liste d'attente.

   Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission conditionnelle si, en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.

d) Un avis de refus.

   Un refus à un programme n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme. L'avis de refus indique les raisons pour lesquelles le candidat ne peut être admis.

e) Un avis de fermeture de dossier.

   L'avis de fermeture de dossier précise la raison pour laquelle le dossier a été fermé.

10. Exigences linguistiques et autres tests d'admissibilité

L'étudiant admis doit posséder une connaissance suffisante du français, de l'anglais et d'une autre langue, lorsque cette dernière est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire.
Le doyen, ou dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.
Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou admettre le candidat à la condition que celui-ci obtienne un résultat satisfaisant dans une épreuve ultérieure de connaissance du français. Dans le cas d'un refus d'admission, l'étudiant devra déposer une nouvelle demande d'admission avant de se soumettre de nouveau au test de français.
Le doyen peut également imposer tout autre test jugé nécessaire pour l'admissibilité à un programme. Si, eu égard aux exigences du programme, les résultats à ce test sont faibles, le doyen peut refuser d'admettre le candidat.

11. Admissibilité à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur

Pour être admissible à titre d'étudiant libre, un candidat doit avoir une formation qui lui permette de tirer profit des cours qu'il veut suivre.

12. Admissibilité à titre de stagiaire de formation ou de recherche

Pour être admissible à titre de stagiaire de formation ou de recherche, un candidat doit :

a) Être inscrit à un programme d'études dans une autre université ou établissement d'enseignement supérieur.

b) Être invité par un professeur ou un chercheur de l'Université de Montréal.

c) Avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités prévues durant son séjour.

Le stagiaire de formation ou de recherche est inscrit par les ESP à titre de stagiaire de formation ou de recherche pour un maximum de douze mois, cette période pouvant être exceptionnellement prolongée avec l'approbation du vice-recteur aux études supérieures et postdoctorales.
Le stagiaire de formation ou de recherche qui désire suivre des cours durant son stage doit, après avoir obtenu l'autorisation de son superviseur, s'inscrire comme étudiant libre.

13. Autorité compétente en matière d'admission

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales décide de l'admission des candidats internationaux, sur recommandation du doyen. Les autres candidats sont admis par le doyen. Ni le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, ni le doyen ne sont tenus d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.
Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales décide par ailleurs, sur recommandation du doyen, de l'admission d'un étudiant de doctorat à un cheminement en cotutelle de thèse.

SECTION III - DEMANDE D'ADMISSION,

RECONNAISSANCE DE CRÉDITS ET TRANSFERT DE COURS

14. Demande d'admission

Le candidat qui désire être admis à un programme de cycle supérieur doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission et le présenter avant la date limite, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions attachées au formulaire de demande d'admission. Toute demande présentée après la date limite peut être refusée.

15. Reconnaissance de crédits

Il existe deux formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours et l'exemption.

15A. Demande de reconnaissance

Pour obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il veut s'inscrire, le candidat doit en faire la demande avec pièces à l'appui, au moment où il présente sa demande d'admission ou au cours du premier trimestre de son inscription. La demande d'équivalence ne sera cependant étudiée que si elle porte sur un cours ou une autre activité pédagogique suivie dix ans ou moins avant la date de la demande d'admission.

15B. Bases de reconnaissance

La reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée pour un cours réussi avec une note inférieure à B– (B moins) ou une note équivalente au 2,7 de l'Université de Montréal ou sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Pour des cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, sauf dans le cas des programmes gigognes, l'exemption ou l'équivalence accordée ne peut pas dépasser le cinquième des crédits du programme auquel l'étudiant s'inscrit.

À l'exception des cours de niveau 6000 suivis dans le cadre d'un cheminement honors, aucun cours provenant du ou des programmes ayant servi de base d'admission ne peut être reconnu pour obtenir une exemption ou une équivalence.

Le nombre total de crédits accordés par exemption et équivalence ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre les deux tiers des crédits du programme.

L'exemption de trimestre ne peut être accordée que par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen

16. Transfert de cours

Un cours peut faire l'objet d'un transfert lorsqu'il :

a) A été réussi à l'Université de Montréal.

b) N'a pas servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ou à l'admission à un programme, sauf dans le cas des programmes gigognes.

c) A été suivi trois ans au plus avant l'admission.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert entre deux programmes est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme dans lequel l'étudiant demande à être admis.

17. Indications au relevé de notes

17A. Équivalence de cours

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence apparaît au relevé de notes, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

17B. Transfert

La note est transférée au relevé de notes de l'étudiant pour le programme auquel il est admis. Cette note entre alors dans le calcul de la moyenne du nouveau programme.

17C. Exemption

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption en raison de formation acquise antérieurement, apparaît au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat.

Le cours pour lequel on a reconnu une exemption en raison d'une expérience acquise antérieurement demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXP) tient lieu de résultat.

17D. Ententes interuniversitaires

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au relevé de notes de l'étudiant. Elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Les cours suivis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales sont portés au relevé de notes, avec la mention équivalence (EQV).

SECTION IV - INSCRIPTION ET ANNULATION DE L'INSCRIPTION

18. Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués. Un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, l'y autorise.

19. Annulation d'inscription

19A. Abandon du programme

L'étudiant qui désire abandonner son programme en cours de trimestre doit faire parvenir un avis écrit au doyen. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au relevé de notes de l'étudiant, la mention abandon (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient au moins un mois avant la fin du trimestre. La mention « échec par absence » (F*) est portée au relevé de notes si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne son programme sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre. Son inscription est ensuite annulée automatiquement et la mention « échec par absence » (F*) est portée au relevé de notes en regard des cours non complétés.

L'étudiant qui abandonne son programme doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission conformément aux articles 52 et 98 du présent règlement.

19B. Annulation de cours

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un ou plusieurs cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 13% du cours ne soit échu, à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen

ou son représentant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou son représentant doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

Section V - Modifications, abandon de cours et changement de programme

20. Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription après la date limite d'annulation d'un cours, doit présenter une demande écrite et motivée. Le doyen décide de la demande.

21. Modification d'option

L'étudiant qui désire modifier son option ou sa modalité à l'intérieur du programme où il est inscrit doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou son représentant doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit. Une demande de changement de modalité doit être présentée avant la date limite d'annulation d'un cours.

22. Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit écoulé à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou son représentant doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

23. Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme doit présenter une nouvelle demande d'admission.

Section VI - Évaluation des apprentissages

24. Modes d'évaluation

Les professeurs peuvent utiliser les modes d'évaluation suivants : travaux, examens ou observation de la performance. Un cours comprend un ou plusieurs éléments d'évaluation.

25. Éléments d'évaluation

Compte tenu de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné ainsi que des apprentissages à réaliser, un élément d'évaluation peut prendre une ou plusieurs des formes décrites aux articles 25A, 25B et 25C ou encore toute autre forme jugée pertinente.

25A. Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur l'ensemble des travaux imposés à l'étudiant pendant la durée du cours. Dans le cas d'un travail de groupe, l'évaluation et le rapport doivent être individuels.

25B. Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens donne lieu à une ou à plusieurs épreuves, écrites ou orales. Toute épreuve orale doit avoir lieu en présence d'un témoin désigné par le doyen ou à défaut l'examen doit être enregistré.

25C. Évaluation sous forme d'observation

L'évaluation sous forme d'observation peut porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu, par exemple lors d'un stage, d'un exposé oral ou par sa participation dans un séminaire.

26. Consultation des évaluations

Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, tout étudiant a droit à la consultation de ses travaux et copies d'examens corrigés, ainsi que des fiches d'évaluation de stages ou, le cas échéant, des enregistrements d'un examen pratique ou oral. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin selon les modalités établies par le doyen. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie des documents consultés.

27. Responsabilité de l'évaluation

Les modes d'évaluation sont déterminés par le professeur responsable du cours et approuvés par le doyen.

28. Information relative à l'évaluation

Au début de chaque cours, le professeur fournit le plan de cours. Par le biais du plan de cours, il indique par écrit les formes d'évaluation qui seront utilisées, les modalités et les critères généraux d'évaluation ainsi que la pondération respective de chaque évaluation et, le cas échéant, les exigences spécifiques de réussite propres aux différentes composantes d'un cours. Le professeur doit transmettre aux étudiants les informations relatives au plagiat. Exceptionnellement, le professeur peut apporter des modifications aux dates des évaluations ou à leur pondération relative. Le cas échéant, le professeur doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe.

Quels qu'ils soient, les modalités, les critères d'évaluation et la pondération pour chaque évaluation sont approuvés par le doyen ou son représentant en accord avec les règles adoptées par la Faculté.

Dans le cas d'activités de stage, si les caractéristiques (modalités d'attribution, critères d'évaluation, etc.) le justifient, le plan de cours doit faire référence à un guide de stage les précisant.

29. Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui s'absente à une évaluation à moins que, dans les 7 jours suivant l'absence, il ne justifie par le biais du formulaire électronique approprié son absence auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs. Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.

Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

La note F est attribuée à l'étudiant qui

a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale

b) ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un

élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les sept jours, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

30. Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

31. Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une séance spéciale dont la date est fixée par le doyen.

32. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par ledoyen, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre. En attente de la note finale, la mention REM (remise) est portée au relevé de notes jusqu'à la remise et correction du travail en question. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus d'un trimestre pour un cours donné.

33. Système de notation

33A. Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation des cours se fait selon un système littéral.

Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

NOTES		POINTS	
A+	EXCELLENT		4,3
A		4,0	
A-		3,7	
B+	BON	3,3	
B		3,0	
B-		2,7 [1]	
C+	PASSABLE		2,3
C		2,0 [2]	
C-	ÉCHEC	1,7	
D+		1,3	
D		1,0	
E		0,5	
F		0,0	
F*	ÉCHEC PAR ABSENCE		0,0

[1] Note de passage dans un programme et note maximale dans un cours en cas de reprise.

[2] Note de passage dans un cours.

Le résultat de l'évaluation de certains cours peut être inscrit de la façon suivante :

(S) succès sans valeur numérique

(E) échec sans valeur numérique

33B. Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'étudiant est calculée en pondérant le résultat obtenu dans chaque cours du programme suivi par le nombre de crédits attribués à chacun des cours. Les crédits et les résultats des cours hors programme ou en surplus ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

34. Comité d'études supérieures

Un comité d'études supérieures doit être formé dans chaque faculté, département ou programme interdisciplinaire. Il doit être composé d'au moins trois professeurs. Le doyen doit être informé une fois l'an, à la date qu'il fixe, de la composition du comité relevant d'un département ou d'une direction de programme interdisciplinaire. À défaut, il procède lui-même à la formation du comité.

Le comité d'études supérieures est responsable des aspects académiques des affaires étudiantes, de la qualité de l'environnement de formation et du bon déroulement des études.

Parmi ces responsabilités, la priorité doit être accordée à l'évaluation et au suivi des étudiants selon les dispositions pertinentes du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales. Le comité d'études supérieures doit s'assurer que les objectifs de formation soient partagés par les membres du corps professoral et les étudiants et que la manière de les atteindre s'appuie sur des pratiques favorisant la réussite des études.

De plus, les responsabilités du comité d'études supérieures peuvent comprendre :

a) Le recrutement, l'admission et l'inscription des étudiants.

b) L'application des politiques locales de soutien financier aux étudiants.

c) L'accueil des nouveaux étudiants et leur intégration aux milieux de formation.

d) Le suivi du plan global d'études et du cheminement étudiant.

Le comité d'études supérieures peut s'adjoindre un étudiant comme membre ad hoc pour débattre des questions relatives à l'environnement de formation, l'accueil et l'intégration des étudiants.

Il fait rapport de l'évolution de ses travaux au moins une fois par an à l'assemblée départementale ou au conseil de la faculté.

35. Seconde évaluation - Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97 du présent règlement, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec et elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours.

Lorsqu'il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier, la reprise du cours est la modalité applicable. Un stage peut être repris dans un autre milieulorsque les circonstances le permettent.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B– (B moins), sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

35A. Échec à un cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

35B. Échec à un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

35C. Échec à un cours au choix

LL'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

36. Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

37. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs.

38. Note finale

Le comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à son cheminement dans son programme. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

a) Approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au relevé de notes de l'étudiant.

b) Recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci (selon les articles du présent règlement 51.f pour les programmes de deuxième cycle et 97.f pour le troisième cycle) ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 46 du présent règlement.

39. Progression sous probation

L'étudiant qui ne répond plus aux exigences du programme peut être mis en probation uniquement pendant la période à laquelle il est inscrit aux cours de son programme. Sur recommandation du comité d'études supérieures, le doyen ou son représentant autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra, notamment, parfaire ses connaissances, améliorer certaines habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme. Le doyen ou son représentant peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

40. Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

Section VII - Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

41. Révision de l'évaluation

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après consultation d'un élément d'évaluation du cours a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cet élément d'évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen de la Faculté dont relève le cours, sauf si l'évaluation a été faite par un jury composé de trois membres ou plus.

Si la demande est recevable, le professeur en est immédiatement informé. Ce dernier doit réviser l'évaluation, qui peut être maintenue, diminuée ou majorée. Au plus tard 21 jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen, qui en informe alors l'étudiant. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou son représentant en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

42. Révision exceptionnelle de l'évaluation

Dans les 14 jours suivant l'expédition des résultats de la révision d'une évaluation, tout étudiant qui s'estime lésé par une décision et qui est en mesure de faire état de motifs sérieux de nature à modifier cette décision, peut soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen de la Faculté responsable de son programme.

La décision de rejeter ou d'accueillir la demande doit être rendue après consultation de l'enseignant du cours dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande. La décision de rejeter la requête est rendue par écrit avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel. Lorsque la requête est accueillie, le doyen en avise l'étudiant et crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et il doit entendre l'étudiant, l'enseignant du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.

Le comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Sa décision est sans appel.

Le comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen de la Faculté responsable du programme toute recommandation qu'il juge pertinente.

La décision du comité est communiquée au doyen de la Faculté responsable du programme qui doit en informer l'étudiant dans les 70 jours suivant la date de transmission de l'avis de recevabilité de la demande de révision exceptionnelle.

Section VIII - Évaluation des prestations d'enseignement - cours et encadrement

43. Évaluation des cours et de l'encadrement

Dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte dans les programmes des cycles supérieurs, chaque unité doit évaluer, à partir d'informations recueillies auprès des étudiants, les prestations d'enseignement-cours et d'encadrement qui leur sont fournies.

a) En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou son représentant. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer les enseignements-cours et d'aider les unités à préparer des modifications de programme en tenant compte des suggestions reçues.

b) L'évaluation de l'encadrement des études s'effectue dans le contexte de l'évaluation institutionnelle des programmes et les modalités en sont établies conformément à la réglementation de l'Université et en vertu des règles et des politiques de l'affectation à l'encadrement.

Section IX - Règlement propre à chaque programme

44. Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Section X - Dispositions particulières relatives à l'admission, à l'inscription et à la diplomation

45. Admission et inscription basées sur des faux ou des manœuvres

frauduleuses

L'admission ou l'inscription, ainsi qu'une demande d'équivalence et d'exemption, reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude est nulle.

46. Comité d'appel de la décision du doyen

Lorsque le doyen, sur recommandation du comité d'études supérieures, met fin, en vertu de l'article 38 du présent règlement, à la candidature de l'étudiant au trimestre suivant parce que le rendement de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, un comité spécial du conseil de la faculté départementalisée ou des ESP dans le cas de la faculté non départementalisée est constitué. Ce comité peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, confirmer ou infirmer la décision du doyen responsable du programme. La décision du comité est sans appel.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES DE DEUXIÈME CYCLE

SECTION XI - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET COURS IMPOSÉS

47. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de deuxième cycle, le candidat doit :

a) Satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites au chapitre II du présent règlement.

b) Être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle de l'Université de Montréal, ou être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle jugé équivalent, dans le cas des étudiants internationaux.

c) Détenir une expérience jugée équivalente selon l'avis du doyen, ou pour les étudiants internationaux, selon l'avis du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales. En ce cas, l'admission est faite aux conditions déterminées par le doyen concerné, ou dans le cas des étudiants internationaux, de l'avis du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales. Ces conditions peuvent prendre la forme d'un régime d'études particulier, et notamment comprendre des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel le candidat s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

48. Cours imposés et exigences

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

48A. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas 9 crédits, les cours sont incorporés au programme de l'étudiant à titre de cours complémentaires. La scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

Les résultats de l'évaluation des cours complémentaires sont inclus dans le calcul de la moyenne des cours du programme.

48B. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède 9 crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires. La scolarité minimale est alors prolongée d'un trimestre ou exceptionnellement de deux trimestres. L'étudiant doit obtenir pour les cours préparatoires la note minimale de passage dans un programme comme prévu à l'article 33A du présent règlement avant de débuter les cours de la structure du programme.

Les résultats de l'évaluation des cours préparatoires sont inclus dans le calcul de la moyenne cumulative du programme.

49. Cours hors programme ou en surplus

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son relevé de notes à titre de cours hors programme ou en surplus. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le relevé de notes mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.
L'inscription à des cours en surplus doit être approuvée par le doyen, qui peut en limiter le nombre.
Les résultats de l'évaluation des cours hors programmes ou en surplus sont exclus du calcul de la moyenne cumulative inscrite au relevé de notes.

SECTION XII - ÉVALUATION, FIN DE LA CANDIDATURE ET RÉADMISSION

50. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

51. Fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 48 du présent règlement, le cas échéant.

b) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de la structure de son programme après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 52 du présent règlement.

c) Si, avant une seconde évaluation, l'étudiant a cumulé plus de deux échecs pour ses cours préparatoires.

d) Si, avant une seconde évaluation, l'étudiant a cumulé plus de deux échecs pour les cours de son programme proprement dit.

e) Si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation.

f) Si le doyen accepte la recommandation du comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel en vertu de l'article 46 du présent règlement, celle-ci est maintenue.

g) En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.

52. Demande de réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. À cette fin, il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à l'étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime régulier. Une demande de réadmission déposée 10 ans ou plus après la date d'admission initiale sera nécessairement rejetée.

SECTION XIII - ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS ET

SCOLARITÉ DES MICROPROGRAMMES, DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES, DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES ET AUTRES PROGRAMMES COURTS

53. Nombre de crédits et diplomation

53A. Microprogramme

Un microprogramme comporte de 9 à 18 crédits et mène à une attestation.

53B. Diplôme d'études supérieures spécialisées

Un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) comporte 30 crédits.

53C. Diplôme complémentaire

Un diplôme complémentaire comporte de 9 à 30 crédits. Il est suivi en concomitance avec un programme de maîtrise ou de doctorat, dont il constitue un complément obligatoire, sans lequel le diplôme ne peut être obtenu. Le programme complémentaire ne peut donc être suivi seul.

53D. Autres programmes courts

Certains programmes courts, tels les programmes d'actualisation et de qualification, offrent la possibilité aux diplômés d'actualiser leur formation en vue, par exemple, de mettre à jour leurs connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel. Par conséquent, ces programmes comportent un nombre de crédits variable en fonction des exigences du domaine.

54. Scolarité minimale et maximale

Les dispositions suivantes s'appliquent à moins que le règlement propre au programme n'y déroge.
Les trimestres de suspension ou de non-inscription sont comptés dans le calcul de la scolarité.

54A. Microprogramme

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

54B. Diplôme d'études supérieures spécialisées

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

54C. Diplôme complémentaire

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

55. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

L'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit obtenir au moins le tiers des crédits dans le programme auquel il est admis.

SEGMENT I - DISPOSITIONS COMMUNES AUX MICROPROGRAMMES, AUX DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES ET AUX DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES

SECTION XIV - INSCRIPTION AUX MICROPROGRAMMES, DIPLÔMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES ET DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES

56. Modalités d'inscription

L'inscription à des cours dans tout microprogramme, diplôme d'études supérieures spécialisées et diplôme complémentaire se fait selon le nombre de crédits suivis. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre. Toutefois, l'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature de l'étudiant. Cependant, quelles que soient les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

56A. Statut plein temps ou temps partiel

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement 9 crédits de cours. Au trimestre d'été, le nombre de crédits minimal exigé est établi à 6 pour être réputé à plein temps. Autrement, l'étudiant est considéré inscrit à temps partiel.

57. Interruption des études

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire chaque trimestre, les dispositions de l'article 68 du présent règlement, en matière d'interruption des études, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études supérieures spécialisées.

58. Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

59. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

60. Passage du microprogramme au diplôme d'études supérieures spécialisées ou du diplôme d'études supérieures spécialisées à la maîtrise

Lorsque, dans un même domaine de spécialisation, sont offerts à la fois au moins deux des trois programmes suivants : un microprogramme, un diplôme d'études supérieures spécialisées et une maîtrise, l'étudiant inscrit à l'un peut demander d'être admis à un autre programme plus avancé dans la séquence et obtenir, le cas échéant, le transfert intégral des cours déjà suivis, qui deviennent ainsi partie intégrante de sa nouvelle scolarité.
Lorsqu'un microprogramme ou un diplôme d'études supérieures spécialisées peut mener à la maîtrise, le seuil d'admissibilité applicable au changement de programme vers la maîtrise ne peut être inférieur à 3,0, conformément à l'article 62 du présent règlement.

SEGMENT II - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE MAÎTRISE

SECTION XV - STRUCTURE ET ADMISSIBILITÉ

61. Éléments constitutifs d'un programme de maîtrise

Un programme de maîtrise comporte normalement 45 crédits.
Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'un mémoire.

62. Admissibilité à la maîtrise

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de maîtrise, le candidat doit en outre :

a) Avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour un diplôme de premier cycle de l'Université de Montréal, ou

b) Avoir obtenu une moyenne jugée équivalente par le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, pour un diplôme de premier cycle d'une autre université.

Section XVI - Scolarité de maîtrise

63. Scolarité minimale et lieu de la scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

64. Exemption de trimestre

À la demande d'un étudiant, le doyen peut exceptionnellement, malgré l'article 61 du présent règlement, non seulement accorder des équivalences pour des cours ou autres activités pédagogiques ou professionnelles, mais encore réduire la scolarité. L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen.

65. Scolarité maximale

La scolarité maximale d'un programme de maîtrise est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

Section XVII - Inscription à la maîtrise

66. Statut plein temps, demi-temps ou temps partiel

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.
Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention du grade de maîtrise, chaque trimestre auquel le candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.
Le candidat peut être inscrit à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme ne le permettent pas.
Dans les programmes de maîtrise comprenant uniquement des cours, l'étudiant peut s'inscrire à temps partiel selon les modalités déterminées à l'article 69 du présent règlement.

67. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

Pour obtenir un grade de maîtrise de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études réalisées dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à plein temps ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

68. Interruption des études

L'étudiant peut momentanément interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension. Dans tous les cas, l'inscription, la direction de recherche ainsi que toutes les activités académiques sont suspendues pendant les trimestres d'interruption des études. Les trimestres d'interruption peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

68A. Congé parental

L'étudiant peut demander un congé parental pour un maximum de trois trimestres consécutifs en en faisant la demande au responsable du programme. Ce type de congé peut être renouvelé pour un nouvel enfant sur présentation d'une nouvelle demande au doyen responsable du programme.

68B. Congé de maladie

L'étudiant peut demander un congé de maladie pour lui-même ou un enfant ou un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel en faisant la demande au responsable du programme. Ce type de congé doit être motivé par un billet médical et il peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demandeau doyen responsable du programme. Si, au terme de trois trimestres consécutifs, l'étudiant n'est pas en mesure de réintégrer son programme d'études, le comité d'études supérieures pourra suggérer au doyen de mettre fin à la candidature de l'étudiant. Ce dernier pourra toutefois déposer une demande de réadmission lorsqu'il sera rétabli.

68C. Suspension

Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen responsable du programme. Une suspension ne peut être accordée à l'intérieur d'une période de prolongation ou de prolongation exceptionnelle.

SEGMENT III - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA MAÎTRISE UNIQUEMENT AVEC COURS

Section XVIII - Inscription à la maîtrise uniquement avec cours

69. Statut plein temps ou temps partiel

L'inscription à des cours dans toute maîtrise avec cours uniquement se fait selon le nombre de crédits suivis. Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement 9 crédits de cours. Au trimestre d'été, le nombre minimal de crédits exigé est établi à 6 pour être réputé à plein temps. Autrement, l'étudiant est considéré à temps partiel.

70. Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

71. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

SEGMENT IV - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA MAÎTRISE EN

MODALITÉ STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ

SECTION XIX - INSCRIPTION À LA MAÎTRISE EN MODALITÉ STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ

72. Inscription en rédaction et inscription en évaluation – correction

Une fois qu'il a complété trois trimestres à plein temps, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de la pièce maîtresse de son programme (son rapport de stage ou son travail dirigé). Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury.

73. Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

74. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

SECTION XX - ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE EN MODALITÉ STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ ET FIN DE LA CANDIDATURE

75. Directeur

Le travail dirigé se fait sous la supervision d'un directeur. Ce dernier occupe un rôle variable selon les dispositions en place dans les facultés, départements et programmes.

76. Modalités d'évaluation et fin de la candidature

76A. Évaluation et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend une modalité stage ou travail dirigé, le rapport de l'activité de fin de programme doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci. Ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience terrain peut être invité à faire partie du jury.

76B. Évaluation spécifique

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

76C. Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport de stage ou le travail dirigé doit être conforme aux exigences du programme ainsi qu'aux normes et directives de la faculté intéressée ou du département. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

76D. Dispositions particulières de fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant inscrit à plein temps dans un programme en modalité stage ou travail dirigé et n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 73 et 74 du présent règlement, n'a pas déposé le rapport de stage ou le travail dirigé associé à la modalité ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.

b) Si le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé.

c) Si le jury attribue une note totale inférieure à C pour le rapport de stage ou pour le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

SEGMENT V - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

SECTION XXI - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET PLAN GLOBAL D'ÉTUDES

77. Admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de maîtrise avec mémoire, le candidat doit accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche. Le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à l'article 83 du présent règlement.

78. Soumission du plan global d'études

Au cours du premier trimestre dans le programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études (selon l'article 1.20 du présent règlement). Ce plan doit être établi en collaboration avec le directeur de recherche lorsque celui-ci est nommé et doit être approuvé par le doyen.

79. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen après consultation du directeur de recherche.

SECTION XXII - INSCRIPTION À LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

80. Inscription en rédaction et inscription en évaluation – correction

Une fois qu'il a complété trois trimestres à plein temps, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son mémoire. Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury. Après acceptation du mémoire et corrections apportées à celui-ci, le cas échéant, le dépôt final doit être fait dans le site institutionnel Papyrus.

81. Prolongation

Sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

82. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation exceptionnelle et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'un an au plus par le vice-recteur adjoint aux

études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

Section XXIII - Directeur et codirecteur de recherche

83. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Avant la fin du premier trimestre de sa scolarité, l'étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures, et dont le choix a été agréé par le doyen, accepte de le diriger dans son travail de recherche. Dans certains programmes, cette exigence est établie à l'admission.
Pour des motifs agréés par le doyen, un délai supplémentaire d'un trimestre peut être exceptionnellement accordé à l'étudiant qui n'a pas de directeur à la fin du premier trimestre de sa scolarité.
La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et d'interruption des études sont exclus.

84. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche.
La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

85. Cessation de direction de recherche

Le doyen peut, pour des raisons sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.
Dans ce cas, le doyen dispose d'un trimestre pour prendre des mesures afin d'aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.
Suite à l'impossibilité de trouver un nouveau directeur de recherche, le dossier est soumis au vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales qui dispose d'un trimestre pour prendre des mesures appropriées. La décision du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales est sans appel.
La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme de ces deux trimestres, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

86. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur (ou des codirecteurs), une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel ceux-ci ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

Section XXIV - Mémoire et jury

87. Sujet de mémoire

87A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté ou du département intéressé. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

87B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen, après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

88. Langue d'usage pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme et de recherche de celui-ci. L'étudiant doit normalement en faire la demande au moment de l'admission.
Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

89. Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives des ESP concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du *Guide des mémoires et des thèses*.

90. Examen du mémoire, composition du jury et délai de correction

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un des membres est désigné comme président-rapporteur. Pourvu que la date indiquée dans l'avis de dépôt a été respectée par l'étudiant, le jury dispose de 30 jours francs après le dépôt pour rendre sa décision. Au-delà de ces 30 jours francs, le président-rapporteur du jury doit produire un justificatif écrit au doyen énonçant les motifs du délai. Au-delà de 60 jours francs, le président-rapporteur du jury doit faire une demande d'extension au doyen. Dans le cas d'un refus, le doyen doit prendre les mesures appropriées. Les membres du jury sont désignés par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée.
Toute personne ayant la compétence voulue et n'étant pas en conflit d'intérêts peut faire partie du jury. Le directeur et le ou les codirecteurs de recherche peuvent être invités à faire partie du jury mais ils ne peuvent en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

91. Rôle du jury

Le jury peut prendre l'une des décisions suivantes :

a) Accepter le mémoire.
b) Retourner le mémoire à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée.
c) Refuser le mémoire.

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury, prise collectivement et après délibération, doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

Section XXV - Fin de la candidature à la maîtrise avec mémoire

92. Dispositions particulières de fin de la candidature

En plus des dispositions mentionnées à l'article 51 du présent règlement, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à l'article 83 du présent règlement.
b) Si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 81 et 82 du présent règlement, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de

son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.

c) Si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé.

d) Si les membres du jury déterminent, à la majorité des voix, que les corrections demandées au mémoire n'ont pas été faites de manière satisfaisante en fonction des instructions reçues.

e) En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.

CHAPITRE IV - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES DE TROISIÈME CYCLE

SECTION XXVI - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET COURS IMPOSÉS

93. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de troisième cycle, le candidat doit :

a) Satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement.

b) Être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3, ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen responsable du programme ou, dans le cas des étudiants internationaux, par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales.

c) Dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et être autorisé par le doyen concerné à s'inscrire par accès direct à un programme de troisième cycle pouvant comporter des cours additionnels.

94. Cours imposés et exigences

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

94A. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas 9 crédits, les cours sont incorporés au programme de l'étudiant à titre de cours complémentaires. La scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

Les résultats de l'évaluation des cours complémentaires sont inclus dans le calcul de la moyenne des cours du programme.

94B. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède 9 crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires. La scolarité minimale est alors prolongée d'un trimestre ou exceptionnellement de deux trimestres. L'étudiant doit obtenir pour les cours préparatoires la note minimale de passage dans un programme comme prévu à l'article 33A du présent règlement.

Les résultats de l'évaluation des cours préparatoires sont inclus dans le calcul de la moyenne cumulative du programme.

95. Cours hors programme ou en surplus

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son relevé de notes à titre de cours hors programme ou en surplus. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le relevé de notes mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.

L'inscription à des cours en surplus doit être approuvée par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

Les résultats de l'évaluation des cours hors programmes ou en surplus sont exclus du calcul de la moyenne cumulative inscrite au relevé de notes.

SECTION XXVII - ÉVALUATION, FIN DE LA CANDIDATURE ET RÉADMISSION

96. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

97. Fin de la candidature

La candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 94 du présent règlement.

b) Si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de la structure de son programme ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 98 du présent règlement.

c) Si, avant une seconde évaluation, l'étudiant a cumulé plus de deux échecs pour ses cours préparatoires.

d) Si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation de ses cours préparatoires.

e) Si l'étudiant subit un échec à un cours de son programme de troisième cycle proprement dit.

f) Si le doyen accepte la recommandation du comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel en vertu de l'article 46 du présent règlement, celle-ci est maintenue.

g) En vertu des modalités énoncées aux articles 102, 124 et 133 du présent règlement.

h) En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.

98. Demande de réadmission

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. À cette fin, il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à l'étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime régulier. Une demande de réadmission déposée 10 ans ou plus après la date d'admission initiale sera nécessairement rejetée.

SEGMENT VI - DISPOSITIONS COMMUNES AUX MICROPROGRAMMES, DIPLÔMES

D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET APPROFONDIES ET DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES DE TROISIÈME CYCLE

SECTION XXVIII - ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS ET SCOLARITÉ DES MICROPROGRAMMES, DIPLÔMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET APPROFONDIES ET DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES

99. Nombre de crédits et diplomation

99A. Microprogramme

Un microprogramme comporte de 9 à 18 crédits et mène à une attestation.

99B. Diplôme d'études professionnelles et approfondies

Un diplôme d'études professionnelles et approfondies comporte 30 crédits.

99C. Diplôme complémentaire

Un diplôme complémentaire comporte de 9 à 30 crédits. Il est suivi en concomitance avec un programme de doctorat, dont il constitue un complément obligatoire, sans lequel le diplôme ne peut être obtenu. Le programme complémentaire ne peut donc être suivi seul.

100. Scolarité minimale et maximale

Les dispositions suivantes s'appliquent à moins que le règlement propre au programme n'y déroge.
Les trimestres de suspension ou de non-inscription sont comptés dans le calcul de la scolarité

100A. Microprogramme

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

100B. Diplôme d'études professionnelles et approfondies

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

100C. Diplôme complémentaire

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

101. Équivalence d'études

L'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit obtenir au moins le tiers des crédits dans le programme auquel il est admis.

SECTION XXIX - INSCRIPTION AUX MICROPROGRAMMES, DIPLÔMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET APPROFONDIES ET DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES

102. Modalités

L'inscription à des cours dans tout microprogramme, diplôme d'études professionnelles et approfondies et diplôme complémentaire se fait selon le nombre de crédits suivis. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire chaque trimestre. Toutefois, l'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature de l'étudiant. Cependant, quelles que soient les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

102A. Statut plein temps ou temps partiel

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement 9 crédits de cours. Au trimestre d'été, le nombre de crédits minimal exigé est établi à 6 pour être réputé à plein temps. Autrement, l'étudiant est considéré inscrit à temps partiel.

103. Interruption des études

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire chaque trimestre, les dispositions de l'article 115 du présent règlement, en matière d'interruption des études, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études professionnelles et approfondies.

104. Prolongation

Après consultation du comité d'études supérieures, le doyen responsable du programme peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

105. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, après consultation du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

SEGMENT VII - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES PROGRAMMES D'ÉTUDES DE DOCTORAT

SECTION XXX - STRUCTURE ET PLAN GLOBAL D'ÉTUDES

106. Éléments constitutifs d'un programme de doctorat

Un programme de doctorat comporte normalement 90 crédits.
Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'un essai doctoral ou d'une thèse.

107. Soumission du plan global d'études

Au cours du premier trimestre dans le programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études (selon l'article 1.20 du présent règlement). Il doit faire approuver ce plan global d'études par le doyen, après consultation du directeur de recherche, lorsque celui-ci est nommé.

108. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen après consultation du directeur de recherche.

109. Passage de la maîtrise au doctorat

Malgré l'alinéa b) de l'article 93 du présent règlement, un candidat à la maîtrise, dont le dossier est de très bonne qualité peut être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre un mémoire ou son équivalent.

SECTION XXXI - SCOLARITÉ DE DOCTORAT

110. Scolarité minimale et lieu de la scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

111. Exemption de trimestre

À la demande d'un étudiant, le doyen peut exceptionnellement, malgré l'article 110 du présent règlement, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.
L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen.

112. Scolarité maximale

La scolarité maximale d'un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou encore les trimestres de préparation.

Section XXXII - Inscription au doctorat

113. Statut plein temps, demi-temps ou temps partiel

Le candidat au doctorat de recherche s'inscrit à plein temps ou à demi-temps. Dans les programmes de doctorat de recherche, un minimum de trois trimestres à plein temps est requis. Le doyen peut, pour des raisons jugées sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation de s'inscrire à un minimum de trois trimestres à plein temps.
Les études à plein temps sont celles que l'étudiant poursuit en s'y consacrant entièrement. Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention du grade de doctorat, chaque trimestre auquel le candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.
Le candidat peut être inscrit à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme requièrent des études à plein temps.
Dans le cadre du doctorat professionnel, lorsque le programme le permet, l'étudiant peut s'inscrire à plein temps ou à temps partiel selon les modalités suivantes :

a) Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement 9 crédits de cours.
b) Au trimestre d'été, le nombre de crédits minimal exigé est établi à 6 pour être réputé à plein temps.

Autrement, l'étudiant est considéré inscrit à temps partiel.

114. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

Pour obtenir un grade de doctorat de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à plein temps ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

115. Interruption des études

L'étudiant peut momentanément interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension. Dans tous les cas, l'inscription, la direction de recherche ainsi que toutes les activités académiques sont suspendues pendant les trimestres d'interruption des études. Les trimestres d'interruption peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

115A. Congé parental

L'étudiant peut demander un congé parental pour un maximum de trois trimestres consécutifs en en faisant la demande au doyen responsable du programme. Ce type de congé peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen responsable du programme.

115B. Congé de maladie

L'étudiant peut demander un congé de maladie pour lui-même ou un enfant ou un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel en faisant la demande au responsable du programme. Ce type de congé doit être motivé par un billet médical et il peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen responsable du programme. Si, au terme de trois trimestres consécutifs, l'étudiant n'est pas en mesure de réintégrer son programme d'études, le comité d'études supérieures pourra suggérer au doyen de mettre fin à la candidature de l'étudiant. Ce dernier pourra toutefois déposer une demande de réadmission lorsqu'il sera rétabli.

115C. Suspension

Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen responsable du programme. Une suspension ne peut être accordée à l'intérieur d'une période de prolongation ou de prolongation exceptionnelle.

116. Prolongation

Sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

117. Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation exceptionnelle et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

SEGMENT VIII - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU DOCTORAT PROFESSIONNEL

Section XXXIII - Inscription et octroi de diplôme

118. Inscription en rédaction et inscription en évaluation – correction

Une fois qu'il a complété six trimestres à plein temps ou l'équivalent, réussi les cours, les séminaires, les examens, l'examen général et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son rapport de stage ou de son essai doctoral. Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

119. Octroi du diplôme d'études professionnelles et approfondies ou du grade de maîtrise par voie de sortie

L'étudiant admis en vertu de l'article 93c du présent règlement (accès direct du baccalauréat au doctorat) ou qui s'est prévalu de l'article 109 du présent règlement (passage accéléré de la maîtrise au doctorat) et qui :

a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,
b) a complété la scolarité minimale du doctorat et
c) a réussi l'examen général tel que prévu à l'article 122 du présent règlement,

peut, sur demande au doyen, obtenir le diplôme d'études professionnelles et approfondies lorsque possible ou le grade de maîtrise avec travail dirigé s'il abandonne ses études de doctorat professionnel. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par l'Université.

Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, le doyen peut, sur recommandation du comité d'études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le diplôme d'études professionnelles et approfondies lorsque possible ou le grade de maîtrise avec travail dirigé.

SECTION XXXIV - ESSAI DOCTORAL

120. Directeur de l'essai doctoral

L'essai doctoral se fait sous la supervision d'un directeur. Ce dernier occupe un rôle variable selon les dispositions en place dans les facultés, départements et programmes.

121. Langue d'usage pour la rédaction de l'essai doctoral

L'essai doctoral doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son essai doctoral dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme de celui-ci. L'étudiant doit normalement en faire la demande au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter son essai doctoral dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

SECTION XXXV - EXAMEN GÉNÉRAL, ÉVALUATION ET FIN DE LA CANDIDATURE

122. Examen général

Par l'examen général, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

122A. Éléments constitutifs et moment ultime

L'étudiant doit avoir subi un examen général au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité s'il est inscrit à plein temps ou l'équivalent s'il est inscrit à temps partiel. Les trimestres de préparation et d'interruption des études sont exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen général ne comporte aucune valeur en crédits.

122B. Date

L'examen général se tient aux dates fixées par le doyen. Celui-ci doit s'assurer que les modalités de l'examen général particulières au programme soient accessibles aux membres du jury et à l'étudiant.

122C. Composition du jury

L'examen général a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un des membres est désigné comme président, nommés par le doyen.

Toute personne ayant la compétence voulue et n'étant pas en conflit d'intérêts peut faire partie du jury.

122D. Résultat ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué l'examen général, ou encore ajourner une seule fois cet examen afin de le reprendre. En ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

123. Modalités d'évaluation

123A. Évaluation du rapport de stage

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage, le rapport de stage doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celui-ci. Le rapport de stage est jugé par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage ou le superviseur de l'expérience terrain peut être invité à faire partie du jury.

123B. Évaluation de l'essai doctoral et composition du jury

L'essai doctoral est jugé par un jury d'au moins trois membres, nommés par le doyen. Le directeur de l'essai doctoral peut être invité à faire partie du jury. L'essai doctoral peut être évalué par une note ou non. Les modalités de l'évaluation sont : succès ou note supérieure ou égale à C, corrections mineures, corrections majeures et échec ou note inférieure à C.

123C. Évaluation spécifique

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

123D. Conformité du rapport de stage ou de l'essai doctoral

Le rapport de stage ou l'essai doctoral doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de l'approche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Selon les exigences du programme, une présentation orale de l'essai doctoral peut être exigée. Le rapport de stage et l'essai doctoral doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

124. Dispositions particulières de fin de la candidature

En plus des dispositions mentionnées à l'article 97 du présent règlement, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 116 et 117 du présent règlement n'a pas déposé son rapport de stage ou son essai doctoral ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel, le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

b) Si le jury refuse le rapport de stage ou l'essai doctoral.

c) Si le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou l'essai doctoral. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec l'article 40 du présent règlement, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SEGMENT IX - DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU DOCTORAT DE

RECHERCHE

SECTION XXXVI - ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION AU DOCTORAT DE RECHERCHE ET OCTROI DU GRADE DE MAÎTRISE

125. Conditions supplémentaires

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de doctorat de recherche, le candidat doit également :

a) Présenter l'esquisse d'un projet de recherche.

b) Accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche. Le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à l'article 128 du présent règlement.

126. Inscription en rédaction et inscription en évaluation – correction

Une fois qu'il a complété six trimestres à plein temps ou l'équivalent, réussi les cours, les séminaires, les examens, l'examen général de synthèse et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de sa thèse. Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à évaluation finale par le jury. Après acceptation de la thèse et corrections apportées à celle-ci, le cas échéant, le dépôt final doit être fait dans le site institutionnel Papyrus.

127. Octroi du grade de maîtrise par voie de sortie

LL'étudiant admis en vertu de l'article 93c du présent règlement (accès direct du baccalauréat au doctorat) ou qui s'est prévalu de l'article 109 du présent règlement (passage accéléré de la maîtrise au doctorat) et qui :

a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,

b) a complété la scolarité minimale du doctorat et

c) a réussi l'examen général de synthèse

peut, sur demande au doyen, obtenir le grade de maîtrise avec mémoire s'il abandonne ses études de doctorat de recherche. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par l'Université.

Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, le doyen peut, sur recommandation du comité d'études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise avec mémoire.

SECTION XXXVII - DIRECTEUR ET CODIRECTEUR DE RECHERCHE

128. Acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

128A. En cours d'admission

Avant d'admettre un candidat, le doyen doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures accepte d'être le directeur de recherche de l'étudiant.

128B Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Toutefois, pour des motifs agréés par le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, le candidat peut être admis à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité un directeur de recherche accepte de le diriger. La candidature de l'étudiant prend fin si cette condition n'est pas remplie. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

129. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée et si l'intérêt de l'étudiant l'exige, l'autoriser à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

130. Cessation de direction de recherche

Le doyen ou son représentant peut, pour des raisons jugées sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Dans ce cas, le doyen dispose d'un trimestre pour prendre des mesures afin d'aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

Suite à l'impossibilité de trouver un nouveau directeur de recherche, le dossier est soumis au vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales qui dispose d'un trimestre pour prendre des mesures appropriées. La décision du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme de ces deux trimestres, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

131. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur (ou des codirecteurs), une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel ceux-ci ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant

SECTION XXXVIII - EXAMEN GÉNÉRAL DE SYNTHÈSE ET FIN DE LA CANDIDATURE

132. Examen général de synthèse

Par l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

132A. Éléments constitutifs et moment ultime

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et d'interruption des études étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen de synthèse ne comporte aucune valeur en crédits.

132B. Date

L'examen général de synthèse se tient aux dates fixées par le doyen. Celui-ci doit s'assurer que les modalités de l'examen général de synthèse particulières au programme soient accessibles aux membres du jury et à l'étudiant.

132C. Composition du jury

Cet examen a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen.

132D. Résultat ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen afin de reprendre ou de compléter une ou plusieurs parties de l'examen. En ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

133. Dispositions particulières de fin de la candidature

En plus des dispositions mentionnées à l'article 97, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

a) Si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 132D du présent règlement.

b) Si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse.

c) Si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à l'article 128B du présent règlement.

d) Si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 116 et 117 du présent règlement, n'a pas déposé sa thèse ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

e) Si la thèse de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé et si les membres du jury déterminent, à la majorité des voix, que les corrections demandées n'ont pas été faites de manière satisfaisante en fonction des instructions reçues.

f) Si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse avant la soutenance.

g) Si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance.

h) Si le second jury, à la majorité, refuse la thèse avant ou après la soutenance.

i) En vertu de tout règlement ou politique applicable à l'Université.

SECTION XXXIX - THÈSE, REPRÉSENTANT DU DOYEN ET JURY

134. Sujet de la thèse

134A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

134B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au doyen, après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

135. Langue d'usage pour la rédaction de la thèse

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme et de recherche de celui-ci. L'étudiant doit normalement en faire la demande au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

136. Conformité aux normes de présentation

La thèse doit être conforme aux normes et aux directives des ESP concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du *Guide des mémoires et des thèses*.

137. Examen de la thèse, composition du jury et délai de correction

L'examen de la thèse est fait par un jury composé de quatre membres dont l'un est désigné comme président-rapporteur. Toute personne ayant la compétence voulue et n'étant pas en conflit d'intérêts peut faire partie du jury. Le directeur et le ou les codirecteurs de recherche peuvent être invités à faire partie du jury mais ils ne peuvent en être le président. En cas de refus ou d'incapacité, le directeur de recherche est remplacé par un autre professeur de l'Université de Montréal. Au moins un de ces membres est choisi en dehors de l'Université.

Pourvu que la date indiquée dans l'avis de dépôt a été respectée par l'étudiant, le jury dispose de 90 jours francs après le dépôt pour une première rétroaction. Au-delà de 120 jours francs, le président-rapporteur du jury doit faire une demande d'extension au doyen. Dans le cas d'un refus, le doyen doit prendre les mesures appropriées. Les membres du jury sont désignés par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée. Ce pouvoir ne peut être délégué en ce qui concerne la formation des jurys de cotutelle de thèse.

La composition des jurys de doctorat en régime de cotutelle doit être conforme aux dispositions prévues dans la convention de cotutelle de l'étudiant.

138. Représentant du doyen

À moins d'une demande particulière, dans le cas des facultés départementalisées, le représentant du doyen est désigné par la faculté concernée. Dans les autres cas, il est désigné par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales qu'il représente.

Lors d'une soutenance de thèse, le représentant du doyen agit à titre de garant de l'intégrité de la procédure et veille à ce que la soutenance se déroule en conformité avec les dispositions du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales et selon des normes appropriées de rigueur.

Le représentant du doyen ne fait pas partie du jury et ne participe pas à l'évaluation de la thèse. Sur invitation du président du jury, il peut cependant poser une question lors de la soutenance ou faire un commentaire sur celle-ci lors des délibérations.

139. Soutenance - premier jury

139A. Décision du jury avant la soutenance

Le jury peut prendre l'une des décisions suivantes :

a) Accepter la thèse. Si l'acceptation est unanime le jury en recommande la soutenance. Cette décision peut être accompagnée d'une demande de corrections mineures. Si la décision du jury n'est pas unanime, la soutenance n'est pas recommandée, mais l'étudiant peut tout de même exercer son droit d'aller en soutenance. Autrement, un second jury est alors constitué selon les dispositions de l'article 140 du présent règlement.

b) Refuser la thèse et la retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de la présenter à nouveau, une seule fois, après corrections majeures, dans le délai fixé par le jury. Le délai accordé doit être raisonnable, mais ne doit pas dépasser un an. Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix.

c) Refuser la thèse. À moins que cette décision du jury soit unanime, un second jury est alors constitué selon les dispositions de l'article 140 du présent règlement.

Lorsque le jury n'a pas demandé de corrections avant la soutenance, il peut le faire à la suite de la soutenance.

139B. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes des ESP et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés départementalisées, le doyen de la faculté intéressée, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés départementalisées, le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

139C. Décision du jury après la soutenance

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés départementalisées, du doyen de la faculté intéressée, le jury peut réviser sa décision.

140. Soutenance - second jury

140A. Examen de la thèse et composition du second jury

En cas de dissidence du premier jury, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse.

140B. Examen de la thèse, composition du jury et délai de correction

Aucun membre du premier jury ne peut être nommé sur le second jury. Les règles de composition, les procédures d'examen de la thèse ainsi que les délais d'évaluation sont ceux mentionnés à l'article 137 du présent règlement.

140C. Décision du second jury

Normalement, le directeur de recherche ne fait pas partie du second jury. La décision de ce jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est sans appel. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

140D. Date et modalité de la soutenance

Sur décision favorable du second jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes des ESP et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés non départementalisées, le doyen de la faculté intéressée pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou, dans le cas des facultés non départementalisées, le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

CHAPITRE V - DISPOSITIONS FINALES

141. Frais de scolarité

Le règlement relatif aux frais de scolarité s'applique aux étudiants inscrits aux études supérieures.

142. Règlement pédagogique applicable

L'étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle ou de troisième cycle est régi par les dispositions du règlement pédagogique en vigueur au moment de la première inscription qui suit son admission ou sa réadmission à un programme, sauf dans l'un des cas suivants :

- De l'avis du doyen, une modification adoptée subséquemment lui est favorable.
- Une modification qui, bien que ne comportant pas d'avantage particulier, fait l'objet d'une acceptation écrite de l'étudiant.
- Une modification est imposée par la Commission des études.

143. Octroi de grades, de diplômes et de certificats

LLes grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du conseil de la faculté, à l'étudiant inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

ANNEXE I - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

1. Les modifications proposées entrent en vigueur le 1er juin 2022.
2. Les modifications s'appliquent, dès leur entrée en vigueur, à tous les étudiants réguliers, libres et visiteurs déjà inscrits.

ANNEXE II - LIBELLÉS DES DIPLÔMES ET DES CERTIFICATS

A. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affilié;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a satisfait à toutes les exigences du programme de »;
g) une des expressions suivantes :
   - « doctorat en »;
   - « doctorat individualisé en »;
   - « maîtrise en »;
   - « maîtrise individualisée en »;
h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
i) Dans le cas des cotutelles de thèse, l'expression « réalisé en cotutelle entre l'Université de Montréal, pour l'obtention d'un (nom du programme de l'Université de Montréal) et (nom de l'Université partenaire) pour l'obtention d'un (nom du programme de l'Université partenaire);
j) Dans le cas d'un diplôme de maîtrise incluant un diplôme d'études supérieures spécialisées, l'expression « incluant le Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en (nom du programme) »;
k) l'expression « Nous, Recteur, par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
l) l'intitulé approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
m) entre parenthèses, le sigle approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
n) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
o) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général »;
p) l'expression « Fait à Montréal, le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;

q) la date et les signatures requises;
r) le sceau de l'Université;
s) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document ».

B. Libellé des diplômes d'études supérieures spécialisées et des diplômes d'études postdoctorales

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé le programme d'études supérieures spécialisées en » ou « a terminé le programme d'études postdoctorales en »;
g) l'appellation du programme;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
i) l'intitulé approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
j) entre parenthèses, le sigle approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
k) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général »;
m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme) »;
n) la date et les signatures requises;
o) le sceau de l'Université;
p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document ».

C. Libellé des diplômes d'études spécialisées et des certificats

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) l'expression « Attendu l'avis du Conseil de la Faculté (le nom de la faculté concernée) attestant que »;
d) le prénom et le nom du récipiendaire;
e) selon les cas, l'expression « a terminé les études de deuxième cycle en » ou « a terminé le programme d'études spécialisées en »;
f) l'appellation du programme;
g) l'expression « Attendu la recommandation du Conseil de la Faculté »;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
i) l'intitulé approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
k) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général »;
l) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme ou le certificat) »;
m) la date et les signatures requises;
n) le sceau de l'Université;
o) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document ».

D. Libellé des diplômes des programmes offerts en extension

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de (nom de l'Université partenaire), le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a satisfait à toutes les exigences du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « troisième cycle » ou « deuxième cycle »;
h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
i) l'expression « offert en extension à … (nom de l'Université partenaire) »;
j) l'expression « Nous, Recteur, par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
l) entre parenthèse, le sigle approprié conformément à l'Annuaire général des études supérieures;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document ».

Table des matières

Introduction 1-1

Aménagement

2-005-1-2 D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement 1-2

2-005-1-5 Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage (M. Sc. A.) 1-3

2-005-1-7 Maîtrise en aménagement, option design urbain (M. Sc. A.) 1-4

2-005-1-8 Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement (M. Sc. A.) 1-5

2-005-1-9 Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti (M. Sc. A.) 1-6

2-005-6-9 Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti 1-7

2-014-1-5 Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation (M. Sc. A.) 1-8

2-014-1-6 Maîtrise en aménagement, option théories en design (M. Sc. A.) 1-9

3-005-1-1 Doctorat interdisciplinaire en aménagement (Ph. D.) 1-10

École d'architecture

2-010-1-0 Maîtrise en architecture (M. Arch.) 1-11

3-960-1-0 Doctorat en études individualisées (Ph. D.) 1-12

École de design

2-015-1-2 D.E.S.S. en écodesign stratégique 1-13

2-015-1-3 D.E.S.S. en design de jeux 1-14

2-016-1-2 D.E.S.S. en design d'intérieur 1-15

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

2-020-1-0 Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.) 1-15

2-025-1-0 Maîtrise en urbanisme (M. Urb.) 1-16

2-025-1-2 Qualification en urbanisme 1-18

2-025-6-0 Microprogramme de 2e cycle en mobilité, transport et urbanisme 1-19

2-026-1-0 D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement 1-20

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Information à jour le 14 juin 2023

Introduction

La Faculté de l'aménagement réunit en un seul lieu diverses disciplines dédiées à l'étude des interactions entre l'être humain et son milieu et aux interventions sur l'environnement bâti et naturel. Chevauchant l'art et la science, les disciplines de l'aménagement visent à assurer le bien-être des individus, des collectivités et des écosystèmes. Elles sont d'une immense richesse, tant par la diversité de leurs champs d'action que par leurs échelles d'intervention – de l'objet à la région. La recherche y est aussi diverse par ses formes, allant de la recherche fondamentale à la recherche action et à la recherche-création. L'ampleur des champs d'études en aménagement et le regard décloisonné que propose le maillage disciplinaire permettent de traiter d'enjeux de société contemporains dans toute leur complexité. En écho à cette richesse en sujets, échelles et approches, la pédagogie à la Faculté de l'aménagement privilégie l'acquisition de savoirs et de savoir-faire dans des modalités diverses, mais où domine le projet de conception. Celui-ci permet une forte interaction entre pratique, enseignement et recherche et privilégie l'apprentissage expérientiel. Il se déploie en atelier, un lieu de foisonnement unique, propre aux disciplines de l'aménagement, dans lequel les étudiantes et étudiants construisent un parcours de découverte avec un accompagnement individualisé par des expertes et des experts de leur discipline. La Faculté de l'aménagement compte une cinquantaine de professeures et professeurs, quelque 1400 étudiantes et étudiants, une vingtaine d'unités de recherche et une vingtaine de programmes répartis sur les trois cycles d'études.

Coordonnées générales de la Faculté

Université de Montréal
Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6111, poste 13105

Direction

Doyenne : Carmela Cucuzzella

Vice-doyen aux affaires académiques et Secrétaire de faculté : Philippe Gauthier

Vice-doyen aux études supérieures : Michel-Max Raynaud

Vice-doyenne à la recherche : Isabelle Thomas

Directeur administratif : Frank Berdin

Directrice de la bibliothèque : Nathalie Bélanger

École d'architecture
Directrice : Izabel Amaral

École de design
Directrice : Imen Ben Youssef Zorgati

École d'urbanisme et d'architecture de paysage
Directrice par intérim : Danielle Dagenais

Corporations professionnelles

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme préprofessionnel en sciences, architecture, suivi du diplôme professionnel de deuxième cycle en architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel. La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre et être autorisé à utiliser le titre d'urbaniste, il faut être titulaire du diplôme de premier ou de deuxième cycle en urbanisme, avoir complété un stage et réussi l'examen de l'Ordre. Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Cette dernière a pour mission d'établir les normes de qualité pour la pratique de la profession d'architecte paysagiste au Québec. Conséquemment, pour obtenir le titre d'architecte paysagiste agréé, il faut posséder un diplôme de premier ou de deuxième cycle en architecture de paysage ou tout autre diplôme reconnu par l'AAPQ, avoir complété le programme de stage en architecture de paysage (PSAP) et réussir les examens professionnels. Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada. Les designers d'intérieur se regroupent au sein de l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

Frais facultaires

Des frais s'appliquent aux activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques ou des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique) dans le cadre de certains cours. Ces frais seront ajoutés aux factures étudiantes pour les sessions concernées.

Programmes

D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement 2-005-1-2

Maîtrise en aménagement

Options

Ville, territoire et paysage	2-005-1-5
Design urbain	2-005-1-7
Montage et gestion de projets d'aménagement	2-005-1-8
Conservation du patrimoine bâti	2-005-1-9
Design, création et innovation	2-014-1-5
Théories en design	2-014-1-6

Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti 2-005-6-9

Doctorat interdisciplinaire en aménagement 3-005-1-1

Architecture

Maîtrise en architecture 2-010-1-0

Doctorat en études individualisées 3-960-1-0

Option
Architecture

École de design

D.E.S.S. en écodesign stratégique 2-015-1-2

D.E.S.S. en design de jeux 2-015-1-3

D.E.S.S. en design d'intérieur 2-016-1-2

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Maîtrise en architecture de paysage 2-020-1-0

Maîtrise en urbanisme 2-025-1-0

Qualification en urbanisme 2-025-1-2

Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme 2-025-6-0

D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement 2-026-1-0

Options
Environnement urbain
Habitat urbain

Aménagement

Programme 2-005-1-2 Version 03 (A20)

D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement

Objectifs

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S en montage et gestion de projets d'aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle de l'Université de Montréal, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme
- Un texte d'une demi-page sur votre conception du rôle de gestionnaire de projets
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

3. Transfert

Après avoir réussi de 24 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3.0, le candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option montage et gestion de projets d'aménagement. Un minimum de 15 crédits de cours obligatoires et l'atelier AME 6917 - Atelier de gestion de projets urbains doivent faire partie des cours complétés et réussis au moment du transfert. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits dont 27 doivent être du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire aux cours HEC6101 - Direction et leadership des projets (440999) et HEC6112A - Le management: les milieux et la pratique (443594), ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6070	3	Montage juridique et financier de projet
AME 6916	3	Gestion des parties prenantes
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6255D	3	Direction et leadership des projets (PROJ40409)

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6850	3	Gestion de la construction
AME 6917	6	Atelier de gestion de projets urbains

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
HEC 6108	3	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)
HEC 6109 (OPER40501)	3	Gestion des approvisionnements et de la logistique
HEC 6110	3	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Programme 2-005-1-5 Version 00 (A17)

Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage (M. Sc. A.)

Objectifs

Cette option du programme de maîtrise en aménagement vise à développer des compétences en recherche dans les domaines touchant la ville, le territoire et le paysage. Le cheminement de cette option permet de réaliser un projet de recherche de type mémoire fondé sur des méthodes et des connaissances puisées dans les disciplines de l'urbanisme et de l'architecture de paysage.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option ville, territoire, paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4.3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation d'un maximum de trois pages, indiquant les raisons qui motivent leur choix de programme. La lettre doit également expliquer la pertinence de la formation de 1er cycle.
- Esquisse du projet de recherche. Ce texte d'environ trois pages doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie.
- Curriculum Vitae mettant en valeur ses études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Trois lettres de recommandation.

Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Scolarité

(durée minimale et maximale / statut des étudiants)
La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel.

Structure du programme

L'option Ville, territoire, paysage de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Ville, territoire, paysage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 10 crédits.

AME 6502	3	Les méthodologies de la recherche
AME 6870	3	Théories - urbanisme et architecture de paysage
AME 6871 1	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6872 2	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6873 3	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6001	3	Théories et projet de paysage
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
APA 6511	2	Connaissance des végétaux et horticulture
APA 6514	2	Histoire de l'architecture de paysage
APA 6515	2	Écologie végétale appliquée
URB 6280	3	Théorie de la planification et urbanisme
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme

URB 6288	3	Gestion du territoire et géomatique
URB 6289	3	Économie urbaine
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70C Lecture dirigée

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6420	3	Lectures dirigées 1
AME 6421	3	Lectures dirigées 2

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle à choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 26 crédits.

AME 6971	3	Unité de recherche 1
AME 6972	3	Unité de recherche 2
AME 6973	3	Unité de recherche 3
AME 6974	3	Unité de recherche 4
AME 6975	3	Unité de recherche 5
AME 6995	11	Mémoire

Programme 2-005-1-7 Version 01 (A23)

Maîtrise en aménagement, option design urbain (M. Sc. A.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes du design urbain qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans la gestion et la mise en oeuvre des projets urbains. Ces spécialistes sont appelés à exercer une forme de leadership fondée sur leur pensée critique à l'égard de la ville actuelle, sur les connaissances qui s'y rattachent et sur leur compréhension éclairée du projet urbain contemporain. Ils sont appelés à intervenir dans des environnement urbains existants pour en projeter la réurbanisation, la requalification ou la revitalisation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la maîtrise en aménagement, option design urbain, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation.

Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

- Portfolio. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide préparé par le Comité de sélection de l'option Design urbain, M. Sc.A aménagement.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

3. Information complémentaire

Déposez un dossier complet le plus tôt possible, puisqu'après le 1er évrier (pour le trimestre d'automne), les demandes ne seront pas étudiées au-delà de l'atteinte du nombre de places.

Structure du programme

Cette option de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 6 crédits dédiés à deux cours obligatoires, 12 crédits dédiés à des ateliers et 9 crédits dédiés à un projet final et 18 crédits à option, dont 6 crédits dédiés à un atelier.

Bloc 70A Ateliers

Obligatoire - 12 crédits.

AME 6413	6	Atelier en design urbain 1
AME 6415	6	Atelier en design urbain 2

Bloc 70B Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

ARC 6752	3	Architecture et stratégies urbaines

URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain

Bloc 70C Ateliers

Option - 6 crédits.

APA 6509	4.5	Atelier 2 : Paysage urbain
APA 6520	1.5	Développement durable et paysage urbain
ARC 6416	6	Atelier de projet urbain
URB 6020	6	Atelier d'intervention

Bloc 70D Cours offerts en architecture

Option - Maximum 9 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

Bloc 70E Cours offerts en architecture de paysage

Option - Maximum 9 crédits.

APA 6001	3	Théories et projet de paysage
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

Bloc 70F Cours offerts en urbanisme

Option - Maximum 9 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 70G Séminaires thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6871	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3

Bloc 70H Activité spéciale

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6673	2	Activité spéciale
URB 6672	3	Activité spéciale

Bloc 70I Atelier de fin d'études

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6918	9	Atelier de projet final

Programme 2-005-1-8 Version 00 (A20)

Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement (M. Sc. A.)

Objectifs

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle de l'Université de Montréal, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un texte d'une demi-page sur votre conception du rôle de gestionnaire de projets.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation.

Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

3. Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

4. Transfert
Après avoir réussi de 24 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3.0, le candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option montage et gestion de projets d'aménagement. Un minimum de 15 crédits de cours obligatoires et l'atelier AME 6917-Atelier de gestion de projets urbains doivent faire partie des cours complétés et réussis au moment du transfert. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option dont 6 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6070	3	Montage juridique et financier de projet
AME 6916	3	Gestion des parties prenantes
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6255D	3	Direction et leadership des projets (PROJ40409)

Bloc 70B

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.
Remarque : L'étudiant qui s'inscrit au cours AME6990 doit s'inscrire au cours PHI6990 pendant la même session.

AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6850	3	Gestion de la construction
AME 6917	6	Atelier de gestion de projets urbains
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
HEC 6108	3	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)
HEC 6109	3	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)
HEC 6110	3	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70D Activités d'intégration

Option - 6 crédits.
Notez que le stage AME6905, qui doit se faire en un trimestre, est équivalent aux stages AME69051 et AME69052 qui eux, se font en deux trimestres.

AME 6905	6	Stage professionnel
AME 69051	0	Stage professionnel 1
AME 69052	6	Stage professionnel 2
AME 6911	6	Cellule de travail dirigé

Programme 2-005-1-9 Version 00 (A20)

Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti (M. Sc. A.)

Objectifs

Option Conservation du patrimoine bâti

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine. S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant.
De trois à six crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont AME 6200 Introduction aux outils du projet et AME 3104 Histoire de l'architecture au Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension

écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Un portfolio composé de travaux pertinents: travaux académiques préférablement réalisés de façon individuelle, des productions écrites (articles ou publications), des productions illustrées (projets d'atelier ou autre), etc. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide pour le portfolio

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

3. Statut

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Conservation du patrimoine bâti

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel qui en découle, 12 à 15 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6412	3	Cadres de gestion en conservation

Bloc 70B

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

AME 6080	6	Stage en conservation
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6501	3	Pratiques des disciplines en aménagement
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
URB 6286	3	Histoire de l'urbanisme
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain

Bloc 70C

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 70D Projet en conservation

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6549	6	Atelier en conservation
AME 6550	3	Projet individuel en conservation

Programme 2-005-6-9 Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti

Objectifs

Le microprogramme permet d'offrir une formation plus courte que la maîtrise (15 crédits contre 45). Il cible d'abord une clientèle qui se trouve présentement sur le marché du travail et qui voudrait acquérir une excellente formation de base en conservation du patrimoine. Il vise à donner une formation de base en conservation du patrimoine à des personnes qui possèdent déjà une expertise en aménagement et qui voudraient se spécialiser en conservation ou tout simplement ajouter le patrimoine à leur liste d'expertises. En raison de la mutualisation envisagée des cours, un étudiant inscrit au microprogramme pourrait obtenir la maîtrise en complétant les autres 30 crédits et ainsi développer une solide expertise dans le domaine. Après avoir réussi 15 crédits du microprogramme en conservation du patrimoine bâti avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3, le candidat peut être admissible à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti. Seule une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au microprogramme doit accompagner la demande d'admission du candidat. Si un étudiant diplômé du microprogramme souhaite poursuivre à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti, les cours déjà suivis et réussis, au cours des 5 dernières années, seront reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Certains candidats ne répondant pas à la moyenne minimale requise pourraient tout de même être sélectionnés en raison de leur expérience de travail de haute qualité.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention de 500 mots maximum indiquant vos motivations et vos attentes concernant le choix de programme en lien avec vos projets.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur les études, les recherches ou les activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Une lettre de recommandation d'une personne (professeur, employeur, etc.) pouvant témoigner des aptitudes et de l'intérêt du candidat à poursuivre et réussir des études de cycles supérieurs.

2. Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, cette durée minimale n'est possible que si l'offre de cours proposée le permet. Si cela n'est pas le cas, l'étudiant devra prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut

Le candidat au microprogramme s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

4. Transfert

Après avoir réussi 12 crédits du microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti avec une moyenne d'au moins 3,0, le candidat peut être admissible à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti.
Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire.
Une demande d'équivalences pour les cours suivis au microprogramme doit accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6412	3	Cadres de gestion en conservation
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

APA 6015	3	Patrimoine et paysage
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

Programme 2-014-1-5 Version 00 (A21)

Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation (M. Sc. A.)

Objectifs

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, option design, création et innovation vise à former des praticiens réflexifs en design dans des champs d'expertise pertinents dans le monde d'aujourd'hui. Un cheminement organisé autour d'un projet de recherche appliquée (ou recherche-création) permet de mettre de l'avant des approches de la recherche et du développement qui caractérisent les disciplines du design et favorisent l'innovation en milieu professionnel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement) option design, création et innovation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en design industriel ou d'une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option design, création et innovation

Une lettre d'intention précisant l'atelier thématique souhaité (consultez la liste des thématiques ici) (guide de présentation de la lettre)

- Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme.
- Un portfolio (Guide de préparation du portfolio).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres à plein temps.

3. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que design industriel (ou d'un diplôme jugé équivalent) auront à mettre leurs connaissances à niveau en complétant des cours préparatoires. Selon ce nombre de crédits, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un ou de deux trimestres, soit jusqu'à 30 crédits préparatoires.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Design, création et innovation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires, 11 à 14 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 10 crédits.

AME 6502	3	Les méthodologies de la recherche
AME 6711	3	Approches innovantes du projet en design
AME 6816	3	Problématiques en design contemporain
DIN 6760	1	Présentation du projet - exposition

Bloc 70B Disciplinaire

Option - Minimum 2 crédits, maximum 11 crédits.

AME 6741	1	Séminaire avancé en design 1
AME 6742	1	Séminaire avancé en design 2
AME 6743	1	Séminaire avancé en design 3
AME 6744	1	Séminaire avancé en design 4
AME 6745	1	Séminaire avancé en design 5
AME 6746	1	Séminaire avancé en design 6
AME 6747	1	Séminaire avancé en design 7
AME 6748	1	Séminaire avancé en design 8
AME 6749	1	Éléments de la pensée design
AME 6751	1	Éléments d'intervention en développement durable
AME 6752	1	Éléments de modélisation de la complexité
AME 6761	1	Communication scientifique du projet

Bloc 70C Cours et activités de transfert

Option - Maximum 9 crédits

AME 6817	3	Théories du projet
DEI 6112	3	Étude et culture de l'environnement de proximité

DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6011	3	Jeux et design d'apprentissages
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6001	3	Design stratégique de produits/services durables
DIN 6740	6	Mission professionnelle
DIN 6900	3	Projet intégré - organisation - international

Bloc 70D Interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6201	1	Séminaire thématique en aménagement 1
AME 6202	1	Séminaire thématique en aménagement 2
AME 6203	1	Séminaire thématique en aménagement 3
AME 6204	1	Séminaire thématique en aménagement 4
AME 6205	1	Séminaire thématique en aménagement 5
AME 6206	1	Séminaire thématique en aménagement 6
AME 6420	3	Lectures dirigées 1
AME 6421	3	Lectures dirigées 2
AME 6871 1	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6872 2	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6873 3	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de 2e cycle de la Faculté de l'aménagement, de l'Université de Montréal ou des autres universités.

Bloc 70F Ateliers de design avancé

Obligatoire - 21 crédits.

DIN 6710	6	Atelier de design avancé 1 - Cadrage du projet
DIN 6720	6	Atelier de design avancé 2 -Approches créatives
DIN 6730	9	Atelier de design avancé 3 -Développement et communication

Programme 2-014-1-6 Version 00 (A21)

Maîtrise en aménagement, option théories en design (M. Sc. A.)

Objectifs

Option théories en design

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, option théories en design, vise à former des chercheurs en design aux compétences méthodologiques, analytiques et critiques de pointe. Ce cheminement avec mémoire permet une ouverture à la diversité des pratiques et des théories émergentes en design ainsi que le développement d'un champ de spécialisation dans des orientations porteuses, en lien avec les grands enjeux contemporains qui animent nos sociétés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (guide de présentation)
- Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent (suivi par le(s) trimestre(s) de rédaction). La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option théories en design, avec la modalité Mémoire.

Segment 70 Propre à l'option Théories en design

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire, 6 à 9 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

AME 6502	3	Les méthodologies de la recherche
AME 6711	3	Approches innovantes du projet en design
AME 6816	3	Problématiques en design contemporain
AME 6817	3	Théories du projet

Bloc 70B Disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6741	1	Séminaire avancé en design 1
AME 6742	1	Séminaire avancé en design 2

AME 6743	1	Séminaire avancé en design 3
AME 6744	1	Séminaire avancé en design 4
AME 6745	1	Séminaire avancé en design 5
AME 6746	1	Séminaire avancé en design 6
AME 6747	1	Séminaire avancé en design 7
AME 6748	1	Séminaire avancé en design 8
AME 6749	1	Éléments de la pensée design
AME 6751	1	Éléments d'intervention en développement durable
AME 6752	1	Éléments de modélisation de la complexité
AME 6761	1	Communication scientifique du projet
DEI 6112	3	Étude et culture de l'environnement de proximité
DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6011	3	Jeux et design d'apprentissages
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6001	3	Design stratégique de produits/services durables
DIN 6900	3	Projet intégré - organisation - international

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6201	1	Séminaire thématique en aménagement 1
AME 6202	1	Séminaire thématique en aménagement 2
AME 6203	1	Séminaire thématique en aménagement 3
AME 6204	1	Séminaire thématique en aménagement 4
AME 6205	1	Séminaire thématique en aménagement 5
AME 6206	1	Séminaire thématique en aménagement 6
AME 6420	3	Lectures dirigées 1
AME 6421	3	Lectures dirigées 2
AME 6871 1	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6872 2	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6873 3	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de deuxième cycle de la Faculté de l'aménagement, de l'Université de Montréal ou des autres universités.

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

AME 6616	3	Recherche 1
AME 6617	3	Recherche 2
AME 6618	3	Recherche 3
AME 6619	3	Recherche 4
AME 6814	12	Mémoire

Programme 3-005-1-1 Version 00 (H18)

Doctorat interdisciplinaire en aménagement (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat interdisciplinaire en aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVII) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise préparant adéquatement aux études ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention. D'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Esquisse du projet de recherche. Document d'environ huit à dix pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de la Faculté. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisis
- Trois lettres de recommandation.

  Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités

- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, en format PDF
- Plan de financement des études pour les étudiants provenant de l'international. Il s'agit d'un document qui indique : le type de bourse dont vous bénéficiez ou auxquelles vous comptez postuler et si vous comptez sur d'autres ressources (emploi à l'extérieur du milieu académique, épargne, etc.) pour financer vos études. Ce document permet d'estimer la faisabilité des études supérieures à temps plein et la durée des études.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à des séminaires de recherches ; 6 crédits de séminaires thématiques à option ; puis 3 crédits de cours au choix.

Bloc 70A Séminaires de recherche

Obligatoire - 6 crédits.

AME 7121	3	Recherche interdisciplinaire en aménagement 1
AME 7122	3	Recherche interdisciplinaire en aménagement 2

Bloc 70B Séminaires thématiques

Option - 6 crédits.

AME 6871	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique en urbanisme et architecture de paysage 3
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement
AME 7401	1	Séminaire thématique en aménagement 1
AME 7402	1	Séminaire thématique en aménagement 2
AME 7403	1	Séminaire thématique en aménagement 3
AME 7404	1	Séminaire thématique en aménagement 4
AME 7405	1	Séminaire thématique en aménagement 5
AME 7406	1	Séminaire thématique en aménagement 6

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Le choix du cours de ce bloc doit être approuvé par le directeur de recherche et par le responsable du programme.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

AME 7000	0	Examen général de doctorat
AME 7101	3	Unité de recherche en aménagement 1
AME 7102	3	Unité de recherche en aménagement 2
AME 7103	3	Unité de recherche en aménagement 3
AME 7104	3	Unité de recherche en aménagement 4
AME 7105	3	Unité de recherche en aménagement 5
AME 7106	3	Unité de recherche en aménagement 6
AME 7107	3	Unité de recherche en aménagement 7
AME 7108	3	Unité de recherche en aménagement 8
AME 7109	3	Unité de recherche en aménagement 9
AME 7110	3	Unité de recherche en aménagement 10
AME 7111	3	Unité de recherche en aménagement 11
AME 7201	1	État d'avancement 1
AME 7202	1	État d'avancement 2
AME 7203	1	État d'avancement 3
AME 7500	39	Thèse

École d'architecture

Programme 2-010-1-0 Version 02 (A16)

Maîtrise en architecture (M. Arch.)

Objectifs

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture.

Formation professionnelle

La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de deux ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer.» (https://www.oaq.com/candidatsetudiants/stage_professionnel.html)
Le programme de maîtrise en architecture comporte 45 crédits. Ce programme professionnel qui suit le programme préprofessionnel de B. Sc. (Architecture) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.
« Au Canada, le Conseil canadien de Certification en Architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte.» (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2017)
L'ensemble de la formation offerte à l'École d'architecture vise à amener l'étudiant à participer activement à l'exploration et à la transformation de l'architecture contemporaine. Le programme offre un parcours qui intègre la recherche ce qui favorise l'innovation et fait avancer la mission culturelle, sociétale et environnementale de la discipline.
Pour faire ce pont entre formation et recherche, l'École peut compter sur l'expertise de praticiens renommés et sur les activités de recherche des professeurs qui sont réalisées à titre individuel ou au sein d'équipes dûment constituées. Complémentaires les unes aux autres, ces recherches englobent principalement des domaines tels que l'histoire et la théorie de l'architecture contemporaine; la résilience et les environnements durables; les innovations programmatiques et techniques; la contribution de l'architecture à la définition des villes et des territoires ainsi que les processus de réalisation du projet et le rôle des parties prenantes.
Pour en savoir davantage sur les activités de recherche de l'École, voir la section Expertises de recherche du site web de l'École d'architecture (https://architecture.umontreal.ca/recherche/expertises-de-recherche/) ainsi que la section Chaires et unités de recherche (https://architecture.umontreal.ca/recherche/chaires-et-unites-de-recherche/)
Le programme comporte 45 crédits. Le cheminement proposé est de trois trimestres. Un cheminement particulier sur quatre trimestres, faisant l'objet d'une entente, est également envisageable. L'atelier est la principale activité pédagogique d'intégration des connaissances et d'explorations à travers la conception du projet. Le premier atelier, obligatoire, porte sur la pensée constructive. Les deux ateliers suivants, Projet de recherche (en équipe) et Projet thèse (individuel) sont liés par un thème commun que l'étudiant choisit parmi les trois à cinq thèmes offerts chaque année. Des équipes composées de professeurs et de professionnels sont responsables de ces ateliers afin d'assurer les apports théoriques et pratiques en lien au sujet traité. En plus des cours obligatoires, deux cours optionnels ou au choix permettent de parfaire la formation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en architecture préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, ou un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel une formation préparatoire est prévue et nécessaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un portfolio
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, le curriculum vitae et la lettre de motivation, consulter le site web de l'École d'architecture.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres (2ans).

3. Formation préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que le programme de science de l'architecture peuvent être appelés à faire une formation préparatoire afin de leur assurer une atteinte complète des critères de l'agrément professionnel du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Avant d'entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, les étudiants doivent réussir leur formation préparatoire avec une moyenne minimale de 3,0.

4. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B. Sc. Architecture.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Design complet

Obligatoire - 9 crédits.

ARC 6701	6	Projet complet
ARC 6711	3	Pensée constructive

Bloc 70B Recherche et projet d'architecture

Obligatoire - 21 crédits.

ARC 6801	6	Projet de recherche
ARC 6802	9	Projet thèse
ARC 6803	3	Séminaire de recherche
ARC 6804	3	Langages, écritures du projet

Bloc 70C Pratique professionnelle

Obligatoire - 9 crédits.

ARC 6830	3	Pratique professionnelle
ARC 6831	3	Architecture et immobilier
ARC 6832	3	Sécurité du bâtiment

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6305	3	Séminaire en technologie du bâtiment
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6850	3	Gestion de la construction
ARC 6851	3	Séminaire 1
ARC 6852	3	Séminaire 2
ARC 6853	3	Précédents et conception architecturale
ARC 6863	3	Laboratoire spécialisé en CAO
ARC 6883	3	Formes architecturales et urbaines
ARC 6888	3	Activité spéciale

Bloc 70E Activité individuelle

Option - Maximum 3 crédits.

ARC 6889	3	Travail dirigé

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du responsable de programme, l'étudiant peut choisir un cours de trois crédits de 1er cycle de niveau 3000 ou 4000, ou tout autre cours de cycles supérieurs parmi ceux du répertoire des cours de l'Université de Montréal ou parmi ceux des autres universités montréalaises.

Programme 3-960-1-0 Version 00 (H04)

Doctorat en études individualisées (Ph. D.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par

les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études qu'il envisage, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un programme d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé.

L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour l'option Architecture

- Lettre d'intention et de motivation
- Un texte de huit à dix pages qui définit votre projet de recherche en précisant les principaux éléments de votre problématique et les méthodes de recherche envisagées. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de l'École d'architecture. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la l'École d'architecture, Pavillon de la Faculté de l'aménagement, 2940,chemin de la Côte-Ste-Catherine, bureau 2039, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi
- Plan de financement des études ou profil financier
- Trois lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse, du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP. Le diplôme décerné porte l'inscription doctorat individualisé dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Deux cheminements sont normalement offerts :
- Le doctorat comprenant de 10 à 15 crédits de cours et de 75 à 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse;
- Le doctorat avec stage comprenant de 10 à 18 crédits de cours, 9 à 12 crédits de stage et de 60 à 71 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec thèse
Obligatoire - Min. 10 crédits, maximum 15 crédits.

Bloc 70B Recherche et thèse

Propre au cheminement avec thèse
Obligatoire - Minimum 75 crédits, maximum 80 crédits.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 10 crédits, maximum 18 crédits.

Bloc 70B Stages

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Bloc 70C Recherche et thèse

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 60 crédits, maximum 71 crédits.

École de design

Programme 2-015-1-2 Version 00 (A15)

D.E.S.S. en écodesign stratégique

Objectifs

L'objectif de ce programme est de permettre à des étudiants finissants et à des professionnels en exercice de développer des compétences requises pour la conduite de projets d'écodesign stratégiques et innovants. Plus spécifiquement, le programme a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de niveau supérieur et des habiletés pour concevoir, organiser, évaluer et améliorer des produits et services selon les principes du développement durable et accompagner les entreprises à transformer des enjeux environnementaux et de développement durable en opportunités d'innovation pour se positionner de manière compétitive sur le marché. Il couvre les techniques d'évaluation environnementale et socio-économique, la pensée du cycle de vie, la gestion de l'innovation et du développement durable, et les démarches d'écoconception et de prospective stratégique. Il est fortement multidisciplinaire en étant le produit d'une collaboration entre trois écoles dans les disciplines du génie, du design industriel et de la gestion.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en écodesign stratégique, le candidat doit :

- pour une admission à l'Université de Montréal : satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de l'aménagement (design, architecture...) ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en sciences fondamentales, sciences appliquées ou de gestion, ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à l'École Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions
- avoir une expérience professionnelle pertinente après son premier diplôme universitaire est un atout important et sera pris en compte.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ses études en lien avec ses projets d'avenir
- Un curriculum vitae
- Un portfolio présentant vos principales réalisations (uniquement pour les étudiants venant de design, architecture, urbanisme et paysage, ou domaine d'études équivalent).

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.

- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne, d'hiver ou d'été.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus quatre années (douze trimestres).
- L'étudiant pourra compléter la mission professionnelle en écodesign après avoir complété au moins 18 crédits de cours et ateliers, dont les 12 crédits obligatoires du programme. La mission professionnelle est une démarche de recherche en écodesign menée en équipe de deux et encadrée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements. Cette activité vise à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.
Les 4 cours obligatoires Design stratégique de produits et services durables (DIN6001), Atelier d'écodesign (DIN6002), Atelier - Expertise, controverses, prospective (DIN6003), et Analyse du cycle de vie (DDI8003) sont des cours de fondement de connaissances. Ils sont à suivre en priorité en première année par les étudiants réalisant le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Écodesign stratégique en deux ans.
Pour les étudiants inscrits à l'Université de Montréal, les cours de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal pourront être suivis par entente interuniversitaire. Notez que les sigles GIN et HEC correspondant aux cours de la structure seront alors utilisés à l'Université de Montréal.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un projet de mission professionnelle, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DIN 6001	3	Design stratégique de produits/services durables
DIN 6002	3	Atelier d'écodesign
DIN 6003	3	Atelier - Expertises, controverses, prospective
GIN 6003B	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

HEC 6111A (DDRS40101)	3	Approche marketing en enjeux de développement durable
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

HEC 6208	3	Management de l'innovation et de la création (ENTR61012)

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6001A	3	Développement durable pour ingénieurs (DDI8001)
GIN 6202	3	Production durable (IND8202)

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6111	3	Aspects économiques des flux circulaires (IND8111)

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70G Mission professionnelle

Obligatoire - 6 crédits.
N.B.: Les étudiants INSCRITS À POLYTECHNIQUE dans ce programme d'études devront s'inscrire au sigle IND6926 qui leur est destiné.

DIN 6100	6	Mission professionnelle en écodesign

Programme 2-015-1-3 Version 01 (A14)

D.E.S.S. en design des jeux

Objectifs

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design de jeux, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention
- Curriculum vitae
- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6001	3	Atelier de design de jeux 1
DEJ 6002	6	Atelier de design de jeux 2
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6007	3	Prototypage en jeux vidéo
DEJ 6010	3	Pratique professionnelle en design de jeux
DEJ 6011	3	Jeux et design d'apprentissages
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6000	3	Design et approches systémiques

Programme 2-016-1-2 Version 00 (A17)

D.E.S.S. en design d'intérieur

Objectifs

Le D.E.S.S. en design d'intérieur est un programme qui vise le perfectionnement de la formation universitaire en design d'intérieur par l'acquisition de connaissances et de compétences de pointe cernant des thématiques spécifiques et émergentes, qui garantiront le rayonnement des diplômés et orienteront leurs carrières vers des secteurs de pratique stratégiques et actuels en design d'intérieur. Le programme a pour objectif d'amener les étudiants à développer une compréhension fine des problématiques complexes ainsi que des enjeux contemporains et prospectifs en design d'intérieur, à travers une approche informée, réflexive et critique. Au terme de sa formation, l'étudiant maîtrisera des méthodes et des stratégies de conception variées et innovantes, intégrées au projet de design d'intérieur.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design d'intérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en design d'intérieur de l'Université de Montréal, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau B2 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les mêmes règles s'appliquent aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un autre diplôme dans une discipline connexe et jugé équivalent (notamment architecture, design de l'environnement, architecture d'intérieur). Dans leur dossier de demande d'admission, ces candidats devront faire la démonstration de leur niveau de connaissance et de leur maîtrise des dimensions spécifiques à la discipline du design d'intérieur.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation.
- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)

Note : l'admission est conditionnée par la qualité des résultats académiques obtenus, la motivation personnelle et la qualité des travaux présentés dans le portfolio

1.2. Exigences et/ou informations supplémentaires

- Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portatif configuré selon les exigences propres au programme du D.E.S.S. en design d'intérieur;
- Avoir une bonne connaissance et de l'anglais lu et parlé;
- Des entretiens avec les candidats au programme pourraient avoir lieu au besoin.

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. Et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du programme de D.E.S.S. en design d'intérieur sont répartis comme suit : 27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

DEI 6111	3	Enjeux contemporains en design d'intérieur
DEI 6112	3	Étude et culture de l'environnement de proximité
DEI 6113	3	Pratiques de recherche en design d'intérieur
DEI 6311	6	Atelier-séminaire en design d'intérieur
DEI 6322	3	Essai synthèse de l'atelier terminal
DEI 6333	6	Atelier terminal en design d'intérieur
DEI 6817	3	Théories du projet en design d'intérieur

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Cours de 2e cycle à choisir dans le répertoire des cours de la Faculté de l'aménagement, de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises, avec l'accord du responsable du programme.

École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Programme 2-020-1-0 Version 03 (A18)

Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

Objectifs

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies et des compétences de pointe en matière d'analyse, de planification et de design des paysages à différentes échelles et dans une grande diversité de contextes. Le programme vise de plus à développer la capacité des étudiants à élaborer des approches, des mesures et des mécanismes d'évaluation, de conservation, de mise en valeur et de gestion des paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les

aspects des projets de paysage et dans tous les milieux, en relation avec les parties prenantes. Dans ses activités futures, l'étudiant interviendra de manière responsable en regard des enjeux sociaux, écologiques, culturels, et ce, dans une perspective de développement durable. Il maîtrisera la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que les qualités concrètes et la valeur d'expérience des espaces de toutes natures. Il intègrera ce faisant des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture de paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en architecture de paysage ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe à l'aménagement (ex. : architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience ou d'éléments de formation pertinents
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Les étudiants doivent maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. La lettre de motivation doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de son bagage et de sa motivation à entreprendre des études supérieures en architecture de paysage ainsi que de sa perception de la discipline et des enjeux environnementaux et de design qui y sont rattachés.
- Un portfolio (voir le guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 4 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

3. Formation préparatoire

Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. Selon ce nombre, la scolarité pourrait être augmentée d'une année. Ces cours sont suivis pendant la première année.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Les étudiants qui ne détiennent pas un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage devront compléter un maximum de 24 crédits de cours préparatoires avant d'entreprendre leur scolarité de maîtrise.

Cours préparatoires

Maximum - 24 crédits
APA6506 Caractérisation et analyse : sites et paysages 2 cr.
APA6507 Atelier Processus de projet et méthodes de design 4.5 cr.
APA6511 Connaissance des végétaux et horticulture 2 cr.
APA6512 Design avec les végétaux 1.5 cr.
APA6513 Matériaux et techniques de construction 2 cr.
APA6514 Histoire de l'architecture de paysage 2 cr.
APA6515 Écologie végétale appliquée 2 cr.
APA6516 Nivèlement et gestion des eaux de ruissèlement 2 cr.
APA6517 Informatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.
APA6526 Géomatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.
APA6518 Dessins d'exécution et devis 2 cr.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Fondements, principes et pratique du design

Obligatoire - 18 crédits.

APA 6508	4.5	Atelier 1 : Paysage de proximité
APA 6509	4.5	Atelier 2 : Paysage urbain
APA 6510	4.5	Atelier 3: Grand paysage
APA 6519	1.5	Design détaillé et construction
APA 6520	1.5	Développement durable et paysage urbain
APA 6524	1.5	Géomatique appliquée au projet de paysage

Bloc 70B Histoire, théorie et critique

Obligatoire - 6 crédits.

APA 6001	3	Théories et projet de paysage
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques

Bloc 70C Histoire, théorie et critique

Option - Maximum 3 crédits.

APA 6015	3	Patrimoine et paysage

Bloc 70D Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Obligatoire - 1 crédit.

APA 6802	1	Pratique professionnelle en architecture de paysage

Bloc 70E Technologies, matériaux, systèmes, réalisation

Option - Maximum 3 crédits.

APA 6005	3	Construction avancée en architecture de paysage

Bloc 70F Végétaux, écologie, développement durable

Obligatoire - 3 crédits.

APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage

Bloc 70G Végétaux, écologie, développement durable

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes

Bloc 70H Activités dirigées

Obligatoire - 11 crédits.

APA 6014	9	Projet de fin d'études en architecture de paysage
APA 6801	2	Séminaire préparatoire au projet de fin d'études

Bloc 70I Activités dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

APA 6902	3	Stage en architecture de paysage
APA 6903	3	Activité spéciale en architecture de paysage

Programme 2-025-1-0 Version 09 (A13)

Maîtrise en urbanisme (M. Urb.)

Objectifs

L'urbanisme est un domaine d'intervention interdisciplinaire appliqué au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) est accréditée par l'American Institute of Certified

Planners et reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).
La M. Urb. prépare à une variété de pratiques professionnelles en urbanisme. Elle offre une formation centrée sur les savoirs et savoir-faire spécifiques au domaine tout en proposant des cheminements spécialisés associés à deux thèmes fédérateurs, soit Urbanisme international et Aménagement de la ville post-carbone.
Le programme poursuit trois principaux objectifs :

- offrir aux bacheliers en urbanisme la possibilité d'approfondir leurs connaissances et savoir-faire, notamment eu égard aux nouveaux enjeux urbains et aux pratiques en émergence
- permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir des connaissances et des méthodes et de développer des compétences dans le champ de l'urbanisme
- développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet d'intervention ou de recherche, dans des ateliers et en réalisant un travail dirigé ou un mémoire.

La M. Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences sociales et humaines et des sciences naturelles et génie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé
- Deux lettres de recommandation

du milieu universitaire.

- Un curriculum vitae.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que d'urbanisme (ou d'un diplôme jugé équivalent) devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 3 crédits et un maximum de 15 crédits de cours d'initiation à l'urbanisme (bloc de cours identifié dans la structure du programme). Selon le nombre de crédits de cours d'initiation à l'urbanisme à suivre, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un trimestre. Ces cours sont préférablement suivis pendant la première année.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :
- cheminement avec Mémoire
- cheminement sans Mémoire.

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par le comité des admissions.
URB 6011 Atelier d'intégration, 3 crédits
URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 crédits
URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 crédits
URB 6288 Gestion du territoire et géomatique, 3 crédits
URB 6289 Économie urbaine, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :
- cheminement avec Mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option
- cheminement avec Travail de recherche dirigé (TD) : 33 crédits obligatoires dont 12 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Concentrations
Outre le programme général, deux concentrations sont proposées et 6 cours à option sont identifiés pour chacune d'elles (mais sans mention dans le bulletin ou le diplôme). Ces concentrations sont :
- Urbanisme international
- Aménagement de la ville post-carbone

Les cours à option recommandés pour la concentration Urbanisme international sont :
URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr.
URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.
URB 6850 Urbanisme international, 3 cr.
URB 6857 Financement international de l'habitat, 3 cr.
Les cours à option recommandés pour la concentration Aménagement de la ville post-carbone sont :
URB 6743 Santé et environnement urbain, 3 cr.
URB 6767 Urbanisme, mobilité et accessibilité, 3 cr.
URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr.
URB 6770 Transport et développement urbain, 3 cr.
URB 6778 Planification environnementale et urbanisme, 3 cr.
URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.

MM - Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 15 crédits.

URB 6020	6	Atelier d'intervention
URB 6279	3	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme
URB 6280	3	Théorie de la planification et urbanisme
URB 6291	3	Stratégies et pratiques de mise en oeuvre

MM - Bloc 70B Cours fondamentaux à option

Option - Maximum 6 crédits.

URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain

MM - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

MM - Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

URB 6730	3	Problématique de recherche
URB 6734	3	Définition, projet de mémoire
URB 6735	6	Stratégie de recherche
URB 6736	12	Recherche et rédaction

TD - Bloc 70A Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 15 crédits.

URB 6020	6	Atelier d'intervention
URB 6279	3	Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme
URB 6280	3	Théorie de la planification et urbanisme
URB 6291	3	Stratégies et pratiques de mise en oeuvre

TD - Bloc 70B Cours fondamentaux obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain

TD - Bloc 70C Cours à option thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

TD - Bloc 70D Activités individuelles

Option - Maximum 3 crédits.

URB 6670	3	Travail individuel de recherche
URB 6671	3	Stage en milieu professionnel
URB 6672	3	Activité spéciale

TD - Bloc 70E

Choix - Maximum 6 crédits.

TD - Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.

URB 6731	3	Définition du projet de TD
URB 6732	3	Stratégie de recherche du TD
URB 6733	6	Recherche et rédaction du TD

Programme 2-025-1-2 Version 00 (A14)

Programme de qualification en urbanisme

Objectifs

Le programme de qualification en urbanisme a pour objectif d'offrir une formation professionnelle complémentaire à des candidats détenant une maîtrise dans le domaine de l'urbanisme ou des études urbaines, afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et savoir-faire en urbanisme spécifiques aux contextes québécois et montréalais.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de qualification en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en urbanisme
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- une lettre d'intention de 1 000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ces études en lien avec ses projets d'avenir
- un curriculum vitae
- un avis valide de l'Ordre des urbanistes du Québec

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein, à demi-temps et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).

Structure du programme

Le programme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.
Le cheminement type sur une année est le suivant:
- 6 ou 9 crédits de cours à l'automne
- 6 ou 9 crédits de cours à l'hiver, dont l'atelier obligatoire (URB6020).

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

URB 6020	6	Atelier d'intervention
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme

Bloc 70B

Option - 6 crédits

URB 6289	3	Économie urbaine
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-025-6-0 Version 00 (A14)

Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme a pour objectif de compléter la formation des ingénieurs et des urbanistes qui souhaitent se spécialiser dans l'organisation et la gestion des systèmes de transports en milieux urbains. Il s'agit d'une formation multidisciplinaire qui ouvre la réflexion sur les apports des différentes disciplines et qui amène les étudiants à travailler en partie dans les deux champs de compétences que sont le génie civil et l'urbanisme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade en urbanisme ou en ingénierie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent); pour une admission à Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et vos attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et une proposition de projet d'études supérieures
- Un curriculum vitae.

2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).
- L'étudiant pourra compléter le cours URB6654 / CIV6718 Projet : mobilité et urbanisme

  après avoir complété au moins 6 crédits de cours du programme. Le projet est une démarche de recherche personnelle guidée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements visant à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité. Il s'agit d'une activité durant laquelle l'étudiant travaille de manière autonome en coordination avec ses cotuteurs.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.
Le cheminement type sur une année est le suivant :
- 6 crédits de cours au premier trimestre (avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle)
- 6 crédits de cours au deuxième trimestre
- Projet de 3 crédits au dernier trimestre d'inscription

Préférablement, le cours de premier cycle (le cas échéant) est effectué au premier trimestre alors que le projet en mobilité, transport et urbanisme est effectué au dernier trimestre d'inscription.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un projet d'études.

Bloc 70A Ingénierie

Option - 6 crédits

GIN 2710	3	Systèmes de transport (CIV2710)
GIN 4760	3	Gestion des données en transport (CIV4760)
GIN 6701	3	Planification des transports (CIV6701)
GIN 6702	3	Analyse des transports (CIV6702)
GIN 6707A	3	Transport : technologie et innovation (CIV6707A)
GIN 6708	3	Transport en commun (CIV6708)

Bloc 70B Urbanisme

Option - 6 crédits.

URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain

Bloc 70C Projet en mobilité, transport et urbanisme

Option - 3 crédits

URB 6654	3	Projet : Mobilité et urbanisme

Programme 2-026-1-0 Version 00 (A96)

D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement

Objectifs

Le D.E.S.S. vise à réunir des étudiants des pays développés et des pays en développement, qu'ils soient dans une trajectoire de formation spécialisée ou dans une trajectoire de réorientation de leur expertise professionnelle.
Option Habitat urbain
Cerner et solutionner les problèmes d'habitat complexe des collectivités locales, intervenir dans les filières formelles et informelles d'accès au logement abordable pour les populations pauvres, et rendre plus opérationnelle l'expertise professionnelle dans la gestion stratégique des programmes d'habitat urbain (construction, réhabilitation), administrés par les niveaux local et communautaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent ou détenir un diplôme de 2e cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent.
La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la M.Urb. pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement). Une recommandation du Comité de gestion du programme sera alors nécessaire.
Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S., mais non pour les crédits de travaux dirigés, devra accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon 2 options :
- option Habitat urbain (segment 70),
- option Environnement urbain (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Habitat urbain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.
Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 70B Laboratoire

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6020	6	Atelier d'intervention

Bloc 70C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70D

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification

Bloc 70E

Choix - 3 crédits.
L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

Segment 71 propre à l'option Environnement urbain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.
Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 71B Laboratoire

Obligatoire - 6 crédits.

URB 6020	6	Atelier d'intervention

Bloc 71C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification

Bloc 71D

Option - Maximum 3 crédits.

URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 71E

Choix - 3 crédits.
L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

Bloc 71F Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

Table des matières

Introduction

Introduction 2-1

Programmes par département

Anthropologie 2-5
Bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI) 2-9
Chimie 2-13
Communication 2-16
Criminologie 2-29
Démographie 2-39
Institut d'études religieuses 2-42
Géographie 2-51
Histoire 2-53
Histoire de l'art et études cinématographiques 2-56
Informatique et recherche opérationnelle 2-63
Linguistique et traduction 2-73
Littératures de langue française 2-78
Littératures et langues du monde 2-82
Mathématiques et statistique 2-91
Philosophie 2-100
Physique 2-102
Psychoéducation 2-105
Psychologie 2-111
Relations industrielles 2-124
Science politique 2-133
Sciences biologiques 2-136
Sciences économiques 2-139
Sociologie 2-141
Travail social 2-144

Programmes par centre d'études

Études classiques 2-147

Programmes facultaires, interfacultaires et conjoints

2-149

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Information à jour le 19 juin 2023

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). En 2017, la Faculté de théologie et des sciences des religions y a aussi été intégrée. La Faculté des arts et des sciences a depuis toujours exprimé la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté. La Faculté est composée de 25 départements, institut et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :
– près de 165 programmes de 1er cycle;
- près de 140 programmes de cycles supérieurs;
– près de 15 000 étudiantes et étudiants de 1er cycle ainsi que plus de 5 000 aux cycles supérieurs;
– de 70 à 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
– une quarantaine de chaires de recherche et une trentaine de centres et de groupes de recherche. La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants et étudiantes de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale

Université de Montréal
Direction de la Faculté des arts et des sciences
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél : 514 343-6521
Télécopieur : 514 343-2185
www.fas.umontreal.ca

Direction

Doyen : Frédéric Bouchard

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Vice-doyen, Planifications et infrastructures : Houari Sahraoui
Vice-doyenne, Cycles supérieurs et engagement communautaire : Sophie Parent
Vice-doyenne, Études de premier cycle et réussite : Marie Achille
Vice-doyen, Recherche, découverte et création : Éric Montpetit
Vice-doyen, Affaires internationales et Secrétaire de Faculté : Carl Bouchard
Vice-doyenne, Affaires professorales, partenariats et innovation : Andreea Schmitzer

Opérations administratives

Directrice administrative: Isabelle Cagiotti
Directrice des communications: Sophie Archambault

Directions des départements et écoles

Département d'anthropologie : Julie Riel-Salvatore
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Lyne Da Sylva
Département de chimie : Jean-François Masson
Département de communication : Chantal Benoît-Barné
École de criminologie : Samuel Tanner
Département de démographie : Lisa Y. Dillon
Institut d'études religieuses : Alain Gignac
Département de géographie : Julie Talbot
Département d'histoire : Ollivier Hubert (par intérim)
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Bernard Perron
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Sylvie Hamel
Département de linguistique et de traduction : Patrick Drouin
Département des littératures de langue française : Marie-Pascale Huglo
Département de littératures et de langues du monde : Guy Lanoue (par intérim)
Département de mathématiques et de statistique : Marlène Frigon
Département de philosophie : Christian Leduc
Département de physique : Nicole St-Louis
École de psychoéducation : Paul Gendreau
Département de psychologie : Michelle McKerral
École de relations industrielles : Vincent Rousseau
Département de science politique : Frédéric Mérand
Département de sciences biologiques : Francis Gingras (par intérim)
Département de sciences économiques : Benoit Perron
Département de sociologie : Marianne Kempeneers
École de travail social : Marie-Andrée Poirier

Centre de langues

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'innu, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Les cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, bureau C-1134
514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca

SAFIRE

Le Service d'appuis à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants ainsi que pour les départements, écoles, institut et centres (unités) de la FAS. Le SAFIRE gère deux programmes facultaires de préparation aux études universitaires : Année préparatoire et Compléments de formation ; un programme facultaire d'études de premier cycle : la mineure arts et sciences ; ainsi que des programmes facultaires de cycles supérieurs en Administration sociale, Arts, création et technologies, Compétences professionnelles, Édition numérique, Environnement et développement durable, Études internationales, Études juives, Journalisme, Muséologie, Sciences humaines appliquées, et Récits et médias autochtones.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
514-343-6521
info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en développement Web, en initiation au multimédia, aux applications mobiles, à la bureautique et en informatique spécialisée. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique.

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194

514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

Liste des programmes

Département d'anthropologie

Maîtrise en anthropologie 2-050-1-0

Microprogramme de deuxième cycle en anthropologie 2-050-1-2

D.E.S.S. en anthropologie 2-050-6-0

Doctorat en anthropologie 3-050-1-0

Options:
- Générale
- Muséologie

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Maîtrise en sciences de l'information 2-055-1-2

Maîtrise en sciences de l'information – Recherche 2-055-1-3

Doctorat en sciences de l'information 3-055-1-0

Options
- Générale
- Muséologie

Département de chimie

Maîtrise en chimie 2-060-1-0

D.E.S.S. en synthèse et architecture moléculaires 2-060-1-2

D.E.S.S. en analyses environnementales et industrielles 2-060-1-3

Doctorat en chimie 3-060-1-0

Département de communication

Maîtrise en sciences de la communication 2-225-1-0

Options:
- Communication organisationnelle
- Communication médiatique
- Communication politique
- Communication politique - volet international
- Études de journalisme
- Générale
- Recherche-création

D.E.S.S. en communication organisationnelle 2-225-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en communication dans les organisations en changement 2-225-6-0

D.E.S.S. en média, culture et technologie 2-226-1-1

D.E.S.S. en communication politique 2-227-1-2

D.E.S.S. en journalisme 2-405-1-1

Doctorat en communication 3-225-1-0

École de criminologie

Maîtrise en criminologie 2-065-1-0

Options:
- Analyse criminologique, avec stage
- Criminalistique et information, avec travail dirigé
- Générale, avec mémoire
- Intervention, avec stage
- Justice et victimes, avec travail dirigé
- Sécurité intérieure, avec travail dirigé

D.E.S.S. en sécurité intérieure 2-065-1-2

D.E.S.S. en justice et victimes 2-065-1-3

Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique 2-065-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique 2-065-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en justice et victimes 2-065-6-3

Doctorat en criminologie 3-065-1-0

Département de démographie

Maîtrise en démographie 2-070-1-0

D.E.S.S. en démographie 2-070-1-2

Doctorat en démographie 3-070-1-0

Institut d'études religieuses

Maîtrise en théologie 2-885-1-0

Licence en théologie 2-885-1-1

Maîtrise en théologie pratique 2-885-1-2

Options:
- Générale
- Spiritualité

D.E.S.S. en spiritualité et santé 2-885-1-4

Microprogramme de deuxième cycle en études religieuses 2-885-6-3

Maîtrise en sciences des religions 2-905-1-1

Options:
- Générale
- Spiritualité

Doctorat en théologie 3-885-1-0

Doctorat en théologie pratique 3-885-1-2

Doctorat en sciences des religions 3-905-1-1

Options:
- Générale
- Spiritualité

Département de géographie

Maîtrise en géographie 2-155-1-1

D.E.S.S. en géomatique et cartographie dynamique 2-157-1-4

Doctorat en géographie **3-155-1-0**

Département d'histoire

Maîtrise en histoire **2-165-1-0**

Options:
- Histoire au collégial
- Histoire en pratique
- Recherche

Doctorat en histoire **3-165-1-0**

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Maîtrise en histoire de l'art **2-170-1-0**

Maîtrise en cinéma **2-171-1-1**

Options:
- Cheminement international
- Études du jeu vidéo
- Générale
- Recherche et création

Doctorat en histoire de l'art **3-170-1-0**

Options:
- Histoire et théorie de l'art
- Muséologie
- Recherche-création

Doctorat en études cinématographiques **3-171-1-0**

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Maîtrise en informatique **2-175-1-0**

Options:
- Apprentissage automatique
- Biologie computationnelle
- Générale
- Imagerie
- Intelligence artificielle
- Informatique théorique et quantique
- Programmation et génie logiciel
- Recherche opérationnelle

D.E.S.S. en apprentissage automatique **2-175-1-2**

Maîtrise en commerce électronique **2-177-1-0**

Doctorat en informatique **3-175-1-0**

Département de linguistique et de traduction

Maîtrise en linguistique **2-180-1-0**

Maîtrise en traduction **2-185-1-1**

Options:
- Recherche
- Traduction professionnelle anglais-français

D.E.S.S. en traduction **2-185-1-2**

Doctorat en linguistique **3-180-1-0**

Options:
- Linguistique
- Neuropsychologie

Doctorat en traduction **3-185-1-0**

Options:
- Terminologie
- Traductologie

Département de littératures de langue française

Maîtrise en littératures de langue française **2-145-1-5**

Options:
- Recherche
- Recherche-création

Doctorat en littératures de langue française **3-145-1-5**

Options:
- Général
- Recherche
- Recherche-création

Département de littératures et de langues du monde

Maîtrise en études allemandes **2-085-1-0**

Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen **2-088-1-5**

Maîtrise en études hispaniques **2-105-1-0**

Options:
- Langue et littérature
- L'espagnol langue seconde

Maîtrise en études anglaises **2-135-1-0**

Maîtrise en littérature comparée **2-140-1-0**

Doctorat en études anglaises **3-135-1-0**

Doctorat en littérature **3-137-1-0**

Options:
- Études allemandes
- Études hispaniques
- Études littéraires et intermédiales
- Humanités numériques
- Littérature comparée et générale
- Théorie et épistémologie de la littérature

Département de mathématiques et de statistique

Maîtrise en mathématiques **2-190-1-0**

Options:
- Actuariat
- Mathématiques appliquées
- Mathématiques pures

Microprogramme de deuxième cycle de mise à niveau en mathématiques et statistique **2-190-6-8**

Maîtrise en statistique **2-194-1-0**

Options:
- Biostatistique
- Générale

D.E.S.S. en finance mathématique et computationnelle **2-239-1-0**

Maîtrise en finance mathématique et computationnelle **2-239-1-1**

Doctorat en mathématiques **3-190-1-0**

Options:

Actuariat et mathématiques financières
Mathématiques appliquées
Mathématiques de l'ingénieur
Mathématiques pures

Doctorat en statistique 3-194-1-0

Département de philosophie

Maîtrise en philosophie 2-195-1-0

Options:
Philosophie au collégial
Recherche avec mémoire long
Recherche avec mémoire court

Doctorat en philosophie 3-195-1-0

Département de physique

Maîtrise en physique 2-200-1-0

Options:
Biophysique et physiologie moléculaire
Générale
Physique médicale
Plasma – cheminement international

Doctorat en physique 3-200-1-0

Options:
Biophysique et physiologie moléculaire
Générale
Physique médicale

École de psychoéducation

Maîtrise en psychoéducation 2-210-1-1

Options:
Intégration professionnelle
Recherche en psychoéducationRecherche en psychoéducation avec stage

Actualisation de formation en psychoéducation 2-210-1-2

Diplôme complémentaire de deuxième cycle en psychoéducation 2-210-1-7

Doctorat en psychoéducation 3-210-1-0

Département de psychologie

Maîtrise en psychologie 2-220-1-3

Doctorat en psychologie (Ph. D.) 3-220-1-0

Options:
Générale Neuroscience cognitive et computationnelle
Psychologie sociale

Doctorat en psychologie – recherche et intervention (Ph. D.)

Options
Neuropsychologie clinique 3-220-1-5
Psychologie clinique 3-220-1-6
Psychologie du travail et des organisations 3-220-1-7

Doctorat en psychologie (D. Psy.)

Options
Neurosychologie clinique 3-220-1-4
Psychologie clinique 3-220-1-3
Psychologie du travail et des organisations 3-220-1-8

Microprogramme de troisième cycle en neuropsychologie clinique 3-220-6-0

École de relations industrielles

Maîtrise en relations industrielles 2-230-1-0

Options
Multidisciplinaire
Santé et sécurité

D.E.S.S. en relations industrielles 2-230-1-2

Formation préparatoire en relations industrielles 2-230-1-7

Microprogramme de deuxième cycle en dynamique des relations du travail 2-230-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la diversité dans les organisations 2-230-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en gestion stratégique des ressources humaines 2-230-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en perspectives internationales en relations industrielles 2-230-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en santé et mieux-être au travail 2-230-6-4

D.E.S.S. en santé et sécurité du travail 2-402-1-0

Doctorat en relations industrielles 3-230-1-0

Administration sociale

Département de science politique

Maîtrise en science politique 2-245-1-0

Options:
Affaires publiques et internationales
Générale

Doctorat en science politique 3-245-1-0

Département de sciences biologiques

Maîtrise en sciences biologiques 2-235-1-0

Options:
Biologie quantitative et computationnelle
Recherche en biologie

Doctorat en sciences biologiques 3-235-1-0

Options:
Biologie générale
Muséologie

Département de sciences économiques

Maîtrise en sciences économiques 2-240-1-0

Doctorat en sciences économiques 3-240-1-0

Département de sociologie

Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales 2-194-6-0

Maîtrise en sociologie 2-255-1-0

Microprogramme de deuxième cycle en méthodologies d'analyse

sociologique **2-255-6-0**

Doctorat en statistiques sociales **3-194-1-1**

Doctorat en sociologie **3-255-1-0**

École de travail social

D.E.S.S. en travail social **2-250-1-3**

Maîtrise en travail social **2-250-1-5**

Actualisation de formation en travail social **2-250-1-8**

Doctorat en service social **3-250-1-0**

Centre d'études classiques

Maîtrise en études classiques **2-095-1-0**

Options:
- Archéologie classique
- Histoire ancienne
- Langues et littératures

Programmes facultaires, interfacultaires ou conjoints

Maîtrise en environnement et développement durable – avec mémoire **2-023-1-0**

Options
- Biogéochimie
- Enjeux sociaux et gouvernance
- Gestion de la biodiversité
- Gestion de l'eau
- Perspectives d'aménagement

D.E.S.S. en environnement et développement durable 2-023-1-1

Options:
- Biogéochimie environnementale
- Enjeux sociaux et gouvernance
- Gestion de la biodiversité
- Gestion de l'eau
- Perspectives d'aménagement

Maîtrise en environnement et développement durable – avec stage **2-023-1-2**

Options
- Biogéochimie environnementale
- Enjeux sociaux et gouvernance
- Gestion de la biodiversité
- Gestion de l'eau
- Perspectives d'aménagement

Maîtrise en études internationales **2-072-1-0**

Options:
- Coopération, développement et économie
- Cultures, conflits et paix
- Études régionales
- Institutions et droits

D.E.S.S. en études internationales **2-072-1-1**

Options:
- Coopération, développement et économie
- Cultures, conflits et paix
- Études régionales
- Institutions et droits

Microprogramme de deuxième cycle en études internationales **2-072-6-0**

D.E.S.S. en récits et médias autochtones **2-081-1-1**

Maîtrise en études internationales, option études européennes **2-108-1-0**

Microprogramme de deuxième cycle en études juives 2-112-6-0

Maîtrise en muséologie **2-131-1-0**

Microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques **2-163-6-1**

D.E.S.S. en édition numérique **2-187-1-2**

Microprogramme de deuxième cycle en édition numérique **2-187-6-0**

D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé **2-241-1-0**

D.E.S.S. en études féministes, des genres et des sexualités **2-241-1-2**

Microprogramme de deuxième cycle en société, politiques publiques et santé **2-241-6-0**

D.E.S.S. en administration sociale **2-259-1-1**

Microprogramme de deuxième cycle en administration sociale **2-259-6-0**

Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé **2-799-6-0**

Maîtrise individualisée (M.A.) **2-960-1-0**

D.E.S.S. arts, création et technologies **2-960-1-2**

Maîtrise individualisée (M. Sc.) **2-960-1-5**

Options:
- Cheminement libre

Doctorat en sciences humaines appliquées **3-241-1-0**

Options:
- Bioéthique
- Génétique

Doctorat en études individualisées (Ph. D.) **3-960-1-0**

Département d'anthropologie

Programme 2-050-1-0 Version 06 (A19)

Maîtrise en anthropologie (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en anthropologie prépare l'étudiant à la recherche et à l'enseignement de même qu'il favorise son implication dans des milieux de travail divers (ONG, CLSC, musées, agences de coopération internationale, certains ministères gouvernementaux). La formation se fait dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie, anthropologie biologique et ethnolinguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation (1 à 2 pages décrivant votre intérêt pour la maîtrise et la nature de votre mémoire, en indiquant le professeur qui vous dirigera)
- Deux rapports d'évaluation de candidature

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires dont 29 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.
Les crédits de la modalité avec stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un stage et 17 crédits attribués à un essai de stage, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.
Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 14 crédits attribués au travail dirigé, 18 à 30 crédits à option et un maximum de 12 crédits au choix.

Bloc MM-70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 6020	3	Séminaire : l'imaginaire
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6033	3	Anthropologie féministe : genres et sexualités
ANT 6038	3	Religion, modernité et pluralisme
ANT 6040	3	Autochtones et interprétations du monde
ANT 6100	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 6113	3	Anthropologie des migrations et des mobilités
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
ANT 6150	3	Théories de la rencontre
ANT 6154	3	Théories en anthropologie médicale
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
ANT 6200	3	Séminaire d'archéologie
ANT 6210	3	Analyses spatiales en archéologie
ANT 6213	3	Les sociétés complexes préétatiques
ANT 6220	3	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs
ANT 6225	3	Séminaire d'éthique en archéologie
ANT 6235	3	Archéologie du navire
ANT 6245	3	Archéologie des matériaux
ANT 6453	3	Théories et méthodes en primatologie
ANT 6463	3	Paléoanthropologie
ANT 6470	3	Interdisciplinarité en bioarchéologie
ANT 6600	3	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 6626	3	Mythe et poétique
ANT 6630	3	Performativité et le pouvoir des mots
ANT 6631	3	Terrains ethnopoétiques
ANT 6632	3	Communication non verbale et anthropologie
ANT 6810	3	Séminaire d'anthropologie
ANT 6880Z	3	Archéologie du Nord-Est américain 1
ANT 6881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 6882	3	Archéologie du Nord-Est américain 2

Bloc MM-70B Pratique

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6802	3	Travaux pratiques
ANT 6806	3	Pratique de terrain

Bloc MM-70C

Obligatoire - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche

Bloc MM-70D

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Un maximum de 3 crédits de cours de premier cycle peut être autorisé.

Bloc MM-70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

ANT 6910	3	Séminaire de rédaction de mémoire
ANT 6920	26	Mémoire

Bloc ST-70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

ANT 6020	3	Séminaire : l'imaginaire
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6033	3	Anthropologie féministe : genres et sexualités
ANT 6038	3	Religion, modernité et pluralisme
ANT 6040	3	Autochtones et interprétations du monde
ANT 6100	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 6113	3	Anthropologie des migrations et des mobilités
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
ANT 6150	3	Théories de la rencontre
ANT 6154	3	Théories en anthropologie médicale
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
ANT 6200	3	Séminaire d'archéologie
ANT 6210	3	Analyses spatiales en archéologie
ANT 6213	3	Les sociétés complexes préétatiques
ANT 6220	3	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs
ANT 6225	3	Séminaire d'éthique en archéologie
ANT 6235	3	Archéologie du navire
ANT 6245	3	Archéologie des matériaux
ANT 6453	3	Théories et méthodes en primatologie

ANT 6463	3	Paléoanthropologie
ANT 6470	3	Interdisciplinarité en bioarchéologie
ANT 6600	3	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 6626	3	Mythe et poétique
ANT 6630	3	Performativité et le pouvoir des mots
ANT 6631	3	Terrains ethnopoétiques
ANT 6632	3	Communication non verbale et anthropologie
ANT 6810	3	Séminaire d'anthropologie
ANT 6880Z	3	Archéologie du Nord-Est américain 1
ANT 6881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 6882	3	Archéologie du Nord-Est américain 2

Bloc ST-70B Pratique

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6802	3	Travaux pratiques

Bloc ST-70C

Obligatoire - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche

Bloc ST-70D

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Un maximum de 3 crédits de cours de premier cycle peut être autorisé.

Bloc ST-70E Stage

Obligatoire - 29 crédits.

ANT 6500	3	Projet de stage
ANT 6510	9	Stage
ANT 6515	17	Essai de stage

Bloc TD-70A

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

ANT 6020	3	Séminaire : l'imaginaire
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6033	3	Anthropologie féministe : genres et sexualités
ANT 6038	3	Religion, modernité et pluralisme
ANT 6040	3	Autochtones et interprétations du monde
ANT 6100	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 6113	3	Anthropologie des migrations et des mobilités
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
ANT 6150	3	Théories de la rencontre
ANT 6154	3	Théories en anthropologie médicale
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
ANT 6200	3	Séminaire d'archéologie
ANT 6210	3	Analyses spatiales en archéologie
ANT 6213	3	Les sociétés complexes préétatiques
ANT 6220	3	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs
ANT 6225	3	Séminaire d'éthique en archéologie
ANT 6235	3	Archéologie du navire
ANT 6245	3	Archéologie des matériaux
ANT 6453	3	Théories et méthodes en primatologie
ANT 6463	3	Paléoanthropologie
ANT 6470	3	Interdisciplinarité en bioarchéologie
ANT 6600	3	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 6626	3	Mythe et poétique
ANT 6630	3	Performativité et le pouvoir des mots
ANT 6631	3	Terrains ethnopoétiques
ANT 6632	3	Communication non verbale et anthropologie
ANT 6810	3	Séminaire d'anthropologie
ANT 6880Z	3	Archéologie du Nord-Est américain 1
ANT 6881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 6882	3	Archéologie du Nord-Est américain 2

Bloc TD-70B Pratique

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6802	3	Travaux pratiques
ANT 6806	3	Pratique de terrain

Bloc TD-70C

Obligatoire - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche

Bloc TD-70D

Choix - Maximum 12 crédits.
L'étudiant peut choisir un maximum de 6 crédits hors département dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Un maximum de 6 crédits de cours de premier cycle peut être autorisé.

Bloc TD-70E Travail dirigé

Obligatoire - 14 crédits.

ANT 6520	14	Travail dirigé

Programme 2-050-1-2 Version 00 (H20)

D.E.S.S. en anthropologie

Objectifs

Acquérir des notions théoriques et pratiques en anthropologie.
Acquérir un meilleur esprit critique nécessaire à la mise en pratique de ces notions dans les milieux professionnels - notamment les milieux qui visent la gestion du social ou mettent en ouvre les différentes techniques propres à l'archéologie ou l'anthropologie physique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en anthropologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1.Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

- Une lettre de présentation/motivation (1 à 2 pages)

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Ce D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 à 30 crédits à option et, au maximum, 12 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

ANT 6020	3	Séminaire : l'imaginaire
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6033	3	Anthropologie féministe : genres et sexualités
ANT 6038	3	Religion, modernité et pluralisme
ANT 6040	3	Autochtones et interprétations du monde
ANT 6100	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 6113	3	Anthropologie des migrations et des mobilités
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6150	3	Théories de la rencontre
ANT 6154	3	Théories en anthropologie médicale
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
ANT 6200	3	Séminaire d'archéologie
ANT 6213	3	Les sociétés complexes préétatiques
ANT 6220	3	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs
ANT 6235	3	Archéologie du navire
ANT 6245	3	Archéologie des matériaux
ANT 6463	3	Paléoanthropologie
ANT 6470	3	Interdisciplinarité en bioarchéologie
ANT 6600	3	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 6626	3	Mythe et poétique
ANT 6630	3	Performativité et le pouvoir des mots
ANT 6631	3	Terrains ethnopoétiques
ANT 6632	3	Communication non verbale et anthropologie
ANT 6810	3	Séminaire d'anthropologie
ANT 6880Z	3	Archéologie du Nord-Est américain 1
ANT 6881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 6882	3	Archéologie du Nord-Est américain 2

Bloc 70B Pratique

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6802	3	Travaux pratiques
ANT 6806	3	Pratique de terrain

Bloc 70C

Choix - Maximum 12 crédits.
Avec l'approbation du responsable, l'étudiant choisit des cours dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Un maximum de 6 crédits de cours de premier cycle peut être autorisé. Un maximum de 6 crédits de cours hors département ou hors institution peut être autorisé.

Programme 2-050-6-0 Version 00 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en anthropologie

Objectifs

Acquérir des connaissances spécialisées et un meilleur esprit critique. Ces compétences sont prisées dans les milieux professionnels mettant l'accent sur la gestion du social ou les différentes techniques propres à l'archéologie ou l'anthropologie physique. Ces compétences seront aussi utiles comme complément à toute formation universitaire de premier et de second cycles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en anthropologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre de présentation/motivation (1 à 2 pages)

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est d'un trimestre à plein temps. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Ce microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 6020	3	Séminaire : l'imaginaire
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6033	3	Anthropologie féministe : genres et sexualités
ANT 6038	3	Religion, modernité et pluralisme
ANT 6040	3	Autochtones et interprétations du monde
ANT 6100	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 6113	3	Anthropologie des migrations et des mobilités
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6150	3	Théories de la rencontre
ANT 6154	3	Théories en anthropologie médicale
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits

ANT 6200	3	Séminaire d'archéologie
ANT 6213	3	Les sociétés complexes préétatiques
ANT 6220	3	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs
ANT 6235	3	Archéologie du navire
ANT 6245	3	Archéologie des matériaux
ANT 6463	3	Paléoanthropologie
ANT 6470	3	Interdisciplinarité en bioarchéologie
ANT 6600	3	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 6626	3	Mythe et poétique
ANT 6630	3	Performativité et le pouvoir des mots
ANT 6631	3	Terrains ethnopoétiques
ANT 6632	3	Communication non verbale et anthropologie
ANT 6810	3	Séminaire d'anthropologie
ANT 6880Z	3	Archéologie du Nord-Est américain 1
ANT 6881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 6882	3	Archéologie du Nord-Est américain 2

Bloc 70B Pratique

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6802	3	Travaux pratiques
ANT 6806	3	Pratique de terrain

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Soit un cours de premier cycle et /ou un séminaire à l'extérieur du Département d'anthropologie ou hors institution avec l'approbation du responsable de programme.

Programme 3-050-1-0 Version 06 (A23)

Doctorat en anthropologie (Ph. D.)

Objectifs

L'option générale du doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs et des enseignants dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie, anthropologie biologique et ethnolinguistique. L'option muséologie du doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs en muséologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en anthropologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en anthropologie ou préparant adéquatement aux études ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite) et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation (2 à 3 pages décrivant votre intérêt pour le doctorat et la nature de votre mémoire, en indiquant le professeur qui le dirigera)
- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots (objectif principal du sujet, hypothèses de recherche ou questions à développer)
- 3 rapports d'évaluation de candidature

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits obligatoires. Il est offert selon les deux options suivantes :
- option générale (segment 70)
- option muséologie (segment 71)

Segment 70 Propre à l'option générale

Le segment 70 comporte 90 crédits obligatoires, dont 83 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

ANT 7806	4	Séminaire de doctorat
ANT 7810	3	Pratiques professionnelles

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 83 crédits.

ANT 7900	0	Examen général de doctorat
ANT 7919	1	Atelier de rédaction
ANT 7921	82	Thèse

Segment 71 Propre à l'option muséologie

Le segment 71 comporte 90 crédits obligatoires, dont 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 10 crédits.

ANT 7806	4	Séminaire de doctorat
ANT 7810	3	Pratiques professionnelles
PLU 7000	3	Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 80 crédits.

ANT 7900	0	Examen général de doctorat
ANT 7919	1	Atelier de rédaction
ANT 7931	79	Thèse

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Programme 2-055-1-2 Version 08 (A20)

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences de l'information vise à former des professionnels et professionnelles qui sauront :
1. maîtriser le contexte disciplinaire, professionnel et organisationnel.
2. gérer des ressources informationnelles et des connaissances.
3. agir comme médiateur et formateur.
4. agir en chercheur.
5. intégrer la dimension technologique propre aux sciences de l'information.
6. gérer des services d'information ou des projets.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.
De bonnes connaissances de base en informatique sont nécessaires pour réussir le programme (notamment, les fonctions de base de logiciels de bureautique et de navigateurs web, ainsi que les fonctions et concepts des systèmes d'exploitation courants comme la compression ou le téléchargement de fichiers et l'arborescence de dossiers). Les étudiants admis devront passer un test en informatique à l'entrée du programme. Une reprise sera possible ultérieurement et en cas d'échec, et des mesures seront proposées aux étudiants pour leur permettre d'atteindre le niveau de compétence requis. La réussite de ce test est nécessaire pour poursuivre le programme et, plus précisément, pour s'inscrire au cours SCI6005.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Remplir le formulaire

de candidature départemental de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.

- Deux lettres de recommandation.

Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer votre travail scolaire ou professionnel, par exemple d'anciens professeurs ou employeurs.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Structure du programme

Segment 70

La maîtrise comporte 51 crédits répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix. Un minimum de 45 crédits doivent être des crédits de cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

SCI 6001	3	Sciences de l'information : archivistique
SCI 6002	3	Sciences de l'information : bibliothéconomie
SCI 6003	3	Interactions avec les usagers des services d'info.
SCI 6004	3	Recherche d'information
SCI 6005	3	Information numérique et informatique documentaire
SCI 6006	3	Gestion des services d'information
SCI 6007	3	Méthodes de recherche en sciences de l'information

Bloc 70B

Obligatoire - 6 crédits.

SCI 6865	6	Stage

Bloc 70C

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

ARV 3051	3	Préservation des archives
ARV 3053	3	Aspects juridiques des archives et de l'information
ARV 3054	3	Gestion archives numériques
INU 3011	3	Documents structurés
INU 3051	3	Information et sites Web
INU 3052	3	Gestion de systèmes d'info. en réseau
SCI 6111	3	Politique de gestion des archives
SCI 6112	3	Évaluation des archives
SCI 6113	3	Description et diffusion des archives
SCI 6114	3	Diplomatique contemporaine
SCI 6115	3	Classification archivistique
SCI 6116	3	Archivistique audiovisuelle et numérique
SCI 6122	3	Gestion des collections en bibliothèque
SCI 6123	3	Gestion des technologies en bibliothèque
SCI 6124	3	Gestion des services en bibliothèque
SCI 6133	3	Analyse documentaire
SCI 6135	3	Indexation de collections numériques
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur
SCI 6141	3	Gouvernance de l'information et stratégie
SCI 6142	3	Veille stratégique
SCI 6143	3	Comportement informationnel d'utilisateurs
SCI 6144	3	Systèmes d'information organisationnels
SCI 6145	3	Gestion des connaissances
SCI 6155	3	Description bibliogr. et analyse documentaire
SCI 6201	3	Introduction à la gestion des données
SCI 6202	3	Archéologie et curation numérique
SCI 6203	3	Intelligence artificielle et données textuelles
SCI 6304	3	Bibliométrie et communication savante
SCI 6305	3	Bibliothèques publiques
SCI 6306	3	Bases de données documentaires
SCI 6307	3	Description des documents
SCI 6308	3	Documents visuels et sonores
SCI 6315	3	Formation à la maîtrise de l'information
SCI 6322	3	Recherche d'information avancée
SCI 6323	3	Recherche avancée d'information sur la santé
SCI 6337	3	Information : encadrements et positionnement
SCI 6339	3	Services d'information pour les jeunes
SCI 6343	3	Sujets spéciaux
SCI 6344	3	La lecture et l'aide aux lecteurs
SCI 6348	3	Transmission et interprétation de l'information
SCI 6355	3	Économie du document
SCI 6358	3	Préservation audiovisuelle et numérique
SCI 6365	3	Bibliothèques scolaires et apprentissage
SCI 6370	3	Histoire du livre et des bibliothèques
SCI 6371	3	Bibliothèques et centres d'archives : architecture
SCI 6372	3	Aspects internationaux et comparés de l'information
SCI 6373	3	Programmation documentaire
SCI 6375	3	Méthodes qualitatives en sciences de l'information

SCI 6399	3	Gestion de projet dans un service d'information
SCI 6772	3	Bibliothèques de recherche
SCI 6850	3	Recherche individuelle
SCI 6916	6	Projet de recherche dirigé

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de cycles supérieurs choisis avec l'approbation de la personne responsable du programme, compatibles avec le projet d'études en sciences de l'information. Possibilité de prendre des cours à l'extérieur de l'Université de Montréal.

Programme 2-055-1-3 Version 01 (A20)

Maîtrise en sciences de l'information – Recherche (M.S.I.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences de l'information vise à former des professionnels et professionnelles qui sauront :
1° maîtriser le contexte disciplinaire, professionnel et organisationnel;
2° gérer des ressources informationnelles et des connaissances;
3° agir comme médiateur et formateur;
4° agir en chercheur;
5° intégrer la dimension technologique propre aux sciences de l'information;
6° gérer des services d'information ou des projets.
Plus particulièrement, dans la MSI de recherche, le programme vise à préparer à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I. - orientation Recherche, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.
De bonnes connaissances de base en informatique sont nécessaires pour réussir le programme (notamment, les fonctions de base de logiciels de bureautique et de navigateurs web, ainsi que les fonctions et concepts des systèmes d'exploitation courants comme la compression ou le téléchargement de fichiers et l'arborescence de dossiers). Les étudiants admis devront passer un test en informatique à l'entrée du programme. Une reprise sera possible ultérieurement et, en cas d'échec, et des mesures seront proposées aux étudiants pour leur permettre d'atteindre le niveau de compétence requis. La réussite de ce test est nécessaire pour poursuivre le programme et, plus précisément, pour s'inscrire au cours SCI6005, le cas échéant.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Remplir le formulaire de candidature départemental de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.
- Deux lettres de recommandation.
- Le formulaire de proposition de projet de recherche. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer votre travail scolaire ou professionnel, par exemple d'anciens professeurs ou employeurs.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Structure du programme

Segment 70

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix. Un minimum de 39 crédits doivent être des crédits de cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SCI 6007	3	Méthodes de recherche en sciences de l'information

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SCI 6001	3	Sciences de l'information : archivistique
SCI 6002	3	Sciences de l'information : bibliothéconomie

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

SCI 6003	3	Interactions avec les usagers des services d'info.
SCI 6004	3	Recherche d'information
SCI 6005	3	Information numérique et informatique documentaire
SCI 6006	3	Gestion des services d'information

Bloc 70D

Option - Maximum 9 crédits.

ARV 3051	3	Préservation des archives
ARV 3053	3	Aspects juridiques des archives et de l'information
ARV 3054	3	Gestion archives numériques
INU 3011	3	Documents structurés
INU 3051	3	Information et sites Web
INU 3052	3	Gestion de systèmes d'info. en réseau
SCI 6111	3	Politique de gestion des archives
SCI 6112	3	Évaluation des archives
SCI 6113	3	Description et diffusion des archives
SCI 6114	3	Diplomatique contemporaine
SCI 6115	3	Classification archivistique
SCI 6116	3	Archivistique audiovisuelle et numérique
SCI 6122	3	Gestion des collections en bibliothèque
SCI 6123	3	Gestion des technologies en bibliothèque
SCI 6124	3	Gestion des services en bibliothèque
SCI 6133	3	Analyse documentaire
SCI 6135	3	Indexation de collections numériques
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur
SCI 6141	3	Gouvernance de l'information et stratégie
SCI 6142	3	Veille stratégique
SCI 6143	3	Comportement informationnel d'utilisateurs
SCI 6144	3	Systèmes d'information organisationnels
SCI 6145	3	Gestion des connaissances
SCI 6155	3	Description bibliogr. et analyse documentaire
SCI 6201	3	Introduction à la gestion des données
SCI 6202	3	Archéologie et curation numérique
SCI 6203	3	Intelligence artificielle et données textuelles
SCI 6304	3	Bibliométrie et communication savante
SCI 6305	3	Bibliothèques publiques

SCI 6306	3	Bases de données documentaires
SCI 6307	3	Description des documents
SCI 6308	3	Documents visuels et sonores
SCI 6315	3	Formation à la maîtrise de l'information
SCI 6322	3	Recherche d'information avancée
SCI 6323	3	Recherche avancée d'information sur la santé
SCI 6337	3	Information : encadrements et positionnement
SCI 6339	3	Services d'information pour les jeunes
SCI 6343	3	Sujets spéciaux
SCI 6344	3	La lecture et l'aide aux lecteurs
SCI 6348	3	Transmission et interprétation de l'information
SCI 6355	3	Économie du document
SCI 6358	3	Préservation audiovisuelle et numérique
SCI 6365	3	Bibliothèques scolaires et apprentissage
SCI 6370	3	Histoire du livre et des bibliothèques
SCI 6371	3	Bibliothèques et centres d'archives : architecture
SCI 6372	3	Aspects internationaux et comparés de l'information
SCI 6373	3	Programmation documentaire
SCI 6375	3	Méthodes qualitatives en sciences de l'information
SCI 6399	3	Gestion de projet dans un service d'information
SCI 6772	3	Bibliothèques de recherche
SCI 6850	3	Recherche individuelle
SCI 6916	6	Projet de recherche dirigé
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de cycles supérieurs choisis avec l'approbation de la personne responsable du programme, compatibles avec le projet d'études en sciences de l'information. Possibilité de prendre des cours à l'extérieur de l'Université de Montréal.

Bloc 70F Recherche et mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

SCI 6925	21	Mémoire

Programme 3-055-1-0 Version 02 (A14)

Doctorat en sciences de l'information (Ph. D.)

Objectifs

L'option générale du doctorat en sciences de l'information vise à former des chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse.
L'option muséologie du doctorat en sciences de l'information vise à former des chercheurs qui contribueront à l'avancement théorique et pratique de la discipline par la réalisation d'un projet de recherche et la préparation d'une thèse portant sur une thématique propre au domaine muséal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information ou l'équivalent
- avoir obtenu pendant ses études de maîtrise une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le candidat titulaire d'une maîtrise dans une discipline autre que les sciences de l'information pourrait devoir suivre des cours de maîtrise en sciences de l'information avant d'entreprendre sa recherche doctorale.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de présentation décrivant les motivations du candidat à entreprendre un programme de doctorat en sciences de l'information et les raisons qui l'amènent à choisir le programme offert par l'EBSI. La lettre de motivation doit identifier le (ou les) professeur(s) de l'EBSI pressenti(s) pour diriger la recherche.
- Curriculum vitae incluant au minimum les informations suivantes :
- Le titre des diplômes obtenus et la date d'obtention
- L'expérience de travail en sciences de l'information ou dans des domaines connexes
- La liste des publications et communications scientifiques ou professionnelles rédigées ou présentées par le candidat
- Trois lettres de recommandation rédigées de préférence par des professeurs, attestant des capacités du candidat à entreprendre et à compléter des études doctorales. Une des lettres de recommandation doit être rédigée par le professeur pressenti
- Esquisse de projet de recherche (1500 à 2500 mots) incluant au minimum les éléments suivants :
- La description générale du domaine ou du sujet de recherche
- Les objectifs du projet de recherche
- Une description de l'originalité du projet et des résultats attendus
- Une bibliographie sommaire
- Un échéancier provisoire (pour un exemple d'échéancier, consulter le Guide de l'étudiant au doctorat de l'EBSI)
- Un plan de financement des études, couvrant les quatre années du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois trimestres à plein temps.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en deux options:
- option Générale (segment 70)
- option Muséologie (segment 71)

Segment 70 Propre à l'option Générale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Obligatoire

Obligatoire - 12 crédits.

SCI 7000	3	Séminaire en sciences de l'information
SCI 7001	3	Lectures dirigées
SCI 7002	3	Méthodes de recherche
SCI 7003	3	Conception d'un projet de recherche

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SCI 7010	0	Examen général
SCI 7020	6	Proposition de recherche
SCI 7050	72	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Muséologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, dont 78 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

PLU 7000	3	Séminaire intégrateur en muséologie
SCI 7000	3	Séminaire en sciences de l'information
SCI 7002	3	Méthodes de recherche
SCI 7003	3	Conception d'un projet de recherche

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SCI 7010	0	Examen général
SCI 7020	6	Proposition de recherche
SCI 7050	72	Thèse

Département de chimie

Programme 2-060-1-0 Version 04 (A23)

Maîtrise en chimie (M. Sc.)

Objectifs

La Maîtrise en chimie - option générale est une initiation à la recherche dans un domaine particulier de la chimie. Elle comprend des cours avancés et une composante importante en recherche. L'apprentissage du chercheur (planification, réalisation et interprétation d'expériences, amélioration des connaissances scientifiques et développement de qualités critiques) se concrétise par la rédaction d'un mémoire.
L'option chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces - cheminement international est offerte conjointement par les Départements de chimie et de physique de l'Université de Montréal et de chimie de l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Elle vise à former des étudiants à la chimie et à la physique des matériaux, des surfaces et des interfaces en leur donnant de solides bases théoriques et expérimentales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en chimie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en chimie ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en chimie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Pour les études de 1er cycle effectuées dans le système européen (LMD), avoir complété également le niveau M1 en chimie.
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. Pour les études effectuées dans le système européen (LMD), avoir obtenu un résultat d'au moins 12/20 pour la licence et pour le M1.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation (1 page)
- Un curriculum vitae (maximum 3 pages)

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 36 à 39 crédits obligatoires, parmi lesquels 27 à 36 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et de 6 à 9 crédits à option.
Elle est offerte selon deux options :
- l'option générale, avec mémoire (segment 70)
- l'option chimie des matériaux, des surfaces et des interfaces - cheminement international, avec mémoire (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option générale avec mémoire

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 70A Approfondissement de formation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CHM 6110	3	Chapitres choisis de chimie analytique
CHM 6140	3	Spectrométrie de masse
CHM 6151	3	Chimie analytique des interfaces
CHM 6160	3	Spectroscopie analytique
CHM 6221	3	Chimie organométallique
CHM 6230	3	Méthodes physiques en chimie de coordination
CHM 6240	3	Chimie de coordination avancée
CHM 6310	3	Chapitres choisis de chimie organique
CHM 6315	3	Synthèse stéréosélective
CHM 6330	3	Chimie bio-organique
CHM 6340	3	Mécanismes de réactions
CHM 6351	3	Chimie des composés organiques cycliques
CHM 6365	3	Chimie supramoléculaire
CHM 6375	3	Chimie médicinale
CHM 6381	3	Synthèse organique
CHM 6422	3	Mécanique statistique
CHM 6432	3	Physico-chimie des nanostructures
CHM 6450	3	Analyse structurale par diffraction X
CHM 6461	3	Chimie des matériaux 1
CHM 6462	3	Chimie des matériaux 2
CHM 6465	3	Matériaux fonctionnels
CHM 6485	3	Chapitres choisis en chimie physique
CHM 6492	3	Principes et méthodes d'électrochimie
CHM 6802	3	Mégadonnées environnementales
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée

Bloc 70B Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

CHM 3101	3	Laboratoire de chimie analytique
CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3401	3	Laboratoire de chimie physique
CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

CHM 6900	6	Recherche
CHM 6905	6	Recherche
CHM 6910	2	Recherche
CHM 6915	2	Recherche
CHM 6920	8	Recherche
CHM 6925	12	Mémoire

Segment 71 Option chimie des matériaux/surfaces/interfaces - Chem. international

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 71A Formation internationale

Obligatoire - 12 crédits.
Cours donnés à l'Université Toulouse III - Paul-Sabatier.

CHM 6100E	1	Notions d'anglais en surfaces et interfaces
CHM 6101E	4	Caractérisations des surfaces et interfaces
CHM 6102E	3	Réactivité des surfaces et interfaces
CHM 6103E	2	Synthèses et procédés
CHM 6104E	2	Développement durable et analyse bibliographique

Bloc 71B

Option - 6 crédits.

CHM 6151	3	Chimie analytique des interfaces
CHM 6432	3	Physico-chimie des nanostructures
CHM 6461	3	Chimie des matériaux 1
CHM 6462	3	Chimie des matériaux 2
CHM 6465	3	Matériaux fonctionnels
CHM 6485	3	Chapitres choisis en chimie physique
CHM 6492	3	Principes et méthodes d'électrochimie
PHY 6445	3	Physico-chimie des plasmas froids
PHY 6485	3	Interactions ions et plasmas avec les matériaux
PHY 6505	3	Physique de la matière condensée
PHY 6530	3	Physique des surfaces

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

CHM 6927	27	Mémoire

Programme 2-060-1-2 Version 00 (A20)

D.E.S.S. en synthèse et architectures moléculaires

Objectifs

Le D.E.S.S. en synthèse et architectures moléculaires offre une formation théorique et expérimentale nécessaire pour synthétiser de nouvelles entités moléculaires, une expertise fondamentale et en forte demande.
La formation se démarque des programmes de 1er et de 2e cycles en chimie par l'accent mis sur la combinaison du renforcement des habiletés pratiques développées en laboratoire pour la synthèse de molécules et le renforcement des connaissances théoriques sur les différentes méthodologies de synthèse pour la préparation de petites molécules organiques, de complexes inorganiques, de matériaux et de biomolécules. Le stage en milieu pratique permet d'arrimer la formation avec les besoins du marché de l'emploi en chimie et de favoriser le placement des diplômés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.ES.S. Synthèse et architectures moléculaires, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en chimie, ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,85 sur 4,3 ou l'équivalent; ou une moyenne de plus de 2,7 sur 4,3, mais une moyenne minimale de 3,0 pour les cours reliés au domaine de la chimie organique et inorganique;
- avoir déjà réussi un minimum de 60 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en chimie, incluant des cours de chimie organique et inorganique et un nombre suffisant de cours de laboratoires en synthèse moléculaire. Le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

1.1. Exigences et/ou informations supplémentaires

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. En plus des cours, il faut prévoir un trimestre pour le stage

et vérifier l'offre de cours. Ce programme d'études prendra donc plus de temps que le minimum requis. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert et équivalences

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. en chimie à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Les cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables.

Structure du programme

Ce programme comporte un total de 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

CHM 6700	3	Chimie en laboratoire
CHM 6710	3	Labo. en synthèse et architectures moléculaires

Bloc 70B Spécialisation en synthèse et architectures moléculaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

CHM 6221	3	Chimie organométallique
CHM 6230	3	Méthodes physiques en chimie de coordination
CHM 6310	3	Chapitres choisis de chimie organique
CHM 6315	3	Synthèse stéréosélective
CHM 6330	3	Chimie bio-organique
CHM 6340	3	Mécanismes de réactions
CHM 6351	3	Chimie des composés organiques cycliques
CHM 6365	3	Chimie supramoléculaire
CHM 6375	3	Chimie médicinale
CHM 6381	3	Synthèse organique

Bloc 70C Fondements en synthèse et architectures moléculaires

Option - Maximum 6 crédits.
Note : Les cours ne peuvent pas avoir été déjà suivis dans le cadre d'un autre programme.

CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3360	3	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 12 crédits.

CHM 6720	12	Stage en laboratoire

Programme 2-060-1-3 Version 00 (A20)

D.E.S.S. en analyses environnementales et industrielles

Objectifs

Le DESS en analyses environnementales et industrielles offre une formation théorique et expérimentale nécessaire pour développer de nouvelles méthodes d'analyses élémentaires, moléculaires et de matériaux, une expertise nécessaire et en forte demande. La formation se démarque des programmes de 1er et de 2e cycles en chimie par l'accent qui sera mis sur le renforcement des habiletés en laboratoire pour le développement de méthodes d'analyses et sur le renforcement des connaissances théoriques en analyses environnementales, biomoléculaires et pour la caractérisation des matériaux. Le stage en milieu pratique permet d'arrimer la formation avec les besoins du marché de l'emploi en chimie et de favoriser le placement des diplômés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (Analyses environnementales et industrielles), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (chimie), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,85 sur 4,3 ou l'équivalent; ou une moyenne de plus de 2,7 sur 4,3, mais une moyenne minimale de 3,0 (B) pour les cours reliés au domaine de la chimie analytique/environnementale et de la chimie physique.
- avoir déjà réussi un minimum de 60 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en chimie, incluant des cours de chimie analytique et physique et un nombre suffisant de cours de laboratoires en chimie instrumentale. Le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

1.1. Exigences et/ou informations supplémentaires

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert et équivalences

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. en chimie à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Les cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables.

Structure du programme

Ce programme comporte un total de 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

CHM 6700	3	Chimie en laboratoire
CHM 6715	3	Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales

Bloc 70B Spécialisation en méthodes d'analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

CHM 6110	3	Chapitres choisis de chimie analytique
CHM 6140	3	Spectrométrie de masse
CHM 6151	3	Chimie analytique des interfaces
CHM 6160	3	Spectroscopie analytique
CHM 6432	3	Physico-chimie des nanostructures
CHM 6450	3	Analyse structurale par diffraction X
CHM 6461	3	Chimie des matériaux 1
CHM 6462	3	Chimie des matériaux 2
CHM 6465	3	Matériaux fonctionnels
CHM 6802	3	Mégadonnées environnementales

Bloc 70C Fondements en analyses chimiques et matériaux

Option - Maximum 6 crédits.
Note : Les cours, ou leur équivalent, ne peuvent pas avoir été déjà suivis dans le cadre d'un autre programme.

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 12 crédits.

CHM 6720	12	Stage en laboratoire

Programme 3-060-1-0 Version 03 (A92)

Doctorat en chimie (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat a pour but de former des chercheurs scientifiques de haut niveau. L'étudiant, qui a déjà des compétences en recherche, doit réaliser un projet dans un domaine bien spécifique de la chimie. À cette fin, il met à profit ses connaissances, en acquiert de nouvelles et fournit un important effort de réflexion. De plus, c'est par le biais de ce projet que l'étudiant pourra développer sa créativité et révéler son originalité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en chimie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 2e cycle en chimie avec mémoire, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae (maximum 3 pages)
- Une lettre d'intention ou de motivation (1 page)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 84 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

CHM 6601	3	Séminaires de section

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
À choisir parmi les cours d'études supérieures du Département.

Bloc 70C

Obligatoire - 84 crédits.

CHM 7000	0	Examen général de doctorat
CHM 7010	10	Recherche
CHM 7020	10	Recherche
CHM 7030	10	Recherche
CHM 7040	10	Recherche
CHM 7050	10	Recherche
CHM 7060	10	Recherche
CHM 7090	24	Thèse

Département de communication

Programme 2-225-1-0 Version 11 (H18)

Maîtrise en sciences de la communication (M. Sc.)

Objectifs

La M. Sc. (sciences de la communication) vise à offrir aux étudiants une formation théorique et méthodologique qui leur permettra d'analyser, de planifier et d'évaluer les phénomènes communicationnels contemporains et leurs enjeux. Conçu pour s'arrimer à des études de 1er cycle, le programme est nettement orienté vers la recherche. Il demeure néanmoins sensible aux préoccupations et aux exigences de la pratique professionnelle en communication à laquelle se destine une partie du corps étudiant.

Option Communication organisationnelle

L'objectif de cette option est de fournir les outils conceptuels et méthodologiques pour l'étude de la communication interpersonnelle, de groupe, des organisations médiatisées et institutionnelles. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la communication dans différents types d'organisations (finalité, mode de propriété, design) et divers environnements en changement.

Option Communication médiatique

L'objectif de cette option est de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des objets, des technologies et des processus constitutifs de la communication médiatique (médias de masse et multimédia) d'un point de vue social, culturel, psychologique et institutionnel. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que l'informatique personnelle, les réseaux sociaux, les media mobiles, l'histoire des médias, les industries culturelles ainsi que la production, la circulation et la réception des contenus médiatiques.

Option Communication politique

Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines du point de la rhétorique, de la philosophie, de l'économie politique et des études culturelles, notamment. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que les pratiques de résistance et les cultures d'opposition, le fonctionnement de la sphère publique, les controverses publiques ainsi que les politiques de la mémoire.

Option Communication politique - volet international

L'option Communication politique - volet international en consiste en un programme de formation coordonné avec l'Université Libre de Bruxelles. Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines et, plus particulièrement, les articulations nord-américaines de la francophonie d'une part et des institutions de gouvernance multi niveaux en Europe d'autre part. Cette option, où tous les cours sont obligatoires, sauf un cours au choix, ne peut être réalisée que sous la modalité avec travail dirigé. Après un premier trimestre à l'automne au sein du programme, les étudiants effectueront deux trimestres de cours qu'ils suivront avec des étudiants de l'Université Libre de Bruxelles, soit en Belgique à l'hiver de la première année et au Québec à l'automne de la deuxième année. Les trois cours offerts à Bruxelles sont sous la responsabilité du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université Libre de Bruxelles. Le reste de la scolarité est sous la responsabilité du Département de communication de l'Université de Montréal. Cette option n'est accessible que pour les étudiants et étudiantes admis à l'automne.

Option Recherche-création

L'objectif de cette option est de doter les étudiants d'outils théoriques, analytiques et pratiques afin qu'ils puissent développer de manière créative des pratiques de fabrication critique adaptées à des moyens d'expression distincts dans le cadre d'une démarche de recherche rigoureuse. Les étudiants s'intègreront ainsi un processus créatif, une production esthétique expérimentale, un produit de fabrication critique (« critical making ») ou une oeuvre artistique comme composantes intégrales à leur recherche.

Option Études du journalisme

L'objectif de cette option est de doter les étudiants de compétences analytiques, critiques et réflexives qui permettent de comprendre la place, le rôle et l'évolution du journalisme dans nos sociétés. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la constitution des faits journalistiques, le changement technologique, la diversité des acteurs qui produisent de l'information (journalistes professionnels, citoyens et collectifs, sources bases de données algorithmes, etc.), la place et le rôle des journalistes dans nos sociétés, et les différents facteurs qui façonnent les processus de production de l'information.

Option Générale

L'objectif du cheminement général est de doter les étudiants d'outils théoriques et analytiques propres aux domaines des communications organisationnelles, médiatiques et politiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en communication ou d'un baccalauréat avec majeure en communication, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication dans les organisations en changement, ou 12 crédits du programme de D.E.S.S. en communication organisationnelle, tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du D.E.S.S. en media, culture et technologie tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant complété au moins 12 crédits du D.E.S.S en arts, création et technologies, dont 6 crédits parmi les cours des blocs 01A ou 01C de l'option, tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant complété au moins 12 crédits du D.E.S.S en journalisme tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise. Toutefois, l'étudiant doit s'assurer qu'un professeur du département accepte de l'encadrer. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'études de l'étudiant.

L'étudiant ayant un baccalauréat avec une mineure (30 crédits) en communication ou qui est titulaire d'un baccalauréat sans formation en communication peut être admis, selon les modalités définies par le département. Dans ce cas, le candidat pourrait toutefois devoir suivre des cours préparatoires en communication, après étude du dossier par le comité des admissions.

Les candidats doivent démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots jointe au dossier de demande d'admission. Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle. L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae (détaillé, daté et signé)
- Le formulaire départemental d'admission à la maîtrise en sciences de la communication (M. Sc.)
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission à la maîtrise en sciences de la communication (M. Sc.) (formulaire à faire remplir par deux professeurs, dans la mesure du possible, sinon par deux employeurs)
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Une réflexion critique: En vous basant sur vos acquis de formation, identifiez et commentez un débat ou enjeu lié à la communication qui vous semble important (300 mots).
- Une esquisse de projet de recherche ou de recherche-création. Veuillez annexer un texte d'environ 1000 mots, excluant les références, précisant:
- Le sujet de recherche ou le sujet de recherche-création
- La pertinence du sujet
- La théorie envisagée
- La méthode envisagée
- Les références utilisées pour le texte

Important : les textes manuscrits ne sont pas admissibles

2. Statut étudiant

L'étudiant doit être inscrit à un minimum de trois (3) trimestres de scolarité à temps plein. L'inscription au programme peut s'étendre sur un maximum de six (6) trimestres pour un étudiant inscrit à plein temps et neuf (9) pour un étudiant inscrit à demi temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les sept options suivantes:
- l'option Générale (segment 01 et segment 70),
- l'option Communication organisationnelle (segment 01 et segment 71),
- l'option Communication médiatique (segment 01 et segment 72),
- l'option Communication politique (segment 01 et segment 73),
- l'option Communication politique - volet international (segment 01 et segment 74).

- l'option Recherche-création (segment 01 et segment 75)
- l'option Études de journalisme (segment 01 et segment 76)

Sauf exception, la maîtrise peut être suivie selon deux modalités :
- la modalité avec mémoire (MM),
- la modalité avec travail dirigé (TD).

Seule la modalité avec travail dirigé est permise pour l'option Communication politique - volet international. Par ailleurs, la modalité mémoire est la seule à laquelle ont accès les étudiants ayant choisi l'option recherche-création.

Segment 01 - Tronc commun

Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

COM 6020	3	Théories générales de la communication
COM 6815	3	Projet : mémoire/travail dirigé/recherche-création

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :
- Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix,
- Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 70A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 70A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 70B Outils théoriques et analytiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 70B Outils théoriques et analytiques

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 70C Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 70C Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006	24	Mémoire

TD-Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007	15	Travail dirigé

Segment 71 - Propre à l'option Communication organisationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :
- Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix,
- Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 71A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 71A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 71B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 71B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 71C Formation avancée en communication

Option - Maximum 3 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B

TD-Bloc 71C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B

MM-Bloc 71D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 71D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006	24	Mémoire

TD-Bloc 71E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007	15	Travail dirigé

Segment 72 - Propre à l'option Communication médiatique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :
- Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix,
- Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 72A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 72A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 72B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6715	3	Bricoler les médias

TD-Bloc 72B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations

MM-Bloc 72C Formation avancée en communication

Option - Maximum 3 crédits.

COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 72C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 72D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 72D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 72E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006	24	Mémoire

TD-Bloc 72E Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007	15	Travail dirigé

Segment 73 - Propre à l'option Communication politique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :
- Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix,
- Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 73A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 73A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 73B Séminaires de l'option

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations

TD-Bloc 73B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations

MM-Bloc 73C Formation avancée en communication

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 73C Formation avancée en communication

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B

COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 73D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 73D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 73E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006	24	Mémoire

TD-Bloc 73E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007	15	Travail dirigé

Segment 74 - Propre à l'option Communication politique - volet international

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :
24 crédits obligatoires, dont 15 attribués à la rédaction du travail dirigé, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

TD- Bloc 74A Méthodologie

Option - 3 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 74B

Option - 9 crédits.
Cours de sigle COM de niveau 6000 déterminés annuellement par le Comité des études supérieures du Département de communication de l'Université de Montréal. Ces cours devront être suivis au trimestre d'automne de la deuxième année du programme.

TD-Bloc 74C Séminaires - Université libre de Bruxelles

Obligatoire - 9 crédits.
Ceux-ci s'inscrivent dans la finalité Communication politique du Master en information et communication du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université libre de Bruxelles. Ces cours devront être suivis au trimestre d'hiver suivant l'inscription initiale dans le programme.

TD-Bloc 74D

Choix - 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 74E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007	15	Travail dirigé

Segment 75 - Propre à l'option Recherche-création

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :
24 crédits obligatoires attribués au mémoire, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A Approche en recherche-création

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6715	3	Bricoler les médias

Bloc 75B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

Bloc 75C Séminaires de l'option

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6840	3	Séminaire thématique A

Bloc 75D Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu

Bloc 75E Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

Bloc 75F Réalisation en recherche-création

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006	24	Mémoire

Segment 76 - Propre à l'option Études du journalisme

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :
-Modalité avec mémoire (MM) : 24 crédits obligatoires attribués à la rédaction du mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.
-Modalité avec travail dirigé (TD) : 15 crédits obligatoires attribués à la rédaction du travail dirigé, de 18 à 24 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

MM-Bloc 76A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

TD-Bloc 76A Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

MM-Bloc 76B Séminaires de l'option

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale

COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
JRN 6101	3	Analyse de la pratique journalistique

TD-Bloc 76B Séminaires de l'option

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
JRN 6101	3	Analyse de la pratique journalistique

MM-Bloc 76C Formation avancée en communication

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

TD-Bloc 76C Formation avancée en communication

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

MM-Bloc 76D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

TD-Bloc 76D Apport d'autres disciplines

Choix - Maximum 6 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'approbation du responsable.

MM-Bloc 76E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

COM 6006	24	Mémoire

TD-Bloc 76E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

COM 6007	15	Travail dirigé

Programme 2-225-1-1 Version 01 (A16)

D.E.S.S. en communication organisationnelle

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (communication organisationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission
- l'étudiant qui a complété au moins 9 crédits du microprogramme (communication dans les organisations en changement), tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission au D.E.S.S. sur cette base.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.
Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le formulaire départemental d'admission au D.E.S.S. en Communication organisationnelle
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission au D.E.S.S. en Communication organisationnelle. (formulaire à faire remplir par deux professeurs, dans la mesure du possible, sinon par deux employeurs)
- En vous basant sur vos acquis de formation, identifiez et commentez un débat ou un enjeu lié à la communication organisationnelle qui vous semble important (300 mots)
- Un CV (détaillé, daté, signé)
- Une lettre d'intention ou motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale à plein temps ou l'équivalent est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

COM 6964	3	Séminaire d'intégration en comm. organisationnelle

Bloc 70B Séminaires de spécialisation

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

Bloc 70C Formation avancée en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COM 6020	3	Théories générales de la communication
COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.
L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication sur approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Stage

Option - Maximum 3 crédits.

Programme 2-225-6-0 Version 01 (A03)

Microprogramme de deuxième cycle en communication dans les organisations en changement

Objectifs

L'objectif du microprogramme est d'aborder avec les étudiants des problématiques de l'heure dans le domaine de la communication organisationnelle. Un thème a été ciblé de manière à offrir une formation intégrée : la communication dans les organisations en changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (communication dans les organisations en changement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à la communication organisationnelle
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience de travail pertinente en communication dans les organisations.

Suite à l'évaluation des dossiers de candidature, des cours préparatoires pourraient être requis afin de s'assurer que les connaissances préalables en communication organisationnelle soient adéquates.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le formulaire départemental d'admission à l'Attestation aux études supérieures (AES)
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission à l'attestation aux études supérieures (AES) en Communication organisationnelle (formulaire à faire remplir par deux professeurs, dans la mesure du possible, sinon par deux employeurs)
- En vous basant sur vos acquis de formation, identifiez et commentez un débat ou un enjeu lié à la communication organisationnelle qui vous semble important (300 mots)
- Un CV (détaillé, daté, signé)
- Une lettre d'intention ou motivation

2. Statut étudiant

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

COM 6964	3	Séminaire d'intégration en comm. organisationnelle

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

Programme 2-226-1-1 Version 00 (A16)

D.E.S.S. en média, culture et technologie

Objectifs

Le D.E.S.S en media
, culture et technologie offre une formation avancée, de deuxième cycle, qui articule d'une manière dynamique certaines problématiques classiques en communication médiatique aux pratiques de communication médiatique contemporaines. Ce programme vise à outiller des futurs praticiens et des futures praticiennes en communication médiatique avec des capacités réflexives et analytiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en media, culture et technologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'un court texte de réflexion personnelle, un formulaire et une lettre de motivation joints au dossier de demande d'admission.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, pourrait être également considérée par le comité des admissions.
Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

1.1. Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae
- Le formulaire départemental d'admission au D.E.S.S. en media, culture et technologie
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission au D.E.S.S. en media, culture et technologie (formulaire à faire remplir par deux professeurs, dans la mesure du possible, sinon par deux employeurs)
- En vous basant sur vos acquis de formation, identifiez et commentez un débat ou un enjeu lié aux media, à la culture et à la technologie et qui vous semble important (300 mots).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestre à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

COM 6550	3	Enjeux en média, culture et technologie

Bloc 70B Séminaires de spécialisation

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6715	3	Bricoler les médias
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations

Bloc 70C Formation complémentaire en communication

Option - Maximum 9 crédits.

COM 6020	3	Théories générales de la communication
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain

COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6502	3	Approches en communication politique
COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.
L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication sur approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Activité d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

COM 6912	9	Stage en média, culture et technologie
COM 6975	6	Projet d'intégration média, culture et technologie

Programme 2-227-1-2 Version 01 (A14)

D.E.S.S. en communication politique

Objectifs

La communication politique fait référence aux théorisations et analyses des processus et enjeux de communication (dispositifs, production, diffusion, médiation, traitement et effets de l'information, discours, performances tant médiatiques que non médiatiques) dans leur rapport au politique. L'objectif du D.E.S.S. (communication politique) est de former des personnes non seulement au fait des recherches sur ces questions dans les domaines de la communication et de la science politique, mais également en mesure d'analyser et de comprendre plusieurs enjeux des pratiques professionnelles de la communication politique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (communication politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en communication et politique, en sciences de la communication, en science politique, ou dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication politique en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 / 4,3 peut soumettre une demande d'admission au D.E.S.S. sur cette base.
Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des documents complexes est essentielle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Le formulaire départemental d'admission au D.E.S.S. en communication politique
- Deux lettres d'appréciation pour l'admission au D.E.S.S. en communication politique. (Formulaire à faire remplir par deux professeurs ou employeurs)

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de trois trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, le programme s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 24 crédits à option, 12 crédits en science politique (sigle POL) Blocs 70B, 70C et 70D et 12 en communication (sigle COM) Bloc 70E, 70F et 70G.

Bloc 70A Cours d'intégration

Obligatoire - 6 crédits.

Bloc 70B Science politique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

POL 6602	3	Les élections
POL 6607	3	Psychologie et politique
POL 6619	3	Médiatisation du politique

Bloc 70C Science politique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
L'étudiant devra suivre un maximum de 9 crédits de science politique dans les blocs 70C et 70D.

POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6560	3	Institutions parlementaires canadiennes
POL 6609	3	L'action collective
POL 6610	3	Culture et politique
POL 6618	3	Citoyenneté et identités
POL 6622	3	Idées politiques : thématique spécifique

Bloc 70D Science politique 3

Option - Maximum 3 crédits
L'étudiant peut également suivre un maximum de 3 crédits de cours du 1er cycle en science politique (incluant les cours CEP du baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique), avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Sciences de la communication 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public

Bloc 70F Sciences de la communication 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
L'étudiant devra suivre un maximum de 9 crédits de sciences de la communication dans les blocs 70F et 70G.

COM 6020	3	Théories générales de la communication
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6285	3	Méthodes d'études sur le terrain
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6394	3	Média et viralité

COM 6841	3	Séminaire thématique B

Bloc 70G Sciences de la communication 3

Option - Maximum 3 crédits
L'étudiant peut également suivre un maximum de 3 crédits de cours du 1er cycle en science de la communication (incluant les cours CEP du baccalauréat bidisciplinaire en communication et politique), avec l'approbation du responsable de programme.

Programme 2-405-1-1 Version 01 (A15)

D.E.S.S. en journalisme

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. en journalisme est de former des journalistes polyvalents, munis d'une pensée analytique et critique combinée à une connaissance des enjeux éthiques, ayant la capacité de mettre en contexte et d'approfondir les dossiers, tout en maîtrisant de multiples plateformes. La formation disciplinaire, pluridisciplinaire et professionnelle qui sera offerte dans le cadre de ce programme permettra aux étudiants d'avoir une approche transversale de l'information et d'approfondir leurs connaissances des domaines où ils souhaitent exercer le métier de journaliste.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en journalisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 21 à 27 crédits à option et, au maximum et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Cours obligatoire - 3 crédits.

JRN 6101	3	Analyse de la pratique journalistique

Bloc 70B Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

JRN 6102	3	Médias et politique
JRN 6103	3	Cadre normatif de l'info et des médias
JRN 6104	3	Communication et journalisme

Bloc 70C Ateliers professionnels

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

JRN 6201	3	Journalisme multiplateforme
JRN 6202	3	Écriture de presse
JRN 6203	3	Journalisme d'enquête
JRN 6204	3	Journalisme et information internationale
JRN 6205	3	Journalisme à l'ère numérique
JRN 6206	3	Atelier salle de presse
JRN 6207	3	Journalisme de collaboration

Bloc 70D Disciplinaires

Choix - maximum 6 crédits.
Cours de 1er et de 2e cycle choisi dans la banque de cours de l'UdeM. Choix à approuver par le responsable de programme.

Bloc 70E Application et activité d'intégration

Option - 9 crédits.

JRN 6401	9	Stage
JRN 6402	9	Travail dirigé
JRN 6403	9	Création journalistique

Programme 3-225-1-0 Version 07 (A19)

Doctorat en communication (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme a pour objectif d'offrir une formation approfondie à la recherche de pointe en communication. Il couvre de nombreux secteurs de la recherche contemporaine, notamment les études médiatiques, les études culturelles (Cultural Studies), les théories et analyses du discours, les études du journalisme, la communication organisationnelle, la communication politique et ses enjeux internationaux et, enfin, la création et les pratiques médiatiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'une M. Sc. (communication) ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir un excellent dossier universitaire et des aptitudes à la recherche.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation mentionnant entre autres,1) quel professeur est pressenti à titre de directeur de recherche et si une entente à cet effet a été conclue et 2) à titre indicatif, si des sources de financement (bourses ou autres) ont été sollicitées ou sont envisagées pour la réalisation des études doctorales;
- Un exposé du projet de recherche envisagé (1500 mots)
- Trois lettres de recommandation

(dont deux doivent provenir de chercheurs oeuvrant dans le domaine de recherche);

- Un curriculum vitae (détaillé, daté, signé)

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

3. Examen de synthèse de doctorat

L'étudiant doit réussir un examen portant sur la bibliographie pertinente à son sujet de recherche devant un jury composé de trois professeurs, dont le directeur de thèse de l'étudiant. Après approbation de sa bibliographie, il devra répondre à la partie écrite de son examen dans un délai maximum de 60 jours. L'étudiant devra ensuite défendre oralement son texte devant les membres du jury. L'étudiant devra avoir réussi cet examen de synthèse avant d'être autorisé à déposer son projet de thèse. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

4. Thèse

L'étudiant doit terminer sa thèse dans un délai de cinq ans à compter de la date de son inscription initiale. Ce délai peut être prolongé d'un an avec permission du directeur de recherche et du responsable du programme.

Directeur de recherche

Le choix du directeur de thèse doit être effectué au moment de l'admission.

Projet de thèse

Avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit déposer un projet de thèse. Ce projet fera l'objet d'une évaluation de la part d'un jury composé de trois professeurs affectés au programme (dont le directeur de thèse de l'étudiant). L'étudiant devra de plus défendre oralement son projet devant le jury, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Le projet peut être accepté tel quel, retourné pour modifications ou refusé. Dans ce dernier cas, l'échec met fin à la candidature. La scolarité de doctorat n'est reconnue qu'une fois le projet de thèse accepté. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

Évaluation de la thèse

La composition du jury est déterminée en fonction des normes du Règlement des études supérieures et postdoctorales. La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modification, ou refusée.
Elle devra de plus faire l'objet d'une soutenance publique.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.
En 1re année, l'étudiant doit suivre quatre séminaires: deux obligatoires et deux à option.
En 2e année, il suit le forum doctoral.
Dans tous les cas, le choix des séminaires doit être approuvé par le responsable du programme qui s'assure que l'étudiant bénéficie d'une formation adéquate.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

COM 7151	3	Méthodologie et communication
COM 7169	3	Épistémologie et communication

Bloc 70B Études médiatiques et Cultural Studies

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6174	3	Histoire des médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6394	3	Média et viralité
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique

Bloc 70C Études du journalisme

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6710	3	Fondements du journalisme
COM 6716	3	La fabrique du journalisme
COM 6717	3	Journalisme : alternatives et mutations

Bloc 70D Communication organisationnelle

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle

Bloc 70E Communication politique

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6335	3	Communication et espace public
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
COM 6502	3	Approches en communication politique

Bloc 70F Création et pratiques médiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6538	3	Communication, design et esthétique
COM 6715	3	Bricoler les médias

Bloc 70G Technologies numériques et collaboration

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu

Bloc 70H Cours à contenu variable

Option - Maximum 6 crédits.

COM 6840	3	Séminaire thématique A
COM 6841	3	Séminaire thématique B
COM 7199	3	Atelier de recherche 1
COM 7200	3	Atelier de recherche 2

Bloc 70I Forum doctoral

Obligatoire - 6 crédits.

COM 72501	0	Forum doctoral 1
COM 72502	6	Forum doctoral 2

Bloc 70J Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

COM 7225	0	Examen général de doctorat
COM 7275	6	Projet de thèse
COM 7502	66	Thèse

École de criminologie

Programme 2-065-1-0 Version 11 (A23)

Maîtrise en criminologie (M. Sc.)

Objectifs

Option générale (avec mémoire)

La modalité avec mémoire en criminologie vise à offrir aux étudiants un ensemble cohérent et équilibré de cours et de séminaires couvrant les principaux secteurs de la criminologie ainsi qu'une formation avancée en recherche dans un ou plusieurs des secteurs suivants : théorie, intervention clinique, politique pénale, analyse.

Option intervention (avec stage)

La modalité avec stage en intervention vise à : assurer une continuité optimale entre le baccalauréat, qui est un programme professionnel, et la maîtrise afin de répondre plus adéquatement aux besoins des étudiants intéressés par une formation professionnelle approfondie permettant d'accroître leur compétence en matière de pratique en intervention clinique.

Option sécurité intérieure (avec travail dirigé)

La modalité avec travail dirigé de l'option sécurité intérieure vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Elle permettra aux étudiants de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, et surtout de comprendre la nature de ces problèmes.

Option criminalistique et information (avec travail dirigé)

La modalité avec travail dirigé de l'option criminalistique et information vise à former des experts qui seront capables d'intégrer les outils et méthodes d'analyse propres à la criminalistique et à la criminologie, en vue d'analyser, prévenir et résoudre des problèmes criminels et de sécurité. Elle servira aussi à la promotion de nouvelles voies de recherche sur le phénomène criminel, à l'intersection des deux disciplines : criminalistique et criminologie.

Option justice et victimes (avec travail dirigé)

La modalité avec travail dirigé de l'option justice et victimes vise à former des experts qui auront une connaissance pointue du système de justice et de la prise en charge pénale et judiciaire des victimes. Ils acquerront également une connaissance approfondie des lois, des politiques pénales et des pratiques cliniques d'intervention auprès des victimes dans le cadre du cheminement judiciaire et parajudiciaire d'une plainte. Cette formation servira à la promotion de nouvelles voies de recherche sur la justice pénale et la place des victimes dans celle-ci.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en criminologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Option sécurité intérieure

Une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la sécurité pourrait être considérée comme un atout.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Formulaire départemental

pour admission à la maîtrise.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de criminologie ou de sécurité et études policières devront mettre leurs connaissances à niveau en terminant une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation préparatoire avec une moyenne de 3,2.

3. Scolarité

- Pour l'option générale, modalité avec mémoire : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Pour l'option intervention, modalité avec stage : la scolarité minimale est de quatre trimestres.
- Pour l'option sécurité intérieure, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de quatre trimestres.
- Pour l'option criminalistique et information, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de quatre trimestres. Le deuxième trimestre d'automne est obligatoirement suivi à Lausanne (UNIL).
- Pour l'option justice et victimes, modalité avec travail dirigé, la scolarité minimale est de quatre trimestres.

4. Transfert

Les cours suivis dans le cadre d'un D.E.S.S. ou d'un microprogramme offerts par l'École de criminologie seront crédités à la Maîtrise en criminologie. Les étudiants souhaitant faire un transfert à la maîtrise devront avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,2. Toutefois, certains cours préparatoires pourraient être exigés.

5. Exigences et informations supplémentaires

L'échec au cours CRI 6147 - Projet de stage 2 nécessite une reprise du cours CRI 6146 - Projet de stage 1 même s'il est réussi.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle inclut cinq options selon les modalités suivantes :
- l'option générale, avec mémoire (segment 69),
- l'option intervention, avec stage (segment 71),
- l'option sécurité intérieure, avec travail dirigé (segment 72),
- l'option criminalistique et information, avec travail dirigé (segment 73),
- l'option justice et victimes, avec travail dirigé (segment 74).

Segment 69 Propre à l'option générale

Les crédits du segment 69 sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 69A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative

Bloc 69B Théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice

Bloc 69C Intervention

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs

Bloc 69D Connaissances complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Bloc 69E

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir au maximum 3 crédits de cycles supérieurs dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou toute autre université, avec l'approbation de la personne responsable du programme d'études suite à la recommandation du directeur de recherche.

Bloc 69F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CRI 69051	0	Projet de mémoire 1
CRI 69052	3	Projet de mémoire 2
CRI 6910	6	Recherche
CRI 6950	21	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option intervention

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 20 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, et 12 crédits à option.

Bloc 71A Formation clinique avancée

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs

Bloc 71B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative

Bloc 71C Théories

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice

Bloc 71D Cours de concentration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6119	3	Psychopathie

Bloc 71E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6226	3	Police et sécurité privée

CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Bloc 71F Stage et rapport de stage

Obligatoire - 27 crédits.
L'étudiant qui échoue le CRI 6147 doit reprendre le CRI 6146 même si ce dernier a été réussi.

CRI 6146	1	Projet de stage 1
CRI 6147	3	Projet de stage 2
CRI 61661	0	Encadrement de stage en intervention 1
CRI 61662	3	Encadrement de stage en intervention 2
CRI 61771	0	Stage en intervention 1
CRI 61772	12	Stage en intervention 2
CRI 6187	8	Rapport de stage en criminologie

Segment 72 Propre à l'option sécurité intérieure

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'une étude de cas, 24 à 27 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 72A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative

Bloc 72B Aspects de la sécurité intérieure

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Bloc 72C Connaissances complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir

Bloc 72D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir au maximum 3 crédits de cycles supérieurs dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou toute autre université, avec l'approbation de la personne responsable du programme d'études suite à la recommandation du directeur de recherche.

Bloc 72E Étude de cas

Obligatoire - 18 crédits

CRI 6908	3	Projet d'étude de cas en sécurité intérieure
CRI 6911	15	Rapport d'étude de cas

Segment 73 Propre à l'option criminalistique et information

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, 21 à 24 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 4.5 crédits.
Cours donnés par l'Université de Lausanne.

CRI 6850	1.5	Fondements: criminalistique 1
CRI 6851	1.5	Fondements: criminalistique 2
CRI 6907	1.5	Séminaire d'intégration 2

Bloc 73B Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative

Bloc 73C Analyse du phénomène criminel

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Bloc 73D Analyse de la trace

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours donnés à l'Université de Lausanne.

CRI 6860	1.5	Criminalistique et trace 1
CRI 6861	1.5	Criminalistique et trace 2
CRI 6862	1.5	Criminalistique et information
CRI 6863	1.5	Criminalistique et analyse criminologique
CRI 6864	1.5	Criminalistique et cybercriminalité
CRI 6865	1.5	Questions de criminalistique 1
CRI 6866	1.5	Questions de criminalistique 2
CRI 6867	1.5	Questions de criminologie

Bloc 73E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir

Bloc 73F

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir au maximum 3 crédits de cycles supérieurs dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou toute autre université, avec l'approbation de la personne responsable du programme d'études suite à la recommandation du directeur de recherche.

Bloc 73G Travail dirigé

Obligatoire - 16.5 crédits.

CRI 6906	1.5	Séminaire d'intégration 1
CRI 6912	15	Travail dirigé

Segment 74 Propre à l'option justice et victimes

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'une étude de cas, 24 à 27 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 74A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative
DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche

Bloc 74B Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice

Bloc 74C Cours de concentration

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
DRT 6853	3	Droit pénal international

Bloc 74D Connaissances complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie

CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Bloc 74E

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir au maximum 3 crédits de cycles supérieurs dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou toute autre université, avec l'approbation de la personne responsable du programme d'études suite à la recommandation du directeur de recherche.

Bloc 74F Étude de cas

Obligatoire - 18 crédits.

CRI 6960	3	Projet d'étude de cas en justice et victimes
CRI 6961	15	Rapport d'étude de cas en justice et victimes

Programme 2-065-1-2 Version 02 (A23)

D.E.S.S. en sécurité intérieure

Objectifs

Le D.E.S.S. vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Un expert en sécurité intérieure est une personne dotée d'une formation unique qui lui permet non seulement de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, mais surtout qui comprend la nature de ces problèmes, qui connaît leur source, leur dynamique, leur évolution et leurs conséquences sur le corps social. C'est une personne sachant mettre les phénomènes, problèmes et conflits en contexte et qui est en mesure de prendre le recul indispensable à leur évaluation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en sécurité intérieure, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/testsdiplomes-acceptes#title-list)

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure serait un atout.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le curriculum vitae, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels
- Une lettre de motivation ou d'intention

L'admission au programme est limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation préparatoire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en sécurité intérieure seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique

CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative

Bloc 70B Aspects de la sécurité intérieure

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisir au maximum 3 crédits de cycles supérieurs dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou toute autre université, avec l'approbation de la personne responsable du programme d'études suite à la recommandation du directeur de recherche.

Programme 2-065-1-3 Version 01 (A23)

D.E.S.S. en justice et victimes

Objectifs

Le D.E.S.S. en justice et victimes vise à former des experts en intervention pénale et victimologie. Plus particulièrement, les étudiants qui suivront cette formation auront une connaissance pointue sur la prise en charge pénale et judiciaire des victimes à travers une analyse des formes de victimisation et du vécu des victimes d'actes criminels, des lois et politiques pénales à l'égard des victimes et des pratiques cliniques d'intervention auprès des victimes dans le cadre du cheminement judiciaire et parajudiciaire d'une plainte. Ils deviendront des experts et des leaders en matière de victimes, de victimisations, de victimes dans le système judiciaire et la justice internationale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en justice et victimes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/testsdiplomes-acceptes#title-list)
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que le programme de criminologie devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation préparatoire.
La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en justice et victimes seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologie et outils d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative
DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche

Bloc 70B Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice

Bloc 70C Cours de concentration

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
DRT 6853	3	Droit pénal international

Bloc 70D Connaissances complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir au maximum 3 crédits de cycles supérieurs dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou toute autre université, avec l'approbation de la personne responsable du programme d'études suite à la recommandation du directeur de recherche.

Programme 2-065-6-0 Version 03 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux intervenants sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en intervention; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'intervention criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à l'intervention criminologique.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/testsdiplomes-acceptes#title-list)
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option.

Bloc 70A Théories

Option - 3 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice

Bloc 70B Intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Programme 2-065-6-2 Version 03 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux personnes sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en analyse criminologique; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'analyse criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à l'analyse criminologique.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/testsdiplomes-acceptes#title-list)

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour

l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70 Microprogramme analyse

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option.

Bloc 70A Théories

Option - 3 crédits.

CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice

Bloc 70B Analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie

Programme 2-065-6-3 Version 01 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en justice et victimes

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en justice et victimes s'adresse en priorité aux personnes sur le marché du travail possédant un baccalauréat ou équivalent en criminologie ou dans une discipline connexe et qui éprouvent le besoin d'une formation spécialisée en accompagnement des victimes au sein du processus pénal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en justice et victimes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutienetudes/connaissance-francais/exigence-admission/testsdiplomes-acceptes#title-list)
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de deuxième cycle en justice et victimes seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en criminologie. Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2e cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6535	3	Justice et victimes
CRI 6536	3	Théories et perspectives de la justice

Bloc 70B Cours de concentration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CRI 6115	3	Pratique clinique auprès des victimes
CRI 6224	3	Criminologie théorique 1
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6538	3	Victimologie développementale
CRI 6539	3	Justice transitionnelle
CRI 6540	3	Vulnérabilités, justice et abus de pouvoir
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
DRT 6853	3	Droit pénal international

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6003	3	Méthodologie quantitative clinique
CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6007	3	Théories de la délinquance
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
CRI 6010	3	Théories développementales en criminologie
CRI 6112	3	Violences criminelles
CRI 6114	3	Interventions cognitivo-comportementales
CRI 6118	3	Principes d'évaluation criminologique
CRI 6119	3	Psychopathie
CRI 6121	3	Interventions criminologiques auprès des mineurs
CRI 6220	3	Recherche évaluative qualitative
CRI 6221	3	Résolution de problème en criminologie
CRI 6226	3	Police et sécurité privée
CRI 6228	3	Criminalités économiques
CRI 6229	3	Crime organisé
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6234	3	Nouvelles technologies et crimes
CRI 6532	3	Les drogues et la question criminelle
CRI 6534	3	Criminologie théorique 3
CRI 6702	3	Analyse des données en sécurité
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6721	3	Protections d'infrastructures complexes
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6725	3	Gestion du renseignement
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6730	3	Sources ouvertes en criminologie
DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche

Programme 3-065-1-0 Version 03 (A91)

Doctorat en criminologie (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes dans un des domaines de la criminologie ainsi que des chercheurs autonomes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (criminologie) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents à fournir lors d'une demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche d'au plus 1000 mots

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires obligatoires, dont 81 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours CRI 74201 et CRI 74202 sont équivalents au cours CRI 7420.
Les cours CRI 74301 et CRI 74302 sont équivalents au cours CRI 7430.

CRI 74201	0	Séminaire général de doctorat 1
CRI 74202	3	Séminaire général de doctorat 2

CRI 74301	0	Séminaire de thèse 1
CRI 74302	3	Séminaire de thèse 2

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Un cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

CRI 7900	0	Examen général de doctorat
CRI 7910	15	Recherche
CRI 7940	66	Thèse

Département de démographie

Programme 2-070-1-0 Version 07 (A23)

Maîtrise en démographie (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en démographie vise à initier les étudiants à la recherche et à former les démographes professionnels.
L'option générale comporte deux modalités :

- Pour les étudiants inscrits dans la modalité avec mémoire, le mémoire est l'occasion de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche démographique.
- Pour ceux qui s'inscrivent dans la modalité avec stage, l'initiation au travail de démographe professionnel et la rédaction d'un travail dirigé leur permettront de développer leurs capacités en démographie appliquée.

L'option cheminement international comporte une seule modalité (mémoire). Elle vise à initier les étudiants à la recherche, avec des expertises en démographie appliquée et en développement international.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en démographie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, d'un diplôme de grade de 1er cycle avec mineure ou majeure en démographie, d'un baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) en science de la population, ou encore d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et oral.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Option cheminement international

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, d'un diplôme de grade de 1er cycle avec mineure ou majeure en démographie, d'un baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) en science de la population, ou encore d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et oral.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

1.2 Connaissances préalables requises

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits. Les cours exigés à suivre seraient :

- DMO 2200 - Collecte: source des informations, 3 crédits.
- DMO 6011 - Fondements de l'analyse démo 1, 3 crédits.
- DMO 6012 - Fondements de l'analyse démo 2, 3 crédits.

Pour l'option cheminement international, l'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline devront suivre comme cours complémentaire, le cours : DMO 6011 - Fondements de l'analyse démo 1, 3 crédits.

2.Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.
Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

3. Transfert

Un étudiant inscrit au D.E.S.S. en démographie et qui a maintenu une moyenne d'au moins 3,0 peut demander un transfert à la Maîtrise en démographie.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :
- l'option générale, avec mémoire (MM) ou stage (ST) et travail dirigé (segment 70)
- l'option cheminement international avec mémoire (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :
- modalité avec mémoire (MM): 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la

recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.
- modalité avec stage (ST) et travail dirigé: 30 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués au stage et à la rédaction d'un travail dirigé, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6305	3	Analyse démographique avancée
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie

Bloc 70B Phénomènes démographiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement

Bloc 70C Méthodes avancées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DMO 6320	3	Démographie appliquée et perspectives
DMO 6330	3	Méthodes de la démographie historique
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
DMO 6820	3	Méthodes multiniveaux et multi-états

Bloc 70D Connaissances complémentaires 1

Option - Maximum 6 crédits

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6311	3	Initiation à la recherche
DMO 6430	3	Population et développement
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques

Bloc 70E Connaissances complémentaires 2

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures, avec l'approbation du responsable du programme.

MM-Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

DMO 6060	12	Recherche
DMO 6070	12	Mémoire

ST-Bloc 70F Stage et travail dirigé

Obligatoire - 21 crédits.

DMO 6610	9	Stage professionnel
DMO 6612	12	Travail dirigé

Segment 71 Propre à l'option cheminement international

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 43,5 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 1,5 crédit à option.

Bloc 71A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 12 crédits.

DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration

Bloc 71B Formation internationale

Obligatoire - 13.5 crédits.
Cours donnés par l'Université catholique de Louvain.

DMO 6103E	2	Analyse de survie et des biographies
DMO 6110E	2	Espace, peuplement, ressources
DMO 6112E	2	Politiques et programmes pour la population
DMO 6120E	2	Modèles, projections et simulation de population
DMO 6130E	1.5	Théorie du changement sociodémographique
DMO 6160E	2	Analyse démographique
DMO 6195E	2	Collecte de données, enquête et sondage

Bloc 71C

Option - 1.5 crédit.
Cours donnés par l'Université catholique de Louvain. Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable du programme.

DMO 6104E	1.5	Gestion et traitement des bases de données
DMO 6111E	1.5	Vieillissement et relations intergénérationnelles
DMO 6140E	1.5	Capture et analyse de données massives

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 18 crédits.
Remarque : séminaires donnés par l'Université catholique de Louvain.

DMO 6065E	2	Séminaire de recherche en démographie 1
DMO 6066E	2	Séminaire de recherche en démographie 2
DMO 6067E	2	Séminaire de recherche appliquée
DMO 6070	12	Mémoire

Programme 2-070-1-2 Version 01 (A16)

D.E.S.S. en démographie

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'élargir la clientèle étudiante aux cycles supérieurs en démographie en rendant l'offre de formation plus polyvalente, grâce à la création d'un programme de nature appliquée, et d'améliorer le taux de réussite des étudiants dans les programmes de 2e cycle. Ce programme est composé essentiellement de cours déjà disponibles dans la banque de cours du Département de démographie et de cours d'autres départements ciblés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (démographie) ,le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire, où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente (par exemple, être titulaire d'un baccalauréat d'une autre discipline et réussir les cours du programme préparatoire en démographie)
- L'étudiant titulaire d'un baccalauréat dans une autre discipline peut être appelé à compléter une scolarité préparatoire d'un maximum de 15 crédits
- avoir obtenu une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat
3 Transfert à la M. Sc. (démographie)
Un étudiant inscrit au programme de D.E.S.S. qui a maintenu une moyenne des notes d'au moins 3,0 peut demander un transfert au programme de maîtrise en démographie.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.
L'étudiant n'ayant pas de formation en démographie au premier cycle doit suivre une formation préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.
Bloc A (obligatoire) 9 crédits
DMO 2200 Collecte : sources des informations, 3 crédits.
DMO 6011 Analyse démographique 1, 3 crédits.
DMO 6012 Analyse démographique 2, 3 crédits.
Bloc B (option) min 3 crédits, max 6 crédits
DMO 2700 Histoire de la population, 3 crédits.
DMO 3450 Économie et population, 3 crédits.
SOL 2020 Statistique sociale avancée, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option, dont un maximum de 6 crédits pourraient être attribués à un travail dirigé, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements méthodologiques

Obligatoire - 6 crédits.

DMO 6305	3	Analyse démographique avancée
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie

Bloc 70B Phénomènes démographiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DMO 6500	3	Fécondité et famille
DMO 6501	3	Migration
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement

Bloc 70C Méthodes avancées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DMO 6320	3	Démographie appliquée et perspectives
DMO 6330	3	Méthodes de la démographie historique
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
DMO 6820	3	Méthodes multiniveaux et multi-états

Bloc 70D Connaissances complémentaires 1

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6311	3	Initiation à la recherche
DMO 6430	3	Population et développement
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques

Bloc 70E Bloc 70D Connaissances complémentaires 2

Choix - maximum 6 crédits.
Deux cours niveau 3000 en démographie peuvent être choisi ou tout autre cours pertinent de niveau des études supérieures avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70F Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits.

DMO 6601	6	Travail dirigé 1

Programme 3-070-1-0 Version 03 (A04)

Doctorat en démographie (Ph. D.)

Objectifs

L'étude des problèmes de population fait appel à des connaissances et à des méthodes d'analyse fort diverses. Il est loisible à chaque étudiant de doctorat de concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, à ses aptitudes ou à sa formation préalable. Cela ne va cependant pas sans une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres à la démographie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en démographie ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse d'un projet de recherche

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois à temps plein.

3. Examen de synthèse

Le candidat doit réussir un examen portant sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.
L'examen général de synthèse est évalué par un jury composé de trois personnes dont le directeur de thèse du candidat, nommées par le directeur du département.
L'évaluation sera effectuée selon la notation « succès » ou « échec ».

4. Projet de thèse

Le candidat doit présenter son projet de thèse à un jury composé des trois professeurs responsables de l'évaluation de l'examen général de synthèse. Si ces derniers le jugent à propos, l'étudiant peut être conduit, après la réussite de l'examen général à améliorer la présentation de son projet et à soumettre une nouvelle version au cours des semaines qui suivent.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

DMO 7005	3	Séminaire de thèse
DMO 7010	3	Séminaire de synthèse

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Tout cours du niveau des études supérieures.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

DMO 7011	9	Recherche 1
DMO 7012	12	Recherche 2
DMO 7013	60	Thèse
DMO 7020	0	Examen général de doctorat

Institut d'études religieuses

Programme 2-885-1-0 Version 08 (A15)

Maîtrise en théologie (M.A.)

Objectifs

La M.A. en théologie a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie (études bibliques ou études théologiques); de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2e cycle et d'approfondir une problématique de recherche actuelle; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : Églises, organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente (à défaut de quoi s'ajoute une propédeutique en théologie)
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 500 mots
- Deux lettres de recommandation

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option générale avec mémoire (segment 74).

Segment 74 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 74A Herméneutique et méthode

Obligatoire - 3 crédits.

REL 6310	3	Interprétation théologique et biblique

Bloc 74B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REL 6127	3	Genres, féminismes et religions
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6311	3	Praxéologie
REL 6314	3	Bible, théologie, philosophie
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6319	3	Lectures de textes bibliques
REL 6320	3	Méthodes en exégèse biblique
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies
REL 6324	3	Théologies contextuelles
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6329	3	Théologies africaines
REL 6400	3	Hébreu biblique avancé
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 74C

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou un cours hors Institut. Dans ce dernier cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 74D Stages

Option - Maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme.

REL 6502	3	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL 6503	3	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 74E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Programme 2-885-1-1 Version 04 (A15)

Licence en théologie (L. Th.)

Objectifs

La licence en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que la M.A. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant poursuivre des études supérieures ou qui se préparent à dispenser un enseignement dans une institution

canonique qui exige un tel grade.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la licence en théologie, l'étudiant doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- si l'étudiant choisit la spécialisation Études bibliques, posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1er cycle. À défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 250 mots
- Deux lettres de recommandation

N.B. : Voir les consignes particulières
quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de douze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps.
La scolarité maximale est de neuf trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de quinze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Inscription

L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la M.A. et au grade canonique de licence (L. Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise, et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3e cycle.
Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en première année de Ph. D. tout en complétant la 3e année de son programme de licence.

Structure du programme

La licence en théologie comporte 60 crédits.
L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la maîtrise en théologie (M.A.) et au grade canonique de la licence (L. Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude, ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3e cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en 1re année de Ph. D. tout en complétant la 3e année de son programme de licence.

Segment 70

Les crédits de la Licence sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 24 crédits à option.
S'il est inscrit à la fois au grade civil et au grade canonique, l'étudiant qui a complété les blocs 70A, B et C, reçoit le grade de M.A. et peut être admis au Ph. D. tout en poursuivant le programme de licence (blocs 70D, E et F).

Bloc 70A

Option - 12 crédits.
À choisir parmi les cours de 2e cycle du programme de maîtrise en théologie, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
À choisir parmi l'ensemble des cours de 2e cycle (sigle REL ou PLU).

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Bloc 70D Propre au grade canonique

Option - 6 crédits.
À choisir parmi les cours du programme de maîtrise (M.A.) et de doctorat (Ph. D.) en théologie (sigle REL), avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70E Propre au grade canonique

Option - 3 crédits.
À choisir parmi l'ensemble des cours de 2e ou 3e cycle (sigle REL ou PLU).

Bloc 70F Propre au grade canonique - Recherche

Obligatoire - 6 crédits.
Selon le cheminement pédagogique choisi, recherche de synthèse théologique (L. Th. terminale) ou première version du projet de thèse (Ph. D).

REL 7111	2	Recherche
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2

Programme 2-885-1-2 Version 03 (A15)

Maîtrise en théologie pratique (M.A.)

Objectifs

Option Générale

La maîtrise en théologie pratique a pour objectifs de développer une habileté d'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Option Spiritualité et santé

L'Option Spiritualité et santé a plus spécifiquement pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux pratiques axés sur les soins (centre hospitaliers, CHSLD, instituts de réadaptation, maisons de soins palliatifs, etc.) ainsi que des milieux non-hospitaliers (ex: salons funéraires); elle initie à la recherche sur des problématiques axées sur le lien entre spiritualité et santé.
L'Option permet d'accéder à un programme de doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé (voir les consignes)
- Deux lettres de recommandation
- Esquisse

du projet de recherche de 500 mots (pour le programme avec mémoire)

N.B. : Voir les consignes particulières
quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :
- l'option Générale, avec la modalité mémoire (segment 72)
- l'option Spiritualité et santé, avec stages et essai (segment 73)

Segment 72 Propre à l'option Générale

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Théorie

Obligatoire - 3 crédits.

REL 6311	3	Praxéologie

Bloc 72B Cours en théologie pratique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6319	3	Lectures de textes bibliques
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies
REL 6324	3	Théologies contextuelles
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens

Bloc 72C Cours thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6138	3	Philosophies en terres d'islam
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6314	3	Bible, théologie, philosophie
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6329	3	Théologies africaines
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 72D

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou un cours hors Institut. Dans le second cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 72E Stages

Option - Maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL 6502	3	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL 6503	3	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 72F Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Spiritualité et santé

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 12 attribués à la rédaction d'un essai, 24 à 30 crédits à option, dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages, et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 73A Théorie

Obligatoire - 3 crédits.

REL 62311	0	Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 1
REL 62312	3	Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 2

Bloc 73B Spiritualité, santé et accompagnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6221	3	Intervention spirituelle : éthique et déontologie

Bloc 73C Culture spirituelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6110	3	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6138	3	Philosophies en terres d'islam
REL 6171	3	Nouvelles religions et spiritualités au Japon
REL 6210	3	Théories de la spiritualité
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6214	3	Interspiritualité, interculturel et interreligieux

REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6220	3	Traditions spirituelles
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société

Bloc 73D Apprentissage interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6008	3	Éthique clinique
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PST 6110	3	Psychopathologie et cycles de vie
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Psychologie de la santé

Bloc 73E

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou hors Institut. Dans le second cas, le cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 73F Stages cliniques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.
Les cours REL66101 et REL66102 sont équivalents au cours REL6610.
Les cours REL66201 et REL66202 sont équivalents au cours REL6620.
Les cours REL66501 et REL66502 sont équivalents au cours REL6650.
Les cours REL66511 et REL66512 sont équivalents au cours REL6651.

REL 66101	0	Stage clinique en milieu de santé 1.1
REL 66102	12	Stage clinique en milieu de santé 1.2
REL 66201	0	Stage clinique en milieu de santé 2.1
REL 66202	12	Stage clinique en milieu de santé 2.2
REL 6650	6	Stage en intervention spirituelle 1
REL 66501	0	Stage en intervention spirituelle 1.1
REL 66502	6	Stage en intervention spirituelle 1.2
REL 6651	6	Stage en intervention spirituelle 2
REL 66511	0	Stage en intervention spirituelle 2.1
REL 66512	6	Stage en intervention spirituelle 2.2
REL 6653	6	Stage en intervention spirituelle 3
REL 6654	6	Stage en intervention spirituelle 4

Bloc 73G Essai

Obligatoire - 12 crédits

REL 6831	12	Essai

Programme 2-885-1-4 Version 00 (A15)

D.E.S.S. en spiritualité et santé

Objectifs

Le D.E.S.S. (spiritualité et santé) a pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux de santé.
Dans la majorité des cas, la formation pratique en milieu de santé est conforme aux normes de l'Association des intervenantes et intervenants en soins spirituels du Québec (AIISSQ).

Les étudiants qui passent à la maîtrise en théologie pratique, option Spiritualité et santé peuvent intégrer à celle-ci les activités complétées au D.E.S.S.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (spiritualité et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Plan de financement des études, exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Toutefois, l'étudiant qui choisit de suivre deux stages peut s'inscrire à deux trimestres à demi-temps et à un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant ayant complété le D.E.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M.A. (théologie pratique) option Spiritualité et santé. L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. (bioéthique), s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante: 24 à 30 crédits à option, dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages, et, au minimum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A Spiritualité, santé et accompagnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6221	3	Intervention spirituelle : éthique et déontologie

Bloc 70B Culture spirituelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PLU 6110	3	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6138	3	Philosophies en terres d'islam

REL 6171	3	Nouvelles religions et spiritualités au Japon
REL 6210	3	Théories de la spiritualité
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6214	3	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6220	3	Traditions spirituelles
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société

Bloc 70C Apprentissages interdisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6008	3	Éthique clinique
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PST 6110	3	Psychopathologie et cycles de vie
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Psychologie de la santé

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou un cours hors Institut. Dans ce dernier cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70E Stages cliniques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.
Les cours REL 66101 et REL 66102 sont équivalents au cours REL 6610.
Les cours REL 66201 et REL 66202 sont équivalents au cours REL 6620.
Les cours REL66501 et REL66502 sont équivalents au cours REL6650.
Les cours REL66511 et REL66512 sont équivalents au cours REL6651.

REL 66101	0	Stage clinique en milieu de santé 1.1
REL 66102	12	Stage clinique en milieu de santé 1.2
REL 66201	0	Stage clinique en milieu de santé 2.1
REL 66202	12	Stage clinique en milieu de santé 2.2
REL 6650	6	Stage en intervention spirituelle 1
REL 66501	0	Stage en intervention spirituelle 1.1
REL 66502	6	Stage en intervention spirituelle 1.2
REL 6651	6	Stage en intervention spirituelle 2
REL 66511	0	Stage en intervention spirituelle 2.1
REL 66512	6	Stage en intervention spirituelle 2.2
REL 6653	6	Stage en intervention spirituelle 3
REL 6654	6	Stage en intervention spirituelle 4

Programme 2-885-6-3 Version 00 (A15)

Microprogramme de deuxième cycle en études religieuses

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont d'acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2e cycle en études religieuses ou en études théologiques; d'approfondir des questions actuelles dans ce champ disciplinaire pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles; de vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine. La formation peut se faire dans l'une des quatre orientations suivantes: sciences des religions, spiritualité, spiritualité et santé ou théologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au microprogramme de 2e cycle (études religieuses), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou attester d'une formation jugée équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert

L'étudiant ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise dans la mesure où il remplit les conditions d'admission du programme. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - 12 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses, avec l'approbation du responsable de programme.

Programme 2-905-1-1 Version 03 (A15)

Maîtrise en sciences des religions (M.A.)

Objectifs

La M.A. (sciences des religions) a pour objectifs l'étude du fait religieux et des diverses traditions; l'apprentissage des méthodes de recherche et l'habilitation à mener une recherche autonome en sciences des religions; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers: organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Option spiritualité

L'option spiritualité a plus spécifiquement pour objectifs d'acquérir une compréhension de divers courants spirituels d'hier et d'aujourd'hui; de former aux problématiques

relatives à l'expérience spirituelle; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers: organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences des religions, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle avec mineure ou l'équivalent en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou (l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé (voir les consignes)
- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche de 500 mots

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. En excluant les trimestres de suspension, la scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Grade

Le cas échéant, l'option choisie (sauf l'option générale) est mentionnée sur le diplôme.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec le cheminement avec mémoire, lequel comporte les options suivantes:
- l'option Générale (segment 70)
- l'option Spiritualité (segment 75)

Selon la formation préalable de l'étudiant, des cours complémentaires peuvent être exigés (entre autres : animation, relation d'aide et praxéologie).

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

REL 6120	3	Théories en sciences des religions

Bloc 70B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PLU 6110	3	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL 6103	3	Islam et modernité
REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6115	3	Approches anthropologiques du religieux
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6123	3	Psychanalyse, identité et religion
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6126	3	Sectes et mouvements du croire
REL 6127	3	Genres, féminismes et religions
REL 6131	3	Hindouisme : amour et dévotion
REL 6132	3	Histoire du christianisme
REL 6133	3	Lecture de textes islamiques
REL 6134	3	Les principaux textes du judaïsme
REL 6135	3	Autochtones et religion
REL 6136	3	La sagesse du bouddhisme
REL 6137	3	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL 6138	3	Philosophies en terres d'islam
REL 6150	3	Les Juifs dans le monde médiéval (VII-XVe siècles)
REL 6151	3	Rencontres des monothéismes au Moyen Âge
REL 6160	3	Courants religieux africains
REL 6170	3	Religion, politique et modernité au Japon
REL 6171	3	Nouvelles religions et spiritualités au Japon
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6216	3	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6400	3	Hébreu biblique avancé
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou un cours hors Institut. Dans ce dernier cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70D Stages

Option - Maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL 6502	3	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL 6503	3	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option spiritualité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

REL 6210	3	Théories de la spiritualité

Bloc 75B Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6127	3	Genres, féminismes et religions
REL 6131	3	Hindouisme : amour et dévotion
REL 6137	3	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL 6151	3	Rencontres des monothéismes au Moyen Âge
REL 6160	3	Courants religieux africains
REL 6171	3	Nouvelles religions et spiritualités au Japon
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6214	3	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6216	3	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6220	3	Traditions spirituelles
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 75C

Choix - Maximum 6 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou un cours hors Institut. Dans ce dernier cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 75D Stages

Option - Maximum 6 crédits.
Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

REL 6502	3	Stage 1 : conception d'un projet spécialisé
REL 6503	3	Stage 2 : réalisation d'un projet spécialisé

Bloc 75E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REL 6815	3	Recherche 1
REL 6820	3	Recherche 2
REL 6825	4	Projet de mémoire
REL 6840	20	Mémoire

Programme 3-885-1-0 Version 05 (A15)

Doctorat en théologie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. en théologie sont de faire produire des oeuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire de la théologie; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, ecclésial, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. A. (théologie) ou de la licence en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse du projet de recherche de 1000 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle.

N.B. : Voir les consignes particulières
quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.
L'étudiant peut s'inscrire concurremment au doctorat conduisant au grade canonique et, s'il satisfait aux exigences des deux programmes, obtenir les deux grades.
Aux 90 crédits du doctorat en théologie, s'ajoutent 3 crédits pour le cours préparatoire REL6310 Interprétation théologique et biblique imposé à l'étudiant qui n'a pas fait ses études de 2e cycle à l'Institut d'études religieuses.

Segment 70

Les crédits du doctorat en théologie sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REL 6127	3	Genres, féminismes et religions
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6314	3	Bible, théologie, philosophie
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6319	3	Lectures de textes bibliques
REL 6320	3	Méthodes en exégèse biblique
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies

REL 6324	3	Théologies contextuelles
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6329	3	Théologies africaines
REL 6400	3	Hébreu biblique avancé
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou hors Institut. Dans ce second cas, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1
REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7200	61	Thèse

Programme 3-885-1-2 Version 03 (A15)

Doctorat en théologie pratique (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. en théologie pratique sont de faire produire des oeuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (théologie pratique) de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse de projet de recherche de 1000 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle.

N.B. : Voir les consignes particulières
quant à la présentation d'un dossier d'admission.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et de trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.
Les étudiants doivent suivre le cours REL6311 Praxéologie (3 crédits) s'ils ne l'ont pas déjà fait dans leur curriculum de formation antérieure. Ce cours s'ajoute alors à leur scolarité.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours en théologie pratique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6319	3	Lectures de textes bibliques
REL 6321	3	Pratiques, cultures, société
REL 6322	3	Problématiques contemporaines et théologies
REL 6324	3	Théologies contextuelles
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6329	3	Théologies africaines

Bloc 70B Cours thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6138	3	Philosophies en terres d'islam
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6314	3	Bible, théologie, philosophie
REL 6316	3	Courant théologique
REL 6318	3	Histoire de la théologie
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir parmi les cours de sigle REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou hors Institut. Dans ce second cas, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1

REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7200	61	Thèse

Programme 3-905-1-1 Version 01 (A15)

Doctorat en sciences des religions (Ph. D.)

Objectifs

Option Générale

Les objectifs du Ph. D. (sciences des religions) sont d'analyser les divers enjeux posés par le fait religieux; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire des sciences des religions; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Option Spiritualité

L'option Spiritualité a plus spécifiquement pour objectifs d'analyser les diverses problématiques relatives à l'expérience spirituelle; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire de la spiritualité; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Bref curriculum vitae
- Plan de financement des études exigé uniquement pour les candidats internationaux (voir les consignes)
- Esquisse de projet de recherche de 1000 mots
- Trois lettres de recommandation
- Mémoire ou essai de fin de 2e cycle.

N.B. : Voir les consignes particulières quant à la présentation d'un dossier d'admission.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits et comprend les deux options suivantes :
- l'option Générale (segment 70)
- l'option Spiritualité (segment 71)

La personne qui, durant ses études antérieures, n'a pas suivi le cours REL6120 Théories en sciences des religions ou l'équivalent doit le suivre en plus des 90 crédits de cours de ce programme d'études.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours et séminaires thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6110	3	Pluralité religieuse: enjeux sociaux et culturels
REL 6103	3	Islam et modernité
REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6113	3	Étude empirique du religieux contemporain
REL 6115	3	Approches anthropologiques du religieux
REL 6122	3	Mobilités religieuses
REL 6123	3	Psychanalyse, identité et religion
REL 6124	3	Religions, diversité et sphère publique
REL 6126	3	Sectes et mouvements du croire
REL 6127	3	Genres, féminismes et religions
REL 6131	3	Hindouisme : amour et dévotion
REL 6132	3	Histoire du christianisme
REL 6133	3	Lecture de textes islamiques
REL 6134	3	Les principaux textes du judaïsme
REL 6135	3	Autochtones et religion
REL 6136	3	La sagesse du bouddhisme
REL 6137	3	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL 6138	3	Philosophies en terres d'islam
REL 6150	3	Les Juifs dans le monde médiéval (VII-XVe siècles)
REL 6151	3	Rencontres des monothéismes au Moyen Âge
REL 6160	3	Courants religieux africains
REL 6170	3	Religion, politique et modernité au Japon
REL 6171	3	Nouvelles religions et spiritualités au Japon
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6216	3	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6328	3	Lecture de textes juifs et chrétiens
REL 6400	3	Hébreu biblique avancé
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou hors Institut. Dans ce second cas, avec approbation du responsable de programme.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1
REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7200	61	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Spiritualité

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours thématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PLU 6043	3	Spiritualité et santé
REL 6112	3	Épistémologie du croire et du sujet
REL 6127	3	Genres, féminismes et religions
REL 6131	3	Hindouisme : amour et dévotion
REL 6137	3	Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité
REL 6151	3	Rencontres des monothéismes au Moyen Âge
REL 6160	3	Courants religieux africains
REL 6171	3	Nouvelles religions et spiritualités au Japon
REL 6211	3	Accompagnement spirituel : théories et pratiques
REL 6212	3	Ascèse, monachisme, mystique
REL 6214	3	Interspiritualité, interculturel et interreligieux
REL 6215	3	Le mourir et son déni
REL 6216	3	Les principaux courants mystiques du judaïsme
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones
REL 6218	3	Spiritualités contemporaines et religions
REL 6219	3	Spiritualité et expériences
REL 6220	3	Traditions spirituelles
REL 6500	3	Lectures dirigées
REL 6501	3	Questions spéciales

Bloc 71B

Choix - Maximum 3 crédits.
À choisir dans la banque de cours REL de 2e cycle de l'Institut d'études religieuses ou hors Institut. Dans ce second cas, avec approbation du responsable de programme.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

REL 7000	0	Examen général de doctorat
REL 7140	2	Séminaire de recherche 1.1
REL 7141	2	Séminaire de recherche 1.2
REL 7150	2	Séminaire de recherche 2.1
REL 7151	2	Séminaire de recherche 2.2
REL 7160	12	Projet de thèse
REL 7200	61	Thèse

Département de géographie

Programme 2-155-1-1 Version 08 (A20)

Maîtrise en géographie (M. Sc.)

Objectifs

Modalité avec mémoire

La modalité avec mémoire vise une formation axée sur la recherche et la spécialisation dans un champ spécifique.

Modalité avec stage

La modalité avec stage vise une formation multidisciplinaire et plus appliquée.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B. Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et une bonne connaissance de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Formulaire annexe d'admission - Maîtrise de formation pratique
- Formulaire annexe d'admission - Maîtrise option recherche
- Esquisse du projet de recherche uniquement pour la modalité avec mémoire.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait le premier cycle en géographie à l'Université de Montréal.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités :
- la modalité avec mémoire (MM),
- la modalité avec stage (ST).

Segment 70

Les crédits de la modalité avec Mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.
Les crédits de la modalité avec Stage (ST) sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage et 12 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de stage, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6102	3	Processus physiques en science de la Terre
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6147	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6148	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6149	3	Sujet spécial en géomatique
GEO 6157	3	Stage en laboratoire
GEO 6193	3	Lectures dirigées en géographie physique
GEO 6200	3	Géographie politique : espaces et pouvoir
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6202	3	Cultures, natures, savoirs
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
GEO 6293	3	Lectures dirigées en géographie humaine
GEO 6302	3	Cartographie interactive et géoweb
GEO 6303	3	S.I.G. : Acquisition de données spatiales
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales

GEO 6360	3	Création et gestion des bases de données spatiales
GEO 6361	3	Automatisation des processus d'analyse spatiale
GEO 6393	3	Lectures dirigées en géomatique

MM - Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 dans le répertoire de cours de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université. Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du département.

MM - Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

GEO 6031	1.5	Projet de maîtrise de recherche 1
GEO 6032	1.5	Projet de maîtrise de recherche 2
GEO 6034	6	Rédaction d'un projet de recherche
GEO 6039	27	Mémoire

ST - Bloc 70A Géomatique et analyse spatiale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

GEO 6149	3	Sujet spécial en géomatique
GEO 6302	3	Cartographie interactive et géoweb
GEO 6303	3	S.I.G. : Acquisition de données spatiales
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
GEO 6360	3	Création et gestion des bases de données spatiales
GEO 6361	3	Automatisation des processus d'analyse spatiale
GEO 6393	3	Lectures dirigées en géomatique

ST - Bloc 70B Environnement physique

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6102	3	Processus physiques en science de la Terre
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6148	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6157	3	Stage en laboratoire
GEO 6193	3	Lectures dirigées en géographie physique

ST - Bloc 70C Environnement humain

Option - Maximum 9 crédits.

GEO 6147	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6200	3	Géographie politique : espaces et pouvoir
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6202	3	Cultures, natures, savoirs
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
GEO 6293	3	Lectures dirigées en géographie humaine

ST - Bloc 70D Environnement interdisciplinaire

Option - Maximum 3 crédits.

EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

ST - Bloc 70E Ouverture multidisciplinaire

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de cycles supérieurs du Département ou d'autres départements, ou d'autres universités, avec l'approbation du responsable du programme.

ST - Bloc 70F Stage et rapport de stage

Obligatoire - 27 crédits.

Notez que le cours GEO 6022 doit obligatoirement être fait avant de s'inscrire au cours GEO 6023.

GEO 6022	15	Stage de formation pratique
GEO 6023	12	Rapport de stage

Programme 2-157-1-4 Version 00 (A20)

D.E.S.S. en géomatique et cartographie dynamique

Objectifs

Le D.E.S.S. en géomatique et cartographie dynamique offre à l'étudiant une formation avancée en géomatique et en cartographie dynamique avec l'apprentissage et la pratique des plus récentes versions des logiciels en systèmes d'information géographique, en géoweb et en télédétection. Le D.E.S.S. en géomatique et cartographie dynamique permet à l'étudiant de parfaire ses connaissances ou d'en acquérir de nouvelles dans un domaine précis et fortement appliqué.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B. Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. (géographie) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis au D.E.S.S. seront alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables à la modalité choisie (avec mémoire ou stage).

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Géomatique et analyse spatiale

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

GEO 6149	3	Sujet spécial en géomatique
GEO 6302	3	Cartographie interactive et géoweb
GEO 6303	3	S.I.G. : Acquisition de données spatiales
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
GEO 6360	3	Création et gestion des bases de données spatiales
GEO 6361	3	Automatisation des processus d'analyse spatiale
GEO 6393	3	Lectures dirigées en géomatique

Bloc 70B Environnement physique

Option - Maximum 6 crédits.

GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6102	3	Processus physiques en science de la Terre
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6148	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6157	3	Stage en laboratoire
GEO 6193	3	Lectures dirigées en géographie physique

Bloc 70C Environnement humain

Option - Maximum 6 crédits.

GEO 6147	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6200	3	Géographie politique : espaces et pouvoir
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6202	3	Cultures, natures, savoirs
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
GEO 6293	3	Lectures dirigées en géographie humaine

Bloc 70D Environnement interdisciplinaire

Option - Maximum 3 crédits.

EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 70E Ouverture multidisciplinaire

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de cycles supérieurs du Département ou d'autres départements, ou d'autres universités, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70F Travail dirigé en géomatique et cartographie dynamique

Obligatoire - 12 crédits.

GEO 6310	12	Travail dirigé - analyses en géomatique appliquée

Programme 3-155-1-0 Version 06 (A20)

Doctorat en géographie (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs autonomes. Il se propose de rendre l'étudiant apte à formuler, exécuter et défendre un programme de recherche faisant progresser la connaissance dans le champ d'études.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (géographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Le cas échéant, il doit aussi faire preuve de la connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Curriculum Vitae
- Trois lettres de référence
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Formulaire annexe d'admission
- Doctorat
- Plan de financement

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6102	3	Processus physiques en science de la Terre
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6147	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6148	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6149	3	Sujet spécial en géomatique
GEO 6157	3	Stage en laboratoire
GEO 6193	3	Lectures dirigées en géographie physique
GEO 6200	3	Géographie politique : espaces et pouvoir
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6202	3	Cultures, natures, savoirs
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
GEO 6293	3	Lectures dirigées en géographie humaine
GEO 6302	3	Cartographie interactive et géoweb
GEO 6303	3	S.I.G. : Acquisition de données spatiales
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
GEO 6360	3	Création et gestion des bases de données spatiales
GEO 6361	3	Automatisation des processus d'analyse spatiale
GEO 6393	3	Lectures dirigées en géomatique

Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de cycles supérieurs de l'université ou des cours de même niveau d'autres universités.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

GEO 7031	1.5	Projet doctoral en géographie 1
GEO 7032	1.5	Projet doctoral en géographie 2
GEO 7033	0	Examen général de doctorat
GEO 7034	3	Projet de recherche
GEO 7035	3	Évaluation du comité 1
GEO 7036	3	Évaluation du comité 2
GEO 7037	9	Évaluation du comité 3
GEO 7039	60	Thèse

Département d'histoire

Programme 2-165-1-0 Version 12 (A19)

Maîtrise en histoire (M.A.)

Objectifs

Option Recherche

L'objectif est de procurer à l'étudiant des connaissances plus approfondies en histoire et de l'initier à la recherche. Par son mémoire, l'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise son sujet de recherche.

Option Histoire au collégial

Les objectifs sont d'acquérir les compétences et d'approfondir les connaissances de la littérature scientifique dans les champs pertinents à l'enseignement collégial. Cette solide formation disciplinaire permet à l'étudiant qui le désire de poursuivre éventuellement des études de doctorat en histoire, en tenant compte toutefois des exigences spécifiques à certains champs de la discipline historique.

Option Histoire en pratique

L'objectif de cette option est de faciliter l'insertion professionnelle des diplômés en histoire en les aidant à accéder à des emplois liés à leur formation, mais aussi en leur apprenant à valoriser les compétences et les connaissances acquises en histoire à l'intérieur d'emplois qui ne sont pas immédiatement liés à cette discipline. La formation donne à l'étudiant des connaissances théoriques et pratiques et leur offre une expérience professionnelle (stage).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en histoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais. La connaissance d'une autre langue est exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation

Lettre d'intention ou de motivation. Dans ce document d'une page, veuillez préciser: l'option du programme de maîtrise dans laquelle vous souhaitez vous inscrire: option Recherche, option Enseignement au collégial ou option Histoire pratique;

- si vous choisissez l'option Recherche ou l'option Enseignement au collégial

, vous devez présenter à l'intérieur de votre lettre une esquisse du projet de recherche et le nom du professeur du département d'Histoire qui a accepté de diriger votre recherche. La lettre doit être contresignée par ce professeur. La liste des professeurs du Département incluant leur spécialisation se trouve sur notre site Web.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec trois options:
- l'option Recherche (segment 70)
- l'option Histoire au collégial (segment 71)
- l'option Histoire en pratique (segment 72)

Segment 70 - Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

HST 6001	3	Séminaire de mémoire

Bloc 70B Thématiques, historiographie et méthodologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HST 6014	3	Histoire en pratique
HST 6015	3	L'histoire aujourd'hui
HST 6290	3	Historiographie des études autochtones au Canada
HST 6406	3	Histoire de l'enfance
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6519	3	Antiquité : sources et méthodes
HST 6535	3	Historiographie des mondes atlantiques
HST 6560	3	Historiographie - Canada préindustriel
HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6600	3	Recherches dirigées
HST 6610	3	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615	3	Histoire et civilisation romaines
HST 6620	3	Économie et société au Moyen Âge
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6630	3	Histoire socioreligieuse comparée
HST 6635	3	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6648	3	La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle
HST 6651	3	Immigration et culture aux États-Unis
HST 6660	3	Les sociétés canadiennes avant 1840
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
HST 6701	3	L'URSS/la Russie et l'Occident de 1917 à nos jours
HST 6950	3	Séminaire en histoire

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisi dans le répertoire de cours de l'Université ou dans celui d'une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

Bloc 70D Recherche et rédaction

Obligatoire - 33 crédits.

HST 6025	6	Projet de recherche
HST 6934	27	Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Histoire au collégial

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

HST 6001	3	Séminaire de mémoire
HST 69111	0	Histoire au collégial 1
HST 69112	6	Histoire au collégial 2

Bloc 71B Thématiques, historiographie et méthodologie

Option - 3 crédits.

HST 6014	3	Histoire en pratique
HST 6015	3	L'histoire aujourd'hui

HST 6290	3	Historiographie des études autochtones au Canada
HST 6406	3	Histoire de l'enfance
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6519	3	Antiquité : sources et méthodes
HST 6535	3	Historiographie des mondes atlantiques
HST 6560	3	Historiographie - Canada préindustriel
HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6600	3	Recherches dirigées
HST 6610	3	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615	3	Histoire et civilisation romaines
HST 6620	3	Économie et société au Moyen Âge
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6630	3	Histoire socioreligieuse comparée
HST 6635	3	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6648	3	La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle
HST 6651	3	Immigration et culture aux États-Unis
HST 6660	3	Les sociétés canadiennes avant 1840
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
HST 6701	3	L'URSS/la Russie et l'Occident de 1917 à nos jours
HST 6950	3	Séminaire en histoire

Bloc 71C Pédagogie et didactique

Option - 3 crédits.

DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
ETA 6045	3	Évaluation en enseignement supérieur
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 71D Recherche et rédaction

Obligatoire - 30 crédits.

HST 6924	3	Projet de mémoire
HST 6934	27	Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Histoire en pratique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à un stage, 3 à 12 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

HST 6014	3	Histoire en pratique
HST 6015	3	L'histoire aujourd'hui

Bloc 72B Thématiques, historiographie et méthodologie

Option - 3 crédits.

HST 6290	3	Historiographie des études autochtones au Canada
HST 6406	3	Histoire de l'enfance
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6519	3	Antiquité : sources et méthodes
HST 6535	3	Historiographie des mondes atlantiques
HST 6560	3	Historiographie - Canada préindustriel
HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6600	3	Recherches dirigées
HST 6610	3	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615	3	Histoire et civilisation romaines
HST 6620	3	Économie et société au Moyen Âge
HST 6623	3	Religions et cultures au Moyen Âge
HST 6630	3	Histoire socioreligieuse comparée
HST 6635	3	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle
HST 6645	3	La France dans le monde depuis 1789
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6648	3	La Renaissance arabe, espace public fin-de-siècle
HST 6651	3	Immigration et culture aux États-Unis
HST 6660	3	Les sociétés canadiennes avant 1840
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
HST 6701	3	L'URSS/la Russie et l'Occident de 1917 à nos jours
HST 6950	3	Séminaire en histoire

Bloc 72C

Option - Maximum 9 crédits.

CPR 6001	3	Communiquer en milieu de travail
CPR 6003	3	Enjeux et pratiques du changement
CPR 6004	3	Collaborations et conflits

Bloc 72D

Choix - Maximum 9 crédits.
Cours de 1er ou 2e cycle choisi dans le répertoire de cours de l'Université ou dans celui d'une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

Bloc 72E Stage et essai de stage

Obligatoire - 27 crédits.

HST 6931	15	Stage
HST 6932	12	Essai de stage

Programme 3-165-1-0 Version 05 (A19)

Doctorat en histoire (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme offre une formation de pointe en histoire. Il permet d'explorer les méthodes et les théories les plus actuelles en recherche dans de nombreux domaines de la discipline. L'étudiant produit une contribution originale à l'avancement des connaissances et acquiert la pleine maîtrise du métier d'historien.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en histoire ou de son équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche, professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal
- Lettre de présentation de 200 à 700 mots
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

2. Accès à l'examen général de doctorat

Pour être autorisé à passer l'examen général de doctorat, l'étudiant doit avoir terminé avec succès les cours obligatoires du programme. Il doit aussi avoir suivi au moins une des formations de développement professionnel offertes par les Études supérieures et postdoctorales (ESP).

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont tous obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

HST 7002	3	Séminaire de doctorat en histoire
HST 7010	3	Lectures dirigées 1
HST 7015	3	Lectures dirigées 2
HST 7020	3	Séminaire de thèse

Bloc 70B

Obligatoire - 78 crédits.

HST 7001	0	Examen général de doctorat
HST 7130	5	Recherche
HST 7135	30	Recherche
HST 7145	43	Thèse

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Programme 2-170-1-0 Version 06 (A00)

Maîtrise en histoire de l'art (M.A.)

Objectifs

Approfondir les connaissances et la réflexion et contribuer au développement de la recherche en histoire de l'art (périodes allant du Moyen Âge jusqu'à nos jours, en Europe et dans les Amériques), préparer les étudiants pour les études de 3e cycle ou pour le marché du travail (enseignement, recherche, critique d'art, animation culturelle, musées, galeries, etc.).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire de l'art) ou d'un baccalauréat avec majeure en histoire de l'art, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne fasse valoir une expérience pertinente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots. Définition de l'objectif principal du sujet, des hypothèses de recherche ou des questions à développer qui suscitent de l'intérêt pour le candidat.
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'intention. Présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Un travail académique. Travail ayant servi à l'obtention du diplôme présenté à l'admission. À titre d'exemple: travail dirigé, essai rédigé et évalué dans le cadre d'un cours de baccalauréat.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

HAR 60011	0	Séminaire de mémoire 1
HAR 60012	3	Séminaire de mémoire 2

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HAR 6015	3	Arts du Moyen Âge
HAR 6026	3	Arts de la Renaissance
HAR 6046	3	Arts modernes
HAR 6055	3	Histoire de l'art et sciences humaines
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
HAR 6080	3	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3	Arts et sociologie
HAR 6083	3	Art public : pratiques, discours et enjeux
HAR 6100	3	Genres et sexualités dans les arts
HAR 6126	3	Arts du 19e siècle
HAR 6246	3	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art
HAR 6300	3	L'objet en question

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisi dans la banque de cours de 2e cycle de l'Université ou d'une autre université. Exceptionnellement et avec autorisation, le cours choisi peut être de 1er cycle.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 33 crédits

HAR 6900	3	Recherche
HAR 6910	15	Recherche
HAR 6920	15	Mémoire

Programme 3-170-1-0 Version 02 (A20)

Doctorat en histoire de l'art (Ph. D.)

Objectifs

Option histoire et théorie de l'art

Cette option vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à former les étudiants à l'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées, les centres d'exposition, les galeries d'art, le journalisme et la critique d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art.

Option muséologie

Cette option vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art et en muséologie interdisciplinaire, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à familiariser les étudiants avec les concepts d'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées.

Option recherche-création

Cette option vise à encourager toute une gamme de pratiques hybrides qui font dialoguer la recherche et la création, les méthodologies scientifiques et les méthodologies artistiques dans des proportions variées, notamment la recherche qui a une dimension pratique et la pratique qui a une dimension théorique. Ces pratiques hybrides, souvent numériques, sont de plus en plus répandues, encouragées, adoptées, et ce, dans divers milieux scientifiques, culturels ou d'intervention sociale, car elles représentent souvent une manière tout à fait novatrice de poser des problèmes et de leur donner des réponses originales ayant pleine valeur intellectuelle et/ou pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en histoire de l'art, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Il doit également satisfaire aux conditions propres à l'option choisie.

Option histoire et théorie de l'art

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en histoire de l'art ou attester d'une formation jugée équivalente.

Option muséologie

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en histoire de l'art ou en muséologie ou attester d'une formation jugée équivalente.

Option recherche-création

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en histoire de l'art ou en arts visuels, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais et toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La sélection des étudiants se fait en fonction des critères définis par l'entente entre les trois universités partenaires du programme de doctorat interuniversitaire en histoire de l'art et en fonction des critères établis par chaque institution, soit un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une excellente maîtrise de l'anglais ou du français. (www.docinterhar.org).

La connaissance fonctionnelle d'une troisième langue peut être requise si le projet doctoral le demande. Des objectifs fixés par la direction de recherche et le responsable des études supérieures pourront être déterminés le cas échéant.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour toutes les options

- Un résumé d'un projet de recherche original de 750 à 1000 mots approuvé par le directeur de thèse pressenti. Le résumé du projet de recherche doit décrire le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, l'approche méthodologique, les sources, et comprendre une bibliographie sommaire.
- Une lettre d'intention ou de motivation, présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Un curriculum vitae, description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences, publications pertinentes, communications, etc.
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'acceptation de la direction de recherche.

Spécifiquement pour l'option recherche-création, à fournir de plus :

Au résumé d'un projet de recherche de 750 à 1000 mots à inclure :

- un exposé de la problématique de recherche-création et présentation des cadres théorique et méthodologique;
- une description de la place qu'occupera la pratique dans les activités de recherche;
- un bref exposé des travaux théoriques, artistiques ou appliqués existant sur le sujet, en soulignant l'originalité de la contribution du candidat;
- les objectifs du projet de recherche-création et résultats envisagés (prototype, exposition, scénario, film, application numérique, jeu, etc.).

Dossier de réalisations comprenant:

- un travail écrit (ex. chapitre de mémoire ou article; min. 20 pages);
- tout élément permettant de démontrer la capacité du candidat à mener un projet pratique;
- documents d'appui : images fixes (max. 20) et/ou images en mouvement (max. 20 min.) et/ou documents sonores (max. 20 min.) et/ou lien web, et/ou tout autre élément pertinent. Pour chaque réalisation, fournir une courte description, des précisions sur votre rôle, sur le médium, la durée et la date.

2. Projet de recherche

Cette activité, orientée par le sujet de thèse de l'étudiant, est dirigée par le directeur de recherche. Elle a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation par le Comité de thèse du sujet de recherche. Avant la fin de son séminaire obligatoire, l'étudiant doit déposer un projet détaillé comprenant un calendrier des étapes de rédaction.

3. Examen général de synthèse

Avant la fin du 6e trimestre de scolarité, l'étudiant doit subir un examen écrit et oral qui est évalué par un jury composé de deux membres de son Comité de thèse, dont le directeur de recherche, et d'un autre professeur du programme.

L'examen écrit et oral porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le Comité de thèse ainsi que sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, et incluant une bibliographie liée aux paramètres généraux de son projet de thèse.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon trois options:

- option histoire et théorie de l'art (segment 70)
- option muséologie (segment 71)
- option recherche-création (segment 72)

Segment 70 Propre à l'option histoire et théorie de l'art

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option , et de 3 à 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

HAR 7008	3	Théories et méthodes de l'histoire de l'art

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR 7002	3	Questions thématiques
HAR 7005	3	Problématisation du contexte artistique

Bloc 70C

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

HAR 7007	3	Forum doctoral
HAR 7015	0	Examen général de doctorat
HAR 7200	6	Projet de recherche
HAR 7300	69	Thèse

Segment 71 Propre à l'option muséologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, de 3 à 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

HAR 7008	3	Théories et méthodes de l'histoire de l'art
PLU 7000	3	Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 71B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR 7002	3	Questions thématiques
HAR 7005	3	Problématisation du contexte artistique

Bloc 71C

Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

HAR 7007	3	Forum doctoral
HAR 7015	0	Examen général de doctorat
HAR 7200	6	Projet de recherche
HAR 7400	66	Thèse

Segment 72 Propre à l'option recherche-création

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche, à la réalisation et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

CIN 70081	0	Séminaire intégrateur en recherche-création 1
CIN 70082	3	Séminaire intégrateur en recherche-création 2
HAR 70091	0	Pratique, pensée, processus 1
HAR 70092	3	Pratique, pensée, processus 2

Bloc 72B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR 6055	3	Histoire de l'art et sciences humaines
HAR 6246	3	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art
HAR 7002	3	Questions thématiques
HAR 7005	3	Problématisation du contexte artistique
HAR 7008	3	Théories et méthodes de l'histoire de l'art

Bloc 72C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales

Bloc 72D

Option - Maximum 3 crédits.

COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6715	3	Bricoler les médias
FRA 6501	3	Atelier de création littéraire
FRA 6505	3	La pratique d'écriture
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
JEU 6003	3	Comprendre et créer le jeu vidéo
PLU 6350	3	Recherche-création : cinéma et arts visuels
PLU 7000	3	Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 72E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

HAR 7007	3	Forum doctoral
HAR 7015	0	Examen général de doctorat
HAR 7200	6	Projet de recherche
HAR 7400	66	Thèse

Programme 2-171-1-1 Version 02 (A17)

Maîtrise en cinéma (M.A.)

Objectifs

Option générale

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse, de la théorie et de la création dans le champ du cinéma.

Option études du jeu vidéo

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de la critique, de l'analyse et de la théorie dans le champ du jeu vidéo.

Option cheminement international

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'inscrire sa formation dans une perspective internationale, favorisant ainsi un approfondissement de ses connaissances, une ouverture à la pluralité des cultures du cinéma, une expérience concrète de la diversité des approches théoriques, analytiques et critiques.

Option recherche-création

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant de mener des travaux de recherche-création et d'acquérir une formation avancée dans les domaines de la recherche-création en cinéma.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en cinéma, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en études cinématographiques ou avec majeure en études cinématographiques, ou avec mineure en études du jeu vidéo ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- pour les options générale, études du jeu vidéo et recherche-création: avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3 ou l'équivalent; 3,6 sur 4,3 pour l'option cheminement international

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant son projet de maîtrise ou son champ d'intérêt en études cinématographiques
- Un travail écrit d'au moins 10 pages effectué au baccalauréat
- Pour les options générale avec mémoire, études du jeu vidéo, cheminement international et recherche-création : une lettre du directeur de mémoire pressenti qui manifeste son intérêt à diriger la recherche proposée.

2. Transfert et équivalences

Les étudiants provenant du D.E.S.S. en arts, création et technologies pourront se voir reconnaître jusqu'à 12 crédits de cours à la maîtrise en cinéma, option recherche-création. L'inscription au séminaire CIN 6053 sera nécessaire pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 options:
- option Générale avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 70),
- option Études du jeu vidéo avec mémoire (segment 71),
- option Cheminement international avec mémoire (segment 72),
- option Recherche - création avec mémoire (segment 73).

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option, selon la modalité avec mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Les crédits de l'option, selon la modalité avec travail dirigé (TD), sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé, de 27 à 30 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours CIN60031 et CIN60032 sont équivalents au cours CIN6003.

CIN 6003	3	Introduction à la recherche en cinéma
CIN 60031	0	Introduction à la recherche en cinéma 1
CIN 60032	3	Introduction à la recherche en cinéma 2

TD - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours CIN60031 et CIN60032 sont équivalents au cours CIN6003.

CIN 6003	3	Introduction à la recherche en cinéma
CIN 60031	0	Introduction à la recherche en cinéma 1
CIN 60032	3	Introduction à la recherche en cinéma 2

MM - Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

CIN 6004	3	Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6053	3	Recherche-création en cinéma
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6055	3	Séminaire en études cinématographiques
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales
CIN 6070	3	Cinémas de la diaspora
CIN 6100	3	Sexualités, genres et cinémas
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité

TD - Bloc 70B

Option - Minimum 27 crédits, maximum 30 crédits.

CIN 6004	3	Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création

CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6053	3	Recherche-création en cinéma
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6055	3	Séminaire en études cinématographiques
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales
CIN 6070	3	Cinémas de la diaspora
CIN 6100	3	Sexualités, genres et cinémas
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 6350	3	Recherche-création : cinéma et arts visuels

MM - Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

TD - Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

MM - Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CIN 6910	15	Recherche
CIN 6920	15	Mémoire

TD - Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 12 crédits.

CIN 6930	12	Travail dirigé

Segment 71 - Propre à l'option Études du jeu vidéo

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours CIN60031 et CIN60032 sont équivalents au cours CIN6003.

CIN 6003	3	Introduction à la recherche en cinéma
CIN 60031	0	Introduction à la recherche en cinéma 1
CIN 60032	3	Introduction à la recherche en cinéma 2
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo

Bloc 71B Approfondissement des études vidéoludiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
JEU 6003	3	Comprendre et créer le jeu vidéo

Bloc 71C Ouverture au cinéma et aux médias

Option - Maximum 3 crédits.

CIN 6004	3	Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6053	3	Recherche-création en cinéma
CIN 6055	3	Séminaire en études cinématographiques
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
CIN 6070	3	Cinémas de la diaspora
CIN 6100	3	Sexualités, genres et cinémas
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 6350	3	Recherche-création : cinéma et arts visuels

Bloc 71D

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle offert par la Faculté des arts et des sciences ou par d'autres facultés de l'Université de Montréal. L'approbation du directeur de recherche est obligatoire.

Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits

CIN 6940	15	Recherche
CIN 6950	15	Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Cheminement international

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option et 15 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours CIN60031 et CIN60032 sont équivalents au cours CIN6003.

CIN 6003	3	Introduction à la recherche en cinéma
CIN 60031	0	Introduction à la recherche en cinéma 1
CIN 60032	3	Introduction à la recherche en cinéma 2

Bloc 72B Alma Mater

Option - 3 crédits.

CIN 6004	3	Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels

CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6053	3	Recherche-création en cinéma
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6055	3	Séminaire en études cinématographiques
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales
CIN 6070	3	Cinémas de la diaspora
CIN 6100	3	Sexualités, genres et cinémas
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 6350	3	Recherche-création : cinéma et arts visuels

Bloc 72C Universités européennes

Choix - 15 crédits.
Cours de deuxième cycle offerts par les universités européennes participant au Master international. L'étudiant doit obligatoirement choisir des cours dans deux universités différentes. Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable des études supérieures.

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

CIN 6970	15	Mémoire
CIN 6985	9	Recherche

Segment 73 - Propre à l'option Recherche - création

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

CIN 6053	3	Recherche-création en cinéma

Bloc 73B Recherche et création

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales
PLU 6350	3	Recherche-création : cinéma et arts visuels

Bloc 73C Recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 6004	3	Recherches actuelles en cinéma
CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6055	3	Séminaire en études cinématographiques
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
CIN 6070	3	Cinémas de la diaspora
CIN 6100	3	Sexualités, genres et cinémas
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité

Bloc 73D Ouverture aux arts technologiques

Option - Maximum 3 crédits.

ART 6008	1	Traitement interactif du son
ART 6009	1	Captation immersive
ART 6011	1	Traitement de l'image
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6013	1	Modélisation et animation 3D
ART 6014	1	Multi projection
ART 6015	1	Capteurs, contrôleurs et interactivité
ART 6016	1	Immersion et réalité mixte
ART 6017	1	Internet et Web
ART 6019	1	Programmation d'application mobile
ART 6020	1	Atelier thématique

Bloc 73E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

CIN 6980	15	Recherche-création
CIN 6990	15	Mémoire

Programme 3-171-1-0 Version 02 (A22)

Doctorat en études cinématographiques (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques, des arts médiatiques et du jeu vidéo.

Le programme de doctorat en études cinématographiques, option recherche, forme des spécialistes qui pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, des arts médiatiques et du jeu vidéo, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.
Le programme de doctorat en études cinématographiques, option recherche-création, forme des spécialistes qui pourront contribuer aux pratiques de recherche-création et des humanités numériques, au développement des arts médiatiques, à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial et universitaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en études cinématographiques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en cinéma ou en études cinématographiques, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais et toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Le comité d'admission peut demander une entrevue.

1.1 Documents à fournir lors d'une demande d'admission

- Lettre de la direction de recherche
- Deux lettres de recommandation

Pour l'option recherche :

- Un résumé d'un projet de recherche original, de 750 à 1000 mots (de 3 à 5 pages), qui présente le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, ainsi que l'approche méthodologique. Le projet doit être accompagné d'une bibliographie d'une vingtaine de références
- Un travail académique principal : un travail écrit d'une vingtaine de pages ou un chapitre du mémoire de maîtrise

Pour l'option recherche-création :

- Une lettre d'intention décrivant le parcours académique et/ou professionnel et les raisons pour lesquelles vous souhaitez être admis au programme de doctorat en études cinématographiques - option recherche-création (max. 500 mots).

Un projet de recherche de 750 à 1000 mots qui comprend :
- un exposé de la problématique de recherche-création et présentation des cadres théorique et méthodologique;
- une description de la place qu'occupera la pratique dans les activités de recherche;
- un bref exposé des travaux théoriques et artistiques ou appliqués existant sur le sujet, en soulignant l'originalité de la contribution du candidat;
- les objectifs du projet de recherche-création et résultats envisagés (prototype, exposition, scénario, film, application numérique, jeu, etc.).

Un dossier de réalisations, comprenant :
- un travail écrit (ex. chapitre de mémoire ou article; min. 20 pages);
- tout élément permettant de démontrer la capacité du candidat à mener un projet pratique;
- documents d'appui : images fixes (max. 20) et/ou images en mouvement (max. 20 min.) et/ou documents sonores (max. 20 min.) et/ou lien web, et/ou tout autre élément pertinent. Pour chaque réalisation, fournir une courte description, des précisions sur votre rôle, sur le médium, la durée et la date.

- Curriculum vitæ

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon deux options :
- option recherche (segment 70),
- option recherche-création (segment 71)

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

CIN 70001	0	Séminaire doctoral 1
CIN 70002	3	Séminaire doctoral 2
CIN 7006	3	Recherches actuelles en cinéma

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Les cours PLU 60421 et PLU 60422 sont équivalents au cours PLU 6042.

CIN 6009	3	Enjeux épistémologiques actuels
CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6017	3	Problématique du cinéma documentaire
CIN 6021	3	Recherches sur le cinéma québécois
CIN 6030	3	La critique cinématographique
CIN 6035	3	Approche spécifique d'une recherche
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6048	3	Poétiques de l'archive cinématographique
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6051	3	Socialité du cinéma
CIN 6052	3	Le cinéma élargi
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6055	3	Séminaire en études cinématographiques
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6059	3	Sérialités et transmédialités
CIN 6060	3	Cinéma et innovations technologiques
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
HAR 70091	0	Pratique, pensée, processus 1
HAR 70092	3	Pratique, pensée, processus 2
JEU 6001	3	Approches théoriques du jeu vidéo
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 60422	3	Problématiques de l'intermédialité 2

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Cours choisis parmi les cours de cycles supérieurs de l'université ou des cours de même niveau d'autres universités (mais dans ces derniers cas, l'approbation du responsable des études supérieures est obligatoire).

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits

CIN 7001	3	Atelier de recherche
CIN 7002	0	Examen de synthèse
CIN 7003	3	Forum doctoral
CIN 7007	69	Thèse

Segment 71 Propre à l'option recherche-création

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche, à la réalisation et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

CIN 70081	0	Séminaire intégrateur en recherche-création 1
CIN 70082	3	Séminaire intégrateur en recherche-création 2
HAR 70091	0	Pratique, pensée, processus 1
HAR 70092	3	Pratique, pensée, processus 2

Bloc 71B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales

Bloc 71C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HAR 6055	3	Histoire de l'art et sciences humaines
HAR 6246	3	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art
HAR 7002	3	Questions thématiques
HAR 7005	3	Problématisation du contexte artistique
HAR 7008	3	Théories et méthodes de l'histoire de l'art

Bloc 71D

Option - Maximum 3 crédits.

COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6715	3	Bricoler les médias
FRA 6501	3	Atelier de création littéraire
FRA 6505	3	La pratique d'écriture
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
JEU 6003	3	Comprendre et créer le jeu vidéo
PLU 6350	3	Recherche-création : cinéma et arts visuels
PLU 7000	3	Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 71E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

CIN 7001	3	Atelier de recherche
CIN 7002	0	Examen de synthèse
CIN 7003	3	Forum doctoral
CIN 7007	69	Thèse

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Programme 2-175-1-0 Version 06 (A22)

Maîtrise en informatique (M. Sc.)

Objectifs

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de l'informatique au moyen de cours avancés. Elles ont pour but d'initier l'étudiant à la recherche par l'exploration d'un sujet limité et la rédaction d'un mémoire. Il est également possible dans l'option Générale modalité Stage d'effectuer un stage en entreprise de deux sessions et dans la modalité Travaux dirigés de faire deux stages d'une session en laboratoire à condition qu'un professeur accepte d'agir comme répondant; un rapport de stage doit alors être produit.

Option générale

L'option Générale permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances en favorisant la recherche et la réflexion dans les domaines de l'informatique et de la recherche opérationnelle. Cette option permet l'apprentissage d'outils théoriques et analytiques en informatique et en recherche opérationnelle.

Option imagerie

L'option Imagerie offre aux étudiants une compréhension pratique et théorique des notions de pointe liées à l'infographie, aux effets spéciaux au cinéma, au jeu vidéo, à la modélisation géométrique, au traitement d'images et à la vision 3D. Le mémoire de recherche, spécialisé dans un de ces domaines ou à leur intersection, permettra de développer de nouvelles solutions menant à des publications scientifiques.

Option intelligence artificielle

L'option Intelligence artificielle développera les compétences aussi bien théoriques que techniques nécessaires à la réalisation d'agents ou de modèles autonomes et adaptatifs. L'étudiant sera appelé à suivre des cours liés aux différents aspects de cette discipline (forage de données, gestion des connaissances, traitement des langues, apprentissage automatique), et à rédiger un mémoire qui pourra notamment être en relation avec l'exploitation de données massives, une expertise prisée sur le marché du travail.

Option biologie computationnelle

L'option Biologie computationnelle intéressera l'informaticien désireux d'appliquer ses compétences informatiques et mathématiques à des problématiques liées à l'analyse et au traitement de l'information biologique (ADN, ARN, protéines, réseaux métaboliques, etc.). Cette option introduit les questions fondamentales de la biologie computationnelle et les structures algorithmiques qu'on utilise pour y répondre. L'étudiant sera appelé à suivre des cours liés aux différents aspects de cette discipline (biologie structurelle, génomique, phylogénie, séquençage, etc.) et à rédiger un mémoire qui vise à modéliser un problème biologique donné, à développer les outils algorithmiques et mathématiques nécessaires, à les tester sur des données simulées, avant de les appliquer à des données biologiques réelles.

Option informatique théorique et quantique

L'option Informatique théorique et quantique permet à un étudiant de pousser l'étude de notions informatiques nécessitant un niveau d'abstraction associé typiquement à la logique, à la combinatoire, aux mathématiques ou à la physique. L'étudiant sera appelé à suivre des cours dans des domaines comme la cryptographie, la complexité et l'informatique quantique.

Option programmation et génie logiciel

L'option Programmation et génie logiciel permet à un étudiant de maîtriser des notions avancées en langages de programmation et en méthodes d'analyse, de conception, d'implantation et de maintenance des logiciels. En plus de suivre des cours sur ces notions avancées, cette option requiert d'effectuer un travail de recherche original sur un sujet lié à la programmation et au génie logiciel.

Option recherche opérationnelle

L'option Recherche opérationnelle ouvre à l'étudiant le vaste domaine de l'optimisation déterministe et stochastique, avec applications en transport, en énergie, en simulation de systèmes complexes, etc. On y offre des cours portant aussi bien sur les bases (programmation linéaire, non linéaire et en nombres entiers) que sur des sujets plus pointus, tels que la programmation stochastique, la programmation dynamique, les modèles d'équilibre, les graphes ou les méta-heuristiques. Les travaux de recherche sont liés à une application réelle et exigent une mise en oeuvre informatique, ce qui permet d'acquérir des connaissances très prisées par le marché du travail.

Option apprentissage automatique (les admissions de cette option ont lieu au trimestre d'automne seulement)

L'option Apprentissage automatique offre une spécialisation dans le domaine de l'apprentissage automatique qui ne s'oriente pas vers la recherche, mais plutôt vers l'acquisition des connaissances et de l'expérience nécessaire à l'application efficace de ces techniques dans n'importe quel domaine. Cette option inclut un stage en entreprise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en informatique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en informatique, ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique; le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

L'étudiant du D.E.S.S. en apprentissage automatique qui a terminé au moins 2 cours tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

2. Conditions particulières pour l'option apprentissage automatique (Segment 77)

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.
Le formulaire de demande de supervision Mila
doit être obligatoirement rempli et déposé avant la candidature au programme. Attention, ce formulaire est disponible uniquement entre le 15 octobre et le 1er décembre. Il doit donc les être rempli et soumis à Mila au plus tard le 1er décembre, 23:59 (EDT).
L'étudiant du D.E.S.S. en apprentissage automatique qui a terminé au moins 2 cours tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise.

Structure du programme

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte selon les options suivantes:
- l'option Générale (Segment 70), laquelle peut être suivie selon les modalités suivantes: mémoire (MM), stage (ST), ou travaux dirigés (TD).
- l'option Apprentissage automatique (segment 77), qui est suivie selon la modalité avec stage (ST).

Les six options suivantes peuvent être suivies selon la modalité avec mémoire (MM):
- l'option Imagerie (Segment 71)
- l'option Intelligence artificielle (Segment 72)
- l'option Biologie computationnelle (Segment 73)
- l'option Informatique théorique et quantique (Segment 74)
- l'option Programmation et génie logiciel (Segment 75)
- l'option Recherche opérationnelle (Segment 76).

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option avec mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.
Les crédits de l'option avec stage (ST), sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires attribués à un stage et 23 crédits à option.
Les crédits de l'option avec travaux dirigés (TD), sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction de deux travaux dirigés et 23 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.
La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc MM-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine

Bloc ST-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine

Bloc TD-70A Fondements en informatique

Option - Maximum 12 crédits.

IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine

Bloc MM-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 16 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications

IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc ST-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 24 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc TD-70B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 24 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques

IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc MM-70C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Bloc ST-70C Stage

Obligatoire - 22 crédits.

IFT 6916	22	Stage

Bloc TD-70C Travaux dirigés

Obligatoire - 22 crédits.

IFT 6901	11	Travail dirigé 1
IFT 6902	11	Travail dirigé 2

Segment 71 Propre à l'option imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.
La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 71A Spécialisation en imagerie

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision

Bloc 71B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond

IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc 71C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option intelligence artificielle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.
La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 72A Spécialisation en intelligence artificielle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc 72B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6504	4	Programmation mathématique

IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel

Bloc 72C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option biologie computationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.
La participation aux séminaires du Département est obligatoire.
L'accès aux laboratoires en sciences biologiques est possible.

Bloc 73A Spécialisation en biologie computationnelle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique

Bloc 73B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc 73C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Segment 74 Propre à l'option informatique théorique et quantique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.
La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 74A Spécialisation en Informatique théorique et quantique

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6370	4	Informatique théorique

Bloc 74B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques

IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc 74C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option programmation et génie logiciel

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.
La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 75A Spécialisation en programmation et génie logiciel

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6755	4	Analyse du logiciel

Bloc 75B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision

IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc 75C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Segment 76 Propre à l'option recherche opérationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.
La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 76A Spécialisation en recherche opérationnelle

Option - Minimum 8 crédits, maximum 16 crédits.

IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle

Bloc 76B Élargissement des connaissances

Option - Maximum 8 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc 76C Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

IFT 6900	30	Mémoire

Segment 77 Propre à l'option apprentissage automatique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires dont 22

sont attribués à un stage, et 7 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.
La participation aux séminaires du Département est obligatoire.

Bloc 77A Fondement en apprentissage automatique

Obligatoire - 16 crédits.

IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique

Bloc 77B Approfondissement des connaissances

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue

Bloc 77C Élargissement des connaissances

Option - Maximum 4 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6043	4	Rendu réaliste et interactif en médias numériques
IFT 6056	4	Chaîne de blocs et ses applications
IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6085	4	Sujets en intelligence artificielle
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6113	4	Modélisation géométrique et analyse de formes
IFT 6114	4	Conception computationnelle/fabrication numérique
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique
IFT 6161	4	Théorie de l'information
IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6252	4	Méthodes empiriques en génie logiciel
IFT 6253	4	Conception dirigée par modèles
IFT 6254	4	Fouille des dépôts logiciels
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6504	4	Programmation mathématique
IFT 6512	4	Programmation stochastique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
IFT 6580	4	Sujets en optimisation
IFT 6755	4	Analyse du logiciel

Bloc 77D Stage

Obligatoire - 22 crédits.

IFT 6917	22	Stage en apprentissage automatique

Programme 2-175-1-2 Version 02 (A21)

D.E.S.S. en apprentissage automatique

Objectifs

Ce programme vise à développer les connaissances des techniques de l'apprentissage automatique, les outils qui s'y attachent, ainsi que les applications de l'apprentissage automatique dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les titulaires de ce diplôme seront en mesure de déployer ces techniques dans un très large éventail de cas de figure.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en apprentissage automatique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique. Le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme

de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le formulaire de demande de supervision Mila
Attention, ce formulaire est disponible uniquement entre le 15 octobre et le 1er décembre. Il doit donc être rempli et soumis à Mila avant le 1er décembre, 23:59 (EDT).

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein plus un trimestre en stage. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert à la M. Sc.

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. (informatique option apprentissage automatique) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Les cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les cours du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, dont 12 attribués à un stage, et 2 crédits à option.
Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

Bloc 70A Fondements en apprentissage automatique

Obligatoire - 16 crédits.

IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6758	4	Science des données
IFT 6759	4	Projets avancés en apprentissage automatique

Bloc 70B Approfondir les connaissances

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6162	4	Apprentissage par renforcement, commande optimale
IFT 6163	4	Apprentissage automatique pour les robots
IFT 6164	4	Apprentissage automatique antagoniste
IFT 6166	4	Méthodes tensorielles en apprentissage automatique
IFT 6167	4	Apprentissage automatique en continu
IFT 6168	4	Inférence causale et apprentissage automatique
IFT 6169	4	Principes théoriques de l'apprentissage profond
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6268	4	Apprentissage automatique pour la vision
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6289	4	TALN avec apprentissage profond
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6756	4	Théorie de l'apprentissage automatique
IFT 6757	4	Véhicules autonomes
IFT 6760A	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760B	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6760C	4	Séminaire en apprentissage automatique
IFT 6765	4	Liens entre la vision par ordinateur et la langue
MAT 6215	4	Systèmes dynamiques
MAT 6493	4	Analyse géométrique de données
MAT 6495	4	Théorie spectrale des graphes

Bloc 70C Contextualiser les connaissances

Option - Maximum 2 crédits.

IFT 6761	1	Colloque 1
IFT 6762	1	Colloque 2

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 6919	12	Stage court en apprentissage automatique

Programme 2-177-1-0 Version 01 (A13)

Maîtrise en commerce électronique (M. Sc.)

Objectifs

Prendre conscience, par une réflexion multidisciplinaire, des phénomènes qui modifient à l'heure actuelle le paysage local et international du commerce, et de la forme que peuvent prendre à notre époque les rapports et les échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications. Se situer et s'orienter intellectuellement face aux nouveaux développements dans ce domaine. Approfondir les notions et les concepts nécessaires au développement d'un esprit critique (analyse et synthèse) qui permettra d'oeuvrer efficacement dans le domaine du commerce électronique. Acquérir une compétence multidisciplinaire en commerce électronique et l'utiliser dans le cadre de la recherche et du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (commerce électronique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en informatique, en droit ou en sciences de la gestion, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de références (pas de formulaire spécifique)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention (pourquoi l'étudiant veut suivre ce programme)

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à temps plein.

3. Équipement informatique

Tout étudiant inscrit doit se doter d'un microordinateur portatif.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 axes de spécialisation :
- axe Informatique (Bloc 70A1),

- axe Droit (Bloc 70A2)
- axe Gestion (Bloc 70A3)

L'étudiant sélectionne son axe de spécialisation en choisissant au moins 8 crédits dans un des axes.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 45 crédits, dont 23 crédits de cours obligatoires, 8 à 9 crédits de cours à option et 14 crédits attribués à un atelier de synthèse et à un travail dirigé.
N. B. : Les blocs doivent être suivis dans l'ordre.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 23 crédits.

DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information

Bloc 70A1 Cours de spécialisation - Axe Informatique

Option - Maximum 9 crédits.
Minimum 8 crédits si l'axe Informatique est l'axe de spécialisation choisi.

IFT 6075	4	Interactions Humain - Machine
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
IFT 6580	4	Sujets en optimisation

Bloc 70A2 Cours de spécialisation - Axe Droit

Option - Maximum 9 crédits.
Minimum 8 crédits si l'axe Droit est l'axe de spécialisation choisi.

DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70A3 Cours de spécialisation - Axe Gestion

Option - Maximum 9 crédits.
Minimum 8 crédits si l'axe Gestion est l'axe de spécialisation choisi.

HEC 6130	3	Marketing électronique (MARK40170)
HEC 6131	3	Stratégie et e-business (MNGT40467)
HEC 6134	3	TI et réingénierie des processus d'affaires
HEC 6143	3	Analyse d'affaires - Conception de la solution (TECH40714)

Bloc 70B Synthèse et travail dirigé

Obligatoire - 14 crédits.

CEL 6003	8	Travail dirigé en commerce électronique

Programme 3-175-1-0 Version 03 (A91)

Doctorat en informatique (Ph. D.)

Objectifs

Les études au niveau du doctorat visent à intégrer l'étudiant dans le domaine de la recherche. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science informatique. Avant de débuter la recherche proprement dite, le candidat doit passer un examen de connaissances générales et présenter son sujet de thèse devant un jury départemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Le formulaire de consentement de supervision faisant mention des arrangements financiers

Structure du programme

Le doctorat comporte de 90 à 92 crédits auxquels peut s'ajouter une formation préparatoire.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et de 6 à 8 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.
Cours ou séminaires IFT de niveau 6000 ou tout autre cours ou séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

IFT 7000	0	Examen général de doctorat
IFT 7910	84	Thèse

Département de linguistique et de traduction

Programme 2-180-1-0 Version 05 (A21)

Maîtrise en linguistique (M.A.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en linguistique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle spécialisé en linguistique ou d'un diplôme de grade de 1er cycle avec majeure ou mineure en linguistique, ou

d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente

- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une très bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture) et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 18 crédits à option.

Bloc 70A Formation en linguistique fondamentale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LNG 6300	3	Phonétique expérimentale
LNG 6360	3	Phonologie
LNG 6765	3	Syntaxe
LNG 6775	3	Sémantique

Bloc 70B Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

LNG 6010	3	Séminaire thématique en linguistique
LNG 6021	3	Génération automatique de texte
LNG 6030	3	Pathologie du langage
LNG 6105	3	Acquisition du langage
LNG 6320	3	Morphologie : approches théoriques et méthodologie
LNG 6380	3	Sociolinguistique urbaine
LNG 6390	3	Langue et genre
LNG 6570	3	Neuro et psycholinguistique
LNG 6572	3	Langage et musique
LNG 6581	3	Lectures dirigées en linguistique

Bloc 70C Compléments de formation en linguistique informatique et appliquée

Option - Maximum 4 crédits.

IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
SCI 6203	3	Intelligence artificielle et données textuelles
TRA 6008	3	Traductique
TRA 6117	3	Terminologie appliquée

Bloc 70D Compléments de formation en sociolinguistique

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6600	3	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 6630	3	Performativité et le pouvoir des mots

Bloc 70E Compléments de formation en psycho-neurolinguistique

Option - Maximum 3 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSY 6419	3	Neuropsychologie et troubles acquis du langage

Bloc 70F Cours complémentaires en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 2052	3	Méthodes quantitatives en linguistique
LNG 2095	3	Linguistique de corpus
LNG 2122	3	Histoire du français
LNG 2240	3	Pragmatique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 3040	3	Syntaxe avancée
LNG 3045	3	Lexicographie
LNG 3050	3	Sémantique avancée
LNG 3052	3	Méthodes avancées en linguistique expérimentale
LNG 3070	3	Phonologie avancée
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3400	3	Morphologie avancée
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3560	3	Phonétique avancée

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

LNG 6957	27	Recherche et mémoire

Programme 2-185-1-1 Version 07 (A23)

Maîtrise en traduction (M.A.)

Objectifs

La maîtrise en traduction permet d'approfondir les connaissances et la réflexion dans les différents domaines fondamentaux de la discipline ainsi que d'affiner le développement des compétences dans ses champs d'application.

Plus spécifiquement, l'option recherche (segment 70) vise une formation davantage orientée vers la recherche et l'enseignement par l'intermédiaire de séminaires et de la rédaction d'un mémoire.

L'option traduction professionnelle anglais-français (segment 71) permet à l'étudiant le développement de ses compétences en vue de l'exercice de la profession, par l'intermédiaire de cours ainsi que d'un travail dirigé, d'un projet en milieu professionnel et

d'un téléstage facultatifs. Le diplôme donne accès à l'Ordre des Traducteurs,Terminologues et Interprètes agréés du Québec (OTTIAQ).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en traduction, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en traduction, d'un grade de 1er cycle avec majeure en traduction, ou d'un D.E.S.S. en traduction
- avoir obtenu au 1er cycle ou au D.E.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Exigences de français particulières pour :

Option recherche

Le candidat réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'un niveau C1 en compréhension orale et écrite ainsi qu'en production orale, et d'un niveau B2 en production écrite, aux DELF/DALF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Option traduction professionnelle anglais-français

Le candidat réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'un niveau C2 en compréhension orale et écrite ainsi qu'en production orale, et d'un niveau B2 en production écrite, aux DELF/DALF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses études.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent.
Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant qui possède une formation jugée insuffisante en traduction.

3. Statuts

Le candidat peut être inscrit à plein temps ou à demi-temps.

4.Exigences particulières

L'étudiant est autorisé à suivre :

- le cours TRA 6515 Projet en milieu professionnel, s'il n'a pas d'expérience professionnelle en traduction ou une expérience ne dépassant pas quatre mois, soit 160 heures ou n'a pas effectué plus de 3.0 crédits de stage de niveau universitaire. Cette restriction s'impose au plan logique comme au plan logistique, car le nombre de places en stages est limité et il importe de les réserver pour celles et ceux qui n'ont pas déjà fait l'expérience d'une immersion en milieu de pratique professionnelle durant leurs études ou son équivalent dans le programme de traduction d'une autre institution.

En cas d'échec de ce cours : TRA 6515, l'étudiant ne peut pas reprendre le stage et doit suivre un autre des cours proposés dans le bloc 71F Formation en contexte professionnel. Dans le même ordre d'idées, en cas d'échec du cours TRA 6520 - Téléstage, l'étudiant ne peut le reprendre et doit suivre un autre des cours proposés dans le bloc 71F Formation en contexte professionnel.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options et les modalités suivantes :
- l'option recherche avec la modalité mémoire (segment 70),
- l'option traduction professionnelle anglais-français avec la modalité travail dirigé (TD) ou sans modalité (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 6001	3	Méthodologie de la recherche
TRA 6002	3	Épistémologie

Bloc 70B Séminaires spécialisés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

TRA 6003	3	Théories de la traduction
TRA 6004	3	Traduction et société
TRA 6007	3	Langues de spécialité
TRA 6008	3	Traductique
TRA 6011	3	Approches contemporaines en terminologie
TRA 6012	3	Formation pour formateurs en traduction
TRA 6015	3	Séminaire en histoire de la traduction
TRA 6021	3	Terminologie, textes et connaissances

Bloc 70C Complément de formation à la recherche

Option - Maximum 6 crédits.
Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la maîtrise en traduction, du D.E.S.S. en traduction (si le diplôme n'a pas déjà été obtenu), des cours de niveau 2000 ou 3000 du baccalauréat en traduction, des cours de 1er ou 2e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son mémoire, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits

TRA 6930	27	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option traduction professionnelle anglais-français

Les crédits de l'option sans modalité sont répartis de la façon suivante 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option; selon la modalité travail dirigé (TD) les crédits sont répartis comme suit : 15 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un travail dirigé et 30 crédits à option.

Bloc 71A Cours pratiques

Obligatoire - 6 crédits.

TRA 6021	3	Terminologie, textes et connaissances
TRA 6121	3	Révision avancée

Bloc 71B Cours théoriques

Option - 3 crédits.

TRA 6002	3	Épistémologie
TRA 6003	3	Théories de la traduction
TRA 6004	3	Traduction et société
TRA 6007	3	Langues de spécialité
TRA 6008	3	Traductique
TRA 6011	3	Approches contemporaines en terminologie
TRA 6012	3	Formation pour formateurs en traduction
TRA 6015	3	Séminaire en histoire de la traduction

Bloc 71C Complément de formation professionnelle

Option - 3 crédits.

TRA 6219	3	Professional English Writing and Translation

TRA 6814	3	Rédaction avancée

Bloc 71D Traduction spécialisée

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

TRA 6105	3	Traduction technique
TRA 6106	3	Traduction commerciale
TRA 6107	3	Traduction économique
TRA 6109	3	Traduction juridique
TRA 6111	3	Traduction administrative
TRA 6112	3	Traduction informatique
TRA 6115	3	Traduction littéraire et comparée
TRA 6118	3	Traduction biomédicale
TRA 6119	3	Traduction pharmaceutique
TRA 6301	3	Atelier de localisation

Bloc 71E Cours généraux

Option - Maximum 6 crédits.
Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la maîtrise en traduction, du D.E.S.S. en traduction ou des cours de niveau 2000 ou 3000 du baccalauréat en traduction, des cours de 1er ou 2e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son travail dirigé, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français.

Bloc 71F Formation en contexte professionnel

Option - Maximum 6 crédits.

TRA 2920	3	Mentorat professionnel
TRA 6515	6	Projet en milieu professionnel
TRA 6520	3	Téléstage

TD Bloc 71G Formation pratique

Obligatoire - 9 crédits.

TRA 6925	9	Travail dirigé

Programme 2-185-1-2 Version 05 (A20)

D.E.S.S. en traduction

Objectifs

Le programme de D.E.S.S. en traduction a pour but de permettre à l'étudiant détenteur d'un premier cycle universitaire dans une autre discipline d'acquérir les habiletés fondamentales reliées au transfert linguistique et de s'initier aux outils méthodologiques informatiques de la traduction.
L'étudiant peut ensuite poser sa candidature à la maîtrise en traduction. La maîtrise option professionnelle en traduction permet d'obtenir l'agrément de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes et agréés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou l'équivalent)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 825/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

3. Statuts

Plein temps
Temps partiel

4. Évaluation

L'évaluation porte sur les éléments inclus dans les objectifs, notamment :

- l'acquisition des connaissances
- le développement d'habiletés
- l'intégration des savoirs.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option Traduction anglais-français

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Habiletés fondamentales

Obligatoire - 18 crédits.

TRA 6600	3	Technologies de la traduction
TRA 6601	3	Difficultés du français contemporain
TRA 6603	3	Documentation et terminologie
TRA 6604	3	Introduction à la traduction
TRA 6605	3	Courants théoriques en traduction
TRA 6611	3	Pratiques de la révision

Bloc 70B Langues spécialisées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA 6410	3	Langues et notions scientifiques et techniques
TRA 6420	3	Langues et notions commerciales, écon., admin.
TRA 6440	3	Langue et notions biomédicales
TRA 6460	3	Langue et notions juridiques

Bloc 70C Traduction spécialisée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

TRA 6607	3	Traduction commerciale et économique
TRA 6608	3	Traduction juridique et administrative
TRA 6609	3	Traduction médico-pharmacologique
TRA 6610	3	Traduction littéraire

Bloc 70D Habiletés complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

TRA 3900	3	Réalités professionnelles
TRA 3915	3	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction

Programme 3-180-1-0 Version 10 (A22)

Doctorat en linguistique (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat en linguistique vise à former des chercheurs autonomes. Par sa thèse, l'étudiant doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine spécialisé de la linguistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en linguistique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en linguistique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une très bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture) et toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation
- Esquisse du projet de recherche de 3 à 5 pages.
- Attestation de résultat d'un test de français

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options :
- l'option linguistique (segment 70),
- l'option neurosciences du langage (segment 73).

Segment 70 Propre à l'option linguistique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation en linguistique fondamentale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Si l'étudiante a déjà suivi un cours du bloc à option (70A) à la maîtrise, ce cours peut être substitué par un cours choisi parmi les cours ou séminaires du bloc 70B.

LNG 6300	3	Phonétique expérimentale
LNG 6320	3	Morphologie : approches théoriques et méthodologie
LNG 6360	3	Phonologie
LNG 6765	3	Syntaxe
LNG 6775	3	Sémantique

Bloc 70B Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

LNG 6010	3	Séminaire thématique en linguistique
LNG 6021	3	Génération automatique de texte
LNG 6030	3	Pathologie du langage
LNG 6105	3	Acquisition du langage
LNG 6380	3	Sociolinguistique urbaine
LNG 6390	3	Langue et genre
LNG 6570	3	Neuro et psycholinguistique
LNG 6572	3	Langage et musique
LNG 6581	3	Lectures dirigées en linguistique

Bloc 70C Compléments de formation en linguistique informatique et appliquée

Option - Maximum 6 crédits.
L'inscription aux cours IFT6285 - 4 crédits - Traitement automatique des langues naturelles et IFT6390 - 4 crédits - Fondement de l'apprentissage machine est également possible avec l'approbation du responsable de programme.

SCI 6203	3	Intelligence artificielle et données textuelles
TRA 6008	3	Traductique
TRA 6117	3	Terminologie appliquée

Bloc 70D Compléments de formation en sociolinguistique

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6600	3	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 6630	3	Performativité et le pouvoir des mots
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6212	3	Analyse du discours

Bloc 70E Compléments de formation en psycho-neurolinguistique

Option - Maximum 6 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSY 6419	3	Neuropsychologie et troubles acquis du langage

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

LNG 7000	0	Examen général de doctorat
LNG 7100	3	Séminaire de thèse
LNG 7300	75	Thèse

Segment 73 Propre à l'option neurosciences du langage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 78 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.Si l'étudiant a déjà suivi le cours du bloc obligatoire (73A) à la maîtrise, ce cours peut être substitué par un autre cours jugé approprié.

Bloc 73A Fondements en neurosciences

Obligatoire - 3 crédits.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes

Bloc 73B Neuro et psycholinguistique

Option - 6 crédits.

LNG 6030	3	Pathologie du langage
LNG 6105	3	Acquisition du langage
LNG 6570	3	Neuro et psycholinguistique
LNG 6572	3	Langage et musique
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSY 6419	3	Neuropsychologie et troubles acquis du langage

Bloc 73C Compléments de formation en neuropsychologie

Option - 3 crédits.

PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

LNG 7000	0	Examen général de doctorat
LNG 7100	3	Séminaire de thèse
LNG 7300	75	Thèse

Programme 3-185-1-0 Version 00 (A00)

Doctorat en traduction (Ph. D.)

Objectifs

Le Ph. D. (traduction) vise à former des chercheurs et enseignants en traductologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, lettres et sciences humaines, sciences et techniques, traductique, études comparatives) ou en terminologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, langues de spécialité, terminotique, aménagement linguistique, lexicographie et terminographie).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en traduction ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe ou bien être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en traduction (B.A., baccalauréat avec majeure ou l'équivalent), avoir terminé la scolarité minimale du programme de la maîtrise
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un projet de recherche de 3 à 5 pages.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux options :
- l'option Traductologie (segment 70),
- l'option Terminologie (segment 71).

Segment 70 - Propre à l'option Traductologie

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A Séminaires obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours TRA71001 et TRA71002 sont équivalents au cours TRA7100.

TRA 71001	0	Lectures dirigées en traduction 1
TRA 71002	3	Lectures dirigées en traduction 2
TRA 7200	3	Séminaire de thèse

Bloc 70B Séminaires à option

Option - 6 crédits.
À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le directeur du Département.

Bloc 70C Thèse

Obligatoire - 78 crédits.

TRA 7000	0	Examen général de doctorat
TRA 7500	78	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Terminologie

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 71A Séminaires obligatoires

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours TRA71001 et TRA71002 sont équivalents au cours TRA7100.

TRA 71001	0	Lectures dirigées en traduction 1
TRA 71002	3	Lectures dirigées en traduction 2
TRA 7200	3	Séminaire de thèse

Bloc 71B Séminaires à option

Option - 6 crédits.
À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le directeur du Département.

Bloc 71C Thèse

Obligatoire - 78 crédits.

TRA 7000	0	Examen général de doctorat
TRA 7500	78	Thèse

Département de littératures de langue française

Programme 2-145-1-5 Version 02 (H17)

Maîtrise en littératures de langue française (M.A.)

Objectifs

Le programme de M.A a pour objectif l'acquisition d'une culture littéraire générale permettant aux étudiants une saisie globale des littératures de langue française (littérature française, littérature québécoise, littératures francophones), en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de l'analyse, de la théorie et de la création littéraires, avec une large perspective historique. Deux types de mémoire de maîtrise sont possibles, soit le mémoire en recherche et le mémoire en recherche-création.

Option recherche

L'objectif du programme de maîtrise en recherche est de favoriser l'avancement des connaissances sur les littératures de langue française et d'acquérir la rigueur méthodologique nécessaire à la réalisation autonome de recherches.

Option recherche-création

L'objectif du programme de maîtrise en recherche-création est de favoriser l'avancement des connaissances par l'écriture d'un texte littéraire accompagnée d'une réflexion en forme d'essai critique sur une ou des questions d'esthétique littéraire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec majeure en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la réalisation de son projet d'études.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option Recherche :

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse du projet de recherche avec titre provisoire (problématique, corpus, éléments bibliographiques) de 200 à 500 mots.

Option Recherche-création :

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse de 200 à 500 mots présentant les deux volets du projet de recherche-création, avec leurs titres provisoires. Pour la partie création : présentation de la base du projet, des thèmes envisagés, des genres explorés, des choix formels. Pour la partie recherche : ébauche du sujet, corpus retenu, éléments bibliographiques.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les 2 options suivantes :
- option Recherche (segments 01 et 70).
- option Recherche-création (segments 01 et 71)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 60601	0	Séminaire collectif de maîtrise 1
FRA 60602	3	Séminaire collectif de maîtrise 2

Bloc 01B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

FRA 6080	3	Approches actuelles en études littéraires
FRA 6144	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 6145	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 6146	3	Littérature et philosophie
FRA 6193	1	Séminaire interuniversitaire 1
FRA 6194	1	Séminaire interuniversitaire 2
FRA 6195	1	Séminaire interuniversitaire 3
FRA 6260	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
FRA 6264	3	Théâtre québécois
FRA 6342	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 6343	3	Écrits des femmes
FRA 6347	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 6348	3	Littérature française du 16e siècle
FRA 6349	3	Littérature française des 20e et 21e siècles
FRA 6420	3	Littératures francophones
FRA 6421	3	Enjeux d'histoire littéraire francophone
FRA 6443	3	Sociocritique
FRA 6484	3	Poétique
FRA 6486	3	Esthétique
FRA 6610	3	Former des lecteurs
FRA 6730	3	Littérature et culture numérique
PLU 6265	3	Expressions culturelles juives montréalaises

Bloc 01C Création littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 6501	3	Atelier de création littéraire
FRA 6501A	3	Atelier de création littéraire
FRA 6505	3	La pratique d'écriture
FRA 6505A	3	La pratique d'écriture
PLU 61231	0	Création d'opéra : livret et musique 1

PLU 61232	3	Création d'opéra : livret et musique 2
PLU 6300	3	Approche interdisciplinaire : création littéraire

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits pour la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 70A Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

FRA 6916	3	Recherche (projet de mémoire)
FRA 6926	3	Rapport d'activités
FRA 6936	24	Mémoire en recherche

Segment 71 Propre à l'option recherche-création

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits pour la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 71A Recherche-création et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

FRA 6916	3	Recherche (projet de mémoire)
FRA 6926	3	Rapport d'activités
FRA 6940	24	Mémoire en recherche-création

Programme 3-145-1-5 Version 03 (A23)

Doctorat en littératures de langue française (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat vise à permettre aux étudiants l'acquisition d'une formation avancée par l'approfondissement des outils critiques actuels susceptibles de servir une réflexion personnelle sur les littératures de langue française. Les travaux de doctorat trouvent leur conclusion dans une thèse qui contribue à l'avancement des connaissances. Trois types de doctorats sont possibles, soit le doctorat option recherche, le doctorat option recherche-création et le doctorat option humanités numériques.

Option recherche

L'objectif du programme de doctorat en recherche est de former des chercheurs capables d'apporter des connaissances nouvelles dans l'un des secteurs de spécialisation de la discipline. La littérature française, la littérature québécoise, les littératures francophones font partie des domaines couverts par le programme de séminaires, ainsi que les principales questions théoriques et méthodologiques, avec une large perspective historique. La thèse constitue la pièce maîtresse de la formation et doit se traduire par une étude pouvant être publiée.

Option recherche-création

L'objectif du programme de doctorat en recherche-création est de favoriser l'émergence de nouvelles connaissances à partir d'un dialogue entre écriture littéraire et analyse. La pratique de la création littéraire, d'une part, et l'élaboration d'un questionnement critique ou théorique à partir d'un corpus d'analyse, d'autre part, constituent les deux volets, distincts, mais complémentaires, de cette thèse. Le travail de création présente un texte inédit d'un nombre de pages variant en fonction du genre ou du dispositif retenu. La recherche ne consiste pas en une description du processus créateur, mais plutôt en une étude fondée sur une problématique neuve, qui propose une hypothèse de recherche forte en lien avec une ou plusieurs questions soulevées dans le travail de création.

Option humanités numériques

L'objectif du programme de doctorat option en humanités numériques est de permettre l'étude de corpus francophones, numériques ou non, avec des méthodes et des approches qui profitent des technologies les plus récentes et des derniers développements logiciels. Une partie importante de la thèse sera consacrée à la réflexion méthodologique; sans appeler nécessairement des compétences professionnelles en informatique, la recherche devrait aussi amener à la création ou à l'adaptation d'outils et de méthodes computationnels spécifiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en littératures de langue française, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 2e cycle en littératures de langue française, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite) ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option recherche

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse du projet de recherche avec titre provisoire (problématique, sujet, corpus) de 500 mots. Une bibliographie sélective est requise.

Option recherche-création

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse de 500 à 1000 mots présentant les deux volets du projet de recherche-création, avec leurs titres provisoires. Pour la partie création : présentation de la base du projet, des enjeux qu'il soulève, des thèmes envisagés, du genre littéraire retenu, des choix formels. Pour la partie recherche : ébauche de la problématique, nature du corpus d'analyse, visées méthodologiques, esquisse du lien avec la partie création. Une bibliographie sélective est requise.

Option humanités numériques

- Deux lettres de recommandation
- Une esquisse du projet de recherche avec titre provisoire (problématique, sujet, corpus, méthodes numériques envisagées) de 500 mots. Une bibliographie sélective est requise.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 78 à 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 9 à 12 crédits à option. Il comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les trois options suivantes :

- option recherche (segments 01 et 70)

- option recherche-création (segments 01 et 71)
- option humanités numériques (segments 01 et 72)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires, et de 3 à 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 3 crédits.

FRA 70701	0	Séminaire collectif de doctorat 1
FRA 70702	3	Séminaire collectif de doctorat 2

Bloc 01B Littératures de langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRA 6080	3	Approches actuelles en études littéraires
FRA 6144	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 6145	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 6146	3	Littérature et philosophie
FRA 6193	1	Séminaire interuniversitaire 1
FRA 6194	1	Séminaire interuniversitaire 2
FRA 6195	1	Séminaire interuniversitaire 3
FRA 6260	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 6262	3	Littérature et culture québécoises
FRA 6264	3	Théâtre québécois
FRA 6342	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 6343	3	Écrits des femmes
FRA 6347	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 6348	3	Littérature française du 16e siècle
FRA 6349	3	Littérature française des 20e et 21e siècles
FRA 6420	3	Littératures francophones
FRA 6421	3	Enjeux d'histoire littéraire francophone
FRA 6443	3	Sociocritique
FRA 6484	3	Poétique
FRA 6486	3	Esthétique
FRA 6610	3	Former des lecteurs
PLU 6265	3	Expressions culturelles juives montréalaises

Bloc 01C Création littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

FRA 6501	3	Atelier de création littéraire
FRA 6501A	3	Atelier de création littéraire
FRA 6505	3	La pratique d'écriture
FRA 6505A	3	La pratique d'écriture
PLU 61231	0	Création d'opéra : livret et musique 1
PLU 61232	3	Création d'opéra : livret et musique 2
PLU 6300	3	Approche interdisciplinaire : création littéraire

Segment 70 Propre à l'option recherche

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 0 à 3 crédits à option.

Bloc 70A Littératures de langue française et numérique

Option - Maximum 3 crédits

FRA 6730	3	Littérature et culture numérique

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

FRA 7000	0	Examen général de doctorat
FRA 7003	3	Recherche
FRA 7915	2	Recherche (projet de thèse)
FRA 7925	4	Recherche (rapport d'étape)
FRA 7936	66	Thèse

Segment 71 Propre à l'option recherche-création

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et d'un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 71A Littératures de langue française et numérique

Option - Maximum 3 crédits

FRA 6730	3	Littérature et culture numérique

Bloc 71B Recherche-création et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

FRA 7000	0	Examen général de doctorat
FRA 7003	3	Recherche
FRA 7915	2	Recherche (projet de thèse)
FRA 7925	4	Recherche (rapport d'étape)
FRA 7936	66	Thèse

Segment 72 Propre à l'option humanités numériques

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 78 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 0 à 6 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits

HNU 7000	3	Épistémologie en humanités numériques

Bloc 72B Littératures de langue française et numérique

Option - Maximum 3 crédits

FRA 6180	3	Édition critique
FRA 6730	3	Littérature et culture numérique

Bloc 72C Études numériques

Option - Maximum 3 crédits

ANG 6740	3	From Text to Hypertext
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
EDN 6001	3	Théories de l'édition numérique
EDN 6002	3	Technologies pour l'édition numérique
HNU 6051	1	Humanités numériques : formats d'écriture
HNU 6052	1	Humanités numériques : introduction à la TEI
HNU 6053	1	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD
HNU 6054	1	Humanités numériques : Web sémantique et données
HNU 6055	1	Humanités numériques : données ouvertes
HNU 6056	1	Humanités numériques : visualisation de données
HNU 6057	1	Humanités numériques : analyse de texte
HNU 6058	1	Humanités numériques : technologies du Web
HNU 6059	1	Humanités numériques : langages de programmation
SCI 6203	3	Intelligence artificielle et données textuelles
SCI 6304	3	Bibliométrie et communication savante
SCI 6348	3	Transmission et interprétation de l'information

Bloc 72D Humanités numériques et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

FRA 7000	0	Examen général de doctorat

FRA 7003	3	Recherche
FRA 7915	2	Recherche (projet de thèse)
FRA 7925	4	Recherche (rapport d'étape)
FRA 7936	66	Thèse

Département de littératures et de langues du monde

Programme 2-085-1-0 Version 06 (A07)

Maîtrise en études allemandes (M.A.)

Objectifs

La M. A (études allemandes) initie l'étudiant à la recherche et est une condition nécessaire à l'admission au Ph. D. (littérature)

Option Littérature allemande.

Elle prépare aussi à une activité professionnelle dans l'enseignement collégial, dans les organismes gouvernementaux, ainsi que dans les institutions et entreprises publiques et privées. La M.A. offre une formation complète dans l'une des orientations du programme :

Orientation Littérature et médias allemands

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de la littérature et des médias allemands.

Orientation civilisation et histoire des pays germanophones

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de l'histoire culturelle et sociale de l'Allemagne ou des pays germanophones.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études allemandes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études allemandes ou attester d'une formation équivalente. Les candidats provenant d'une discipline connexe ou n'ayant obtenu dans leur B.A. qu'une mineure en études allemandes pourront être admis à condition de compléter leur formation par des cours de 1er cycle ne dépassant pas 24 crédits
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans ses études allemandes antérieures, voire dans les cours complémentaires exigés
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir réussi un minimum de 12 crédits de cours de langue allemande ou attester d'une connaissance jugée équivalente. Le Comité de gestion académique peut imposer à l'étudiant des cours supplémentaires s'il le juge nécessaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 2 cheminements:
- cheminement avec Mémoire (segment 70),
- cheminement avec Travail dirigé (segment 71).
Les deux cheminements sont offerts avec deux orientations:
- orientation Littérature et médias allemands,
- orientation Civilisation et histoire des pays germanophones.

Segment 70 - Propre au cheminement avec mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 15 crédits à option.
Le cheminement est offert selon deux orientations:
- orientation Littérature et médias allemands,
- orientation Civilisation et histoire des pays germanophones

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL 60111	0	Théorie et méthodologie 1
ALL 60112	3	Théorie et méthodologie 2

Bloc 70B1

Orientation Littérature et médias allemands
Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.
L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

ALL 6231	3	Littérature et médias 1
ALL 6242	3	Littérature et médias 2

Bloc 70B2

Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones
Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.
L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 70C Enseignement de l'allemand langue étrangère

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 6405	3	Lectures guidées (allemand langue étrangère)
ALL 6415	3	L'Allemand langue étrangère 1
ALL 6435	3	Stage d'enseignement

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

ALL 6510	27	Mémoire

Segment 71 - Propre au cheminement avec travail dirigé

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un travail dirigé et 24 crédits à option.
Le cheminement est offert selon deux orientations:
- orientation Littérature et médias allemands,
- orientation Civilisation et histoire des pays germanophones.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL 60111	0	Théorie et méthodologie 1
ALL 60112	3	Théorie et méthodologie 2

Bloc 71B1

Orientation Littérature et médias allemands
Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.
L'étudiant peut suivre un maximum de deux séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

ALL 6231	3	Littérature et médias 1
ALL 6242	3	Littérature et médias 2

Bloc 71B2

Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones
Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.
L'étudiant peut suivre un maximum de quatre séminaires (12 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 71C Enseignement allemand langue étrangère

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 6405	3	Lectures guidées (allemand langue étrangère)
ALL 6415	3	L'Allemand langue étrangère 1
ALL 6435	3	Stage d'enseignement

Bloc 71D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

ALL 6520	18	Travail dirigé

Programme 2-088-1-5 Version 00 (A00)

Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen

Objectifs

Le programme vise à favoriser, dans un contexte interdisciplinaire, le développement de compétences complémentaires aux plans académique, politique, administratif, commercial, journalistique ou culturel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise ou au doctorat dans une discipline académique jugée pertinente eu égard aux objectifs du Diplôme complémentaire
- avoir son directeur ou codirecteur de recherche parmi les professeurs membres ou associés du Centre canadien d'études allemandes et européennes
- avoir inscrit un sujet de thèse ou de mémoire pertinent aux études allemandes dans le contexte européen
- démontrer une connaissance suffisante de la langue allemande (minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou connaissances jugées équivalentes). Si le Comité de gestion académique juge insuffisantes les connaissances en allemand de l'étudiant, il pourra lui imposer l'inscription à des cours supplémentaires en langue allemande.

L'admission sera recommandée par le Comité de gestion académique du programme.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Lettre d'acceptation du directeur de recherche (maîtrise ou doctorat)
- Curriculum vitae
- Plan d'études

2. Statut étudiant

L'inscription au programme se fait normalement à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. L'étudiant complétera le programme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat.

4. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du programme du Diplôme complémentaire.

Structure du programme

Le Diplôme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les 15 crédits du diplôme complémentaire sont répartis comme suit : 3 crédits obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

EAE 6041A	3	L'Allemagne dans le contexte européen 1
EAE 6041B	3	L'Allemagne dans le contexte européen 2

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

EAE 6000	0	Activités d'animation
EAE 6004	3	Séminaire de recherche

Bloc 70C

Option - 9 crédits.

EAE 6002	9	Travail dirigé

Programme 2-105-1-0 Version 06 (A23)

Maîtrise en études hispaniques (M.A.)

Objectifs

La maîtrise en études hispaniques se décline en deux options : langue et littérature (modalités mémoire et travail dirigé) ainsi qu'espagnol langue seconde (modalité stage).

Option langue et littérature

L'option langue et littérature selon la modalité mémoire a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser en recherche dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de travailler d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, la culture, la traduction et l'espagnol comme langue étrangère. Cette modalité permet l'accès au doctorat.
L'option langue et littérature selon la modalité de travail dirigé a pour objectif d'approfondir la formation générale acquise au 1er cycle et s'adresse principalement aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, cette modalité n'exclut pas la possibilité de se diriger vers le doctorat.

Option espagnol langue seconde

Cette option, qui est offerte selon la modalité de stage, a pour objectif l'acquisition

d'une formation théorique et pratique spécifique à l'enseignement de l'espagnol comme langue seconde, principalement au niveau collégial. Cette maîtrise avec stage ne mène normalement pas au doctorat.
Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser en recherche dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de travailler d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, la culture, la traduction et l'espagnol comme langue étrangère.

Option Langue et littérature - avec travail dirigé

Cette modalité a pour objectif d'approfondir la formation générale acquise au 1er cycle et s'adresse principalement aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, cette modalité n'exclut pas la possibilité de se diriger vers un 3e cycle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en études hispaniques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en études hispaniques ou attester d'une formation jugée équivalente. Dans les deux derniers cas, des cours complémentaires pourront être requis dans le cadre de la scolarité de maîtrise
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une très bonne connaissance de l'espagnol.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 345/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation (en espagnol)

Les documents suivants sont requis uniquement pour les candidats qui n'ont pas complété des études en études hispaniques à l'Université de Montréal:

- Curriculum vitae (en français ou en espagnol)
- Deux lettres de recommandation (en français, en espagnol ou en anglais)
- Un travail académique déjà effectué (en espagnol)

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les modalités et les options suivantes :

- option langue et littérature, avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 70)
- option espagnol langue seconde, avec stage (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option langue et littérature

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :
- modalité avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option, et de 0 à 3 crédits au choix.
- modalité avec travail dirigé (TD) : 21 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un travail dirigé, de 21 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

MM - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ESP 69411	0	Séminaire de recherche 1
ESP 69412	3	Séminaire de recherche 2

MM - Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ESP 6085	3	Littérature du Siècle d'Or
ESP 6091	3	Théâtre espagnol
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
ESP 6210	3	La langue espagnole, aujourd'hui
ESP 6300	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP 6301	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 2
ESP 6510	3	Lectures dirigées 1
ESP 6520	3	Lectures dirigées 2
ESP 6701	1	Les TIC dans la classe d'espagnol langue étrangère
ESP 6702	1	L'évaluation en espagnol langue étrangère
ESP 6703	1	Espagnol langue étrangère : aspects interculturels
ESP 6880	3	Spécificité des littératures hispaniques

MM - Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'approbation du responsable du programme d'études, tout cours offert aux études supérieures de la FAS ou du répertoire des cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

MM - Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

ESP 6450	30	Mémoire

TD - Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ESP 69411	0	Séminaire de recherche 1
ESP 69412	3	Séminaire de recherche 2

TD - Bloc 70B

Option - 21 crédits.

ESP 6085	3	Littérature du Siècle d'Or
ESP 6091	3	Théâtre espagnol
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3

ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
ESP 6210	3	La langue espagnole, aujourd'hui
ESP 6300	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP 6301	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 2
ESP 6510	3	Lectures dirigées 1
ESP 6520	3	Lectures dirigées 2
ESP 6701	1	Les TIC dans la classe d'espagnol langue étrangère
ESP 6702	1	L'évaluation en espagnol langue étrangère
ESP 6703	1	Espagnol langue étrangère : aspects interculturels
ESP 6880	3	Spécificité des littératures hispaniques

TD - Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Avec l'approbation du responsable du programme d'études, tout cours offert aux études supérieures de la FAS ou du répertoire des cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

TD - Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

ESP 6465	18	Travail dirigé

Segment 71 Propre à l'option espagnol langue seconde

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 21 crédits attibués à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage, et 12 crédits à option.

ST - Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

ESP 6300	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP 6301	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 2
ESP 69411	0	Séminaire de recherche 1
ESP 69412	3	Séminaire de recherche 2
PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui

ST - Bloc 71B

Option - 6 crédits.

ESP 6085	3	Littérature du Siècle d'Or
ESP 6091	3	Théâtre espagnol
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
ESP 6210	3	La langue espagnole, aujourd'hui
ESP 6510	3	Lectures dirigées 1
ESP 6520	3	Lectures dirigées 2
ESP 6701	1	Les TIC dans la classe d'espagnol langue étrangère
ESP 6702	1	L'évaluation en espagnol langue étrangère
ESP 6703	1	Espagnol langue étrangère : aspects interculturels
ESP 6880	3	Spécificité des littératures hispaniques

ST - Bloc 71C

Option - 6 crédits.

DID 6231	3	Didactique des L2 : théories et approches
ETA 6045	3	Évaluation en enseignement supérieur
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6617	3	Gestion de classe en enseignement supérieur

ST - Bloc 71D Stage

Obligatoire - 21 crédits.

ESP 6470	15	Stage
ESP 6480	6	Rapport de stage

Programme 2-135-1-0 Version 05 (A11)

Maîtrise en études anglaises (M.A.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en études anglaises permet aux étudiants de développer des capacités d'analyse, de jugement critique et d'expression. Cette formation donne accès aux divers métiers de la culture, de l'édition et du journalisme ainsi qu'aux études doctorales. La maîtrise avec mémoire ou avec travail dirigé est un préalable normal aux études doctorales. La maîtrise avec stage ne mène normalement pas au doctorat.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études anglaises) ou d'un B.A. avec majeure en études anglaises, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais et du français.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Essai littéraire (en anglais)
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'intention ou de motivation (en anglais)

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits. Elle peut être suivie selon deux modalités :
- la modalité avec mémoire,
- la modalité sans mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise selon la modalité avec mémoire sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option.
Les crédits de la maîtrise selon la modalité sans mémoire sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 21 crédits à option.
L'inscription aux cours à option requiert l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les étudiants qui ont suivi ce cours à la Maîtrise le remplacent par un autre cours.

ANG 6032	3	Modern Literary Theory

Bloc 70B Théorie littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 6092	3	Readings in Contemporary Theory

ANG 6605	3	Problems in Narrative Theory

Bloc 70C Littérature britannique

Option - Maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 21 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG 6130	3	18th-Century British Literature
ANG 6210	3	Shakespeare

Bloc 70D Autres littératures anglophones

Option - Maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 21 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG 6165	3	Studies in Modernism
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
ANG 6430	3	Indigenous Literatures in English
ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space

Bloc 70E Genres littéraires

Option - Maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 15 crédits pour la modalité sans mémoire.

ANG 6157	3	Studies in Popular Literature
ANG 6530	3	Studies in Genre
ANG 6740	3	From Text to Hypertext
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires

Bloc 70F Identités sexuelles dans la littér. anglophone

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 6720	3	Women's Writing

Bloc 70G Séminaires à thématiques particulières

Option - Maximum 12 crédits pour la modalité avec mémoire, 15 crédits pour la modalité sans mémoire.
Les cours ANG68951 et ANG68952 sont équivalents au cours ANG6895.

ANG 6090	3	Lectures dirigées 1
ANG 68951	0	Séminaire en études anglaises 1.1
ANG 68952	3	Séminaire en études anglaises 1.2
ANG 6896	3	Séminaire en études anglaises 2

Bloc 70H Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

ANG 6915	3	Projet de mémoire
ANG 6925	27	Mémoire

Bloc 70H Stage ou travail dirigé

Obligatoire - 21 crédits.

ANG 6930	21	Lectures, travaux et examens
ANG 6940	15	Stage
ANG 6945	6	Rapport de stage

Programme 2-140-1-0 Version 06 (A08)

Maîtrise en littérature comparée (M.A.)

Objectifs

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux études littéraires avancées en littérature comparée et de lui permettre d'acquérir, par la réalisation d'un mémoire, une compétence de recherche dans ce champ.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littérature comparée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé en littérature comparée, d'un B.A. bidisciplinaire en littérature comparée et études cinématographiques, en littérature comparée et philosophie, en littérature comparée et études anglaises ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en littérature comparée, en littératures de langue française, en études anglaises ou en études anciennes et modernes, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance approfondie de deux langues et de deux littératures.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation
- Échantillon(s) de travail écrit (entre 5 et 15 pages)
- Fournir un document qui répond point par point aux questions suivantes:
- 1. Précisez vos connaissances de traditions littéraires et médiatiques (par exemple, francophone, anglophone, hispanophone, entre autres).
- 2. Précisez vos connaissances de discours théoriques et philosophiques sur la littérature et autres pratiques culturelles.
- 3. Quelles sont vos connaissances linguistiques (précisez-en le niveau - par exemple, anglais : niveau avancé ; portugais : débutant, etc.)

Structure du programme

La maîtrise comporte 48 crédits.
L'étudiant doit acquérir la connaissance d'une 3e langue, si cela s'avère nécessaire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO 6000	3	Études littéraires comparées

Bloc 70B Traditions/résonances - groupe 1

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6360	3	Penseurs du comparatisme

Bloc 70C Traditions/résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6447	3	Modernités comparées

Bloc 70D Traditions/résonances - groupe 3

Option - Maximum 15 crédits.

LCO 6320	3	Littératures arabes comparées
LCO 6525	3	Littérature chinoise et comparée
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées

Bloc 70E Méthodologies

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6004	3	Poétique

Bloc 70F Savoirs et média

Option - Maximum 15 crédits.

HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
LCO 6019	3	Psychanalyse et littérature
LCO 6100	3	Épistémologie de la littérature
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6333	3	La littérature et les autres arts
LCO 6342	3	Expressions autochtones de la résistance
LCO 6467	3	Littérature et philosophie
LCO 6469	3	Littératures et savoirs
LCO 6546	3	Littérature et médias

Bloc 70G Culture

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6341	3	Ouvres autochtones

Bloc 70H Séminaires de recherche

Option - Maximum 15 crédits.
Les cours LCO 69201 et LCO 69202 sont équivalents au cours LCO 6920.

LCO 6540	3	Séminaire de recherche
LCO 6800	3	Séminaire de recherche
LCO 6820	3	Séminaire de recherche
LCO 6830	3	Séminaire de recherche
LCO 6840	3	Séminaire de recherche
LCO 6870	3	Séminaire de recherche

Bloc 70I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

LCO 6610	3	Lectures dirigées
LCO 6640Z	3	Lectures dirigées

Bloc 70J

Choix - Maximum 3 crédits.
Sujet à l'approbation du responsable du 2e et 3e cycles ou du directeur du département.

Bloc 70K Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

LCO 6910	30	Mémoire

Programme 3-135-1-0 Version 08 (A21)

Doctorat en études anglaises (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont de former des chercheurs autonomes, de former des professeurs destinés à l'enseignement supérieur et de perfectionner les enseignants des cégeps.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (études anglaises) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais, d'une bonne connaissance du français et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Essai littéraire (en anglais - 10 à 20 pages)
- Lettre d'intention ou de motivation (en anglais)
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 12 crédits à option. Les cours sont choisis avec l'approbation du responsable du doctorat.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les étudiants qui ont suivi ce cours à la maîtrise doivent le remplacer par un autre cours.

ANG 6032	3	Modern Literary Theory

Bloc 70B Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.
Les cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 doivent être choisis avec l'approbation du responsable du doctorat. Le cours ANG6405 sera imposé à tout étudiant dont la connaissance de la littérature canadienne est jugée insuffisante.

ANG 6092	3	Readings in Contemporary Theory
ANG 6130	3	18th-Century British Literature
ANG 6157	3	Studies in Popular Literature
ANG 6165	3	Studies in Modernism
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
ANG 6210	3	Shakespeare
ANG 6430	3	Indigenous Literatures in English
ANG 6480	3	Literary Practice, Narrative, and the Planetary Imagination
ANG 6530	3	Studies in Genre
ANG 6605	3	Problems in Narrative Theory
ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
ANG 6720	3	Women's Writing
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires

Bloc 70C Séminaires de lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 6090	3	Lectures dirigées 1

Bloc 70D Séminaires de professeurs invités

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 68951	0	Séminaire en études anglaises 1.1
ANG 68952	3	Séminaire en études anglaises 1.2
ANG 6896	3	Séminaire en études anglaises 2

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

ANG 7910	0	Examen général de doctorat
ANG 79211	0	Dissertation Seminar 1
ANG 79212	3	Dissertation Seminar 2
ANG 7930	72	Thèse

Programme 3-137-1-0 Version 09 (A23)

Doctorat en littérature (Ph. D.)

Objectifs

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance dans l'une des six options du Doctorat en littérature, l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en littérature, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Il doit également satisfaire aux conditions propres à l'option choisie

Options littérature comparée et générale et théorie et épistémologie de la littérature

- être titulaire d'un grade de 2e cycle dans un domaine des études littéraires

Le candidat doit avoir une bonne connaissance d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et de deux littératures. Dans certains cas, la connaissance d'une quatrième langue peut être exigée.

Option études allemandes

- être titulaire d'un grade de 2e cycle en études allemandes avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente

Le candidat doit avoir une excellente connaissance de l'allemand et une bonne connaissance de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une quatrième langue peut être exigée.

Option études hispaniques

- être titulaire d'un grade de 2e cycle en études hispaniques avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente

Le candidat doit avoir une excellente connaissance de l'espagnol et une bonne connaissance de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une quatrième langue peut être exigée.

Option études littéraires et intermédiales

- être titulaire d'un grade de 2e cycle en études cinématographiques, études littéraires, études des médias ou tout autre domaine jugé équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et d'une littérature.

Option humanités numériques

- être titulaire d'un grade de 2e cycle en études littéraires ou tout autre domaine jugé équivalent.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et l'anglais, et d'une littérature.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour l'option études allemandes:

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

Pour les options littérature comparée et générale, théorie et épistémologie de la littérature et études littéraires et intermédiales :

- Description succincte de la problématique du projet de recherche (500 mots). Si possible, fournissez-en un corpus de textes et une bibliographie sommaires.
- Trois lettres de recommandation.
- Échantillon(s) de travail écrit (entre 15 et 20 pages)
- Fournir un document qui répond point par point aux questions suivantes :
- 1. Précisez vos connaissances de traditions littéraires et médiatiques (par exemple, francophone, anglophone, hispanophone, entre autres).
- 2. Précisez vos connaissances de discours théoriques et philosophiques sur la littérature et autres pratiques culturelles.
- 3. Quelles sont vos connaissances linguistiques (précisez-en le niveau - par exemple, anglais: niveau avancé ; portugais : débutant, etc.)

Pour l'option études hispaniques :

- Lettre d'intention ou de motivation (en espagnol)
- Curriculum vitae
- Lettres de recommandation (en français, en espagnol ou en anglais). Ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en études hispaniques à l'Université de Montréal.
- Exemple de travail académique déjà effectué (en espagnol). Ce travail est un exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en études hispaniques à l'Université de Montréal.
- Esquisse du projet de recherche (4 pages) incluant : 1. Problématique, 2. Objectifs, 3. Cadre théorique, 4. Méthodologie, 5. Chronogramme provisoire, 6. Références.

Pour l'option humanités numériques:

- Lettre d'intention ou de motivation
- Description succincte de la problématique du projet de recherche (500 mots).
- Deux lettres de recommandation.
- Échantillon(s) de travail écrit (entre 15 et 20 pages)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 75 à 81 crédits obligatoires, parmi lesquels 72 à 75 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 9 à 15 crédits à option. Il est offert selon les six options suivantes :
- l'option études allemandes (segment 70),
- l'option littérature comparée et générale (segment 71),
- l'option théorie et épistémologie de la littérature (segment 73),
- l'option études hispaniques (segment 74),
- l'option études littéraires et intermédiales (segment 75),
- l'option humanités numériques (segment 78).

Segment 70 - Propre à l'option études allemandes

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO 6000	3	Études littéraires comparées

Bloc 70B Littérature

Option - Maximum 15 crédits.
Les cours ALL60111 et ALL60112 sont équivalents au cours ALL6011.

ALL 60111	0	Théorie et méthodologie 1
ALL 60112	3	Théorie et méthodologie 2
ALL 6231	3	Littérature et médias 1

ALL 6242	3	Littérature et médias 2

Bloc 70C Enseignement de l'allemand langue étrangère

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 6405	3	Lectures guidées (allemand langue étrangère)
ALL 6415	3	L'Allemand langue étrangère 1
ALL 6435	3	Stage d'enseignement

Bloc 70D Civilisation

Option - Maximum 12 crédits.

ALL 6311	3	Civilisation des pays germanophones 1
ALL 6322	3	Civilisation des pays germanophones 2
ALL 6331	3	Civilisation des pays germanophones 3
ALL 6332	3	Civilisation des pays germanophones 4

Bloc 70E Séminaires à sujet ouvert

Option - Maximum 6 crédits.

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT 7015	0	Examen général de doctorat

Segment 71 - Propre à l'option littérature comparée et générale

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

LCO 6000	3	Études littéraires comparées
LCO 7610	3	Forum doctoral

Bloc 71B Traditions / résonances - groupe 1

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6360	3	Penseurs du comparatisme

Bloc 71C Traditions / résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6447	3	Modernités comparées

Bloc 71D Traditions / résonances - groupe 3

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6320	3	Littératures arabes comparées
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées

Bloc 71E Méthodologie

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6004	3	Poétique

Bloc 71F Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
LCO 6019	3	Psychanalyse et littérature
LCO 6100	3	Épistémologie de la littérature
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6333	3	La littérature et les autres arts
LCO 6342	3	Expressions autochtones de la résistance
LCO 6467	3	Littérature et philosophie
LCO 6469	3	Littératures et savoirs
LCO 6546	3	Littérature et médias

Bloc 71G Culture

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6341	3	Ouvres autochtones
LCO 6525	3	Littérature chinoise et comparée

Bloc 71H Séminaires de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6820	3	Séminaire de recherche
LCO 6830	3	Séminaire de recherche
LCO 6840	3	Séminaire de recherche
LCO 6870	3	Séminaire de recherche

Bloc 71I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

LCO 6610	3	Lectures dirigées
LCO 6640Z	3	Lectures dirigées
LCO 6661	3	Lectures guidées

Bloc 71J Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

LIT 7005	0	Examen général de doctorat
LIT 7071	75	Thèse

Segment 73 - Propre à l'option théorie et épistémologie de la littérature

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

LCO 6000	3	Études littéraires comparées
LCO 7610	3	Forum doctoral

Bloc 73B Traditions et résonances - groupe 1

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6360	3	Penseurs du comparatisme

Bloc 73C Traditions et résonances - groupe 2

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6447	3	Modernités comparées

Bloc 73D Traditions et résonances - groupe 3

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6320	3	Littératures arabes comparées
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées

Bloc 73E Méthodologies

Option - Maximum 6 crédits.

LCO 6004	3	Poétique

Bloc 73F Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
LCO 6019	3	Psychanalyse et littérature
LCO 6100	3	Épistémologie de la littérature
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6333	3	La littérature et les autres arts
LCO 6342	3	Expressions autochtones de la résistance
LCO 6467	3	Littérature et philosophie
LCO 6469	3	Littératures et savoirs

LCO 6546	3	Littérature et médias

Bloc 73G Culture

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6341	3	Ouvres autochtones
LCO 6525	3	Littérature chinoise et comparée

Bloc 73H Séminaires de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

LCO 6820	3	Séminaire de recherche
LCO 6830	3	Séminaire de recherche
LCO 6840	3	Séminaire de recherche
LCO 6870	3	Séminaire de recherche

Bloc 73I Lectures dirigées

Option - Maximum 3 crédits.

LCO 6610	3	Lectures dirigées
LCO 6640Z	3	Lectures dirigées
LCO 6661	3	Lectures guidées

Bloc 73J Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

LIT 7005	0	Examen général de doctorat
LIT 7073	75	Thèse

Segment 74 - Propre à l'option études hispaniques

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

LCO 6000	3	Études littéraires comparées

Bloc 74B Études de la langue

Option - Maximum 15 crédits.

ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
ESP 6210	3	La langue espagnole, aujourd'hui
ESP 6300	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 1
ESP 6301	3	L'acquisition pratique de l'espagnol 2

Bloc 74C Littérature espagnole classique et moderne

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 6085	3	Littérature du Siècle d'Or
ESP 6091	3	Théâtre espagnol
ESP 6880	3	Spécificité des littératures hispaniques

Bloc 74D Littérature hispano-américaine

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3

Bloc 74E Séminaires à sujet ouvert

Option - Maximum 12 crédits.

ESP 6701	1	Les TIC dans la classe d'espagnol langue étrangère
ESP 6702	1	L'évaluation en espagnol langue étrangère
ESP 6703	1	Espagnol langue étrangère : aspects interculturels
ESP 7510	3	Lectures dirigées 1
ESP 7520	3	Lectures dirigées 2

Bloc 74F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT 7015	0	Examen général de doctorat
LIT 7074	72	Thèse

Segment 75 - Propre à l'option études littéraires et intermédiales

Les crédits du segment 75 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 9 crédits.

LCO 6000	3	Études littéraires comparées
LCO 7610	3	Forum doctoral
PLU 6060	3	Champ des études intermédiales

Bloc 75B Traditions textuelles

Option - Maximum 9 crédits.

ANG 6530	3	Studies in Genre
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
FRA 6343	3	Écrits des femmes
FRA 6350	3	Théâtre français
LCO 6100	3	Épistémologie de la littérature
LCO 6320	3	Littératures arabes comparées
LCO 6341	3	Ouvres autochtones
LCO 6525	3	Littérature chinoise et comparée
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées

Bloc 75C Savoirs et médias

Option - Maximum 9 crédits.

ALL 6231	3	Littérature et médias 1
ALL 6242	3	Littérature et médias 2
ANG 6740	3	From Text to Hypertext
CIN 6046	3	Questions de narration
CIN 6047	3	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
HAR 6080	3	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3	Arts et sociologie
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
LCO 6333	3	La littérature et les autres arts
LCO 6342	3	Expressions autochtones de la résistance
LCO 6469	3	Littératures et savoirs
LCO 6546	3	Littérature et médias

Bloc 75D Théories de la représentation

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 6146	3	Littérature et philosophie
HAR 6055	3	Histoire de l'art et sciences humaines
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation

Bloc 75E Approches pluridisciplinaires et méthodologiques

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours suivants ou, en accord avec le comité des études supérieures, tout autre séminaire pertinent.
Les cours PLU 60421 et PLU 60422 sont équivalents au cours PLU 6042.

EAE 6004	3	Séminaire de recherche
LCO 6610	3	Lectures dirigées
LCO 6661	3	Lectures guidées
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 60422	3	Problématiques de l'intermédialité 2

Bloc 75F Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

LIT 7005	0	Examen général de doctorat
LIT 7077	72	Thèse

Segment 78 - Propre à l'option humanités numériques

Les crédits du segment 78 sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 12 crédits à option.

Bloc 78A

Obligatoire - 3 crédits.

HNU 7000	3	Épistémologie en humanités numériques

Bloc 78B Théorie et technique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 6740	3	From Text to Hypertext
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
EDN 6001	3	Théories de l'édition numérique
EDN 6002	3	Technologies pour l'édition numérique
FRA 6730	3	Littérature et culture numérique
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
HNU 6051	1	Humanités numériques : formats d'écriture
HNU 6052	1	Humanités numériques : introduction à la TEI
HNU 6053	1	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD
HNU 6054	1	Humanités numériques : Web sémantique et données
HNU 6055	1	Humanités numériques : données ouvertes
HNU 6056	1	Humanités numériques : visualisation de données
HNU 6057	1	Humanités numériques : analyse de texte
HNU 6058	1	Humanités numériques : technologies du Web
HNU 6059	1	Humanités numériques : langages de programmation
HNU 6100	3	Humanités numériques : Lectures dirigées
LCO 6546	3	Littérature et médias
MSL 6529	3	Muséologie numérique
SCI 6203	3	Intelligence artificielle et données textuelles
SCI 6304	3	Bibliométrie et communication savante
SCI 6348	3	Transmission et interprétation de l'information
SCI 6370	3	Histoire du livre et des bibliothèques

Bloc 78C Traditions littéraires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ALL 6231	3	Littérature et médias 1
ALL 6242	3	Littérature et médias 2
ANG 6092	3	Readings in Contemporary Theory
ANG 6130	3	18th-Century British Literature
ANG 6157	3	Studies in Popular Literature
ANG 6165	3	Studies in Modernism
ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
ANG 6430	3	Indigenous Literatures in English
ANG 6530	3	Studies in Genre
ANG 6605	3	Problems in Narrative Theory
ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
ANG 6720	3	Women's Writing
ESP 6085	3	Littérature du Siècle d'Or
ESP 6091	3	Théâtre espagnol
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6880	3	Spécificité des littératures hispaniques
LCO 6000	3	Études littéraires comparées
LCO 6004	3	Poétique
LCO 6019	3	Psychanalyse et littérature
LCO 6100	3	Épistémologie de la littérature
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6333	3	La littérature et les autres arts
LCO 6341	3	Ouvres autochtones
LCO 6342	3	Expressions autochtones de la résistance
LCO 6360	3	Penseurs du comparatisme
LCO 6447	3	Modernités comparées
LCO 6467	3	Littérature et philosophie
LCO 6469	3	Littératures et savoirs
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PLU 6060	3	Champ des études intermédiales

Bloc 78D Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

LIT 7005	0	Examen général de doctorat
LIT 7071	75	Thèse

Département de mathématiques et de statistique

Programme 2-190-1-0 Version 09 (A20)

Maîtrise en mathématiques (M. Sc.)

Objectifs

Option Actuariat

Compléter la formation en mathématiques actuarielles du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat ou d'une carrière de mathématicien dans diverses entreprises, dont les compagnies d'assurance, les bureaux d'actuaires, les banques, etc.

Option Mathématiques pures

Compléter la formation en mathématiques fondamentales du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans le domaine ou dans des domaines connexes ou d'une carrière dans l'enseignement collégial, ou éventuellement de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant

à la recherche en vue d'études de doctorat dans la discipline ou dans les domaines d'applications, ou éventuellement d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale, ou des groupes de recherche en informatique, neurosciences, biologie, médecine, pharmacie, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales)
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Le formulaire sur les expériences et les intérêts de recherches du département de mathématiques et de statistique
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec les options suivantes :
- l'option Mathématiques pures, cheminement avec mémoire (segment 70),
- l'option Mathématiques appliquées, cheminement avec mémoire (segment 71),
- l'option Actuariat, cheminement avec mémoire ou avec stage (segment 73).

Outre les 45 crédits, jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être imposés à l'étudiant, soit pour parfaire ses connaissances de base en mathématiques, statistique ou informatique, soit pour l'initier à un domaine d'application particulier.
Le département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

Segment 70 - Propre à l'option Mathématiques pures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante:
29 crédits obligatoires attribués à la recherche, de 12 à 16 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.
Au moins 3 crédits de cours de niveau des études supérieures dans trois des domaines suivants : algèbre, analyse, théorie des nombres, topologie, géométrie, probabilités.

Bloc 70A Mathématiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 16 crédits.

MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6125	4	Analyse fonctionnelle avancée
MAT 6129A	4	Analyse: sujets spéciaux
MAT 6139A	4	Analyse complexe: sujets spéciaux
MAT 6215	4	Systèmes dynamiques
MAT 6220	4	Équations aux dérivées partielles
MAT 6229A	4	Équations aux dérivées partielles : sujets divers
MAT 6230	4	Analyse géométrique
MAT 6330	4	Géométrie différentielle
MAT 6335	4	Géométrie riemannienne
MAT 6339A	4	Géométrie: sujets spéciaux
MAT 6350	4	Topologie différentielle
MAT 6354	4	Topologie algébrique
MAT 6359A	4	Topologie: sujets spéciaux
MAT 6461	4	Génétique mathématique et biologie des systèmes
MAT 6463	4	Mathématiques biologiques
MAT 6465	4	Modélisation mathématique et applications
MAT 6467	4	Neuroscience mathématique
MAT 6473	4	Calcul scientifique
MAT 6475	4	Mécanique des fluides
MAT 6476	4	Méthodes numériques pour EDP
MAT 6493	4	Analyse géométrique de données
MAT 6495	4	Théorie spectrale des graphes
MAT 6620	4	Algèbre commutative
MAT 6621	4	Théorie de la représentation des groupes
MAT 6623	4	Théorie des groupes de Lie
MAT 6629A	4	Algèbre: sujets spéciaux
MAT 6650	4	Théorie algébrique des nombres
MAT 6652	4	Distribution des nombres premiers
MAT 6654	4	Courbes elliptiques et formes modulaires
MAT 6657	4	Combinatoire additive
MAT 6659A	4	Théorie des nombres: sujets spéciaux
MAT 6701	4	Probabilités
MAT 6703	4	Calcul stochastique
MAT 6709A	4	Probabilités: sujets spéciaux

Bloc 70B Complément de formation et cours d'autres disciplines ou hors UdeM

Choix - Maximum 4 crédits.
Cours de cycle supérieurs d'autres disciplines ou d'autres universités ou cours de 1er cycle de sigle MAT de 2e ou 3e année avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

MAT 6916	29	Mémoire

Segment 71 - Propre à l'option Mathématiques appliquées

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante:
29 crédits obligatoires attribués à la recherche, de 10 à 16 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.
Au moins 3 crédits de cours de niveau des études supérieures dans trois des domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, équations différentielles, probabilités, biomathématiques, science des données.

Bloc 71A Mathématiques et sciences des données

Option - Minimum 10 crédits, maximum 16 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique
ACT 6240	3	Laboratoire de modélisation de données financières
ACT 6245	3	Méthodes computationnelles en finance
ACT 6275	3	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance
ACT 6280	3	Actuariat: sujets spéciaux
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6125	4	Analyse fonctionnelle avancée

MAT 6129A	4	Analyse: sujets spéciaux
MAT 6139A	4	Analyse complexe: sujets spéciaux
MAT 6215	4	Systèmes dynamiques
MAT 6220	4	Équations aux dérivées partielles
MAT 6229A	4	Équations aux dérivées partielles : sujets divers
MAT 6230	4	Analyse géométrique
MAT 6330	4	Géométrie différentielle
MAT 6335	4	Géométrie riemannienne
MAT 6339A	4	Géométrie: sujets spéciaux
MAT 6350	4	Topologie différentielle
MAT 6354	4	Topologie algébrique
MAT 6359A	4	Topologie: sujets spéciaux
MAT 6461	4	Génétique mathématique et biologie des systèmes
MAT 6463	4	Mathématiques biologiques
MAT 6465	4	Modélisation mathématique et applications
MAT 6467	4	Neuroscience mathématique
MAT 6473	4	Calcul scientifique
MAT 6475	4	Mécanique des fluides
MAT 6476	4	Méthodes numériques pour EDP
MAT 6493	4	Analyse géométrique de données
MAT 6495	4	Théorie spectrale des graphes
MAT 6620	4	Algèbre commutative
MAT 6621	4	Théorie de la représentation des groupes
MAT 6623	4	Théorie des groupes de Lie
MAT 6629A	4	Algèbre: sujets spéciaux
MAT 6650	4	Théorie algébrique des nombres
MAT 6652	4	Distribution des nombres premiers
MAT 6654	4	Courbes elliptiques et formes modulaires
MAT 6657	4	Combinatoire additive
MAT 6659A	4	Théorie des nombres: sujets spéciaux
MAT 6701	4	Probabilités
MAT 6703	4	Calcul stochastique
MAT 6709A	4	Probabilités: sujets spéciaux
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6215	3	Méthodes de statistique bayésienne
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6700	3	Inférence statistique
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

Bloc 71B Complément de formation et cours d'autres disciplines ou hors UdeM

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de cycles supérieurs d'autres disciplines ou d'autres universités et/ou cours de 1er cycle de sigle MAT de 2e ou 3e année avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

MAT 6916	29	Mémoire

Segment 73 - Propre à l'option Actuariat

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante:
- cheminement avec mémoire (MM) : 29 crédits obligatoires attribués à la recherche, de 10 à 16 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.
- cheminement avec stage (S) : 21 crédits obligatoires attribués à un stage, de 15 à 24 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

MM-Bloc 73A Cheminement avec mémoire

Option - Minimum 10 crédits, maximum 16 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique
ACT 6240	3	Laboratoire de modélisation de données financières
ACT 6245	3	Méthodes computationnelles en finance
ACT 6275	3	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance
ACT 6280	3	Actuariat: sujets spéciaux
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6129A	4	Analyse: sujets spéciaux
MAT 6215	4	Systèmes dynamiques
MAT 6220	4	Équations aux dérivées partielles
MAT 6461	4	Génétique mathématique et biologie des systèmes
MAT 6463	4	Mathématiques biologiques
MAT 6465	4	Modélisation mathématique et applications
MAT 6467	4	Neuroscience mathématique
MAT 6473	4	Calcul scientifique
MAT 6493	4	Analyse géométrique de données
MAT 6495	4	Théorie spectrale des graphes
MAT 6620	4	Algèbre commutative
MAT 6621	4	Théorie de la représentation des groupes
MAT 6650	4	Théorie algébrique des nombres
MAT 6701	4	Probabilités
MAT 6703	4	Calcul stochastique
MAT 6709A	4	Probabilités: sujets spéciaux
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6215	3	Méthodes de statistique bayésienne
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6700	3	Inférence statistique
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

MM-Bloc 73B Complément de formation et cours d'autres disciplines ou hors UdeM

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de cycle supérieurs d'autres disciplines ou d'autres universités et/ou cours de 1er cycle de sigle ACT, MAT ou STT et de 2e ou 3e année avec l'approbation du responsable de programme.

MM-Bloc 73C Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

MAT 6916	29	Mémoire

S-Bloc 73A Cheminement avec stage

Option - minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique
ACT 6240	3	Laboratoire de modélisation de données financières
ACT 6245	3	Méthodes computationnelles en finance
ACT 6275	3	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance
ACT 6280	3	Actuariat: sujets spéciaux
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6129A	4	Analyse: sujets spéciaux
MAT 6215	4	Systèmes dynamiques
MAT 6220	4	Équations aux dérivées partielles
MAT 6461	4	Génétique mathématique et biologie des systèmes
MAT 6463	4	Mathématiques biologiques
MAT 6465	4	Modélisation mathématique et applications
MAT 6467	4	Neuroscience mathématique
MAT 6473	4	Calcul scientifique
MAT 6493	4	Analyse géométrique de données
MAT 6495	4	Théorie spectrale des graphes
MAT 6620	4	Algèbre commutative
MAT 6621	4	Théorie de la représentation des groupes
MAT 6650	4	Théorie algébrique des nombres
MAT 6701	4	Probabilités
MAT 6703	4	Calcul stochastique
MAT 6709A	4	Probabilités: sujets spéciaux
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

S-Bloc 73B Complément de formation et cours d'autres disciplines ou hors UdeM

Choix - Maximum 9 crédits.
Cours de cycles supérieurs d'autres disciplines ou d'autres universités et/ou un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle de sigle ACT, MAT ou STT et de 2e ou 3e année avec l'approbation du responsable de programme.

S-Bloc 73C Stage

Obligatoire - 21 crédits.

MAT 6908	21	Stage

Programme 2-190-6-8 Version 00 (E15)

Microprogramme de deuxième cycle de mise à niveau en mathématiques et statistique

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle de mise à niveau en mathématiques et statistique permet à un étudiant d'acquérir des connaissances complémentaires en mathématiques et statistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (mise à niveau en mathématiques et statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une préparation de base en mathématiques et en statistique
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le candidat ne peut pas déposer une demande d'admission à ce programme. Il y sera invité par le Comité des études supérieures approprié.

2. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. Il est attendu de l'étudiant qu'il fasse ce programme complémentaire durant l'été qui précède sa première inscription dans son programme de maîtrise. La scolarité maximale est de deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante: 12 crédits à option.

Bloc 70A Mathématique

Option - Maximum 6 crédits.

Bloc 70B Statistique

Option - Maximum 6 crédits.

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.
Cours de sigle ACT, MAT et STT de niveau 2000 et 3000. Choix à approuver par le responsable du programme.

Programme 2-194-1-0 Version 03 (A21)

Maîtrise en statistique (M. Sc.)

Objectifs

Option Générale

Compléter la formation en statistique du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études supérieures dans la discipline ou d'une carrière de statisticien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Biostatistique

Cette option de la maîtrise, offerte en collaboration avec l'École de santé publique, vise principalement à compléter une formation spécialisée en biostatistique et permet l'application de méthodes statistiques dans le secteur privé ou gouvernemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales

Option Générale

- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé (statistique), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en mathématiques et économie, en mathématiques et informatique ou en démographie et statistique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente

Option Biostatistique

- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou B. Sc. spécialisé (statistique), ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

M. Sc. en Statistique

- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée, ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
La préparation mathématique minimale, pour être considérée admissible, devra inclure une formation de base en algèbre linéaire, en calcul, en analyse, en probabilité, en informatique et une bonne formation en statistique. En outre, le Département peut, à l'admission, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais.

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

2. Scolarité

Option Générale
La scolarité minimale est de trois trimestres.
Option Biostatistique
La scolarité minimale est de trois trimestres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :
Option Générale (segment 70), avec deux modalités :
- la modalité avec mémoire (MM),
- la modalité avec stage (ST).

Option Biostatistique (segment 71)
Une formation complémentaire sur un logiciel statistique (SAS, R, SPPS, STATA ou autre) peut être exigée au besoin.

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.
Les crédits de la modalité avec stage (ST) sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 20 crédits attribués à un stage et un rapport, de 12 à 18 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.
Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.
.

Bloc MM-70A

Obligatoire - 7 crédits.

STT 6532	2	Consultation statistique 1
STT 6533	2	Consultation statistique 2
STT 6700	3	Inférence statistique

Bloc ST-70A

Obligatoire - 7 crédits.

STT 6532	2	Consultation statistique 1
STT 6533	2	Consultation statistique 2
STT 6700	3	Inférence statistique

Bloc MM-70B Compléments de statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6215	3	Méthodes de statistique bayésienne
STT 6220	3	Méthodes de rééchantillonnage
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6510	3	Méthodes d'analyse biostatistique
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

Bloc ST-70B Complément de statistique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6215	3	Méthodes de statistique bayésienne
STT 6220	3	Méthodes de rééchantillonnage
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6510	3	Méthodes d'analyse biostatistique
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

Bloc MM-70C Complément de formation

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de cycles supérieurs d'autres disciplines ou d'autres universités ou des cours de 1er cycle de sigle STT choisi dans la banque de cours de l'UdeM. Choix à approuver par le responsable de programme.

Bloc ST-70C Complément de formation

Choix - Maximum 6 crédits
Cours de 1er cycle de sigle STT choisi dans la banque de cours de l'UdeM. Choix à approuver par le responsable de programme.

Bloc MM-70D Mémoire

Obligatoire - 26 crédits.

STT 6902	26	Mémoire

Bloc ST-70D Stage et rapport

Obligatoire - 20 crédits.

STT 6911	20	Stage

Segment 71 - Propre à l'option Biostatistique

Les crédits de l'option Biostatistique sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 16 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 17 crédits.

MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6532	2	Consultation statistique 1
STT 6533	2	Consultation statistique 2

Bloc 71B Compléments en statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6215	3	Méthodes de statistique bayésienne
STT 6220	3	Méthodes de rééchantillonnage
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6510	3	Méthodes d'analyse biostatistique
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6700	3	Inférence statistique
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

Bloc 71C Compléments en biostatistique et épidémiologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

IFT 6501	4	Traitement informatique des mégadonnées
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6616	3	Gestion et analyse de données de recherche
MSO 6624	3	Science des données de santé publique
PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale

Bloc 71D Pratique de la biostatistique

Obligatoire - 16 crédits.

MSO 6126	16	Stage: pratique de la biostatistique

Programme 2-239-1-0 Version 00 (A99)

D.E.S.S. en finance mathématique et computationnelle

Objectifs

Ce programme vise à faire connaître la théorie financière et les méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Les titulaires de ce diplôme pourront s'intégrer à des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements qui ont besoin d'analystes en finance quantitative.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (finance mathématique et computationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. comportant une majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 16 crédits.

ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
MAT 6717	3	Probabilités
MAT 6798	3	Calcul stochastique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ECN 6238	3	Macroéconométrie
STT 6615	3	Séries chronologiques

Bloc 70D

Option - 8 crédits.

ECN 6878	3	Choix d'investissement
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6521	4	Programmation dynamique
MAT 6470	3	Calcul scientifique

Programme 2-239-1-1 Version 00 (A99)

Maîtrise en finance mathématique et computationnelle (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise à donner une solide connaissance de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Le but est de former des spécialistes capables d'utiliser des outils financiers quantitatifs pour répondre aux besoins des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (finances mathématiques et computationnelles), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. avec majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6878	3	Choix d'investissement
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques
MAT 6470	3	Calcul scientifique
MAT 6717	3	Probabilités
MAT 6798	3	Calcul stochastique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ECN 6238	3	Macroéconométrie
STT 6615	3	Séries chronologiques

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

FMC 6000	9	Stage

Bloc 70D Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

FMC 6100	9	Travail dirigé

Programme 3-190-1-0 Version 08 (A20)

Doctorat en mathématiques (Ph. D.)

Objectifs

Option Mathématiques pures

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques : analyse, probabilités, théorie des nombres, topologie et géométrie, géométrie algébrique en vue d'une carrière de professeur d'université ou de cégep ou de chercheur dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques appliquées : biomathématiques, équations différentielles, physique mathématique, science des données, analyse numérique. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire, l'industrie ou les entreprises gouvernementales.

Option Mathématiques de l'ingénieur

Cette option est offerte conjointement avec l'École Polytechnique et administrée par cette dernière.

Option Actuariat et mathématiques financières

Former des chercheurs chevronnés en actuariat ou mathématiques financières. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire ou dans diverses entreprises, dont les compagnies d'assurance, les bureaux d'actuaires, les banques, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (mathématiques), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, ou être titulaire d'un Baccalauréat en mathématiques de l'Université de Montréal avec un dossier exceptionnel.
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

L'enseignement se fait en français. L'étudiant doit posséder une connaissance suffisante du français. Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitable.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Le formulaire sur les expériences et les intérêts de recherches du département de mathématiques et de statistique
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

2. Examen général de synthèse

Conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales, l'étudiant doit réussir un examen général de synthèse avant la fin du sixième trimestre.
a) Épreuve écrite
Cette épreuve a lieu normalement avant la fin du deuxième trimestre de scolarité et au plus tard avant la fin du quatrième trimestre de scolarité.
b) Épreuve orale
Cette épreuve porte sur le projet de recherche et a lieu au plus tard avant la fin du sixième trimestre de scolarité.
Plus de renseignements sur ces examens peuvent être trouvés sur le site: https://dms.umontreal.ca/fr/programmes-et-cours/cycles-superieurs/doctorat-en-mathematiques-ph-d-mathematiques

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec les options suivantes :
- l'option Mathématiques pures (segment 70),
- l'option Mathématiques appliquées (segment 71),
- l'option Mathématiques de l'ingénieur (segment 73),
- l'option Actuariat et mathématiques financières (segment 75)

Le département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, aux séminaires des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

Segment 70 - Propre à l'option Mathématiques pures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 8 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.
Tous les cours sont du niveau des études supérieures et au moins 8 crédits sont de sigle MAT.

Bloc 70A Mathématiques

Option - Minimum 8 crédits, maximum 12 crédits.

MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6125	4	Analyse fonctionnelle avancée
MAT 6129A	4	Analyse: sujets spéciaux
MAT 6139A	4	Analyse complexe: sujets spéciaux
MAT 6215	4	Systèmes dynamiques
MAT 6220	4	Équations aux dérivées partielles
MAT 6229A	4	Équations aux dérivées partielles : sujets divers
MAT 6230	4	Analyse géométrique
MAT 6330	4	Géométrie différentielle
MAT 6335	4	Géométrie riemannienne
MAT 6339A	4	Géométrie: sujets spéciaux
MAT 6350	4	Topologie différentielle
MAT 6354	4	Topologie algébrique
MAT 6359A	4	Topologie: sujets spéciaux
MAT 6461	4	Génétique mathématique et biologie des systèmes
MAT 6463	4	Mathématiques biologiques
MAT 6465	4	Modélisation mathématique et applications
MAT 6467	4	Neuroscience mathématique
MAT 6473	4	Calcul scientifique
MAT 6475	4	Mécanique des fluides
MAT 6476	4	Méthodes numériques pour EDP
MAT 6493	4	Analyse géométrique de données
MAT 6495	4	Théorie spectrale des graphes
MAT 6620	4	Algèbre commutative
MAT 6621	4	Théorie de la représentation des groupes
MAT 6623	4	Théorie des groupes de Lie
MAT 6629A	4	Algèbre: sujets spéciaux
MAT 6650	4	Théorie algébrique des nombres
MAT 6652	4	Distribution des nombres premiers
MAT 6654	4	Courbes elliptiques et formes modulaires
MAT 6657	4	Combinatoire additive
MAT 6659A	4	Théorie des nombres: sujets spéciaux
MAT 6701	4	Probabilités
MAT 6703	4	Calcul stochastique
MAT 6709A	4	Probabilités: sujets spéciaux

Bloc 70B Cours d'autres disciplines ou hors UdeM

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de cycles supérieurs d'autres disciplines ou d'autres universités avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

MAT 7900	0	Examen général de doctorat
MAT 7910	78	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Mathématiques appliquées

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 8 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A Mathématiques et sciences des données

Option - Minimum 8 crédits, maximum 12 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique
ACT 6240	3	Laboratoire de modélisation de données financières
ACT 6245	3	Méthodes computationnelles en finance
ACT 6275	3	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance
ACT 6280	3	Actuariat: sujets spéciaux
MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6125	4	Analyse fonctionnelle avancée
MAT 6129A	4	Analyse: sujets spéciaux
MAT 6139A	4	Analyse complexe: sujets spéciaux
MAT 6215	4	Systèmes dynamiques
MAT 6220	4	Équations aux dérivées partielles
MAT 6229A	4	Équations aux dérivées partielles : sujets divers
MAT 6230	4	Analyse géométrique
MAT 6330	4	Géométrie différentielle
MAT 6335	4	Géométrie riemannienne
MAT 6339A	4	Géométrie: sujets spéciaux
MAT 6350	4	Topologie différentielle
MAT 6354	4	Topologie algébrique
MAT 6359A	4	Topologie: sujets spéciaux
MAT 6461	4	Génétique mathématique et biologie des systèmes
MAT 6463	4	Mathématiques biologiques
MAT 6465	4	Modélisation mathématique et applications
MAT 6467	4	Neuroscience mathématique

MAT 6473	4	Calcul scientifique
MAT 6475	4	Mécanique des fluides
MAT 6476	4	Méthodes numériques pour EDP
MAT 6493	4	Analyse géométrique de données
MAT 6495	4	Théorie spectrale des graphes
MAT 6620	4	Algèbre commutative
MAT 6621	4	Théorie de la représentation des groupes
MAT 6623	4	Théorie des groupes de Lie
MAT 6629A	4	Algèbre: sujets spéciaux
MAT 6650	4	Théorie algébrique des nombres
MAT 6652	4	Distribution des nombres premiers
MAT 6654	4	Courbes elliptiques et formes modulaires
MAT 6657	4	Combinatoire additive
MAT 6659A	4	Théorie des nombres: sujets spéciaux
MAT 6701	4	Probabilités
MAT 6703	4	Calcul stochastique
MAT 6709A	4	Probabilités: sujets spéciaux
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6215	3	Méthodes de statistique bayésienne
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6700	3	Inférence statistique
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

Bloc 71B Cours d'autres disciplines ou hors UdeM

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de cycles supérieurs d'autres disciplines ou d'autres universités avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

MAT 7900	0	Examen général de doctorat
MAT 7910	78	Thèse

Segment 73 - Propre à l'option Mathématiques de l'ingénieur

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits au choix.

Bloc 73A

Choix - 15 crédits.
Cours choisi dans le répertoire des cours des études supérieures du Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique et dans celui d'études supérieures de l'Université de Montréal, en particulier les cours du Département de mathématiques et de statistique et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

MAT 7900	0	Examen général de doctorat
MAT 7902	75	Thèse

Segment 75 - Propre à l'option Actuariat et mathématiques financières

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 8 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 75A Actuariat, mathématiques financières, probabilités, science des données

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ACT 6230	3	Finance mathématique
ACT 6240	3	Laboratoire de modélisation de données financières
ACT 6245	3	Méthodes computationnelles en finance
ACT 6275	3	Modèles à chaîne de Markov cachée en finance
ACT 6280	3	Actuariat: sujets spéciaux
MAT 6493	4	Analyse géométrique de données
MAT 6495	4	Théorie spectrale des graphes
MAT 6701	4	Probabilités
MAT 6703	4	Calcul stochastique
MAT 6709A	4	Probabilités: sujets spéciaux
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6215	3	Méthodes de statistique bayésienne
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6700	3	Inférence statistique
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

Bloc 75B Mathématiques

Option - Maximum 8 crédits.

MAT 6117	4	Mesure et intégration
MAT 6124	4	Analyse fonctionnelle
MAT 6125	4	Analyse fonctionnelle avancée
MAT 6129A	4	Analyse: sujets spéciaux
MAT 6139A	4	Analyse complexe: sujets spéciaux
MAT 6215	4	Systèmes dynamiques
MAT 6220	4	Équations aux dérivées partielles
MAT 6229A	4	Équations aux dérivées partielles : sujets divers
MAT 6230	4	Analyse géométrique
MAT 6330	4	Géométrie différentielle
MAT 6335	4	Géométrie riemannienne
MAT 6339A	4	Géométrie: sujets spéciaux
MAT 6350	4	Topologie différentielle
MAT 6354	4	Topologie algébrique
MAT 6359A	4	Topologie: sujets spéciaux
MAT 6461	4	Génétique mathématique et biologie des systèmes
MAT 6463	4	Mathématiques biologiques
MAT 6465	4	Modélisation mathématique et applications
MAT 6467	4	Neuroscience mathématique
MAT 6473	4	Calcul scientifique
MAT 6475	4	Mécanique des fluides

MAT 6476	4	Méthodes numériques pour EDP
MAT 6620	4	Algèbre commutative
MAT 6621	4	Théorie de la représentation des groupes
MAT 6623	4	Théorie des groupes de Lie
MAT 6629A	4	Algèbre: sujets spéciaux
MAT 6650	4	Théorie algébrique des nombres
MAT 6652	4	Distribution des nombres premiers
MAT 6654	4	Courbes elliptiques et formes modulaires
MAT 6657	4	Combinatoire additive
MAT 6659A	4	Théorie des nombres: sujets spéciaux

Bloc 75C Cours d'autres disciplines ou hors UdeM

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de cycles supérieurs d'autres disciplines ou d'autres universités avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 75D Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

MAT 7900	0	Examen général de doctorat
MAT 7910	78	Thèse

Programme 3-194-1-0 Version 02 (A21)

Doctorat en statistique (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs en statistique mathématique ou appliquée en vue d'une carrière dans les milieux universitaire, industriel, médical ou gouvernemental. Il permet à l'étudiant d'acquérir la méthodologie de pointe utilisée dans les différents domaines de la statistique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (statistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (statistique), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation en français ou en anglais

Si vous avez fait vos études à l'Université de Montréal, il n'est pas obligatoire de fournir les deux lettres de recommandation demandées.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : un minimum de 84 crédits obligatoires, dont 73 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.
Les cours STT 6532, STT 6533 et STT6700 sont remplacés par d'autres cours s'ils ont été suivis à la maîtrise. Le choix de ces cours sera approuvé par le responsable du programme.

MAT 6701	4	Probabilités
STT 6532	2	Consultation statistique 1
STT 6533	2	Consultation statistique 2
STT 6700	3	Inférence statistique

Bloc 70B Compléments de statistique

Option - 6 crédits.

STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6215	3	Méthodes de statistique bayésienne
STT 6220	3	Méthodes de rééchantillonnage
STT 6230	3	Méthodes non paramétriques avancées
STT 6300	3	Méthodes asymptotiques
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6510	3	Méthodes d'analyse biostatistique
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6516	3	Données catégorielles
STT 6615	3	Séries chronologiques
STT 6705V	3	Statistique: sujets spéciaux

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 73 crédits.

STT 7900	0	Examen général
STT 7904	73	Thèse

Département de philosophie

Programme 2-195-1-0 Version 04 (A22)

Maîtrise en philosophie (M.A.)

Objectifs

Le programme permet d'étudier une variété importante de sujets et de champs de recherche de la philosophie occidentale et orientale, l'éthique et la philosophie politique, la philosophie de la connaissance et la philosophie des sciences, la philosophie continentale.
La maîtrise en philosophie propose deux options, « Générale » et « Philosophie au collégial ». Les deux options exigent de suivre des séminaires de cycles supérieurs et de rédiger un mémoire. L'option « Philosophie au collégial » comporte également une formation pédagogique et des stages dans le milieu collégial.
Le programme de maîtrise prépare de manière générale à la poursuite des études au 3e cycle en philosophie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en philosophie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat (B.A.) spécialisé en philosophie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en philosophie ou d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits, répartis de la façon suivante :
- l'option Générale (segment 01 et 69) comporte 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.
- l'option Philosophie au collégial (segments 01 et 72) comporte 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Segment 01 Tronc commun

Le segment 01 comporte de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 01A Formation disciplinaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez suivre quatre à cinq des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs du département de philosophie (PHI6000). L'approbation du responsable de programme est requise.

PHI 6015	3	Séminaire de philosophie
PHI 6205	3	Histoire de la philosophie
PHI 6215	3	Philosophie hellénistique et romaine
PHI 6225	3	Méthodologie de philosophie ancienne
PHI 6235	3	Philosophie grecque classique
PHI 6240	3	Philosophie médiévale 1
PHI 6241	3	Philosophie médiévale 2
PHI 6260	3	Philosophie moderne
PHI 6261	3	Textes de philosophie moderne
PHI 6262	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 6270	3	Philosophie allemande 1
PHI 6280	3	Philosophie allemande 2
PHI 6291	3	L'Univers intellectuel chinois
PHI 6292	3	Philosophie chinoise
PHI 6315	3	Philosophie de la connaissance
PHI 6322	3	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 6325	3	Philosophie des sciences contemporaines
PHI 6335	3	Logique philosophique
PHI 6340	3	Logique et philosophie contemporaine
PHI 6346	3	Problèmes de métaphysique
PHI 6355	3	Fondements des mathématiques
PHI 6365	3	Fondements philosophiques de la physique
PHI 6375	3	Philosophie de l'économie
PHI 6380	3	Histoire de la philosophie analytique
PHI 6385	3	Philosophie de l'esprit
PHI 6515	3	Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6525	3	Problèmes de métaéthique
PHI 6540	3	Éthique et philosophie sociale
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6555	3	Philosophie politique
PHI 6556	3	Histoire de la philosophie politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHI 6605	3	Ontologie et herméneutique
PHI 6621	3	Problèmes de philosophie européenne
PHI 6625	3	Problèmes de philosophie allemande
PHI 6645	3	Philosophie continentale
PHI 6646	3	Problèmes de philosophie continentale 1
PHI 6647	3	Problème de philosophie continentale 2
PHI 6655	3	Esthétique philosophique
PHI 6715	3	Problèmes de philosophie contemporaine
PHI 6725	3	Phénoménologie

Segment 69 Propre à l'option Générale

Le segment 69 comporte 30 crédits obligatoires, attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 69A Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PHI 6915	6	Recherche
PHI 6925	12	Recherche
PHI 6935	12	Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Philosophie au collégial

Le segment 72 comporte 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

PHI 6401	3	Enjeux de la philosophie au collégial
PHI 6402	1.5	Séminaire de stage
PHI 6410	1.5	Stage en milieu collégial
PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui

Bloc 72B Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

PHI 6945	6	Recherche
PHI 6955	9	Recherche
PHI 6960	9	Mémoire

Programme 3-195-1-0 Version 04 (A13)

Doctorat en philosophie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de cinq ordres : permettre à l'étudiant de parfaire sa formation académique; démontrer que l'étudiant est capable de produire une oeuvre apportant une contribution originale à la discipline; donner une formation permettant d'enseigner la philosophie au niveau universitaire; former des consultants professionnels dans des domaines stratégiques (éthique, politique, communication); former des chercheurs de haut niveau.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. A. (philosophie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation.
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Exigence et/ou informations supplémentaires :

À compter du trimestre d'hiver 2023, les inscriptions aux cours PHI 6401, PHI 6402 et PHI 6410 ne seront pas autorisées dans le bloc 70A.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : : 75 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.
5 cours ou séminaires PHI de niveau 6000. Les inscriptions aux cours PHI6401, PHI6402 et PHI6410 ne sont pas autorisées.

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

PHI 7000	0	Examen général de doctorat
PHI 7940	10	Recherche - approche du projet de recherche
PHI 7946	15	Séminaire de recherche
PHI 7950	20	Recherche - dépôt du manuscrit
PHI 7955	30	Thèse

Département de physique

Programme 2-200-1-0 Version 07 (A17)

Maîtrise en physique (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme est de compléter les connaissances de base du candidat et de l'initier à la recherche dans sa discipline. L'étudiant qui vise une carrière de chercheur poursuit habituellement au doctorat. L'étudiant qui a complété sa maîtrise est bien formé pour l'enseignement au niveau collégial ou encore pour s'intégrer à une équipe de recherche ou de développement en milieu industriel.

Option générale

Cette option est offerte aux étudiants désirant se perfectionner dans l'une des spécialisations offertes par les professeurs du département.

Option Biophysique et physiologie moléculaire

Cette Option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

Option Physique médicale

Cette Option vise à mieux préparer les physiciens à oeuvrer dans les hôpitaux, les établissements du réseau de la santé et dans l'industrie associée à cette activité.

Option Plasma - cheminement international

Cette Option est offerte conjointement par le département de physique de l'Université de Montréal et l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Elle vise à étudier les aspects physiques et chimiques des plasmas naturels et créés en laboratoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (physique), ou d'un baccalauréat avec majeure en physique, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Formulaire

pour informations complémentaires

- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 ou 46 crédits selon l'option choisie. Elle est offerte avec les options suivantes :
- l'option générale selon la modalité avec mémoire ou la modalité avec stage (segment 70)
- l'option Biophysique et physiologie moléculaires selon la modalité avec mémoire (segment 71)

De plus, peuvent s'ajouter aux 45 crédits exigés 3 crédits de cours complémentaires choisis parmi les cours suivants :
BCM1531 Introduction à la biochimie (3 cr.)
BIO1101 Biologie moléculaire (3 cr.)
BIO1153 Biologie cellulaire (3 cr.)
CHM2995 Physicochimie générale 2 (3 cr.)

PHY2900 Biophysique (3 cr.)
- l'option Physique médicale selon la modalité avec mémoire (segment 72)
- l'option Plasma - cheminement international selon la modalité avec mémoire (segment 73)

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante :
- Modalité avec mémoire (MM) : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix. L'étudiant peut faire un maximum de 3 crédits de premier cycle.
- Modalité avec stage (ST) : 24 obligatoires crédits attribués à un stage, 15 à 21 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix. L'étudiant peut faire un maximum de 6 crédits de premier cycle.

MM-Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours du Département de physique avec l'accord du directeur de recherche. Un maximum de 3 crédits de cours de niveau 3000 peut être autorisé.

MM-Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'accord du responsable de programme.

MM-Bloc 70C

Obligatoire - 36 crédits.

PHY 6010	36	Mémoire

ST-Bloc 70A

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.
Parmi les cours de 1er cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique.

ST-Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Parmi les cours de 1er cycle et des cycles supérieurs offerts par des départements de sciences fondamentales.

ST-Bloc 70C

Obligatoire - 24 crédits.

Segment 71 - Propre à l'option Biophysique et physiologie moléculaires

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix. L'étudiant doit faire au moins 6 crédits du niveau des études supérieures.

Bloc 71A

Option - 3 crédits.

PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire

Bloc 71B

Choix - 6 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours du Département de physique et des autres départements de sciences fondamentales. Un des cours peut être un cours de 1er cycle.

Bloc 71C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PHY 6010	36	Mémoire

Segment 72 - Propre à l'option Physique médicale

Cette option comporte 46 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 25 crédits.

IFT 6150	4	Traitements d'images
PHY 6292	0	Séminaire de physique médicale
PHY 6639	3	Physique : rayonnement en milieu médical
PHY 6912	3	Dosimétrie en radio-oncologie
PHY 6915	3	Radiologie et radioprotection
PHY 69801	0	Sujets spéciaux: physique médicale 1
PHY 69802	3	Sujets spéciaux: physique médicale 2
PHY 6985	3	Imagerie en physique médicale 1
PHY 6990	3	Imagerie en physique médicale 2
PHY 69961	0	Laboratoire : physique médicale 1
PHY 69962	3	Laboratoire : physique médicale 2

Bloc 72B

Obligatoire - 21 crédits.

PHY 6900	21	Mémoire en physique médicale

Segment 73 - Propre à l'option Plasma - cheminement international

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante :
-39 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 73A Formation internationale

Obligatoire - 15 crédits.
Cours donnés à l'Université Toulouse III - Paul-Sabatier

PHY 6410	3	Physique des plasmas
PHY 6411	3	Caractérisation des plasmas
PHY 6412	3	Compléments de physique des plasmas
PHY 6413	2	Plasmas pour l'aéronautique et l'espace
PHY 6414	2	Plasmas pour l'énergie et l'environnement
PHY 6415	1	Plasmas pour le biomédical
PHY 6416	1	Notions d'anglais en science et technologie des plasmas

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

PHY 6445	3	Physico-chimie des plasmas froids
PHY 6450	3	Chapitres choisis de physique des plasmas
PHY 6460	3	Diagnostic des plasmas
PHY 6485	3	Interactions ions et plasmas avec les matériaux

Bloc 73C Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

PHY 6420	24	Mémoire - option PLASMA - cheminement international

Programme 3-200-1-0 Version 05 (A20)

Doctorat en physique (Ph. D.)

Objectifs

Le programme forme l'étudiant pour qu'il puisse mener, de façon autonome, un projet de recherche de pointe et original dans son domaine de spécialisation. L'étudiant développera ainsi ses aptitudes dans le cheminement méthodologique propre à la recherche et sera éventuellement apte à proposer de nouvelles avenues d'investigation. L'étudiant qui a complété son doctorat devrait être en mesure de poursuivre des recherches au sein d'une équipe en milieu universitaire ou dans des laboratoires industriels et instituts de recherche gouvernementaux et éventuellement de mener ses propres sujets de recherche. Plusieurs domaines de spécialisation sont proposés au candidat au doctorat en physique, notamment astronomie et astrophysique, biophysique et physiologie moléculaire, physique de la matière condensée, physique des plasmas, physique des particules et physique médicale. L'approche méthodologique peut être aussi bien expérimentale que

théorique ou numérique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (physique) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais et une connaissance suffisante de toute autre langue nécessaire à la poursuite de ses recherches. Les candidats qui détiennent une maîtrise en physique, option physique médicale, ou l'équivalent d'un programme de physique médicale accrédité ne peuvent s'inscrire au doctorat en physique, option physique médicale (mais peuvent s'inscrire aux deux autres options du doctorat en physique).

1.1 Exigences supplémentaires

Option Biophysique et physiologie moléculaire
Pour les candidats qui n'auraient pas suivi une option Biophysique ou l'équivalent au baccalauréat, 9 crédits de cours complémentaires sont nécessaires, à moins qu'ils n'aient été réussis au 2e cycle.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Formulaire pour informations complémentaires
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Il est offert selon les options suivantes :
- Physique
- Biophysique et physiologie moléculaire
- Physique médicale

Cours complémentaires
BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 crédits.
BIO 1101 Biologie moléculaire, 3 crédits.
BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 crédits.
CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 crédits.
PHY 2900 Biophysique, 3 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option Physique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Option - Maximum 9 crédits.
À choisir parmi la liste des cours de cycles supérieures du Département avec l'approbation du directeur de recherche.

PHY 6051X	3	Analyse moderne des données physiques
PHY 6210	3	Physique statistique - systèmes en équilibre
PHY 6445	3	Physico-chimie des plasmas froids
PHY 6450	3	Chapitres choisis de physique des plasmas
PHY 6450B	3	Chapitres choisis de physique des plasma
PHY 6460	3	Diagnostic des plasmas
PHY 6485	3	Interactions ions et plasmas avec les matériaux
PHY 6505	3	Physique de la matière condensée
PHY 6530	3	Physique des surfaces
PHY 6611A	3	Chapitres choisis de physique subatomique
PHY 6638	3	Physique subatomique instrumentale
PHY 6639	3	Physique : rayonnement en milieu médical
PHY 6650	3	Fondements théoriques du modèle standard
PHY 6651	3	Fondements expérimentaux du modèle standard
PHY 6669	3	Cosmologie moderne
PHY 6710	3	Naines brunes et exoplanètes
PHY 6746	3	Vents stellaires et milieu circumstellaire
PHY 6756	3	Fluides astrophysiques
PHY 6771	3	Atmosphères stellaires
PHY 6780	3	Instruments de l'astronomie
PHY 6792	3	Astrophysique des galaxies
PHY 6812	3	Théorie des champs 1
PHY 6822	3	Théorie des champs 2
PHY 6890	3	Chapitres choisis de physique théorique
PHY 6912	3	Dosimétrie en radio-oncologie
PHY 6915	3	Radiologie et radioprotection
PHY 6918	3	Concepts de radioprotection pour le génie clinique
PHY 69801	0	Sujets spéciaux: physique médicale 1
PHY 69802	3	Sujets spéciaux: physique médicale 2
PHY 6985	3	Imagerie en physique médicale 1
PHY 6990	3	Imagerie en physique médicale 2
PHY 69961	0	Laboratoire : physique médicale 1
PHY 69962	3	Laboratoire : physique médicale 2

Bloc 70B

Choix - Maximum 9 crédits.
L'étudiant choisit tout autre cours de cycles supérieurs jugé pertinent avec l'approbation du directeur de recherche.

Bloc 70C

Obligatoire - 81 crédits.

PHY 7000	0	Examen général de doctorat
PHY 7010	81	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Biophysique et physiologie moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Option - 3 crédits.

PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire

Bloc 71B

Obligatoire - 2 crédits.

PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL 60621	0	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL 60622	1	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 71C

Choix - 6 crédits.
L'étudiant choisit tout autre cours de cycles supérieurs jugé pertinent avec l'approbation du directeur de recherche.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

PHY 7000	0	Examen général de doctorat

Segment 72 - Propre à l'option Physique médicale

Tous les crédits sont obligatoires, dont 65 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 25 crédits.

IFT 6150	4	Traitements d'images
PHY 6292	0	Séminaire de physique médicale
PHY 6639	3	Physique : rayonnement en milieu médical
PHY 6912	3	Dosimétrie en radio-oncologie
PHY 6915	3	Radiologie et radioprotection
PHY 69801	0	Sujets spéciaux: physique médicale 1
PHY 69802	3	Sujets spéciaux: physique médicale 2
PHY 6985	3	Imagerie en physique médicale 1
PHY 6990	3	Imagerie en physique médicale 2
PHY 69961	0	Laboratoire : physique médicale 1
PHY 69962	3	Laboratoire : physique médicale 2

Bloc 72B

Obligatoire - 65 crédits.

PHY 7000	0	Examen général de doctorat
PHY 7015	65	Thèse

École de psychoéducation

Programme 2-210-1-1 Version 10 (A20)

Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.)

Programme également offert au Campus Laval (2-210-1-9).

Objectifs

Le programme vise à former des psychoéducateurs compétents qui traitent avec rigueur toute activité professionnelle et scientifique dans leur domaine, soit la prévention et l'intervention auprès des personnes à risque ou en difficulté d'adaptation, des familles, des groupes ou des organisations. Trois modalités sont offertes :

- Stage (intégration professionnelle) : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation, sous condition de réussir des cours complémentaires en recherche (segment 72);
- Recherche et stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ et au deux options (Recherche et Recherche-intervention) du doctorat en psychoéducation (segment 74);
- Recherche : pour une formation à la recherche, donnant accès à l'option Recherche du doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychoéducation OU être titulaire d'un baccalauréat en psychologie ou en criminologie ou l'équivalent. Ces candidats doivent réussir une propédeutique avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B dans chacun de ces cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire départemental
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour la modalité avec mémoire et de quatre trimestres pour les deux autres modalités.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 modalités :
- Stage (intégration professionnelle) : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation, sous condition de réussir des cours complémentaires en recherche (segment 72);
- Recherche et stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ et aux deux options (Recherche et Recherche-intervention) du doctorat en psychoéducation (segment 74);
- Recherche : pour une formation à la recherche, donnant accès à l'option Recherche du doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75).

Propédeutique
Le programme comporte habituellement entre 21 et 30 crédits de propédeutique en fonction de la formation antérieure, incluant les stages d'intervention 1 et 2 (PSE 32501 et PSE 32502) pour un total de 11 crédits.

Segment 72 Propre à la modalité Stage (intégration professionnelle)

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage et 18 crédits à option.

Bloc 72A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

PSE 6116	3	Mobilisation des connaissances en psychoéducation

Bloc 72B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

PSE 6721	3	Psychoéducation avancée : petite enfance
PSE 6722	3	Psychoéducation avancée : attachement
PSE 6723	3	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés
PSE 6724	3	Psychoéducation avancée : troubles du développement
PSE 6726	3	Psychoéducation avancée : troubles anxieux
PSE 6727	3	Psychoéducation avancée : dépression
PSE 6728	3	Psychoéducation avancée : antisocialité
PSE 6729	3	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés
PSE 6730	3	Psychoéducation avancée : trauma
PSE 6732	3	Psychoéducation avancée : milieu scolaire
PSE 6733	3	Thèmes avancés psychoéducation

Bloc 72C Champs de pratique en psychoéducation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSE 6103	3	Enjeux sociaux et psychoéducation
PSE 6104	3	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation
PSE 6105	3	Approches de 3e vague en psychoéducation
PSE 6107	3	Interventions cognitives en milieu scolaire
PSE 6124	3	Biologie et intervention

PSE 6136	3	TDAH: Bilan clinique
PSE 6301	3	Perspectives évolutionnistes avancées
PSE 6307	3	Adaptation psychosociale à l'adolescence
PSE 6309	3	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis
PSE 6311	3	Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6312	3	Développement positif des personnes et communautés
PSE 6373	3	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6574	3	Techniques d'observation avancées
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
PSE 6638	3	Problématique en psychoéducation

Bloc 72D Formation clinique avancée

Obligatoire - 24 crédits.

PSE 6114	3	Éthique et déontologie en psychoéducation
PSE 6308	3	Évaluation et intervention en situation de crise
PSE 66091	0	Stage pratique en psychoéducation 1
PSE 66092	15	Stage pratique en psychoéducation 2
PSE 66111	0	Rapport d'intégration professionnelle 1
PSE 66112	3	Rapport d'intégration professionnelle 2

Segment 74 Propre à la modalité Recherche et stage

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage et 18 crédits à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 74A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

PSE 6562	3	Méthodes de recherche en psychoéducation

Bloc 74B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - 3 crédits.

PSE 6721	3	Psychoéducation avancée : petite enfance
PSE 6722	3	Psychoéducation avancée : attachement
PSE 6723	3	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés
PSE 6724	3	Psychoéducation avancée : troubles du développement
PSE 6726	3	Psychoéducation avancée : troubles anxieux
PSE 6727	3	Psychoéducation avancée : dépression
PSE 6728	3	Psychoéducation avancée : antisocialité
PSE 6729	3	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés
PSE 6730	3	Psychoéducation avancée : trauma
PSE 6732	3	Psychoéducation avancée : milieu scolaire
PSE 6733	3	Thèmes avancés psychoéducation

Bloc 74C Analyses de données

Option - 3 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation

Bloc 74D Formation clinique avancée

Obligatoire - 18 crédits.

PSE 6114	3	Éthique et déontologie en psychoéducation
PSE 6308	3	Évaluation et intervention en situation de crise
PSE 66081	0	Stage/pratique psychoéducation 1
PSE 66082	12	Stage/pratique psychoéducation 2

Bloc 74E Recherche et mémoire

Obligatoire - 18 crédits.

PSE 6622	18	Mémoire

Segment 75 Propre à la modalité Recherche

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 75A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

PSE 6562	3	Méthodes de recherche en psychoéducation

Bloc 75B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 6721	3	Psychoéducation avancée : petite enfance
PSE 6722	3	Psychoéducation avancée : attachement
PSE 6723	3	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés
PSE 6724	3	Psychoéducation avancée : troubles du développement
PSE 6726	3	Psychoéducation avancée : troubles anxieux
PSE 6727	3	Psychoéducation avancée : dépression
PSE 6728	3	Psychoéducation avancée : antisocialité
PSE 6729	3	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés
PSE 6730	3	Psychoéducation avancée : trauma
PSE 6732	3	Psychoéducation avancée : milieu scolaire
PSE 6733	3	Thèmes avancés psychoéducation

Bloc 75C Champs de pratique en psychoéducation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 6103	3	Enjeux sociaux et psychoéducation
PSE 6104	3	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation
PSE 6105	3	Approches de 3e vague en psychoéducation
PSE 6107	3	Interventions cognitives en milieu scolaire
PSE 6123	3	Séminaire de recherche
PSE 6124	3	Biologie et intervention
PSE 6136	3	TDAH: Bilan clinique
PSE 6301	3	Perspectives évolutionnistes avancées
PSE 6307	3	Adaptation psychosociale à l'adolescence
PSE 6309	3	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis
PSE 6311	3	Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6312	3	Développement positif des personnes et communautés
PSE 6373	3	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6574	3	Techniques d'observation avancées
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
PSE 6638	3	Problématique en psychoéducation

Bloc 75D Analyses de données

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation

Bloc 75E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PSE 6621	30	Mémoire

Programme 2-210-1-2 Version 00 (A20)

Actualisation de formation en psychoéducation

Programme également offert sous le no 2-210-1-8 au Campus Laval.

Objectifs

Ce programme s'adresse à des personnes pour qui l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) a prescrit des cours ou des heures de formation pratique et théorique supplémentaires afin d'avoir accès au tableau des membres de l'Ordre et ainsi obtenir leur permis d'exercice.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- Obtenir un avis valide du comité des admissions par équivalence de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) aux fins de la délivrance d'un permis de pratique de la psychoéducation;
- avoir obtenu un diplôme (niveau baccalauréat ou maîtrise) à l'extérieur du Québec dans une discipline jugée équivalente à la formation en psychoéducation;

OU

- avoir obtenu depuis au moins 5 ans un baccalauréat en psychoéducation ou dans une discipline connexe ET détenir une expérience professionnelle équivalent à minimum 5 ans à temps plein dans le domaine de la relation d'aide

Ce programme ne mène à aucun diplôme.
1.1 Exigences et/ou informations supplémentaires
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- La prescription (plan de formation) de l'OPPQ fournie par le comité des admissions par équivalence
- Un curriculum vitae
- Pour les détenteurs d'un baccalauréat obtenu au Québec, une attestation d'emploi ou une lettre faisant état d'une expérience d'un minimum de 5 ans temps plein dans le domaine de la relation d'aide après l'obtention du baccalauréat

Notez qu'à la demande de l'École de psychoéducation, les candidats doivent se présenter et participer à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre et la scolarité maximale est de 12 trimestres.

Structure du programme

Segment 70

Ce programme d'études comporte de 9 à 30 crédits, selon les cours prescrits par l'OPPQ. Notez qu'un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle peuvent être suivis.
Le cheminement sera déterminé pour chaque étudiant selon une prescription individualisée par l'OPPQ.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.
Choisir les cours selon la liste individualisée des cours prescrits par l'OPPQ.

PSE 6104	3	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation
PSE 6105	3	Approches de 3e vague en psychoéducation
PSE 6107	3	Interventions cognitives en milieu scolaire
PSE 6114	3	Éthique et déontologie en psychoéducation
PSE 6116	3	Mobilisation des connaissances en psychoéducation
PSE 6136	3	TDAH: Bilan clinique
PSE 6307	3	Adaptation psychosociale à l'adolescence
PSE 6308	3	Évaluation et intervention en situation de crise
PSE 6309	3	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis
PSE 6311	3	Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6373	3	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6562	3	Méthodes de recherche en psychoéducation
PSE 6574	3	Techniques d'observation avancées
PSE 6638	3	Problématique en psychoéducation
PSE 6721	3	Psychoéducation avancée : petite enfance
PSE 6722	3	Psychoéducation avancée : attachement
PSE 6723	3	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés
PSE 6724	3	Psychoéducation avancée : troubles du développement
PSE 6726	3	Psychoéducation avancée : troubles anxieux
PSE 6727	3	Psychoéducation avancée : dépression
PSE 6728	3	Psychoéducation avancée : antisocialité
PSE 6729	3	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés
PSE 6730	3	Psychoéducation avancée : trauma
PSE 6732	3	Psychoéducation avancée : milieu scolaire
PSE 6733	3	Thèmes avancés psychoéducation

Bloc 70B

Option - Maximum 6 crédits.
Choisir les cours selon la liste individualisée des cours prescrits par l'OPPQ.

PSE 1201	3	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans
PSE 1202	3	Développement normal et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 2202	3	Psychométrie et évaluation normative
PSE 2209	3	Conception de plans d'intervention

Programme 2-210-1-7 Version 00 (A20)

Diplôme complémentaire de deuxième cycle en psychoéducation

Objectifs

Le diplôme complémentaire s'adresse aux étudiants qui s'inscrivent au doctorat en psychoéducation option Recherche/Intervention. Les objectifs du programme sont :
1. d'offrir la formation nécessaire pour un accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ);
2. de développer des cliniciens-chercheurs de haut niveau.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- Être admis au doctorat en psychoéducation option Recherche/Intervention;

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Une preuve d'admission au doctorat en psychoéducation option Recherche/Intervention

2. Statut

Les étudiants peuvent être inscrits à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 9 trimestres.

4.Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme de 2e cycle en psychoéducation, le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de
doctorat.

Structure du programme

Segment 01

Le diplôme complémentaire de 2e cycle comporte 27 crédits répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

PSE 6114	3	Éthique et déontologie en psychoéducation
PSE 6308	3	Évaluation et intervention en situation de crise
PSE 6562	3	Méthodes de recherche en psychoéducation
PSE 66091	0	Stage pratique en psychoéducation 1
PSE 66092	15	Stage pratique en psychoéducation 2

Bloc 01B Méthodologie de recherche

Option - 3 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation

Programme 2-210-1-9 Version 03 (A20)

Maîtrise en psychoéducation (M. Sc.)

Programme également offert à Montréal (2-210-1-0).

Objectifs

Le programme vise à former des psychoéducateurs compétents qui traitent avec rigueur toute activité professionnelle et scientifique dans leur domaine, soit la prévention et l'intervention auprès des personnes à risque ou en difficulté d'adaptation, des familles, des groupes ou des organisations. Trois modalités sont offertes :

- Stage (intégration professionnelle) : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation, sous condition de réussir des cours complémentaires en recherche (segment 72);
- Recherche et stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ et au deux options (Recherche et Recherche-intervention) du doctorat en psychoéducation (segment 74);
- Recherche : pour une formation à la recherche, donnant accès à l'option Recherche du doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en psychoéducation OU être titulaire d'un baccalauréat en psychologie ou en criminologie ou l'équivalent. Ces candidats doivent réussir une propédeutique avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B dans chacun de ces cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire départemental
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour la modalité avec mémoire et de quatre trimestres pour les deux autres modalités.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 modalités :
- Stage (intégration professionnelle) : pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation donnant accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation, sous condition de réussir des cours complémentaires en recherche (segment 72);
- Recherche et stage : pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ et aux deux options (Recherche et Recherche-intervention) du doctorat en psychoéducation (segment 74);
- Recherche : pour une formation à la recherche, donnant accès à l'option Recherche du doctorat en psychoéducation, mais non à l'OPPQ (segment 75).

Propédeutique

Le programme comporte habituellement entre 21 et 30 crédits de propédeutique en fonction de la formation antérieure, incluant les stages d'intervention 1 et 2 (PSE 32501 et PSE 32502) pour un total de 11 crédits.

Segment 72 Propre à la modalité Stage (intégration professionnelle)

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage et 18 crédits à option.

Bloc 72A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

PSE 6116	3	Mobilisation des connaissances en psychoéducation

Bloc 72B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

PSE 6721	3	Psychoéducation avancée : petite enfance
PSE 6722	3	Psychoéducation avancée : attachement
PSE 6723	3	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés
PSE 6724	3	Psychoéducation avancée : troubles du développement
PSE 6726	3	Psychoéducation avancée : troubles anxieux
PSE 6727	3	Psychoéducation avancée : dépression
PSE 6728	3	Psychoéducation avancée : antisocialité
PSE 6729	3	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés
PSE 6730	3	Psychoéducation avancée : trauma
PSE 6732	3	Psychoéducation avancée : milieu scolaire
PSE 6733	3	Thèmes avancés psychoéducation

Bloc 72C Champs de pratique en psychoéducation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PSE 6103	3	Enjeux sociaux et psychoéducation
PSE 6104	3	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation
PSE 6105	3	Approches de 3e vague en psychoéducation
PSE 6107	3	Interventions cognitives en milieu scolaire
PSE 6124	3	Biologie et intervention
PSE 6136	3	TDAH: Bilan clinique
PSE 6301	3	Perspectives évolutionnistes avancées
PSE 6307	3	Adaptation psychosociale à l'adolescence
PSE 6309	3	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis
PSE 6311	3	Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6312	3	Développement positif des personnes et communautés
PSE 6373	3	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6574	3	Techniques d'observation avancées
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
PSE 6638	3	Problématique en psychoéducation

Bloc 72D Formation clinique avancée

Obligatoire - 24 crédits.

PSE 6114	3	Éthique et déontologie en psychoéducation
PSE 6308	3	Évaluation et intervention en situation de crise
PSE 66091	0	Stage pratique en psychoéducation 1
PSE 66092	15	Stage pratique en psychoéducation 2
PSE 66111	0	Rapport d'intégration professionnelle 1
PSE 66112	3	Rapport d'intégration professionnelle 2

Segment 74 Propre à la modalité Recherche et stage

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage et 18 crédits à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 74A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

PSE 6562	3	Méthodes de recherche en psychoéducation

Bloc 74B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - 3 crédits.

PSE 6721	3	Psychoéducation avancée : petite enfance
PSE 6722	3	Psychoéducation avancée : attachement
PSE 6723	3	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés
PSE 6724	3	Psychoéducation avancée : troubles du développement
PSE 6726	3	Psychoéducation avancée : troubles anxieux
PSE 6727	3	Psychoéducation avancée : dépression
PSE 6728	3	Psychoéducation avancée : antisocialité
PSE 6729	3	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés
PSE 6730	3	Psychoéducation avancée : trauma
PSE 6732	3	Psychoéducation avancée : milieu scolaire
PSE 6733	3	Thèmes avancés psychoéducation

Bloc 74C Analyses de données

Option - 3 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation

Bloc 74D Formation clinique avancée

Obligatoire - 18 crédits.

PSE 6114	3	Éthique et déontologie en psychoéducation
PSE 6308	3	Évaluation et intervention en situation de crise
PSE 66081	0	Stage/pratique psychoéducation 1
PSE 66082	12	Stage/pratique psychoéducation 2

Bloc 74E Recherche et mémoire

Obligatoire - 18 crédits.

PSE 6622	18	Mémoire

Segment 75 Propre à la modalité Recherche

Les crédits de la modalité sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 75A Formation scientifique

Obligatoire - 3 crédits.

PSE 6562	3	Méthodes de recherche en psychoéducation

Bloc 75B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 6721	3	Psychoéducation avancée : petite enfance
PSE 6722	3	Psychoéducation avancée : attachement
PSE 6723	3	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés
PSE 6724	3	Psychoéducation avancée : troubles du développement
PSE 6726	3	Psychoéducation avancée : troubles anxieux
PSE 6727	3	Psychoéducation avancée : dépression
PSE 6728	3	Psychoéducation avancée : antisocialité
PSE 6729	3	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés
PSE 6730	3	Psychoéducation avancée : trauma
PSE 6732	3	Psychoéducation avancée : milieu scolaire
PSE 6733	3	Thèmes avancés psychoéducation

Bloc 75C Champs de pratique en psychoéducation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 6103	3	Enjeux sociaux et psychoéducation
PSE 6104	3	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation
PSE 6105	3	Approches de 3e vague en psychoéducation
PSE 6107	3	Interventions cognitives en milieu scolaire
PSE 6123	3	Séminaire de recherche
PSE 6124	3	Biologie et intervention
PSE 6136	3	TDAH: Bilan clinique
PSE 6301	3	Perspectives évolutionnistes avancées
PSE 6307	3	Adaptation psychosociale à l'adolescence
PSE 6309	3	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis
PSE 6311	3	Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6312	3	Développement positif des personnes et communautés
PSE 6373	3	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6574	3	Techniques d'observation avancées
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
PSE 6638	3	Problématique en psychoéducation

Bloc 75D Analyses de données

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation

Bloc 75E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PSE 6621	30	Mémoire

Programme 3-210-1-0 Version 02 (A20)

Doctorat en psychoéducation (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat en psychoéducation se décline en deux modalités : la modalité Recherche et la modalité Recherche-intervention.
La modalité Recherche vise la formation de chercheurs de haut calibre dans deux champs d'expertises complémentaires, soit la compréhension du développement des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents selon une perspective multidimensionnelle et intégrative (psychopathologie développementale); et le développement, l'évaluation et la dissémination de stratégies d'intervention préventive et curative susceptibles d'enrayer l'apparition ou l'aggravation de ces problèmes et de favoriser un développement harmonieux des enfants et des adolescents à risque ou en difficulté (sciences de l'intervention/diffusion). Son objectif consiste à former des spécialistes qui contribueront à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial ou universitaire, au processus de formation et de structuration des milieux d'intervention, aux processus de prise de décision en matière de politiques sociales ou d'interventions cliniques qui touchent les enfants et les adolescents dans divers milieux de vie.
La modalité Recherche-intervention vise à former des praticiens avec une solide formation scientifique (cliniciens-chercheurs) qui, tout en pouvant aspirer à une carrière académique, pourront également s'insérer dans le marché du travail avec des compétences recherchées de haut niveau, particulièrement en ce qui a trait au développement, à l'implantation et à l'évaluation de programmes d'intervention.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales

Pour la modalité Recherche

- être titulaire d'une maîtrise en psychoéducation ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente et avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent. Des cours additionnels pourraient être exigés pour les candidats ayant un baccalauréat autre qu'en psychoéducation.

Pour la modalité Recherche-intervention

- être titulaire d'un baccalauréat en psychoéducation ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente avec une moyenne cumulative minimale de 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent et être autorisé par le doyen à s'inscrire au doctorat. Des cours additionnels pourraient être exigés.
- être admis au Diplôme complémentaire de 2e cycle en psychoéducation.

Le fait d'avoir la moyenne minimale ne garantit pas l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un travail académique réalisé dans le cadre de votre maîtrise ou du baccalauréat dans le cadre d'un passage direct
- Une esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation dont une du directeur de maîtrise.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de six trimestres et la scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans). Pour les étudiants inscrits à demi-temps, la scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.
Il est offert selon deux modalités :
- Recherche (segment 70)
- Recherche-intervention (segment 71)

Segment 70 Propre à la modalité Recherche

La modalité comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 24 crédits à option, dont 0 à 12 crédits d'internat en milieu de recherche ou d'intervention.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PSE 7302	3	Développement et inadaptation : concepts, méthodes 1
PSE 7311	3	Développement de programmes en psychoéducation 1

Bloc 70B Champs de pratique en psychoéducation

Option - Maximum 3 crédits.

PSE 6103	3	Enjeux sociaux et psychoéducation
PSE 6104	3	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation
PSE 6105	3	Approches de 3e vague en psychoéducation
PSE 6107	3	Interventions cognitives en milieu scolaire
PSE 6124	3	Biologie et intervention
PSE 6136	3	TDAH: Bilan clinique
PSE 6301	3	Perspectives évolutionnistes avancées
PSE 6307	3	Adaptation psychosociale à l'adolescence
PSE 6309	3	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis
PSE 6311	3	Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6312	3	Développement positif des personnes et communautés
PSE 6373	3	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6574	3	Techniques d'observation avancées
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
PSE 6638	3	Problématique en psychoéducation

Bloc 70C Méthodologies de recherche

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSE 7315	3	Lecture dirigée: méthodologie en psychoéducation
PSE 7320	3	Analyse de données longitudinales
PSE 7326	3	Publication et diffusion scientifiques

Bloc 70D Psychopathologie développem./sc. intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSE 7310	3	Prévention et inadaptation psychosociale
PSE 7312	3	Développement de programmes en psychoéducation 2
PSE 7313	3	Développement et inadaptation : concepts, méthodes 2
PSE 7314	3	Recherche et politiques sociales
PSE 7316	3	Lecture dirigée: thème avancé en psychoéducation
PSE 7701	3	Interactions biologie-individu-milieu

Bloc 70E Internat de recherche

Option - Maximum 12 crédits.

PSE 7345	6	Internat de recherche 1
PSE 7346	6	Internat de recherche 2
PSE 7347	3	Internat de recherche 3
PSE 7348	6	Internat de recherche appliquée 1
PSE 7349	3	Internat de recherche appliquée 2

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 60 crédits.

PSE 7800	0	Examen de synthèse
PSE 7900	60	Thèse

Segment 71 Propre à la modalité Recherche-intervention

La modalité comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires, dont 60 attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 21 crédits à option, dont 0 à 9 crédits d'internat en milieu de recherche ou d'intervention.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

PSE 7302	3	Développement et inadaptation : concepts, méthodes 1
PSE 7311	3	Développement de programmes en psychoéducation 1
PSE 7312	3	Développement de programmes en psychoéducation 2

Bloc 71B Champs de pratique en psychoéducation

Option - Maximum 6 crédits.

PSE 6103	3	Enjeux sociaux et psychoéducation
PSE 6104	3	Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation
PSE 6105	3	Approches de 3e vague en psychoéducation
PSE 6107	3	Interventions cognitives en milieu scolaire
PSE 6124	3	Biologie et intervention
PSE 6136	3	TDAH: Bilan clinique
PSE 6301	3	Perspectives évolutionnistes avancées
PSE 6307	3	Adaptation psychosociale à l'adolescence
PSE 6309	3	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis
PSE 6311	3	Difficultés relationnelles avec les pairs
PSE 6312	3	Développement positif des personnes et communautés
PSE 6373	3	Travail d'équipe et rôle conseil
PSE 6574	3	Techniques d'observation avancées
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
PSE 6638	3	Problématique en psychoéducation

Bloc 71C Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

PSE 6721	3	Psychoéducation avancée : petite enfance
PSE 6722	3	Psychoéducation avancée : attachement
PSE 6723	3	Psychoéducation avancée : troubles extériorisés
PSE 6724	3	Psychoéducation avancée : troubles du développement
PSE 6726	3	Psychoéducation avancée : troubles anxieux
PSE 6727	3	Psychoéducation avancée : dépression
PSE 6728	3	Psychoéducation avancée : antisocialité
PSE 6729	3	Psychoéducation avancée : mineurs judiciarisés
PSE 6730	3	Psychoéducation avancée : trauma
PSE 6732	3	Psychoéducation avancée : milieu scolaire
PSE 6733	3	Thèmes avancés psychoéducation

Bloc 71D Méthodologies de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSE 7315	3	Lecture dirigée: méthodologie en psychoéducation
PSE 7320	3	Analyse de données longitudinales
PSE 7326	3	Publication et diffusion scientifiques

Bloc 71E Psychopathologie développem./sc. intervention

Option - Maximum 3 crédits.

PSE 7310	3	Prévention et inadaptation psychosociale
PSE 7313	3	Développement et inadaptation : concepts, méthodes 2
PSE 7314	3	Recherche et politiques sociales
PSE 7316	3	Lecture dirigée: thème avancé en psychoéducation
PSE 7701	3	Interactions biologie-individu-milieu

Bloc 71F Internat de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

PSE 7345	6	Internat de recherche 1
PSE 7346	6	Internat de recherche 2
PSE 7347	3	Internat de recherche 3
PSE 7348	6	Internat de recherche appliquée 1
PSE 7349	3	Internat de recherche appliquée 2

Bloc 71G Recherche et thèse

Obligatoire - 60 crédits.

PSE 7800	0	Examen de synthèse
PSE 7900	60	Thèse

Département de psychologie

Programme 2-220-1-3 Version 06 (A20)

Maîtrise en psychologie (M. Sc.)

Objectifs

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche de base dans un secteur de recherche de son choix en psychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure, en psychologie, ou d'un diplôme préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Formulaire départemental

(N.B. Un formulaire incomplet amènera le rejet de la candidature)
Notes : Il est fortement suggéré d'avoir contacté des directeurs de recherche potentiels afin de vérifier/confirmer leur disponibilité/intérêt à diriger vos travaux de recherche avant de déposer votre demande d'admission. La probabilité de pairage avec un directeur de recherche, condition essentielle à l'admission, après le dépôt de la demande d'admission est beaucoup plus faible en raison de la capacité d'accueil limitée.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 6013	3	Séminaire de projet de mémoire
PSY 6028	3	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche

Bloc 70B Méthodes d'analyse

Option - 3 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes

Bloc 70C Séminaires et stages

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6855	3	Stage de recherche 1

Bloc 70D Neuroscience cognitive et neuropsychologie

Option - Maximum 3 crédits.

NCM 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6936	3	Troubles du sommeil : dépistage et intervention
PSY 6973	3	Traitement des données en neurosciences cognitives
PSY 6976	3	Techniques expérimentales en cognition
PSY 6983	3	Projet en sciences des données neuronales
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

Bloc 70E Psychologie clinique/sociale/du travail et des organisations

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
PSY 6257	3	Personnalité et comportement criminel
PSY 6258	3	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés
PSY 6303	3	Théories contemporaines en psychologie sociale
PSY 6304	3	Transfert et utilisation de la recherche sociale
PSY 6306	3	Thèmes avancés en psychologie sociale 2
PSY 6307	3	Cognitions sociales
PSY 6308	3	Neuroscience sociale
PSY 6322	3	Identité sociale et personnelle
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
PSY 6356	3	Études de cas: paraphilies
PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de cycles supérieurs choisi avec l'approbation de la personne responsable du programme.

Bloc 70G

Obligatoire - 33 crédits.

PSY 6965	6	Recherche
PSY 6966	27	Mémoire

Programme 3-220-1-0 Version 11 (A22)

Doctorat en psychologie (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat en psychologie s'adresse aux étudiants qui veulent acquérir des habiletés de recherche de haut niveau dans des domaines de pointe en psychologie.
En plus de son orientation générale, il offre la possibilité de développer des compétences particulières dans les champs de la neuroscience cognitive et de la psychologie sociale, par le biais de deux options distinctes.

Il est important de noter que le doctorat en psychologie n'offre pas de formation professionnelle en psychologie ni de stage de formation clinique. Il ne donne ainsi pas accès à l'Ordre des Psychologues de Québec

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en psychologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en psychologie, ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Formulaire départemental

(N.B. Un formulaire incomplet amènera le rejet de la candidature)

Notes : Il est fortement suggéré d'avoir contacté des directeurs de recherche potentiels afin de vérifier/confirmer leur disponibilité/intérêt à diriger vos travaux de recherche avant de déposer votre demande d'admission. La probabilité de pairage avec un directeur de recherche, condition essentielle à l'admission, après le dépôt de la demande d'admission est beaucoup plus faible en raison de la capacité d'accueil limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation, d'interruption des études et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert avec trois options :
- l'option Générale (segment 71);
- l'option Psychologie sociale (segment 73);
- l'option Neuroscience cognitive et computationnelle (segment 78).

Segment 71 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 12 à 18 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

PSY 7006	3	Séminaire de projet doctoral

Bloc 71B Méthodes d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes

Bloc 71C Séminaires et stages

Option - Maximum 9 crédits.

PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6033	3	Séminaire de recherche 2
PSY 6855	3	Stage de recherche 1
PSY 6856	3	Stage de recherche 2
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche
SHA 7015	3	Épistémologie : sciences humaines appliquées

Bloc 71D Neuroscience cognitive et neuropsychologie

Option - Maximum 9 crédits.

NCM 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6936	3	Troubles du sommeil : dépistage et intervention
PSY 6976	3	Techniques expérimentales en cognition
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

Bloc 71E Psychologie clinique, sociale, du travail et des organisations

Option - Maximum 9 crédits.

PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
PSY 6257	3	Personnalité et comportement criminel
PSY 6258	3	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés
PSY 6303	3	Théories contemporaines en psychologie sociale
PSY 6304	3	Transfert et utilisation de la recherche sociale
PSY 6306	3	Thèmes avancés en psychologie sociale 2
PSY 6307	3	Cognitions sociales
PSY 6308	3	Neuroscience sociale

PSY 6322	3	Identité sociale et personnelle
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
PSY 6356	3	Études de cas: paraphilies
PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail

Bloc 71F

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours au choix approuvé par le responsable de programme.

Bloc 71G Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7962	9	Recherche
PSY 7963	60	Thèse

Segment 73 - Propre à l'option Psychologie sociale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 6303	3	Théories contemporaines en psychologie sociale
PSY 7006	3	Séminaire de projet doctoral

Bloc 73B Approfondissement en psychologie sociale

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6304	3	Transfert et utilisation de la recherche sociale
PSY 6306	3	Thèmes avancés en psychologie sociale 2
PSY 6307	3	Cognitions sociales
PSY 6308	3	Neuroscience sociale
PSY 6322	3	Identité sociale et personnelle

Bloc 73C Méthodes d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes

Bloc 73D Séminaires et stages

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6033	3	Séminaire de recherche 2
PSY 6855	3	Stage de recherche 1
PSY 6856	3	Stage de recherche 2
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche
SHA 7015	3	Épistémologie : sciences humaines appliquées

Bloc 73E Neuroscience cognitive et neuropsychologie

Option - Maximum 3 crédits.

NCM 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6936	3	Troubles du sommeil : dépistage et intervention
PSY 6976	3	Techniques expérimentales en cognition
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

Bloc 73F Psychologie clinique et du travail et des organisations

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 6106	3	Psychologie de la santé
PSY 6257	3	Personnalité et comportement criminel
PSY 6258	3	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
PSY 6356	3	Études de cas: paraphilies
PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail

Bloc 73G

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours au choix approuvé par la responsable de programme.

Bloc 73H Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7962	9	Recherche
PSY 7963	60	Thèse

Segment 78 - Propre à l'option Neuroscience cognitive et computationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 7006	3	Séminaire de projet doctoral

Bloc 78B Approfondissement en neuroscience cognitive et neuropsychologie

Option - Maximum 9 crédits.

NCM 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6307	3	Cognitions sociales
PSY 6308	3	Neuroscience sociale
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6936	3	Troubles du sommeil : dépistage et intervention
PSY 6976	3	Techniques expérimentales en cognition
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

Bloc 78C Neuroscience computationnelle

Option - Maximum 9 crédits.

IFT 6758	4	Science des données
NSC 6084	3	Neurosciences computationnelles
PSY 6973	3	Traitement des données en neurosciences cognitives
PSY 6983	3	Projet en sciences des données neuronales

Bloc 78D Méthodes d'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes

Bloc 78E Séminaires et stages

Option - Maximum 6 crédits.

PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6033	3	Séminaire de recherche 2
PSY 6855	3	Stage de recherche 1
PSY 6856	3	Stage de recherche 2
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 78F Psychologie clinique, sociale, du travail et des organisations

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
PSY 6303	3	Théories contemporaines en psychologie sociale
PSY 6304	3	Transfert et utilisation de la recherche sociale
PSY 6306	3	Thèmes avancés en psychologie sociale 2
PSY 6322	3	Identité sociale et personnelle
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail

Bloc 78G

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours au choix approuvé par le responsable de programme.

Bloc 78H Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7962	9	Recherche
PSY 7963	60	Thèse

Programme 3-220-1-3 Version 03 (A22)

Doctorat en psychologie, option psychologie clinique (D. Psy.)

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie clinique. Il vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en psychologie - psychologie clinique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle (spécialisé ou avec majeure) en psychologie, en neuroscience cognitive (orientation neuropsychologie), ou d'un diplôme jugé équivalent comportant au moins 51 crédits en psychologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.
Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour

l'admission.
Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots
- Le formulaire départemental

dûment rempli

2. Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

3. Statut

Plein temps

4. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

5. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis au début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat. Lorsque le jury de l'essai doctoral s'est prononcé en faveur de l'acceptation de la portion écrite de l'essai, un exposé oral a lieu.

Structure du programme

Le doctorat comporte 123 crédits.

Segment 70 Psychologie clinique

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 102 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral et 60 crédits attribués à des stages, et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 7422	3	Psychopharmacologie clinique
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique
PSY 7907	3	Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 60 crédits.

PSY 7948	3	Stage: relation
PSY 7949	6	Stage: évaluation
PSY 7952	6	Stage: intervention clinique 1
PSY 7953	6	Stage: intervention clinique 2
PSY 7954	3	Practicum supervision et consultation
PSY 7956	36	Internat clinique

Bloc 70C1 Psychopathologie et évaluation - Axe Évaluation enfants - adolescents

Obligatoire - 9 crédits.
L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents OU du profil Adultes.

PSY 7236	3	Psychopathologie: enfants et adolescents
PSY 7905	3	Évaluation: enfants et adolescents 1
PSY 7915	3	Évaluation: enfants et adolescents 2

Bloc 70C2 Psychopathologie et évaluation - Axe Évaluation adultes

Obligatoire - 9 crédits.
L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents OU du profil Adultes.

PSY 7229	3	Psychopathologie adulte
PSY 7906	3	Évaluation: adultes
PSY 7916	3	Évaluation des adultes par les tests

Bloc 70D Intervention 1

Option - 3 crédits.

PSY 6127	3	Thérapie cognitivo-comportementale
PSY 6137	3	Psychologie positive appliquée et clinique
PSY 6228	3	Thérapies psychodynamiques
PSY 6258	3	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
PSY 6356	3	Études de cas: paraphilies
PSY 6616	3	Perspectives actuelles sur l'adolescence
PSY 6674	3	Processus de changement : enfant, adolescent
PSY 6678	3	Modèles d'interventions brèves
PSY 6928	3	Thérapies cognitives-comportementales de 3e vague
PSY 6937	3	Intervention: troubles mentaux graves
PSY 6946	3	Traumatisme et intervention
PSY 6968	3	Thérapies relationnelles et intersubjectives
PSY 7221	3	La communication facilitante en milieu familial

Bloc 70E Intervention 2

Option - 3 crédits.

PSY 6253	3	Interventions familiales
PSY 6552	3	Intervention de couple
PSY 6679	3	Intervention de groupe

Bloc 70F Méthodologie

Option - 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
PSY 7919	3	Méthodes de recherche en psycho clinique
PSY 7990	3	Analyse critique en psychologie clinique

Bloc 70G

Option - 9 crédits.
À choisir dans la banque de cours et de stages du Département de psychologie, en fonction des besoins de formation de l'étudiant et avec l'approbation du comité de programme.

Bloc 70H Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7993	6	Projet d'essai doctoral
PSY 7994	18	Essai doctoral

Programme 3-220-1-4 Version 04 (H22)

Doctorat en psychologie - psychologie clinique, option neuropsychologie clinique (D. Psy.)

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la neuropsychologie clinique. Il vise à former des neuropsychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la neuropsychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en psychologie, option neuropsychologie clinique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie, d'un B. Sc. spécialisé en neuroscience cognitive (orientation neuropsychologie), ou d'un baccalauréat jugé équivalent comportant au moins 51 crédits en psychologie.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une maîtrise de l'anglais suffisante pour compléter les lectures obligatoires dans cette langue.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire départemental
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé. Pour obtenir le diplôme, l'étudiant(e) doit avoir complété tous les crédits du Segment 70 OU tous ceux du Segment 71.

4. Essai doctoral d'intégration

La complétion du cours séquentiel PSY79931 et PSY79932 - Projet d'essai doctoral 1 et 2 est obligatoire pour la réussite du programme. La première partie (séminaire de projet doctoral) doit être suivie au second trimestre d'inscription, soit à l'hiver de la 1re année et la seconde partie (dépôt du projet) complétée à l'automne de la 2e année, selon les dates prescrites par le Département.

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat. Lorsque le jury de l'essai doctoral s'est prononcé en faveur de l'acceptation de la portion écrite de l'essai, un exposé oral a lieu.

Structure du programme

Cette option du Doctorat en psychologie comporte 126 crédits. En plus du tronc commun, elle est offerte selon les deux cheminements suivants:

- Cheminement internats avec mineure (Segment 70)
- Cheminement internats sans mineure (Segment 71)

Segment 01 - Tronc commun propre à l'option neuropsychologie clinique

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 72 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral et 18 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
PSY 7413	3	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY 7414	3	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné
PSY 7416	3	Neuropsychologie: méthodes d'intervention
PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte
PSY 7426	3	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant
PSY 7427	3	Psychopathologie et évaluation
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 01B Stages

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 7487	6	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné
PSY 7488	6	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent
PSY 7489	3	Stage d'intervention neuropsychologie clinique 1
PSY 7491	3	Stage d'intervention neuropsychologie clinique 2
PSY 7494	3	Stage de supervision et consultation en neuropsychologie clinique
PSY 7948	3	Stage: relation

Bloc 01C Méthodologie de recherche

Option - 3 crédits.

PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2

Bloc 01D Statistiques

Option - 3 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées

PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 01E Intervention

Option - 6 crédits.

PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
PSY 6127	3	Thérapie cognitivo-comportementale
PSY 6258	3	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés
PSY 6678	3	Modèles d'interventions brèves
PSY 6936	3	Troubles du sommeil : dépistage et intervention
PSY 7417	3	Relation d'aide en neuropsychologie
PSY 7907	3	Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 01F Approfondissement en neuropsychologie

Option - 6 crédits.

NCM 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6419	3	Neuropsychologie et troubles acquis du langage
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6855	3	Stage de recherche 1
PSY 7422	3	Psychopharmacologie clinique

Bloc 01G Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 79931	0	Projet d'essai doctoral 1
PSY 79932	6	Projet d'essai doctoral 2
PSY 7994	18	Essai doctoral

Segment 70 - Propre à l'option neuropsy. cliniq.: chemin. internats avec mineure

Les crédits de ce cheminement, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 108 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

PSY 7501	6	Internat en psychologie clinique
PSY 7502	15	Internat en neuropsychologie clinique 1
PSY 7503	15	Internat en neuropsychologie clinique 2

Segment 71 - Propre à l'option neuropsy. cliniq.: chemin. internats sans mineure

Les crédits de ce cheminement, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 108 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral et 18 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 36 crédits.

PSY 7504	18	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 1
PSY 7505	18	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 2

Programme 3-220-1-5 Version 04 (H22)

Doctorat en psychologie - recherche et intervention, option neuropsychologie clinique (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en psychologie - recherche et intervention, option neuropsychologie clinique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie, d'un B. Sc. spécialisé en neuroscience cognitive (orientation neuropsychologie), ou d'un baccalauréat jugé équivalent comportant au moins 51 crédits en psychologie.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

L'étudiant doit avoir une maîtrise de l'anglais suffisante pour compléter les lectures obligatoires dans cette langue.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire départemental
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots maximum
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres et la scolarité maximale est de quinze trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e
trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme. Pour obtenir le diplôme, l'étudiant(e) doit avoir complété tous les crédits du Segment 70P1 OU tous ceux du Segment 70P2.

6. Séminaire de projet doctoral

La complétion du cours séquentiel PSY79231 et PSY79232 - Recherche 1 et 2 est obligatoire pour la réussite du programme. La première partie (séminaire de projet doctoral) doit être suivie au second trimestre d'inscription, soit à l'hiver de la 1re année et la seconde partie (dépôt du projet) complétée à l'automne de la 2e année, selon les dates prescrites par le Département.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cette option du Doctorat en psychologie comporte 153 crédits. En plus du tronc commun, elle est offerte selon les deux cheminements suivants:

- Cheminement internats avec mineure (Segment 70P1)
- Cheminement internats sans mineure (Segment 70P2)

Un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures par semaine, pendant 15 semaines.

Segment 01 - Tronc commun propre à l'option Neuropsychologie clinique

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 111 crédits obligatoires, dont 63 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 30 crédits.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 7413	3	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY 7414	3	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné
PSY 7416	3	Neuropsychologie: méthodes d'intervention
PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte
PSY 7426	3	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant
PSY 7427	3	Psychopathologie et évaluation
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 01B Stages

Obligatoire - 18 crédits.

PSY 7487	6	Stage en neuropsychologie clinique adulte/aîné
PSY 7488	6	Stage en neuropsychologie clinique enfant/adolescent
PSY 7494	3	Stage de supervision et consultation en neuropsychologie clinique
PSY 7948	3	Stage: relation

Bloc 01C Analyse des données

Option - 3 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 01D Approfondissement en neuropsychologie

Option - 3 crédits.

NCM 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PST 6200	3	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
PSY 6032	3	Séminaire de recherche 1
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
PSY 6308	3	Neuroscience sociale
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6419	3	Neuropsychologie et troubles acquis du langage
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6855	3	Stage de recherche 1
PSY 6936	3	Troubles du sommeil : dépistage et intervention
PSY 6983	3	Projet en sciences des données neuronales
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention
PSY 7417	3	Relation d'aide en neuropsychologie
PSY 7422	3	Psychopharmacologie clinique
PSY 7489	3	Stage d'intervention neuropsychologie clinique 1

Bloc 01E Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 79231	0	Recherche 1
PSY 79232	9	Recherche 2
PSY 7926	54	Thèse

Segment 70P1 - Cheminement internats avec mineure

Les crédits de ce cheminement, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 147 crédits obligatoires, dont 63 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.

Bloc 70P1A

Obligatoire - 36 crédits.

PSY 7501	6	Internat en psychologie clinique
PSY 7502	15	Internat en neuropsychologie clinique 1
PSY 7503	15	Internat en neuropsychologie clinique 2

Segment 70P2 - Cheminement internats sans mineure

Les crédits de ce cheminement, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 147 crédits obligatoires, dont 63 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.

70P2A

Obligatoire - 36 crédits.

PSY 7504	18	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 1
PSY 7505	18	Internat en neuropsycho. clinique et en psycho. 2

Programme 3-220-1-6 Version 02 (A16)

Doctorat en psychologie – recherche et intervention,

option psychologie clinique (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (chapitre II section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie, d'un B. Sc. spécialisé en neuroscience cognitive (orientation neuropsychologie), ou d'un baccalauréat jugé équivalent comportant au moins 51 crédits en psychologie.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.
Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une maîtrise de l'anglais suffisante pour compléter les lectures obligatoires dans cette langue.
Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots.
- Le formulaire départemental dûment rempli

2. Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres.

3. Statut

Plein temps

4. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

5. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

6. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 156 crédits.
Un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures par semaine, pendant 15 semaines.

Segment 70 - Propre à l'option Psychologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 144 crédits obligatoires dont 60 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PSY 7422	3	Psychopharmacologie clinique
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique
PSY 7907	3	Fondements empiriques de l'intervention

Bloc 70B Stages et internats

Obligatoire - 60 crédits.

PSY 7948	3	Stage: relation
PSY 7949	6	Stage: évaluation
PSY 7952	6	Stage: intervention clinique 1
PSY 7953	6	Stage: intervention clinique 2
PSY 7954	3	Practicum supervision et consultation
PSY 7956	36	Internat clinique

Bloc 70C1 Psychopathologie et évaluation - Axe: Évaluation enfants - adolescents

Obligatoire - 9 crédits.
L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents, OU du profil Adultes.

PSY 7236	3	Psychopathologie: enfants et adolescents
PSY 7905	3	Évaluation: enfants et adolescents 1
PSY 7915	3	Évaluation: enfants et adolescents 2

Bloc 70C2 Psychopathologie et évaluation - Axe : Évaluation adultes

Obligatoire - 9 crédits.
L'étudiant doit choisir les cours du profil Enfants/adolescents, ou du profil Adultes.

PSY 7229	3	Psychopathologie adulte
PSY 7906	3	Évaluation: adultes
PSY 7916	3	Évaluation des adultes par les tests

Bloc 70D Intervention 1

Option - 3 crédits.

PSY 6127	3	Thérapie cognitivo-comportementale
PSY 6137	3	Psychologie positive appliquée et clinique
PSY 6228	3	Thérapies psychodynamiques
PSY 6258	3	Interventions en santé mentale adaptées aux aînés
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
PSY 6356	3	Études de cas: paraphilies
PSY 6616	3	Perspectives actuelles sur l'adolescence
PSY 6674	3	Processus de changement : enfant, adolescent
PSY 6678	3	Modèles d'interventions brèves
PSY 6928	3	Thérapies cognitives-comportementales de 3e vague
PSY 6937	3	Intervention: troubles mentaux graves
PSY 6946	3	Traumatisme et intervention
PSY 6968	3	Thérapies relationnelles et intersubjectives
PSY 7221	3	La communication facilitante en milieu familial

Bloc 70E Intervention 2

Option - 3 crédits.

PSY 6253	3	Interventions familiales
PSY 6552	3	Intervention de couple
PSY 6679	3	Intervention de groupe

Bloc 70F Méthodologie 1

Obligatoire - 3 crédits.

PSY 7919	3	Méthodes de recherche en psycho clinique

Bloc 70G Méthodologie 2

Option - 3 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 70H

Choix - 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours du Département ou des études supérieures et postdoctorales en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc 70I Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7923	9	Recherche
PSY 7926	54	Thèse

Programme 3-220-1-7 Version 01 (A16)

Doctorat en psychologie – recherche et intervention, option psychologie du travail et des organisations (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans le domaine de la psychologie du travail et des organisation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie, d'un B. Sc. spécialisé en neuroscience cognitive (orientation neuropsychologie), ou d'un baccalauréat jugé équivalent comportant au moins 51 crédits en psychologie.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une maîtrise de l'anglais suffisante pour compléter les lectures obligatoires dans cette langue.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots maximum.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de neuf trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 150 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option Psychologie du travail et des organisations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :120 crédits obligatoires, dont 51 crédits attribués à des stages et 63 crédits à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Consultation et éthique

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 70B Évaluation et diagnostic

Option - 9 crédits.

PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
PSY 7719	3	Évaluer le personnel

Bloc 70C Intervention de changement

Option - 9 crédits.

PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel

Bloc 70D Recherche et méthodologie

Option - 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 70E Stages et internats

Obligatoire - 51 crédits.

PSY 7779	3	Stage en psychologie travail / organisation 1
PSY 7787	6	Stage en psychologie travail / organisation 2
PSY 7796	18	Internat en psychologie travail / organisation 1
PSY 7797	18	Internat en psychologie travail / organisation 2
PSY 7948	3	Stage: relation
PSY 7954	3	Practicum supervision et consultation

Bloc 70F

Choix - 6 crédits.

Cours à choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs du Département ou de l'Université de Montréal, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc 70G Recherche et thèse

Obligatoire - 63 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7923	9	Recherche
PSY 7926	54	Thèse

Programme 3-220-1-8 Version 01 (A17)

Doctorat en psychologie, option psychologie du travail et des organisations (D. Psy.)

Objectifs

L'option Psychologie du travail et des organisations s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie du travail et des organisations. Elle vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie du travail et des organisations, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Psy., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé ou avec majeure en psychologie, d'un B. Sc. spécialisé en neuroscience cognitive (orientation neuropsychologie), ou d'un baccalauréat jugé équivalent comportant au moins 51 crédits en psychologie.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent

L'ordre des psychologues du Québec s'attend à ce que les étudiants admis dans ce programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société Canadienne de Psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les critères minimaux de l'Ordre sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits, répartis comme suit: bases biologiques (6 cr.); bases sociales-culturelles (6cr.); bases cognitives-affectives (6 cr.); psychologie du développement (6 cr.); histoire et systèmes (3 cr.); psychométrie (3 cr.); méthodes de recherche (3 cr.); analyse de données (3 cr.); personnalité (3 cr.); psychopathologie (3 cr.). Il est préférable que le candidat ait complété l'ensemble de ces crédits avant le début du programme auquel il est admis, le cas échéant.

Correspondance entre les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec et les cours du premier cycle à l'Université de Montréal

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, sur demande, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une maîtrise de l'anglais suffisante pour compléter les lectures

obligatoires dans cette langue.
Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission. Des mesures supplémentaires (tests psychométriques, jeux de rôle, entrevues lors d'une pleine journée de sélection) complètent le processus.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Une lettre de présentation de 200 à 700 mots.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 9 trimestres. À cela s'ajoutent trois trimestres en rédaction.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat. Lorsque le jury de l'essai doctoral s'est prononcé en faveur de l'acceptation de la portion écrite de l'essai, un exposé oral a lieu.

Structure du programme

Cette option totalise 120 crédits.

Segment 70 - Propre à l'option psychologie du travail et des organisations

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 111 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à la rédaction d'un essai doctoral, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Consultation et éthique

Obligatoire - 6 crédits.

PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 7903	3	Organisation professionnelle et éthique

Bloc 70B Évaluation et diagnostic

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 6712	3	Évaluer la performance au travail
PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
PSY 7719	3	Évaluer le personnel

Bloc 70C Intervention de changement

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6793	3	Sélection du personnel

Bloc 70D Recherche et méthodologie

Option - 6 crédits.

PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
PSY 6019	3	Méthodes quantitatives univariées
PSY 7005	3	Concevoir et communiquer la recherche

Bloc 70E Stages et internats

Obligatoire - 51 crédits.

PSY 7779	3	Stage en psychologie travail / organisation 1
PSY 7787	6	Stage en psychologie travail / organisation 2
PSY 7796	18	Internat en psychologie travail / organisation 1
PSY 7797	18	Internat en psychologie travail / organisation 2
PSY 7948	3	Stage: relation
PSY 7954	3	Practicum supervision et consultation

Bloc 70F

Choix - 3 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs du Département ou de l'Université de Montréal, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc 70G Essai doctoral d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

PSY 7860	0	Examen général de doctorat
PSY 7993	6	Projet d'essai doctoral
PSY 7994	18	Essai doctoral

Programme 3-220-6-0 Version 01 (A21)

Microprogramme de troisième cycle en neuropsychologie clinique

Objectifs

Le microprogramme s'adresse aux détenteurs d'un doctorat en psychologie qui désirent maîtriser les notions relatives au développement, à la neuroanatomie et au fonctionnement normal et pathologique du cerveau. Ce microprogramme permet l'acquisition d'habiletés professionnelles visant à analyser les profils d'individus en proie à divers troubles neuropsychologiques tels que les troubles de l'attention, du langage, de la mémoire, les dysfonctionnements exécutifs et sensoriels à l'aide de méthodes et de techniques d'évaluation psychométriques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 3e cycle (neuropsychologie clinique), le candidat doit :

1. Conditions d'admissibilité

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- détenir un Ph. D. R/I ou D. Psy. en psychologie clinique
- être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Preuve de l'obtention du permis de pratique de l'Ordre des psychologues du Québec.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription du candidat.

Structure du programme

Ce microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 71

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes

Bloc 71B Syndromes neuropsychologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte
PSY 7426	3	Syndromes neuropsychologiques de l'enfant

Bloc 71C Évaluation neuropsychologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PSY 7413	3	Évaluation neuropsychologique enfant/adolescent
PSY 7414	3	Évaluation neuropsychologique adulte et aîné

Bloc 71D Approfondissement en neuropsychologie

Option - Maximum 6 crédits.

NCM 6441	3	Neuropsychologie de la musique
PSY 6308	3	Neuroscience sociale
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
PSY 6419	3	Neuropsychologie et troubles acquis du langage
PSY 6423	3	Neuropsychologie cognitive humaine
PSY 6992	3	Électrophysiologie de l'attention

École de relations industrielles

Programme 2-230-1-0 Version 11 (A18)

Maîtrise en relations industrielles (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et problèmes en relations industrielles et ce d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire qui intègre la diversité des aspects juridico-institutionnel, économique, sociologique, psychologique, administratif et de la santé et de la sécurité du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 16 crédits de cours
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. L'étudiant doit choisir parmi les deux options suivantes:
- Option Multidisciplinaire (segment 70)
- Option Santé et sécurité au travail (segment 71)

Chaque option offre les modalités suivantes :
- la modalité avec mémoire (MM),
- la modalité avec stage (ST),
- la modalité avec travail dirigé (TD).

Aux 45 crédits de la maîtrise peut s'ajouter une formation propédeutique composée des cours suivants :
REI 6022 - 4 crédits - Politiques publiques et emploi
REI 6033 - 4 crédits - Aspects juridiques des RI
REI 6044 - 4 crédits - Gestion des ressources humaines
REI 6055 - 4 crédits - Relations du travail

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

REI 6600	3	Théories en relations industrielles
REI 6601	3	Méthodologie et analyse de données

Segment 70 Propre à l'Option Multidisciplinaire

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.
Les crédits de la modalité avec stage (ST) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un stage et 21crédits à option.
Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires dont 15 crédits attribués à un travail dirigé et 24 crédits à option.

MM - Bloc 70A

Option - 9 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
REI 6142	3	Études à l'étranger en relations industrielles 2
REI 6143	3	Études à l'étranger en relations industrielles 3
REI 6144	3	Études à l'étranger en relations industrielles 4
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Perspectives internationales de la GRH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1

REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6626	3	Problèmes contemporains en RI 2
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

MM - Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REI 6905	1	Atelier de préparation du projet
REI 6911	5	Recherche
REI 6920	9	Recherche
REI 6930	15	Mémoire

ST - Bloc 70A

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
REI 6142	3	Études à l'étranger en relations industrielles 2
REI 6143	3	Études à l'étranger en relations industrielles 3
REI 6144	3	Études à l'étranger en relations industrielles 4
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Perspectives internationales de la GRH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6626	3	Problèmes contemporains en RI 2
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

ST - Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.
Cours REI de niveau 3000.

ST - Bloc 70C

Obligatoire - 18 crédits.

REI 6833	9	Stage professionnel
REI 6834	9	Rapport de stage

TD - Bloc 70A

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
REI 6142	3	Études à l'étranger en relations industrielles 2
REI 6143	3	Études à l'étranger en relations industrielles 3
REI 6144	3	Études à l'étranger en relations industrielles 4
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Perspectives internationales de la GRH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6626	3	Problèmes contemporains en RI 2
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

TD - Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.
Cours REI de niveau 3000.

TD - Bloc 70C

Obligatoire - 15 crédits.

REI 6999	15	Travail dirigé en RI

Segment 71 Propre à l'Option Santé et sécurité au travail

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.
Les crédits de la modalité avec stage (ST) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 18 crédits attribués à un stage et 6 crédits à option.
Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé et 9 crédits à option.

MM - Bloc 71A

Option - 9 crédits.

REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

MM - Bloc 71B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

REI 6905	1	Atelier de préparation du projet
REI 6911	5	Recherche
REI 6920	9	Recherche
REI 6930	15	Mémoire

ST - Bloc 71A

Option - 6 crédits.

REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI

ST - Bloc 71B

Obligatoire - 15 crédits.

SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6300	3	Droit et gestion de la réparation
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SST 6450	3	Gestion financière de la SST

ST - Bloc 71C

Obligatoire - 18 crédits.

SST 6650	9	Stage professionnel en SST
SST 6651	9	Rapport - Stage professionnel en SST

TD - Bloc 71A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI

TD - Bloc 71B

Obligatoire - 15 crédits.

SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6300	3	Droit et gestion de la réparation
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SST 6450	3	Gestion financière de la SST

TD - Bloc 71C

Obligatoire - 15 crédits

SST 6999	15	Travail dirigé en SST

TD - Bloc 71D Gestion de la SST

Option - Maximum 3 crédits.

REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail

TD - Bloc 71E Santé au travail

Option - Maximum 3 crédits.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6111	3	Hygiène du travail
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1

TD - Bloc 71F Ergonomie

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6403	3	Ergonomie sécurité (IND6403)
GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6411 (IND6411)	3	Ergonomie occupationnelle : aspects environnementaux
SST 6525	3	Ergonomie et organisations

Programme 2-230-1-2 Version 02 (A19)

D.E.S.S. en relations industrielles

Objectifs

Le programme vise à offrir une base solide de formation dans les grands champs des relations industrielles : gestion des ressources humaines, relations collectives de travail et politiques gouvernementales. Il permet aux professionnels en exercice de développer une spécialisation plus poussée sur certains aspects des relations industrielles. Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement

pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;

- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en relations industrielles, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 16 crédits de cours;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissances du français et de l'anglais.
Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale, incluant les trimestres de suspension.

3. Transfert à la M. Sc.

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis au D.E.S.S. sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.
L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 16 crédits de cours :
REI 6022 - 4 crédits - Politiques publiques et emploi
REI 6033 - 4 crédits - Aspects juridiques des RI
REI 6044 - 4 crédits - Gestion des ressources humaines
REI 6055 - 4 crédits - Relation du travail

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

REI 6600	3	Théories en relations industrielles
REI 6601	3	Méthodologie et analyse de données

Bloc 70B Gestion des ressources humaines et des organisations

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Perspectives internationales de la GRH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre

Bloc 70C Relations du travail et syndicalisme

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail

Bloc 70D Droit et régulation du travail

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail

Bloc 70E Politiques du travail et de l'emploi

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6617	3	Perspectives économiques des politiques publiques en RI
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi

Bloc 70F Santé, sécurité et mieux être au travail

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 70G

Option - Maximum 6 crédits.

REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6626	3	Problèmes contemporains en RI 2

Bloc 70H

Option - Maximum 3 crédits.
Cours choisi parmi les cours de niveau 3000 en relations industrielles.

Programme 2-230-1-7 Version 00 (A19)

Formation préparatoire en relations industrielles

Objectifs

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir une synthèse des connaissances fondamentales en relations industrielles, que ce soit ou non dans l'optique d'entamer des études aux cycles supérieurs dans ce champ disciplinaire. Il s'adresse aussi aux personnes soucieuses d'acquérir des connaissances disciplinaires complémentaires aux leurs ou inscrites dans un processus de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation de son dossier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission :

- Un curriculum vitae

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la scolarité minimale est d'un trimestre. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le programme de formation préparatoire en relations industrielles comporte un maximum de 16 crédits à option.

Segment 70

Les crédits du programme de formation préparatoire en relations industrielles sont répartis de la façon suivante : 4 à 16 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 4 crédits, maximum 16 crédits.

REI 6022	4	Politiques publiques et emploi
REI 6033	4	Aspects juridiques des RI
REI 6044	4	Gestion des ressources humaines
REI 6055	4	Relations du travail

Programme 2-230-6-0 Version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en dynamiques des relations du travail

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux contemporains des relations du travail dans les milieux de travail et au niveau sociétal (négociation collective, modes de résolution des conflits, gestion partenariale, dialogue social, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (dynamiques des relations du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.
L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.
REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits
REI6005 Relations du travail, 3 crédits
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6628	3	Partenariat et dialogue social
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-1 Version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la diversité dans les organisations

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (gestion de la diversité dans les organisations) comporte 15 crédits de cours de 2e cycle, dont un minimum de 9 crédits dans un bloc de cours spécialisés sur la thématique. L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (gestion de la diversité dans les organisations), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.
L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.
REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits
REI6005 Relations du travail, 3 crédits
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Perspectives internationales de la GRH
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-2 Version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion stratégique des ressources humaines

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux et les pratiques de la gestion stratégique des ressources humaines dans les organisations publiques ou privées (changement organisationnel, organisation du travail et de la production, développement des compétences, changements dans la main-d'oeuvre, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (gestion stratégique des ressources humaines), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.
L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.
REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits
REI6005 Relations du travail, 3 crédits
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6625	3	Audit de la GRH
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-3 Version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en perspectives internationales en relations industrielles

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les enjeux internationaux contemporains des relations industrielles (gestion internationale des RH, droit international, politiques d'emploi, aspects internationaux de la SST, relations du travail en contexte de mondialisation, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (perspectives internationales en relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.
L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours :
REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits
REI6005 Relations du travail, 3 crédits
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6130	3	Droit international du travail
REI 6611	3	Perspectives internationales de la GRH
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6629	3	Mondialisation et relations du travail
REI 6631	3	Perspectives internation. politiques de l'emploi

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-230-6-4 Version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en santé et mieux-être au travail

Objectifs

Le programme vise à offrir une formation spécialisée sur les différentes dimensions de la santé et du mieux-être au travail, dans les organisations publiques ou privées ou au niveau des normes et des politiques (étude des déterminants, interventions en matière de prévention, de promotion et d'amélioration de la santé au travail, stratégies novatrices de gestion de la santé et du mieux-être, etc.). Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers le D.E.S.S. ou la maîtrise en relations industrielles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé et mieux-être au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae à jour

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la M. Sc.

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. ou à la M. Sc. (relations industrielles) à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme selon les conditions applicables au programme et/ou à la modalité choisie (avec mémoire, stage ou travail dirigé).

4. Scolarité préparatoire

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.
L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit compléter une scolarité préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 15 crédits de cours.
REI6002 Politiques publiques et emploi, 3 crédits.
REI6003 Aspects juridiques des RI, 3 crédits.
REI6004 Gestion des ressources humaines, 3 crédits.
REI6005 Relations du travail, 3 crédits.
REI6006 Atelier d'intégration, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de relations industrielles avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme.

Programme 2-402-1-0 Version 02 (H21)

D.E.S.S. en santé et sécurité du travail

Objectifs

Ce programme vise, entre autres : à former des professionnels généralistes capables d'intégrer les divers aspects de la santé et de la sécurité du travail aux philosophies et pratiques de gestion des entreprises et à l'organisation technique et humaine du travail; à permettre une intégration optimale des diverses composantes disciplinaires inhérentes à la santé et à la sécurité du travail; à développer l'habileté à interagir avec des cadres ou à assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder, de préférence, une expérience sur le marché du travail.

Les admissions se font aux trimestres d'automne et d'hiver.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.
À l'intention des étudiants dont la préparation est jugée insuffisante. Les étudiants peuvent être appelés à suivre jusqu'à 9 crédits de cours préparatoires incluant 3 crédits de cours dans chacun des blocs (minimum 0 crédits, maximum 9 crédits)
- Bloc 1
SST1110 - 3 crédits - Sécurité du travail
SST2120 - 3 crédits - Ergonomie
- Bloc 2
REI2510 - 3 crédits - Gestion de la SST
SST1010 - 3 crédits - Introduction à la gestion de la SST
- Bloc 3
SST2130 - 3 crédits - Hygiène du travail
REI3525 - 3 crédits - Évaluations et enquêtes en SST

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.
Le cours SST6550 sera suivi après les autres cours obligatoires.

REI 6600	3	Théories en relations industrielles
REI 6601	3	Méthodologie et analyse de données
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6200	3	Problématique des maladies professionnelles
SST 6300	3	Droit et gestion de la réparation

SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SST 6450	3	Gestion financière de la SST
SST 6525	3	Ergonomie et organisations
SST 6550	3	Projet d'intervention

Bloc 70B Approfondissement des connaissances

Option - 3 crédits.

MSN 6111	3	Hygiène du travail
REI 6627	3	Aspects internationaux de la SST
REI 6630	3	Mieux-être et promotion de la santé au travail
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie

Programme 3-230-1-0 Version 03 (H17)

Doctorat en relations industrielles (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat en relations industrielles permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances avancées ainsi qu'une compréhension élargie, intégrée et approfondie du travail et de l'emploi dans les domaines suivants :

- Gestion des ressources humaines;
- Relations du travail et syndicalisme;
- Politiques gouvernementales en matière de travail et d'emploi;
- Santé, sécurité et mieux-être au travail;
- Droit et régulation du travail;
- Aspects internationaux et comparatifs du travail et de l'emploi.

Le programme vise à former des chercheurs capables de réaliser de la recherche scientifique de grande qualité.
Il prépare ainsi les diplômés à une carrière de professeur-chercheur dans le secteur universitaire ou de spécialiste de haut niveau dans les secteurs public et privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'une M. Sc. (relations industrielles) ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études doctorales en relations industrielles et ayant comporté la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un travail de recherche jugé équivalent par le Comité des études supérieures.
- Le candidat dont la formation antérieure n'a pas été obtenue en relations industrielles sera habituellement tenu d'effectuer une scolarité préparatoire dont le contenu sera déterminé par le Comité des études supérieures.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Le candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou qui n'a pas fait l'essentiel de ses études en français peut demander au moment de l'admission à rédiger en anglais les travaux dans les séminaires, les épreuves écrites de l'examen général de synthèse ou la thèse. Il doit cependant démontrer dans sa demande d'admission qu'il a une bonne capacité de rédaction en anglais, notamment en joignant les résultats obtenus au test d'anglais langue seconde (Test of English as a Foreign Language - TOEFL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
1.1 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. en relations industrielles ou dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 4,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Cependant, sur recommandation du directeur de département, le doyen peut conclure que par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae résumant votre formation, vos expériences professionnelles pertinentes ainsi que vos réalisations en recherche
- Deux lettres de recommandation récentes de répondants, dont au moins un provient du monde académique, qui établissent vos aptitudes à poursuivre avec succès un programme d'études doctorales et un projet de recherche avancée
- Une lettre de motivation
- Un exemplaire du travail académique principal ayant servi à l'obtention du diplôme servant de base d'admission (par exemple, mémoire de maîtrise)

2. Examen général de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant un volet écrit et un volet oral au plus tard avant la fin du 6e
trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.
Des cours complémentaires sont ajoutés pour les étudiants admis en accès direct.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements théoriques et méthodologies

Obligatoire - 6 crédits.

REI 7200	3	Théories des relations industrielles
REI 7510	3	Méthodes de recherche en relations industrielles
REI 7901	0	Séminaire de thèse - Scolarité

Bloc 70B Champs de concentration

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

REI 7711	3	Recherche en gestion des ressources humaines
REI 7722	3	Recherche en relations du travail et syndicalisme
REI 7733	3	Recherche en politiques du travail et de l'emploi

Bloc 70C Spécialisations

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

REI 7010	3	Enjeux en gestion des RH et des organisations
REI 7030	3	Enjeux en politiques gouvernementales
REI 7040	3	Enjeux en santé, sécurité et mieux-être au travail
REI 7050	3	Enjeux en droit et régulation du travail
REI 7060	3	Enjeux internationaux et comparatifs du travail
REI 7656	3	Problématiques récentes en relations industrielles
REI 7878	3	Méthodologie avancée en relations industrielles
REI 7999	3	Lectures dirigées

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisi parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université ou dans une autre institution universitaire de 3e cycle sous réserve de l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.
L'étudiant ne peut être inscrit en vue de l'obtention des crédits de ce bloc avant d'avoir réussi l'examen général de synthèse.

REI 7900	0	Examen général de doctorat
REI 7902	0	Séminaire de thèse - Rédaction
REI 7911	0	Projet de thèse
REI 7918	18	Recherche
REI 7926	54	Thèse

Département de science politique

Programme 2-245-1-0 Version 09 (A16)

Maîtrise en science politique (M. Sc.)

Objectifs

Le programme a pour objectifs l'acquisition intégrée des modèles d'explication et la capacité d'en faire un usage rigoureux en science politique.
Les modalités avec mémoire et avec travail dirigé visent la capacité de réaliser une observation systématique à partir de modes reconnus : la description, la discussion de concepts, la vérification d'une hypothèse simple et l'usage autonome des instruments acquis au 1er cycle. Elles correspondent au premier stade de l'apprentissage de l'étude sur le terrain. La modalité avec stage en Affaires publiques et internationales vise à donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire vers l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (science politique) ou d'un baccalauréat avec majeure en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.
Le candidat qui est titulaire d'un baccalauréat avec mineure en science politique peut se voir imposer des cours préparatoires.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation. Dans ce document d'une page au maximum, veuillez préciser :
- La modalité du programme de maîtrise que vous comptez suivre : avec mémoire, avec travail dirigé ou avec stage.
- Si vous choisissez l'option avec mémoire ou travail dirigé, veuillez préciser le champ de recherche envisagé (Politique comparée, politiques publiques, forces et comportements politiques, idées politiques, politique québécoise et canadienne, relations internationales)
- Dans tous les cas, identifiez un directeur de recherche avec lequel vous allez ou espérez travailler. La liste des professeurs du Département incluant leur spécialisation se trouve sur notre site web.
- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec deux options :
- l'option générale (segment 70) laquelle peut être suivie selon deux modalités :
- la modalité avec mémoire,
- la modalité avec travail dirigé;
- l'option Affaires publiques et internationales (segment 71) laquelle est suivie selon la modalité avec stage.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante :
- Modalité avec mémoire (MM) : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix ;
- Modalité avec travail dirigé (TD) : 27 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

MM-Bloc 70A

Option - 3 crédits.

POL 6020	3	Recherche qualitative en science politique
POL 6021	3	Recherche quantitative en science politique

TD-Bloc 70A

Option - 3 crédits.

POL 6020	3	Recherche qualitative en science politique
POL 6021	3	Recherche quantitative en science politique

MM-Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.
L'étudiant doit faire un minimum de 9 crédits et un maximum de 12 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS MM-Bloc 70B et MM-Bloc 70C.

POL 6008	3	Synthèse : idées politiques
POL 6101	3	Synthèse : relations internationales
POL 6308	3	Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL 6415	3	Synthèse : politique comparée
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques
POL 6601	3	Synthèse : forces et comportement

TD-Bloc 70B Séminaires de synthèse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
L'étudiant doit faire un minimum de 12 crédits et un maximum de 15 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS TD-Bloc 70B et TD-Bloc 70C.

POL 6008	3	Synthèse : idées politiques
POL 6101	3	Synthèse : relations internationales
POL 6308	3	Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL 6415	3	Synthèse : politique comparée
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques
POL 6601	3	Synthèse : forces et comportement

MM-Bloc 70C Cours et séminaires

Option - Maximum 9 crédits.
Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.
L'étudiant doit faire un minimum de 9 crédits et un maximum de 12 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS MM-Bloc 70B et MM-Bloc 70C.

TD-Bloc 70C Cours et séminaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.
Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.
L'étudiant doit faire un minimum de 12 crédits et un maximum de 15 crédits dans l'ensemble des DEUX BLOCS TD-Bloc 70B et TD-Bloc 70C.

MM-Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire, avec l'approbation du responsable de programme.

TD-Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire, avec l'approbation du responsable de programme.

MM-Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

POL 6965	3	Recherche
POL 6995	27	Mémoire

TD-Bloc 70E Recherche et travail dirigé

Obligatoire - 27 crédits.

POL 6006	24	Travail dirigé
POL 6965	3	Recherche

Segment 71 Propre à l'option Affaires publiques et internationales

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à un stage et 12 crédits à option.

Bloc 71A Affaires publiques et internationales

Obligatoire - 6 crédits.

POL 6509	3	Méthodes d'évaluation des politiques
POL 6521	3	Affaires publiques et internationales

Bloc 71B Cours de concentration

Option - 3 crédits.

POL 6522	3	Journalisme et communication politique
POL 6523	3	Diplomatie et affaires internationales
POL 6524	3	Politiques publiques

Bloc 71C Contexte politique

Option - 9 crédits.

PLU 6115	3	Politiques et santé. Échelles et perspectives
POL 6031	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6113	3	Sécurité internationale
POL 6114	3	Sécession et souveraineté
POL 6116	3	Les guerres civiles
POL 6121	3	Politique de l'intelligence artificielle
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6207	3	Contrôle politique de l'administration
POL 6261	3	Partis politiques comparés
POL 6262	3	Idées, pouvoir, société
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6405	3	L'Amérique latine
POL 6412	3	Théories et processus de démocratisation
POL 6416	3	État et société en Europe
POL 6417	3	Systèmes politiques africains
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6419	3	Théories du développement
POL 6480	3	Pensées politiques féministes
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6560	3	Institutions parlementaires canadiennes
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6602	3	Les élections
POL 6607	3	Psychologie et politique
POL 6609	3	L'action collective
POL 6610	3	Culture et politique
POL 6612	3	Opinion publique
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
POL 6618	3	Citoyenneté et identités
POL 6619	3	Médiatisation du politique
POL 6620	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 6621	3	Comportements politiques : enjeu actuel
POL 6622	3	Idées politiques : thématique spécifique
POL 6623	3	Politiques Québec-Canada : enjeu actuel
POL 6624	3	Philosophie politique juive
POL 6626	3	Gouvernement et corruption
POL 6627	3	Les régimes autoritaires
POL 6628	3	Guerre et propagande
POL 6629	3	Politiques de protection sociale
POL 6630	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 6631	3	Communication politique : acteurs et stratégies
POL 6640	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 6646	3	La politique et la société en Chine
POL 6672	3	Genre, paix et sécurité

Bloc 71D Stage

Obligatoire - 27 crédits.

POL 6213	12	Stage
POL 6214	15	Rapport analytique de stage

Programme 3-245-1-0 Version 06 (H19)

Doctorat en science politique (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à donner aux étudiants la capacité et l'autonomie scientifiques nécessaires afin de choisir un cadre d'analyse, d'en maîtriser les fondements, la valeur heuristique, les instruments de vérification qu'il propose et leurs limites et, sur cette base, de s'assurer de la faisabilité de leur projet de recherche. En outre, le programme vise à donner aux étudiants la maîtrise des aspects méthodologiques indispensables à la réalisation de leur projet de recherche, notamment l'élaboration de la problématique, de l'état de la question et de l'hypothèse; ainsi que les techniques d'administration de la preuve.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (science politique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (science politique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Description du projet de thèse (5 pages)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires dont 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.
Le sujet de recherche doit être enregistré avant la fin du 3e trimestre, et le projet de recherche doit être soutenu avant la fin du 6e trimestre.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

POL 7005	3	Séminaire général
POL 7045	3	Séminaire de thèse

Bloc 70B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

POL 6020	3	Recherche qualitative en science politique
POL 6021	3	Recherche quantitative en science politique

Bloc 70C Séminaires de synthèse

Option - 6 crédits.

POL 6008	3	Synthèse : idées politiques
POL 6101	3	Synthèse : relations internationales
POL 6308	3	Synthèse : politique québécoise et canadienne
POL 6415	3	Synthèse : politique comparée
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques
POL 6601	3	Synthèse : forces et comportement

Bloc 70D

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PLU 6115	3	Politiques et santé. Échelles et perspectives
POL 6031	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 6104	3	Organisations internationales
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6113	3	Sécurité internationale
POL 6114	3	Sécession et souveraineté
POL 6116	3	Les guerres civiles
POL 6121	3	Politique de l'intelligence artificielle
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6261	3	Partis politiques comparés
POL 6262	3	Idées, pouvoir, société
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6405	3	L'Amérique latine
POL 6416	3	État et société en Europe
POL 6417	3	Systèmes politiques africains
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6419	3	Théories du développement
POL 6480	3	Pensées politiques féministes
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6527	3	Politiques publiques globales
POL 6560	3	Institutions parlementaires canadiennes
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6602	3	Les élections
POL 6607	3	Psychologie et politique
POL 6609	3	L'action collective
POL 6610	3	Culture et politique
POL 6612	3	Opinion publique
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
POL 6618	3	Citoyenneté et identités
POL 6619	3	Médiatisation du politique
POL 6620	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 6621	3	Comportements politiques : enjeu actuel
POL 6622	3	Idées politiques : thématique spécifique
POL 6624	3	Philosophie politique juive
POL 6626	3	Gouvernement et corruption
POL 6627	3	Les régimes autoritaires
POL 6628	3	Guerre et propagande
POL 6629	3	Politiques de protection sociale
POL 6630	3	Politique comparée : enjeu actuel

POL 6631	3	Communication politique : acteurs et stratégies
POL 6640	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 6646	3	La politique et la société en Chine
POL 6672	3	Genre, paix et sécurité
POL 6960	3	Séminaire aux études supérieures
POL 7100	3	Lectures dirigées en science politique

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisis parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 69 crédits.

POL 7000	0	Examen général de doctorat
POL 7065	7	Projet de recherche
POL 7075	62	Thèse

Département de sciences biologiques

Programme 2-235-1-0 Version 08 (A19)

Maîtrise en sciences biologiques (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif principal de la formation à la maîtrise en sciences biologiques est d'amener les étudiants à devenir des acteurs éclairés, compétents et créatifs du processus d'acquisition de connaissances et de recherche au sujet des structures, des fonctions et des interactions biologiques. Les étudiants utiliseront l'approche expérimentale ou comparative pour élucider les mécanismes ou les interrelations qui s'expriment à des échelles spatiales allant de la molécule à la biosphère et à des échelles temporelles allant de l'instantanéité de la transmission synaptique à la lenteur du recyclage des éléments des cycles biogéochimiques. Les étudiants seront amenés à développer leurs compétences techniques, leur sens critique, leur capacité à identifier les implications fondamentales et appliquées de leurs résultats de recherche et leur habileté à communiquer le fruit de leurs travaux.

1. Option recherche en biologie

L'objectif de la formation offerte par l'option recherche en biologie est d'amener les étudiants à comprendre et appliquer toutes les phases de la méthodologie scientifique dans un champ des sciences biologiques. Sous la supervision d'un directeur de recherche, les étudiants doivent apprendre à repérer la littérature pertinente, à observer, à poser un problème bien défini, à formuler une hypothèse, à effectuer une expérimentation ou une collecte de données appropriées, à analyser les résultats et à en tirer la signification et finalement à rédiger un document scientifique rapportant leurs résultats. La maîtrise de recherche constitue le plus souvent une étape vers les études de 3e cycle.
La maîtrise option recherche en biologie vise en outre à préparer les étudiants au marché du travail en leur donnant les outils et connaissances appropriés dans les domaines théoriques et pratiques de leur sujet de spécialisation. On s'attendra des étudiants qu'ils puissent conduire de la recherche et du développement avec un certain encadrement. Ils devront pouvoir communiquer clairement les résultats de leurs travaux, verbalement et par écrit, avec un minimum de supervision. Autant que possible, la recherche réalisée à la maîtrise devrait mener à la publication d'un article scientifique dans une revue spécialisée avec comité de lecture.

2. Option biologie quantitative et computationnelle

L'objectif de l'option biologie quantitative et computationnelle est de procurer aux étudiants une formation de pointe dans tous les aspects reliés à la récolte, l'organisation, la gestion, l'analyse, la modélisation et l'interprétation de données biologiques. À l'aide de cours, des stages avancés de recherche en milieu professionnel ou des travaux dirigés en milieu universitaire de recherche, les étudiants acquerront les compétences et les habiletés leur permettant d'obtenir des réponses scientifiquement valides et reposant sur les plus récents progrès de la recherche pour une gamme de thématiques allant de la biologie moléculaire à l'écologie, de l'évolution à la conservation et de la phylogénie à la santé environnementale. Au terme de leur formation, les étudiants devront pouvoir formuler et tester des hypothèses scientifiques, répondre à des questions biologiques, émettre des conclusions et des recommandations et communiquer clairement les résultats de leurs analyses, verbalement et par écrit, avec un minimum de supervision.
La maîtrise - option biologie quantitative et computationnelle vise particulièrement à préparer les étudiants au marché du travail ou à permettre à des personnes qui détiennent déjà un emploi de mettre à jour leurs connaissances en analyse quantitative de données biologiques en utilisant les méthodes de pointe émanant de la recherche dans le domaine. Elle peut également constituer une étape menant vers des études de 3e cycle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- les candidats à l'option biologie quantitative et computationnelle devront également avoir réussi le cours BIO2041 Biostatistique 1 (ou l'équivalent) avec une note minimale de B

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option recherche en biologie

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (consulter le répertoire des professeurs du Département)
- Plan de financement des études (remplir le formulaire Ressources financières)
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur Baccalauréat en sciences biologiques à l'Université de Montréal

Option biologie quantitative et computationnelle

- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur Baccalauréat en sciences biologiques à l'Université de Montréal
- Une lettre de motivation (expliquez pourquoi vous êtes intéressé(e) par cette option et faire le lien avec vos études/expérience) - cette lettre est une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur Baccalauréat en sciences biologiques à l'Université de Montréal

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Elle est offerte selon 2 options:
- option Recherche en biologie (segment 70)
- option Biologie quantitative et computationnelle (segment 71)

Segment 70 Propre à l'option Recherche en biologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires attribués

à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.
L'étudiant doit réussir au moins un cours des blocs 70A, 70B, 70C ou 70D (cours en sciences biologiques).

Bloc 70A Cours de synthèse

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6028	3	Séminaires en biologie végétale
BIO 6034	3	Dynamique des populations
BIO 6035	3	Modélisation écologique
BIO 6036	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 6037	3	Analyse des réseaux écologiques
BIO 6106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 6115	3	Progrès en phylogénie systématique
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO 6204	3	Génétique des populations
BIO 6205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 6206	3	Écologie évolutive
BIO 6250	3	Évolution moléculaire
BIO 6260	3	Génomique microbienne
BIO 6390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 6432	3	Stage en développement des invertébrés marins
BIO 6441	3	Systématique des insectes
BIO 6756	3	Télédétection de la végétation par drone
BIO 6790	3	Parasitisme
BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
BIO 6851	3	Écologie des communautés
BIO 6866	3	Théorie des jeux en biologie
BIO 6872	3	Entomologie appliquée
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides

Bloc 70B Cours méthodologiques

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6004	3	Communication scientifique
BIO 6020	3	Microscopie
BIO 60321	0	Biologie computationnelle et modélisation 1
BIO 60322	3	Biologie computationnelle et modélisation 2
BIO 6033	3	Méthodes quantitatives en biologie
BIO 6065	4	École d'été en synthèse écologique de données
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique

Bloc 70C Cours spécialisés

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6005	1	Progrès récents en biologie
BIO 6008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 6009	3	Lectures dirigées en biologie à la maîtrise
BIO 6011	3	Stage de recherche en biologie à la maîtrise

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 70F

Obligatoire - 39 crédits.

BIO 6903	39	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Biologie quantitative et computationnelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 39 crédits à option dont 12 à 18 crédits de stages de recherche ou de travaux dirigés.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

BIO 6004	3	Communication scientifique
BIO 60321	0	Biologie computationnelle et modélisation 1
BIO 60322	3	Biologie computationnelle et modélisation 2

Bloc 71B

Option - Minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIO 6009	3	Lectures dirigées en biologie à la maîtrise
BIO 6033	3	Méthodes quantitatives en biologie
BIO 6034	3	Dynamique des populations
BIO 6035	3	Modélisation écologique
BIO 6036	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 6037	3	Analyse des réseaux écologiques
BIO 6065	4	École d'été en synthèse écologique de données
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6115	3	Progrès en phylogénie systématique
BIO 6204	3	Génétique des populations
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
BIO 6260	3	Génomique microbienne
BIO 6851	3	Écologie des communautés
BIO 6866	3	Théorie des jeux en biologie

Bloc 71C Stages de recherche et travaux dirigés

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

BIO 6061	6	Stage avancé de recherche 1
BIO 6062	6	Stage avancé de recherche 2
BIO 6063	6	Travail dirigé 1
BIO 6064	6	Travail dirigé 2

Programme 3-235-1-0 Version 08 (H20)

Doctorat en sciences biologiques (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif principal du Ph. D. est la formation d'un scientifique autonome. À partir d'un

projet de recherche défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.
L'option muséologie vise à la formation d'un scientifique autonome ayant en plus une spécialisation en muséologie. À partir d'un projet de recherche qui sera nécessairement en lien avec l'utilisation de bases de données ou de collections de musées, et défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.
La recherche effectuée doit représenter une contribution scientifique significative, originale et de qualité et générer des publications scientifiques dans des revues spécialisées avec comité de lecture. Le diplômé devra définir et conduire lui-même de nouveaux projets de recherche originaux. Il devra également être capable de présenter, de défendre ses idées et d'entreprendre une carrière en recherche de pointe dans les milieux universitaires, gouvernementaux ou industriels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biologiques) ou d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Noter que les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès direct au doctorat en sciences biologiques

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle

Notez que les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études (remplir le formulaire Ressources financières)
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres sont une exigence uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait leur maîtrise en sciences biologiques à l'Université de Montréal
- Esquisse du projet de recherche (200 à 500 mots).

2. Scolarité

La scolarité maximale est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du directeur du Département.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, (septième trimestre pour l'accès direct) les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée de six mois. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.
Dans le cas de l'option en muséologie, la question de l'examen de synthèse devra nécessairement être en relation avec le champ des études muséales.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en deux options:
- option Biologie générale (segment 70)
- option Muséologie (segment 71)

Segment 70 - Propre à l'option Biologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option choisis parmi les cours des blocs 70A, 70B, 70C et un maximum de 3 crédits à option ou au choix parmi les cours des blocs 70D et 70E.
La répartition des crédits varie selon la formation antérieure de l'étudiant.

Bloc 70A Cours de synthèse

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6028	3	Séminaires en biologie végétale
BIO 6034	3	Dynamique des populations
BIO 6035	3	Modélisation écologique
BIO 6036	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 6037	3	Analyse des réseaux écologiques
BIO 6106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 6115	3	Progrès en phylogénie systématique
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO 6204	3	Génétique des populations
BIO 6205	3	Spéciation et évolution des plantes
BIO 6206	3	Écologie évolutive
BIO 6250	3	Évolution moléculaire
BIO 6260	3	Génomique microbienne
BIO 6390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 6432	3	Stage en développement des invertébrés marins
BIO 6441	3	Systématique des insectes
BIO 6756	3	Télédétection de la végétation par drone
BIO 6790	3	Parasitisme
BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
BIO 6851	3	Écologie des communautés
BIO 6866	3	Théorie des jeux en biologie
BIO 6872	3	Entomologie appliquée
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides

Bloc 70B Cours méthodologiques

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6004	3	Communication scientifique
BIO 6020	3	Microscopie
BIO 60321	0	Biologie computationnelle et modélisation 1
BIO 60322	3	Biologie computationnelle et modélisation 2
BIO 6033	3	Méthodes quantitatives en biologie
BIO 6065	4	École d'été en synthèse écologique de données

BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique

Bloc 70C Cours spécialisés

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 7009	3	Lectures dirigées en biologie
BIO 7011	3	Stage de recherche en biologie

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 70F Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

BIO 7000	0	Examen général de doctorat
BIO 7001	84	Thèse

Segment 71 - Propre à l'option Muséologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.
La répartition des crédits varie selon la formation antérieure de l'étudiant.

Bloc 71A Muséologie

Obligatoire - 3 crédits.

PLU 7000	3	Séminaire intégrateur en muséologie

Bloc 71B Cours de synthèse

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6028	3	Séminaires en biologie végétale
BIO 6034	3	Dynamique des populations
BIO 6035	3	Modélisation écologique
BIO 6036	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 6037	3	Analyse des réseaux écologiques
BIO 6106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 6115	3	Progrès en phylogénie systématique
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
BIO 6204	3	Génétique des populations
BIO 6250	3	Évolution moléculaire
BIO 6260	3	Génomique microbienne
BIO 6390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 6441	3	Systématique des insectes
BIO 6790	3	Parasitisme
BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
BIO 6851	3	Écologie des communautés
BIO 6866	3	Théorie des jeux en biologie
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides

Bloc 71C Cours méthodologiques

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6004	3	Communication scientifique
BIO 6020	3	Microscopie
BIO 60321	0	Biologie computationnelle et modélisation 1
BIO 60322	3	Biologie computationnelle et modélisation 2
BIO 6033	3	Méthodes quantitatives en biologie
BIO 6065	4	École d'été en synthèse écologique de données
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique

Bloc 71D Cours spécialisés

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 7009	3	Lectures dirigées en biologie
BIO 7011	3	Stage de recherche en biologie

Bloc 71E

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc 71F Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

BIO 7000	0	Examen général de doctorat
BIO 7003	81	Thèse

Département de sciences économiques

Programme 2-240-1-0 Version 10 (A09)

Maîtrise en sciences économiques (M. Sc.)

Objectifs

Maîtrise en sciences économiques

L'objectif de la maîtrise en sciences économiques est de former des spécialistes capables d'analyser les réalités économiques et d'appliquer cette analyse pour répondre aux besoins des gouvernements, des entreprises publiques, des institutions financières et des entreprises industrielles et commerciales.

Modalité avec mémoire

Cette modalité initie l'étudiant à la recherche en sciences économiques par des cours avancés, mais principalement par la rédaction du mémoire.

Modalité avec rapport de recherche

Cette modalité fait une place plus grande aux cours avancés et prépare à la pratique professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences économiques), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement

pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences économiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en sciences économiques ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent (12/20 dans le système français)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation (Une seule lettre peut aussi provenir d'un employeur)

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :
- le cheminement avec mémoire (MM),
- le cheminement avec rapport de recherche (TD).

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante :
- Cheminement avec mémoire (MM) : 36 crédits obligatoires dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 6 crédits au choix,
- Cheminement avec rapport de recherche (TD) : 30 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à un rapport de recherche, 3 crédits à option et 12 crédits au choix.

MM-Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 6013	3	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3	Éléments d'économétrie

TD-Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ECN 6013	3	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3	Éléments d'économétrie

MM-Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

ECN 6053	3	Atelier de microéconomie
ECN 6153	3	Atelier de macroéconomie

TD-Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

ECN 6053	3	Atelier de microéconomie
ECN 6153	3	Atelier de macroéconomie

MM-Bloc 70C

Choix - 6 crédits
Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

TD-Bloc 70C

Choix - 12 crédits
Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

MM-Bloc 70D Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

ECN 6007	27	Mémoire

TD-Bloc 70D Rapport de recherche

Obligatoire - 21 crédits.

ECN 6008	21	Rapport de recherche

Programme 3-240-1-0 Version 04 (A93)

Doctorat en sciences économiques (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif du Ph. D. est de former des diplômés capables de réaliser de la recherche de grande qualité dans les secteurs universitaire, privé ou public. Nos étudiants bénéficient d'une excellente formation dans les domaines fondamentaux de la théorie microéconomique, de la théorie macroéconomique, des méthodes quantitatives et de l'économétrie théorique et appliquée. Le Département leur assure de plus une spécialisation dans deux domaines spécifiques de la science économique leur permettant de contribuer à l'avancement des connaissances dans ce domaine. Une attention particulière est accordée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation d'articles scientifiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences économiques), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences économiques) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation
- Un curriculum vitae qui fera état des éléments suivants : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

2. Statut étudiant

L'étudiant doit s'inscrire à temps plein les 6 premiers trimestres (2 ans). Lorsqu'il a réussi les examens de synthèse et de spécialisation, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction pour un maximum de 9 trimestres (3 ans).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres (2 ans) à temps plein à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci). La scolarité maximale est de quinze trimestres (5 ans) à temps plein.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.
Les cours ECN 70951, ECN 70952, ECN 70953 et ECN 70954 sont équivalents au cours ECN 7095.

ECN 7040	3	Microéconomie A
ECN 7045	3	Microéconomie B
ECN 7050	3	Macroéconomie A
ECN 7055	3	Macroéconomie B
ECN 7060	3	Probabilités pour économistes
ECN 7065	3	Éléments de théorie économétrique
ECN 7070	3	Méthodes quantitatives A
ECN 7075	3	Méthodes quantitatives B
ECN 70951	0	Séminaire de doctorat 1
ECN 70952	0	Séminaire de doctorat 2
ECN 70953	0	Séminaire de doctorat 3
ECN 70954	0	Séminaire de doctorat 4

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ECN 7049A	3	Microéconomie avancée
ECN 7059A	3	Macroéconomie avancée
ECN 7059B	3	Macroéconomie avancée
ECN 7523A	3	Économie du travail
ECN 7573A	3	Économie financière
ECN 7923A	3	Sujets spéciaux
ECN 7923B	3	Sujets spéciaux

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 60 crédits.

ECN 7001	0	Examen général de doctorat
ECN 7005	60	Thèse

Département de sociologie

Programme 2-194-6-0 Version 01 (H08)

Microprogramme de deuxième cycle en statistiques sociales

Programme offert conjointement avec le Département de démographie.

Objectifs

Le programme vise à renforcer les connaissances de base en statistiques sociales. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (statistiques sociales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 dans les études de premier cycle.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation indiquant votre parcours et vos intérêts de recherche : présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Une lettre de recommandation.
- Un curriculum vitae : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut étudiant

Le programme est offert à temps partiel.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Statistiques sociales

Obligatoire - 6 crédits.
Pour compléter les crédits du bloc obligatoire, l'étudiant doit s'inscrire au DMO6405 en substitution du STS6015 qui n'apparaît plus dans la structure du programme.

STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
CRI 6002	3	Méthodologie quantitative en criminologie
CRI 6008	3	Théories en intervention criminologique
DMO 6011	3	Analyse démographique 1
DMO 6305	3	Analyse démographique avancée
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
DMO 6820	3	Méthodes multiniveaux et multi-états
ECN 6360	3	Mégadonnées: méthodes et applications
ECN 7070	3	Méthodes quantitatives A
ECN 7075	3	Méthodes quantitatives B
EDU 6715	3	Recherche et analyse quantitative
ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
MSO 6624	3	Science des données de santé publique
POL 6021	3	Recherche quantitative en science politique
PSE 6573	3	Méthodes quantitatives - psychoéducation
PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées
REI 6601	3	Méthodologie et analyse de données

SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6410	3	Analyse de la variance
STT 6415	3	Régression
STT 6515	3	Analyse de données multivariées
STT 6615	3	Séries chronologiques

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisi parmi les séminaires offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il ne s'agit pas nécessairement d'un cours de méthodologie. Le cours doit être pertinent à la formation de l'étudiant et doit être approuvé par le responsable du microprogramme.

Programme 2-255-1-0 Version 05 (A20)

Maîtrise en sociologie (M. Sc.)

Objectifs

La Maîtrise en sociologie vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée menant à la réalisation d'une recherche qui constitue la première étape de l'insertion dans une carrière professionnelle. Les champs de recherche comprennent, entre autres : travail, organisations, syndicalisme, professions; relations ethniques, immigration et racisme; santé et société; économie, développement et environnement; État et politiques sociales; mouvements sociaux; sociologie urbaine; culture et communication; famille et société, statistiques sociales et méthodologie quantitative; méthodologie qualitative; théorie sociologique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sociologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle spécialisé en sociologie, ou d'un grade de 1er cycle avec majeure en sociologie, ou d'un grade de 1er cycle bidisciplinaire comprenant la sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un grade de 1er cycle avec mineure en sociologie ou d'un grade de 1er cycle sans formation en sociologie peut être admis conditionnellement à la réussite d'une propédeutique définie par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation indiquant votre parcours et vos intérêts de recherche : présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études. La lettre devra aussi fournir les coordonnées de deux référents universitaires susceptibles d'évaluer le dossier de candidature: nom, institution de rattachement, titre du poste et courriel.
- Un travail académique jugé intéressant, ayant servi à l'obtention du diplôme présenté à l'admission. À titre d'exemple, mémoire, travail dirigé, composition.
- Un curriculum vitae : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 70

Le segment comporte 30 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A Projet de mémoire

Obligatoire - 3 crédits.

SOL 6941	3	Séminaire de projet de mémoire

Bloc 70B Séminaires de méthodologie et d'épistémologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 6063	3	Sociologie du feuilleton : auteurs choisis
SOL 6151	3	Science des données sociales
SOL 6205	3	Terrain et décloisonnement des méthodes
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes
SOL 6212	3	Analyse du discours
SOL 6447	3	Épistémologie et méthodologie qualitative
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
SOL 6451	3	Savoir, pouvoir, gouvernementalité
SOL 6452	3	Humain, non-humain et posthumain
SOL 6453	3	Sociologie visuelle
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques

Bloc 70C Modules et stages

Option - Maximum 6 crédits.

SOL 6009	6	Stage 2
SOL 6013	3	Module de travail dirigé

SOL 6019	3	Stage 1

Bloc 70D Séminaires thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 6017	3	Intersectionnalité
SOL 6018	3	Déviance, normes, individualité
SOL 6052	3	Genre, féminismes et développement
SOL 6242	3	Sociologie de l'environnement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6316	3	Sociologie de l'économie
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SOL 6652	3	Éducation et société
SOL 6657	3	Famille et société
SOL 6659	3	Migrations et citoyennetés
SOL 6820	3	Sociologie : art et culture
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité
SOL 6927	3	Diversité et sociétés contemporaines

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

SOL 6906	27	Mémoire

Programme 2-255-6-0 Version 00 (A05)

Microprogramme de deuxième cycle en méthodologies d'analyse sociologique

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux besoins des professionnels des sciences sociales en ce qui a trait à la formation et à la mise à jour en méthodes de recherche quantitative ou qualitative, particulièrement pour ce qui est des développements récents des méthodes, procédures et logiciels. Le programme peut aussi intéresser des étudiants ayant récemment terminé leurs études de 1er cycle qui voudraient se spécialiser en méthodologie en vue de faire carrière comme agent de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au microprogramme de 2e cycle (méthodologies d'analyse sociologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline des sciences sociales comprenant une formation de base en méthodologie de recherche ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Exceptionnellement, un dossier peut être considéré sur présentation de travaux récents du candidat ou sur démonstration d'une expérience professionnelle pertinente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de motivation indiquant votre parcours et vos intérêts de recherche : présentation et description du cheminement de carrière et explication des motifs incitant à entreprendre des études supérieures, description des champs d'intérêt du candidat, des attentes et de la pertinence de la préparation et des conditions favorisant la réussite au programme d'études.
- Deux lettres de recommandation.
- Un curriculum vitae : description et attestation de l'expérience, des réalisations (inclure bourses reçues), compétences (exemple : statistique et informatique), publications pertinentes, communications, etc.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant peut passer du microprogramme à la maîtrise en complétant sa scolarité, de manière à ce qu'il ait suivi deux séminaires thématiques ou théoriques en sociologie. Pour être admissible à ce passage, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans son microprogramme et il doit remplir les autres conditions d'admissibilité à la M. Sc. (sociologie). Une propédeutique peut être requise pour les étudiants ayant un baccalauréat dans une autre discipline que la sociologie.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6211A	1	Modèles de modération et de médiation
SOL 6211B	1	Modèles de trajectoires généralisés
SOL 6211C	1	Modèles de trajectoires par classes latentes
SOL 6212	3	Analyse du discours
SOL 6447	3	Épistémologie et méthodologie qualitative
SOL 6448	3	Méthodes de sondage

Bloc 70B Cours complémentaires en sociologie

Option - Maximum 3 crédits.
Cours choisi parmi les séminaires théoriques et thématiques offerts par le Département de sociologie.

Bloc 70C Cours complémentaires en méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.
Cours choisi parmi les séminaires de méthodologie et analyse de la banque de cours de l'Université de Montréal.

Programme 3-255-1-0 Version 05 (A14)

Doctorat en sociologie (Ph. D.)

Objectifs

Le Ph. D. (sociologie) est organisé autour de la thèse de doctorat. Les activités du

programme visent à fournir aux étudiants les moyens d'y travailler. La 1re année du programme est consacrée à l'acquisition de connaissances spécialisées liées au champ de recherche choisi. La 2e année est quant à elle consacrée à l'élaboration du projet de thèse.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un diplôme de 2e cycle dans une autre discipline que la sociologie est admissible conditionnellement à la réussite d'une propédeutique imposée par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent; le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission se fait généralement au trimestre d'automne. Le candidat peut être admis exceptionnellement au trimestre d'hiver, entre autres lorsqu'il doit compléter une propédeutique avant de commencer le programme régulier.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Un travail académique réalisé dans le cadre de la maîtrise
- Une esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.
La première année, qui doit être suivie à temps plein, est consacrée aux séminaires généraux de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour poursuivre la scolarité. La 2e année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse. Les étudiants doivent également suivre deux autres séminaires durant leur scolarité.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

SOL 7011A	3	Séminaire général
SOL 7011B	3	Séminaire général
SOL 7021	1.5	Séminaire de thèse 1
SOL 7022	1.5	Séminaire de thèse 2

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

SOL 7040	3	Travaux dirigés

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.
Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc 70E Recherche et thèse

Obligatoire - 75 crédits.

SOL 7050	10	Recherche
SOL 7070	65	Thèse
SOL 7120	0	Examen général de doctorat

École de travail social

Programme 2-250-1-3 Version 00 (A17)

D.E.S.S. en travail social

Objectifs

Le programme vise à offrir les bases théoriques et pratiques au travail social par une formation de base de 30 crédits de cycle supérieur. Spécifiquement, le programme vise à :

- 1) Permettre aux étudiantes de s'approprier et s'engager dans le travail social non seulement par l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, mais aussi par une réflexion personnelle sur leur identité professionnelle à venir;
- 2) Initier les étudiantes aux grandes méthodologies d'intervention en travail social;
- 3) Initier les étudiantes aux grands enjeux théoriques et organisationnels du travail social contemporain;
- 4) Familiariser les étudiantes à la pratique du travail social dans le cadre d'un stage dans un milieu de pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant au D.E.S.S. en travail social, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe (en sciences sociales et humaines)

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre d'intention ou de motivation

1.2 Exigences et/ou informations supplémentaires (le cas échéant)

Les étudiantes n'ayant pas de baccalauréat en travail social et qui désirent progresser à la maîtrise en travail social auront la possibilité de le faire. À ces étudiantes sera offerte une admission directe à la maîtrise en travail social, si elles terminent le D.E.S.S. en travail social avec stage avec une moyenne d'au moins 3,0.

2. Scolarité

Une année temps plein ou deux années temps partiel.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. en travail social sont répartis de la façon suivante :
30 crédits de cours obligatoires, dont 12 crédits attribués au stage

Bloc 70A Concepts de base et intervention

Obligatoire - 15 crédits.

SVS 6101	3	Principes et perspectives en travail social
SVS 6102	3	Individu, lien social et réflexivité
SVS 6103	3	Problèmes sociaux et politiques sociales
SVS 6104	2	Intervention individuelle, de couple et familiale
SVS 6105	2	Intervention de groupe en travail social
SVS 6106	2	Méthodologie de l'intervention collective

Bloc 70B Stage

Obligatoire - 12 crédits.

SVS 6007	12	Stage en travail social

Bloc 70C Intégration

Obligatoire - 3 crédits.

SVS 6107	3	Séminaire d'intégration en travail social

Programme 2-250-1-5 Version 00 (A17)

Maîtrise en travail social (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de M. Sc. (travail social) est orienté vers le développement d'une réflexion critique à propos des fondements théoriques et philosophiques du travail social, des principes et des méthodes de pratique, ainsi que des conditions institutionnelles de cette pratique. Il permet également l'acquisition d'habiletés techniques et analytiques particulières à une approche ou à un champ spécifique du travail social au moyen d'un stage sur le terrain.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (travail social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social ou travail social) ou attester d'une formation jugée équivalente et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social ou travail social) avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2e cycle dans un domaine autre que le travail social avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit avoir réussi une année préparatoire en travail social avec une moyenne de 3,0 sur 4.3
- soit être titulaire du D.E.S.S. en travail social avec stage avec une moyenne de 3,0 sur 4.3

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités :
- modalité avec mémoire (MM),
- modalité avec stage (ST).

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante :
- Cheminement avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.
- Cheminement avec stage (ST) : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option, dont 24 crédits attribués au projet de stage.

MM-Bloc 70A Fondements théoriques

Obligatoire - 6 crédits.

SVS 6501	3	Fondements théoriques de la recherche
SVS 6502	3	Fondements théoriques du service social

ST-Bloc 70A Fondements théoriques

Obligatoire - 6 crédits

SVS 6501	3	Fondements théoriques de la recherche
SVS 6502	3	Fondements théoriques du service social

MM-Bloc 70B Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6503	3	Méthodes de recherche qualitative
SVS 6512	3	Recherche-action
SVS 6520	3	Méthodes de recherche évaluative
SVS 6550	3	Méthodologies quantitatives en travail social

ST-Bloc 70B Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6503	3	Méthodes de recherche qualitative
SVS 6512	3	Recherche-action
SVS 6520	3	Méthodes de recherche évaluative
SVS 6550	3	Méthodologies quantitatives en travail social

MM-Bloc 70C Champs de pratique et intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6095	3	Interventions féministes
SVS 6161	4	Médiation familiale
SVS 6195	3	Placement et adoption en protection de la jeunesse
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention
SVS 6415	3	Enjeux et protection de l'enfance
SVS 6424	3	Communautés et intervention
SVS 6425	3	Travail social international
SVS 6426	3	Sexualités, genres et travail social
SVS 6435	3	Santé mentale et intervention
SVS 6442	3	Enjeux et pratiques en itinérance
SVS 6445	3	Familles en difficulté et intervention
SVS 6460	3	Toxicomanies et travail social
SVS 6473	3	Violence conjugale et intervention
SVS 6525A	3	Sujets spéciaux
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

ST-Bloc 70C Champs de pratique et intervention

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

SVS 6095	3	Interventions féministes
SVS 6161	4	Médiation familiale
SVS 6195	3	Placement et adoption en protection de la jeunesse
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention
SVS 6415	3	Enjeux et protection de l'enfance
SVS 6424	3	Communautés et intervention
SVS 6425	3	Travail social international

SVS 6426	3	Sexualités, genres et travail social
SVS 6435	3	Santé mentale et intervention
SVS 6442	3	Enjeux et pratiques en itinérance
SVS 6445	3	Familles en difficulté et intervention
SVS 6460	3	Toxicomanies et travail social
SVS 6473	3	Violence conjugale et intervention
SVS 6525A	3	Sujets spéciaux
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

MM-Bloc 70D Perspectives sociales et organisationnelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6290	3	Travail social et environnement
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6455	3	Éthique et dynamique sociétale
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle
SVS 6485	3	Santé et travail social: regard transdisciplinaire

ST-Bloc 70D Perspectives sociales et organisationnelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6290	3	Travail social et environnement
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6455	3	Éthique et dynamique sociétale
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle
SVS 6485	3	Santé et travail social: regard transdisciplinaire

MM-Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

SVS 6944	3	Séminaire de recherche (mémoire)
SVS 6945	24	Mémoire

ST-Bloc 70E Stage

Option - 24 crédits.
Les cours SVS69331 et SVS69332 sont équivalents au cours SVS6933.
Les cours SVS69341 et SVS69342 sont équivalents au cours SVS6934.

SVS 6932	3	Projet de stage
SVS 6933	9	Stage de pratique spécialisée
SVS 69331	0	Stage: pratique spécialisée 1
SVS 69332	9	Stage: pratique spécialisée 2
SVS 6934	3	Séminaire de stage
SVS 69341	0	Séminaire de stage 1
SVS 69342	3	Séminaire de stage 2
SVS 6935	9	Essai critique de stage

Programme 2-250-1-8 Version 00 (A18)

Actualisation de formation en travail social

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation de son dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du comité des équivalences de l'Ordre des travailleurs sociaux des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) aux fins de la délivrance du permis de pratique de travail social;
- avoir obtenu un diplôme de premier cycle en travail social ou dans un domaine jugé équivalent par l'Ordre à l'extérieur du Canada;

ou

- être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe au travail social au Québec;
- détenir une prescription de l'OTSTCFQ, d'un maximum de 30 crédits d'enseignement universitaire et un maximum de 540 heures de stage correspondant aux enseignements prévus dans le cadre du D.E.S.S. en travail social;
- à la demande de l'École de travail social, se présenter et participer à une entrevue;
- avoir au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française;

Conditions relatives à la langue française
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- La prescription de l'OTSTCFQ fournie par le comité d'équivalence

1.2 Informations supplémentaire

- Les places de stage sont limitées et ceci a un impact direct sur le taux d'admission et sur le choix des stages. Le processus d'assignation des stages est complexe et sera expliqué aux candidats dès leur admission au programme. Certains stages offerts pourraient se faire en région.
- Pour les étudiants formés au Québec, si la prescription de l'OTSTCFQ comporte une exigence plus élevée d'heures de stage, la personne candidate pourra compléter les heures manquantes en dehors du D.E.S.S.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre et la scolarité maximale est de 12 trimestres.

Structure du programme

Ce programme ne comporte pas de structure précise puisque chaque candidat reçoit une prescription individualisée par l'OTSTCFQ en fonction de son dossier.

Segment 70

L'actualisation de formation en travail social comporte un maximum de 30 crédits au choix.

Bloc 70A

Choix - Maximum 30 crédits.

Programme 3-250-1-0 Version 01 (A96)

Doctorat en service social (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux et aux candidats issus d'une discipline connexe d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de leur dimension pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en service social (M.S.W. ou M. Sc. service social) ou d'un baccalauréat en service social (B.S.W. ou B. Sc. service social) ou exceptionnellement d'une maîtrise dans une discipline connexe pertinente obtenue dans un programme reconnu. Dans ces deux derniers cas, une formation préparatoire devrait normalement être exigée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer suffisamment d'habileté en français et en anglais pour être en mesure de comprendre les enseignements et les discussions en classe dans les deux langues et effectuer les lectures nécessaires. Cette habileté sera mesurée par le Test Laval pour les langues secondes, sections compréhension orale et écrite ou par le Test of English as Foreign Language (TFL)

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation comprenant les points suivants:
- - Une page qui expliquera pourquoi vous souhaitez entreprendre ce programme d'études doctorales;
- - Un engagement de disponibilité du candidat à faire des études à temps plein pour un minimum de trois trimestres
- Un curriculum vitae
- Un travail académique réalisé dans le cadre de la maîtrise (mémoire de maîtrise, rapport de stage, article ou autre) dont vous êtes l'auteur principal.
- Une esquisse du projet de recherche (problème, recension sommaire des écrits, question de recherche, méthodologie) (maximum de 1500 mots à l'exclusion de la bibliographie).
- Trois lettres de recommandation (dont au moins une provenant d'un répondant du monde académique).
- Lettre ou formulaire d'acceptation d'un directeur de recherche.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit normalement à temps plein. Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à temps plein.

3. Inscription et équivalences

L'étudiant s'inscrit à son programme trimestriellement ou annuellement jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse.
À la requête d'un étudiant et sur recommandation du directeur de l'École, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 73 du Règlement des Études supérieures et postdoctorales, mais en conformité avec l'article 39, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

4. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (2 ans). La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de 18 trimestres (6 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
L'étudiant peut suspendre sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le directeur de l'École ou par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.
Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen ou le directeur de l'École peut accorder à un étudiant une prolongation de un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

5. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi-temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.
L'étudiant doit avoir réussi l'examen de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours SVS70001 et SVS70002 sont équivalents au cours SVS7000.

SVS 7000	3	Évolution de la pensée et des théories
SVS 70001	0	Évolution de la pensée et des théories 1
SVS 70002	3	Évolution de la pensée et des théories 2
SVS 70011	0	Séminaire de thèse 1
SVS 70012	0	Séminaire de thèse 2
SVS 70013	3	Séminaire de thèse 3

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

SVS 7003	3	Séminaire sur les politiques sociales

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

SVS 7004	3	Méthodologie de la recherche quantitative
SVS 7005	3	Méthodologie de la recherche qualitative

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.
Un cours choisi parmi les cours de M. Sc. offerts dans les écoles de service social ou un cours de M. Sc. ou Ph. D. offert dans une discipline connexe ou le cours SVS7006 Tutorat.
Le cours au choix doit être pertinent au sujet de thèse de l'étudiant et il doit être autorisé par le comité conjoint du programme.

Bloc 70E Thèse

Obligatoire - 75 crédits.

SVS 7800	0	Examen général de doctorat
SVS 7910	75	Thèse

Centre d'études classiques

Programme 2-095-1-0 Version 04 (H15)

Maîtrise en études classiques (M.A.)

Objectifs

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche et de l'amener à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études classiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études classiques, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, selon l'option choisie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- Option Histoire ancienne : posséder un minimum de 15 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121)
- Option Archéologie classique : posséder un minimum de 9 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121)
- Option Langues et littératures : posséder un minimum de 24 crédits en grec ancien (dont les cours GRC1111, 1121, 2011) ou en latin (dont les cours LAT1111, 1121, 2011).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec trois options :
- l'option Archéologie classique (segment 70),
- l'option Histoire ancienne (segment 71),
- l'option Langues et littératures (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Archéologie classique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 15 crédits à option.

Bloc 70A Archéologie classique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

HGL 6815	6	Stage pratique en archéologie

Bloc 70B Histoire ancienne

Option - Maximum 6 crédits.

HST 6610	3	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615	3	Histoire et civilisation romaines

Bloc 70C Langues et littératures

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 6050	3	Aspects de la littérature grecque
GRC 6060	3	Poètes grecs: sujets spéciaux
GRC 6070	3	Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT 6050	3	Aspects de la littérature latine
LAT 6055	3	Poètes latins: sujets spéciaux
LAT 6070	3	Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 70D Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 6205	3	Histoire de la philosophie
PHI 6215	3	Philosophie hellénistique et romaine
PHI 6225	3	Méthodologie de philosophie ancienne
PHI 6235	3	Philosophie grecque classique

Bloc 70E Lectures dirigées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC 6005	3	Lectures dirigées en grec 1
GRC 6015	3	Lectures dirigées en grec 2
HGL 6050	3	Lectures dirigées en Antiquité
HGL 6060	3	Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT 6010	3	Lectures dirigées en latin 1
LAT 6020	3	Lectures dirigées en latin 2

Bloc 70F Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL 6460	30	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Histoire ancienne

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 71A Histoire ancienne

Obligatoire - 6 crédits.

HST 6610	3	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615	3	Histoire et civilisation romaines

Bloc 71B Archéologie classique

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 6815	6	Stage pratique en archéologie

Bloc 71C Langues et littératures

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 6050	3	Aspects de la littérature grecque
GRC 6060	3	Poètes grecs: sujets spéciaux
GRC 6070	3	Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT 6050	3	Aspects de la littérature latine
LAT 6055	3	Poètes latins: sujets spéciaux
LAT 6070	3	Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 71D Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 6205	3	Histoire de la philosophie
PHI 6215	3	Philosophie hellénistique et romaine
PHI 6225	3	Méthodologie de philosophie ancienne
PHI 6235	3	Philosophie grecque classique

Bloc 71E Lectures dirigées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC 6005	3	Lectures dirigées en grec 1
GRC 6015	3	Lectures dirigées en grec 2

HGL 6050	3	Lectures dirigées en Antiquité
HGL 6060	3	Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT 6010	3	Lectures dirigées en latin 1
LAT 6020	3	Lectures dirigées en latin 2

Bloc 71F Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 71G Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL 6460	30	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Langues et littératures

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 72A1 Grec

Obligatoire - 6 crédits.
Les étudiants doivent faire 6 crédits dans l'un OU l'autre des blocs 72A.

GRC 6005	3	Lectures dirigées en grec 1
GRC 6015	3	Lectures dirigées en grec 2

Bloc 72A2 Latin

Obligatoire - 6 crédits.
Les étudiants doivent faire 6 crédits dans l'un OU l'autre des blocs 72A.

LAT 6010	3	Lectures dirigées en latin 1
LAT 6020	3	Lectures dirigées en latin 2

Bloc 72B Langues et littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

GRC 6050	3	Aspects de la littérature grecque
GRC 6060	3	Poètes grecs: sujets spéciaux
GRC 6070	3	Prosateurs grecs: sujets spéciaux
LAT 6050	3	Aspects de la littérature latine
LAT 6055	3	Poètes latins: sujets spéciaux
LAT 6070	3	Prosateurs latins: sujets spéciaux

Bloc 72C Histoire ancienne

Option - Maximum 6 crédits.

HST 6610	3	Histoire et mythologie gréco-romaines
HST 6615	3	Histoire et civilisation romaines

Bloc 72D Archéologie classique

Option - Maximum 6 crédits.

HGL 6815	6	Stage pratique en archéologie

Bloc 72E Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

PHI 6205	3	Histoire de la philosophie
PHI 6215	3	Philosophie hellénistique et romaine
PHI 6225	3	Méthodologie de philosophie ancienne
PHI 6235	3	Philosophie grecque classique

Bloc 72F Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 6005	3	Lectures dirigées en grec 1
GRC 6015	3	Lectures dirigées en grec 2
HGL 6050	3	Lectures dirigées en Antiquité
HGL 6060	3	Lectures dirigées en Antiquité 2
LAT 6010	3	Lectures dirigées en latin 1
LAT 6020	3	Lectures dirigées en latin 2

Bloc 72G Cours d'auteurs

Option - Maximum 6 crédits.

GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

Bloc 72H Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

HGL 6460	30	Mémoire

Programmes facultaires, interfacultaires ou conjoints

Programme 2-023-1-0 Version 02 (A23)

Maîtrise en environnement et développement durable – avec mémoire (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une des options suivantes :

1 - biogéochimie environnementale;
2 - gestion de l'eau;
3 - gestion de la biodiversité;
4 - enjeux sociaux et gouvernance;
5 - perspectives d'aménagement.

Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure :

- d'analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptées à leur contexte d'application;
- de communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs;
- de porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir;
- d'acquérir les outils nécessaires pour poursuive une recherche en environnement et développement durable.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en environnement et développement durable avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente

- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
La capacité d'accueil du programme est limitée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps.

3. Transfert

Les cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. en environnement et développement durable seront crédités à la Maîtrise en environnement et développement durable. Les étudiants souhaitant faire un transfert à la maîtrise devront avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,0.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires et 6 crédits à option.
Elle est offerte selon la modalité mémoire et comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les cinq options suivantes :
- L'option biogéochimie environnementale (segment 70)
- L'option gestion de l'eau (segment 71)
- L'option gestion de la biodiversité (segment 72)
- L'option enjeux sociaux et gouvernance (segment 73)
- L'option perspectives d'aménagement (segment 74)

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire de maîtrise, et 3 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD 6005	3	Mobilisation des connaissances en EDD
EDD 6010	3	Développement durable : enjeux
EDD 6015	3	Dynamique des systèmes socio-écologiques

Bloc 01B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - 3 crédits

DRT 6864	3	Droit et développement durable
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement

Bloc 01C Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

EDD 6080	3	Recherche
EDD 6090	24	Mémoire

Segment 70 - Propre à l'option biogéochimie environnementale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale

Bloc 70B Spécialisation

Option - 3 crédits

BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
CHM 6802	3	Mégadonnées environnementales
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
GIN 6003A	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN 6216A	3	Restauration des sols contaminés (CIV6216A)
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Segment 71 - Propre à l'option gestion de l'eau

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits

EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 71B Spécialisation

Option - 3 crédits

APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Segment 72 - Propre à l'option gestion de la biodiversité

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité

Bloc 72B Spécialisation

Option - 3 crédits.

APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
APA 6515	2	Écologie végétale appliquée
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique

BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Segment 73 - Propre à l'option enjeux sociaux et gouvernance

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance

Bloc 73B Spécialisation

Option - 3 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6501	3	Migration
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GIN 6214P	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6609	3	L'action collective
SOL 6242	3	Sociologie de l'environnement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Segment 74 - Propre à l'option perspectives d'aménagement

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

Bloc 74B Spécialisation

Option - 3 crédits.

AME 6090	3	Activité interdisciplinaire en aménagement
AME 6875	3	Ville, territoire, économie circulaire
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-023-1-1 Version 03 (A23)

D.E.S.S. en environnement et développement durable

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une de cinq options suivantes : 1- biogéochimie environnementale, 2- gestion de l'eau, 3- gestion de la biodiversité, 4- enjeux sociaux et gouvernance, 5- perspectives d'aménagement. Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable, capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

- analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptés à leur contexte d'application
- communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
- porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en environnement et développement durable, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre (sociologie, science politique, design, sciences biologiques, géographie, chimie, philosophie), ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation qui mentionne l'option choisie

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

3. Transfert

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en environnement et développement durable seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en environnement et développement durable.
Pour accéder à la maîtrise, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.
Il comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les cinq options suivantes :
- option biogéochimie environnementale (segments 01 et 70),
- option gestion de l'eau (segments 01 et 71),
- option gestion de la biodiversité (segments 01 et 72),
- option enjeux sociaux et gouvernance (segments 01 et 73),
- option perspectives d'aménagement (segments 01 et 74).

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Obligatoire

Obligatoire - 9 crédits.

EDD 6005	3	Mobilisation des connaissances en EDD
EDD 6010	3	Développement durable : enjeux
EDD 6015	3	Dynamique des systèmes socio-écologiques

Bloc 01B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Les cours ENV6002 et GEO6286 sont des cours équivalents.

DRT 6864	3	Droit et développement durable
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement

Bloc 01C Méthodes et outils

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
ART 6009	1	Captation immersive
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6017	1	Internet et Web
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GIN 6003A	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN 6230	3	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6448	3	Méthodes de sondage

Bloc 01D Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits

EDD 6025	6	Travail dirigé

Segment 70 - Propre à l'option biogéochimie environnementale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
CHM 6802	3	Mégadonnées environnementales
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN 6216A	3	Restauration des sols contaminés (CIV6216A)
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits

APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

Segment 71 - Propre à l'option gestion de l'eau

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 71B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales

PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 71C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN 6360	3	Gestion des ressources en eau (CIV8360)
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 71D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3162	3	Bassins versants
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Segment 72 - Propre à l'option gestion de la biodiversité

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité

Bloc 72B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
APA 6515	2	Écologie végétale appliquée
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 72C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 72D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2821	3	Écologie des sols
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud

Segment 73 - Propre à l'option enjeux sociaux et gouvernance

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance

Bloc 73B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6501	3	Migration
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GIN 6214P	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6609	3	L'action collective
SOL 6242	3	Sociologie de l'environnement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6875	3	Ville, territoire, économie circulaire
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
ARC 6851	3	Séminaire 1
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
GEO 6200	3	Géographie politique : espaces et pouvoir
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6202	3	Cultures, natures, savoirs
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 73D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
COM 3155	3	Pouvoir et communication
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
GEO 3252	3	Genre et développement international
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Segment 74 - Propre à l'option perspectives d'aménagement

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

Bloc 74B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6090	3	Activité interdisciplinaire en aménagement
AME 6875	3	Ville, territoire, économie circulaire
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 74C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
APA 6515	2	Écologie végétale appliquée
ARC 6851	3	Séminaire 1
DIN 6001	3	Design stratégique de produits/services durables
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6609	3	L'action collective
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 74D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

APA 1130	3	Écologie et développement durable
APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique
DIN 2332	3	Introduction écoconception
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3532	3	Produits et services durables

Programme 2-023-1-2 Version 02 (A23)

Maîtrise en environnement et développement durable – avec stage (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une des options suivantes :

1 - biogéochimie environnementale;
2 - gestion de l'eau;
3 - gestion de la biodiversité;
4 - enjeux sociaux et gouvernance;
5 - perspectives d'aménagement.
Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure :

- d'analyser un problème, élaborer et mettre en oeuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptées à leur contexte d'application;
- de communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs;
- de porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en environnement et développement durable avec stage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
La capacité d'accueil du programme est limitée.

1.1 . Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps.

3. Transfert

Les cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. en environnement et développement durable seront crédités à la Maîtrise en environnement et développement durable. Les étudiants souhaitant faire un transfert à la maîtrise devront avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,0.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante: 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués au stage, et 18 crédits à option.
Elle est offerte selon la modalité stage et comporte un tronc commun (segment 01) ainsi que les cinq options suivantes :
- L'option biogéochimie environnementale (segment 70)
- L'option gestion de l'eau (segment 71)
- L'option gestion de la biodiversité (segment 72)
- L'option enjeux sociaux et gouvernance (segment 73)
- L'option perspectives d'aménagement (segment 74)

Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et de 3 à 12 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

EDD 6005	3	Mobilisation des connaissances en EDD
EDD 6010	3	Développement durable : enjeux
EDD 6015	3	Dynamique des systèmes socio-écologiques

Bloc 01B Modèles, règles et acteurs en environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
ENV 6002 et GEO 6286 sont des cours équivalents.

DRT 6864	3	Droit et développement durable
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement

Bloc 01C Méthodes et outils

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
ART 6009	1	Captation immersive
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6017	1	Internet et Web
BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
COM 6205	3	Méthode d'étude des messages et images
COM 6915	3	Gestion des conflits dans les organisations
DMO 6200	3	Méthodes de recherche et enjeux démographiques
DMO 6371	3	Méthodes statistiques en démographie
DMO 6405	3	Modèles de risque et de durée
GIN 6003A	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)
GIN 6230	3	Modélisa. techno-écono. des syst. énergéti. (ENE8230)
SOL 6210	3	Analyse quantitative avancée
SOL 6448	3	Méthodes de sondage

Bloc 01D Travail dirigé

Option - Maximum 6 crédits.

EDD 6025	6	Travail dirigé

Bloc 01E Stage

Obligatoire - 15 crédits.

EDD 6999	15	Stage

Segment 70 - Propre à l'option biogéochimie environnementale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
CHM 6802	3	Mégadonnées environnementales
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN 6216A	3	Restauration des sols contaminés (CIV6216A)
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

Segment 71 - Propre à l'option gestion de l'eau

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 71A Fondements

Obligatoire - 3 crédits

EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux

Bloc 71B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
CHM 6810	3	Chimie environnementale avancée
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 71C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
GIN 6112	3	Environnement minier et restauration des sites (GML6112)
GIN 6360	3	Gestion des ressources en eau (CIV8360)
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 71D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3162	3	Bassins versants
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Segment 72 - Propre à l'option gestion de la biodiversité

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 72A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6050	3	Gestion de la biodiversité

Bloc 72B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
APA 6515	2	Écologie végétale appliquée
BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
BIO 6875	3	Principes de lutte biologique
BIO 6965	3	Biodiversité: rôle, menaces, solutions
BIO 6970	3	Écologie des milieux humides
GEO 6100	3	Dynamiques des écosystèmes
GEO 6341	3	Étude de systèmes complexes socioécologiques
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 72C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
BIO 6822	3	Enjeux en écotoxicologie
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6343	3	Télédétection avancée
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 72D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2821	3	Écologie des sols
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud

Segment 73 - Propre à l'option enjeux sociaux et gouvernance

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance

Bloc 73B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6920	3	Gestion projets internationaux
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6501	3	Migration
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GIN 6214P	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
PLU 6901A	3	Enjeux de la biodiversité
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6512	3	Villes et politiques publiques
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6609	3	L'action collective
SOL 6242	3	Sociologie de l'environnement
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains

Bloc 73C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6875	3	Ville, territoire, économie circulaire
ANT 6030	3	Séminaire: changement social et culturel
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
ARC 6851	3	Séminaire 1
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
EDD 6040	3	Gestion de l'eau : concepts et enjeux
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
GEO 6200	3	Géographie politique : espaces et pouvoir
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6202	3	Cultures, natures, savoirs
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
GEO 6352	3	SIG : Analyse des données spatiales
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PLU 6907A	3	Mondialisation, attributs et enjeux
PLU 6910A	3	Analyse de risques et géopolitique
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains

URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 73D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
COM 3155	3	Pouvoir et communication
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
GEO 3252	3	Genre et développement international
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
REL 2440	3	Religions, spiritualités et écologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement

Segment 74 - Propre à l'option perspectives d'aménagement

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et de 6 à 15 crédits à option.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

Bloc 74B Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

AME 6090	3	Activité interdisciplinaire en aménagement
AME 6875	3	Ville, territoire, économie circulaire
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Bloc 74C Compléments multidisciplinaires

Option - Maximum 6 crédits.

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
APA 6515	2	Écologie végétale appliquée
ARC 6851	3	Séminaire 1
DIN 6001	3	Design stratégique de produits/services durables
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6570	3	Politique et changements climatiques
POL 6609	3	L'action collective
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6510	3	Classes sociales et mouvements sociaux
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6850	3	Urbanisme international

Bloc 74D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

APA 1130	3	Écologie et développement durable
APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique
DIN 2332	3	Introduction écoconception
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3532	3	Produits et services durables

Programme 2-072-1-0 Version 04 (A23)

Maîtrise en études internationales (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de Maîtrise en études internationales vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale plus poussée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux.

La modalité avec mémoire

initie l'étudiant à la recherche, en lui apprenant à manipuler les méthodes, les concepts et les habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir.

La modalité avec stage

vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.

La modalité avec travail dirigé

vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de développer sa capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en études internationales, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en études internationales ou d'un grade de 1er cycle en lettres, en sciences humaines ou en sciences sociales, préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI

obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation de 250 mots
- Formulaire de candidature

- Deux lettres de recommandation

Pour plus d'information sur les documents à fournir, consulter la page Préparer les documents

2. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du Microprogramme de 2e cycle en études internationales ou du D.E.S.S. en études internationales peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 24 à 33 crédits obligatoires, dont de 15 à 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, d'un stage ou d'un travail dirigé, et de 12 à 21 crédits à option.
- Option générale (segment 70)
- modalité avec mémoire (MM)
- modalité avec stage (ST)
- modalité avec travail dirigé (TD)

Les blocs identifiés par MM sont réservés pour les étudiants qui font la modalité avec Mémoire, ceux identifiés ST sont pour les étudiants qui font la modalité avec Stage et ceux identifiés TD sont pour les étudiants qui font la modalité avec travail dirigé. Les blocs qui n'ont aucune mention sont communs pour tous les étudiants, peu importe la modalité.

Segment 70 Option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante :
- modalité avec mémoire (MM), composée des blocs 70A, 70B, MM-70C, 70D, 70E et MM-70F : 33 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.
- modalité avec stage (ST), composée des blocs 70A, 70B, ST-70C, 70D, 70E et ST-70F : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un stage, et 18 crédits à option.
- modalité avec travail dirigé (TD), composée des blocs 70A, 70B, TD-70C, 70D, 70E et TD-70F : 24 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, et 21 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6170	3	Enjeux et débats en études internationales

Bloc 70B Concentration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6020	3	Économie politique internationale
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
INT 6080	3	Conflits et mémoire historique

Bloc 70C-MM Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6180	3	Méthodologie qualitative en études internationales

Bloc 70C-TD Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6180	3	Méthodologie qualitative en études internationales

Bloc 70C-ST Langues

Option - Maximum 6 crédits.

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

Bloc 70D Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

HST 6635	3	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle
INT 6060	3	Problèmes d'actualité en études int. 1
INT 6070	3	Problèmes d'actualité en études int. 2
INT 6240A	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6240B	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6400	3	Séminaire en études internationales

INT 6501	3	Territoires, espaces et mouvements sociaux
INT 6506	3	Lectures dirigées en études internationales
INT 6507	3	Provincialiser l'Ouest
INT 6701	3	Histoire globale des sciences et des technologies
INT 6702	3	Organisations et gouvernance mondiale
INT 6704	3	Développement et coopération internationale
INT 6706	3	Histoire de la justice internationale
INT 6709	3	Enjeux internationaux, financiers et commerciaux
INT 6711	3	Migration, frontières et citoyenneté
POL 6672	3	Genre, paix et sécurité

Bloc 70E Connaissances complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.
Les étudiants peuvent prendre un maximum de 6 crédits de cours POL.

ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
ANT 6033	3	Anthropologie féministe : genres et sexualités
ANT 6038	3	Religion, modernité et pluralisme
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
AUT 6001	3	Études autochtones comparées
AUT 6010	3	Récits et médias autochtones
AUT 6011	3	Espaces et territoires autochtones
COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6501	3	Migration
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
DRT 6853	3	Droit pénal international
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6856	3	Droit des crimes économiques transnationaux
DRT 6864	3	Droit et développement durable
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
ECN 6478	3	Finance internationale
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6651	3	Immigration et culture aux États-Unis
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
LCO 6447	3	Modernités comparées
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PHI 6291	3	L'Univers intellectuel chinois
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6059	3	Dynamiques des sociétés africaines
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6405	3	L'Amérique latine
POL 6416	3	État et société en Europe
POL 6417	3	Systèmes politiques africains
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6419	3	Théories du développement

POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
POL 6618	3	Citoyenneté et identités
POL 6627	3	Les régimes autoritaires
POL 6672	3	Genre, paix et sécurité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Bloc 70F-MM Mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

INT 67101	0	Projet de recherche 1
INT 67102	3	Projet de recherche 2
INT 6751	24	Mémoire

Bloc 70F-ST Stage

Obligatoire - 24 crédits.

INT 6800	15	Stage
INT 6810	9	Essai de stage

Bloc 70F-TD Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

INT 67101	0	Projet de recherche 1
INT 67102	3	Projet de recherche 2
INT 6806	15	Travail dirigé

Programme 2-072-1-1 Version 04 (A23)

D.E.S.S. en études internationales

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. en études internationales est de développer chez l'étudiant une connaissance générale des rapports et des échanges internationaux, de même qu'une compréhension adéquate des actions, des événements et des situations relevant de ce contexte global. Le module de base permet à l'étudiant de couvrir un ensemble large de thématiques à caractère international. L'étudiant peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à une région particulière. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation académique et de formation continue.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en études internationales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en études internationales ou d'un grade de 1er cycle en lettres, en sciences humaines ou en sciences sociales, préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation d'environ 250 mots
- Formulaire de candidature
- Deux lettres de recommandation

Pour plus d'information sur les documents à fournir, consulter la page Préparer les documents

2. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du D.E.S.S. peut demander un transfert à la Maîtrise en études internationales. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de D.E.S.S. sont satisfaites.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6170	3	Enjeux et débats en études internationales

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 18 crédits, maximum 27 crédits.

HST 6635	3	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle
INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6020	3	Économie politique internationale
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation

INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
INT 6060	3	Problèmes d'actualité en études int. 1
INT 6070	3	Problèmes d'actualité en études int. 2
INT 6080	3	Conflits et mémoire historique
INT 6180	3	Méthodologie qualitative en études internationales
INT 6240A	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6240B	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6400	3	Séminaire en études internationales
INT 6501	3	Territoires, espaces et mouvements sociaux
INT 6506	3	Lectures dirigées en études internationales
INT 6507	3	Provincialiser l'Ouest
INT 6701	3	Histoire globale des sciences et des technologies
INT 6702	3	Organisations et gouvernance mondiale
INT 6704	3	Développement et coopération internationale
INT 6706	3	Histoire de la justice internationale
INT 6709	3	Enjeux internationaux, financiers et commerciaux
INT 6711	3	Migration, frontières et citoyenneté
INT 6815	6	Travail dirigé
POL 6672	3	Genre, paix et sécurité

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.
Les étudiants peuvent prendre un maximum de 6 crédits de cours POL.

ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
ANT 6033	3	Anthropologie féministe : genres et sexualités
ANT 6038	3	Religion, modernité et pluralisme
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
AUT 6001	3	Études autochtones comparées
AUT 6011	3	Espaces et territoires autochtones
COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6501	3	Migration
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
DRT 6853	3	Droit pénal international
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6856	3	Droit des crimes économiques transnationaux
DRT 6864	3	Droit et développement durable
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
ECN 6478	3	Finance internationale
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6651	3	Immigration et culture aux États-Unis
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
LCO 6447	3	Modernités comparées
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PHI 6291	3	L'Univers intellectuel chinois
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6059	3	Dynamiques des sociétés africaines
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté

POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6405	3	L'Amérique latine
POL 6416	3	État et société en Europe
POL 6417	3	Systèmes politiques africains
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6419	3	Théories du développement
POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
POL 6618	3	Citoyenneté et identités
POL 6627	3	Les régimes autoritaires
POL 6672	3	Genre, paix et sécurité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Programme 2-072-6-0 Version 03 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en études internationales

Objectifs

Ce microprogramme, à structure très souple, permet à l'étudiant d'aborder certaines des grandes problématiques internationales actuelles ou encore de les appliquer à une aire géographique particulière. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.E.S.S. études internationales, puis à la Maîtrise en études internationales. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en études internationales, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en études internationales ou d'un grade de 1er cycle en lettres, en sciences humaines ou en sciences sociales, préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation d'environ 250 mots
- Formulaire de candidature
- Deux lettres de recommandation

Pour plus d'information sur les documents à fournir, consulter la page Préparer les documents

2. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du microprogramme peut demander un transfert au D.E.S.S. ou à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits du niveau des études supérieures.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

INT 6170	3	Enjeux et débats en études internationales

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

HST 6635	3	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle
INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6020	3	Économie politique internationale
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation
INT 6040	3	Gouvernance et mondialisation
INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
INT 6060	3	Problèmes d'actualité en études int. 1
INT 6070	3	Problèmes d'actualité en études int. 2
INT 6080	3	Conflits et mémoire historique
INT 6180	3	Méthodologie qualitative en études internationales
INT 6240A	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6240B	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6400	3	Séminaire en études internationales
INT 6501	3	Territoires, espaces et mouvements sociaux

INT 6506	3	Lectures dirigées en études internationales
INT 6507	3	Provincialiser l'Ouest
INT 6701	3	Histoire globale des sciences et des technologies
INT 6702	3	Organisations et gouvernance mondiale
INT 6704	3	Développement et coopération internationale
INT 6706	3	Histoire de la justice internationale
INT 6709	3	Enjeux internationaux, financiers et commerciaux
INT 6711	3	Migration, frontières et citoyenneté
POL 6672	3	Genre, paix et sécurité

Bloc 70C Connaissances complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 6185	3	Later 20th-Century American Literature
ANG 6190	3	English-Canadian Literature
ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
ANT 6033	3	Anthropologie féministe : genres et sexualités
ANT 6038	3	Religion, modernité et pluralisme
ANT 6117	3	Globalisation, culture et identités
ANT 6132	3	Environnement, ontologie et politique
ANT 6160	3	Cultures, justice et droits
AUT 6001	3	Études autochtones comparées
AUT 6010	3	Récits et médias autochtones
AUT 6011	3	Espaces et territoires autochtones
COM 6111	3	Mobilité, médias et communication internationale
COM 6115	3	Solidarités et vulnérabilités socionumériques
COM 6122	3	Médias, journalisme et néolibéralisme
COM 6135	3	Éco-médiations
COM 6148	3	Communication internationale, guerre et médias
COM 6175	3	Médias et société
COM 6192	3	Industries culturelles et créatives
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
COM 6355	3	Communication interculturelle
COM 6374	3	Interculturalités et contextes autochtones
CRI 6231	3	Criminologie et ethnicité
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6233	3	Terrorisme et antiterrorisme
CRI 6722	3	Renseignement et enjeux sociopolitiques
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
DMO 6430	3	Population et développement
DMO 6501	3	Migration
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6851	3	Droit international : réfugiés et migration
DRT 6853	3	Droit pénal international
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6856	3	Droit des crimes économiques transnationaux
DRT 6864	3	Droit et développement durable
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
ECN 6478	3	Finance internationale
EDD 6060	3	Enjeux sociaux et gouvernance
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
ESP 6145	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 1
ESP 6165	3	Littérature hispano-américaine contemporaine 3
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
GEO 6201	3	Géographie du développement économique
GEO 6204	3	Écologie politique et enjeux environnementaux
GEO 6205	3	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme
HST 6448	3	Thèmes en histoire internationale canadienne
HST 6580	3	Histoires modernes de l'Asie de l'Est
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
HST 6647	3	Les relations internationales dans le monde arabe
HST 6651	3	Immigration et culture aux États-Unis
HST 6700	3	Histoire et relations internationales
LCO 6447	3	Modernités comparées
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
PHI 6291	3	L'Univers intellectuel chinois
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6022	3	Migration, ethnicité, diversité urbaine
PLU 6059	3	Dynamiques des sociétés africaines
PLU 6904A	3	Les États-Unis d'Amérique au 21e siècle
PLU 6908A	3	Enjeux contemporains: Amériques
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6403	3	Le système politique américain
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6405	3	L'Amérique latine
POL 6416	3	État et société en Europe
POL 6417	3	Systèmes politiques africains
POL 6418	3	Relations transnationales et mondialisation
POL 6419	3	Théories du développement

POL 6526	3	Affaires politiques internationales
POL 6614	3	La consolidation de la paix
POL 6615	3	Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
POL 6618	3	Citoyenneté et identités
POL 6627	3	Les régimes autoritaires
POL 6672	3	Genre, paix et sécurité
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SOL 6312	3	Sociologie du développement
SOL 6520	3	Travail, syndicalisme et mondialisation
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité
SOL 6930	3	Ville et métropolisation
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

Programme 2-081-1-1 Version 01 (A19)

D.E.S.S. en récits et médias autochtones

Programme offert en collaboration avec le département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, ainsi que le département de littératures et de langues du monde.

Objectifs

Le D.E.S.S. offre à l'étudiant une formation en récits et médias inscrite dans le domaine interdisciplinaire des études autochtones. Il vise à doter l'étudiant de connaissances théoriques et critiques de même que d'une expérience pratique de collaboration avec des instances artistiques et culturelles autochtones locales. Par sa dimension internationale et multilingue, le D.E.S.S. offre aussi des occasions de mise en réseau au Canada anglais et ailleurs dans les Amériques. Il incite l'étudiant à poursuivre une réflexion sérieuse et engagée sur la question de la décolonisation.
Les récits et médias autochtones sont situés dans leur contexte historique, politique et culturel, puis examinés dans leurs diverses dimensions (récits oraux, discours politiques, médias, théâtre, performance, slam, poésie, littérature, cinéma).
Le programme prépare l'étudiant à oeuvrer dans les domaines des arts et lettres, de la culture, des médias et des communications, à travailler au sein d'organismes gouvernementaux, privés ou sans but lucratif, et auprès d'instances autochtones (musées, festivals, maisons d'édition, maisons de production, éducation, communautés).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. Récits et médias autochtones, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 23 crédits à option, dont 8 crédits attribués à un stage, ou à un travail pratique, ou encore à un projet de création.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 7 crédits.

AUT 6010	3	Récits et médias autochtones
AUT 6011	3	Espaces et territoires autochtones
AUT 6015	1	Éthique de la collaboration

Bloc 70B Littératures, arts et médias

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANG 6430	3	Indigenous Literatures in English
ANG 6650	3	Post-colonial Literatures in English
ESP 6135	3	Discours colonial hispano-américain 2
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
LCO 6341	3	Ouvres autochtones
LCO 6342	3	Expressions autochtones de la résistance
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées
LCO 6610	3	Lectures dirigées
MSL 6503	3	Ethnomuséologie

Bloc 70C Histoires, géographies et cultures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 6040	3	Autochtones et interprétations du monde
ANT 6631	3	Terrains ethnopoétiques
AUT 6001	3	Études autochtones comparées
ESP 6170	3	Langues, cultures et sociétés andines
ESP 6180	3	Parcours interculturels
HST 6290	3	Historiographie des études autochtones au Canada
REL 6135	3	Autochtones et religion
REL 6217	3	Rencontre des spiritualités autochtones

Bloc 70D Espace projet

Option - 8 crédits.

AUT 6020	8	Stage en milieu artistique autochtone
AUT 6030	8	Travail pratique
AUT 6040	8	Projet de création

Bloc 70E Cours complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 6670	3	Constructions of Cultural Space
COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6502	3	Approches en communication politique
FRA 6343	3	Écrits des femmes
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
HST 6560	3	Historiographie - Canada préindustriel

LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6546	3	Littérature et médias

Bloc 70F Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains

Programme 2-108-1-0 Version 00 (A21)

Maîtrise en études internationales, option études européennes (M. Sc.)

Programme offert en collaboration avec le département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, ainsi que le département de littératures et de langues du monde.

Objectifs

Le programme de maîtrise en études internationales vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale plus poussée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux.Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (études internationales), le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- Être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme en lettres, en sciences humaines, en sciences sociales ou en droit, préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
- Avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance de la langue française. Un test d'évaluation des compétences peut être exigé.

L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de l'anglais et d'une autre langue moderne.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation de 250 mots.
- Deux lettres de recommandation.

Pour plus d'information sur les documents à fournir, consulter la page Préparer les documents

1.2. Connaissances préalables requises

Faute de posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles, l'étudiant doit, selon le cas, ajouter à son programme et réussir à titre de cours préparatoires :

INT6001 : Notions d'histoire internationale
INT6002 : Notions d'économie politique internationale
INT6003 : Notions sur la diversité culturelle
INT6004 : Notions en relations internationales
INT6005 : Notions en droit international

2. Statut

Plein temps et demi-temps.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps.

Structure du programme

Cette option de la Maîtrise en études internationales comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Études européennes

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 21 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

POL 6112	3	Politique de l'Union européenne

Bloc 70B Fondements - Aspects interdisciplinaires

Option - 3 crédits.

INT 6050	3	Aspects juridiques internationaux
INT 6080	3	Conflits et mémoire historique

Bloc 70C Spécialisation

Option - 9 crédits.
Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable du programme.

HST 6635	3	L'Europe transnationale et le monde au XIXe siècle
HST 6646	3	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine
INT 6010	3	Histoire de la mondialisation
INT 6020	3	Économie politique internationale
INT 6030	3	Culture, diversité et globalisation
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6404	3	États postsoviétiques
POL 6416	3	État et société en Europe
POL 6617	3	Nationalisme, ethnicité et conflits
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 70D Formations intensives

Option - 3 crédits.

INT 6240A	3	Écoles d'été du Cérium
INT 6240B	3	Écoles d'été du Cérium

Bloc 70E Formation internationale

Option - 6 crédits.
Cours donnés à l'Université catholique de Louvain/Université Saint-Louis - Bruxelles.

Le choix de cours doit être approuvé par le directeur de recherche et le responsable du programme.

INT 6500	2	Théories politiques de l'intégration européenne
INT 6505	2	Droit institutionnel de l'UE
INT 6510	2	Histoire de l'unification européenne
INT 6599	0	Études européennes : thèmes choisis

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

INT 6100	3	Séminaire de recherche
INT 6755	18	Mémoire

Programme 2-112-6-0 Version 00 (H15)

Microprogramme de deuxième cycle en études juives

Programme offert en collaboration avec l'Institut d'études religieuses, les départements d'histoire, de littératures et de langues du monde, de littérature de langue française et de science politique.

Objectifs

Le microprogramme vise à développer le savoir et les expertises des étudiants dans les domaines des sciences humaines et sociales pertinents aux études juives. Le microprogramme offre une formation avancée sur la culture et la pensée juives par un apport multidisciplinaire qui englobe les littératures, la philosophie, la science politique, les sciences des religions, l'histoire, la linguistique, l'anthropologie et la sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en études juives, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en lettres et sciences humaines ou en études religieuses ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre (anthropologie, science politique, théologie et sciences des religions, histoire, littératures et langues du monde)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Littératures, arts, culture et histoire

Option - Maximum 15 crédits.

ETM 6370	3	Les Juifs dans le monde médiéval (VIIe-XVe s.)
PLU 6061	3	Littératures juives de la modernité
PLU 6062	3	Les expressions esthétiques juives
PLU 6063	3	Les langues vernaculaires juives
PLU 6265	3	Expressions culturelles juives montréalaises

Bloc 70B Pensée et philosophie juive classique et moderne

Option - Maximum 15 crédits.

PHI 6265	3	Auteurs et textes de la philosophie juive
PHI 6685	3	Principes de l'herméneutique juive
PLU 6064	3	Les réponses judaïques à la modernité
POL 6624	3	Philosophie politique juive

Bloc 70C Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

Programme 2-131-1-0 Version 01 (E90)

Maîtrise en muséologie (M.A.)

Programme conjoint de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal, avec la collaboration, notamment, de l'École de bibliothéconomie et de sciences de l'information, des départements d'anthropologie, d'histoire, d'histoire de l'art et d'études cinématographiques et de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Assurer une formation professionnelle de 2e cycle aux personnes qui interviennent dans le domaine muséologique. Cette maîtrise se veut un lieu de mise à jour, de réflexion et de renouvellement des pratiques professionnelles et de la recherche muséologique qui a pour but de répondre au mieux aux besoins de la société. L'organisation de la formation favorise des liens étroits entre le milieu universitaire et le milieu des musées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en muséologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite)
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits

après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de carrière
- Deux lettres de recommandation

confidentielles de professeurs ou d'employeurs

2. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres.

Structure du programme

La maîtrise, offerte conjointement avec l'Université du Québec à Montréal, comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 9 crédits attribués à un stage et 9 crédits attribués à un travail dirigé, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
Les cours MSL 6101 et 6103 sont offerts à l'Université de Montréal, les cours MSL 6102 et 6104, à l'Université du Québec à Montréal.

MSL 6101	3	Histoire et fonctions des musées
MSL 6102	3	Collections et conservation
MSL 6103	3	Organisation et gestion des musées
MSL 6104	3	Exposition, interprétation et diffusion

Bloc 70B Muséologie

Option - 9 crédits.
Les cours ayant des numéros impairs sont offerts à l'université de Montréal, aux deux ou trois ans; les cours ayant des numéros pairs sont offerts à l'Université du Québec à Montréal.

MSL 6502	3	Interprétation des objets muséaux
MSL 6503	3	Ethnomuséologie
MSL 6504	3	Les nouvelles muséologies
MSL 6505	3	Techniques de conservation
MSL 6506	3	Muséologie : sciences et techniques
MSL 6508	3	Interprétation et lieux historiques
MSL 6509	3	Muséologie et histoire de l'art
MSL 6510	3	L'art contemporain et le musée
MSL 6512	3	Musées régionaux et tourisme culturel
MSL 6514	3	Conservation du patrimoine industriel
MSL 6515	3	Collections de sciences naturelles
MSL 6516	3	Musée : pratiques du discours historique
MSL 6517	3	Inventaires et traitement des données
MSL 6520	3	Les programmes scolaires et les musées
MSL 6522	3	Séminaire thématique
MSL 6523	3	Problèmes contemporains
MSL 6525	3	Séminaire de l'École du Louvre
MSL 6527	3	Muséologie décoloniale
MSL 6529	3	Muséologie numérique

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Cours de 2e cycle dans le domaine de formation antérieure du candidat et choisi dans l'université d'attache ou, exceptionnellement, un cours de 1er cycle dans un champ d'études connexe.

Bloc 70D Séminaire de synthèse

Obligatoire - 3 crédits.

MSL 6800	3	Séminaire de synthèse

Bloc 70E Stage

Obligatoire - 9 crédits.

MSL 6600	9	Stages et rapport de stage

Bloc 70F Travaux dirigés

Obligatoire - 9 crédits.

MSL 6700	9	Travaux dirigés

Programme 2-163-6-1 Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques

Objectifs

Le but du programme est de permettre de développer des connaissances théoriques et des habiletés pratiques en humanités numériques de manière indépendante ou en complément d'une formation disciplinaire de 2e ou 3e cycles.
Le programme vise non seulement une vision globale de l'histoire des humanités numériques, mais aussi un apprentissage concret des différents outils qui les servent. Le programme est structuré autour d'un cours obligatoire qui présente une approche théorique, couvrant l'histoire et les fondements théoriques et disciplinaires des humanités numériques, ainsi qu'une approche pratique via six ateliers techniques qui abordent les technologies utilisées dans les humanités numériques, de la structuration des données à leur visualisation, de l'analyse de texte aux technologies du Web.
Au terme du programme, les étudiantes et étudiants seront en mesure :
- de comprendre les fondements disciplinaires des humanités numériques ;
- de connaître et utiliser plusieurs technologies nécessaires à leur projet de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en humanités numériques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais écrit (capacité de lecture).

2. Statut

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. Il s'agit d'un programme de jour.

3. Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Remarque :
Les étudiants qui ont suivi les ateliers techniques du bloc 70B sous leur sigle de 1er cycle ne sont pas autorisés à s'inscrire au même atelier sous le sigle de cycle supérieur.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 9 crédits.

Segment 70

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires

Bloc 70B Ateliers techniques

Option - 6 crédits.

HNU 6051	1	Humanités numériques : formats d'écriture
HNU 6052	1	Humanités numériques : introduction à la TEI
HNU 6053	1	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD
HNU 6054	1	Humanités numériques : Web sémantique et données
HNU 6055	1	Humanités numériques : données ouvertes
HNU 6056	1	Humanités numériques : visualisation de données
HNU 6057	1	Humanités numériques : analyse de texte
HNU 6058	1	Humanités numériques : technologies du Web
HNU 6059	1	Humanités numériques : langages de programmation
HNU 6100	3	Humanités numériques : Lectures dirigées

Programme 2-187-1-2 Version 01 (A21)

D.E.S.S. en édition numérique

Programme offert avec la collaboration, notamment, de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, du Département des littératures de langue française et du Département des littératures et de langues du monde.

Objectifs

Le but du programme est de permettre à l'étudiant(e) de développer des connaissances théoriques et des habiletés pratiques en édition numérique.
Le programme vise non seulement la mise en forme des produits, mais aussi une vision globale des enjeux de la production et de la circulation des contenus. Le programme est structuré en trois axes : un axe théorique, couvrant l'histoire et les fondements théoriques de l'édition imprimée et numérique, ainsi qu'une réflexion sur les impacts culturels, sociaux, économiques, scientifiques, etc. de l'édition numérique; un axe technologique abordant les technologies utilisées dans l'édition numérique, les notions fondamentales d'architecture de l'information, d'ergonomie, d'accessibilité et d'utilisabilité des systèmes et des produits, les plates-formes, les métadonnées; enfin, un axe pratique de gestion de projets, qui prépare les étudiants à gérer dans sa globalité un projet d'édition numérique.
Au terme du programme, l'étudiant(e) sera en mesure :

- d'expliquer l'environnement global dans lequel se fait l'édition numérique : contextes historique, social, économique, littéraire, artistique, scientifique, technologique et juridique
- de décrire les différentes pratiques éditoriales et les produits éditoriaux, ainsi que leurs implications sociales, politiques, économiques et culturelles
- d'utiliser les technologies nécessaires à un projet d'édition numérique
- d'appliquer les principes et méthodes de gestion utilisés pour mener à bien un projet d'édition numérique, de la conception à la diffusion, tout en démontrant une compréhension des impacts économiques et socio-culturels des choix technologiques

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en édition numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Remplir le formulaire de candidature

2. Scolarité (durée minimale et maximale / statut des étudiants)

La scolarité minimale est de deux trimestres plein temps ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert et équivalences (le cas échéant)

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. Il s'agit d'un programme de jour.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 18 à 21 crédits à option, dont 6 crédits attribués à un projet de création ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix. Un minimum de 24 crédits doit être des crédits de cours de cycles supérieurs.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

EDN 6001	3	Théories de l'édition numérique
EDN 6002	3	Technologies pour l'édition numérique
EDN 6003	3	Gestion d'un projet d'édition numérique

Bloc 70B Aspects théoriques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 6740	3	From Text to Hypertext
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
COM 6175	3	Médias et société
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
FRA 6730	3	Littérature et culture numérique
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
LCO 6546	3	Littérature et médias
MSL 6523	3	Problèmes contemporains
MSL 6529	3	Muséologie numérique
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 6060	3	Champ des études intermédiales
SCI 6304	3	Bibliométrie et communication savante
SCI 6344	3	La lecture et l'aide aux lecteurs
SCI 6348	3	Transmission et interprétation de l'information
SCI 6355	3	Économie du document

SCI 6370	3	Histoire du livre et des bibliothèques

Bloc 70C Aspects technologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

EDN 6015	3	Éditique pour l'édition numérique
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur
SCI 6306	3	Bases de données documentaires
SCI 6373	3	Programmation documentaire

Bloc 70D Ateliers techniques

Option - Maximum 3 crédits.

ART 6008	1	Traitement interactif du son
ART 6009	1	Captation immersive
ART 6011	1	Traitement de l'image
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6013	1	Modélisation et animation 3D
ART 6017	1	Internet et Web
ART 6019	1	Programmation d'application mobile
ART 6020	1	Atelier thématique
EDN 6101	1	Édition critique avec la TEI
EDN 6102	1	Outils de rédaction numérique pour la publication
EDN 6103	1	Web sémantique pour l'édition numérique
HNU 6051	1	Humanités numériques : formats d'écriture
HNU 6052	1	Humanités numériques : introduction à la TEI
HNU 6053	1	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD
HNU 6054	1	Humanités numériques : Web sémantique et données
HNU 6055	1	Humanités numériques : données ouvertes
HNU 6056	1	Humanités numériques : visualisation de données
HNU 6057	1	Humanités numériques : analyse de texte
HNU 6058	1	Humanités numériques : technologies du Web
HNU 6059	1	Humanités numériques : langages de programmation

Bloc 70E Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

COM 2925	3	Industries culturelles
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 3011	3	Documents structurés

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de niveau 6000 à choisir dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'accord du responsable de programme.

Bloc 70G Espace projet

Option - 6 crédits.

EDN 6501	6	Projet de création en édition numérique
EDN 6502	6	Stage de formation en édition numérique

Programme 2-187-6-0 Version 00 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle en édition numérique

Programme offert avec la collaboration, notamment, de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, du Département des littératures de langue française et du Département des littératures et de langues du monde.

Objectifs

Le but du programme est de permettre à l'étudiant de développer des connaissances théoriques et des habiletés pratiques en édition numérique.
Le programme vise non seulement la mise en forme des produits, mais aussi une vision globale des enjeux de la production et de la circulation des contenus. Le programme est structuré autour de deux cours obligatoires qui représentent une approche théorique, couvrant l'histoire et les fondements théoriques de l'édition imprimée et numérique, ainsi qu'une réflexion sur les impacts culturels, sociaux, économiques, scientifiques, etc. de l'édition numérique, ainsi qu'une approche technologique abordant les technologies utilisées dans l'édition numérique, les notions fondamentales d'architecture de l'information, d'ergonomie, d'accessibilité et d'utilisabilité des systèmes et des produits, les plateformes, les métadonnées.
Au terme du programme, l'étudiant sera en mesure :

- d'expliquer l'environnement global dans lequel se fait l'édition numérique : contextes historique, social, économique, littéraire, artistique, scientifique, technologique et juridique ;
- décrire les différentes pratiques éditoriales et les produits éditoriaux, ainsi que leurs implications sociales, politiques, économiques et culturelles ;
- d'utiliser les technologies nécessaires à un projet d'édition numérique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en édition numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Remplir le formulaire de candidature

2. Statut

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel. Il s'agit d'un programme de jour.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

Structure du programme

Ce microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

EDN 6001	3	Théories de l'édition numérique
EDN 6002	3	Technologies pour l'édition numérique

Bloc 70B Aspects théoriques et technologiques

Option - 6 crédits.

ANG 6740	3	From Text to Hypertext
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
COM 6175	3	Médias et société
COM 6421	3	Participation sur le Web : enjeux et concepts clés
EDN 6015	3	Éditique pour l'édition numérique
EDN 6101	1	Édition critique avec la TEI
EDN 6102	1	Outils de rédaction numérique pour la publication
EDN 6103	1	Web sémantique pour l'édition numérique
FRA 6730	3	Littérature et culture numérique
HNU 6000	3	Humanités numériques : fondements disciplinaires
HNU 6051	1	Humanités numériques : formats d'écriture
HNU 6052	1	Humanités numériques : introduction à la TEI
HNU 6053	1	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD
HNU 6054	1	Humanités numériques : Web sémantique et données
HNU 6055	1	Humanités numériques : données ouvertes
HNU 6056	1	Humanités numériques : visualisation de données
HNU 6057	1	Humanités numériques : analyse de texte
HNU 6058	1	Humanités numériques : technologies du Web
HNU 6059	1	Humanités numériques : langages de programmation
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
LCO 6546	3	Littérature et médias
MSL 6523E	3	Problèmes contemporains
MSL 6529	3	Muséologie numérique
PLU 6060	3	Champ des études intermédiales
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur
SCI 6203	3	Intelligence artificielle et données textuelles
SCI 6304	3	Bibliométrie et communication savante
SCI 6306	3	Bases de données documentaires
SCI 6344	3	La lecture et l'aide aux lecteurs
SCI 6348	3	Transmission et interprétation de l'information
SCI 6355	3	Économie du document
SCI 6370	3	Histoire du livre et des bibliothèques
SCI 6373	3	Programmation documentaire

Programme 2-241-1-0 Version 03 (A22)

D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé

Offert en collaboration notamment avec les départements de science politique et de sociologie.

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. est de permettre aux étudiants d'acquérir une compréhension approfondie des aspects sociaux et politiques de la santé : les déterminants sociaux de la santé, dont les inégalités sociales, ainsi que les acteurs et les institutions qui façonnent les politiques publiques relatives à la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

1.1 Connaissances préalables requises

Selon sa formation antérieure, il pourra être demandé à l'étudiant de suivre un ou deux cours complémentaires afin de s'assurer qu'il a les connaissances de base en sciences sociales requises pour suivre le programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée est deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PLU 6115	3	Politiques et santé. Échelles et perspectives
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé

Bloc 70B Société et santé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
COM 6201	3	La communication et la santé
DMO 6050	3	Démographie et santé
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
PRX 6002	3	Violence conjugale et violence faite aux femmes
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
SPS 6010	3	Société, politiques publiques et santé : enjeux
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
URB 6743	3	Santé et environnement urbain

Bloc 70C Politiques publiques et santé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6753	3	Logiques organisationnelles en santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement
DRT 6893	3	Protection de la santé publique
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSO 6350	1	Communication et santé publique

PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
SOL 6654	3	Sociologie des politiques sociales
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6485	3	Santé et travail social: regard transdisciplinaire
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
COM 3420	3	Communication et santé
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3102	3	Marginalité et politique
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2107	3	Sociologie politique
SPU 2100G	3	Santé mondiale et environnementale
SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques
SVS 3275	3	Pratiques en santé

Bloc 70E Travail d'intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

SPS 6000	9	Travail dirigé
SPS 6001	3	Lectures dirigées

Programme 2-241-1-2 Version 00 (A21)

D.E.S.S. en études féministes, des genres et des sexualités

Offert en collaboration notamment avec les départements de science politique et de sociologie.

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en études féministes, des genres et des sexualités et une formation spécialisée dans les domaines suivants : différences et questions de genre; interventions féministes; transformation de la place des femmes dans le genre; et résistances.

Différences et questions de genre

Contenu : pour les étudiants qui s'intéressent à la diversité croissante des sociétés et à la manière dont celles-ci s'en accommodent ou non. Traite des enjeux récents de migration tout autant que de la diversité historique des sociétés.
Compétences : réfléchir, mettre en perspective et innover sur les défis contemporains dans différentes sphères (politique, culture, travail, sécurité).

Interventions féministes

Contenu : pour les étudiants qui s'intéressent aux questions d'égalités/inégalités, à la marginalité et à l'exclusion sociale et aux moyens que les collectivités, les groupes, les professionnels mettent en ouvre pour y répondre.
Compétences : intervenir et innover dans une perspective féministe sur les problématiques sociales soulevées dans le profil.

Transformation de la place des femmes dans le genre

Contenu : pour les étudiants qui s'intéressent aux transformations des féminismes, autant sur le plan des idées que des pratiques, et à la place changeante des femmes dans différents domaines (littérature, histoire, cinéma, etc.).
Compétences : connaître, réfléchir aux grandes transformations sociales et culturelles et à leur impact dans différentes disciplines dans une perspective féministe.

Résistances

Contenu : pour les étudiants qui s'intéressent aux luttes, mouvements, actions collectives et aux questions du pouvoir dans une perspective féministe.
Compétences : comprendre les luttes dans une perspective féministe et être en mesure de proposer des actions collectives qui visent le changement social.
Il vise à former des spécialistes dans le champ des études féministes, des genres et des sexualités capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure :
- d'analyser un problème, élaborer et mettre en ouvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions et enjeux féministes, queer et trans et qui soient adaptés à leur contexte d'application;
- de communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs;
- de porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine, tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en Études féministes, des genres et des sexualités, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales);
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

Structure du programme

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Enjeux et théorie féministes, des genres et des sexualités

Obligatoire - 6 crédits.

FEM 6000	3	Théories féministes, des genres et des sexualités
PRX 60101	0	Cycle de conférences sur les enjeux féministes 1
PRX 60102	3	Cycle de conférences sur les enjeux féministes 2

Bloc 70B Différences et questions de genre

Option - Maximum 12 crédits.

COM 6351	3	Intersectionnalité, corps et technologies
CRI 6723	3	Enjeux actuels en sécurité intérieure
CRI 6727	3	Enjeux transnationaux en sécurité
POL 6618	3	Citoyenneté et identités
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi

REL 6127	3	Genres, féminismes et religions
SOL 6017	3	Intersectionnalité
SOL 6052	3	Genre, féminismes et développement
SOL 6915	3	Relations ethniques et postcolonialité

Bloc 70C Interventions féministes

Option - Maximum 12 crédits.

CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
PLU 6115	3	Politiques et santé. Échelles et perspectives
POL 6506	3	L'État et la régulation sociale
PRX 6002	3	Violence conjugale et violence faite aux femmes
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
SOL 6541	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 6857	3	Inégalités, discriminations et intervention
SVS 6095	3	Interventions féministes
SVS 6103	3	Problèmes sociaux et politiques sociales
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6455	3	Éthique et dynamique sociétale
SVS 6473	3	Violence conjugale et intervention

Bloc 70D Transformation de la place des femmes dans le genre

Option - Maximum 12 crédits.

ANG 6430	3	Indigenous Literatures in English
ANG 6720	3	Women's Writing
CIN 6100	3	Sexualités, genres et cinémas
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
DMO 6500	3	Fécondité et famille
FRA 6343	3	Écrits des femmes
HAR 6100	3	Genres et sexualités dans les arts
HST 6630	3	Histoire socioreligieuse comparée
PHI 6545	3	Éthique et politique
SOL 6657	3	Famille et société

Bloc 70E Résistances

Option - Maximum 12 crédits.

COM 6331	3	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs
COM 6502	3	Approches en communication politique
LCO 6342	3	Expressions autochtones de la résistance
POL 6609	3	L'action collective
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain

Bloc 70F Complément de formation

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours à choisir dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université avec l'accord du responsable de programme. Un maximum de 3 crédits de cours de niveau 3000 peut être autorisé.

Programme 2-241-6-0 Version 03 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en société, politiques publiques et santé

Offert en collaboration notamment avec les départements de science politique et de sociologie.

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Les étudiants sont en effet amenés à se familiariser tant avec les déterminants sociaux de la santé, dont les inégalités sociales, qu'avec les acteurs et des institutions qui façonnent les politiques publiques relatives à la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en société, politiques publiques et santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

3.Transfert

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle en société, politiques publiques et santé pourront être reconnus dans l'éventualité d'un transfert au D.E.S.S. en société, politiques publiques et santé. L'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2e cycle.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

PLU 6115	3	Politiques et santé. Échelles et perspectives
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé

Bloc 70B Société et santé

Option - Maximum 9 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
COM 6201	3	La communication et la santé
DMO 6050	3	Démographie et santé
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
PRX 6002	3	Violence conjugale et violence faite aux femmes
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
SPS 6001	3	Lectures dirigées
SPS 6010	3	Société, politiques publiques et santé : enjeux
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

URB 6743	3	Santé et environnement urbain

Bloc 70C Politiques publiques et santé

Option - Maximum 9 crédits.

ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6753	3	Logiques organisationnelles en santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement
DRT 6893	3	Protection de la santé publique
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSO 6350	1	Communication et santé publique
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
PSE 6578	3	Pratiques et politiques sociales
SOL 6654	3	Sociologie des politiques sociales
STS 6010	3	Statistiques sociales et politiques publiques
SVS 6355	3	Politiques sociales
SVS 6485	3	Santé et travail social: regard transdisciplinaire
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
COM 3420	3	Communication et santé
DMO 3150	3	Vieillissement des populations
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
POL 2150	3	Politiques sociales
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3102	3	Marginalité et politique
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2107	3	Sociologie politique
SPU 2100G	3	Santé mondiale et environnementale
SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques
SVS 3275	3	Pratiques en santé

Programme 2-259-1-1 Version 05 (A16)

D.E.S.S. en administration sociale

Objectifs

Favoriser l'acquisition et l'approfondissement de connaissances pertinentes à l'exercice de la gestion et au développement des organisations dans certains secteurs spécifiques de services : sociaux, communautaires, pénaux, correctionnels, de réadaptation, d'hébergement et de santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (administration sociale), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité du programme est de deux trimestres, équivalent temps plein. Le candidat doit cependant avoir complété les 30 crédits requis pour l'obtention du diplôme dans un délai ne dépassant pas quatre années à compter de son inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
APC 6018	3	Organisation et gestion des ressources humaines
APC 6019	3	Enjeux contemporains en administration sociale
APC 6021	3	Administration sociale : aspects financiers
APC 6022	3	Planification dans les organisations
APC 6023	3	Éthique et profession

Bloc 70B

Option - Maximum 9 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
COM 6500	3	Théories de la communication organisationnelle
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle
CRI 6006	3	Théories de la réaction sociale
CRI 6232	3	La justice réparatrice
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
CRI 6533	3	Théories et perspectives en victimologie
CRI 6720	3	Impacts des technologies de sécurité
CRI 6726	3	Médias, communication et sécurité
DMO 6050	3	Démographie et santé
DMO 6502	3	Mortalité, santé et vieillissement
PLU 6115	3	Politiques et santé. Échelles et perspectives
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
POL 6629	3	Politiques de protection sociale
PRX 6002	3	Violence conjugale et violence faite aux femmes
PSY 6714	3	Mobiliser par l'influence

PSY 6715	3	Psychologie des équipes de travail
PSY 6716	3	Consulter en milieu de travail
PSY 6717	3	Diagnostiquer l'organisation
PSY 6732	3	Développer le personnel
PSY 6734	3	Développer l'organisation
PSY 6799	3	Favoriser la santé au travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
REI 6616	3	Stratégies en relations du travail
REI 6632	3	GRH et diversité de la main-d'oeuvre
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6465	3	Problèmes sociaux et enjeux sociaux
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 3150G	3	Gestion stratégique du changement
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique
PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 3000	3	Stratégies de développement
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 3102	3	Marginalité et politique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.
REI 2510	3	Gestion de la SST
REI 3275	3	Pilotage des performances au travail
SOL 2403	3	Sociologie des organisations

Bloc 70D Stage

Option - Maximum 6 crédits.

APC 6014	6	Stage supervisé en gestion

Programme 2-259-6-0 Version 04 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en administration sociale

Objectifs

Le microprogramme permet aux étudiants de développer des habiletés essentielles à la gestion d'équipes de travail ou de services sociosanitaires, pénaux ou communautaires dans le contexte actuel.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité maximale est de deux années à compter de l'inscription initiale.

3. Statut étudiant

Le candidat peut s'inscrire à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comprend 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

APC 6018	3	Organisation et gestion des ressources humaines
APC 6019	3	Enjeux contemporains en administration sociale
APC 6021	3	Administration sociale : aspects financiers
APC 6022	3	Planification dans les organisations

Bloc 70B

Option - 3 crédits

APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
APC 6023	3	Éthique et profession

Programme 2-799-6-0 Version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé

Programme multifacultaire offert par la Faculté de médecine, la Faculté des arts et sciences et l'École de santé publique. La structure du programme est présentée dans l'annuaire de la Faculté de médecine.

Programme 2-960-1-0 Version 00 (H04)

Maîtrise individualisée (M.A.)

Objectifs

Le programme de maîtrise individualisée M.A. est destiné à répondre à des besoins ou des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Trois types d'objectifs spécifiques sont poursuivis :

- Répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle;
- Répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises;
- Permettre d'élaborer un cheminement académique menant à l'obtention d'une maîtrise dans certaines disciplines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou d'une formation jugée équivalente;
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé. L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé.

2. Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse, du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP.
Le diplôme décerné porte l'inscription « maîtrise individualisée » dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits. Elle peut être suivie selon deux modalités :
- la modalité avec mémoire,
- la modalité sans mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante :
- cheminement avec mémoire : de 12 à 21 crédits de cours et de 24 à 33 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire,
- cheminement avec stage ou travail dirigé : de 30 à 36 crédits de cours et de 9 à 15 crédits consacrés à un travail dirigé ou à un stage.

MM-Bloc 70A

modalité avec Mémoire
Choix - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.
Cours choisis en fonction du plan d'études de l'étudiant élaboré en collaboration avec le directeur de recherche.

TD/S-Bloc 70A

modalité avec Stage ou travail dirigé
Choix - Minimum 30 crédits, maximum 36 crédits.
Cours choisis en fonction du plan d'études de l'étudiant élaboré en collaboration avec le directeur de recherche.

MM-Bloc 70B Recherche et mémoire

modalité avec Mémoire
Choix - Minimum 24 crédits, maximum 33 crédits.
Cours choisis en fonction du plan d'études de l'étudiant élaboré en collaboration avec le directeur de recherche.

TD/S-Bloc 70B Stage ou travail dirigé

modalité avec Stage ou travail dirigé
Choix - Minimum 9, maximum 15 crédits.
Cours choisis en fonction du plan d'études de l'étudiant élaboré en collaboration avec le directeur de recherche.

Programme 2-960-1-2 Version 04 (A23)

D.E.S.S. en arts, création et technologie

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. en arts, création et technologies est d'offrir une formation pluridisciplinaire approfondie, avec une certaine souplesse sur les compétences requises et acquises, pour acquérir une vision large du domaine des arts technologiques et des arts numériques. De façon plus spécifique, ce programme vise à faire comprendre et amener à maîtriser les technologies aux étudiants et étudiantes avec une formation artistique ou en sciences humaines, et à faire explorer la création artistique aux étudiants et étudiantes possédant une formation initiale plus technologique. Ce programme vise également à servir de point de contact entre les différents domaines disciplinaires qui interagissent pour former les arts technologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en arts, création et technologies, le candidat ou la candidate doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre; par exemple dans l'un des domaines suivants : communication, design, études cinématographiques, informatique, ingénierie, lettres, musique, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l' Université de Montréal
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation personnelle (max. 500 mots) précisant l'intérêt pour le programme ainsi que les grandes lignes d'un projet pédagogique en arts technologiques envisagé (projet de recherche, de création ou de stage)
- Curriculum vitae.

1.2. Connaissances préalables requises

À l'admission, selon le dossier et en lien avec le projet pédagogique, le comité des études du programme pourra imposer des crédits de cours complémentaires.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

3. Transfert et équivalences

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,4 pour l'ensemble des cours suivis peut être admis à la Maîtrise en cinéma, option recherche création. Une recommandation du responsable de programme est toutefois nécessaire.

Structure du programme

Segment 70

Le DESS comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 7 crédits de cours obligatoires, 23 crédits de cours à option, dont 9 crédits attribués à un projet de création, à un stage, ou à un travail dirigé.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 7 crédits.

ART 6001	3	Recherche et création : approches
ART 6021	1	Fondements de la programmation
ART 6100	3	Prototypage en arts technologiques

Bloc 70B Ateliers

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

ART 6008	1	Traitement interactif du son
ART 6009	1	Captation immersive
ART 6011	1	Traitement de l'image
ART 6012	1	Animation 2D
ART 6013	1	Modélisation et animation 3D
ART 6014	1	Multi projection
ART 6015	1	Capteurs, contrôleurs et interactivité
ART 6016	1	Immersion et réalité mixte
ART 6017	1	Internet et Web
ART 6019	1	Programmation d'application mobile
ART 6020	1	Atelier thématique
ART 6022	1	Arts des données

Bloc 70C Pratiques d'arts technologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ART 6300	3	Pratiques audiovisuelles numériques
ART 6400	3	Moteurs de jeux pour la création artistique
ART 6500	3	Mise en espace des ouvres

Bloc 70D Cours disciplinaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CIN 6015	3	Cinéma et philosophie
CIN 6050	3	Scénarisation, technologies et création
CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6056	3	Cinéma et culture numérique
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
CIN 6061	3	Pensée et pratique expérimentales
COM 6341	3	Médias, sexe et genre
COM 6402	3	Recherche - création dans le champ communicationnel
COM 6501	3	Théories de la communication médiatique
COM 6531	3	Narration numérique
COM 6715	3	Bricoler les médias
DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6000	3	Design et approches systémiques
FRA 6443	3	Sociocritique
FRA 6486	3	Esthétique
FRA 6501	3	Atelier de création littéraire
FRA 6505	3	La pratique d'écriture
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
JEU 6002	3	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 6328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
MUS 6329X	3	Projet en informatique musicale
PLU 6034	3	Littérature, cinéma et médias
PLU 6042	3	Problématiques de l'intermédialité
PLU 6060	3	Champ des études intermédiales
PLU 6300	3	Approche interdisciplinaire : création littéraire
PLU 6350	3	Recherche-création : cinéma et arts visuels

Bloc 70E Projet

Option - 9 crédits.

ART 6051	9	Projet de création
ART 6052	9	Stage
ART 6053	9	Travail dirigé

Programme 2-960-1-5 Version 05 (A21)

Maîtrise individualisée (M. Sc.)

Programme offert avec la collaboration des Facultés des arts et des sciences, de musique, d'aménagement et de médecine.

Objectifs

Maîtrise individualisée (M. Sc.)

Le programme de maîtrise individualisée M. Sc. est destiné à répondre à des besoins ou des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Trois types d'objectifs spécifiques sont poursuivis :

- répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle
- répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises
- permettre d'élaborer un cheminement académique menant à l'obtention d'une maîtrise dans certaines disciplines.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

De façon générale, pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le comité académique du programme individualisé.

L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

Structure du programme

La maitrise comporte 45 crédits et est offerte selon une option:
- option Cheminement libre (segment 70), offerte selon trois modalités:
  - Mémoire (MM)
  - Stage ou travail dirigé (ST/TD)

Segment 70 - Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont au choix. Ils sont répartis de la façon suivante:
- modalité avec mémoire (MM) : de 12 à 21 crédits de cours et de 24 à 33 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire,
- modalité sans mémoire (SMM) - avec stage ou travail dirigé : de 30 à 36 crédits de cours et de 9 à 15 crédits consacrés à un travail dirigé ou à un stage.

MM Bloc 70A

Choix - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.
Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

MM Bloc 70B Recherche et mémoire

Choix - Minimum 24 crédits, maximum 33 crédits.
Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

ST/TD Bloc 70A

Choix - Minimum 30 crédits, maximum 36 crédits.
Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

ST/TD Bloc 70B Stage ou travail dirigé

Choix - Minimum 9, maximum 15 crédits.
Activités choisies en collaboration avec le directeur de recherche et approuvées par le Comité d'études supérieures ad hoc.

Programme 3-241-1-0 Version 06 (A23)

Doctorat en sciences humaines appliquées (Ph. D.)

Programme offert en partenariat avec le Département d'anthropologie et l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, ainsi que les Facultés de médecine et des sciences de l'éducation.

Objectifs

Ce programme de doctorat interdisciplinaire vise à former des personnes qui souhaitent intégrer les apports de plus d'une discipline et en appliquer les connaissances à la compréhension des phénomènes humains et sociaux.
Le programme est associé en priorité à neuf départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences : anthropologie, criminologie, démographie, psychoéducation, psychologie, science politique, sciences économiques, service social et sociologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en sciences humaines appliquées, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- posséder une formation ou une expérience de recherche adéquate
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour l'option bioéthique, avoir complété 21 crédits du D.E.S.S. en bioéthique; un maximum de 9 de ces 21 crédits peut être suivi à titre de crédits complémentaires dans le programme de doctorat.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation
- Esquisse du projet de thèse

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 87 à 90 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 0 à 3 crédits à option.
Il comporte les trois options suivantes :
- l'option générale (segment 69),
- l'option bioéthique (segment 70)
- l'option humanités numériques (segment 71).

Segment 69 Propre à l'option générale

Le segment 69 comporte 90 crédits obligatoires.

Bloc 69A

Obligatoire - 12 crédits.

SHA 7015	3	Épistémologie : sciences humaines appliquées
SHA 7040	3	Méthodologies de la recherche appliquée
SHA 7055	3	Séminaire sur l'interdisciplinarité
SHA 7065	3	Séminaire sur l'intervention

Bloc 69B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.
Les cours SHA71001 et SHA71002 sont équivalents au cours SHA7100.

SHA 7050	0	Examen général de doctorat
SHA 7060	75	Thèse
SHA 71001	0	Séminaire de thèse 1
SHA 71002	3	Séminaire de thèse 2

Segment 70 - Propre à l'option bioéthique

Le segment 70 comporte 90 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.
À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

BIE 7500	3	Théories contemporaines de la bioéthique
SHA 7015	3	Épistémologie : sciences humaines appliquées
SHA 7040	3	Méthodologies de la recherche appliquée
SHA 7055	3	Séminaire sur l'interdisciplinarité

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

BIE 7700	3	Séminaire de thèse
SHA 7050	0	Examen général de doctorat
SHA 7060	75	Thèse

Segment 71 Propre à l'option humanités numériques

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 78 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 9 crédits.

HNU 7000	3	Épistémologie en humanités numériques
SHA 7015	3	Épistémologie : sciences humaines appliquées
SHA 7055	3	Séminaire sur l'interdisciplinarité

Bloc 71B Ateliers techniques

Option - 3 crédits.

HNU 6051	1	Humanités numériques : formats d'écriture
HNU 6052	1	Humanités numériques : introduction à la TEI
HNU 6053	1	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD
HNU 6054	1	Humanités numériques : Web sémantique et données
HNU 6055	1	Humanités numériques : données ouvertes
HNU 6056	1	Humanités numériques : visualisation de données
HNU 6057	1	Humanités numériques : analyse de texte
HNU 6058	1	Humanités numériques : technologies du Web
HNU 6059	1	Humanités numériques : langages de programmation

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.
Les cours SHA71001 et SHA71002 sont équivalents au cours SHA7100.

SHA 7050	0	Examen général de doctorat
SHA 7060	75	Thèse
SHA 71001	0	Séminaire de thèse 1
SHA 71002	3	Séminaire de thèse 2

Programme 3-960-1-0 Version 00 (H04)

Doctorat en études individualisées (Ph. D.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études qu'il envisage, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un programme d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé.

L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour l'option Architecture

- Lettre d'intention et de motivation
- Un texte de huit à dix pages qui définit votre projet de recherche en précisant les principaux éléments de votre problématique et les méthodes de recherche envisagées. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de l'École d'architecture. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la l'École d'architecture, Pavillon de la Faculté de l'aménagement, 2940,chemin de la Côte-Ste-Catherine, bureau 2039, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi
- Plan de financement des études ou profil financier
- Trois lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

2. Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse, du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP. Le diplôme décerné porte l'inscription doctorat individualisé dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Deux cheminements sont normalement offerts :
- Le doctorat comprenant de 10 à 15 crédits de cours et de 75 à 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse;
- Le doctorat avec stage comprenant de 10 à 18 crédits de cours, 9 à 12 crédits de stage et de 60 à 71 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec thèse
Obligatoire - Min. 10 crédits, maximum 15 crédits.

Bloc 70B Recherche et thèse

Propre au cheminement avec thèse
Obligatoire - Minimum 75 crédits, maximum 80 crédits.

Bloc 70A

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 10 crédits, maximum 18 crédits.

Bloc 70B Stages

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Bloc 70C Recherche et thèse

Propre au cheminement avec stages et thèse
Obligatoire - Minimum 60 crédits, maximum 71 crédits.

Table des matières

Introduction 3-1

Maîtrises (LL. M.)

2-325-1-0 Maîtrise en droit 3-1
2-325-1-3 Maîtrise en droit, option fiscalité 3-7
2-325-1-7 Maîtrise en droit, option droit privé comparé 3-8
2-326-1-0 Maîtrise en droit, option droit international – avec mémoire 3-9
2-326-1-2 Maîtrise en droit, option droit international – avec travail dirigé 3-12
2-327-1-1 Maîtrise en droit, option droit des affaires – avec mémoire 3-13
2-327-1-2 Maîtrise en droit, option droit des affaires – avec travail dirigé 3-16
2-327-1-3 Maîtrise en droit, option droit des affaires dans un contexte de globalisation 3-19
2-328-1-2 Maîtrise en droit, option common law comparée 3-20
2-329-1-0 Maîtrise en droit, option droit des technologies de l'information 3-21
2-330-1-1 Maîtrise en droit notarial 3-23

DESS

2-326-1-1 D.E.S.S. en droit international 3-25
2-327-1-0 D.E.S.S. en droit des affaires 3-25
2-331-1-2 D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration 3-27

Microprogrammes

2-325-6-3 Microprogramme de deuxième cycle en droit et travail 3-28
2-326-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en droit international 3-29
2-327-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en droit des affaires 3-29
2-328-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en common law nord-américaine 3-30
2-329-6-0 Microprog. de deuxième cycle en droit des technologies de l'information 3-31

Juris Doctor

2-328-1-1 *Juris Doctor* en common law nord-américaine (J.D.) 3-32

Doctorat

3-325-1-0 Doctorat en droit (LL. D.) 3-32

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE DROIT

Information à jour le 26 mai 2023

Introduction

Tant par son offre pédagogique, son rayonnement et l'intensité de ses activités de recherche, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 53 professeures et professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs personnes chargées de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiantes et étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires. La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et ceux où il reçoit application. Le savoir juridique est aussi situé dans ses contextes sociaux, politiques et économiques. Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs et chercheuses de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir. Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
Montréal (Québec) H3T 1J7

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124
Télécopieur : 514 343-2199
Courriel : recrutement@droit.umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyenne : France Houle

Vice-doyen à l'administration, au développement et à la qualité des programmes : Pierre Larouche

Vice-doyenne à la recherche : Renée-Claude Drouin

Vice-doyen aux affaires internes et Secrétaire de faculté : Hugo Tremblay

Vice-doyen aux affaires internationales : Michel Morin

Directrice administrative : Sophie Arès

Directrice des cliniques juridiques, activités pratiques et développement professionnel : Josée Aspinall

Adjointe à la doyenne : Aminata Bal

Directeur Gestion des programmes et des études : Martin Scully

Directeur au développement et à la qualité des programmes : Patrik Maheux

Liste de programmes

Maîtrise en droit 2-325-1-0

Options :

- Accès à la justice
- Droit comparé
- Droit de l'environnement et développement durable
- Droit du travail
- Droit pénal
- Droit privé
- Droit public
- Droit social
- Générale
- Théories du droit et éthique
- Fiscalité 2-325-1-3
- Droit privé comparé 2-325-1-7
- Droit international (avec mémoire) 2-326-1-0
- Droit international (avec travail dirigé) 2-326-1-2
- Droit des affaires (avec mémoire) 2-327-1-1
- Droit des affaires (avec travail dirigé) 2-327-1-2
- Droit des affaires dans un contexte de globalisation 2-327-1-3
- Common law comparée 2-328-1-2
- Droit des technologies de l'information 2-329-1-0

Microprogramme de deuxième cycle en droit et travail 2-325-6-3

D.E.S.S. en droit international 2-326-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en droit international 2-326-6-0

D.E.S.S. en droit des affaires 2-327-1-0

Options :

- Droit des affaires et des relations économiques internationales
- Droit des affaires nord-américain
- Droit et pratiques contractuelles des affaires
- Droit des produits et marchés financiers

Microprogramme de deuxième cycle en droit des affaires 2-327-6-0

Juris Doctor en common law nord-américaine 2-328-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en common law nord-américaine 2-328-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en droit des technologies de l'information

Maîtrise en droit notarial 2-330-1-1

D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration 2-331-1-2

Doctorat en droit 3-325-1-0

Options:

- Générale
- Innovation, science, technologie et droit

Programme 2-325-1-0 Version 12 (A11)

Maîtrise en droit (LL. M.)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve ci-dessous.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options :
- option Générale (segment 70),
- option Droit comparé (segment 71),
- option Droit privé (segment 72),
- option Droit public (segment 73),
- option Droit pénal (segment 74),
- option Théories du droit et éthique (segment 75),
- option Droit social (segment 76),
- option Droit du travail (segment 77),
- option Droit environnemental et développement durable (segment 78),
- option Accès à la justice (segment 79).

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr., DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire), DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 70E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé

DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Maximum crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de premier cycle en droit.

Segment 71 Propre à l'option Droit comparé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 71E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 71F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 71G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Segment 72 Propre à l'option Droit privé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 72E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé

DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 72F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 72G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Segment 73 Propre à l'option Droit public

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 73E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 73F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 73G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Segment 74 Propre à l'option Droit pénal

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 74A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 74B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 74C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 74D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 74E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 74F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 74G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Segment 75 Propre à l'option Théories du droit et éthique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 75A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 75B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 75C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 75D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 75E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 75F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 75G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Segment 76 Propre à l'option Droit social

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 76A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 76B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 76C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées

DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 76D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 76E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 76F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 76G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Segment 77 Propre à l'option Droit du travail

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 77A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 77B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 77C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 77D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 77E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 77F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 77G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Segment 78 Propre à l'option Droit de l'env. et développement durable

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 78A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 78B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public

DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 78C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 78D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 78E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 78F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 78G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Segment 79 Propre à l'option Accès à la justice

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 79A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 79B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 79C Méthodologie du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 79D Théories du droit

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6525	3	Philosophie du droit

Bloc 79E Cours thématiques

Option - Maximum 9 crédits.
L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.
Il doit choisir parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6855	3	Le territoire étatique
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle

Bloc 79F

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 79G Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6899	30	Mémoire de maîtrise

Programme 2-325-1-3 Version 01 (A19)

Maîtrise en droit, option fiscalité (LL. M.)

Programme offert conjointement avec HEC Montréal.

Objectifs

L'option Fiscalité, est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à développer le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle. Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :
NOTE : L'admission à ce programme est gérée par HEC Montréal. Merci de vous référer au site de HEC Montréal pour les détails de l'admission.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à un autre régime d'études.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de quatre ans à compter du trimestre d'admission.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Segment 70

Les 45 crédits de la maîtrise sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 39 crédits.
Notez que le cours DRT6210 est obligatoire pour les étudiants sans formation en droit.
Notez que le cours HEC6139 est obligatoire pour les étudiants sans formation en comptabilité.

DRT 6210	3	Droit et fiscalité
DRT 6215	3	Droit fiscal administratif
DRT 6220	3	Planification successorale
DRT 6230	3	Litige fiscal
DRT 6235	1	Jurisprudence et doctrine récentes en fiscalité
HEC 6117	3	Fiscalité et décision (FISC40908)
HEC 6118	3	Méthodologie de recherche en droit fiscal (FISC40910)
HEC 6120	3	Principes fiscaux 1 (FISC40913)
HEC 6121	3	Principes fiscaux 2 (FISC40914)
HEC 6122	3	Principes fiscaux 3 (FISC40915)
HEC 6124	3	Taxes à la consommation (FISC40917)
HEC 6125	3	Fiscalité américaine (FISC40925)
HEC 6126	3	Aspects fiscaux des transactions internationales (FISC40909)
HEC 6137	1	Politique de taxation (FISC40919)
HEC 6138	1	Provision pour impôt (FISC40902)
HEC 6139	3	Comptabilité et fiscalité (FISC40905)

Bloc 70C Stage ou recherche supervisée

Option - 6 crédits.

DRT 6240	3	Stage de pratique exclusive en fiscalité
DRT 6250	6	Recherche supervisée
HEC 6144	3	Sujets spéciaux en fiscalité (FISC40903)

Programme 2-325-1-7 Version 03 (H20)

Maîtrise en droit, option droit privé comparé (LL. M.)

Objectifs

L'objectif principal de cette option est d'offrir un enseignement à vocation académique et universitaire de droit comparé permettant aux étudiants de développer un esprit critique sur l'évolution des droits privés de tradition civiliste à travers le monde.
Plus spécifiquement, l'option poursuit les objectifs suivants :

- transmettre aux étudiants des connaissances en droit privé comparé dans un contexte de mondialisation et de concurrence des systèmes juridiques
- favoriser une compréhension globale de la tradition de droit civil tout en dégageant les particularismes entre ses diverses expressions
- développer chez l'étudiant un esprit critique et une distance face à ses acquis passés et à sa socialisation juridique originelle
- permettre aux étudiants de bénéficier de l'apport de professeurs et d'étudiants internationaux et ainsi tisser des liens diversifiés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit), le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité, à savoir, et à moins d'indications autres dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Il peut être demandé au candidat de se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

- vous devez être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Il s'agit d'une maîtrise au cheminement avec travail dirigé.

Segment 71 Orientation Droit privé comparé

Cette option comporte 32 crédits obligatoires, dont 7 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 10 à 13 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A Méthodes et fondements du droit privé

Obligatoire - 12 crédits.

DRT 6501	3	Système juridique du Québec et du Canada
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé
DRT 6971B	3	Droit civil, jeux d'influence et de concurrence
DRT 6973B	3	Méthodologie et épistémologie du droit comparé

Bloc 71B Droit privé et systèmes juridiques

Obligatoire - 13 crédits.

DRT 6562	3	Épisthémologie et méthodologie de la common law
DRT 6919	2	Droit chinois
DRT 6947	2	Systèmes juridiques européens
DRT 6976	2	Droit privé des États ibéro-américains
DRT 6977	2	Droit privé des États asiatiques
DRT 6984	2	Droit privé des États arabo-musulmans

Bloc 71C Droit privé de common law

Option - Maximum 10 crédits.

DRT 6563	1	Système civiliste et common law
DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")

Bloc 71D Thématiques de droit privé comparé

Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.

DRT 6819A	1	Droit privé comparé
DRT 6819B	1	Droit privé comparé
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit
DRT 6985	3	Droit comparé de la responsabilité
DRT 6986	3	Droit comparé de la famille et des personnes
DRT 6987	3	Droit comparé des contrats
DRT 6989	3	Droit comparé des biens
DRT 6990	3	Droit comparé des successions
DRT 6991	3	Droit international privé comparé
DRT 6992	3	Droit comparé de la consommation
DRT 6993	3	Droit comparé de l'administration du bien d'autrui
DRT 6994	3	Droit privé et libertés fondamentales

Bloc 71E Cours au choix

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du Doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 3 crédits au choix dans le cadre de la Maîtrise en droit, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle. L'étudiant peut aussi choisir un cours avancé de langues parmi ceux offerts par l'UdeM.

Bloc 71F Travail dirigé

Obligatoire - 7 crédits.

DRT 6997	7	Travail dirigé en droit

Programme 2-326-1-0 Version 00 (A11)

Maîtrise en droit, option droit international - avec mémoire (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir les pièces supplémentaires dont la liste se trouve au point 1.1.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation

  émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 concentrations :

- Générale (segment 70),
- Droit international privé (segment 71),
- Droit international, droit transnational et justice globale (segment 72),
- Droit international des affaires (segment 73).

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits, DRT 6510 Lecture dirigée, 3 crédits (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire), DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadiens, 3 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Droit int.: Concentration Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Maximum crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de premier cycle en droit.

Segment 71 Droit international: Concentration Droit international privé

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé

DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 71E

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 72 Droit international: Concentration Drt transnat. et justice globale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 72E

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 73 Droit international: Concentration Droit international des affaitres

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Droit transnational et international

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit, dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 73E

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 73F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Programme 2-326-1-2 Version 00 (A11)

Maîtrise en droit, option droit international - avec travail dirigé (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale de la maîtrise en droit, option droit international (avec travail dirigé) est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.
La scolarité minimale de la maîtrise en droit, option droit international (avec travail dirigé) est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.
Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.
L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :
DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires attribués à un travail dirigé, de 24 à 30 crédits à option choisis dans les blocs 70A et 70B ou dans les blocs 70A et 70C et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours généraux

Option - Maximum 9 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche

Bloc 70B Droit transnational

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.
Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit) ou dans une discipline connexe.

DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70C Droit international public

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit (deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit) ou dans une discipline connexe.

DRI 6130	3	Droit international du travail
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise

Bloc 70D Cours connexes

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle en droit ou, avec l'accord du vice-décanat aux études supérieures, d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995	15	Travail dirigé

Programme 2-327-1-1 Version 00 (A11)

Maîtrise en droit, option droit des affaires - avec mémoire (LL. M.)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation

  émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.E.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.
La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise en droit, option Droit des affaires comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 4 concentrations :
- Générale (segment 70),
- Droit et régulation économique et financière (segment 71),
- Droit des produits et marchés financiers (segment 72),
- Droit international des affaires (segment 73).

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr., DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire), DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Segment 70 Droit des affaires: Concentration Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit des affaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé

DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 71 Droit des aff.:Concentration Droit et régul. écon./ financ.

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 71E

Option - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 72 Droit des affaires:Concentration Droit des prod./marchés financiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 72E

Option - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 73 Droit des affaires: Concentration Droit international des affaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 73A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 73B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 73C Méthodologie du droit

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 73D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé

DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 73E

Option - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, cours choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle ou parmi les cours suivants.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 73F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Programme 2-327-1-2 Version 01 (A16)

Maîtrise en droit, option droit des affaires - avec travail dirigé (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en droit, option droit des affaires avec travail dirigé poursuit un double objectif : fournir une formation de pointe destinée à approfondir ses connaissances du droit des affaires dans un environnement stimulant qui va allier à la fois la théorie et la pratique, d'une part ; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

1) Droit nord-américain des affaires

La concentration a pour objectif de fournir une formation approfondie sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord, misant ainsi sur les atouts de la Faculté de droit comme carrefour entre la tradition civiliste et la tradition anglo-américaine de common law en droit des affaires.

2) Droit des affaires et des relations économiques internationales

La concentration vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

3) Droit des produits et marchés financiers

La concentration vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs ouvrant dans le domaine financier.

4) Droit et pratiques contractuelles des affaires

La concentration a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles, divertissement, etc.) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

5) Droit des affaires comparé

La concentration fournit une formation en droit des affaires comparé réalisée conjointement entre l'Université de Montréal et l'Université Lumière Lyon 2. Les étudiants doivent être admis au Master 2 en Droit des affaires comparé de l'Université Lumière Lyon 2 et dans la concentration Droit des affaires comparé de la Maîtrise en droit, option Droit des affaires. Cette concentration est axée sur le droit des affaires nord-américain. Dans ce cadre, les étudiants devront choisir, lors du dernier trimestre, de faire soit un stage supervisé par l'Université Lumière Lyon 2, soit un travail dirigé supervisé par un professeur de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Concentration 70C1 Droit nord-américain des affaires

Cette concentration est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (Option droit des affaires) - avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en droit équivalent à un baccalauréat en droit (LLB) en termes de niveau d'études.
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit

(compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Sur recommandation du doyen ou de son représentant, un étudiant n'ayant pas un baccalauréat en droit (LL.B.) et ayant débuté la concentration droit des affaires nord-américain pourrait s'inscrire aux concentrations suivantes : (70C2) droit des affaires et des relations économiques internationales, (70C3) droit des produits et marchés financiers; (70C4) Droit et pratiques contractuelles des affaires.

Concentrations :

- 70C2 Droit des affaires et des relations économiques internationales;
- 70C3 Droit des produits et marchés financiers;
- 70C4 Droit et pratiques contractuelles des affaires
- 70C5 Droit des affaires comparé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier aux concentrations 70C2, 70C3, 70C4, 70C5 de la Maîtrise en droit de 2e cycle (option Droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Vous devez avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Le candidat réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI) ou de C1 aux DALF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), en compréhension orale et compréhension écrite. Vous devez pouvoir lire avec facilité des textes rédigés en anglais.
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M

Un étudiant de la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec travail dirigé peut être admis à la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité du programme. Au moment du passage d'un programme à l'autre, trois cours réussis dans la maîtrise en droit, option Droit des affaires avec travail dirigé sont crédités.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Le doyen ou son représentant approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
La maîtrise en droit, option Droit des affaires est offerte avec la modalité Travail dirigé selon les concentrations suivantes:
- Droit nord-américain des affaires (Segment 70C1);
- Droit des affaires et des relations économiques internationales (Segment 70C2);
- Droit des produits et marchés financiers (Segment 70C3);
- Droit et pratiques contractuelles des affaires (Segment 70C4).
- Droit des affaires comparé (Segment 70C5).

Segment 70C1 Droit des aff.: Concentration Droit nord-américain des affaires

Cette concentration est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord.
Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, et 9 crédits au choix.

Bloc 70C1A Méthodologie du droit

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6944	3	Méthodes de recherche et rédaction en droit des affaires

Bloc 70C1B Droit nord-américain des affaires

Obligatoire - 18 crédits.

DRT 6580	3	Droit des intégrations économiques
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6941	3	Fondements: droit canadien et québécois des affaires
DRT 6942	3	Droit de l'entreprise: structures, gouvernance et financement
DRT 6943	3	Aspects contractuels du droit des affaires
DRT 6949	3	Droit anglo-américain des affaires

Bloc 70C1C

Choix - 9 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 9 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70C1D Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995	15	Travail dirigé

Segment 70C2 Droit des aff.: Concentr. Droit des aff./relations écono. internat.

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6898	3	Droit de l'OMC
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1

Bloc 70C2B Droit des affaires international

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6580	3	Droit des intégrations économiques
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6856	3	Droit des crimes économiques transnationaux
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6917	3	Droit des entreprises multinationales
DRT 6918	3	Droit des investissements internationaux
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70C2C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière

ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70C2D

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70C2E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995	15	Travail dirigé

Segment 70C3 Droit des aff.: Concentr. Droit des produits et marchés financiers

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C3A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6938	3	Droit des marchés financiers

Bloc 70C3B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6939	3	Règles de financement et ingénierie financière
DRT 6948	3	Droit américain des valeurs mobilières
DRT 6958	3	Droit financier international
DRT 6959	3	Droit des instruments dérivés
DRT 6961	3	Règles: gouvernance/responsabilité de l'entreprise
DRT 6962	3	Règles: fusion/acquisition des entreprises cotées
DRT 6963	3	Droit des intermédiaires financiers
DRT 6964	3	Enjeux juridiques des institutions financières
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70C3C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70C3D

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70C3E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995	15	Travail dirigé

Segment 70C4 Drt des aff.: Concentr. Droit et pratiques contractuelles des aff.

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C4A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6949	3	Droit anglo-américain des affaires

Bloc 70C4B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6952	3	Droit minier
DRT 6953	3	Vérification diligente et droit
DRT 6956	3	Droit de l'énergie
DRT 6957	3	Propriété intellectuelle en droit des affaires
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70C4C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70C4D

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou un maximum de 3 crédits dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70C4E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

DRT 6995	15	Travail dirigé

Segment 70C5 Drt des aff.: Concentr. Droit des affaires comparé

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante : 18 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 12 crédits attribués soit à un travail dirigé, soit à un stage.

Bloc 70C5A

Obligatoire - 18 crédits.
Cours suivis à la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2.

DRT 6821W	4.5	Développement international
DRT 6822W	4.5	Techniques contractuelles
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6925W	4.5	Contrats commerciaux

Bloc 70C5B

Option - Maximum 3 crédits.
Ce cours doit être suivi par les étudiants qui ne détiennent pas un baccalauréat en droit québécois et canadien.

DRT 6941A	3	Fondements : droit canadien et québ. des affaires

Bloc 70C5C

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70C5D

Option - 12 crédits.
DRT6998 : Travail dirigé complété sous la supervision de la Faculté de droit de l'Université de Montréal / DRT6514 : Stage complété sous la supervision de la Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2.

DRT 6514	12	Stage en droit des affaires
DRT 6998	12	Travail dirigé en droit

Programme 2-327-1-3 Version 00 (H20)

Maîtrise en droit, option droit des affaires dans un contexte de globalisation (LL. M.)

Objectifs

Cette option vise à donner aux étudiants :

- Une connaissance complète du droit des affaires international dans une perspective comparée;
- La capacité critique d'évaluer les effets des diverses traditions juridiques sur le droit des affaires international;
- La maîtrise des divers aspects de la gouvernance corporative;
- La faculté de trouver des solutions créatives à des problèmes complexes qui touchent plusieurs juridictions et traditions juridiques;
- L'aptitude méthodologique à effectuer des recherches juridiques de qualité selon les standards requis dans la pratique.

Concentration générale
Cette concentration vise à donner une formation en droit des affaires et en droit économique international à des étudiants qui se destinent à une pratique globalisée comme avocat dans leur pays d'origine ou ailleurs.
Concentration droit de l'entreprise
Cette concentration offre aux étudiants inscrit au Master 2, Finalité droit de l'entreprise de l'Université Catholique de Louvain une formation poussée qui privilégie une perspective nord-américaine et transnationale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit), le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité, à savoir, et à moins d'indications autres dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Il peut être demandé au candidat de se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire. Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.
Pour la concentration générale:

- vous devez être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en droit provenant d'une université non canadienne ou d'un diplôme jugé équivalent.

Le candidat réputé non anglophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test d'anglais. Il doit présenter un résultat (document officiel) à la Faculté de droit du résultat d'un test d'anglais d'au moins 90 au test TOEFL ou d'au moins 6.5 au test IELTS.
Pour la concentration droit de l'entreprise

- Vous devez être inscrit dans le programme de Master 2, finalité Droit de l'entreprise de l'Université catholique de Louvain.

Le candidat réputé non anglophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test d'anglais. Il doit présenter un résultat (document officiel) à la Faculté de droit du résultat d'un test d'anglais d'au moins 90 au test TOEFL ou d'au moins 6.5 au test IELTS.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Présenter un document officiel démontrant le résultat d'un test d'anglais (TOEFL ou IELTS)
- Deux lettres de recommandation
- Curriculum vitae
- Lettre de présentation (2 à 3 pages, double interligne)

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de trois trimestres à temps plein. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

Cette option dans la Maîtrise en droit comporte 45 crédits. Il s'agit d'une option avec la

modalité du travail dirigé et qui est offerte selon deux concentrations:
- Générale (Segment 70C1)
- Droit de l'entreprise (Segment 70C2)

Segment 70C1 Propre à la concentration Générale

Tous les crédits de cette concentration sont obligatoires.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 36 crédits.

DRT 6450	3	Systèmes juridiques occidentaux
DRT 6451	2	Common law - Éléments commerciaux
DRT 6452	3	Structure de l'entreprise et gouvernance
DRT 6453	3	Droit des sûretés et de la faillite
DRT 6454	3	Propriété intellectuelle et industrielle
DRT 6455	2	Droit du commerce électronique
DRT 6456	2	Droit des valeurs mobilières
DRT 6457	2	Relations économiques internationales
DRT 6458	3	Droit des contrats internationaux
DRT 6459	2	Différends commerciaux internationaux
DRT 6460	2	Droit du financement international
DRT 6461	2	Fiscalité pour juristes d'affaires
DRT 6462	3	Mondialisation et économies émergentes
DRT 6463	2	Crimes économiques internationaux
DRT 6464	2	Atelier d'intégration

Bloc 70C1B Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 6466	3	Recherche juridique et séminaire de rédaction
DRT 6467	3	Pratique juridique au Canada
DRT 6468	3	La procédure d'appel

Segment 70C2 Propre à la concentration Droit de l'entreprise

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 24 crédits à option.

Bloc 70C2A Droit belge de l'entreprise

Obligatoire - 12 crédits.
Cours donnés à l'Université Catholique de Louvain.

DRT 6897A	2	Droit des affaires belge
DRT 6897B	2	Droit des affaires belge
DRT 6897C	2	Droit des affaires belge
DRT 6897D	2	Droit des affaires belge
DRT 6897E	2	Droit des affaires belge
DRT 6897F	2	Droit des affaires belge

Bloc 70C2B Droit des affaires dans un contexte de mondialisation

Option - 24 crédits.

DRT 6450	3	Systèmes juridiques occidentaux
DRT 6451	2	Common law - Éléments commerciaux
DRT 6452	3	Structure de l'entreprise et gouvernance
DRT 6453	3	Droit des sûretés et de la faillite
DRT 6454	3	Propriété intellectuelle et industrielle
DRT 6455	2	Droit du commerce électronique
DRT 6456	2	Droit des valeurs mobilières
DRT 6457	2	Relations économiques internationales
DRT 6458	3	Droit des contrats internationaux
DRT 6459	2	Différends commerciaux internationaux
DRT 6460	2	Droit du financement international
DRT 6461	2	Fiscalité pour juristes d'affaires
DRT 6462	3	Mondialisation et économies émergentes
DRT 6463	2	Crimes économiques internationaux
DRT 6464	2	Atelier d'intégration
DRT 6467	3	Pratique juridique au Canada
DRT 6468	3	La procédure d'appel

Bloc 70C2C Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.
Travail dirigé supervisé par un professeur de l'Université Catholique de Louvain.

DRT 6465	9	Travail dirigé

Programme 2-328-1-2 Version 01 (H19)

Maîtrise en droit, option common law comparée (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en droit, option common law comparée avec travail dirigé poursuit un double objectif: i) l'approfondissement des connaissances en common law dans un environnement stimulant alliant à la fois la théorie et la pratique; ii) par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en droit, option common law comparée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Pour les diplômés d'une université étrangère:
- Être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en droit ou l'équivalent
- Avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Pour les diplômés d'une université canadienne:
- Être titulaire du J.D. de l'Université de Montréal.
- Avoir obtenu, au J.D. de l'Université de Montréal, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3.

Un test d'anglais et/ou une entrevue peut/peuvent être exigés(s).
L'enseignement des matières s'effectue en anglais afin que les concepts, les notions et les règles puissent être communiqués de manière rigoureuse, reflétant ainsi le droit applicable et le vocabulaire utilisé en milieu professionnel.
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

3. Transfert du microprogramme en common law américaine ou du J.D. de l'Université de Montréal à la LL. M.

Certains cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un J.D. peuvent être crédités à la maîtrise en droit, option common law comparée.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de trois trimestres à temps plein et de un trimestre en rédaction de rapport ou en correction (quatre trimestres). La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Octroi de grades et attestations

la réussite du programme donne droit à la Maîtrise en droit, option common law comparée.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un travail dirigé, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Méthodologie

Obligatoire - Maximum 9 crédits.

DRT 6466	3	Recherche juridique et séminaire de rédaction
DRT 6562	3	Épisthémologie et méthodologie de la common law
DRT 6563	1	Système civiliste et common law
DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la common law

Bloc 70B Éléments fondamentaux

Obligatoire - 21 crédits.

DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")
DRT 6585	3	Droit constitutionnel comparé

Bloc 70C Spécialisation en common law

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DRT 6454	3	Propriété intellectuelle et industrielle
DRT 6458	3	Droit des contrats internationaux
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6586	3	Droit administratif comparé
DRT 6587	3	Droit des sociétés
DRT 6588	3	Droit des marchés
DRT 6589	3	Preuve et vie privée
DRT 6590	3	Droit criminel
DRT 6591	3	Résolution des conflits
DRT 6592	3	Séminaire de common law comparé

Bloc 70D Passerelle pour étudiant provenant du programme JD (2-328-1-1)

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 6583	3	Éthique et professionnalisme

Bloc 70E Spécialisation en droit privé comparé

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 6985	3	Droit comparé de la responsabilité
DRT 6986	3	Droit comparé de la famille et des personnes
DRT 6987	3	Droit comparé des contrats
DRT 6989	3	Droit comparé des biens
DRT 6990	3	Droit comparé des successions
DRT 6991	3	Droit international privé comparé
DRT 6992	3	Droit comparé de la consommation
DRT 6993	3	Droit comparé de l'administration du bien d'autrui
DRT 6994	3	Droit privé et libertés fondamentales

Bloc 70F Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

DRT 6465	9	Travail dirigé

Programme 2-329-1-0 Version 01 (H19)

Maîtrise en droit, option droit des technologies de l'information (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des technologies de l'information) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Une lettre de recommandation

  émanant d'une personne (préférablement un professeur d'université) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de trois pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat au moment de demander son admission au programme de maîtrise avec mémoire, décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire) et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise en droit, option Droit des technologies de l'information comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 3 concentrations :
- Générale (segment 70),
- Droit de l'information et de la communication (segment 71),
- Commerce électronique (segment 72).

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.
L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière : DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 crédits, DRT 6510 Lecture dirigée, 3 crédits (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire), DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadiens, 3 crédits.

Segment 70 Droit des technologies de l'information: Concentration Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 70B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 70C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 70D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Maximum cours 1er cycle

Maximum 3 crédits.

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
PHI 6515	3	Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555	3	Philosophie politique
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 71 Drt tech. info: Concentr. Drt de l'information et de la communication

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 71A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 71B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 71C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 71D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1

DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Maximum cours 1er cycle

Maximum 3 crédits.

Bloc 71E

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
PHI 6515	3	Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555	3	Philosophie politique
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 71F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Segment 72 Droit des tech. de l'information: Concentration Commerce électronique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 72A Mutations

Obligatoire - 3 crédits.

DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit

Bloc 72B Fondements

Option - 3 crédits.

DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé

Bloc 72C Méthodologie du droit

Option - Maximum 6 crédits.

DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit

Bloc 72D Droit des technologies de l'information

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.
Cours choisis parmi les cours suivants ou, avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours de droit, avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Maximum 1er cycle

Maximum 3 crédits.

Bloc 72E

Option - Maximum 3 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
PHI 6515	3	Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555	3	Philosophie politique
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 72F Mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6999	30	Mémoire

Programme 2-330-1-1 Version 05 (A20)

Maîtrise en droit notarial (LL. M.)

Objectifs

Les objectifs de la maîtrise en droit notarial sont les suivants :

- approfondir et intégrer les connaissances juridiques enseignées au baccalauréat en droit

- acquérir des connaissances juridiques approfondies nécessaires à l'exercice de la profession
- transposer des connaissances théoriques en milieu professionnel, entre autres par l'analyse de situations juridiques et par la résolution de problèmes juridiques
- maîtriser les habiletés requises pour l'exercice de la profession en faisant, par exemple, preuve de minutie et de rigueur, en adoptant des méthodes de travail efficaces et en utilisant son temps judicieusement
- intégrer les principes de l'éthique et de la déontologie de la profession, tels le respect du secret professionnel, l'impartialité, l'obligation d'agir avec honnêteté, franchise et objectivité
- promouvoir et appliquer une approche préventive en insérant, par exemple, à l'acte des clauses permettant de recourir à des modes alternatifs de prévention et de règlements des différends tels que la médiation
- faire preuve d'attitudes et de comportements attendus dans un milieu professionnel en étant, par exemple, courtois, ponctuel et assidu, en démontrant un sens de la clientèle et en entretenant des rapports interpersonnels harmonieux.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en droit notarial, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- détenir un grade de 1er cycle en droit d'une université du Québec ou de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, ou un diplôme jugé équivalent

Les étudiants doivent maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit et posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.
Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.
La Faculté recommande fortement à l'étudiant d'avoir préalablement réussi les cours en droit de 1er cycle dans les matières ci-après énumérées ou, à défaut, de s'être inscrit et d'avoir réussi un minimum de 15 heures de cours d'appoint dans chacune de celles-ci, soit :

- Droit patrimonial de la famille
- Libéralités et successions
- Financement et sûretés
- Droit fiscal
- Droit des biens.
- Droit international privé

2. Scolarité

Formule temps plein

- La scolarité minimale est de 4 trimestres. Les trois premiers trimestres doivent être consécutifs et l'ensemble des cours offerts au programme doit être suivi. La durée maximale des études est de 9 trimestres.
- Un étudiant qui a commencé son cheminement à temps plein ne peut pas modifier son choix après le début du cheminement.
- L'étudiant doit demeurer avec son université d'attache pour faire son stage.
- Le stage débute à la session d'automne, d'hiver ou d'été pourvu que le candidat ou la candidate ait complété avec succès la scolarité. Le stage ne peut débuter avant la ou les dates déterminées par l'université.
- Pour être admis au stage, l'étudiant doit avoir complété et réussi toutes les activités pédagogiques des blocs 70A et 70B et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,7 sur 4,3.
- Le stage en milieu professionnel s'effectue auprès d'un notaire dans un milieu traditionnel ou dans un environnement juridique non traditionnel
- L'Université n'est pas responsable de fournir un milieu de stage à chaque étudiant. L'étudiant demeure responsable de se trouver un stage.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Formule mi-temps

- La scolarité minimale est de 6 trimestres. Les cinq premiers trimestres doivent être consécutifs de la manière suivante (Automne1, Hiver1, Automne2, Hiver2 et Été2) et l'ensemble des cours offerts au programme doit être suivi. La durée maximale des études est de 11 trimestres.
- Les étudiants doivent avoir suivi toutes les activités pédagogiques du bloc 70A avant de pouvoir suivre les activités pédagogiques du bloc 70B à l'été de leur deuxième année.
- Un étudiant qui a commencé son cheminement à mi-temps ne peut pas modifier son choix après le début du cheminement.
- L'étudiant doit demeurer avec son université d'attache pour faire son stage.
- Le stage débute à la session d'automne, d'hiver ou d'été pourvu que le candidat ou la candidate ait complété avec succès la scolarité. Le stage ne peut débuter avant la ou les dates déterminées par l'université.
- Le stage ne peut pas être fait à mi-temps.
- Pour être admis au stage, l'étudiant doit avoir complété et réussi toutes les activités pédagogiques des blocs 70A et 70B et avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 2,7 sur 4,3.
- Le stage en milieu professionnel s'effectue auprès d'un notaire dans un milieu traditionnel ou dans un environnement juridique non traditionnel
- L'Université n'est pas responsable de fournir un milieu de stage à chaque étudiant. L'étudiant demeure responsable de se trouver un stage.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Structure du programme

La maîtrise comporte 54 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 54 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

DRT 6303	2	Droit patrimonial de la famille
DRT 6304	2	Libéralités et successsions
DRT 6306	2	Protection des personnes
DRT 6307	1	Procédures non contentieuses
DRT 6308A	2	Droit international privé
DRT 6309	3	Droit des sociétés et des baux commerciaux
DRT 6311	3	Droit fiscal et taxes à la consommation
DRT 6312	3	Pratique notariale
DRT 6313A	2	Publicité des droits
DRT 6314	3	Financement et sûretés
DRT 6316	3	Modalités et démembrement de la propriété
DRT 6317	1	Patrimoines d'affectation
DRT 6318A	2	Mutations de propriété
DRT 6319	1	Zonage agricole
DRT 6321	1	Droit municipal et urbanisme
DRT 6322	1	Expropriation et environnement
DRT 6327	1	Prévention et règlement des différends
DRT 6355	3	Examen des titres

Bloc 70B Cours appliqués

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6323	2	Sujets avancés en droit immobilier
DRT 6324	2	Sujets avancés en planification et liquidation successorales
DRT 6326	2	Sujets avancés en droit des affaires

Bloc 70C Stage spécialisé

Obligatoire - 12 crédits.

DRT 6371	12	Stage spécialisé en milieu professionnel

Programme 2-326-1-1 Version 01 (H06)

D.E.S.S. en droit international

Objectifs

Le D.E.S.S. (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 18 crédits, maximum 30 crédits.

DRI 6130	3	Droit international du travail
DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70B

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours de 2e cycle choisi parmi les cours d'un autre domaine du droit ou, avec l'accord du doyen, d'une autre faculté.

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen, cours choisi parmi les cours de 1er cycle en droit.

Programme 2-327-1-0 Version 02 (A16)

D.E.S.S. en droit des affaires

Objectifs

Le D.E.S.S. en droit des affaires poursuit un objectif de fournir une formation de pointe destinée à approfondir ses connaissances du droit des affaires dans un environnement stimulant qui va allier à la fois la théorie et la pratique. Il vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés.

1) Droit nord-américain des affaires

L'option a pour objectif de fournir une formation approfondie sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord, misant ainsi sur les atouts de la Faculté de droit comme carrefour entre la tradition civiliste et la tradition anglo-américaine de common law en droit des affaires.

2) Droit des affaires et des relations économiques internationales

L'option vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

3) Droit des produits et marchés financiers

L'option vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs oeuvrant dans le domaine financier.

4) Droit et pratiques contractuelles des affaires

L'option a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles, divertissement, etc.) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Option 71 Droit des affaires nord-américain

Cette option est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (droit des affaires - option Droit nord-américain des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en droit équivalent à un baccalauréat en droit (LLB) en termes de niveau d'études.
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Sur recommandation du doyen ou de son représentant, un étudiant n'ayant pas un baccalauréat en droit (LL.B.) et ayant débuté l'option droit des affaires nord-américain pourrait s'inscrire aux options suivantes : (72) Droit des affaires et des relations économiques internationales, (73) Droit des produits et marchés financiers; (74) Droit et pratiques contractuelles des affaires.

Options :

72 Droit des affaires et des relations économiques inter nationales;
73 Droit des produits et marchés financiers;
74 Droit et pratiques contractuelles des affaires

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. de 2e cycle (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme canadien jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit des affaires québécois ou canadien au 1er cycle ou l'équivalent.
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2.Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. Un étudiant international doit s'inscrire à temps plein obligatoirement au trimestre d'automne et d'hiver.

3.Transfert à la LL. M. en droit, option droit des affaires

Un étudiant du D.E.S.S peut être admis à la LL. M. en droit des affaires avec travail dirigé, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité du programme. Tous les cours réussis dans le D.E.S.S. sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Un étudiant du D.E.S.S. peut être admis à la LL. M. en droit des affaires avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. 3 cours réussis dans le D.E.S.S sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

4. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale.
Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.
Le D.E.S.S. en droit des affaires est offert selon les options suivantes :
- Droit nord-américain des affaires (Segment 71);
- Droit des affaires et des relations économiques internationales (Segment 72);
- Droit des produits et marchés financiers (Segment 73);
- Droit et pratiques contractuelles des affaires (Segment 74).

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Segment 71 Option Droit nord-américain des affaires

Cette option est réservée exclusivement aux étudiants ne disposant pas d'un baccalauréat en droit civil (LL.B.). Il a pour objectif de fournir une formation fondamentale sur les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord.
Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits au choix.

Bloc 71A Droit nord-américain des affaires

Obligatoire - 18 crédits.

DRT 6580	3	Droit des intégrations économiques
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6941	3	Fondements: droit canadien et québécois des affaires
DRT 6942	3	Droit de l'entreprise: structures, gouvernance et financement
DRT 6943	3	Aspects contractuels du droit des affaires
DRT 6949	3	Droit anglo-américain des affaires

Bloc 71B

Choix - 12 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant devra faire les crédits de cours au choix, choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Segment 72 Option Droit des aff. et des relations écon. internationales

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 72A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6898	3	Droit de l'OMC
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1

Bloc 72B Droit des affaires international

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6580	3	Droit des intégrations économiques
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6856	3	Droit des crimes économiques transnationaux
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6917	3	Droit des entreprises multinationales
DRT 6918	3	Droit des investissements internationaux
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé

DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé

Bloc 72C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6626	3	Gouvernement et corruption

Bloc 72D

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Segment 73 Option Droit des produits et marchés financiers

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 73A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6938	3	Droit des marchés financiers

Bloc 73B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6939	3	Règles de financement et ingénierie financière
DRT 6948	3	Droit américain des valeurs mobilières
DRT 6958	3	Droit financier international
DRT 6959	3	Droit des instruments dérivés
DRT 6961	3	Règles: gouvernance/responsabilité de l'entreprise
DRT 6962	3	Règles: fusion/acquisition des entreprises cotées
DRT 6963	3	Droit des intermédiaires financiers
DRT 6964	3	Enjeux juridiques des institutions financières
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé

Bloc 73C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6626	3	Gouvernement et corruption

Bloc 73D

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Segment 74 Option Droit et pratiques contractuelles en affaires

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 à 24 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 74A Tronc commun

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6949	3	Droit anglo-américain des affaires

Bloc 74B Droit des affaires

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6952	3	Droit minier
DRT 6953	3	Vérification diligente et droit
DRT 6956	3	Droit de l'énergie
DRT 6957	3	Propriété intellectuelle en droit des affaires
DRT 6960	3	Droit de la construction
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé

Bloc 74C

Option - Maximum 6 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6116	3	Info compt. : états financiers (COMP40900)
POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6626	3	Gouvernement et corruption

Bloc 74D

Choix - Maximum 6 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 6 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Programme 2-331-1-2 Version 00 (A21)

D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration

Programme offert entièrement en ligne, conjointement avec la Faculté de l'éducation permanente.

Objectifs

Développer les compétences requises en vue de préparer l'étudiant à passer l'examen d'accès à la pratique de consultant en immigration et donnant l'autorisation de pratiquer cette profession réglementée par le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC).Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- Avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.)

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), plusieurs lectures et documents de référence en droit de l'immigration sont en anglais.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de trois trimestres. La scolarité maximale est de douze trimestres à compter de la première inscription.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

DRT 6241	3	Droit canadien : immigration et citoyenneté
DRT 6242	3	Droit fédéral : sélection du résident permanent
DRT 6243	3	Droit fédéral : sélection du résident temporaire
DRT 6244	3	Droit fédéral : Catégorie du regroupement familial
DRT 6245	3	Droit fédéral : Statut réfugié et personne à protéger
DRT 6341	3	Droit de l'immigration applicable au Québec
DRT 6342	3	Violation de la loi : recours et exécution
DRT 6441	3	Éthique et déontologie : consultant en immigration
DRT 6442	3	Établir sa pratique de consultant en immigration
DRT 6443	3	Résolutions de problèmes en droit de l'immigration

Programme 2-325-6-3 Version 00 (A05)

Microprogramme de deuxième cycle en droit et travail

Programme offert conjointement avec l'École de relations industrielles.

Objectifs

Le droit du travail est pour plusieurs spécialistes des relations industrielles oeuvrant en milieu syndical, patronal ou gouvernemental un important domaine de pratique professionnelle. L'École de relations industrielles et la Faculté de droit ont uni leurs efforts afin d'offrir à ces praticiens un programme de formation continue axée sur les nouveaux développements en droit du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (droit et travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit du travail au 1er cycle ou l'équivalent.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M., (recherche), à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme.

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme, selon les conditions applicables à l'option choisie (avec mémoire ou avec travaux dirigés).

3. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6106	3	Modèles du droit du travail québécois
DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6115	3	La protection de l'emploi
DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
DRI 6130	3	Droit international du travail

Bloc 70B Cours connexes

Option - Maximum 6 crédits.
Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par la Faculté de droit ou l'École de relations industrielles.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation des responsables du programme.

Programme 2-326-6-0 Version 01 (H06)

Microprogramme de deuxième cycle en droit international

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (droit international), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : de 12 à 15 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

DRI 6130	3	Droit international du travail
DRT 6500	3	Méthodologie du droit et de la recherche
DRT 6510	3	Lectures dirigées
DRT 6515	3	Stage de recherche
DRT 6805A	3	Droit international privé avancé
DRT 6805B	3	Droit international privé avancé
DRT 6816A	1	Fondements du droit public
DRT 6816B	1	Fondements du droit public
DRT 6816C	1	Fondements du droit public
DRT 6818A	1	Fondements du droit privé
DRT 6818B	1	Fondements du droit privé
DRT 6818C	1	Fondements du droit privé
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6830A	3	Droit international public avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6830C	3	Droit international public avancé
DRT 6830D	3	Droit international public avancé
DRT 6830E	3	Droit international public avancé
DRT 6830F	3	Droit international public avancé
DRT 6830G	3	Droit international public avancé
DRT 6830H	3	Droit international public avancé
DRT 6830I	3	Droit international public avancé
DRT 6830J	3	Droit international public avancé
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6883A	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883B	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6883C	1	Mutations contemporaines du droit
DRT 6884	3	Sujets spéciaux en droit
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70B

Choix - Maximum 3 crédits.
Cours de 2e cycle choisi parmi les cours d'un autre domaine du droit ou, avec l'accord du doyen, d'une autre faculté.

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen, cours choisi parmi les cours de 1er cycle en droit.

Programme 2-327-6-0 Version 02 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en droit des affaires

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes nord-américains dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est mis sur les relations économiques internationales, sur les produits et marchés financiers et sur les pratiques contractuelles des affaires.

1) Droit des affaires et des relations économiques internationales

Cette thématique vise à fournir une formation spécialisée sur le droit du commerce international, tant dans ses dimensions qui intéressent les entreprises que celles qui ont trait au rôle des États. L'importance du commerce international et des investissements étrangers, joints à l'Accord économique et commercial global (AECG) et à l'Accord de partenariat transpacifique (APT).

2) Droit des produits et marchés financiers

Cette thématique vise à former des juristes aptes à exercer leurs activités dans les cabinets, les entreprises, les institutions financières, les régulateurs et, d'une manière générale, au sein des différents opérateurs oeuvrant dans le domaine financier.

3) Droit et pratiques contractuelles des affaires

Cette thématique a pour objectif de fournir une formation sur le droit des affaires dans une perspective transactionnelle. Axée sur les dimensions contractuelles, l'offre de cours couvre de nombreux secteurs d'activités (construction, ressources naturelles,

divertissement, etc.) pour rendre compte des particularités juridiques qui leur sont propres.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (droit des affaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme canadien jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir fait un cours de 3 crédits en droit des affaires québécois ou canadien au 1er cycle ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. (droit des affaires) ou à la LL. M. (droit des affaires) avec travail dirigé, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.
Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des affaires) avec mémoire, à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. 3 cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.
Notez qu'un parcours par thématique dans le microprogramme permet de faciliter le transfert vers les programmes à option en droit des affaires. La thématique n'est pas inscrite sur l'attestation d'études.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans (36 mois) à compter de l'inscription initiale.
Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.
Le microprogramme offre les thématiques suivantes :

- Droit des affaires et des relations économiques internationales;
- Droit des produits et marchés financiers;
- Droit et pratiques contractuelles des affaires.

Le programme peut s'effectuer :

- Dans une formule à la carte, destinée aux professionnels qui souhaitent améliorer leurs compétences professionnelles, selon leurs besoins spécifiques;
- Un parcours par thématique nécessite l'inscription à au moins quatre (4) cours d'une même thématique, soit : i) droit des affaires et des relations économiques internationales; ii) droit des marchés financiers; iii) droit et pratiques contractuelles de l'entreprise.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Droit des affaires et des relations économiques internationales

Option - Maximum 15 crédits.

DRT 6580	3	Droit des intégrations économiques
DRT 6828	3	Arbitrage commercial international
DRT 6856	3	Droit des crimes économiques transnationaux
DRT 6898	3	Droit de l'OMC
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6912	3	Transactions commerciales internationales 2
DRT 6917	3	Droit des entreprises multinationales
DRT 6918	3	Droit des investissements internationaux
DRT 6950	3	Droit international privé avancé

Bloc 70B Droit des produits et marchés financiers

Option - Maximum 15 crédits.

DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6938	3	Droit des marchés financiers
DRT 6939	3	Règles de financement et ingénierie financière
DRT 6948	3	Droit américain des valeurs mobilières
DRT 6958	3	Droit financier international
DRT 6959	3	Droit des instruments dérivés
DRT 6961	3	Règles: gouvernance/responsabilité de l'entreprise
DRT 6962	3	Règles: fusion/acquisition des entreprises cotées
DRT 6963	3	Droit des intermédiaires financiers
DRT 6964	3	Enjeux juridiques des institutions financières

Bloc 70C Droit et pratiques contractuelles des affaires

Option - Maximum 15 crédits.

DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6925	3	Contrats commerciaux
DRT 6949	3	Droit anglo-américain des affaires
DRT 6952	3	Droit minier
DRT 6953	3	Vérification diligente et droit
DRT 6956	3	Droit de l'énergie
DRT 6957	3	Propriété intellectuelle en droit des affaires
DRT 6960	3	Droit de la construction

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 3 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle avec l'approbation du responsable du programme d'étude. Un maximum de 3 crédits peut être choisi dans le répertoire de cours du 1er cycle en droit à l'exclusion des cours d'introduction.

Programme 2-328-6-0 Version 00 (A11)

Microprogramme de deuxième cycle en common law nord-américaine

Objectifs

Ce microprogramme comporte les objectifs suivants :

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de common law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et

américain

- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (common law nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en common law constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 17 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la common law

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")

Programme 2-329-6-0 Version 00 (A11)

Microprogramme de deuxième cycle en droit des technologies de l'information

Objectifs

Grâce à l'expertise développée par le Centre de recherche en droit public (CRDP), le microprogramme se situe à la fine pointe du développement dans ce champ d'investigation théorique et pratique hautement pertinent et directement branché sur une réalité contemporaine en pleine effervescence. Il est soutenu par les activités de recherche et de rayonnement de la Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique et de la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (droit des technologies de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des technologies de l'information), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de la LL. M. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
DRT 6870C	3	Propriété intellectuelle
DRT 6903	3	Droit du commerce électronique 1
DRT 6909	3	Prévention et gestion des différends
DRT 6916W	4.5	Gouvernement d'entreprise
DRT 6929A	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929E	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929H	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929M	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6929O	3	Droit des technologies de l'information
DRT 6965A	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965B	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965D	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965I	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965O	3	Droit des affaires avancé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
PHI 6515	3	Fondements historiques de l'éthique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6555	3	Philosophie politique

POL 6112	3	Politique de l'Union européenne
POL 6130	3	Économie politique internationale
POL 6502	3	Synthèse : administration et politiques publiques

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.
Cours de 1er cycle de Droit choisi avec l'accord du doyen ou de son représentant.

Programme 2-328-1-1 Version 01 (A12)

Juris Doctor en common law nord-américaine (J.D.)

Objectifs

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de common law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- permettre aux étudiants de développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes
- donner aux étudiants titulaires d'un baccalauréat reconnu par le Barreau du Québec une formation qui leur permette, s'ils le désirent, d'avoir accès aux ordres professionnels des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Juris Doctor (common law nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Le Juris Doctor comporte 32 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Juris Doctor sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 32 crédits.

DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la common law
DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")
DRT 6583	3	Éthique et professionnalisme
DRT 6584	3	Atelier d'intégration

Programme 3-325-1-0 Version 06 (A17)

Doctorat en droit (LL. D.)

Objectifs

Le doctorat en droit offre une formation en recherche juridique. La rédaction de la thèse vise à développer l'aptitude à concevoir et à mettre en oeuvre un projet de recherche d'envergure qui apporte une contribution originale au développement de la discipline juridique.
Le programme a pour objectif de former un juriste:

- 1 - qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit;
- 2 - qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions;
- 3 - qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment: procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit;
- 4 - qui est autonome et apte à s'adapter aux changements et à devenir agent de sa propre formation juridique permanente;
- 5 - qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits;
- 6 - qui adopte une démarche critique qui tienne compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit;
- 7 - qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

Option générale

L'option générale du doctorat en droit a pour objectif de développer l'aptitude de l'étudiant à exposer de façon claire, ordonnée et convaincante les résultats de sa recherche.

Option Innovation, science, technologie et droit

L'option doctorale Innovation, science, technologie et droit a pour objectif de permettre aux étudiants de développer une expertise quant au rôle du droit dans la promotion, la gouvernance et l'encadrement de l'innovation, et ce, dans une perspective de droit comparé ouverte à la réalité des économies émergentes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au LL. D, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la LL. M de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve,
par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae complet
- Deux lettres de recommandation émanant de répondants (préférablement des professeurs d'université, dont le directeur de mémoire de maîtrise du candidat) connaissant personnellement le candidat et pouvant concrètement évaluer ses aptitudes à la recherche en se référant, idéalement, à des travaux précis réalisés par le candidat et que le répondant a pu évaluer formellement ou informellement
- Un exposé d'un maximum de deux pages faisant état des objectifs de formation et professionnels visés par le candidat en demandant l'admission au programme de doctorat, témoignant de sa motivation à entreprendre un programme de recherche de grande envergure et expliquant toutes les circonstances ayant pu affecter sa performance académique dans le passé
- Un exposé d'un maximum de quatre pages décrivant brièvement son projet de recherche (même dans un état embryonnaire
- Un exemplaire d'un travail de recherche d'envergure (100 pages minimum, excluant les annexes) déjà réalisé par le candidat (par exemple un mémoire de maîtrise). Veuillez transmettre ce document par courriel au technicien associé au doctorat

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps (dans des cas exceptionnels).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quinze (15) trimestres ou de 18 trimestres si vous avez débuté votre parcours à demi-temps.

4. Examen général de doctorat

Dans le cadre du doctorat en droit, l'étudiant doit subir un examen de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de son quatrième trimestre de scolarité, excluant les trimestres de préparation et de suspension. Toutefois, selon le Règlement pédagogique des ESP (132A), si au sixième trimestre il ne l'a pas fait, le doyen pourra lui accorder exceptionnellement une prolongation d'un maximum d'un trimestre à la présentation d'une demande motivée avant cette échéance.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.
Le doctorat en droit est offert selon les options suivantes:
- Général (segment 70);
- Innovation, science, technologie et droit (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits à option. Les étudiants ayant suivi leur formation juridique entièrement à l'étranger doivent suivre le cours en lien avec les systèmes juridiques du Québec et du Canada (3 cr.) ou un cours équivalent.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 7001	3	Séminaire général de doctorat
DRT 7002	3	Séminaire de thèse

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

DRT 7003A	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003B	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003C	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003F	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003H	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003J	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques

Bloc 70C

Obligatoire - 81 crédits.

DRT 7009	6	Élaboration d'une problématique de recherche
DRT 7010	6	Élaboration du projet de thèse
DRT 7011	69	Thèse
DRT 7700	0	Examen général de doctorat

Segment 71 Propre à l'option Innovation, science, technologie et droit

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires dont 66 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.
Les étudiants n'ayant pas étudié le droit au Canada doivent suivre un cours complémentaire de recherche documentaire. Ce cours n'est pas crédité.
En outre, le programme offre des cours de langue visant à permettre aux étudiants d'améliorer leurs connaissances du français oral et écrit.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

DRT 7001	3	Séminaire général de doctorat
DRT 7021	3	Méthodologie avancée du droit
DRT 7022	3	Rég.: Innovations techn.: enjeux juridiques et sociaux
DRT 7023	3	École : innovation, science, technologie et droit

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

DRT 7003A	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003B	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003C	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003F	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003H	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques
DRT 7003J	1	Séminaire de théories et méthodes juridiques

Bloc 71C - Domaine de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, Maximum 4 crédits.

DRT 7024	1	Droit du numérique
DRT 7025	1	Rég. : Responsabilité sociale des entreprises et dévelop. durable
DRT 7026	1	Droit des ressources naturelles
DRT 7027	1	Droit, innovation et santé
DRT 7028	1	Projets spéciaux en droit
DRT 7029	1	Droit de la propriété intellectuelle

Bloc 71D - Conceptualisation et Intégration

Option - Minimum 6 crédits, Maximum 9 crédits.

DRT 7009	6	Élaboration d'une problématique de recherche
DRT 7032	3	Lectures dirigées - droit comparé

Bloc 71E

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de 3 crédits de cours au choix, choisi parmi les cours de maîtrise en droit de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, ou d'une maîtrise à HEC Montréal ou d'une maîtrise à l'École polytechnique de l'Université de Montréal.

Bloc 71F - Activités de recherche

Obligatoire - 66 crédits.

DRT 7010	6	Élaboration du projet de thèse
DRT 7033	60	Thèse
DRT 7700	0	Examen général de doctorat

Table des matières

Introduction 4-1

Programmes par discipline

Anesthésiologie 4-4
Biochimie 4-5
Bio-informatique 4-12
Biologie moléculaire 4-14
Ergothérapie 4-17
Génétique médicale 4-21
Génie biomédical 4-22
Kinésiologie 4-29
Microbiologie et immunologie 4-32
Neurosciences 4-34
Nutrition 4-36
Orthophonie et audiologie 4-40
Pathologie et biologie cellulaire 4-45
Pédiatrie 4-49
Perfusion extracorporelle 4-51
Pharmacologie 4-51
Physiologie 4-58
Physiothérapie 4-62
Psychiatrie 4-67
Sciences biomédicales 4-68
Sciences de l'activité physique 4-74
Sciences de la réadaptation 4-76
Études spécialisées 4-78
Études médicales postdoctorales 4-81

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE MÉDECINE

Information à jour le 14 septembre 2023

Introduction

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle en médecine à 2 000 étudiant(e)s, en sciences de la santé (ergothérapie, kinésiologie, nutrition, physiothérapie, sciences de la réadaptation), puis en sciences fondamentales à 1217 étudiant(e)s (biochimie et médecine moléculaire, biologie moléculaire, microbiologie, infectiologie et immunologie, neurosciences, pathologie et biologie cellulaire, ainsi que sciences biomédicales).

La Faculté de médecine est également présente dans plusieurs domaines de pointe, notamment grâce à des programmes d'études supérieures portant sur l'intelligence artificielle appliquée à la santé humaine (analyse des mégadonnées en santé et médecine computationnelle). De plus, elle abrite une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1 958 étudiant(e)s de deuxième et troisième cycles).

Enfin, la Faculté de médecine offre une formation médicale spécialisée à près de 1500 résident(e)s, moniteurs et monitrices cliniques inscrit(e)s (1 450 apprenant(e)s, dont 215 moniteurs et monitrices cliniques, et 1235 résident(e)s en médecine) dans plus de 80 programmes de résidence agréés par les trois collèges (65 programmes de résidence en spécialités, 10 programmes de compétence ciblée et 8 programmes de compétences avancées) qui composent le consortium de l'agrément (le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège des médecins du Québec) et près de 50 programmes de perfectionnement.

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiant(e)s et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupées en Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 423 professeur(e)s, 116 professeur(e)s associé(e)s, 3 professeur(e)s invité(e)s, 4 chercheurs et chercheuses invité(e)s, 47 professeurs-chercheurs ou professeures-chercheuses, 62 professeur(e)s sous octroi, 1 928 professeur(e)s de clinique, 1 988 chargé(e)s d'enseignement de clinique et 4 086 superviseur(e)s de stage assurent actuellement, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, une formation de qualité qui lui vaut une place de première importance au pays.

Coordonnées générales de la Faculté

Université de Montréal
Faculté de médecine
Pavillon Roger-Gaudry
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de médecine
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
www.med.umontreal.ca

Direction

Doyen : Patrick Cossette

Vice-doyen, affaires professorales et développement académique : Éric Cohen
Vice-doyenne, sciences fondamentales : Pierrette Gaudreau
Vice-doyen, études médicales postdoctorales : François Girard
Vice-doyenne, sciences de la santé et partenariats : Julie Gosselin
Vice-doyenne, études médicales de 1er cycle : Geneviève Grégoire
Vice-doyenne, recherche et développement : Ekat Kritikou
Vice doyen exécutif, sciences cliniques et réseau : Mario Talajic
Vice-doyenne associée, Campus en Mauricie : Marie-Hélène Girouard
Vice-doyen associé, vie étudiante : Philippe Demers
Secrétaire de faculté : Josette Noël
Directrice des relations internationales : Marie-Josée Aubin
Directrice administrative : Sylvie Monier
Directrice des ressources humaines : Josée Véronneau

Direction des départements et écoles de la faculté

Département d'anesthésiologie et médecine de la douleur : Jean-Sébastien Lebon
Département de biochimie et médecine moléculaire : Pascale Legault
Département de chirurgie : Michel Carrier
Département de médecine : François Madore
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence : Nathalie Caire Fon
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Jacques Thibodeau
Département de neurosciences : Alexandre Prat
Département de nutrition : Marie Marquis
Département d'obstétrique-gynécologie : Marie-Hélène Mayrand
Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy
Département de pathologie et biologie cellulaire : Greg FitzHarris
Département de pédiatrie : Anne-Monique Nuyt
Département de pharmacologie et physiologie : Jean-Philippe Gratton
Département de psychiatrie et d'addictologie : François Lespérance
Département de radiologie, radio-oncologie et méd. nucléaire : Carl Chartrand-Lefebvre
École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique : Julie Lavoie
École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau
École de réadaptation : Bonnie Swaine

RUISSS – Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal

Dans une perspective de réseau apprenant, le Réseau intégré de santé et de services sociaux de l'Université de Montréal (RUISSS de l'UdeM) a pour mandat de fédérer l'Université et les établissements du réseau qui lui sont affiliés (CHU, CISSS, CIUSSS et instituts) en instaurant une culture de collaboration, de concertation et de chantiers spécifiques de travail dans le but de répondre aux besoins de la population et de soutenir l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche. L'École de santé publique ainsi que les facultés des arts et sciences, de médecine, de médecine dentaire, de pharmacie et des sciences infirmières sont toutes membres du RUISSS de l'UdeM. La présidence est assumée par le président-directeur général du CHUM. Les postes de vice-présidents sont assurés par le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine (volet sciences de la santé), le doyen de la Faculté des arts et sciences (volet sciences sociales) et deux présidents-directeurs généraux élus par le comité directeur (représentants les établissements de l'île de Montréal et de l'extérieur de l'île).

Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé - CPASS

Le mandat du CPASS est d'assurer le développement professoral (formation pédagogique) à la Faculté de médecine et d'assister les programmes de formation dans leurs innovations pédagogiques. Le CPASS offre des formations de second cycle en pédagogie médicale. Le développement de la recherche en pédagogie médicale est favorisé.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER)

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de différents secteurs de la Faculté de médecine.

Liste des programmes

Anesthésiologie

Microprogramme de deuxième cycle en échocardiographie transoesophagienne péri-opératoire 2-457-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la douleur chronique 2-460-6-1

Biochimie

Maîtrise en biochimie 2-465-1-0

Options :
- Biochimie in silico
- Biochimie appliquée en milieu industriel
- Biologie structurale
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires
- Générale
- Génétique moléculaire
- Génomique humaine

Doctorat en biochimie 3-465-1-0

Options :
- Biochimie in silico
- Biologie structurale
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires
- Générale
- Génétique moléculaire
- Génomique humaine

Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique 3-465-1-1

Bio-informatique

Maîtrise en bio-informatique 2-468-1-0

Doctorat en bio-informatique 3-468-1-0

Biologie moléculaire

Maîtrise en biologie moléculaire 2-466-1-0

Options :
- Biologie des systèmes
- Générale
- Maladies complexes chez l'humain
- Médecine cellulaire et moléculaire

Doctorat en biologie moléculaire 3-466-1-0

Options :
- Biologie des systèmes
- Générale
- Maladies complexes chez l'humain
- Médecine cellulaire et moléculaire

Ergothérapie

Maîtrise en ergothérapie 2-740-1-0

Programme de qualification en ergothérapie 2-740-1-2

D.E.P.A. en ergothérapie 3-740-1-1

Génétique médicale

Maîtrise en conseil génétique 2-534-1-0

Microprogramme de deuxième cycle en génétique médicale 2-534-6-1

Génie biomédical

Maîtrise en génie biomédical 2-535-1-0

Options :
- Générale
- Génie clinique

D.E.S.S. en génie biomédical 2-535-1-1

Doctorat en génie biomédical 3-535-1-0

Kinésiologie

Maîtrise en kinésiologie 2-352-1-0

Options :
- Générale
- Préparation physique
- Promotion de l'activité physique
- Réentraînement des populations symptomatiques

D.E.S.S. en kinésiologie 2-352-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie 2-352-6-0

Microbiologie et immunologie

Maîtrise en microbiologie et immunologie 2-500-1-0

Doctorat en microbiologie et immunologie 3-500-1-0

Doctorat en virologie et immunologie 3-503-1-1

Neurosciences

Maîtrise en neurosciences 2-530-1-1

Microprog. de deuxième cycle en neurosciences 2-530-6-0

Doctorat en neurosciences 3-530-1-1

Options :
- Générale
- Neuropsychologie

Nutrition

Maîtrise en nutrition - avec mémoire 2-320-1-0

Maîtrise en nutrition 2-320-1-2

D.E.S.S. en nutrition 2-320-1-4

Microprogramme de deuxième cycle en nutrition 2-320-6-0

Doctorat en nutrition 3-320-1-0

Orthophonie et audiologie

Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie 2-750-1-1

Maîtrise professionnelle en audiologie 2-751-1-0

Maîtrise professionnelle en orthophonie 2-752-1-0

Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie 3-750-1-1

Pathologie et biologie cellulaire

Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire 2-512-1-0

Option :

Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Microprogramme de deuxième cycle en pathologie moléculaire et médecine personnalisée 2-512-6-0

Doctorat en pathologie et biologie cellulaire 3-512-1-0

Options:
- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

Pédiatrie

Microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique 2-495-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique pédiatrique 2-516-6-0

Perfusion extracorporelle

D.E.S.S. en perfusion extracorporelle 2-454-1-0

Pharmacologie

Maîtrise en pharmacologie 2-520-1-0

Options :
- Générale
- Neuropharmacologie
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie clinique
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
- Pharmacologie moléculaire
- Pharmacologie clinique avec travail dirigé 2-520-1-9

D.E.S.S. en pharmacologie clinique 2-520-1-1

Diplôme complémentaire en pharmacologie : stages en milieux professionnels 2-520-1-2

Microprogramme de deuxième cycle en pharmacogénomique 2-520-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique 2-520-6-1

Doctorat en pharmacologie 3-520-1-0

Options :
- Générale
- Neuropharmacologie
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie clinique
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
- Pharmacologie moléculaire

Physiologie

Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative 2-525-1-1

Options :
- Générale
- Physiologie et biophysique moléculaires
- Physiologie cardiovasculaire

Microprogramme de deuxième cycle en physiologie 2-525-6-0

Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative 3-525-1-1

Options :
- Générale
- Physiologie et biophysique moléculaires
- Physiologie cardiovasculaire

Physiothérapie

Maîtrise en physiothérapie 2-745-1-0

D.E.S.S. en physiothérapie 2-745-1-1

Programme de qualification en physiothérapie 2-745-1-2

Microprogramme de deuxième cycle de physiothérapie avancée en neuro-musculosquelettique 2-745-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne 2-746-6-0

D.E.P.A. de physiothérapie avancée en neuro-musculosquelettique 3-745-1-1

Psychiatrie

Maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie 2-540-1-0

Doctorat en sciences psychiatriques et addictologie 3-540-1-0

Sciences biomédicales

Maîtrise en sciences biomédicales 2-484-1-0

Options :
- Conseil génétique
- Éthique clinique
- Médecine computationnelle
- Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
- Médecine expérimentale
- Musculosquelettique
- Partenariat patient
- Recherche clinique appliquée
- Sciences cardiovasculaires
- Sciences du vieillissement
- Sciences psychiatriques

Maîtrise en sciences cliniques 2-485-1-0

Doctorat en sciences biomédicales 3-484-1-0

Options :
- Éthique clinique
- Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
- Médecine expérimentale
- Sciences buccodentaires
- Sciences du vieillissement
- Sciences psychiatriques

Sciences de l'activité physique

Maîtrise en sciences de l'activité physique 2-350-1-0

Doctorat en sciences de l'activité physique 3-350-1-0

Sciences de la réadaptation

D.E.S.S. en petite enfance et approche interprofessionnelle 2-253-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en petite enfance et approche interprofessionnelle 2-253-6-1

Maîtrise en sciences de la réadaptation 2-743-1-0

Doctorat en sciences de la réadaptation 3-743-1-0

Études spécialisées

D.E.S.S. en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé 2-452-1-0

D.E.S.S. en médecine d'assurance et expertise médicolégale 2-452-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé 2-452-6-1

Microprogramme de deuxième cycle de formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé 2-452-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et expertise médicolégale 2-452-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et expertise médicolégale internationale (en anglais) 2-452-6-4

Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé 2-452-6-5

Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé 2-799-6-0

Anesthésiologie

Programme 2-457-6-0 Version 00 (H03)

Microprogramme de deuxième cycle en échocardiographie transoesophagienne péri-opératoire (ÉTO)

Objectifs

Ce microprogramme s'adresse aux anesthésiologistes en pratique qui ont ou prévoient avoir accès à l'ÉTO péri-opératoire. Le but du programme est d'offrir une structure organisationnelle aux anesthésiologistes qui désirent parfaire leurs connaissances en ÉTO, une formation au terme de laquelle ils pourront :

- utiliser l'ÉTO comme outil de monitoring péri-opératoire
- produire un rapport de l'examen enregistré
- réussir l'examen de l'ABE en ÉTO péri-opératoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (échographie transoesophagienne péri-opératoire - ÉTO) le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme en médecine spécialisée ou être médecin en formation en anesthésiologie
- être membre en règle du Collège des médecins du Québec
- être détenteur d'un permis d'exercice de la médecine du Collège des médecins du Québec.

2. Scolarité

Le programme s'échelonne sur une période d'une année incluant les 12 semaines de stage dans un centre en ÉTO péri-opératoire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 70B

Obligatoire - 14 crédits.

Programme 2-460-6-1 Version 00 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la douleur chronique

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle en gestion de la douleur chronique permet au candidat d'acquérir les connaissances et les habiletés techniques de bases à l'évaluation, l'établissement d'un diagnostic et l'exécution d'un plan de traitement approprié pour les patients souffrant de douleur chronique.
Cette formation se veut une formation de base, ainsi le microprogramme ne conduit pas à la diplomation de surspécialité en médecine de la douleur (programme de 2 ans) et à l'examen du Collège Royal du Canada, ni au DES de Gestion de la douleur (programme de 1 an).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en gestion de la douleur chronique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Il est à noter que l'étudiant devra avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit, une compréhension suffisante de l'anglais écrit, et qu'il devra sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue.
La capacité d'accueil du programme est limitée et dépend des possibilités de stage dans le domaine de l'étudiant
Une expérience professionnelle dans un domaine connexe est un atout.

1.1 Conditions particulières pour les professionnels de la santé

Être titulaire d'un diplôme dans leur spécialité : docteur en médecine, docteur en médecine dentaire, docteur en médecine vétérinaire, pharmacien / infirmier / psychologue / physiothérapeute / ergothérapeute / audiologiste / orthophoniste / kinésiologue et autres, inscrit au tableau de son ordre professionnel (lorsqu'applicable).

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation dans laquelle l'étudiant décrit son cheminement de carrière et les motifs l'incitant à entreprendre des études supérieures ainsi que ses attentes face au microprogramme, commente la pertinence de sa préparation et les

conditions favorables à sa réussite et décrit ses champs d'intérêt.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 1 trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou la non-disponibilité dans le stage clinique. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. Il est à noter que les étudiants ne pourront pas débuter leurs stages avant d'avoir présenté au moins un des examens « intra » d'un des trois cours théoriques proposés.

Structure du programme

Ce programme d'études comporte 15 crédits.

Segment 70

Ce microprogramme comporte 11 crédits obligatoires et 4 crédits attribués, soit à un stage d'observation, soit à un stage obligatoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ANR 6000	3	Traitements non pharmacologiques de la douleur
ANR 6001	3	Traitements spécifiques de la douleur
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

ANR 60101	0	Stage d'observation clinique en douleur chronique 1
ANR 60102	4	Stage d'observation clinique en douleur chronique 2
ANR 60111	0	Stage de perfectionnement clinique en douleur chr. 1
ANR 60112	4	Stage de perfectionnement clinique en douleur chr. 2

Bloc 70C

Obligatoire - 2 crédits.

ANR 6012	2	Rapport de stage en clinique de la douleur

Biochimie

Programme 2-465-1-0 Version 11 (A23)

Maîtrise en biochimie (M. Sc.)

Objectifs

Avec mémoire

Ce cheminement permet aux titulaires d'un diplôme de 1er cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire, d'acquérir des compétences en communication scientifique et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

Avec stage

Le cheminement de la maîtrise avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques. Ce cheminement de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors du stage obligatoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en biochimie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire ou dans une option appropriée, ou de doctorat de premier cycle en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une connaissance du français oral et écrit correspondant au niveau de référence C1 (autonome) de l'échelle globale du Cadre européen commun de référence pour les langues ainsi que la capacité de lire des textes scientifiques en anglais.

Prendre note :

- Pour l'étudiant en médecine pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.
- Les cours en instrumentation BCM6014, BCM6015, BCM6016, BCM6017, BCM6018, BCM6019 sont contingentés.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- lettre d'acceptation du directeur de recherche
- deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités: avec mémoire ou stage.

La modalité avec mémoire comprend 6 options :
- l'option générale (segment 70),
- l'option génétique moléculaire (segment 71),
- l'option biologie structurale (segment 72),
- l'option génomique humaine (segment 73),
- l'option biochimie in silico (segment 74),
- l'option dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires (segment 75),

La modalité avec stage ne comprend qu'une seule option:
- l'option biochimie appliquée en milieu industriel (segment 78).

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 4 à 9 crédits à option et, au maximum, 5 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

BCM 60511	0	Communication scientifique 1
BCM 60512	2	Communication scientifique 2

Bloc 70B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 70C

Option - Maximum 5 crédits.

BCM 6012	3	Études de cas en biochimie
BCM 6014	1	Culture industrielle de cellules à haut débit
BCM 6015	1	Détermination de structures de macromolécules
BCM 6016	1	Méthodes de pointe en purification de protéines
BCM 6017	1	Méthode de pointe en génomique appliquée
BCM 6018	1	Méthodes de pointe en protéomique
BCM 6019	1	Méthodes en microscopie à haute résolution
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230	1	Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 70D

Choix - Maximum 5 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 34 crédits

BCM 6906	34	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option génétique moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 60511	0	Communication scientifique 1
BCM 60512	2	Communication scientifique 2

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6012	3	Études de cas en biochimie
BCM 6014	1	Culture industrielle de cellules à haut débit
BCM 6015	1	Détermination de structures de macromolécules
BCM 6016	1	Méthodes de pointe en purification de protéines
BCM 6017	1	Méthode de pointe en génomique appliquée
BCM 6018	1	Méthodes de pointe en protéomique
BCM 6019	1	Méthodes en microscopie à haute résolution
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230	1	Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 71D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM 6906	34	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option biologie structurale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM 60511	0	Communication scientifique 1
BCM 60512	2	Communication scientifique 2
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6012	3	Études de cas en biochimie
BCM 6014	1	Culture industrielle de cellules à haut débit
BCM 6015	1	Détermination de structures de macromolécules
BCM 6016	1	Méthodes de pointe en purification de protéines
BCM 6017	1	Méthode de pointe en génomique appliquée
BCM 6018	1	Méthodes de pointe en protéomique
BCM 6019	1	Méthodes en microscopie à haute résolution
BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230	1	Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 72D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM 6906	34	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option génomique humaine

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM 60511	0	Communication scientifique 1
BCM 60512	2	Communication scientifique 2
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6012	3	Études de cas en biochimie
BCM 6014	1	Culture industrielle de cellules à haut débit
BCM 6015	1	Détermination de structures de macromolécules
BCM 6016	1	Méthodes de pointe en purification de protéines
BCM 6017	1	Méthode de pointe en génomique appliquée

BCM 6018	1	Méthodes de pointe en protéomique
BCM 6019	1	Méthodes en microscopie à haute résolution
BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230	1	Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 73C

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 73D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM 6906	34	Mémoire

Segment 74 Propre à l'option biochimie in silico

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 8 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 60511	0	Communication scientifique 1
BCM 60512	2	Communication scientifique 2
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique

Bloc 74B

Option - Maximum 3 crédits.

BCM 6012	3	Études de cas en biochimie
BCM 6014	1	Culture industrielle de cellules à haut débit
BCM 6015	1	Détermination de structures de macromolécules
BCM 6016	1	Méthodes de pointe en purification de protéines
BCM 6017	1	Méthode de pointe en génomique appliquée
BCM 6018	1	Méthodes de pointe en protéomique
BCM 6019	1	Méthodes en microscopie à haute résolution
BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230	1	Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 74D Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM 6906	34	Mémoire

Segment 75 Propre à l'opt. dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 2 crédits.

BCM 60511	0	Communication scientifique 1
BCM 60512	2	Communication scientifique 2

Bloc 75B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 6014	1	Culture industrielle de cellules à haut débit
BCM 6015	1	Détermination de structures de macromolécules
BCM 6016	1	Méthodes de pointe en purification de protéines
BCM 6017	1	Méthode de pointe en génomique appliquée
BCM 6018	1	Méthodes de pointe en protéomique
BCM 6019	1	Méthodes en microscopie à haute résolution

Bloc 75C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6012	3	Études de cas en biochimie
BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BCM 6225	3	Enzymologie moléculaire et mécanistique
BCM 6230	1	Valorisation et propriété intellectuelle

Bloc 75D

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 75E Mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BCM 6906	34	Mémoire

Segment 78 Propre à l'option biochimie appliquée au milieu industriel

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 34 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à un stage, 9 à 13 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 22 crédits.
Notez que les cours HEC correspondent à une formation en gestion et que les autres cours correspondent à une formation en biochimie.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6012	3	Études de cas en biochimie
BCM 6230	1	Valorisation et propriété intellectuelle
BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6113	3	Création d'entreprise (ENTR41022)
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

PHM 6046	2	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication

Bloc 78B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 6 crédits.

BCM 6014	1	Culture industrielle de cellules à haut débit
BCM 6015	1	Détermination de structures de macromolécules
BCM 6016	1	Méthodes de pointe en purification de protéines
BCM 6017	1	Méthode de pointe en génomique appliquée
BCM 6018	1	Méthodes de pointe en protéomique
BCM 6019	1	Méthodes en microscopie à haute résolution

Bloc 78C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIM 6030F	1	Cellules souches et thérapie cellulaire
BIN 6010	3	Bio-informatique des données
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
GBM 6300	3	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
PHM 6009	1	Applications pharmacoéconomiques
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
PHM 6408W	2	Prescription des analyses de laboratoire
PHM 6893	1	Gestion des opérations en pharmacie
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications efficaces
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6112	1	Considérations bioéthiques en recherche clinique
SBP 6120	2	Monographie de produits et étiquetage

Bloc 78D

Choix - Maximum 4 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de stage de l'étudiant pourra être accepté suite à l'approbation du responsable des études supérieures du Département.

Bloc 78E Formation pratique

Obligatoire - 12 crédits.
Cours non contributoire à la moyenne du programme d'études. Ainsi, ce cours de formation pratique ne pourra être suivi que si tous les cours théoriques du programme d'études ont été réussis et que la moyenne globale minimale est maintenue (voir l'article 51.b de la section XII du règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales).

BCM 6915	12	Stage

Programme 3-465-1-0 Version 06 (A12)

Doctorat en biochimie (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- dans le cas de l'option contingentée Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires, la priorité sera accordée aux étudiants dont le superviseur est identifié au regroupement de chercheurs spécifique à cette problématique de recherche.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve,
par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biochimie) ou d'une M. Sc. dans une discipline appropriée ou bien d'un diplôme équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3.

1.2 Conditions d'admissibilité - Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la M. Sc. et avoir terminé la scolarité de la M. Sc.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3.

1.3 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un B. Sc. (biochimie) ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- avoir une expérience en recherche.

1.4 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Lettre de motivation
- Lettre d'acceptation du directeur de recherche

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options :
- l'option Cheminement libre (segment 70),
- l'option Génétique moléculaire (segment 71),
- l'option Biologie structurale (segment 72),
- l'option Génomique humaine (segment 73),
- l'option Biochimie in silico (segment 74),
- l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires (segment 75).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la

Faculté de médecine.
La participation au cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.
Accès de la M. Sc. au Ph. D. et passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire
Le programme comporte quatre crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat.
Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Le programme comporte quatre crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant devra compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat.

Segment 70 Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511	0	Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512	2	Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521	0	Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522	2	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000	0	Examen général de doctorat
BCM 7920	86	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Génétique moléculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511	0	Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512	2	Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521	0	Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522	2	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 71B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000	0	Examen général de doctorat
BCM 7920	86	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Biologie structurale

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511	0	Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512	2	Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521	0	Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522	2	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000	0	Examen général de doctorat
BCM 7920	86	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Génomique humaine

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511	0	Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512	2	Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521	0	Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522	2	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 73B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000	0	Examen général de doctorat
BCM 7920	86	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Biochimie in silico

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511	0	Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512	2	Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521	0	Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522	2	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000	0	Examen général de doctorat
BCM 7920	86	Thèse

Segment 75 Propre à l'opt. Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

BCM 70511	0	Communication scientifique avancée 1.1
BCM 70512	2	Communication scientifique avancée 1.2
BCM 70521	0	Communication scientifique avancée 2.1
BCM 70522	2	Communication scientifique avancée 2.2

Bloc 75B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BCM 7000	0	Examen général de doctorat
BCM 7920	86	Thèse

Programme 3-465-1-1 Version 03 (A18)

Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique (D.E.P.D.)

Objectifs

Préparer des Ph. D. (biochimie), ou détenteurs de diplômes équivalents, à l'exercice de la biochimie clinique (et plus largement de la biologie clinique) en milieu hospitalier ou dans le secteur privé. Les principaux objectifs sont :

- d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie;
- d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie, dans tous ses volets analytiques, cliniques et de gestion;
- d'acquérir les connaissances requises dans les autres disciplines de la biologie clinique (médicale) en conformité avec les lois existantes dans le domaine de la

santé;

- interpréter les résultats des examens pertinents, répondre aux demandes de consultations des médecins et contribuer à l'utilisation efficiente des examens de laboratoire;
- de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique;
- de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement;
- de participer aux réunions de service et d'enseignement de spécialités médicales; d'y assurer une formation et une information pertinente à l'investigation diagnostique;
- d'échanger, de collaborer à des projets de développements et de recherche, d'assurer la formation continue du personnel clinique du réseau de la santé et des services sociaux en vue d'une compréhension et de l'utilisation efficiente des services diagnostiques de laboratoire;
- d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Article 1

Les candidats admis au Diplôme d'études postdoctorales (D.E.P.D.) en biochimie clinique doivent être inscrits à plein temps.

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Article 2

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique, le candidat doit :

a) être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph. D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent, tel que déterminé dans ce dernier cas par l'Ordre des chimistes du Québec. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph. D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier.

b) être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation.

c) fournir les documents suivants lors de la demande d'admission :

- copie du permis de l'Ordre des chimistes du Québec
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation ou d'intention
- deux lettres de recommandation.

Remarques : L'étudiant doit posséder une bonne connaissance de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. À noter également que dans la spécialité en biochimie clinique, les documents de référence sont généralement en anglais.

2. ÉTUDES PRÉPARATOIRES

Aucune étude préparatoire n'est requise.

3. DEMANDE D'ADMISSION

Article 3

Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises.

Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission.

Article 4

Le candidat qui satisfait aux conditions d'admissibilité aux études supérieures et , le cas échéant, qui a été présélectionné peut être invité à se présenter à une entrevue.

a)Conditions de l'entrevue

Une entrevue est menée par au moins deux biochimistes cliniques désignés par le directeur du programme. Le contenu de l'entrevue est établi en fonction des critères fixés par le programme.

b)Absence

Un candidat qui, pour un motif indépendant de sa volonté, ne peut se présenter à une entrevue à laquelle il a été convoqué et pour laquelle il a confirmé sa présence doit en aviser le directeur du programme, par écrit, dans les meilleurs délais avant ou suivant le jour de l'entrevue. Si le motif est jugé valable, le candidat sera convoqué de nouveau.

Article 5

L'admission au Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après :

a) avoir fourni une preuve qu'un biochimiste clinique oeuvrant dans un centre hospitalier universitaire, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par le programme

b) avoir transmis un plan de formation complet couvrant les 2 années de stages. Ce plan de formation doit indiquer minimalement les activités des différents segments de stages, leurs durées, le centre hospitalier et le laboratoire, ainsi que le biochimiste clinique qui supervisera chaque segment de stage. Un minimum de 18 mois de stages doit être effectué dans des laboratoires cliniques de centres hospitaliers universitaires québécois. De façon exceptionnelle, si le candidat et le directeur le justifient, des stages peuvent être effectués dans d'autres milieux, après approbation par le directeur du programme

c) l'obtention d'une carte de stage de formation en biochimie clinique de l'Ordre des chimistes du Québec.

4. INSCRIPTION

Article 6

Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature. L'inscription ou la réinscription n'est complétée que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université.

5. PROGRAMME, CHOIX DE COURS ET STAGE

Article 7

Le programme comprend 18 crédits de cours obligatoires, et 51 crédits attribués aux stages. Les stages ne peuvent se faire qu'à temps plein et la durée totale de l'ensemble des stages est de deux ans. Tout ajustement aux stages doit être notifié au directeur de programme dans les meilleurs délais. Ce dernier se réserve le droit de refuser ces changements, s'il juge qu'ils ne répondent pas adéquatement aux exigences du programme.

6. SCOLARITÉ

Article 8

La scolarité maximale à temps plein est de deux ans. Dans l'éventualité d'une période de suspension, ou d'une reprise de stages, la scolarité peut être prolongée au maximum d'une année.

a) Suspension

Après discussion avec son directeur de stage, l'étudiant qui désire suspendre temporairement son inscription doit présenter une demande écrite et motivée au directeur du programme. Cette demande devra être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente. Si la demande est acceptée, l'étudiant doit en outre acheminer dans les meilleurs délais cette suspension à l'Ordre des chimistes du Québec.

Article 9

Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus de 4 semaines dans une année, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, et au besoin présenter un plan de stage modifié. Le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise du stage.

Article 10

Vacances et absences autorisées

Tout étudiant peut se prévaloir d'une période maximale de 4 semaines de vacances, ainsi

que des jours fériés reconnus par la fonction publique du Québec par année de résidence active.

7. STAGES

Article 11

Le programme comporte des objectifs d'apprentissage, tel que décrit dans le syllabus de formation en biochimie clinique, produit et approuvé par l'Académie canadienne de biochimie clinique et l'Ordre des chimistes du Québec. Le processus d'évaluation est fondé sur ces objectifs. L'étudiant a la responsabilité de se familiariser avec les objectifs d'apprentissage et les règles régissant l'évaluation. L'étudiant est soumis à l'évaluation de ses connaissances, de ses aptitudes et de ses habiletés, ainsi qu'à l'évaluation de son comportement en milieu professionnel.

Évaluation des stages

Article 12

Le directeur de stage et/ou les responsables des différents segments de stage évaluent le niveau de compétence atteint pour un stage donné ou pour toute autre activité de formation. À la fin de chaque stage, le résident doit prendre rendez-vous avec le superviseur de stage afin de recevoir une évaluation écrite. Cette évaluation est consignée sur une fiche d'appréciation de stage clinique. Une évaluation doit être faite à la fin de chaque segment de stage. Pour les segments de stages de plus de trois mois, une évaluation intérimaire doit être effectuée aux trois mois au maximum. L'étudiant doit sans délai prendre connaissance de son évaluation et la signer en indiquant s'il est en accord ou en désaccord avec celle-ci. L'étudiant doit faire parvenir toute évaluation dûment complétée dans les meilleurs délais au directeur du programme.

RÉVISION DE L'ÉVALUATION

Article 13

En cas d'échec à un stage, l'étudiant qui s'estime lésé et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision, écrite et motivée, au directeur ou codirecteur du programme (ou au doyen en cas de conflit d'intérêts), dans les dix jours ouvrables suivants la date où le résultat de l'évaluation lui a été communiqué. Si le directeur du programme juge la demande recevable, il la transmettra au doyen ou à l'autorité compétente. La décision du doyen est définitive et sans appel.

REPRISE DE STAGES

Article 14

L'étudiant qui obtient une mention « échec » pour un stage doit le reprendre. L'étudiant qui obtient une mention « inférieure aux attentes » pour un stage est tenu de le reprendre selon les conditions suivantes qui s'appliquent à la reprise des stages.
a) le comité d'études supérieures du DEPD détermine les modalités entourant la reprise, y compris le milieu dans lequel celle-ci s'effectuera;
b) l'étudiant doit se soumettre aux mesures d'aide jugées appropriées par le comité d'études supérieures;
c) le stage de reprise doit être complété avec succès dans les meilleurs délais. L'étudiant qui subit un échec à la reprise du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

8. PROGRESSION DANS LE PROGRAMME

Article 15

Au fur et à mesure que progresse sa formation, l'étudiant se voit confier des responsabilités professionnelles croissantes qui nécessitent d'avoir atteint un niveau attendu de compétences. L'étudiant est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il remplit les conditions suivantes :

a) avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit et pour lesquels la note de passage est fixée à 2,0.
b) maintenir une moyenne générale de 2,7 pour l'ensemble des cours.
c) avoir réussi l'ensemble des segments de stages qu'il a complété.
d) avoir acquis l'ensemble des compétences requises pour son niveau de formation.

Article 16

Un comité d'études supérieures formé du directeur de programme et d'au moins un autre biochimiste clinique évalue la progression de l'étudiant sur une base annuelle ou à tout autre moment que le directeur de programme juge approprié. Il peut réviser le dossier complet de l'étudiant et peut en tout temps demander à le rencontrer. Il prend alors l'une ou l'autre des décisions suivantes:
a) l'étudiant est autorisé à poursuivre son programme, avec ou sans recommandation sur la poursuite de ses études.
b) l'étudiant doit reprendre un ou plusieurs stages ou cours. La scolarité de deux ans est prolongée au temps requis pour la reprise des stages et/ou des cours. Cependant, aucune extension de bourse ne sera octroyée par le MSSS.
c) l'étudiant est exclu. Avant de formuler une recommandation d'exclusion, le comité doit entendre l'étudiant. Il rédige par la suite un rapport qui explique les motifs de sa recommandation. Il transmet sa recommandation au doyen, pour décision. Le doyen examine la recommandation et informe l'étudiant par écrit, de sa décision. La décision du doyen est définitive et sans appel.

9. EXCLUSION

Article 17

Un étudiant peut être exclu du programme en vertu des règlements de l'université ainsi que dans les cas suivants:
a) l'étudiant obtient une mention « échec » à la reprise d'un stage
b) l'étudiant obtient une mention « échec » à un deuxième stage
c) l'étudiant obtient une mention « échec » à la reprise d'un cours.
d) l'étudiant obtient une mention « échec » à un deuxième cours.
e) l'évaluation globale de l'étudiant est jugée insatisfaisante par le comité d'études supérieures.
f) l'étudiant refuse de se soumettre aux conditions entourant une reprise de stage
g) la période de scolarité dépasse 2 ans, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.

Article 18

L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine.

Article 19

Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec par absence), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial.

Article 20

En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise selon les règlements des ESP, aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser la note maximale fixée par les Études supérieures et postdoctorales.

Article 21

Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. Le Conseil exécutif de la Faculté de médecine peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

10. ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Article 22

Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'études supérieures du D.E.P.D et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec. La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire.

11. DIPLÔME

Article 23

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil des Études supérieures et postdoctorales, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, décerne le

diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

Structure du programme

Le D.E.P.D. comporte 69 crédits.

Segment 70

Le D.E.P.D. comporte 69 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

BCM 6041	2	Biochimie clinique : hématologie
BCM 6042	1	Biochimie clinique : Biologie moléculaire et médicale
BCM 6153	3	Protéines des liquides biologiques
BCM 6155	3	Biochimie clinique : Axes endocriniens
BCM 6160	3	Biochimie clinique générale
BCM 6171	3	Biochimie clinique : Système digestif, étude pluridisciplinaire
BCM 6180	3	Biochimie clinique : aspects analytiques

Bloc 70B Stage

Obligatoire - 51 crédits.
Ce bloc est d'une durée de deux ans, composé de 6 stages de 4 mois chacun et effectués à temps plein. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

BCM 7004A	8.5	Stage en biochimie clinique 1
BCM 7004B	8.5	Stage en biochimie clinique 2
BCM 7004C	8.5	Stage en biochimie clinique 3
BCM 7004D	8.5	Stage en biochimie clinique 4
BCM 7004E	8.5	Stage en biochimie clinique 5
BCM 7004F	8.5	Stage en biochimie clinique 6

Bio-informatique

Programme 2-468-1-0 Version 04 (A19)

Maîtrise en bio-informatique (M. Sc.)

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs médicaux, biotechnologiques ou pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique.
Au moyen de cours avancés, les études au niveau de la maîtrise visent un approfondissement des connaissances en bio-informatique ainsi qu'une spécialisation dans un de ses domaines. Le cheminement avec recherche a pour but l'apprentissage de la réalisation d'une recherche indépendante et la rédaction d'un mémoire. Le cheminement avec stage a pour but la familiarisation avec les exigences du marché du travail incluant la rédaction d'un rapport de projet.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en bio-informatique ou d'un B. Sc. avec majeure en informatique, mathématiques ou statistiques et mineure en sciences de la vie ou majeure en sciences de la vie et mineure en informatique, mathématiques ou statistiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience ou d'une formation subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

En cas de formation insuffisante, le programme peut conditionner l'admission à une mise à niveau préalable de la formation du candidat. Si elle excède neuf crédits, des cours préparatoires sont requis, ils devront être suivis préalablement à l'admission, via une actualisation de formation effectuée en dehors du cadre de la M. Sc. Dans tous les cas de formation préalable, l'ensemble des cours doivent être réussis avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :
- Cheminement avec mémoire (segment 70),
- Cheminement avec stage (segment 71).

Segment 70 Propre au cheminement avec Mémoire

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 8 à 12 crédits à option, dont au minimum deux cours de sigle BIN, et de 0 à 4 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
BIN 60051	0	Communication scientifique 1.1
BIN 60052	2	Communication scientifique 1.2

Bloc 70B Bio-informatique génomique

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIN 6000	4	Algorithmes en bio-informatique génomique
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique

Bloc 70C Bio-informatique évolutive

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 70D Bio-informatique stat. et apprentissage machine

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine

Bloc 70E Bio-informatique structurale

Option - Maximum 12 crédits.

BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BIN 6001	4	Algorithmes en bio-informatique moléculaire
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
CHM 6330	3	Chimie bio-organique

Bloc 70F Bio-informatique des systèmes

Option - Maximum 6 crédits.

BIM 6064C	2	Approches des systèmes
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie
GBM 6118	3	Imagerie médicale

Bloc 70G Cours complémentaires

Option - Maximum 6 crédits.

BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
PHY 6940	3	Biophysique

Bloc 70H

Choix - Maximum 4 crédits.
Choisir un/des cours parmi la banque de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal.

Bloc 70I Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

BIN 6008	30	Projet de recherche avec mémoire

Segment 71 Propre au cheminement avec Stage

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 23 crédits de cours obligatoires dont 22 crédits attribués à des stages, de 18 à 22 crédits à option, dont au moins deux cours BIN, et un maximum de 4 crédits de cours au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche

Bloc 71B Bio-informatique génomique

Option - Maximum 17 crédits.

BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIN 6000	4	Algorithmes en bio-informatique génomique
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique

Bloc 71C Bio-informatique évolutive

Option - Maximum 7 crédits.

BIO 6245	4	Analyse phylogénétique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique

Bloc 71D Bio-informatique stat. et apprentissage machine

Option - Maximum 16 crédits.

BIO 6077	4	Analyse quantitative des données
IFT 6132	4	Prédiction structurée avancée et optimisation
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6269	4	Modèles graphiques probabilistes et apprentissage
IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine

Bloc 71E Bio-informatique structurale

Option - Maximum 13 crédits.

BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
BIN 6001	4	Algorithmes en bio-informatique moléculaire
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
CHM 6330	3	Chimie bio-organique

Bloc 71F Bio-informatique des systèmes

Option - Maximum 8 crédits.

BIM 6064C	2	Approches des systèmes
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie
GBM 6118	3	Imagerie médicale

Bloc 71G Cours complémentaires

Option - Maximum 14 crédits.

BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BIN 60051	0	Communication scientifique 1.1
BIN 60052	2	Communication scientifique 1.2
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
IFT 6370	4	Informatique théorique
IFT 6575	4	Méthodes de recherche opérationnelle
PHY 6940	3	Biophysique

Bloc 71H

Choix - Maximum 4 crédits.
Choisir un/des cours parmi la banque de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal.

Bloc 71I Stage

Obligatoire - 22 crédits.

BIN 6007	22	Stages avec rapport

Programme 3-468-1-0 Version 01 (A13)

Doctorat en bio-informatique (Ph. D.)

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs

biotechnologiques, pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique ainsi qu'aux enjeux environnementaux, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. en bio-informatique ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agrée par les instances appropriées.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante: 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.
Un étudiant n'ayant pas suivi le cours BIE6046 (Intro: éthique de la recherche) doit le réussir.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires.
La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

BIN 70051	0	Communication scientifique avancée 2.1
BIN 70052	3	Communication scientifique avancée 2.2
BIN 70061	0	Communication scientifique avancée 3.1
BIN 70062	3	Communication scientifique avancée 3.2

Bloc 70B Recherche

Obligatoire - 84 crédits.

BIN 7000	84	Thèse
BIN 7010	0	Examen général de doctorat

Biologie moléculaire

Programme 2-466-1-0 Version 11 (A19)

Maîtrise en biologie moléculaire (M. Sc.)

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine vétérinaire.

Objectifs

Le programme de maîtrise en biologie moléculaire comporte 4 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Option Générale - avec mémoire (segment 70)

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, développement, voies de signalisation, modifications des acides nucléiques et des protéines, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option Biologie des systèmes - avec stages ou avec mémoire (segment 71)

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques telles que le cancer.

Option Maladies complexes chez l'humain - avec mémoire (segment 72)

Ce programme vous offre un programme d'études ciblé reflétant et regroupant la recherche en biologie moléculaire, génétique, signalisation et thérapies nouvelles des maladies complexes humaines.

Option Médecine cellulaire et moléculaire - avec stages ou avec mémoire (segment 73)

Ce programme propose une formation unique en recherche translationnelle dont le but est d'arrimer la recherche fondamentale en laboratoire aux besoins de la pratique en clinique. Elle met l'accent sur l'utilisation de technologies de pointe dans l'étude de maladies humaines pour développer de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques rapidement accessibles aux patients.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.
Une bonne connaissance des langues française et anglaise est souhaitable.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (programmes de maîtrise avec mémoire) ou lettre d'acceptation du responsable de l'option (programmes de maîtrise avec stages).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon quatre options :
- Générale - avec mémoire (segment 70)
- Biologie des systèmes - avec stages ou mémoire (segment 71)

- Maladies complexes chez l'humain - avec mémoire (segment 72)
- Médecine cellulaire et moléculaire - avec stages ou mémoire (segment 73).

L'étudiant dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Programme d'échange :

Sous l'approbation du comité des études supérieures de biologie moléculaire, l'ensemble des cours théoriques siglés BIM est accessible aux étudiants inscrits à un programme d'échange. Des stages de recherche en biologie moléculaire sont également offerts : BIM6001 - Stage de recherche en biologie moléculaire -1 (6 cr.), BIM6002 - Stage de recherche en biologie moléculaire - 2 (6 cr.) et BIM6003 -Stage de recherche en biologie moléculaire - 3 (6 cr.).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 70B

Option - Maximum 4 crédits.
À faire dans ce bloc: 0 crédit OU 4 crédits.
L'étudiant qui suit les cours de ce bloc n'aura pas à faire les cours des blocs C et D.

BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2

Bloc 70C

Option - Maximum 2 crédits.
Le cours BIM6064A est préalable ou concomitant au bloc D: ainsi, l'étudiant qui sélectionne ce cours devra également s'inscrire à un des trois cours du bloc D.

BIM 6064A	2	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer

Bloc 70D

Option - Maximum 2 crédits.
Le cours BIM6064A est préalable ou concomitant à chacun de ces trois cours.

BIM 6064B	2	Génétique moléculaire des eucaryotes
BIM 6064C	2	Approches des systèmes
BIM 6064D	2	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique

Bloc 70E

Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

BCM 6062	3	Protéines et acides nucléiques 1
BCM 6100	2	Biologie du développement
BIM 6070	2	Pratique professionnelle de la recherche
NSC 6030	3	Développement et homéostasie neuronale et gliale
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction

Bloc 70F

Option - 3 crédits.

BIM 6030A	1	Maladies complexes humaines
BIM 6030C	1	Protéomique et génomique avancée
BIM 6030E	1	Réponses aux dommages à l'ADN
BIM 6030F	1	Cellules souches et thérapie cellulaire
BIM 6030G	1	Destin cellulaire - testament microenvironnemental
BIM 6030H	1	Épigénétique
BIM 6030I	1	Biologie des ARN
BIM 6030J	1	Cycle cellulaire

Bloc 70G Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BIM 6016	34	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Biologie des systèmes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 35 crédits à option, dont 32 attribués à la recherche avec ou sans mémoire.

Bloc 71A

Obligatoire - 10 crédits.

BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
BIM 6064A	2	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer
BIM 6064C	2	Approches des systèmes
BIM 6065A	2	Pratique de biologie moléculaire
BIM 6065C	1	Analyse bio-informatique
BIM 6065E	1	Biochimie des protéines
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 71B

Option - 2 crédits.

BIM 6064B	2	Génétique moléculaire des eucaryotes
BIM 6064D	2	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique

Bloc 71C

Option - 1 crédit.
Les étudiants qui s'inscrivent au cours BIM 6065B Modèles génétiques du cancer doivent obligatoirement suivre de façon concomitante le cours BIM 6064B Génétique moléculaire des eucaryotes.

BIM 6065D	1	Génomique fonctionnelle

Bloc 71D Recherche

Option - 32 crédits.
Les étudiants doivent choisir la modalité de recherche: stage ou mémoire.

BIM 6017	32	Mémoire
BIM 6077A	16	Stage 1 avec rapport
BIM 6077B	16	Stage 2 avec rapport

Segment 72 Propre à l'option Maladies complexes chez l'humain

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 4 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 7 crédits.

BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIM 6030A	1	Maladies complexes humaines
BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 72B

Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIM 6064A	2	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer
BIM 6064B	2	Génétique moléculaire des eucaryotes
BIM 6064C	2	Approches des systèmes
BIM 6064D	2	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique
BIM 6070	2	Pratique professionnelle de la recherche
MMD 6001	3	Médecine moléculaire
NSC 6030	3	Développement et homéostasie neuronale et gliale
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PBC 6045	2	Pathologie moléculaire expérimentale

PBC 6086	3	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires
PBC 6087	3	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement

Bloc 72C

Option - 2 crédits.

BIM 6030C	1	Protéomique et génomique avancée
BIM 6030E	1	Réponses aux dommages à l'ADN
BIM 6030F	1	Cellules souches et thérapie cellulaire
BIM 6030G	1	Destin cellulaire - testament microenvironnemental
BIM 6030H	1	Épigénétique
BIM 6030I	1	Biologie des ARN
BIM 6030J	1	Cycle cellulaire

Bloc 72D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

BIM 6016	34	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Médecine cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires, et 32 crédits à option attribués à la recherche.

Bloc 73A

Obligatoire - 13 crédits.

BIM 6026	2	Biologie moléculaire et cellulaire 1
BIM 6028	2	Biologie moléculaire et cellulaire 2
BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
BIM 6073	5	Pratique en recherche translationnelle
BIM 6074	2	Pratique en médecine translationnelle
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 73B Recherche

Option- 32 crédits.
Les étudiants doivent choisir la modalité de recherche: stage ou mémoire.

BIM 6017	32	Mémoire
BIM 6077A	16	Stage 1 avec rapport
BIM 6077B	16	Stage 2 avec rapport

Programme 3-466-1-0 Version 08 (E14)

Doctorat en biologie moléculaire (Ph. D.)

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine vétérinaire.

Objectifs

Le programme de Ph. D. en biologie moléculaire comporte 4 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Option générale

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, développement, voies de signalisation, modifications des acides nucléiques et des protéines, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option Biologie des systèmes

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques telles que le cancer.

Option maladies complexes chez l'humain

Ce programme offre aux étudiants un programme d'étude ciblé reflétant et regroupant la recherche en biologie moléculaire, génétique, signalisation et thérapies nouvelles des maladies complexes humaines.

Option médecine cellulaire et moléculaire

Ce programme propose une formation unique en recherche translationnelle dont le but est d'arrimer la recherche fondamentale en laboratoire aux besoins de la pratique en clinique. Il met l'accent sur l'utilisation de technologies de pointe dans l'étude de maladies humaines pour développer de nouvelles approches diagnostiques et thérapeutiques rapidement accessibles aux patients.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales

Une bonne connaissance des langues française et anglaise est souhaitable
Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve,
par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biologie moléculaire) ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Pour tous les candidats, des cours complémentaires pourront être exigés selon le programme d'études.
Le candidat ayant obtenu sa M. Sc. dans une autre université ou dans une autre discipline que la biologie moléculaire doit avoir complété la scolarité spécifique à l'option de la M. Sc. en biologie moléculaire ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

1.2 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle.

Le candidat doit compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat ou l'équivalent. Ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Description détaillée de la recherche accomplie
- Deux lettres de recommandation
- Attestation(s) de stage s'il y a lieu
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps

plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon quatre options :
- l'Option Générale (segment 70),
- l'Option Biologies des systèmes (segment 71),
- l'Option Maladies complexes chez l'humain (segment 72),
- l'Option Médecine cellulaire et moléculaire (segment 74).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.
L'étudiant dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM 7015	1	Séminaire de recherche 2
BIM 7022	3	Lectures en biologie moléculaire

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM 7000	0	Examen général de doctorat
BIM 7047	86	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Biologie des systèmes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

BIM 7015	1	Séminaire de recherche 2

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

BIM 7021A	1	Conférences en biologie du cancer 1
BIM 7021B	1	Conférences en biologie du cancer 2
BIM 7021C	1	Conférences en biologie du cancer 3
BIM 7021D	1	Conférences en biologie du cancer 4

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM 7000	0	Examen général de doctorat
BIM 7047	86	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Maladies complexes chez l'humain

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 72A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM 7015	1	Séminaire de recherche 2
BIM 7022	3	Lectures en biologie moléculaire

Bloc 72B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM 7000	0	Examen général de doctorat
BIM 7047	86	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Médecine cellulaire et moléculaire

Les crédits l'option sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 86 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A

Obligatoire - 4 crédits.

BIM 7015	1	Séminaire de recherche 2
BIM 7022	3	Lectures en biologie moléculaire

Bloc 74B Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

BIM 7000	0	Examen général de doctorat
BIM 7047	86	Thèse

Ergothérapie

Programme 2-740-1-0 Version 04 (A20)

Maîtrise en ergothérapie (M. Sc.)

Objectifs

Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques tels le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Cheminement régulier

Ce cheminement s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

Cheminement international

Ce cheminement s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.
L'étudiant inscrit au cheminement international pourra développer des compétences dans des contextes de diversité culturelle et professionnelle, se sensibiliser aux enjeux de santé mondiale ou internationale et développer son sens critique et sa réflexion quant à la

pratique de l'ergothérapie à l'échelle internationale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Cheminement régulier

1. Conditions d'admissibilité

Candidat titulaire du baccalauréat en ergothérapie admis automatiquement

Le titulaire du baccalauréat en ergothérapie décerné par l'Université de Montréal est, à certaines conditions, automatiquement admis à la maîtrise en ergothérapie du continuum baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.
Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en ergothérapie, le titulaire du baccalauréat en ergothérapie doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir soumis son choix de cours du trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Candidat titulaire du baccalauréat en ergothérapie admissible

Le titulaire du Baccalauréat en ergothérapie décerné par l'Université de Montréal dont la moyenne au baccalauréat est inférieure à 3,0 sur 4,3 peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission du programme intégré en ergothérapie.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en ergothérapie, le titulaire du Baccalauréat en ergothérapie dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- demander l'admission à la maîtrise pour le trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant.

Autres candidats

Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en ergothérapie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou un équivalent en ergothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent
- demander l'admission à la maîtrise pour le trimestre d'hiver
- avoir au minimum 600 heures d'expérience en clinique en tant qu'ergothérapeute

Sur demande du Comité, les candidats devront se présenter à une entrevue.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises.
Le département peut exiger d'obtenir les résultats d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir :

- Une lettre d'intention ou de motivation détaillant les raisons de l'intérêt de l'étudiant pour des études de maîtrise en ergothérapie.
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Ce programme n'est offert qu'à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein (un an) et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans).
Remarques
Statut étudiant
Il est à noter que :

- L'admission se fait seulement au trimestre d'hiver;
- Le trimestre préparatoire inclut des cours et un stage.

Cheminement international

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en ergothérapie décerné par l'Université de Montréal est, sous certaines conditions, automatiquement admis à la Maîtrise en ergothérapie du continuum baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.
Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en ergothérapie, le titulaire du Baccalauréat en ergothérapie doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 au cours de ses études de premier cycle et ne jamais avoir eu d'échec à un stage.
- avoir soumis son choix de cours du trimestre d'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le candidat dont le dossier est retenu doit se présenter à une entrevue qui porte, notamment, sur la formation clinique envisagée ainsi que sur la maîtrise de la langue d'usage du milieu clinique où aura lieu le stage.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises.
Le département peut exiger d'obtenir les résultats d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir :

- Une lettre d'intention ou de motivation détaillant les raisons de l'intérêt pour le cheminement international.
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Ce programme n'est offert qu'à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein (un an) et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans). Consulter le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :
- Le cheminement régulier destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat - maîtrise (segment 72),
- Le cheminement international destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat - maîtrise et qui souhaitent poursuivre une partie de leurs études de maîtrise à l'étranger (segment 73).

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires et de 12 à 18 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 11 crédits.

BIE 6018	3	Bioéthique pour les professions de santé
ERT 6030	4	Recherche et démarche clinique
ERT 6031	3	Ergothérapie et enjeux professionnels 2
ERT 60511	0	Pratique réflexive et rétroaction 1
ERT 60512	1	Pratique réflexive et rétroaction 2

Bloc 01B Activités d'intégration

Obligatoire - 8 crédits.

ERT 60901	0	Séminaire et accompagnement 1

ERT 60902	0	Séminaire et accompagnement 2
ERT 60903	2	Séminaire et accompagnement 3
ERT 60911	0	Projet d'intégration en ergothérapie 1
ERT 60912	0	Projet d'intégration en ergothérapie 2
ERT 60913	6	Projet d'intégration en ergothérapie 3

Bloc 01C Approfondissement des connaissances

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

ERT 6071	3	Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT 6072	3	Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT 6073	3	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT 6074	3	Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT 6076	3	Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique
ERT 6077	3	Ergothérapie et ergonomie
ERT 6078	3	Ergothérapie et accessibilité des milieux
ERT 6083A	3	Séminaire : apprentissage, cognition, comportement
ERT 6084A	3	Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main
ERT 6085	3	Ergothérapie et l'utilisation du fauteuil roulant
ERT 6086	3	Ergothérapie et milieu scolaire
ERT 6087	3	Accident vasculaire cérébral et ergothérapie
ERT 6088	3	Ergothérapie, santé mentale et retour au travail
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation
REA 6103	3	Travail de recherche en sciences de la réadaptation

Segment 72 Propre au cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoires attribués à un stage et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Choix - Maximum 6 crédits.
Tout cours de 2e cycle sur approbation de la direction du programme d'études.

Bloc 72B Stage

Obligatoire - 8 crédits.

ERT 6060	8	Formation clinique avancée

Segment 73 Propre au cheminement international

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoires attribués à un stage et entre 3 et 6 crédits à option.

Bloc 73A Santé mondiale

Option - Minimum 3, maximum 6 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 73B Stage

Obligatoire - 8 crédits.

ERT 6061	8	Formation clinique avancée à l'international

Programme 2-740-1-2 Version 01 (A16)

Programme de qualification en ergothérapie

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de l'évaluation du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec relatif aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
- avoir, au préalable, satisfait aux conditions relatives à la langue française.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Prescription de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Sur recommandation du Comité d'admission et de l'ordre des ergothérapeutes du Québec, l'étudiant pourrait se voir imposer d'autres cours de mise à niveau et un ensemble d'activités d'apprentissage préparatoire à certains cours.
Notes : Consulter la page Web du site de l'École de réadaptation pour des renseignements plus détaillés.

2. Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

3. Condition relative à la langue française

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

4. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à neuf places.

5. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres à temps plein. À noter, les cours s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

6. Suspension et prolongation

L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

Objectifs

Cette formation de qualification adaptée a pour objectif de soutenir les candidats formés à l'étranger dans leurs démarches d'admission à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, en assurant l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention de leur permis de pratique. Ce programme permet de former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu.

Structure du programme

Le programme comporte 54 crédits répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 6 crédits à option provenant de cours offerts par l'École et 15 crédits attribués à deux stages de formation clinique. Le candidat peut se voir obligé de suivre des cours

additionnels tel que prescrits par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le candidat pourrait se voir exempter certains cours en fonction de l'analyse du dossier effectuée par le Comité d'admission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.

Segment 70

Le segment comporte 54 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 33 crédits.

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
ERT 1401	2	Approches théoriques en ergothérapie
ERT 3401	3	Ergothérapie, enjeux professionnels et société
ERT 3411	3	Problématiques intégratives 2
ERT 6030	4	Recherche et démarche clinique
ERT 6032	3	Pratiques innovatrices en ergothérapie
ERT 6034	2	Ergothérapie dans le système de santé

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ERT 6071	3	Ergothérapie et lésions cérébrales
ERT 6072	3	Ergothérapie avancée en gérontologie
ERT 6073	3	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant
ERT 6074	3	Ergothérapie et relation thérapeutique
ERT 6076	3	Ergothérapie et problèmes musculo-squelettique
ERT 6077	3	Ergothérapie et ergonomie
ERT 6078	3	Ergothérapie et accessibilité des milieux
ERT 6083A	3	Séminaire : apprentissage, cognition, comportement
ERT 6084A	3	Thématique spécifique en ergothérapie - affection de la main
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation

Bloc 70C Stages

Obligatoire - 15 crédits.

ERT 3460	7	Formation clinique 3
ERT 6060	8	Formation clinique avancée

Programme 3-740-1-1 Version 00 (H22)

D.E.P.A. en ergothérapie

Objectifs

Former des ergothérapeutes maitrisant des compétences d'agent de changement dans les milieux de pratique innovants afin d'augmenter l'accessibilité des services.
L'apprenant sera en mesure de :

- Mettre en place des pratiques chevronnées en utilisant l'occupation comme moyen d'intervention auprès des clientèles ayant peu accès à des services de réadaptation;
- Agir en tant qu'agent de changement au sein des équipes dont les pratiques sont ancrées dans un modèle biomédical et curatif dans le but de favoriser l'adoption d'un modèle écologique et biopsychosocial;
- Promouvoir l'apport de l'ergothérapie par un leadership collaboratif auprès des organismes communautaires, des municipalités et des instances décisionnelles;
- Revendiquer les changements requis et faire preuve de leadership stratégique afin d'assurer l'équité d'accès à des services de réadaptation pour tous les clients;
- Promouvoir de façon innovante les possibilités occupationnelles, le rendement occupationnel et la participation occupationnelle des clients afin de favoriser leur pleine participation sociale et leur intégration communautaire dans des milieux où le paradigme occupationnel n'est pas à l'avant-plan
- Plaider en faveur de l'utilisation des meilleures données probantes dans le domaine des sciences de l'occupation par les ergothérapeutes, les équipes professionnelles, les décideurs et les clients;
- Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer des programmes et services innovants et accessibles centrés sur l'occupation et adaptés au contexte de pratique dans une optique de pérennité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études professionnelles approfondies en ergothérapie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être détenteur d'un permis de pratique de l'ergothérapie au Québec
- être titulaire d'une maîtrise en ergothérapie ou dans un domaine pertinent (p. ex : sciences de la réadaptation)
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

1.1 Conditions particulières d'admissibilité pour les personnes détentrice d'un baccalauréat en ergothérapie obtenu avant 2010 et ne détenant pas la maîtrise en ergothérapie

- être détenteur d'un permis de pratique de l'ergothérapie au Québec.

Un processus de reconnaissance des acquis expérientiels permettra d'évaluer le dossier des candidats ne possédant pas un diplôme de 2e cycle. Les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé ainsi que de l'anglais écrit.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- Preuve du permis d'exercice valide de l'Ordre des ergothérapeutes du Que?bec (OEQ)

1.3 Exigences et/ou informations supplémentaires

- Une expérience professionnelle pertinente d'au moins cinq ans est recommandée.
- Faire preuve du maintien des compétences dans le CV.
- Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein.
La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale.
Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature.
Remarque : compte tenu de l'offre de cours, le programme ne peut être complété en moins de trois trimestres.

3. Règles particulières quant au programme d'étude

Capacité d'accueil
La capacité d'accueil est limitée.

Structure du programme

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires, dont 12 crédits consacrés à un stage mentoré, et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

ERT 7030	3	Évaluation des pratiques avancées en ergothérapie

Bloc 70B Intervention auprès des enfants

Option - Maximum 9 crédits.

ERT 7011	3	Ergothérapie avancée et milieu scolaire
ERT 7013	3	Ergothérapie avancée et problèmes spécifiques
ERT 7014	3	Ergothérapie avancée et insertion professionnelle

Bloc 70C Intervention auprès des adultes et des personnes âgées

Option - Maximum 9 crédits.

ERT 7021	3	Ergothérapie avancée et maladies chroniques
ERT 7022	3	Ergothérapie avancée et difficultés cognitives
ERT 7023	3	Ergothérapie avancée et douleur persistante
ERT 7024	3	Ergothérapie avancée et évaluation à l'urgence
ERT 7025	3	Ergothérapie avancée et oncologie
ERT 7026	3	Ergothérapie avancée et pratique communautaire
ERT 7027	3	Ergothérapie avancée et intervention cognitive
ERT 7028	3	Ergothérapie avancée et congé hospitalier

Bloc 70D Sciences de l'implantation

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
HEC 6145	3	Enjeux stratégiques : défis et nouvelles réalités
HEC 6430D	3	Éthique et organisation (ETHI 40401)
HEC 6440D	3	Gestion du changement stratégique (MNGT 40460)
HEC 6565D	3	Comportement humain au travail (MNGT40400)
SPU 7009	3	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances

Bloc 70E Stage mentoré

Obligatoire - 12 crédits.

ERT 7060	12	Stage mentoré en ergothérapie avancée

GÉNÉTIQUE MÉDICALE

Programme 2-534-1-0 Version 01 (A22)

Maîtrise en conseil génétique (M. Sc.)

OBJECTIFS

Les objectifs généraux de la maîtrise en conseil génétique sont de former des professionnels de la santé spécialisés dans le champ d'expertise de la génétique médicale.

Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances permettant au conseiller génétique de transmettre de l'information génétique et du soutien à des individus et à des familles aux prises avec une maladie héréditaire. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre une carrière de conseiller en dans divers milieux, principalement hospitaliers.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Notez que les admissions à la Maîtrise en conseil génétique se font au trimestre d'AUTOMNE seulement.

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en conseil génétique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Remarque : L'étudiant doit avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises. Le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

Les documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission sont:

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention
- Trois lettres de recommandation

1.2 Formation requise

- posséder un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) ou un diplôme dans la discipline appropriée; ou
- être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente.

Conditions particulières à l'Option Conseil génétique

Posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques; au besoin des cours complémentaires seront exigés; sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Il est à noter que la date limite pour soumettre une demande d'admission à la maîtrise en conseil génétique est le 1er févier (ce programme accueille une seule cohorte par année). En conséquence, les admissions sont possibles au trimestre d'automne seulement. La capacité d'accueil est limitée.

2. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 dans les cours du microprogramme en génétique médicale peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise en conseil génétique. La réussite du microprogramme en génétique médicale ne garantit pas l'admission à la maîtrise. L'étudiant admis à la maîtrise en conseil génétique peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Les cours, stages et ateliers s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres à temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle inclut des stages.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 85

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à des stages, et 3 crédits à option.

Bloc 85A

Obligatoire - 18 crédits.

CGE 6001	3	Principes de génétique médicale
CGE 6002	3	Aspects éthiques et juridiques de la génétique
CGE 6003	3	Aspects psychologiques du conseil génétique
CGE 6004	3	Génétique des populations et épidémiologie

CGE 6009	3	Atelier en conseil génétique 1
CGE 6010	3	Atelier en conseil génétique 2

Bloc 85B

Option - 3 crédits

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6008	3	Éthique clinique
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NSC 6035	3	Neurogénétique: Bases et développements
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 85C

Obligatoire - 24 crédits.

CGE 6020A	2.5	Stage en milieu pédiatrique A
CGE 6020B	2.5	Stage en milieu pédiatrique B
CGE 6021A	2.5	Stage en milieu adulte A
CGE 6021B	2.5	Stage en milieu adulte B
CGE 6022A	2.5	Stage en diagnostic prénatal A
CGE 6022B	2.5	Stage en diagnostic prénatal B
CGE 6023	5	Stage en laboratoires diagnostiques
CGE 6024A	2	Stage en conseil génétique A
CGE 6024B	2	Stage en conseil génétique B

Programme 2-534-6-1 Version 00 (H10)

Microprogramme de deuxième cycle en génétique médicale

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de droit et la Faculté des sciences infirmières.

Objectifs

Le microprogramme vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en génétique médicale. Il peut soit constituer la première étape vers une potentielle admission à la maîtrise en Sciences Biomédicales option conseil génétique ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en génétique médicale. Le microprogramme seul ne mène pas à une reconnaissance professionnelle et ne permet pas d'exercer le métier de conseiller en génétique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (génétique médicale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, en biochimie, en génétique, en épidémiologie et biostatistiques ; au besoin, des cours complémentaires seront exigés

La capacité d'accueil à ce programme est limitée.
Les étudiants qui y sont inscrits doivent avoir une excellente connaissance de la langue française et une bonne connaissance de la langue anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Lors de la demande d'admission, à faire au plus tard le 1er mai, les documents suivants devront être fournis, en plus de la demande d'admission :

- lettre de motivation
- curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale. L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres.

3. Admission à la M. Sc. individualisée (conseil génétique)

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise individualisée (conseil génétique). La réussite du microprogramme de deuxième cycle (génétique médicale) ne garantit pas l'admission à la M. Sc.
L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

CGE 6001	3	Principes de génétique médicale
CGE 6002	3	Aspects éthiques et juridiques de la génétique
CGE 6003	3	Aspects psychologiques du conseil génétique
CGE 6004	3	Génétique des populations et épidémiologie

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Un cours à choisir parmi les cours de biochimie (BCM), bioéthique (BIE), Droit (DRT), Médecine sociale et préventive (MSO), pathologie et biologie cellulaire (PBC), pharmacologie (PGM), Philosophie (PHI), psychologie (PSY), Sciences cliniques (SMC) et Sciences infirmières (SOI) de la liste suivante ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugé pertinent à la formation du candidat et approuvé par le responsable du programme.
Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6008	3	Éthique clinique
DRT 6874	3	Droit pharmaceutique
DRT 6893	3	Protection de la santé publique
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique

PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6540	3	Éthique et philosophie sociale
PSY 6093	3	Psychologie interculturelle
SMC 6061	3	Génétique médicale
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière

Génie biomédical

Programme 2-535-1-0 Version 10 (A14)

Maîtrise en génie biomédical (M. Sc. A.)

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences et l'École Polytechnique de Montréal.

Objectifs

Le programme a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical.

Option génie clinique (maîtrise sans mémoire)

Évaluation, acquisition, implantation, gestion et sécurité des technologies de la santé dans les services cliniques hospitaliers. Option contingentée dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et aux physiciens. Aussi offerte dans un cheminement de baccalauréat-maîtrise intégré avec l'École Polytechnique.

Profil avec mémoire

Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la recherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph. D. en génie biomédical.

Profil sans mémoire (avec travail dirigé et possibilité de stage)

Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

CONCENTRATIONS

1. Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculosquelettique et du corps humain, analyse des mouvements.

2. Électrophysiologie (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.

3. Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

4. Musculosquelettique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de réaliser des études expérimentales et cliniques, ainsi que de la modélisation biomécanique du système musculosquelettique.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

6. Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire)

ADMISSIONS SUSPENDUES. Cette concentration sera disponible ultérieurement.
Technologies informatiques, télématiques et informationnelles, personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

7. Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de faire dès études expérimentales et de la modélisation dans le domaine de la nanotechnologie et les nanomatériaux pour le biomédical, les biocapteurs, les biomicrosystèmes et la biophotonique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux.

Option génie clinique

- être titulaire d'un baccalauréat en génie ou d'un baccalauréat en physique. Le candidat pourrait se voir imposer jusqu'à 8 cours complémentaires dans les disciplines jugées nécessaires.
- l'option étant contingentée, une entrevue de sélection est imposée.

Cheminement BMI

Pour le cheminement baccalauréat-maîtrise intégré (BMI) en génie biomédical, option Génie clinique, entre l'École Polytechnique et l'Université de Montréal, le candidat doit :

- avoir complété ou être en voie de compléter 105 crédits du cheminement BMI, avec une moyenne égale ou supérieure à 3,0 sur 4,0
- le programme étant contingenté, une entrevue de sélection est imposée
- un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres équivalent plein temps. Les stages se prolongent au-delà de 3 trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les modalités avec mémoire (MM) ou travail dirigé/stage (TS). L'étudiant doit choisir parmi les deux options suivantes : option GÉNÉRALE ou option GÉNIE CLINIQUE.
L'option GÉNÉRALE comporte les concentrations suivantes :
- Biomécanique (70C1) (MM ou TS)
- Électrophysiologie (70C2) (MM ou TS)
- Génie tissulaire et biomatériaux (70C3) (MM ou TS)
- Musculosquelettique (70C4) (MM ou TS)
- Instrumentation et imagerie biomédicale (70C5) (MM ou TS)
- Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (70C6) (MM ou TS)
- Sciences de l'information en santé (70C7) (TS) ADMISSIONS SUSPENDUES

Au plus 9 crédits peuvent être de 1er cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical.

- option GÉNIE CLINIQUE (segment 71) (TS)
Le cours MMD 6100 de 3 cr. "Carrière de chercheur en santé" est recommandé (en surplus).

Segment 70C1 Option Générale : Biomécanique

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire.
Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires et 31 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C1A

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 3 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical
GIN 6900	1	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C1B

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 12 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102	3	Modélisation biomédicale
GIN 6700	3	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

MM-Bloc 70C1C Recherche et mémoire

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 30 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188	30	Mémoire

TS-Bloc 70C1A

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 2 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C1B

Concentration Biomécanique
Obligatoire - 12 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102	3	Modélisation biomédicale
GIN 6700	3	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

TS-Bloc 70C1C

Concentration Biomécanique
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113	6	Stage en génie biomédical
GBM 61131	0	Stage en génie biomédical 1
GBM 61132	6	Stage en génie biomédical 2
GBM 6902	9	Projet de maîtrise 2
GBM 6903	12	Projet dirigé
GBM 69031	0	Projet dirigé 1
GBM 69032	12	Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C1D

Concentration Biomécanique
Option - Minimum 16 crédits, maximum 22 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur

Segment 70C2 Option Générale: Électrophysiologie

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.
Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires et 28 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C2A

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 3 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical
GIN 6900	1	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C2B

Concentration Électrophysiologie
Option - 12 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102	3	Modélisation biomédicale
GBM 6105	3	Principes de bioélectricité
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie

MM-Bloc 70C2C Recherche et mémoire

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 30 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188	30	Mémoire

TS-Bloc 70C2A

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 2 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C2B

Concentration Électrophysiologie
Obligatoire - 15 crédits.
Si le cours GBM 6101 n'est pas offert, choisir tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études.

GBM 6102	3	Modélisation biomédicale
GBM 6105	3	Principes de bioélectricité
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie

TS-Bloc 70C2C

Concentration Électrophysiologie
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113	6	Stage en génie biomédical
GBM 61131	0	Stage en génie biomédical 1
GBM 61132	6	Stage en génie biomédical 2
GBM 6902	9	Projet de maîtrise 2

GBM 6903	12	Projet dirigé
GBM 69031	0	Projet dirigé 1
GBM 69032	12	Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C2D

Concentration Électrophysiologie
Option - Minimum 13 crédits, maximum 19 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

Segment 70C3 Option Générale : Génie tissulaire et biomatériaux

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.
Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et 43 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C3A

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 3 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical
GIN 6900	1	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C3B

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - 12 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6196	2	Organes sur puce
GIN 6540	3	Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)

MM-Bloc 70C3C Recherche et mémoire

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 30 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188	30	Mémoire

TS-Bloc 70C3A

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Obligatoire - 2 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C3B

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113	6	Stage en génie biomédical
GBM 61131	0	Stage en génie biomédical 1
GBM 61132	6	Stage en génie biomédical 2
GBM 6902	9	Projet de maîtrise 2
GBM 6903	12	Projet dirigé
GBM 69031	0	Projet dirigé 1
GBM 69032	12	Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C3C

Concentration Génie tissulaire et biomatériaux
Option - Minimum 28 crédits, maximum 34 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GBM 6196	2	Organes sur puce
GIN 6540	3	Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)

Segment 70C4 Option Générale: Musculosquelettique

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 8 crédits à option.
Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C4A

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 3 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical
GIN 6900	1	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C4B

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 4 crédits.
Les cours MMD66001 et MMD6602 sont équivalents au cours MMD6600.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MMD 6049	1	Trouble de la mobilité et de la posture
MMD 66001	0	Stage en mobilité et posture 1
MMD 66002	2	Stage en mobilité et posture 2

MM-Bloc 70C4C

Concentration Musculosquelettique
Option - 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GIN 6301	3	Planification et analyse stat. d'expériences (MTH8301)
GIN 6700	3	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

MM-Bloc 70C4D Recherche et mémoire

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 30 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188	30	Mémoire

TS-Bloc 70C4A

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 2 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C4B

Concentration Musculosquelettique
Obligatoire - 4 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MMD 6049	1	Trouble de la mobilité et de la posture
MMD 66001	0	Stage en mobilité et posture 1
MMD 66002	2	Stage en mobilité et posture 2

TS-Bloc 70C4C

Concentration Musculosquelettique
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113	6	Stage en génie biomédical
GBM 61131	0	Stage en génie biomédical 1
GBM 61132	6	Stage en génie biomédical 2
GBM 6902	9	Projet de maîtrise 2
GBM 6903	12	Projet dirigé
GBM 69031	0	Projet dirigé 1
GBM 69032	12	Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C4D

Concentration Musculosquelettique
Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

GIN 6301	3	Planification et analyse stat. d'expériences (MTH8301)
GIN 6700	3	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

Segment 70C5 Option Générale : Instrumentation et imagerie biomédicale

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.
Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 32 crédits obligatoires et 13 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C5A

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 3 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical
GIN 6900	1	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C5B

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102	3	Modélisation biomédicale
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie
GBM 6118	3	Imagerie médicale
GBM 6119	1	Méthodes de traitement d'images cellulaires
GIN 6320	3	Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN 6700	3	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

MM-Bloc 70C5C Recherche et mémoire

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 30 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188	30	Mémoire

TS-Bloc 70C5A

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 2 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C5B

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Obligatoire - 31 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6102	3	Modélisation biomédicale
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie
GBM 6118	3	Imagerie médicale
GBM 6119	1	Méthodes de traitement d'images cellulaires
GIN 6320	3	Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN 6700	3	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

TS-Bloc 70C5C

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - Maximum 4 crédits.
Le cours suivant ou tout cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

IFT 6150	4	Traitements d'images

TS-Bloc 70C5D

Concentration Instrumentation et imagerie biomédicale
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113	6	Stage en génie biomédical
GBM 61131	0	Stage en génie biomédical 1
GBM 61132	6	Stage en génie biomédical 2
GBM 6902	9	Projet de maîtrise 2
GBM 6903	12	Projet dirigé
GBM 69031	0	Projet dirigé 1
GBM 69032	12	Projet dirigé 2

Segment 70C6 Option Générale : Biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Les crédits de cette concentration, avec la modalité Mémoire (MM), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.
Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 9 à 15 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage.

MM-Bloc 70C6A

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 3 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical
GIN 6900	1	Méthodes de recherche (ING6900)

MM-Bloc 70C6B

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GIN 6320	3	Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN 6810	3	Nanotechnologie biomédicale (GBM8810)

MM-Bloc 70C6C Recherche et mémoire

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 30 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6188	30	Mémoire

TS-Bloc 70C6A

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 2 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C6B

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Obligatoire - 28 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GIN 6320	3	Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN 6810	3	Nanotechnologie biomédicale (GBM8810)

TS-Bloc 70C6C

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - Maximum 6 crédits.
Tout cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

TS-Bloc 70C6D

Concentration Biophotonique et nanotechnologie biomédicale
Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.
Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113	6	Stage en génie biomédical
GBM 61131	0	Stage en génie biomédical 1
GBM 61132	6	Stage en génie biomédical 2
GBM 6902	9	Projet de maîtrise 2
GBM 6903	12	Projet dirigé
GBM 69031	0	Projet dirigé 1
GBM 69032	12	Projet dirigé 2

Segment 70C7 Option Générale : Sciences de l'information en santé

NOTEZ QUE LES ADMISSIONS POUR CETTE CONCENTRATION SONT PRÉSENTEMENT SUSPENDUES. CETTE CONCENTRATION SERA DISPONIBLE ULTÉRIEUREMENT.
Les crédits de cette concentration, avec les modalités Travail dirigé ou Stage (TS), sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un travail dirigé ou un stage, et 12 crédits à option.

TS-Bloc 70C7A

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 2 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 6904	1	Séminaire de génie biomédical

TS-Bloc 70C7B

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 13 crédits.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 3000	3	Physiologie, systèmes et technologies
GBM 6112	3	Services de santé et hospitaliers
GBM 6118	3	Imagerie médicale

TS-Bloc 70C7C

Concentration Sciences de l'information en santé
Obligatoire - 18 crédits.
Les cours GBM 61131 et GBM 61132 sont équivalents au cours GBM 6113. Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.
Ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme d'études.

GBM 6113	6	Stage en génie biomédical
GBM 61131	0	Stage en génie biomédical 1
GBM 61132	6	Stage en génie biomédical 2
GBM 6903	12	Projet dirigé
GBM 69031	0	Projet dirigé 1
GBM 69032	12	Projet dirigé 2

TS-Bloc 70C7D

Concentration Sciences de l'information en santé
Option - Minimum 12 crédits, maximum 13 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'études ou de recherche.

IFT 6271	4	Sécurité informatique

Segment 71 Propre à l'option Génie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 27 crédits à option, dont 24 crédits attribués à un travail dirigé et un stage, et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

GBM 6112	3	Services de santé et hospitaliers
GBM 6126	3	Labos, services et équipements
GIN 3405	3	Réseaux informatiques(INF3405)
GIN 6130	3	Processus et configuration de projets tech. (IND6130)
GIN 6225	3	Ingénierie industrielle des systèmes de santé (IND6225)

Bloc 71B

Option - 3 crédits.

ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
PHY 6918	3	Concepts de radioprotection pour le génie clinique

Bloc 71C

Choix - 3 crédits.
Cours de cycles supérieurs de génie biomédical ou d'une spécialité connexe approuvé par le responsable du programme.

Bloc 71D Stage et projet dirigé

Option - 24 crédits.
Les cours GBM 69031 et GBM 69032 sont équivalents au cours GBM 6903.

GBM 6127	12	Stage en génie clinique
GBM 6903	12	Projet dirigé
GBM 69031	0	Projet dirigé 1
GBM 69032	12	Projet dirigé 2

Programme 2-535-1-1 Version 01 (E06)

D.E.S.S. en génie biomédical

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences et l'École Polytechnique de Montréal.

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans plusieurs axes de spécialisation (biomatériaux et génie tissulaire, biomécanique, électrophysiologie, génie clinique, ingénierie de la réadaptation, instrumentation et imagerie biomédicale, sciences de l'information en santé). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation
- Un curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours, dont au moins 21 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 1 crédit obligatoire, de 14 à 29 crédits à option et, au maximum, 15 crédits au choix.
Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique et/ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie, etc.) sera exigé de la part du directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat. Ce cours doit recevoir l'accord du Responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical

Bloc 70B

Option - Minimum 14 crédits, maximum 29 crédits.

GBM 6102	3	Modélisation biomédicale
GBM 6105	3	Principes de bioélectricité
GBM 6106	3	Méthodes des systèmes en physiologie
GBM 6112	3	Services de santé et hospitaliers
GBM 6118	3	Imagerie médicale
GIN 6320	3	Dispositifs médicaux intelligents (GBM8320)
GIN 6540	3	Corrosion, dégradation des biomatériaux (GBM8540)
GIN 6700	3	Reconstruction 3D à partir d'images médicales (GBM6700)

Bloc 70C

Choix - Maximum 15 crédits.
Ces cours sont choisis parmi d'autres cours de génie biomédical (1er cycle) ou d'autres programmes compatibles avec le génie biomédical.
Le candidat doit éviter les cours qui ont un contenu analogue. Les cours choisis sont sujets à l'approbation du directeur de programme.

Programme 3-535-1-0 Version 03 (E06)

Doctorat en génie biomédical (Ph. D.)

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences et l'École Polytechnique de Montréal.

Objectifs

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Les activités de recherche sont axées sur l'électrocardiologie, l'instrumentation et l'imagerie biomédicale, la biomécanique, les biomatériaux, la modélisation et la simulation biomédicale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve,
par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (génie biomédical) ou dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugés équivalentes
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3

1.2 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.).

Le doyen ne peut assurer l'admission à tous les candidats admissibles.

1.3 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Lettre d'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux du candidat

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.
À ces 90 crédits s'ajoutent 12 crédits de formation complémentaire dans le domaine du génie ou des sciences biomédicale, imposés aux étudiants admis selon le cheminement de l'accès direct au Ph. D. ou à ceux qui n'attestent pas d'une formation de cycles supérieurs en génie biomédical.
De plus, le directeur d'études ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie, etc.) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical. Si le cours exigé est de niveau 1er cycle, il sera considéré hors programme.
Enfin, il est recommandé à l'étudiant de suivre les deux cours suivants :
MMD 6100 Carrière de chercheur en santé
MMD 6005 Éthique et recherche en santé

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Le cours ING6900 en début de programme à moins qu'il n'ait été réussi antérieurement.

GBM 6125	1	Bases du génie biomédical
GBM 7904	1	Séminaire de doctorat en génie biomédical

Bloc 70B

Obligatoire - 87 crédits.

GBM 7000	0	Examen général de doctorat
GBM 7025	87	Thèse

KINÉSIOLOGIE

Programme 2-352-1-0 Version 02 (A22)

Maîtrise en kinésiologie (M. Sc.)

OBJECTIFS

Dans une perspective de formation continue et flexible, ce programme vise un approfondissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans le domaine de la kinésiologie. La formation offre la possibilité d'approfondir les connaissances et leur application dans quatre options :

- Générale;
- Réentraînement des populations symptomatiques ;
- Préparation physique;
- Promotion de l'activité physique.

Il vise également le développement de connaissances permettant d'élaborer, de promouvoir et d'implanter des interventions novatrices ainsi que d'améliorer les pratiques dans divers milieux et auprès de populations variées. Par la part importante accordée à l'encadrement d'expériences pratiques dans les divers milieux professionnels, le programme veut également favoriser un transfert des connaissances et un impact positif sur la population et le système de santé. En favorisant la réflexion critique chez l'étudiant, tant sur son intervention que sur la littérature scientifique et les pratiques en activité physique, le programme vise à former les professionnels de la kinésiologie de demain en perfectionnant et développant leurs compétences.

Segment 70 - Générale

Former des professionnels capables de planifier, mettre en oeuvre et évaluer des programmes novateurs d'intervention en kinésiologie ainsi que d'améliorer les pratiques dans divers milieux et auprès de populations variées.

Segment 71 - Réentraînement des populations symptomatiques

Former des professionnels capables de planifier, mettre en place et évaluer des programmes de réentraînement cardiorespiratoire, métabolique et autres par les sciences et les techniques kinésiologiques.

Segment 72 - Préparation physique

Former des professionnels capables de planifier, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de préparation physique auprès de différents individus et groupes sportifs afin d'améliorer leur performance sportive et réduire leur risque de blessure.

Segment 73 - Promotion de l'activité physique

Former des professionnels capables de planifier, mettre en place et évaluer des programmes de promotion de l'activité physique auprès de différents groupes sociaux afin d'améliorer leur santé et leur bien-être.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en kinésiologie ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat diplômé en éducation physique, physiothérapie, nutrition, santé publique ou autre discipline des sciences de la santé, devra réussir une propédeutique comprenant de 15 à 30 crédits de cours de base. Le cas échéant, la propédeutique est déterminée par le comité des études supérieures de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrit (capacité de lecture). Sur demande, l'École peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère. Le comité d'admission peut demander une entrevue.
La capacité d'accueil du programme est limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein et la scolarité maximale est de six trimestres (deux ans).

3. Transfert

Les étudiants inscrits au programme de D.E.S.S. en kinésiologie et au Microprogramme de 2e cycle en kinésiologie sont admissibles à la Maîtrise en kinésiologie et peuvent faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre du D.E.S.S ou du microprogramme.

4. Exigences particulières

Les étudiants sont autorisés à suivre un maximum de 15 crédits de cours offerts dans une autre unité que l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique (EKSAP) ou dans un autre établissement universitaire que l'Université de Montréal.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon la modalité stage à l'intérieur de laquelle il est possible de suivre des crédits consacrés à un travail dirigé et selon les quatre options suivantes, pour lesquels les crédits sont répartis comme suit : 27 crédits obligatoires (segments 01 et (70 ou 71 ou 72 ou 73)) et 18 crédits à option.
- option générale (segment 70)
- option réentraînement des populations symptomatiques (segment 71),
- option préparation physique (segment 72),
- option promotion de l'activité physique (segment 73).

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche

Bloc 01B Réentraînement des populations symptomatiques

Option - Maximum 12 crédits.

KIN 6833	3	Exercice, cerveau sain et maladies neurologiques
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie

Bloc 01C Préparation physique

Option - Maximum 12 crédits.

HEC 6482	3	Enjeux économiques du monde du sport (ECON40802)
KIN 6830	3	Neurophysiologie avancée du mouvement
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain

Bloc 01D Promotion de l'activité physique

Option - Maximum 12 crédits.

HEC 6400	3	Marketing du sport (MARK40100)
HEC 6430	3	Leadership et sport (MNGT40430)
HEC 6436	3	Management du sport: stratégies et pratiques de gestion des organisations sportives (MNGT40436)
SOL 6448	3	Méthodes de sondage
SOL 6657	3	Famille et société
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 01E Stages complémentaires et travaux dirigés

Option - Maximum 9 crédits.

KIN 6811	3	Stage en kinésiologie
KIN 6812	6	Stage en kinésiologie
KIN 6814	3	Travail dirigé
KIN 6815	6	Travail dirigé
KIN 6816	9	Travail dirigé

Segment 70 Propre à l'option générale

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6837	3	Conditions symptomatiques et réentraînement
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé

Bloc 70B Complément de formation

Option - Maximum 18 crédits.

HEC 6437	3	Sports et société (MNGT40437)
KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC

Bloc 70C Stage

Obligatoire - 9 crédits.

KIN 6813	9	Stage en kinésiologie

Segment 71 Propre à l'option réentraînement des populations symptomatiques

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6837	3	Conditions symptomatiques et réentraînement

Bloc 71B Complément de formation

Option - Maximum 9 crédits.

KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé

Bloc 71C Stage

Obligatoire - 9 crédits.

KIN 6871	9	Stage en réentraînement et intervention clinique

Segment 72 Propre à l'option préparation physique

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 12 crédits.

KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice

Bloc 72B Stage

Obligatoire - 9 crédits.

KIN 6872	9	Stage en préparation physique et performance

Segment 73 Propre à l'option promotion de l'activité physique

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 0 à 18 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 73B Complément de formation

Option - Maximum 9 crédits.

HEC 6437	3	Sports et société (MNGT40437)
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique

Bloc 73C Stage

Obligatoire - 9 crédits.

KIN 6873	9	Stage en promotion de l'activité physique

Programme 2-352-1-1 Version 02 (A22)

D.E.S.S. en kinésiologie

Objectifs

Dans une perspective de formation continue et flexible, ce programme vise un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans le domaine de la kinésiologie. Il vise le développement de connaissances dans les champs de pratique reliés, entre autres, au réentrainement cardiométabolique

de populations symptomatiques, à la préparation physique auprès de différents individus et groupes sportifs afin d'améliorer leur performance sportive et réduire leur risque de blessure et à la promotion de l'activité physique. En favorisant la réflexion critique chez l'étudiant, tant sur son intervention que sur la littérature scientifique et les pratiques en activité physique, le programme aspire à former les professionnels de la kinésiologie de demain en perfectionnant et développant leurs compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en kinésiologie ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat diplômé en éducation physique, physiothérapie, nutrition, santé publique ou autre discipline des sciences de la santé, devra réussir une propédeutique comprenant de 15 à 30 crédits de cours de base. Le cas échéant, la propédeutique est déterminée par le comité des études supérieures de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrit (capacité de lecture). Sur demande, l'École peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Le comité d'admission peut demander une entrevue.
La capacité d'accueil du programme est limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'étude sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'étude.

3. Transfert

Les étudiants inscrits au Microprogramme en kinésiologie sont admissibles au D.E.S.S. en kinésiologie et peuvent faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.
Les étudiants du programme de D.E.S.S. en kinésiologie peuvent être admissibles à la Maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits obtenus dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.
Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche

Bloc 70B

Option - 21 crédits.

KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6830	3	Neurophysiologie avancée du mouvement
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6833	3	Exercice, cerveau sain et maladies neurologiques
KIN 6837	3	Conditions symptomatiques et réentraînement
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé

Programme 2-352-6-0 Version 02 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie

Objectifs

Dans une perspective de formation continue, ce programme vise une actualisation des connaissances et des meilleures pratiques en vigueur dans le domaine de la kinésiologie. En favorisant le développement d'une réflexion critique chez l'étudiant, tant sur son intervention que sur la littérature scientifique et les pratiques en activité physique, le programme aspire à former les professionnels de la kinésiologie de demain.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en kinésiologie ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat diplômé en éducation physique, physiothérapie, nutrition, santé publique ou autre discipline des sciences de la santé, devra réussir une propédeutique comprenant de 15 à 30 crédits de cours de base. Le cas échéant, la propédeutique est déterminée par le comité des études supérieures de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrit (capacité de lecture). Sur demande, l'École peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Le comité d'admission peut demander une entrevue.
La capacité d'accueil du programme est limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.E.S.S. en kinésiologie ou à la Maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.
Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6830	3	Neurophysiologie avancée du mouvement
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6833	3	Exercice, cerveau sain et maladies neurologiques
KIN 6837	3	Conditions symptomatiques et réentraînement
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé

Microbiologie et immunologie

Programme 2-500-1-0 Version 04 (A00)

Maîtrise en microbiologie et immunologie (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en microbiologie et immunologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire du diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent.
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 6 crédits à option.
Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Bloc 70A

Obligatoire - 1 crédit.
Les cours MCB60511 et MCB60512 sont équivalents au cours MCB6051.

MCB 60511	0	Séminaire de recherche 1.1
MCB 60512	1	Séminaire de recherche 1.2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Pour compléter ce bloc, l'étudiant désirant s'inscrire à tout autre cours des études supérieures du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie ou d'autres départements devra faire approuver son choix par le Comité des études supérieures du département.

MCB 6012	3	Microbiologie fondamentale
MCB 6020	3	Bactériologie et laboratoire
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MCB 6034	3	Immunologie médicale
MCB 6035	3	Immunothérapie et immunologie du cancer
MCB 6043	3	Virologie fondamentale
MCB 6068	3	Parasitologie médicale
MCB 6070	3	Mycologie médicale
MCB 6090	3	Virologie médicale
MCB 6093	3	Maladies infectieuses
MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 38 crédits.

MCB 6915	37	Mémoire
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Programme 3-500-1-0 Version 04 (H98)

Doctorat en microbiologie et immunologie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, à la suite d'une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en microbiologie et immunologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en microbiologie et immunologie, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé et d'une tout autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses études.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.
Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaire du département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.
La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours MCB 70521 et MCB 70522 sont équivalents au cours MCB 7052.
Les cours MCB 70531 et MCB 70532 sont équivalents au cours MCB 7053.

MCB 7001	1	Lectures dirigées en microbiologie
MCB 70521	0	Séminaire de recherche 2.1
MCB 70522	1	Séminaire de recherche 2.2
MCB 70531	0	Séminaire de recherche 3.1
MCB 70532	1	Séminaire de recherche 3.2

Bloc 70B Thèse

Obligatoire - 87 crédits.

MCB 7000	0	Examen général de doctorat
MCB 7902	87	Thèse

Programme 3-503-1-1 Version 02 (H98)

Doctorat en virologie et immunologie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales, par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat en virologie et immunologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une maîtrise en microbiologie et immunologie ou dans une discipline jugée appropriée ou posséder une formation équivalente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé et d'une tout autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses études.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.
La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 87 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours MCB 70521 et MCB 70522 sont équivalents au cours MCB 7052.
Les cours MCB 70531 et MCB 70532 sont équivalents au cours MCB 7053.

MCB 7001	1	Lectures dirigées en microbiologie
MCB 70521	0	Séminaire de recherche 2.1
MCB 70522	1	Séminaire de recherche 2.2
MCB 70531	0	Séminaire de recherche 3.1
MCB 70532	1	Séminaire de recherche 3.2

Bloc 70B Recherche et thèse

Obligatoire - 87 crédits.

VIR 7000	0	Examen général de doctorat
VIR 7904	87	Thèse

Neurosciences

Programme 2-530-1-1 Version 00 (A15)

Maîtrise en neurosciences (M. Sc.)

Objectifs

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Engagement)
- Plan de financement des études ou profil financier (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Entente de rémunération)
- Deux lettres de recommandation.
- Plan global d'études (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Plan global d'études)
- Enregistrement du sujet de recherche (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Enregistrement du sujet de recherche (ESP))

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte 45 crédits. Le programme est composé de cours ainsi que d'un mémoire. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation est jugée insuffisante; ils s'ajoutent au programme régulier.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 33 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
NSC 6020	1	Communication scientifique avancée
NSC 6044	2	Colloque en neurosciences 1
NSC 6045	2	Colloque en neurosciences 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

NSC 6030	3	Développement et homéostasie neuronale et gliale
NSC 6035	3	Neurogénétique: Bases et développements
NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

Bloc 70C

Option - 0 crédits.

NSC 6030T	0	Tutorat en neuroscience moléculaire
NSC 6060T	0	Tutorat en neuroscience cellulaire
NSC 6070T	0	Tutorat en neuroscience fonctionnelle

70D

Obligatoire - 33 crédits.

NSC 6906	33	Recherche et mémoire

Programme 2-530-6-0 Version 00 (A15)

Microprogramme de deuxième cycle en neurosciences

Objectifs

Ce programme est fondé sur l'acquisition de connaissances de base en neurosciences et sur la familiarisation avec le travail de laboratoire dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. 1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de premier cycle du secteur de la santé ou d'un diplôme universitaire de premier cycle, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan global d'études (compléter le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission)

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois ans, soit neuf trimestres à compter de la première inscription. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Inscription

L'inscription à temps partiel est possible dans le microprogramme.

4. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à la maîtrise en neurosciences pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme pourra demander un transfert de cours (après avoir complété 6 crédits de cours et 3 crédits de stage) ou une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 18 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un (des) stages (s).

Bloc 70A

Option - 9 crédits.

NSC 6030	3	Développement et homéostasie neuronale et gliale
NSC 6035	3	Neurogénétique: Bases et développements
NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

NSC 6002	6	Stage en neurosciences 2
NSC 6003	9	Stage en neurosciences 3
NSC 6011	3	Stage exploratoire neurosciences 1
NSC 6012	3	Stage exploratoire neurosciences 2
NSC 6013	3	Stage exploratoire neurosciences 3

Bloc 70C

Option - 0 crédits.

NSC 6030T	0	Tutorat en neuroscience moléculaire
NSC 6060T	0	Tutorat en neuroscience cellulaire
NSC 6070T	0	Tutorat en neuroscience fonctionnelle

Programme 3-530-1-1 Version 01 (E20)

Doctorat en neurosciences (Ph. D.)

Objectifs

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'études scientifiques du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au doctorat en neurosciences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en neurosciences ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve,
par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Engagement)
- Plan de financement des études ou profil financier (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Entente de rémunération)
- Deux lettres de recommandation
- plan global d'études (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Plan global d'études)
- Enregistrement du sujet de recherche (remplir le formulaire à cet effet : sous la rubrique Formulaires d'admission, sélectionner Enregistrement du sujet de recherche (ESP))

2. Programme

Le programme de doctorat comporte 90 crédits dont 84 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 à des cours. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation est jugée insuffisante, ils s'ajoutent alors au programme régulier.

3. Passage accéléré de la maîtrise au doctorat

Un étudiant à la maîtrise en neurosciences qui a un très bon dossier scolaire (moyenne cumulative minimale de 3,6), qui a réalisé une avancée significative dans son projet de recherche, et qui a complété 3 trimestres de scolarité à plein temps, peut être admis au doctorat sans avoir déposé le mémoire de maîtrise. Consulter les conditions détaillées et prendre connaissance des documents requis pour l'étude du dossier à l'adresse suivante : http://neurosciences.umontreal.ca/ressources/formulaires-utiles/

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon un cheminement Général (segment 69) ou avec l'option Neuropsychologie (segment 70).
Le doctorat peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

Segment 69 Propre au cheminement Général

Les crédits du cheminement Général sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 69A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 6081	3	Aux frontières des neurosciences des systèmes
NSC 6082	3	Mécanismes des neuropathologies
NSC 6083	3	Neurophysiologie cellulaire et moléculaire
NSC 6084	3	Neurosciences computationnelles
NSC 6085	3	Sujet spécial en neurosciences
NSC 6091	3	Impact clinique des neurosciences
NSC 6091A	1	Impact clinique des neurosciences
NSC 6091B	1	Impact clinique des neurosciences
NSC 6091C	1	Impact clinique des neurosciences
NSC 6092	3	Neuro-omique : concepts et visualisation

Bloc 69B

Choix - Maximum 3 crédits.

Bloc 69C

Obligatoire - 84 crédits.

NSC 7000	0	Examen général de doctorat
NSC 7010	0	Introduction de thèse
NSC 7020	0	Séminaire projet doctorat
NSC 7904	84	Thèse

Segment 70 Propre à l'option Neuropsychologie

Les crédits du cheminement Neuropsychologie sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

LNG 6030	3	Pathologie du langage
NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 7425	3	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte

Bloc 70B

Obligatoire - 78 crédits.

NSC 7000	0	Examen général de doctorat
NSC 7905	78	Thèse

Nutrition

Programme 2-320-1-0 Version 06 (E14)

Maîtrise en nutrition - avec mémoire (M. Sc.)

Objectifs

Le programme s'adresse aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Une lettre de recommandation.
- Lettre d'acceptation du directeur.

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs (ou l'équivalent à demi-temps) doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Une maîtrise (avec mémoire) effectuée à temps plein se complète en un minimum de trois (3) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps). La scolarité maximale est de six (6) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).

3. Statuts

- Le programme de Maitrise (avec mémoire) exige trois trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).
- Après trois (3) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps), l'étudiant peut être inscrit en rédaction si tous les cours exigés sont complétés.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte selon un cheminement avec mémoire.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 38 crédits obligatoires dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 4 crédits à option et 3 crédits au choix.
Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NUT 6650	3	Séminaires
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B Nutrition préventive et clinique

Option - 1 crédit.

NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

Bloc 70C

Option - 3 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.

Bloc 70E

Obligatoire - 29 crédits.

NUT 6927	29	Mémoire

Programme 2-320-1-2 Version 07 (A15)

Maîtrise en nutrition (M. Sc.)

Objectifs

Option Travail dirigé

La maîtrise en nutrition avec Travail dirigé permet au bachelier en nutrition, ou en nutrition et diététique, ou en sciences biologiques, d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer aux connaissances menant à l'amélioration de l'état nutritionnel et la santé de la population.

Option Stage

La maîtrise en nutrition avec Stage est destinée uniquement au bachelier en nutrition ou en diététique, membre de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (ou éligible à être membre de l'Ordre). Il offre au candidat la possibilité de développer une expertise particulière en nutrition clinique, nutrition internationale, nutrition préventive, ou nutrition publique et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel et la santé de la population.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en nutrition avec stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre de recommandation
- Une lettre d'intention ou de motivation
- Une lettre d'acceptation du directeur de recherche.

2. Scolarité

Une maîtrise (avec stage ou TD) se complète en un minimum de trois (3) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps). La scolarité maximale est de six (6) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).

3. Statuts

- Le programme de maitrise (avec stage ou TD) exige trois trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps).
- Après trois (3) trimestres à temps plein (ou l'équivalent à demi-temps), l'étudiant peut être inscrit en rédaction si tous les cours exigés sont complétés.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :
- le cheminement avec travail dirigé (TD) (segment 70),
- le cheminement avec stage (S) (segment 70).

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante :
- Cheminement avec travail dirigé : 24 crédits obligatoires, 15 crédits à option et un minimum de 6 crédits au choix.
Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.
- Cheminement avec stage : 26 crédits obligatoires, 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

TD-Bloc 70A Cheminement avec Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NUT 6650	3	Séminaires
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

TD-Bloc 70B Cheminement avec Travail dirigé

Option - 1 crédit.

NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

TD-Bloc 70C Cheminement avec Travail dirigé

Option - 14 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

TD-Bloc 70D Cheminement avec Travail dirigé

Choix - Minimum 6 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

TD-Bloc 70E Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

NUT 6956	15	Travail dirigé

S-Bloc 70A Cheminement avec Stage

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition
NUT 6960	3	Projet et séminaire de stage

S-Bloc 70B Cheminement avec Stage

Option - 4 crédits.

NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6643	3	Pratique avancée : nutrition clinique
NUT 6644	3	Pratique avancée : nutrition publique
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

S-Bloc 70C Cheminement avec Stage

Option - 12 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

S-Bloc 70D Cheminement avec Stage

Choix - 3 crédits.
Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

S-Bloc 70E Stage et rapport de stage

Obligatoire - 17 crédits.
Le stage permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition clinique ou de nutrition publique et de s'initier à la recherche.

NUT 6961	15	Stage
NUT 6962	2	Rapport de stage

Programme 2-320-1-4 Version 02 (E14)

D.E.S.S. en nutrition

Objectifs

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (nutrition), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au 1er

cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale

du D.E.S.S. est de deux trimestres à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps

que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale

est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
NUT 6650	3	Séminaires
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B

Option - 1 crédit.

NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

Bloc 70C

Option - 20 crédits.

MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
NUT 6000	3	Concepts essentiels aux sciences de la nutrition
NUT 6027	3	Obésité et maladies cardio-métaboliques
NUT 6029	3	Neuroscience nutritionnelle
NUT 6033	3	Nutrigénomique
NUT 6093	3	Nutrition cardiovasculaire
NUT 6606	3	Comportement du consommateur
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
NUT 6638	3	Évaluation de l'état nutritionnel
NUT 6659	3	Intervention nutritionnelle en dysphagie
NUT 6670	3	Nutrition internationale
NUT 6671	3	Séminaires de nutrition publique

Programme 2-320-6-0 Version 02 (E14)

Microprogramme de deuxième cycle en nutrition

Objectifs

Ce programme permet l'acquisition ou l'enrichissement des connaissances dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet aussi, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles connaissances en nutrition.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er

cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.

- avoir obtenu, au1er

cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale

est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études;

La scolarité maximale

est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
NUT 6650	3	Séminaires
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

NUT 6000	3	Concepts essentiels aux sciences de la nutrition
NUT 6027	3	Obésité et maladies cardio-métaboliques
NUT 6029	3	Neuroscience nutritionnelle
NUT 6033	3	Nutrigénomique
NUT 6093	3	Nutrition cardiovasculaire

NUT 6606	3	Comportement du consommateur
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
NUT 6638	3	Évaluation de l'état nutritionnel
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition
NUT 6659	3	Intervention nutritionnelle en dysphagie
NUT 6670	3	Nutrition internationale
NUT 6671	3	Séminaires de nutrition publique

Programme 3-320-1-0 Version 01 (E90)

Doctorat en nutrition (Ph. D.)

Objectifs

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité, de l'anorexie nerveuse et du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'athérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou être admissible à un accès direct au Doctorat, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, comprenant des cours de niveau universitaire en anatomie et physiologie, biochimie et microbiologie. Le candidat n'ayant pas de baccalauréat en nutrition ou en nutrition et diététique et dont la formation de 1er ou de 2e cycle en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir 6 crédits de cours préalables du premier cycle recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier avant de pouvoir s'inscrire aux cours de cycles supérieurs en nutrition. Ce candidat pourrait suivre certains cours des cycles supérieurs en nutrition de façon concomitante, sur recommandation du comité d'études supérieures.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau C1 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps. La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans).

3. Statuts

- Le programme de Ph.D exige six sessions temps plein ou l'équivalent;
- Après six (6) trimestres à temps plein, l'étudiant peut être inscrit en rédaction si tous les cours exigés sont complétés et si l'examen de synthèse a été réussi.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du doctorat sont obligatoires, 84 des 90 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.
Les cours NUT 70501 et NUT 70502 sont équivalents au cours NUT 7050.
Les cours NUT 70511 et NUT 70512 sont équivalents au cours NUT 7051.

NUT 70501	0	Séminaire en nutrition 1
NUT 70502	3	Séminaire en nutrition 2
NUT 70511	0	Séminaire de recherche 1
NUT 70512	3	Séminaire de recherche 2

Bloc 70B Thèse

Obligatoire - 84 crédits.

NUT 7000	0	Examen général de doctorat
NUT 7900	84	Thèse

Orthophonie et audiologie

Programme 2-750-1-1 Version 00 (A21)

Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie (M. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme (M. Sc.) de Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie est de permettre aux étudiants détenteurs d'une maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) ou en audiologie (M.P.A.), ou d'un Baccalauréat ou diplôme équivalent d'un domaine connexe :

- D'acquérir et de consolider les compétences en recherche en favorisant une approche multidisciplinaire;
- D'identifier des questions de recherche en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie et contribuer à les résoudre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- Être détenteur d'un diplôme de maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) ou en audiologie (M.P.A.), ou d'un diplôme de baccalauréat dans une discipline connexe (par exemple psychologie, linguistique, sciences neurologiques, neurosciences), ou d'un diplôme jugé équivalent;
- Avoir obtenu, au premier cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le comité d'admission pourrait exiger un cours de base en méthodologie de recherche et un cours de base en statistiques.
Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de leurs recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Statut

Le candidat à la Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie de recherche s'inscrit à plein temps ou exceptionnellement à demi-temps (voir règlements pédagogiques, Section XVII).

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de trois trimestres (un an); cette scolarité se fait normalement à plein temps, mais peut être faite à demi-temps.
La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension, ou de préparation.

4. Transfert et équivalences

Les demandes d'équivalence seront traitées, au cas par cas, par le comité des études supérieures de l'ÉOA.

Structure du programme

La maîtrise comporte un total de 45 crédits.

Segment 70

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
ORA 60111	0	Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 1
ORA 60112	1	Séminaire d'orthophonie et d'audiologie 2

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PSY 6002	3	Méthodes quantitatives multivariées

Bloc 70C

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir au moins 3 crédits de sigle ORT ou AUD.

AUD 6171	1	Méthodes de recherche en audiologie 1
AUD 6172	2	Méthodes de recherche en audiologie 2
AUD 6181	1	Pratique factuelle en audiologie
AUD 6273	1	Méthodes de recherche en audiologie 3
AUD 6282	1	Transfert de connaissances en audiologie
AUD 6817	3	Stage de recherche en audiologie
ORA 6868	3	Lectures dirigées
ORT 6301	2	Introduction à la recherche en orthophonie
ORT 6302	1	Notions de psychométrie pour l'orthophonie
ORT 6303	1	Données probantes en orthophonie
ORT 6304	1	Communication scientifique en orthophonie
ORT 6817	3	Stage de recherche en orthophonie
ORT 6872	3	Problèmes contemporains en orthophonie
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

ORA 6900	34	Mémoire

Programme 2-751-1-0 Version 05 (A19)

Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.)

Objectifs

L'objectif général de ce programme est de développer les compétences nécessaires à la pratique professionnelle de l'audiologie auprès de diverses clientèles, allant du nouveau-né à la personne âgée. La mission est de répondre aux besoins de santé auditive et vestibulaire de la population.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise professionnelle en audiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du baccalauréat en sciences biomédicales, en neurosciences, en neurosciences cognitives ou dans des domaines connexes
- avoir réussi les cours préalables suivants ou un cours jugé équivalent: PHL1400 Méthodes statistiques en sciences biomédicales, PSY1095 Développement de l'enfant ou PSY2254 Maturité et vieillissement, LNG1400 Notions de phonétique et de phonologie, AUD1131 Anatomie et physiologie - Audition, équilibre, phonation, AUD 1132 Psychoacoustique et perception de la parole et un cours en physiologie humaine, tel que le PSL3062 Bases neuronales des fonctions

cérébrales

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- passer l'examen en ligne CASPer (test TECT) évaluant des compétences transversales.
- au cours des deux dernières années, avoir fait au moins 20 heures de bénévolat auprès d'enfants de moins de 12 ans ou 20 heures auprès de personnes âgées ou avoir de l'expérience sur le marché du travail ou dans le cadre de stages auprès de ces clientèles. Le candidat doit demander à l'institution où le bénévolat/l'emploi/le stage a été effectué de remplir le formulaire Attestation d'expérience et il doit le téléverser dans son Centre étudiant dans Synchro.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 850/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Notez que tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation d'expérience

2. Scolarité

Minimum 6 trimestres, maximum 6 trimestres, en excluant les interruptions ou les congés.

3. Statut

Les étudiants devront s'inscrire à temps plein.

4. Règles particulières quant au programme d'études

- Dans certains cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C ou la mention succès (S) à chacune des composantes du cours, qu'elles soient théoriques, pratiques ou cliniques. Un résultat inférieur à C ou la mention échec (E) à une de ces composantes entraîne un échec à ce cours, même si les autres composantes du cours ont été réussies.
- La présence aux activités cliniques/stages étant obligatoire, leur abandon sans raison valable constitue un échec. De plus, l'étudiant qui met en danger la sécurité physique ou psychologique des personnes du milieu où se déroule l'activité ou encore qui manifeste autrement un manque sérieux de respect ou de confiance sera retiré immédiatement de l'activité clinique/stage. Cette décision peut être prise conjointement par le superviseur de l'activité et le responsable de la formation clinique ou une autre personne en autorité, telle que la direction de l'enseignement clinique, la direction de programme en audiologie ou la direction de l'École d'orthophonie et d'audiologie. L'étudiant se verra attribuer une note d'échec pour cette activité.
- En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit consolider ses compétences transversales par le biais des activités cliniques de maintien.

Remarques

Examen CASPerMc (TECT en ligne)

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats VotreAltus.com

. Des frais sont à prévoir.

- Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Un score global est établi en appliquant la pondération suivante : Dossier scolaire : 50%; Examen CASPer: 50%

Vaccins

Le programme de formation compte des heures de stages cliniques dans les établissements de santé et d'éducation. Une preuve de vaccination sera exigée pour toute personne effectuant un stage au sein d'un établissement de santé et de services sociaux.

Structure du programme

La maîtrise professionnelle en audiologie comporte 80 crédits de cours. Elle est offerte avec le cheminement stage.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 76 crédits obligatoires et 4 crédits à option. Sous réserve d'approbation du responsable de programme et pourvu qu'ils aient complété les préalables requis, les étudiants peuvent s'inscrire au cours ORA6055 - 3,0 crédits - Stage clinique complémentaire, en surplus des crédits obligatoires du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 76 crédits.

AUD 6111	1	Évaluation audiologique 1
AUD 6112	2	Évaluation audiologique 2
AUD 6113	6	Évaluation audiologique 3
AUD 6114	4	Évaluation audiologique 4
AUD 6115	5	Évaluation audiologique 5
AUD 6121	6	Réadaptation audiologique 1
AUD 6122	3	Réadaptation audiologique 2
AUD 6131	2	Activités d'intégration en audiologie 1
AUD 6132	1	Activités d'intégration en audiologie 2
AUD 6133	1	Activités d'intégration en audiologie 3
AUD 6141	3	Intervention audiologique 1
AUD 6181	1	Pratique factuelle en audiologie
AUD 6216	3	Évaluation audiologique 6
AUD 6223	3	Réadaptation audiologique 3
AUD 6224	3	Réadaptation audiologique 4
AUD 6234	1	Activités d'intégration en audiologie 4
AUD 6235	2	Activités d'intégration en audiologie 5
AUD 6236	1	Activités d'intégration en audiologie 6
AUD 6242	4	Intervention audiologique 2
AUD 6243	3	Intervention audiologique 3
AUD 6251	5	Promotion et prévention en audiologie 1
AUD 6252	3	Promotion et prévention en audiologie 2
AUD 6261	1	Stage clinique en audiologie
AUD 6262	8	Externat en audiologie

AUD 6282	1	Transfert de connaissances en audiologie
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3

Bloc 70B

Option - 4 crédits.
L'étudiant doit prendre l'option de trois cours de méthodes de recherche totalisant quatre crédits s'échelonnant du 2e trimestre de la première année au 1er trimestre de la deuxième année ou l'option d'un cours de stage de recherche de quatre crédits entre le 2e trimestre de la première année et le 2e trimestre de la deuxième année.

AUD 60911	0	Stage de recherche en audiologie 1
AUD 60912	0	Stage de recherche en audiologie 2
AUD 60913	0	Stage de recherche en audiologie 3
AUD 60914	4	Stage de recherche en audiologie 4
AUD 6171	1	Méthodes de recherche en audiologie 1
AUD 6172	2	Méthodes de recherche en audiologie 2
AUD 6273	1	Méthodes de recherche en audiologie 3

Programme 2-752-1-0 Version 06 (A23)

Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.)

Objectifs

Les objectifs généraux de ce programme sont :
1-de développer des compétences nécessaires à la pratique orthophonique auprès de diverses clientèles, allant du nouveau-né à la personne aînée;
2- de développer une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.
La mission est de répondre aux besoins de santé dans les domaines de la communication, du langage, de la parole, et de la déglutition

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise professionnelle en orthophonie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe tel que neuroscience cognitive ou linguistique.
- avoir réussi les cours préalables suivants : - 3 crédits en statistiques (PSY1004 ou équivalent) - 3 crédits en bases de neurosciences cognitives (PSY1048 ou équivalent) - 6 crédits en psychologie du développement, soit la combinaison de PSY 1095 (ou l'équivalent) et de l'un des deux cours suivants : PSE 1203 (ou l'équivalent) ou PSY 2254 (ou l'équivalent) - 3 crédits en linguistique (LNG1080 ou LNG1540 ou l'équivalent). - 3 crédits en acquisition du langage LNG 2002 (ou équivalent) - 3 crédits en phonétique clinique (ORA1531 ou LNG1400 ou l'équivalent). Au moins 9 crédits doivent être obtenus avant la date limite de candidature.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- passer le Test CASPer (TECT en ligne) et l'entrevue SNAPSHOT. Des informations détaillées sont disponibles ici.
- avoir fait, au cours des deux dernières années, au moins 30 heures de bénévolat auprès d'enfants et 15 heures auprès de personnes aînées ou avoir de l'expérience sur le marché du travail auprès de ces clientèles. Le candidat doit demander à l'institution où le bénévolat/l'emploi a été effectué de remplir le formulaire Attestation d'expérience et de le transmettre au Service de l'admission et du recrutement;
- attester d'une maîtrise de la langue française pour un :
- candidat francophone : avoir réussi le Test de français écrit SEL (version B) avec une note égale ou supérieure à 70 %.
- candidat dont la langue maternelle n'est pas le français : faire preuve d'une connaissance du français attestée et correspondant au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les compétences suivantes :
- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Les résultats des tests DALF, TCF et TEF sont acceptés.
Information : Les candidats doivent avoir une très bonne connaissance de la langue anglaise puisque, tel qu'indiqué dans le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales, « dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue ».

1.1 Documents additionnels à fournir lors de l'admission

- Attestation de maîtrise du français
- Formulaire d'attestation d'expérience - ainés
- Formulaire d'attestation d'expérience - enfants
- Curriculum Vitae (selon le modèle fourni)
- Tableaux de synthèse des cours préalables

2. Exigences supplémentaires

Convocation à l'entrevue en direct
Tout candidat sélectionné peut être convoqué à une entrevue (en personne ou par vidéoconférence). Cette entrevue est décisive.

Remarques

Examen CASPerMc (TECT en ligne)

- L'examen CASPer, administré par Acuity Insights (anciennement Altus Assessments), vise à mesurer les compétences transversales (jugement, professionnalisme, éthique, capacité de travailler en équipe, etc.) des candidats par l'utilisation de scénarios (vidéos et écrits) inspirés de situations de la vie quotidienne. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Le candidat doit s'inscrire lui-même à l'examen CASPer et doit s'assurer d'ajouter l'Université de Montréal à la liste de distribution de ses résultats VotreAltus.com

. Des frais sont à prévoir.

- Le candidat complète l'examen CASPer une seule fois par période d'admission. Les résultats obtenus sont valides pour tous les programmes qui le requièrent.
- Les résultats de l'examen CASPer sont valides uniquement pour le trimestre d'admission en cours. Ils ne peuvent pas être reconduits à un trimestre d'admission ultérieur.
- L'examen CASPer peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante: admission.umontreal.ca/examen-casper
- Un score global sera établi en pondérant le dossier académique (moyennes cumulatives et résultats aux cours préalables) et le résultat à l'examen CASPer.
- Le candidat doit passer l'examen CASPer avant la date limite indiquée à la page suivante : CASPer

Entrevue vidéo automatisée en ligne Snapshot

- L'inscription à l'entrevue Snapshot se fait en même temps que l'inscription au test CASPer. Vous pouvez compléter Snapshot à tout moment après avoir réservé

votre date d'examen CASPer. Il est recommandé de compléter Snapshot dans les 14 jours qui suivent votre examen CASPer.

- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante

Antécédents judiciaires : La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire ouvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
Vaccins : Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire ouvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

3. Scolarité

Minimum 6 trimestres, maximum 6 trimestres, en excluant les interruptions ou les congés.

4. Statut

Les étudiants devront s'inscrire à temps plein.

5. Règles particulières quant au programme d'études

- Dans certains cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C ou la mention succès (S) à chacune des composantes du cours, qu'elles soient théoriques, pratiques ou cliniques. Un résultat inférieur à C ou la mention échec (E) à une de ces composantes entraîne un échec à ce cours, même si les autres composantes du cours ont été réussies.
- La présence aux activités cliniques/stages étant obligatoire, leur abandon sans raison valable constitue un échec. De plus, l'étudiant qui met en danger la sécurité physique ou psychologique des personnes du milieu où se déroule l'activité ou encore qui manifeste autrement un manque sérieux de respect ou de confiance sera retiré immédiatement de l'activité clinique/stage. Cette décision peut être prise conjointement par le superviseur de l'activité et le coordonnateur de stage ou une autre personne en autorité, telle que la direction de l'enseignement clinique, la direction de programme en orthophonie ou la direction de l'École d'orthophonie et d'audiologie. L'étudiant se verra attribuer une note d'échec pour cette activité.

Structure du programme

La Maîtrise professionnelle en orthophonie comporte 80 crédits de cours. Elle est offerte selon deux modalités:
- avec stage (ST)
- avec travail dirigé (TD)

Segment 70

Les crédits de cette maîtrise sont tous obligatoires, incluant 3 crédits à la rédaction d'un rapport de stage (ST) ou 9 crédits à la rédaction d'un travail dirigé (TD). Sous réserve d'approbation du responsable de programme et pourvu qu'ils aient complété les préalables, les étudiants peuvent s'inscrire au cours ORA6055 - 3,0 crédits - Stage clinique complémentaire, en surplus des crédits obligatoires du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 71 crédits.
Cours obligatoires communs aux deux modalités.

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
ORT 6000	1	Introduction à la pratique orthophonique
ORT 6001	2	Anatomie et physiologie pour l'orthophonie
ORT 6002	1	Évaluation audiologique pour l'orthophonie
ORT 6051	1	Stage 1 en orthophonie
ORT 6052	2	Stage 2 en orthophonie
ORT 6053	2	Stage 3 en orthophonie
ORT 6054	8	Stage 4 en orthophonie
ORT 6100	2	Principes d'évaluation orthophonique
ORT 6111	2	Évaluation orthophonique au préscolaire 1
ORT 6112	3	Évaluation orthophonique préscolaire 2
ORT 6121	2	Évaluation orthophonique au scolaire 1
ORT 6122	3	Évaluation orthophonique au scolaire 2
ORT 6131	2	Évaluation orthophonique de l'adulte et l'aîné 1
ORT 6132	3	Évaluation orthophonique adulte et aîné 2
ORT 6141	2	Évaluation des troubles de la parole et de la voix
ORT 6150	1	Évaluation de cas complexes
ORT 6151	2	Évaluation orthophonique de la déglutition
ORT 6200	1	Communication professionnelle
ORT 6401	1	Activité d'intégration 1
ORT 6402	1	Activité d'intégration 2
ORT 6511	1	Intervention orthophonique au préscolaire 1
ORT 6512	3	Intervention orthophonique au préscolaire 2
ORT 6513	3	Pratiques en troubles neurodéveloppementaux
ORT 6521	1	Intervention orthophonique au scolaire 1
ORT 6522	3	Intervention orthophonique au scolaire 2
ORT 6523	3	Pratiques en troubles d'apprentissage
ORT 6531	1	Intervention orthophonique adulte et aîné 1
ORT 6532	3	Intervention orthophonique adulte et aîné 2
ORT 6533	3	Pratiques en troubles acquis
ORT 6543	2	Pratiques en troubles de la parole
ORT 6553	2	Pratique en dysphagie pédiatrique et adulte
ORT 6601	1	Pédagogie et promotion de la profession

Bloc ST-70B

Obligatoire - 9 crédits.

ORT 6300	3	Rapport de stage en orthophonie
ORT 6301	2	Introduction à la recherche en orthophonie
ORT 6302	1	Notions de psychométrie pour l'orthophonie
ORT 6303	1	Données probantes en orthophonie
ORT 6304	1	Communication scientifique en orthophonie
ORT 6602	1	Promotion de la profession

Bloc TD-70B

Obligatoire - 9 crédits.

ORT 6700	9	Travail dirigé en orthophonie

Programme 3-750-1-1 Version 00 (A21)

Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif premier du Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie est de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences en recherche de haut niveau et de contribuer à titre de chercheur au développement et à l'avancement des connaissances dans cette discipline. Le programme vise l'acquisition de connaissances approfondies des avancées récentes dans le domaine des sciences de l'orthophonie et de l'audiologie sous ses divers aspects (fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique), et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'études de l'orthophonie et de l'audiologie, ou de disciplines connexes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en sciences de l'orthophonie et

de l'audiologie, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- Être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie ou d'un diplôme universitaire de deuxième cycle jugé équivalent dans une discipline connexe;
- Avoir obtenu, au deuxième cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Dans le cas où l'étudiant inscrit n'aurait pas complété la scolarité de la Maîtrise en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie ou l'équivalent, le cours MMD6005R et l'un des cours de biostatistiques suivants devront être suivis : MSO6060, MSO6061, STT6971 ou PSY6002.
Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de leurs recherches.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Statut

Le candidat au Doctorat en sciences de l'orthophonie et de l'audiologie s'inscrit à plein temps ou exceptionnellement à demi-temps (voir règlements pédagogiques, Section XXXII). Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres à temps plein ou l'équivalent.
La scolarité maximale est de cinq ans pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres pour un étudiant inscrit à demi temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

4. Transfert et équivalences

Les demandes d'équivalence seront traitées, au cas par cas, par le comité des études supérieures de L'ÉOA.

Structure du programme

Le doctorat comporte un total de 90 crédits.

Segment 70

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

ORA 70101	0	Séminaire de doctorat 1.1
ORA 70102	1	Séminaire de doctorat 1.2
ORA 70201	0	Séminaire de doctorat 2.1
ORA 70202	1	Séminaire de doctorat 2.2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Les étudiants doivent choisir un minimum de 3 crédits de sigle ORT ou AUD.

AUD 6171	1	Méthodes de recherche en audiologie 1
AUD 6172	2	Méthodes de recherche en audiologie 2
AUD 6181	1	Pratique factuelle en audiologie
AUD 6273	1	Méthodes de recherche en audiologie 3
AUD 6282	1	Transfert de connaissances en audiologie
AUD 6817	3	Stage de recherche en audiologie
ORA 6868	3	Lectures dirigées
ORT 6301	2	Introduction à la recherche en orthophonie
ORT 6302	1	Notions de psychométrie pour l'orthophonie
ORT 6303	1	Données probantes en orthophonie
ORT 6304	1	Communication scientifique en orthophonie
ORT 6817	3	Stage de recherche en orthophonie
ORT 6872	3	Problèmes contemporains en orthophonie
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Choisir un cours de 3 crédits pertinent à la formation du candidat parmi la liste de cours disponibles.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

ORA 7000	0	Examen général de doctorat
ORA 7911	79	Thèse

Pathologie et biologie cellulaire

Programme 2-512-1-0 Version 03 (A19)

Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.
Le programme comprend deux modalités : avec mémoire (18 crédits de cours et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire) et avec stage (14 crédits de cours obligatoires, deux stages avec rapport de 4 crédits chacun, un stage avec rapport de 15 crédits ainsi que 8 crédits de cours à option).
La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.
Ce programme d'études comprend l'option suivante :

Pathologie moléculaire et médecine personnalisée.

Cette option est offerte selon les deux modalités: avec mémoire (MM) et avec stage (ST).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Notez que les étudiants doivent avoir une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche. Selon l'option choisie, l'étudiant d'un programme Médecine-Recherche devra compléter sa scolarité de cours minimale (15 crédits de cours, si applicable selon le programme) par l'ajout de cours complémentaires jugés pertinents pour la formation de l'étudiant, en accord avec son directeur et le directeur du programme.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de trois trimestres équivalent à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans, ou six trimestres équivalent à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

L'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée (Segment 75) de cette maîtrise est offerte selon les deux modalités suivantes:

- Avec mémoire (MM)
- Avec stage (ST)

La recherche doit se faire en résidence soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 75 Propre à l'option Pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Cette option est offerte selon les modalités avec mémoire (MM) et avec stage (ST).

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire.

Les crédits de la modalité avec stage (ST) sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à des stages et à la rédaction de rapports, et 8 crédits à option.

Bloc MM-75A

Obligatoire - 18 crédits.

BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PBC 6043	3	Procédés et méthodes en histopathologie
PBC 6044	2	Histopathologie diagnostique appliquée
PBC 6045	2	Pathologie moléculaire expérimentale
PBC 6086	3	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires
PBC 6087	3	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2

Bloc MM-75B

Obligatoire - 27 crédits.

PBC 6909	27	Mémoire

Bloc ST-75A

Obligatoire - 14 crédits.

BIM 6035	1	Séminaire de recherche 1
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PBC 6042	2	Fondement en biologie moléculaire
PBC 6043	3	Procédés et méthodes en histopathologie
PBC 6044	2	Histopathologie diagnostique appliquée
PBC 6045	2	Pathologie moléculaire expérimentale
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2

Bloc ST-75B

Option - 8 crédits.

BIM 6064A	2	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer
BIM 6064D	2	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique
BIM 6065C	1	Analyse bio-informatique
BIM 6070	2	Pratique professionnelle de la recherche
PBC 3100	3	Travaux de recherche
PBC 6086	3	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires
PBC 6087	3	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement

Bloc ST-75C

Obligatoire - 23 crédits.

PBC 6046	4	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1
PBC 6047	4	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2
PBC 6048	15	Stage de recherche en médecine personnalisée

Programme 2-512-6-0 Version 00 (A15)

Microprogramme de deuxième cycle en pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à utiliser les tissus humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiants en médecine désireux de compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycle supérieur en médecine personnalisée, aux résidents dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmières de recherche, et à tous ceux qui souhaitent oeuvrer dans un laboratoire ou dans le secteur bio-pharmaceutique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (pathologie moléculaire et médecine personnalisée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae

- Lettre de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalents plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de neuf trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

3. Régime d'études

Plein temps, jour.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

5. Transfert à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme (pathologie moléculaire et médecine personnalisée) parmi les crédits de cours à option de la M. Sc. Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des stages.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PBC 6042	2	Fondement en biologie moléculaire
PBC 6043	3	Procédés et méthodes en histopathologie
PBC 6044	2	Histopathologie diagnostique appliquée
PBC 6045	2	Pathologie moléculaire expérimentale

Bloc 70B

Obligatoire - 8 crédits.

PBC 6046	4	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1
PBC 6047	4	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2

Programme 3-512-1-0 Version 00 (H98)

Doctorat en pathologie et biologie cellulaire (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs sont de développer des aptitudes de recherche autonome dans les domaines de la biologie cellulaire, biologie du cancer, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html), par les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine (www.etudes.umontreal.ca/reglements/medecine_acces_phd.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pathologie et biologie cellulaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Conditions d'admissibilité - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires) dans l'option choisie ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Conditions d'admissibilité - Accès direct au Ph. D.

- être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Selon la modalité Accès direct au doctorat, il est offert avec les options suivantes :
- l'option Biologie cellulaire (segment 70),
- l'option Biologie du cancer (segment 71),
- l'option Biopathologie cardiovasculaire (segment 72),
- l'option Cytogénétique (segment 73),
- l'option Système nerveux (segment 74).

Au besoin, des cours complémentaires sont imposés aux candidats, selon leur formation antérieure et les exigences de leur recherche.
La modalité d'accès au doctorat (accès de la maîtrise au doctorat ou accès direct au doctorat) détermine le programme de l'étudiant.

Segment 01 - Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 01A

Option - 3 crédits.
Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MCB 6043	3	Virologie fondamentale
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 01B

Obligatoire - 87 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Biologie cellulaire accès direct

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Option - 3 crédits.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement

BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 70B Recherche et thèse

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 87 crédits.

Bloc 70A

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 2 crédits.
Les cours PBC 60511 et PBC 60512 sont équivalents au cours PBC 6051.

Bloc 70B

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 70C

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Option - 6 crédits.
Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 70D

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 79 crédits.

Segment 71 Propre à l'option Biologie du cancer accès direct

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 71A

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Option - 3 crédits.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 71B Recherche et thèse

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 87 crédits.

Bloc 71A

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 2 crédits.
Les cours PBC 60511 et PBC 60512 sont équivalents au cours PBC 6051.

Bloc 71B

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 3 crédits.
Les cours PBC 60851 et PBC 60852 sont équivalents au cours PBC 6085.

Bloc 71C

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Option - 6 crédits.
Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 71D

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 79 crédits.

Segment 72 Propre à l'option Biopathologie cardiovasculaire accès direct

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 72A

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Option - 3 crédits.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 72B Recherche et thèse

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 87 crédits.

Bloc 72A

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 2 crédits.
Les cours PBC 60511 et PBC 60512 sont équivalents au cours PBC 6051.

Bloc 72B

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 72C

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Option - 6 crédits.
Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 72D

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 79 crédits.

Segment 73 Propre à l'option Cytogénétique accès direct

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 73A

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Option - 3 crédits.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 73B Recherche et thèse

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 87 crédits.

Bloc 73A

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 2 crédits.
Les cours PBC 60511 et PBC 60512 sont équivalents au cours PBC 6051.

Bloc 73B

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 73C

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Option - 6 crédits.
Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 73D

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 79 crédits.

Segment 74 Propre à l'option Système nerveux accès direct

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 74A

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Option - 3 crédits.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 74B Recherche et thèse

Accès de la M. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 87 crédits.

Bloc 74A

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 2 crédits.
Les cours PBC 60511 et PBC 60512 sont équivalents au cours PBC 6051.

Bloc 74B

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 74C

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Option - 6 crédits.
Les cours SMC 6051 et SMC 6052 sont équivalents au cours SMC 6041.

BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BCM 6200	3	Structure des macromolécules biologiques
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 74D

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.
Obligatoire - 79 crédits.

PÉDIATRIE

Programme 2-495-6-1 Version 01 (H21)

Microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique s'adresse aux professionnels de la santé et aux étudiants intéressés à un programme de deuxième cycle des sciences de la santé. Il a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins parfois complexes et spécialisés. Au fur et à mesure de son avancement dans le programme, l'étudiant acquerra une autonomie dans la consultation en éthique clinique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.
- le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pourraient influencer son plan de carrière.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein; le programme étant offert à temps partiel sur six trimestres calendrier. La scolarité maximale est de huit trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

L'étudiant inscrit au microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique ou qui l'a complété pourrait demander une équivalence pour les crédits de cours obligatoires et pour les crédits de cours à option réussis. Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales) option Éthique clinique. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

MMD 6121	3	Fondement de l'éthique clinique
MMD 6122	3	Éthique clinique et trajectoires de vie
MMD 6123	3	Éthique clinique et situations humaines complexes
MMD 6124	3	Éthique clinique et enjeux sociaux contemporains

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MMD 6104	3	Pratique intensive en éthique clinique
MMD 6106	3	Stage de consultation en éthique clinique
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière

Programme 2-516-6-0 Version 00 (H11)

Microprogramme de deuxième cycle en éthique clinique pédiatrique

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (éthique clinique pédiatrique) s'adresse aux professionnels de la santé et aux étudiants intéressés à un programme de deuxième cycle des sciences de la santé. Il a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins pédiatriques complexes et spécialisés. Au fur et à mesure de son avancement dans le programme, l'étudiant acquerra une autonomie dans la consultation en éthique clinique pédiatrique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (éthique clinique pédiatrique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pédiatrique pourraient influencer son plan de carrière
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et française.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein; le programme étant offert à temps partiel sur six trimestres calendrier. La scolarité maximale est de huit trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

L'étudiant inscrit au microprogramme de deuxième cycle (éthique clinique pédiatrique) ou qui l'a complété pourrait demander une équivalence pour les crédits de cours obligatoires et pour les crédits de cours à option réussis. Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales) option Éthique clinique. Toutefois, la réussite du microprogramme ne

garantit pas l'admission.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
DRT 3810	3	Droit de la santé
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6043	3	Spiritualité et santé

Perfusion extracorporelle

Programme 2-454-1-0 Version 00 (E06)

D.E.S.S. en perfusion extracorporelle

Objectifs

Le programme vise à développer les compétences pour la pratique en tant que perfusionnistes, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en perfusion extracorporelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou des sciences fondamentales, ou des sciences biologiques, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, pharmacologie, anatomie, physiologie, hématologie et biochimie. Des cours additionnels seront exigés jusqu'à concurrence de 27 crédits, lesquels correspondent aux cours de l'orientation perfusion extracorporelle du Baccalauréat en sciences biomédicales de l'Université de Montréal

Les candidats présélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique devront :

- assister à une chirurgie cardiaque avec un perfusionniste moniteur clinique du programme d'enseignement, puis
- se soumettre à une entrevue.

Ces éléments d'évaluation des candidatures sont éliminatoires.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais : compréhension (écoute/lecture) et production (orale/écrite). Sur demande, le comité d'admission peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation
- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention ou de motivation.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

CHI 60011	0	Principes avancés en perfusion 1
CHI 60012	6	Principes avancés en perfusion 2
CHI 6900	9	Techniques de CEC pédiatrique
CHI 69911	0	Maîtrise de pratique de CEC adulte 1
CHI 69912	0	Maîtrise de pratique de CEC adulte 2
CHI 69913	15	Maîtrise de pratique de CEC adulte 3

Pharmacologie

Programme 2-520-1-0 Version 13 (H20)

Maîtrise en pharmacologie (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation consiste à acquérir les connaissances générales de la pharmacologie et à apprendre à mener à terme un projet de recherche.

Option Neuropharmacologie

La neuropharmacologie s'intéresse aux actions des drogues et des substances utiles au traitement de troubles neurologiques ou psychiatriques tant au niveau des neurones qu'à celui du comportement animal ou humain.

Option Pharmacogénomique

La pharmacogénomique étudie les variations interindividuelles des réponses aux médicaments en fonction de polymorphismes génétiques et de biomarqueurs et vise à identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et substances biologiquement actives en vue d'un traitement individualisé des malades.

Option Pharmacologie clinique

La pharmacologie clinique étudie la pharmacodynamie et la pharmacocinétique des médicaments, ainsi que l'utilisation des médicaments chez des sujets humains.

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

La pharmacologie intégrative cardiovasculaire s'intéresse, aux interactions entre les

substances pharmacologiques, le système cardiovasculaire et le système nerveux autonome tant au niveau de l'organe qu'à celui de l'organisme complet.

Option Pharmacologie moléculaire

La pharmacologie moléculaire s'intéresse aux récepteurs et voies de signalisation impliqués dans l'action des substances pharmacologiques aux niveaux moléculaire et cellulaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en pharmacologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une formation adéquate dans les techniques de laboratoire de base en sciences biomédicales
- avoir reçu l'acceptation d'un directeur de recherche, membre du corps professoral

Une connaissance des langues française et anglaise est requise pour la réussite des cours.
Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation
- Une lettre d'un professeur-chercheur qui accepte de diriger les recherches de maîtrise.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec six options :
- l'option Générale (segment 70),
- l'option Neuropharmacologie (segment 71),
- l'option Pharmacogénomique (segment 72),
- l'option Pharmacologie clinique (segment 73),
- l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire (segment 74),
- l'option Pharmacologie moléculaire (segment 75).

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

PHL 60511	0	Séminaire de pharmacologie 1
PHL 60512	2	Séminaire de pharmacologie 2
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6020	1	Techniques pharmacologiques I
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Neuropharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 71A

Obligatoire - 4 crédits.

PHL 60511	0	Séminaire de pharmacologie 1
PHL 60512	2	Séminaire de pharmacologie 2
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 71B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Si le candidat a pris seulement le PHL6031 ou le PHL6032 au Bloc 71B, il devra choisir un cours dans la liste au Bloc 71C.

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus

Bloc 71C

Option - Maximum 3 crédits.

NSC 6030	3	Développement et homéostasie neuronale et gliale
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6093	3	Immunopharmacologie

PHL 6094	3	Pharmacoépidémiologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PGM 6054	1	Séminaires de pharmacogénomique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 72B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6094	3	Pharmacoépidémiologie et ses applications

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer

Bloc 73C Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

PHL 6904	30	Mémoire

Segment 74 Propre à l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 7 crédits.

PHL 60511	0	Séminaire de pharmacologie 1
PHL 60512	2	Séminaire de pharmacologie 2
PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire

Bloc 74B

Option - 3 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6094	3	Pharmacoépidémiologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire

Bloc 74C Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 4 crédits.

PHL 60511	0	Séminaire de pharmacologie 1
PHL 60512	2	Séminaire de pharmacologie 2

PHL 6053	2	Séminaire des étudiants de pharmacologie

Bloc 75B

Option - 3 crédits.

PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Bloc 75C

Option - 3 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6094	3	Pharmacoépidémiologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer

Bloc 75D Recherche et mémoire

Obligatoire - 35 crédits.

PHL 6903	35	Mémoire

Programme 2-520-1-9 Version 00 (A16)

Maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise en pharmacologie, option pharmacologie clinique est constituée du D.E.S.S pharmacologie clinique (30 crédits) ainsi que d'un travail dirigé (15 crédits).
L'objectif du D.E.S.S. est de donner une formation approfondie sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de développer une approche systématique pour identifier et adresser les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique clinique et dont la résolution conduit à une optimisation de la pharmacothérapie des malades.
Le travail dirigé fournit à l'étudiant un enseignement approfondi des bases théoriques de l'individualisation de la pharmacothérapie et une initiation à leur intégration dans la réalité concrète de la personnalisation de la prescription médicamenteuse.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. en pharmacologie, option pharmacologie clinique avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété les exigences du D.E.S.S. en pharmacologie clinique
- avoir obtenu au D.E.S.S. en pharmacologie clinique, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir réussi un test d'entrée consistant à écrire un travail structuré de 3 pages sur un sujet propre à la pharmacologie clinique, en français ou en anglais, et insérer dans le document les références utilisées à l'aide du logiciel EndNote (ou l'équivalent). La note de 80% est requise pour réussir ce test.

Remarque: le candidat à l'admission devra faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Description du projet de recherche

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Elle est offerte selon l'option Pharmacologie clinique, avec la modalité du travail dirigé.

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, et 6 crédits à option qui ont été acquis dans le cadre du D.E.S.S.

Bloc 73A

Obligatoire - 24 crédits.
Les cours PHL 60511 et PHL 60512 sont équivalents au cours PHL 6051.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6094	3	Pharmacoépidémiologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments

Bloc 73B

Option - 6 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie

Bloc 73C Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

PHL 6920	15	Travail dirigé

Programme 2-520-1-1 Version 01 (A16)

D.E.S.S. en pharmacologie clinique

Objectifs

L'objectif du D.E.S.S. est de donner une formation approfondie sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de développer une approche systématique pour identifier et adresser les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique clinique et dont la résolution conduit à une optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Remarque : Le candidat à l'admission devra faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Plan de financement (sous forme de lettre) pour les étudiants internationaux ou hors Québec.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents plein temps et la scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le D.E.S.S. (pharmacologie clinique) avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M. Sc. (pharmacologie clinique) option Pharmacologie clinique. Dans le cas d'une admission à la maîtrise professionnelle (modalité avec travail dirigé) l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, les 30 crédits de cours du D.E.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre; l'inclusion des acquis du D.E.S.S. dans le programme de maîtrise professionnelle fera alors l'objet d'une mention sur le diplôme de maîtrise. Dans le cas d'une admission à la maîtrise de recherche (modalité avec mémoire), l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, 15 crédits de cours du D.E.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6094	3	Pharmacoépidémiologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6097	3	Plante médicinale - usage thérapeutique
PHL 6099	3	Pharmacologie du cancer
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie

Programme 2-520-1-2 Version 00 (A12)

Diplôme complémentaire en pharmacologie : stages en milieux professionnels

Objectifs

Le programme vise à favoriser chez l'étudiant :

- la mise en valeur des acquis théoriques;
- l'apprentissage et la maîtrise des savoir-faire et des techniques en usage dans un milieu professionnel;
- l'acquisition de connaissances utiles au fonctionnement d'un milieu professionnel;
- l'intégration dans un milieu professionnel (relations professionnelles, hiérarchie, organisation du travail); et à lui permettre :
- de développer, parfaire et mettre en valeur les moyens de communication en usage dans les milieux professionnels;
- d'acquérir une expérience pratique complémentaire pour faciliter sa future insertion professionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant au Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- être inscrit à la maîtrise de recherche ou au doctorat au département de pharmacologie

- et
- avoir déposé son mémoire de recherche ou sa thèse
- ou
- avoir complété la scolarité minimale du programme de maîtrise de recherche ou l'examen de synthèse et la scolarité minimale de doctorat et obtenu le consentement écrit de son directeur de recherche
- ou
- avoir complété la modalité avec travail dirigé de la maîtrise
- et
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,7 pour la scolarité des 30 crédits de cours et la mention "excellent" pour le travail dirigé
- ou
- être détenteur d'un diplôme de pharmacologie jugé équivalent

Tout candidat doit également :

- avoir reçu l'aval du comité des études supérieures responsable des programmes de la M. Sc.- recherche et du Ph. D. en pharmacologie
- Le comité de programme se réserve le droit de procéder à une entrevue.

L'accessibilité au programme est fonction de la disponibilité des milieux de stages. Le comité de programme a la charge de la décision.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

Le stage en milieu professionnel sera d'au plus un trimestre équivalent temps complet, avec possibilité de poursuivre en rédaction au cours d'un deuxième trimestre pour la production du rapport de stage. L'étudiant complètera le programme concurremment à l'obtention de son diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat en pharmacologie, ou durant le trimestre qui suit immédiatement la fin de la scolarité de la modalité avec travail dirigé de la maîtrise, ou après l'obtention de tout autre diplôme jugé équivalent.

3. Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme complémentaire (pharmacologie -stages en milieux professionnels), le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise recherche ou du doctorat en pharmacologie ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- avoir répondu à toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire (pharmacologie - stages en milieux professionnels).

4. Évaluation

La note attribuée au stage et au rapport de stage sera non contributoire à la moyenne de l'étudiant.

Structure du programme

Le diplôme comporte 15 crédits.
Ce diplôme est complémentaire à la formation en recherche. Il s'agit pour l'étudiant de participer à un stage pratique de 15 semaines dans un milieu professionnel et de rédiger un rapport de stage, ce qui lui permettra d'actualiser ses acquis théoriques tout en se familiarisant avec les modalités de fonctionnement d'un milieu professionnel.

Segment 70

Tous les crédits du diplôme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Programme 2-520-6-0 Version 01 (E14)

Microprogramme de deuxième cycle en pharmacogénomique

Programme offert conjointement avec la Faculté de pharmacie.

Objectifs

L'objectif général du microprogramme est l'acquisition de connaissances approfondies en pharmacogénomique et en sciences connexes. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière en pharmacogénomique dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (pharmacogénomique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention
- Deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à l'option pharmacogénomique de la M. Sc. (pharmacologie) ou de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme, pourrait demander une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à l'une ou l'autre M. Sc.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 13 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Programme 2-520-6-1 Version 01 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en pharmacologie clinique

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de donner une formation spécialisée sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de se familiariser avec les concepts pharmacologiques importants pour l'optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Remarque : Le candidat à l'admission devra faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Plan de financement (sous forme de lettre) pour les étudiants internationaux ou hors Québec.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de deux ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le microprogramme peut être admis au D.E.S.S. (pharmacologie clinique) et faire reconnaître, pour le D.E.S.S, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre. De même, l'étudiant qui a réussi le microprogramme de deuxième cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option pharmacologie clinique de la M. Sc. (pharmacologie) et faire reconnaître, pour la maîtrise, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHL 6094	3	Pharmacoépidémiologie et ses applications
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments

Programme 3-520-1-0 Version 05 (A14)

Doctorat en pharmacologie (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes ayant une excellente connaissance de la discipline et des divers domaines connexes. Ces chercheurs devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs consiste à acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; à être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; à exécuter un travail de recherche original; à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues de haut calibre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (pharmacologie) dans l'option choisie s'il y a lieu ou posséder une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve,
par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'un professeur-chercheur qui accepte de diriger les recherches de PhD.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert en cheminement libre (70) ou dans le cadre de l'une des cinq options suivantes:

- Neuropharmacologie (71)
- Pharmacogénomique (72)
- Pharmacologie clinique (73)
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire (74)
- Pharmacologie moléculaire (75).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Cheminement libre

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Neuropharmacologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 71A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 85 crédits attribués à la recherche et à la thèse, et 3 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 2 crédits.

PGM 7054	1	Séminaires de pharmacogénomique 1
PGM 7055	1	Séminaires de pharmacogénomique 2

Bloc 72B

Option - 3 crédits

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 72C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7911	85	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie clinique

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 73A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 74A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Segment 75 Propre à l'option Pharmacologie moléculaire

Tous les crédits de l'option sont obligatoires et sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 75A Recherche et thèse

Obligatoire - 90 crédits.

PHL 7000	0	Examen général de doctorat
PHL 7901	1	Séminaire de thèse 1
PHL 7902	1	Séminaire de thèse 2
PHL 7910	88	Thèse

Physiologie

Programme 2-525-1-1 Version 01 (H15)

Maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (M. Sc.)

Objectifs

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, mènent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'Option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Option Physiologie cardiovasculaire

L'Option fournit aux étudiants les connaissances de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles dans le domaine cardiovasculaire. Le travail de laboratoire sera valorisé et portera sur les mécanismes moléculaire, cellulaire et/ou intégratif de la fonction cardiovasculaire. Cela inclut les mécanismes hormonaux et neuronaux de régulation cardiovasculaire en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les trois options suivantes :
Générale (segment 70)
Physiologie et biophysique moléculaires (segment 71)
Physiologie cardiovasculaire (segment 72).
Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 1 crédit à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 1 crédit.
L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL 60512	1	Séminaire de maîtrise 2
PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 70B

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PLU 6044	1	Formation en expérimentation animale
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie

Bloc 70C

Choix - 3 crédits.
Choisir parmi les cours disponibles du Département ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL 6902	36	Mémoire

Segment 71 Propre à l'option Physiologie et biophysique moléculaires

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 7 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 1 crédit.
L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL 60512	1	Séminaire de maîtrise 2
PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 71B

Obligatoire - 2 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PLU 6044	1	Formation en expérimentation animale

Bloc 71C

Option - 3 crédits.

PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Bloc 71D

Option - 3 crédits
Choisir parmi la liste des cours de cycles supérieurs disponibles en physiologie (LE COURS PSL6090 EST FORTEMENT RECOMMANDÉ) ou provenant d'autres départements de sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche et avec l'accord du responsable du programme.

Bloc 71E Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL 6902	36	Mémoire

Segment 72 Propre à l'option Physiologie cardiovasculaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 44 crédits obligatoires dont 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 1 crédit à option.

Bloc 72A

Option - 1 crédit.
L'étudiant doit réussir 1 crédit sur un an en suivant les deux composantes d'un même sigle.

PSL 60512	1	Séminaire de maîtrise 2
PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2

Bloc 72B

Obligatoire - 8 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PLU 6044	1	Formation en expérimentation animale
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire

Bloc 72C Recherche et mémoire

Obligatoire - 36 crédits.

PSL 6902	36	Mémoire

Programme 2-525-6-0 Version 01 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en physiologie

Objectifs

Formation offerte aux étudiants souhaitant améliorer leurs connaissances de la physiologie sans toutefois compléter le volet recherche d'une maîtrise conventionnelle.
Prise de contact des étudiants avec les professeurs du département en vue d'acquérir une formation de second cycle et de choisir un laboratoire d'accueil en vue de compléter une maîtrise de recherche.
Permettre aux étudiants étrangers de se familiariser avec le système universitaire canadien et d'y acquérir une formation complémentaire tout en mettant en valeur leur formation antérieure.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1.Conditions d'admissibilité

1.1.Conditions particulières pour les options
Pour être admissible au microprogramme de deuxième cycle en physiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire dans le domaine biomédical/sciences de la santé ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature. À défaut d'avoir réussi ce test, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 790/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae et plan d'études

1.3. Connaissances préalables requises

- Pour être admis au microprogramme, les candidats doivent obligatoirement avoir réussi le cours PSL 3061 Physiologie intégrée (3 crédits) comme préalable à l'admission ou démontrer qu'ils ont suivi une formation équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois (3) ans, neuf (9) trimestres à compter de la première inscription. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert et équivalences

L'étudiant qui souhaite entreprendre une maîtrise en Physiologie moléculaire cellulaire et intégrative pendant son microprogramme ou une fois celui-ci complété pourra obtenir des équivalences à la maîtrise pour les cours du microprogramme (après avoir complété les 3 crédits obligatoires du microprogramme et le stage de recherche, PSL 6001). Malgré ces exigences, la réussite du microprogramme n'assure pas l'admission à la maîtrise.

En ce qui concerne les étudiants qui auraient au cours de leur baccalauréat suivi et réussi le ou les cours siglés 3000, ils ne pourront obtenir d'équivalence dans le cadre du microprogramme. Ils devront s'inscrire aux autres cours.

Structure du programme

Le microprogramme en physiologie comporte 12 crédits.
Les étudiants qui envisagent utiliser le microprogramme comme passerelle vers la maîtrise, devront obligatoirement avoir complété le PSL 6001 durant leur microprogramme.
Les étudiants qui auraient au cours de leur B. Sc. suivi et réussi le ou les cours siglés 3000 ne pourront obtenir d'équivalence dans le cadre du microprogramme. Ils devront s'inscrire aux autres cours.

Segment 70

Les crédits du microprogramme en physiologie sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

PSL 6001	3	Stage de recherche en physiologie 1
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

PSL 3000	3	Approche computationnelle de la physiologie
PSL 3001	3	Analyse d'images et de signaux biomédicaux

Programme 3-525-1-1 Version 02 (H18)

Doctorat en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative (Ph. D.)

Objectifs

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'Option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Option Physiologie cardiovasculaire

Cette option permettra aux étudiants au doctorat d'approfondir leurs connaissances et de contribuer davantage à un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles dans le domaine cardiovasculaire. Le sujet de la thèse devra porter sur les mécanismes moléculaire, cellulaire et/ou intégratif de la fonction cardiovasculaire. Cela inclut les mécanismes hormonaux et neuronaux de régulation cardiovasculaire en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve,
par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Passage accéléré de la maîtrise au doctorat sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la maîtrise et en avoir terminé la scolarité
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3
- présenter un rapport synthèse des travaux de recherche effectués à la maîtrise et une description du projet de doctorat, deux lettres de recommandation

dont l'une du directeur de recherche et un CV à jour.

1.2 Accès direct au doctorat

- être titulaire d'un B. Sc. en sciences biomédicales ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3
- présenter un projet de recherche et obtenir deux lettres de recommandation
- avoir une expérience en recherche.

1.3 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon les trois options suivantes:
- l'option Générale (segment 70)
- l'option Physiologie et biophysique moléculaires (segment 71)
- l'option Physiologie cardiovasculaire (segment 72)

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 70 Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 2 crédits à option et 6 crédits au choix.
Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Générale de la maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6090, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 70A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL 60521	0	Séminaire de doctorat 1.1
PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL 60621	0	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL 60622	1	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 70B

Choix - 6 crédits.
Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 82 crédits.

PSL 7000	0	Examen général de doctorat
PSL 7902	82	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Physiologie et biophysique moléculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 11 crédits à option.
Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Physiologie et biophysique moléculaires de la maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6020 ou PSL6021, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 71A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL 60521	0	Séminaire de doctorat 1.1
PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL 60621	0	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL 60622	1	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 71B

Option - 6 crédits.
Parmi la liste des cours disponibles en physiologie (LE COURS PSL6090 EST FORTEMENT RECOMMANDÉ) ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc 71C

Option - 3 crédits

PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques

PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

PSL 7000	0	Examen général de doctorat
PSL 7903	79	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Physiologie cardiovasculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires, dont 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et de 8 à 9 crédits à option.
Le candidat inscrit à cette option devra avoir complété les cours obligatoires (sauf les séminaires) spécifiques à l'option Physiologie cardiovasculaire de la maîtrise en physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative ou l'équivalent. Dans le cas contraire, les cours PSL6090, PSL6170, PLU6044 et MMD6005R seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Bloc 72A

Option - 2 crédits.
L'étudiant doit réussir 2 crédits sur deux ans en suivant les deux composantes consécutives d'un même sigle. Les cours PSL60611 et PSL60612 sont exclus des choix possibles s'ils ont été suivis à la maîtrise.

PSL 60521	0	Séminaire de doctorat 1.1
PSL 60611	0	Biophysique et physiologie moléculaire 1.1
PSL 60612	1	Biophysique et physiologie moléculaire 1.2
PSL 60621	0	Biophysique et physiologie moléculaire 2.1
PSL 60622	1	Biophysique et physiologie moléculaire 2.2

Bloc 72B

Obligatoire - 3 crédits.

PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire

Bloc 72C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 7 crédits.
Choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou parmi les cours de cycles supérieurs provenant d'autres départements de sciences fondamentales de la Faculté de médecine, selon la pertinence par rapport au projet de recherche et avec l'accord du responsable du programme.

GBM 6105	3	Principes de bioélectricité
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 79 crédits.

PSL 7000	0	Examen général de doctorat
PSL 7903	79	Thèse

Physiothérapie

Programme 2-745-1-0 Version 05 (E16)

Maîtrise en physiothérapie (M. Sc.)

Objectifs

La M. Sc. professionnelle en physiothérapie a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (outcome measures), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (evidence based practice), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
- développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

PROFIL A - CONTINUUM BACCALAURÉAT - MAÎTRISE

1.1 Conditions d'admissibilité

Le titulaire du baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis à la composante maîtrise en physiothérapie du programme intégré en physiothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la M. Sc. (physiothérapie) - profil A au trimestre de l'automne suivant la réussite du baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le titulaire du baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée. Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la physiothérapie. L'école peut imposer des cours préparatoires
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

Ce programme n'est offert qu'à temps plein. La scolarité minimale est de 3 trimestres.

PROFIL B - CLINICIENS EN EXERCICE

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiothérapie) - Profil B, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.E.S.S. (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée. Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre (15 crédits pour le projet d'intégration clinique après les 30 crédits du D.E.S.S.). La scolarité maximale pour le projet d'intégration est de trois trimestres. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale au D.E.S.S. Les étudiants peuvent s'inscrire à demi-temps ou à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils:
- Profil A - Continuum baccalauréat-maitrise (segment 70),
- Profil B - Cliniciens en exercice (segment 71).

Segment 70 Profil A - Continuum baccalauréat-maîtrise

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 17 crédits attribués à des stages et un travail dirigé, et 6 crédits à option.

Bloc 70A Mesure, méthodologie et comm. scientifique

Obligatoire - 6 crédits.

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
REA 6013	3	Réadaptation factuelle

Bloc 70B Sciences professionnelles

Obligatoire - 15 crédits.

PHT 6004	3	Gestion, marketing et aspects légaux
PHT 6005	3	Diagnostic en physiothérapie
PHT 6006	3	Physiothérapie avancée en musculo-squelettique
PHT 6009	3	Physiothérapie avancée en neurologie
PHT 6011	3	Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

PHT 6013	3	Approches physiothérapiques spécialisées
PHT 6014	3	Traumatologie sportive
PHT 6015	3	Thérapie manuelle vertébrale
PHT 6016	3	Physiothérapie avancée en pédiatrie
PHT 6118	3	Stage international en physiothérapie
PHT 6201	3	RPP: Problématique urinaire féminine
PHT 6403	3	Imagerie/technologies émergentes en physiothérapie
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation
REA 6016	3	Recherche appliquée en réadaptation

Bloc 70D Formation pratique

Obligatoire - 12 crédits.

PHT 6104	6	Stage d'intervention clinique 1
PHT 6105	6	Stage d'intervention clinique 2

Bloc 70E Travail dirigé et activité synthèse

Obligatoire - 6 crédits.

PHT 6112	1	Activité synthèse
PHT 6123	5	Travail d'intégration

Segment 71 Profil B - Cliniciens en exercice

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à un projet d'intégration, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Mesure, méthodologie et comm. scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
REA 6013	3	Réadaptation factuelle
REA 6016	3	Recherche appliquée en réadaptation

Bloc 71B Sciences professionnelles

Obligatoire - 12 crédits.

PHT 6005	3	Diagnostic en physiothérapie
PHT 6006	3	Physiothérapie avancée en musculo-squelettique
PHT 6009	3	Physiothérapie avancée en neurologie
PHT 6011	3	Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 71C

Option - 6 crédits.

PHT 6004	3	Gestion, marketing et aspects légaux
PHT 6013	3	Approches physiothérapiques spécialisées
PHT 6014	3	Traumatologie sportive
PHT 6201	3	RPP: Problématique urinaire féminine
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation

Bloc 71D

Choix - 3 crédits.
Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Bloc 71E Projet d'intégration clinique

Obligatoire - 15 crédits.

Programme 2-745-1-1 Version 01 (A13)

D.E.S.S. en physiothérapie

Objectifs

Ce programme s'adresse aux physiothérapeutes en exercice et vise l'acquisition de nouvelles connaissances basées sur les évidences factuelles, le développement d'aptitudes et de compétences en lien avec la physiothérapie. Il a pour objectifs de :

- donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (outcome measures), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (evidence bases practice), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe
- améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculo-squelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire
- développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (physiothérapie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit
- à la demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil à ce programme est limitée.

Des équivalences pourraient être accordées selon la formation antérieure du candidat.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Preuve d'inscription au tableau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ou d'une province canadienne

2. Scolarité

L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres. La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 6 trimestres à demi-temps ou à temps partiel à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a complété le D.E.S.S. (physiothérapie) avec une moyenne de 3,0 peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. (physiothérapie) profil B. La réussite de ce D.E.S.S. ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au D.E.S.S.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Mesure, méthodologie/communication scientifique

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique

Bloc 70B Sciences professionnelles

Obligatoire - 12 crédits.

PHT 6005	3	Diagnostic en physiothérapie
PHT 6006	3	Physiothérapie avancée en musculo-squelettique
PHT 6009	3	Physiothérapie avancée en neurologie
PHT 6011	3	Réadaptation cardiorespiratoire avancée

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

PHT 6004	3	Gestion, marketing et aspects légaux
PHT 6013	3	Approches physiothérapiques spécialisées
PHT 6014	3	Traumatologie sportive
PHT 6201	3	RPP: Problématique urinaire féminine
REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie

Bloc 70D

Choix - 3 crédits.
Le choix de ce cours doit être approuvé par la direction du programme.

Programme 2-745-1-2 Version 01 (A15)

Programme de qualification en physiothérapie

Objectifs

Les objectifs spécifiques sont de :

- former des cliniciens aptes à évaluer et traiter diverses clientèles dans les grands domaines de la physiothérapie (musculosquelettique, neurologique, cardiovasculaire et respiratoire) pour être autonomes dans tous les types de milieu de pratique
- développer une pratique professionnelle basée sur l'utilisation des mesures de résultats et les données probantes pour choisir des approches efficaces et efficientes
- encourager l'exercice des activités cliniques de façon sécuritaire, éthique et professionnelle dans un contexte légal de pratique
- former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de physiothérapeute dans le contexte québécois (intervenant de première ligne, diagnostic du physiothérapeute et interdisciplinarité).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- Soumettre la prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation

À la demande du Comité d'admission, les candidats peuvent être convoqués à une entrevue.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Prescription de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) relatif aux exigences de qualification pour l'obtention d'une équivalence de formation.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 14 crédits au 1er trimestre, 10 crédits au 2e trimestre, 15 crédits au 3e trimestre et 15 crédits au 4e trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

3. Condition relative à la langue française

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

4. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 26 places.

5. Critères de sélection

- Les candidats pourraient être convoqués pour passer un test d'admission.
- Les candidats dont les résultats au test d'admission sont jugés satisfaisants peuvent être convoqués à une entrevue qui peut être éliminatoire.
- Une liste d'excellence est établie en tenant compte des résultats du test d'admission et de l'entrevue.

6. Exigences additionnelles

- Exigences du programme : Au cours de ses études, l'étudiant devra répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) reconnu par le programme. Des informations à ce sujet lui seront transmises au début du programme
- Certains stages du programme pourraient être effectués en région éloignée de la région métropolitaine. Le processus d'assignation aux milieux de stage est géré par le programme et est expliqué aux étudiants au cours du premier trimestre d'études.

7. Suspension et prolongation

- L'étudiant est tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'étudiant ne peut demander qu'une seule suspension de trois trimestres consécutifs si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.
- La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

8. Évaluation sous forme d'observation

Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'occasion des laboratoire d'habileté clinique et de tous les stages du programme.

9. Réussite ou échec à un cours

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note 2,0 (C) ou une note supérieure ou la mention «S» (succès) à chacune des composantes, théorique et pratiques, du cours.

10. Stages

La notation des stages se fait selon la mention «S» (succès) ou «E» (échec) sans valeur numérique associée.

11. Système de promotion

L'ensemble des cours d'un trimestre doit être complété pour poursuivre au trimestre suivant. Une moyenne cumulative de 2,7 (B-) est exigée pour être admissible aux stages.

12. Fin de candidature

L'étudiant n'obtenant pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 (B-) pour les cours de son programme est exclu du programme.
Remarques :

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme

Le programme d'appoint comprend 39 crédits de cours et 15 crédits de stages d'intégration clinique de niveau d'études supérieures (2e cycle). Le programme est offert à temps plein sur une période de 16 mois. Il se répartit sur quatre trimestres (hiver, été, automne et hiver). Le dernier trimestre (hiver) est composé uniquement de stages cliniques.

Segment 70

Tous les crédits du Programme sont obligatoires.

Bloc 70A Hiver

Obligatoire - 14 crédits.

PHL 2900	2	Éléments de pharmacologie
PHT 2418	2	Pratiques factuelles en physiothérapie
PHT 3322	2	Éducation et consultation en physiothérapie
QPP 6001	4	Interventions avancées en musculosquelettique 1
QPP 6009	4	Interventions avancées en neurologie

Bloc 70B Été

Obligatoire - 10 crédits.

QPP 6002	2	Interventions avancées en musculosquelettique 2
QPP 6011	3	Physiothérapie cardiorespiratoire
QPP 6020	2	Raisonnement en électrothérapie
REA 6301	3	Pratique factuelle avancée en réadaptation

Bloc 70C Automne

Obligatoire - 15 crédits.

PSY 3955	2	Relation d'aide en réadaptation
PSY 6012	1	Complexité psychologique en réadaptation
QPP 6003	3	Interventions avancées en musculosquelettique 3
QPP 6005	3	Activités intégratrices en physiothérapie
QPP 6010	1	Professionnalisme en physiothérapie
QPP 6018	3	Interventions avancées en gériatrie
REA 6300	2	Réadaptation et système de santé

Bloc 70D Hiver

Obligatoire - 15 crédits.

QPP 6006	5	Stage d'intégration clinique 1
QPP 6007	5	Stage d'intégration clinique 2
QPP 6008	5	Stage d'intégration clinique 3

Programme 2-745-6-1 Version 00 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle de physiothérapie avancée en neuro-musculosquelettique

Objectifs

La formation du microprogramme vise l'acquisition et/ou l'approfondissement de nouvelles compétences contribuant au développement d'une expertise requise pour exercer avec efficience ses rôles d'acteur en première ligne et milieux spécialisés auprès de clients avec atteintes neuro-musculosquelettiques. Le développement de ces compétences constitue un rehaussement des jalons du profil de compétences essentielles des physiothérapeutes (version 2017).
Les secteurs d'activités: Soins de première ligne, clientèle à risque, intervention d'urgence ou demandant une expertise spécifique.
Les objectifs généraux sont :

- Développer des compétences avancées et spécialisées en physiothérapie
- Former des professionnels aptes à exercer un leadership stratégique et qui ont une pratique contribuant à l'avancement des compétences en physiothérapie
- Former des professionnels qui démontrent une pratique avancée basée sur les données probantes
- Former des agents de changements dans les milieux cliniques
- Former des professionnels pouvant initier des pratiques innovantes

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (de physiothérapie avancée en neuro-musculosquelettique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- être détenteur d'un permis de pratique de physiothérapeute.
- avoir suivi au moins un cours en méthode de recherche.
- avoir obtenu au baccalauréat en physiothérapie ou une maîtrise en physiothérapie ou dans un domaine pertinent (p. ex : sciences de la réadaptation) avec une

moyenne minimale de 3.0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Notez que les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé ainsi que de l'anglais écrit.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- fournir la preuve que le candidat est physiothérapeute.

1.2. Exigences et/ou informations supplémentaires

- une expérience professionnelle pertinente d'au moins cinq ans est recommandée.
- faire preuve du maintien des compétences dans le CV.
- une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après études du dossier.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Règles particulières quant au programme d'études

La capacité d'accueil est limitée.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 15 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PHT 6401	2	Enjeux de pratique avancée en physiothérapie
PHT 6402	4	Physiothérapie avancée en première ligne
PHT 6403	3	Imagerie/technologies émergentes en physiothérapie
PHT 6404	3	Physiothérapie avancée en milieux spécialisés

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.
Choisir un cours en lien avec la thématique du programme et avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Programme 2-746-6-0 Version 00 (H10)

Microprogramme deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (rééducation périnéale et pelvienne) a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à l'évaluation et aux traitements physiothérapeutiques des diverses problématiques périnéales et pelviennes auprès de clientèles variées. Il vise le développement d'une pratique éthique qui s'appuie sur des données probantes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (rééducation périnéale et pelvienne), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'une maîtrise en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent et être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.
- avoir obtenu au baccalauréat à l'Université de Montréal une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Fournir la preuve que le candidat est membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein. Le microprogramme est cependant offert à temps partiel et les sont cours offerts par modules de fins de semaines de deux à trois jours. La scolarité maximale est de 12 trimestres (4 ans). Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature

Structure du programme

Le microprogramme deuxième cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

PHT 6201	3	RPP: Problématique urinaire féminine
PHT 6202	1	RPP : problématique du prolapsus pelvien
PHT 6203	3	RPP: Problématique musculosquelettique
PHT 6204	3	RPP: Problèmes anorectaux et masculins
PHT 6205	3	RPP: Problématique des algies périnéales
PHT 6206	2	RPP: Populations spécifiques

Programme 3-745-1-1 Version 00 (H20)

D.E.P.A. de physiothérapie avancée en neuro-musculosquelettique

Objectifs

La formation du D.E.P.A. est en continuité avec la formation à la maîtrise. Elle vise l'acquisition et l'approfondissement de compétences contribuant au développement d'une expertise requise pour exercer avec efficience ses rôles d'acteur en première ligne et milieux spécialisés auprès de clients avec atteintes neuro-musculosquelettiques. Le développement de ces compétences constitue un rehaussement des jalons du profil de compétences essentielles des physiothérapeutes (version 2017).

Les secteurs d'activités : Soins aigus et en première ligne (groupe de médecine familiale et urgence), soins en milieux spécialisés (orthopédie, rhumatologie, neurochirurgie, physiatrie et clinique de la douleur) et milieux en réadaptation.

Les objectifs généraux sont :

- Développer des compétences avancées et spécialisées en physiothérapie en soins de première ligne et milieux spécialisés.
- Former des professionnels aptes à exercer un leadership stratégique et qui ont une pratique contribuant à l'avancement des compétences.
- Former des professionnels qui démontrent une analyse critique des données probantes et des technologies émergentes.
- Former des agents de changements dans les milieux cliniques qui maitrisent les

stratégies de transfert de connaissances.
- Former des professionnels capables d'initier des pratiques innovantes et de les opérationnaliser.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. de physiothérapie avancée en neuro-musculosquelettique, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- être détenteur d'un permis de pratique de physiothérapeute.
- être titulaire d'une maîtrise en physiothérapie ou dans un domaine pertinent (p. ex : sciences de la réadaptation).
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Notez que les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé ainsi que de l'anglais écrit.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- fournir la preuve que le candidat est physiothérapeute.
- lettre d'intention montrant comment la pratique en soins de première ligne et l'expérience de formation dans le D.E.P.A. s'enrichiront mutuellement (environ 350 mots).
- lettre de recommandation soit de l'employeur ou du directeur des études de 2 cycle où l'étudiant a réalisé sa maitrise.

1.2. Exigences et/ou informations supplémentaires

- une expérience professionnelle d'au moins deux ans est recommandée.
- une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein.
La scolarité maximale est de douze trimestres (4 ans) à compter de l'inscription initiale.
Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature.

3. Transfert et équivalences

Les étudiants détenteurs d'une maîtrise qui auront complété et réussi le microprogramme Physiothérapie avancée en neuro-musculsquelettique avec une moyenne de 3,3 sur 4,3 pourront faire une demande de transfert au D.E.P.A.

4. Règles particulières quant au programme d'études

La capacité d'accueil est limitée.

Structure du programme

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante: 13 crédits obligatoires, 14 à 17 crédits à option, dont 11 crédits attribués à l'activité d'intégration, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

PHT 6401	2	Enjeux de pratique avancée en physiothérapie
PHT 6402	4	Physiothérapie avancée en première ligne
PHT 6403	3	Imagerie/technologies émergentes en physiothérapie
PHT 6404	3	Physiothérapie avancée en milieux spécialisés
PHT 7400	1	Séminaire en pratique avancée en physiothérapie

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

PHT 7404	3	Problématiques en physiothérapie avancée
REA 7000	3	Approches critiques en réadaptation
SPU 7009	3	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances
SPU 7201	3	Système de santé et pluridisciplinarité
SPU 7300	3	Séminaire en promotion de la santé
SPU 7500	3	Séminaire en gestion des organisations de santé
SPU 7504	3	Séminaire de pratique avancée

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits
Choisir un cours en lien avec l'activité d'intégration du bloc 70D et avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70D Activité d'intégration

Option - 11 crédits.

PHT 7401	11	Résidence en neuro-musculosquelettique en physio
PHT 7402	11	Projet en neuro-musculosquelettique en physio
PHT 7403	11	Essai en neuro-musculosquelettique en physio

Psychiatrie

Programme 2-540-1-0 Version 00 (A23)

Maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux de la Maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique appliquée ou à la recherche fondamentale biomédicale dans un milieu clinique.
Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances avancées en sciences psychiatriques et en addictologie et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique de la santé humaine, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans le secteur privé, public ou parapublic.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences psychiatrique et addictologie, le candidat doit:
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Le candidat doit également posséder une bonne connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi les règles propres au cheminement Médecine-Recherche

.

1.1. Formation requise

Satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de 1er cycle ou un diplôme équivalent dans la discipline appropriée; ou
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.); ou
- être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente.

1.2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

3. Exigences ou informations supplémentaires

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être complétés en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 31 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 31 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6110	3	Psychopathologie et cycles de vie
PST 6120	1	Sciences et sémiologie psychiatrique

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PST 6200	3	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
PST 6511	3	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6512	3	Toxicomanie et santé mentale
PST 6513	3	Partenariats patient-médecin en psychiatrie

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 31 crédits.

PST 6931	31	Mémoire

Programme 3-540-1-0 Version 00 (A23)

Doctorat en sciences psychiatriques et addictologie

Objectifs

Les objectifs généraux du Doctorat en sciences psychiatriques et addictologie sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche biomédicale clinique, fondamentale ou épidémiologique. Les objectifs spécifiques sont d'offrir aux étudiants l'encadrement et les ressources nécessaires à l'acquisition d'une solide formation de chercheur en santé, sous ses divers aspects (fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique), ainsi qu'une connaissance approfondie des avancées récentes dans le domaine. Au terme de leur formation, les diplômés devraient être capables de concevoir, planifier et réaliser des projets de recherche dans les secteurs privé, public et parapublic, et pouvoir envisager une carrière de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines biomédicaux de la santé humaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible au Doctorat en sciences psychiatrique et addictologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences psychiatriques et addictologie ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engage dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal.
Le candidat doit également posséder une bonne connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi les règles propres au cheminement Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Curriculum vitae.

1.2 Conditions particulières

Pour les candidats qui n'ont pas une formation préalable appropriée ou une maîtrise en sciences psychiatriques et addictologie, le Comité des études supérieures pourrait exiger jusqu'à 8 crédits de cours complémentaires. Ces cours complémentaires sont les suivants :

- PST 6100 Thème de recherche en psychiatrie
- PST 6120 Sciences et sémiologie psychiatrique
- PST 6110 Psychopathologie et cycles de vie,
- MMD 6005R Éthique et recherche en santé.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PST 7000	3	Séminaire de thèse

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PST 6200	3	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
PST 6511	3	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6512	3	Toxicomanie et santé mentale
PST 6513	3	Partenariats patient-médecin en psychiatrie

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

PST 7900	0	Examen général de doctorat
PST 7981	81	Thèse

Sciences Biomédicales

Programme 2-484-1-0 Version 17 (A22)

Maîtrise en sciences biomédicales (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux de la maîtrise en sciences biomédicales sont d'initier l'étudiant à la recherche fondamentale biomédicale.
Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances de base et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects fondamental, évaluatif ou épidémiologique de la santé humaine, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans le secteur privé, public ou parapublic.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences biomédicales , le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Remarque : L'étudiant doit avoir une bonne connaissance des langues françaises et anglaises. Le département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

1.2 Formation requise pour toutes les options en sciences biomédicales

Il est important d'indiquer le choix de l'option lors de la demande d'admission.
Satisfaire à au moins une des conditions suivantes:

- posséder un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) ou un diplôme dans la discipline appropriée; ou
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.); ou
- être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les options suivantes :
- option Sciences cardiovasculaires (segment 81)
- option Médecine expérimentale (segment 82)

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Segment 81 Propre à l'option Sciences cardiovasculaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 81A

Obligatoire - 2 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MMD 6007	1	Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales

Bloc 81B

Option - 3 crédits

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2

Bloc 81C

Option - 6 crédits.

MMD 6011	3	Pathologie cardiovasculaire
NUT 6027	3	Obésité et maladies cardio-métaboliques
NUT 6093	3	Nutrition cardiovasculaire
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHM 7065	3	Thérapies cardiovasculaires de l'avenir
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire

Bloc 81D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC 6906	34	Mémoire

Segment 82 Propre à l'option Médecine expérimentale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 6 crédits à option.

Bloc 82A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6001	3	Médecine moléculaire
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MMD 6007	1	Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales

Bloc 82B

Option - 3 crédits

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2

Bloc 82C

Option - 3 crédits.
Les cours CHI 61001 et CHI 61002 sont équivalents au cours CHI 6101.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6023	3	Régulation de l'expression génique
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
CHI 6100	3	Chirurgie expérimentale : théorie et pratique
CHI 61001	0	Chirurgie expérimentale : théorie et pratique 1
CHI 61002	3	Chirurgie expérimentale : théorie et pratique 2
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MMD 6002	3	Physiopathologies pulmonaires
MMD 6011	3	Pathologie cardiovasculaire
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
NSC 6081	3	Aux frontières des neurosciences des systèmes
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6074	3	Pharmacologie appliquée
PSL 6021A	1	Structure des canaux ioniques
PSL 6021B	1	Biophysique des canaux ioniques
PSL 6021C	1	Pharmacologie numérique
PSL 6021D	1	Nouvelles cibles thérapeutiques
PSL 6021E	1	Physiologie moléculaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
SMC 6011	3	Néphrologie : physiologie rénale
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 82D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC 6906	34	Mémoire

Programme 2-485-1-0 Version 03 (A23)

Maîtrise en sciences cliniques (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs généraux de la maîtrise en sciences cliniques sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique appliquée dans un milieu clinique.
Les objectifs spécifiques visent l'acquisition de connaissances de base et l'initiation à la recherche dans l'un et/ou l'autre des divers aspects clinique, évaluatif ou épidémiologique de la santé humaine, incluant le développement d'habiletés de communication scientifique orale et écrite. Au terme de cette formation, les étudiants pourront entreprendre des études au doctorat ou travailler au sein d'une équipe de recherche dans le secteur privé, public ou parapublic.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences cliniques, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par
l'Université de Montréal
Le candidat doit également posséder une bonne connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi les règles propres au cheminement Médecine-Recherche.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche.

Le comité d'admission peut exiger des lettres de motivation et de recommandation et/ou une rencontre sous forme d'entrevue avec le candidat.

1.2 Formation requise pour toutes les options en sciences cliniques

Il est important d'indiquer le choix de l'option lors de la demande d'admission.

- posséder un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) ou un diplôme dans la discipline appropriée; ou
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.); ou
- être détenteur de toute autre formation appropriée et jugée équivalente.

Conditions particulières à l'option recherche clinique appliquée

- Les candidats qui, préalablement à leur admission, n'auraient pas suivi le cours MMD1027 - Méthodes quantitatives en médecine (ou l'équivalent) devront suivre le cours MSO6061 - Introduction à la biostatistique (ou l'équivalent) comme cours complémentaire.

Conditions particulières à l'option médecine computationnelle
Les candidats qui, préalablement à leur admission, n'auraient pas suivi le cours MMD 1027 - Méthodes quantitatives en médecine (ou l'équivalent) devront réussir un cours de méthode quantitative jugé adéquat par le responsable de l'option et le responsable du programme.
Par ailleurs, à la demande du responsable de l'option et du responsable du programme, les candidats admis pourraient, selon la nature de leur formation initiale, être tenus de réaliser des cours complémentaires.
Le comité d'admission pourrait exiger un cours de base en méthodologie de recherche et un cours de base en statistiques.
Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de leurs recherches.

2. Transfert

Option éthique clinique

Tout candidat ayant réussi le microprogramme en éthique clinique avec une moyenne de 3,0 sur 4,3 est admissible à la Maîtrise en sciences cliniques, option éthique clinique; il pourra faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 24 à 39 crédits obligatoires (parmi lesquels 17 ou 18 crédits sont attribués à un travail dirigé ou de 21 à 34 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), de 3 à 21 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix. Elle est offerte selon les modalités et les options suivantes :
- option musculosquelettique, avec mémoire (segment 75)
- option sciences du vieillissement, avec mémoire (segment 76)
- option éthique clinique, avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 83)
- option recherche clinique appliquée, avec mémoire (segment 84)
- option partenariat patient, avec mémoire (MM) ou travail dirigé (TD) (segment 86).
- option médecine computationnelle, avec mémoire (segment 87)

Segment 75 Propre à l'option musculosquelettique

Les crédits du segment 75 sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MMD 6007	1	Séminaire de maîtrise en sciences biomédicales
MMD 6049	1	Trouble de la mobilité et de la posture
MMD 66001	0	Stage en mobilité et posture 1
MMD 66002	2	Stage en mobilité et posture 2

Bloc 75B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie

Bloc 75C

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir tout autre cours de cycles supérieurs jugé pertinent avec l'approbation du responsable de l'option et de la Direction du programme d'études.

Bloc 75D Recherche et mémoire

Obligatoire - 34 crédits.

SMC 6906	34	Mémoire

Segment 76 Propre à l'option sciences du vieillissement

Les crédits du segment 76 sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 12 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 1 crédit.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 76B

Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA

Bloc 76C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Il est fortement recommandé que le cours NSC 6051 précède le cours RAD 6005.

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
RAD 6005	3	Introduction à l'IRMF

Bloc 76D Mémoire

Obligatoire - 32 crédits.

SMC 6925	32	Mémoire

Segment 83 Propre à l'option éthique clinique

Les crédits du segment 83 sont répartis de la façon suivante :
- modalité avec mémoire (MM) : 33 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.
- modalité avec travail dirigé (TD) : 39 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un travail dirigé, et 6 crédits à option.

MM - Bloc 83A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 61071	0	Séminaire de recherche en éthique clinique 1
MMD 61072	1	Séminaire de recherche en éthique clinique 2
MMD 6121	3	Fondement de l'éthique clinique
MMD 6123	3	Éthique clinique et situations humaines complexes

TD - Bloc 83A

Obligatoire - 21 crédits.

MMD 6106	3	Stage de consultation en éthique clinique
MMD 6108	6	Stage d'éthique clinique en pratique 1
MMD 6109	6	Stage d'éthique clinique en pratique 2
MMD 6121	3	Fondement de l'éthique clinique
MMD 6123	3	Éthique clinique et situations humaines complexes

MM - Bloc 83B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MMD 6122	3	Éthique clinique et trajectoires de vie
MMD 6124	3	Éthique clinique et enjeux sociaux contemporains

TD - Bloc 83B

Option - 3 crédits.

MMD 6122	3	Éthique clinique et trajectoires de vie
MMD 6124	3	Éthique clinique et enjeux sociaux contemporains

MM - Bloc 83C Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MMD 6101	3	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

TD - Bloc 83C

Option - 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MMD 6104	3	Pratique intensive en éthique clinique
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique

MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PST 6511	3	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6513	3	Partenariats patient-médecin en psychiatrie
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé

MM - Bloc 83D

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MMD 6104	3	Pratique intensive en éthique clinique
MMD 6106	3	Stage de consultation en éthique clinique
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6545	3	Éthique et politique
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé

TD - Bloc 83D Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.

PDT 6210	18	Travail dirigé

MM - Bloc 83E

Choix - Maximum 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent en accord avec le responsable de l'option.

MM - Bloc 83F Recherche et mémoire

Obligatoire - 26 crédits

SMC 6930	26	Mémoire

Segment 84 - Propre à l'option recherche clinique appliquée

Les crédits du segment 84 sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 84A

Obligatoire - 15 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6618	2	Séminaire en recherche clinique appliquée
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie

Bloc 84B

Option - 9 crédits

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
CGE 6001	3	Principes de génétique médicale
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MMD 6002	3	Physiopathologies pulmonaires
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6110	3	Psychopathologie et cycles de vie
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 84C

Obligatoire - 21 crédits.

SMC 6921	21	Mémoire

Segment 86 Propre à l'option partenariat patient

Les crédits du segment 86 sont répartis de la façon suivante :
- modalité avec mémoire (MM) : 36 crédits obligatoires, dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.
- modalité avec travail dirigé (TD) : 24 crédits obligatoires, dont 17 crédits attribués à un travail dirigé, et 21 crédits à option.

MM - Bloc 86A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 61071	0	Séminaire de recherche en éthique clinique 1
MMD 61072	1	Séminaire de recherche en éthique clinique 2
MMD 6303	3	Lecture dirigée : éducation en sciences de santé
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

TD - Bloc 86A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 61071	0	Séminaire de recherche en éthique clinique 1
MMD 61072	1	Séminaire de recherche en éthique clinique 2
MMD 6303	3	Lecture dirigée : éducation en sciences de santé
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

MM - Bloc 86B

Option - 9 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MMD 6101	3	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)
MMD 6106	3	Stage de consultation en éthique clinique
MMD 6108	6	Stage d'éthique clinique en pratique 1
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel

PPA 6009	3	Recherche en PPA : concepts fondamentaux
PSS 6103	3	Développement des compétences en santé
PSS 6201	3	Implantation d'un projet pédagogique en santé
PSS 6203	3	Évaluation d'une innovation pédagogique en santé
PST 6511	3	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6513	3	Partenariats patient-médecin en psychiatrie

TD - Bloc 86B

Option - 21 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
ETA 6505	3	Méthodes quantitatives en éducation
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MMD 6101	3	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)
MMD 6106	3	Stage de consultation en éthique clinique
MMD 6108	6	Stage d'éthique clinique en pratique 1
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel
PPA 6009	3	Recherche en PPA : concepts fondamentaux
PSS 6103	3	Développement des compétences en santé
PSS 6201	3	Implantation d'un projet pédagogique en santé
PSS 6203	3	Évaluation d'une innovation pédagogique en santé
PST 6511	3	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6513	3	Partenariats patient-médecin en psychiatrie

MM - Bloc 86C Recherche et mémoire

Obligatoire - 29 crédits.

SMC 6931	29	Mémoire

TD - Bloc 86C

Obligatoire - 17 crédits.

SMC 6800	17	Travail dirigé

Segment 87 Propre à l'option médecine computationnelle

Les crédits du segment 87 sont répartis de la façon suivante : 35 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction un mémoire, et 10 crédits à option.

Bloc 87A Fondements

Obligatoire - 8 crédits.

IFT 6758	4	Science des données
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MMD 6020	3	Fondements de la médecine computationnelle

Bloc 87B

Option - 4 crédits.

IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 6501	4	Traitement informatique des mégadonnées

Bloc 87C Statistiques

Option - 3 crédits.

MMD 6021	3	Médecine prédictive avancée
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6094	3	Pharmacoépidémiologie et ses applications

Bloc 87D

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.
Sur demande dûment justifiée, le responsable de l'option et la direction du programme pourraient autoriser un étudiant à substituer un des cours de ce bloc par un autre cours jugé pertinent pour son projet de recherche.

ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
BIN 6010	3	Bio-informatique des données
BIN 6011	3	Bio-informatique des structures moléculaires
GBM 6300	3	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative
IFT 6135	4	Apprentissage de représentations
IFT 6285	4	Traitement automatique des langues naturelles
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux
MSO 6624	3	Science des données de santé publique

Bloc 87E

Obligatoire - 27 crédits.

SMC 6927	27	Mémoire

Programme 3-484-1-0 Version 17 (A23)

Doctorat en sciences biomédicales (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux du Doctorat en sciences biomédicales sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche biomédicale clinique, fondamentale ou épidémiologique. Les objectifs spécifiques sont d'offrir aux étudiants l'encadrement et les ressources nécessaires à l'acquisition d'une solide formation de chercheur en santé, sous ses divers aspects (fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique), ainsi qu'une connaissance approfondie des avancées récentes dans le domaine. Au terme de leur formation, les diplômés devraient être capables de concevoir, planifier et réaliser des projets de recherche dans les secteurs privé, public et parapublic, et pouvoir envisager une carrière de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines biomédicaux de la santé humaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible au Doctorat en sciences biomédicales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal. Le candidat doit également posséder une bonne connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi les règles propres au cheminement Médecine Recherche.

1.1 Conditions particulières aux options

Option science du vieillissement

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences biomédicales ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- le candidat non titulaire d'une maîtrise en sciences biomédicales pourra être amené à compléter une formation complémentaire

Option médecine expérimentale

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences biomédicales, option médecine expérimentale ou cardiovasculaire, ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- le candidat non titulaire d'une maîtrise en sciences biomédicales, option médecine expérimentale ou cardiovasculaire, ou d'une formation équivalente, devra compléter une formation complémentaire en éthique et biostatistique. Des cours complémentaires pourront aussi être exigés pour les étudiants avec formation préalable jugée insuffisante
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Option éthique clinique

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences biomédicales ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- si la direction du programme juge qu'un candidat admis n'a pas les connaissances suffisantes, une propédeutique sera exigée.
- la disponibilité d'un superviseur approprié est prise en considération dans toutes décisions prises pour l'admission au Doctorat en sciences biomédicales, option éthique clinique.

Option sciences buccodentaires

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un grade de 2e cycle en sciences buccodentaires ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée
- s'engager le cas échéant à compléter avec succès une formation d'appoint ou un certificat si le candidat est non titulaire d'une maîtrise en sciences buccodentaires
- avoir réussi le cours de deuxième cycle SAB 6405 Statistiques en médecine dentaire, ou un cours jugé équivalent;
- se soumettre le cas échéant aux règles de fonctionnement du centre hospitalier dans lequel le candidat poursuit ses travaux, incluant toute enquête sur son dossier criminel
- sur demande, se présenter à une entrevue.

1.2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Deux lettres de recommandation
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Curriculum vitae.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de la façon suivante : de 81 à 90 crédits obligatoires, dont 72 à 85 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 0 à 9 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix. Il inclut les options suivantes :
- l'option sciences du vieillissement (segment 78),
- l'option médecine expérimentale (segment 80),
- l'option éthique clinique (segment 81),
- l'option sciences buccodentaires (segment 82).

Segment 78 Propre à l'option sciences du vieillissement

Les crédits du segment 78 sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits à option.

Bloc 78A

Obligatoire - 3 crédits.

MMD 70001	0	Séminaire de doctorat 1
MMD 70002	3	Séminaire de doctorat 2

Bloc 78B

Option - 9 crédits.
Ou tout autre cours jugé approprié. Si l'étudiant a déjà suivi un de ces cours lors de ses études de maîtrise, un autre cours du bloc de cours à option devra être suivi. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413. Les cours PSY 64071 et PSY 64072 sont équivalents au cours PSY 6407.

MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
ORT 6873	3	Séminaire en neuropsychologie du langage
PSY 6022	3	Méthodes en neuroscience cognitive et neuropsychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2
PSY 6415	3	Neuropsychologie de la sénescence
RAD 6005	3	Introduction à l'IRMF

Bloc 78C Recherche et thèse

Obligatoire - 78 crédits.

SMC 7000	0	Examen général de doctorat
SMC 7025	78	Thèse

Segment 80 Propre à l'option médecine expérimentale

Le segment 80 comporte 90 crédits obligatoires, dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 80A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6100R	3	Carrière de chercheur en santé
MMD 70011	0	Séminaires de doctorat en sciences biomédicales 1
MMD 70012	2	Séminaires de doctorat en sciences biomédicales 2

Bloc 80B

Obligatoire - 85 crédits.

SMC 7000	0	Examen général de doctorat
SMC 7912	85	Thèse

Segment 81 Propre à l'option éthique clinique

Les crédits du segment 81 sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

MMD 7002	1	Séminaire de doctorat en éthique clinique 1
MMD 7003	1	Séminaire de doctorat en éthique clinique 2
MMD 7106	3	Stage de formation à l'éthique clinique
MMD 71071	0	Séminaire de recherche en éthique clinique 1
MMD 71072	1	Séminaire de recherche en éthique clinique 2
MMD 7108	6	Stage d'éthique clinique en pratique 1

Bloc 81B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MMD 6101	3	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)
MMD 6104	3	Pratique intensive en éthique clinique
MMD 6109	6	Stage d'éthique clinique en pratique 2
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

Bloc 81C

Choix - Maximum 3 crédits.

Tout autre cours jugé pertinent en accord avec le responsable de l'option.

Bloc 81D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SMC 7000	0	Examen général de doctorat
SMC 7913	72	Thèse

Segment 82 Propre à l'option sciences buccodentaires

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits au choix.

Bloc 82A

Obligatoire - 9 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
MMD 6100R	3	Carrière de chercheur en santé
STO 7001D	0.5	Séminaires en sciences buccodentaires D

Bloc 82B

Choix - 3 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent en accord avec le responsable de l'option.

Bloc 82C

Obligatoire - 78 crédits.

SMC 7000	0	Examen général de doctorat
SMC 7020	78	Thèse

Sciences de l'activité physique

Programme 2-350-1-0 Version 07 (A22)

Maîtrise en sciences de l'activité physique (M. Sc.)

Objectifs

Programme visant l'acquisition d'une formation avancée en sciences de l'activité physique et l'initiation à la recherche en analyse du mouvement et biomécanique, neurosciences du mouvement et de l'activité physique, physiologie de l'exercice, promotion de l'activité physique et psychologie du sport.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en sciences de l'activité physique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ès sciences (éducation physique ou kinésiologie) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, l'École peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres (un an) à plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

KIN 6801	1	Séminaire 1
KIN 6802	1	Séminaire 2
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 70B Orientation de recherche

Option - 3 crédits.

KIN 6501	3	Santé mère-enfant par l'exercice thérapeutique
KIN 6506	3	Enjeux psychosociaux et promotion en kinésiologie
KIN 6841	3	Adaptation du mouvement et régulation de l'exercice

Bloc 70C Méthodologie de la recherche et statistiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6312	3	Méthodes qualitatives avancées en santé publique
PSY 6008	3	Méthodes qualitatives
SOL 6448	3	Méthodes de sondage

Bloc 70D Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.
Choisir parmi les cours suivants avec l'approbation du responsable de programme.

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6830	3	Neurophysiologie avancée du mouvement
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6833	3	Exercice, cerveau sain et maladies neurologiques
KIN 6837	3	Conditions symptomatiques et réentraînement
KIN 6838	3	Biomécanique : modèles et analyse
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

KIN 6427	30	Mémoire

Programme 3-350-1-0 Version 05 (A22)

Doctorat en sciences de l'activité physique (Ph. D.)

Objectifs

Programme visant à former des chercheurs autonomes en sciences de l'activité physique dans les domaines de l'analyse du mouvement et la biomécanique, des neurosciences du mouvement et de l'activité physique, de la physiologie de l'exercice, de la promotion de l'activité physique et de la psychologie du sport.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en sciences de l'activité physique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, l'École peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps.
Le candidat provenant d'un programme autre que celui de la maîtrise en sciences de l'activité physique de l'Université de Montréal doit en plus réussir deux cours de la maîtrise en sciences de l'activité physique :
- MMD 6005R Éthique et recherche en santé, ou l'équivalent.
- Au moins l'un des trois cours suivants : KIN 6501 Thérapie sportive et santé mère-enfant, KIN 6506 Enjeux psychosociaux et promotion en kinésiologie, KIN 6841 Adaptation du mouvement et régulation de l'exercice, ou l'équivalent.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires dont 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

CSS 6900	1	Plan de perfectionnement en sciences de la santé
KIN 7821	1	Séminaire doctoral 1
KIN 7822	1	Séminaire doctoral 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Choisir parmi les cours suivants avec l'approbation du responsable de programme.

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	Évaluation en promotion de l'activité physique
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6825	3	Psychologie du sport et de l'activité physique
KIN 6830	3	Neurophysiologie avancée du mouvement
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6833	3	Exercice, cerveau sain et maladies neurologiques
KIN 6837	3	Conditions symptomatiques et réentraînement
KIN 6838	3	Biomécanique : modèles et analyse
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
KIN 6848	3	Promotion de l'activité physique et de la santé

Bloc 70C Recherche et thèse

Obligatoire - 81 crédits.

KIN 7404	0	Examen général de doctorat
KIN 7427	81	Thèse

Sciences de la réadaptation

Programme 2-253-1-1 Version 00 (E08)

D.E.S.S. en petite enfance et approche interprofessionnelle

Objectifs

En plus de couvrir les objectifs déjà visés par le microprogramme, le D.E.S.S. amène l'étudiant à intégrer ces connaissances en petite enfance dans des applications concrètes à l'intérieur du réseau de services.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

APC 6004	3	Gestion des conflits
ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6161	1	Évaluation normative
ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
PSE 6309	3	Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis
PSY 6253	3	Interventions familiales
PSY 6329	3	Mauvais traitements envers les enfants
SVS 6424	3	Communautés et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

Programme 2-253-6-1 Version 00 (E08)

Microprogramme de deuxième cycle en petite enfance et approche interprofessionnelle

Objectifs

Le microprogramme consiste en une formation intégrée basée sur les données probantes et axée sur une démarche clinique menant à la prise en charge du jeune enfant en difficulté de développement et de sa famille. Il vise donc la compréhension des meilleures pratiques en termes d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans une perspective interprofessionnelle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité est de un trimestre équivalent temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.E.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle) pendant ou au terme du microprogramme. L'étudiant peut faire reconnaître les crédits du microprogramme pour le D.E.S.S.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Programme 2-743-1-0 Version 02 (E16)

Maîtrise en sciences de la réadaptation (M. Sc.)

Objectifs

Le programme offre une formation de base en sciences de la réadaptation et forme des personnes qui peuvent, sous supervision, mener à terme les différentes étapes d'un projet de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie ou d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 1er cycle ou à la maîtrise, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une confirmation écrite qu'un professeur accepte de diriger l'étudiant
- Une lettre de motivation ou d'intention
- La feuille de cheminement (plan d'études) dûment approuvée par le directeur de recherche
- Le formulaire d'enregistrement du sujet de recherche dûment rempli
- Deux lettres de recommandation
- Un curriculum vitae à jour
- Une esquisse du projet de recherche qui contient de 200 à 500 mots
- Un plan de financement de vos études ou de votre profil financier

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
REA 6013	3	Réadaptation factuelle
REA 6016	3	Recherche appliquée en réadaptation

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA

Bloc 70E

Choix - Maximum 3 crédits.
L'étudiant choisit parmi les cours de niveau 6000 dans le répertoire de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université. Le choix est sujet à l'approbation du responsable du programme d'études.

Bloc 70F

Obligatoire - 29 crédits.

REA 6200	29	Recherche et mémoire

Programme 3-743-1-0 Version 00 (A10)

Doctorat en sciences de la réadaptation (Ph. D.)

Objectifs

Le programme de doctorat forme des chercheurs autonomes dans le domaine des sciences de la réadaptation. Au terme de leur formation, nos étudiants sont aptes à assurer un leadership pour le développement des connaissances et de la recherche en sciences de la réadaptation dans les milieux académiques et dans le réseau de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la réadaptation ou d'un diplôme équivalent ou bien être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie et avoir une expérience de recherche. Des cours peuvent être imposés au candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Une confirmation écrite qu'un professeur accepte de diriger l'étudiant
- Une lettre de d'intention / motivation
- Une esquisse du projet de recherche
- Le plan d'études global dûment approuvée par le directeur de recherche
- Le formulaire d'enregistrement du sujet de recherche dûment rempli
- Deux lettres de recommandation.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 3 à 9 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.
Les cours REA 70001 et REA 70002 sont équivalents au cours REA 7000.

REA 7000	3	Approches critiques en réadaptation

Bloc 70B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

REA 6002	3	Théories sensorimotrices en réadaptation
REA 6008	3	Notions avancées de pathokinésiologie
REA 6009	3	Problématique spécifique en réadaptation
REA 6011	3	Réadaptation et technologie
REA 6012	3	Transfert de connaissances en réadaptation

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.
Cours choisi dans la banque de cours du niveau des études supérieures approuvé par le directeur de recherche et par le Comité des études supérieures (recherche) de l'École.

Bloc 70D

Obligatoire - 78 crédits.

REA 7010	0	Examen général de synthèse
REA 7200	78	Recherche et thèse

Études spécialisées

Programme 2-452-1-0 Version 00 (H05)

D.E.S.S. en médecine d'assurance et d'expertise en sciences de la santé

Objectifs

Le but du programme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'oeuvrer dans le domaine médicolégal dans les meilleures conditions.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise en sciences de la santé) le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 4 ans. Le travail dirigé du D.E.S.S. peut être suivi soit à temps plein sur une période de 4 mois, durant le semestre d'hiver ou d'automne, soit à temps partiel pour un maximum de 12 mois.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits auxquels s'ajoutent les cours hors programme suivants:
- MMD 6214 Médecine légale clinique, 1 crédit,
- MMD 6215 Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 crédit,
- MMD 6216 Les victimes d'agressions sexuelles, 1 crédit.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MMD 6204	3	Médecine d'assurance et d'expertise : aspects légaux

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

Bloc 70C

Obligatoire - 13 crédits.
Les cours MMD 62081 et MMD 62082 sont équivalents au cours MMD 6208.

MMD 6208	13	Travail dirigé : médecine d'assurance et d'expertise
MMD 62081	0	Travail dirigé : médecine d'assurance et expertise 1
MMD 62082	13	Travail dirigé : médecine d'assurance et expertise 2

Programme 2-452-1-1 Version 00 (A06)

D.E.S.S. en médecine d'assurance et d'expertise médicolégale

Cours à distance offerts en ligne en anglais.

Objectifs

L'objectif principal du programme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.
On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse: www.mae.umontreal.ca/en/canadian-medico-legal-expertise-insurance-medicine

Bloc 70A

Obligatoire - 24 crédits.

MMD 6220	3	Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale
MMD 6221	3	Aspects légaux
MMD 6226	3	Expertise médicolégale avancée, partie 3
MMD 6227	2	Expertise médicolégale avancée, partie 4
MMD 6228	13	Médecine d'assurance : projet de publication

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MMD 6224	3	Expertise médicolégale avancée, partie 1
MMD 6225	3	Expertise médicolégale avancée, partie 2

Programme 2-452-6-2 Version 00 (H05)

Microprogramme de deuxième cycle de formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Objectifs

Le but du microprogramme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'accomplir cette tâche médicolégale dans les meilleures conditions.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit :

- soit être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire, ou inscrit à un programme de résidence d'une faculté de médecine
- soit être un professionnel de la santé titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- soit attester d'une formation jugée appropriée par le directeur du programme.

2. Scolarité

L'enseignement du microprogramme peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel et sera donné chaque année à l'automne; l'ensemble des quatre blocs peut être suivi à distance par les étudiants.

Structure du programme

Le microprogramme comporte deux cheminements :
- cheminement en médecine d'expertise générale comporte 10 crédits,
- cheminement en médecine d'assurance générale comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.
Outre les 7 crédits du bloc 70A, l'étudiant choisit soit 3 crédits du bloc 70B Médecine d'expertise générale, soit les 5 crédits du bloc 70B Médecine d'assurance générale.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6209	3	Médecine d'expertise générale A
MMD 6210	2	Médecine d'expertise générale B
MMD 6213	2	Formation en médecine légale générale

Bloc 70B1 Médecine d'expertise générale

Option - 3 crédits.
L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 - Médecine d'assurance générale OU le bloc 70B2 - Médecine d'expertise générale.

Bloc 70B2 Médecine d'assurance générale

Option - 5 crédits.
L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 - Médecine d'assurance générale OU le bloc 70B2 - Médecine d'expertise générale.

MMD 6211	2	Médecine d'assurance générale

Programme 2-452-6-3 Version 01 (H13)

Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise (en anglais)

Objectifs

L'objectif principal du microprogramme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou être titulaire du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 17 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MMD 6220	3	Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale
MMD 6221	3	Aspects légaux
MMD 6226	3	Expertise médicolégale avancée, partie 3
MMD 6227	2	Expertise médicolégale avancée, partie 4

Bloc 70B1 Médecine d'assurance

Option - 6 crédits.
L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 - Médecine d'assurance OU le bloc 70B2 - Médecine d'expertise.

Bloc 70B2 Médecine d'expertise 1 et 2

Option - 6 crédits.
L'étudiant doit choisir entre le bloc 70B1 - Médecine d'assurance OU le bloc 70B2 - Médecine d'expertise.

MMD 6224	3	Expertise médicolégale avancée, partie 1
MMD 6225	3	Expertise médicolégale avancée, partie 2

Programme 2-452-6-4 Version 00 (A09)

Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise médicolégale internationale (en anglais)

Cours à distance offerts en ligne en anglais.

Objectifs

Offrir aux professionnels de la santé et du droit une formation en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie de notions juridiques générales s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Ce microprogramme s'adresse à une clientèle internationale hors Canada et sera distribué sur le web en langue anglaise.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle International Insurance Medicine and Medicolegal Expertise Program, le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire de son pays d'origine donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé, du droit, ou de tout diplôme jugé équivalent. Outre les médecins, ce programme peut intéresser notamment les dentistes, les psychologues, les physiothérapeutes, les orthophonistes, les audiologistes et les infirmières bachelières.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps mais peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel.
Note : On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse suivante : http://www.mae.umontreal.ca/en

Structure du programme

Le microprogramme comporte 11 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

MMD 6230	3	Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale
MMD 6231	2	Aspects légaux

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MMD 6232	3	Médicine d'assurance
MMD 6233	3	Sélection et réclamations

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

MMD 6234	3	Expertise médicolégale avancée, partie 1
MMD 6235	3	Expertise médicolégale avancée, partie 2

Programme 2-452-6-5 Version 00 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé

Objectifs

Offrir aux professionnels de la santé une formation avancée sur l'expertise en sciences de la santé, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par

les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

MMD 6240	3	Fondements de l'expertise en sciences de la santé
MMD 6241	3	Pratique de l'expertise en sciences de la santé
MMD 6242	3	Aspects légaux de l'expertise en santé
MMD 6243	3	Expertise avancée en sciences de la santé

Programme 2-799-6-0 Version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé

Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences et l'École de santé publique.

Objectifs

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en analyse et manipulation de données en santé. Au terme de son cheminement, l'étudiant pourra travailler dans une équipe de recherche en sciences de la vie et de la santé à titre d'utilisateur expert de données. Il pourra aussi travailler dans toute entreprise générant des mégadonnées et voulant en tirer profit.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

1.1. Conditions particulières pour les options

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en analyse des mégadonnées en santé, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
- Être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en sciences de la vie ou de la santé ou l'équivalent.
- Avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.2. Connaissances préalables requises

Le candidat doit avoir des connaissances de base en statistique (voir par exemple les cours SBP1925 ou BIO2041) et en programmation appliquée (voir par exemple le cours BCM2550).

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Règles particulières quant au programme d'études

Dans un premier temps, les inscriptions seront limitées à 25 étudiants sélectionnés en fonction de leur moyenne cumulative.

Structure du programme

Ce programme d'études comporte 17 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce programme d'études sont répartis de la façon suivante: 7 crédits obligatoires et 10 crédits à option

Bloc 70A Général

Obligatoire - 7 crédits.

BIO 6033	3	Méthodes quantitatives en biologie
IFT 6501	4	Traitement informatique des mégadonnées

Bloc 70B Éthique

Option - 1 crédit.

BIE 6501	1	Éthique, santé publique et mégadonnées
BIE 6502	1	Éthique, sciences biomédicales et mégadonnées

Bloc 70C Utilisation des données en santé publique

Option - Maximum 9 crédits.

ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
MSO 6624	3	Science des données de santé publique

Bloc 70D Utilisation des données biomédicales

Option - Maximum 9 crédits.

BIN 6010	3	Bio-informatique des données
BIN 6011	3	Bio-informatique des structures moléculaires
GBM 6300	3	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative

Études médicales postdoctorales – Listes des diplômes d'études spécialisées (D.E.S.)

Anesthésiologie et médecine de la douleur

D.E.S. en anesthésiologie	646010
D.E.S. en médecine de la douleur	646011
D.E.S. en anesthésiologie régionale	646012
D.E.S. en anesthésiologie obstétricale	646013
D.E.S. en anesthésiologie thoracique	646014
D.E.S. en neuroanesthésiologie	646015
D.E.S. en anesthésiologie pour chirurgie hépatobiliaire, pancréatique et digestive	646016
D.E.S. en anesthésiologie cardiaque	646017
D.E.S. en gestion de la douleur chronique	646018
D.E.S. en anesthésiologie et traumatologie	646019

Chirurgie

D.E.S. en chirurgie	647010
D.E.S. en chirurgie générale	647011

D.E.S. en neurochirurgie	647012
D.E.S. en chirurgie orthopédique	647013
D.E.S. en oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	647014
D.E.S. en chirurgie	647015
D.E.S. en chirurgie plastique	647016
D.E.S. en urologie	647017
D.E.S. en chirurgie vasculaire	647018
D.E.S. en chirurgie cardiaque	647019
D.E.S. en chirurgie thoracique	647110
D.E.S. en chirurgie générale pédiatrique	647111
D.E.S. en chirurgie pédiatrique	647112
D.E.S. en reconstruction articulaire de la hanche et du genou	647113
D.E.S. en chirurgie colorectale	647114
D.E.S. en chirurgie cardiaque avancée chez l'adulte	647115
D.E.S. en chirurgie hépato-biliaire et pancréatique	647116
D.E.S. en chirurgie bariatrique, laparoscopique et robotique	647117
D.E.S. en chirurgie avancée du membre supérieur chez l'adulte	647118
D.E.S. en chirurgie orthopédique du rachis chez l'adulte et l'enfant	647119
D.E.S. en chirurgie orthopédique pédiatrique	647210
D.E.S. en chirurgie orthopédique spécialisée en médecine sportive	647211
D.E.S. en chirurgie orthopédique de traumatologie	647212

Direction médecine

Internat multidisciplinaire	645010
Internat – rotation	645011
D.E.S. en échocardiographie chez l'adulte	645710
D.E.S. en biochimie médicale	646510
D.E.S. en médecine communautaire	648110
D.E.S. en médecine du travail	648910
D.E.S. en médecine	649010
D.E.S. en médecine – tronc commun	649011
D.E.S. en cardiologie	649012
D.E.S. en dermatologie	649013
D.E.S. en endocrinologie et métabolisme chez l'adulte	649014
D.E.S. en médecine	649015
D.E.S. en hématologie	649016
D.E.S. en néphrologie chez l'adulte	649017
D.E.S. en médecine physique et réadaptation	649019
D.E.S. en gériatrie	649110
D.E.S. en pneumologie chez l'adulte	649111
D.E.S. en rhumatologie chez l'adulte	649112
D.E.S. en oncologie médicale	649113
D.E.S. en pharmacologie clinique	649114
D.E.S. en immunologie clinique et allergie chez l'adulte	649115
D.E.S. en biochimie médicale	649116
D.E.S. en gastroentérologie chez l'adulte	649117
D.E.S. en médecine interne	649118
D.E.S. en greffe de cellules hématopoïétiques	649119
D.E.S. en électrophysiologie cardiaque chez l'adulte	649211
D.E.S. en cardiologie d'intervention chez l'adulte	649212
D.E.S. en hépatologie chez l'adulte	649213
D.E.S. en cardiopathies congénitales chez l'adulte	649214
D.E.S. en réadaptation des patients avec trauma cranio-cérébral	649215
D.E.S. en échographie ciblée	649216
D.E.S. en échographie musculosquelettique et interventions spinales sous guidance fluoroscopique	649217
D.E.S. en traumatologie et soins aigus	649219
D.E.S. en insuffisance cardiaque avancée et transplantation cardiaque	649310
D.E.S. en transplantation d'organes	649311
D.E.S. en lymphome et cellules immunes effectrices	650710
D.E.S. en anesthésiologie pédiatrique	651610
D.E.S. en soins intensifs	656010
D.E.S. en médecine de soins intensifs spécialisée chez l'adulte	656011
D.E.S. en pédagogie par la simulation	681410
D.E.S. de cliniciens-chercheurs	699810
D.E.S. en médecine de soins intensifs chez l'adulte	699811

Médecine de famille et d'urgence

D.E.S. en médecine d'urgence	645310
D.E.S. en médecine de famille	648310
D.E.S. de compétence additionnelle en médecine d'urgence	648311
D.E.S. de compétence additionnelle en soins aux personnes âgées	648312
D.E.S. en soins aux personnes âgées	648313
D.E.S. de compétence additionnelle en médecine familiale – clinicien érudit (profil académique)	648314
D.E.S. de compétence additionnelle en médecine familiale – clinicien érudit (profil recherche)	648315
D.E.S. de compétences avancées en médecine des toxicomanies	649210
D.E.S. de compétence additionnelle en médecine du sport et de l'exercice	649218
D.E.S. de compétence additionnelle en soins palliatifs	699813

Microbiologie, infectiologie et immunologie

D.E.S. en microbiologie médicale	650010
D.E.S. en maladies infectieuses chez l'adulte	650011

Neurosciences

D.E.S. en neurologie chez l'adulte	649018
D.E.S. en neurologie pédiatrique	651516
D.E.S. en médecine du sommeil	653011
D.E.S. en épileptologie chez l'adulte	653012

Obstétrique et gynécologie

D.E.S. en obstétrique et gynécologie	650510
D.E.S. en endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité	650511
D.E.S. en médecine maternelle et foetale	650512
D.E.S. en oncologie gynécologique	650513
D.E.S. en obstétrique et gynécologie	650514
D.E.S. en urogynécologie, reconstruction pelvienne	650515
D.E.S. en chirurgie gynécologique minimalement invasive	650516

Ophtalmologie

D.E.S. en ophtalmologie	647510
D.E.S. en rétine médicale et chirurgicale	647511
D.E.S. en ophtalmologie pédiatrique et strabisme	647512
D.E.S. en glaucome	647513
D.E.S. en oculoplastie	647514
D.E.S. en uvéite	647515

D.E.S. en en cornée et segment	647516

Pathologie et biologie cellulaire

D.E.S. en neuropathologie	651011
D.E.S. en anatomo-pathologie	651012

Pédiatrie

D.E.S. en pédiatrie	651510
D.E.S. en pédiatrie - tronc commun	651511
D.E.S. en cardiologie chez l'enfant	651512
D.E.S. en endocrinologie et métabolisme chez l'enfant	651513
D.E.S. en gastroentérologie pédiatrique	651514
D.E.S. en néphrologie pédiatrique	651515
D.E.S. en pneumologie pédiatrique	651517
D.E.S. en hématologie et oncologie pédiatriques	651518
D.E.S. en médecine néonatale et périnatale	651519
D.E.S. en médecine d'urgence pédiatrique	651611
D.E.S. en pédiatrie du développement	651612
D.E.S. en maladies infectieuses pédiatriques	651613
D.E.S. en immunologie clinique et allergie chez l'enfant	651615
D.E.S. en pédiatrie	651616
D.E.S. en médecine de l'adolescence	651617
D.E.S. en Immunologie clinique pédiatrique	651618
D.E.S. en pédiatrie de la maltraitance	651619
D.E.S. en génétique et génomique médicales	653410
D.E.S. en médecine de soins intensifs chez l'enfant	699812

Psychiatrie et addictologie

D.E.S. en psychiatrie	654010
D.E.S. en gérontopsychiatrie	654011
D.E.S. en psychiatrie légale	654012
D.E.S. en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	654013
D.E.S. en neuromodulation psychiatrique et thérapies somatiques avancées	654014
D.E.S. en interventions spécialisées pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence associés aux troubles neurocognitifs	654015

Radiologie

D.E.S. en radiologie diagnostique	654510
D.E.S. en neuroradiologie	654511
D.E.S. en radiologie pédiatrique	654512
D.E.S. en radio-oncologie	654513
D.E.S. en radiologie diagnostique	654514
D.E.S. en neuroradiologie interventionnelle	654515
D.E.S. en Imagerie musculosquelettique diagnostique et interventionnelle	654516
D.E.S. en imagerie du sein	654517
D.E.S. en imagerie pédiatrique	654518
D.E.S. en radiologie interventionnelle	654519
D.E.S. en radiologie cardiothoracique	654610
D.E.S. en radiologie abdomino-pelvienne diagnostique et interventionnelle	654611
D.E.S. en radio-oncologie	655010
D.E.S. en neuro-oncologie et radio-oncologie pédiatriques	655011
D.E.S. en radiothérapie gynécologique	655012
D.E.S. en radiothérapie ORL	655013
D.E.S. en médecine nucléaire	655510

Table des matières

Introduction		5-1

Programmes

2-300-1-3	Maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.)	5-1
2-303-1-0	Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire	5-3
2-303-1-1	Certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie	5-4
2-306-1-0	Maîtrise en sciences buccodentaires (M. Sc.)	5-5
2-310-1-3	D.E.S. en orthodontie	5-5
2-312-1-3	D.E.S. en réhabilitation prosthodontique	5-6
2-315-1-3	D.E.S. en dentisterie pédiatrique	5-7

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Information à jour le 25 mai 2023

Introduction

Fondée en 1904, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal a formé des milliers de professionnels en médecine dentaire, lesquels se démarquent par leur savoir-faire et leur expertise reconnue à travers le monde. Elle est la plus importante faculté dentaire au Canada sur le plan des effectifs étudiants.Chef de file des pays francophones en recherche buccodentaire, la Faculté contribue au développement des connaissances et des pratiques novatrices ainsi qu'à la promotion de la santé buccodentaire. La recherche qui s'y déroule s'intéresse tant aux aspects fondamentaux de la biologie orale et des tissus connexes qu'aux applications et évaluations cliniques, en passant par la santé publique.Le programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) est d'une durée de cinq ans. Il se distingue par la présence d'activités cliniques dès le premier trimestre du programme, qui s'intensifient tout au long du cheminement académique et incluent l'apprentissage de technologies de pointe.La Faculté de médecine dentaire propose également différents programmes de cycles supérieurs, qui visent une formation approfondie de la médecine dentaire, une formation de spécialiste en dentisterie pédiatrique ou en orthodontie, ou une formation en recherche scientifique de type fondamental, clinique ou épidémiologique.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Roger-Gaudry, Entrée B-1
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal, Qc, H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de médecine dentaire
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6005 / Télécopieur : 514 343-2233
communications-medent@umontreal.ca
www.medent.umontreal.ca

Clinique d'orthodontie

3525, chemin Queen-Mary
Montréal, Qc, H3V 1H9

Direction

Doyen : Michel Carrier (par intérim)

Vice-doyen aux études et affaires étudiantes : Robert Durand

Vice-doyenne associée aux études et affaires étudiantes : Nelly Huynh

Vice-doyen aux affaires cliniques : René Voyer

Vice-doyen associé aux affaires cliniques : Hugo Ciaburro

Vice-doyen à la recherche : Antonio Nanci

Secrétaire de faculté : Renée Delaquis

Directrice administrative : Stéphanie Lemay

Programmes

Maîtrise en médecine dentaire **2-300-1-3**

Options
Dentisterie pédiatrique
Orthodontie
Réhabilitation prosthodontique

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire **2-303-1-0**

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie **2-303-1-1**

Maîtrise en sciences buccodentaires **2-306-1-0**

D.E.S. en orthodontie **2-310-1-3**

D.E.S. en réhabilitation prosthodontique **2-312-1-3**

D.E.S. en dentisterie pédiatrique **2-315-1-3**

Programme 2-300-1-3 Version 01 (A14)

Maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise en médecine dentaire (M. Sc.), Option Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique ou Dentisterie pédiatrique, et le diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) correspondant (Orthodontie, Réhabilitation prosthodontique ou Dentisterie pédiatrique,) doivent être suivis concurremment. Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en orthodontie ou en réhabilitation prosthodontique en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de ses programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'un ou l'autre des programmes conjoints suivants:

- M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et D.E.S. (orthodontie);
- M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et D.E.S. (réhabilitation prosthodontique);
- M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et D.E.S. (dentisterie pédiatrique); le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent; le bulletin officiel cumulatif de notes doit établir que, par ses études antérieures, le candidat est apte à poursuivre avantageusement des études de maîtrise;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- avoir fait un minimum d'une année, soit comme interne dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique;
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire et subir des tests de

dextérité si besoin est.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais; la compréhension de l'anglais écrit (capacité de lecture) est nécessaire pour consulter des ouvrages scientifiques.

Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant la date limite de l'année qui précède l'entrée dans le programme. Le candidat remplit une seule demande d'admission sur laquelle il indique :

- l'option de la M. Sc. (médecine dentaire) à titre de premier choix;
- le diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) correspondant à titre de deuxième choix.

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la M. Sc. (médecine dentaire) selon l'option dans laquelle il a été admis et le D.E.S. correspondant.

Aucune admission ne sera autorisée dans un seul programme, soit uniquement la M. Sc. (médecine dentaire) ou l'un des trois D.E.S.

La Faculté ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation,
- Curriculum vitae,
- fournir trois lettres de recommandation soumises par les signataires directement
- deux lettres de professeurs où le diplôme de doctorat en médecine dentaire a été obtenu,
- une lettre du doyen de la faculté où le diplôme de doctorat en médecine dentaire a été obtenu.

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Compte tenu de la séquence des cours et du suivi des cas cliniques, le statut à demi-temps ou à temps partiel n'est pas autorisé dans les programmes.

3. Scolarité

La scolarité des programmes suivis concurremment (M. Sc. et D.E.S.) est de neuf trimestres sur une base de trois trimestres par année. Une période de vingt jours ouvrables de vacances annuelles est permise. Les dates des vacances sont déterminées par le responsable facultaire. Le programme de M. Sc. (médecine dentaire) étant suivi concurremment à l'un des trois D.E.S. offerts en médecine dentaire, la suspension de l'un ou l'autre des programmes de manière prolongée n'est pas autorisée. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'apprentissage clinique doit être repris à zéro pour permettre d'acquérir l'ensemble des compétences cliniques indispensables.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise.

Un échec dans plus de deux cours de l'ensemble des cours des deux programmes suivis concurremment, deux échecs consécutifs dans le même cours de même qu'un échec à la reprise d'un cours déjà échoué sont éliminatoires.

L'étudiant se trouvant dans l'une ou l'autre des situations éliminatoires décrites précédemment est exclu des deux programmes qu'il poursuivait concurremment.

5. Salaire

Le candidat admis à la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et au D.E.S. (dentisterie pédiatrique) est éligible au salaire accordé aux résidents dès la première année dans le programme s'il répond aux deux exigences suivantes:

- détenir le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au Canada;
- détenir un permis d'exercice de l'Ordre des Dentistes du Québec.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir ses deux diplômes, soient :

- la M. Sc. (médecine dentaire), option Orthodontie et le D.E.S. (orthodontie) ou
- la M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique et le D.E.S. (réhabilitation prosthodontique) ou la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique et le D.E.S. (dentisterie pédiatrique).

7. Mémoire

Le mémoire est conventionnel ou par article(s). Il doit respecter les lignes directrices et règlements de la Faculté de médecine dentaire ainsi que les règles des Études supérieures et postdoctorales telles que précisées dans le Guide de présentation des mémoires et thèses.

Le mémoire doit obligatoirement être soumis au plus tard à la fin du huitième trimestre de scolarité pour évaluation par un jury.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et comporte 3 options:
- option Orthodontie (segments 01 et 70),
- option Réhabilitation prosthodontique (segments 01 et 71),
- option Dentisterie pédiatrique (segments 01 et 72).

Segment 01 Tronc commun

Le Tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

SAB 6065	1	Fentes palatines et labiales
SAB 6069	1	Orthophonie
SAB 6311	1	Photographie et dentisterie
SAB 6338	1	Notions théoriques des douleurs
SAB 6405	2	Statistiques en médecine dentaire
SAB 66041	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 1
SAB 66042	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 2
SAB 66043	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 3
SAB 66044	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 4
SAB 66045	0	Séminaire de recherche en médecine dentaire 5
SAB 66046	1	Séminaire de recherche en médecine dentaire 6
STO 6000	1	Imagerie crânio-faciale
STO 6300	2	Pathologie buccale avancée
STO 6303	1	Anatomie de la tête et du cou
STO 6304	1	Génétique médicale

Segment 70 Propre à l'option Orthodontie

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SAB 6610	1	Méthodologie de la recherche
STO 6307	2	Physiologie neuromusculaire

Bloc 70B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

SAB 6611	30	Mémoire en orthodontie

Segment 71 Propre à l'option Réhabilitation prosthodontique

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 71A

Obligatoire - 3 crédits.

DER 6222	1	Initiation à la dentisterie factuelle
STO 6307	2	Physiologie neuromusculaire

Bloc 71B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

Segment 72 Propre à l'option Dentisterie pédiatrique

L'option comporte 45 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

SAB 6610	1	Méthodologie de la recherche
STO 6307	2	Physiologie neuromusculaire

Bloc 72B Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

SAB 6617	30	Mémoire en dentisterie pédiatrique

Programme 2-303-1-0 Version 03 (H18)

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

Objectifs

Ce programme de résidence de l'Université de Montréal s'adresse au dentiste cherchant à acquérir des compétences élargies dans de nombreux domaines de la médecine dentaire. Le programme s'articule essentiellement autour de deux volets complémentaires qui se déclinent en une série de stages effectués aussi bien au département de Stomatologie du CHUM que dans les différents services cliniques de la Faculté de médecine dentaire. Une équipe pluridisciplinaire particulièrement expérimentée assure l'encadrement des résidents tout au long de leur cursus.
Ce programme permet au résident d'accomplir des traitements complexes combinant de multiples approches cliniques, d'être à la fine pointe de nouvelles technologies, notamment en dentisterie numérique (CAD-CAM), de se familiariser avec la prise en charge de patients médicalement compromis atteints de multiples pathologies et de renforcer ses habiletés cliniques en tenant compte de contextes médicaux particuliers.
À l'issue de son cursus, le résident obtiendra un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire de l'Université de Montréal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- sur demande du comité de sélection, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er
octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence le 1er
juillet suivant et se termine le 30 juin de l'année suivante.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Trois lettres de recommandation soumises directement par les signataires:
- Les lettres de recommandation doivent être rédigées par des professeurs de différents départements en médecine dentaire.
- Pour les diplômés de l'Université de Montréal, deux de ces lettres devront provenir de professeurs cliniciens qui leur ont enseigné.
- Pour les diplômés des autres universités, il est préférable qu'une de ces lettres provienne du doyen de leur faculté d'origine.
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation ou d'intention.

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

4. Scolarité

La scolarité est de 12 mois consécutifs à temps plein. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.
La formation clinique repose essentiellement sur les stages cliniques qui ont lieu au département de stomatologie du CHUM (28 semaines) ainsi que dans les services cliniques de la Faculté de médecine dentaire (20 semaines).
La formation théorique comprend des séminaires, conférences, présentations de cas cliniques et autres cours. Chaque résident est également amené à réaliser un projet de recherche faisant minimalement l'objet d'une présentation lors des Journées dentaires internationales du Québec (JIDQ).

5. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.
La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à C. La moyenne est calculée à partir de la note calculée à partir de la note obtenue après la reprise.
Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

7. Soutien financier

Chaque candidat reçoit une bourse durant la résidence. Il doit payer les droits de scolarité et autres frais exigibles à l'Université de Montréal pendant les trois trimestres du programme (été, automne et hiver).

Structure du programme

Le certificat comporte 52 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du Certificat sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SRS 6012	2	Projet de résidence en médecine dentaire
SRS 6013	1	ACLS en médecine dentaire
SRS 6014	2	Imagerie avancée par CBCT en médecine dentaire
SRS 6015	3	Formations approfondies en médecine dentaire
SRS 6016	1	Évaluation de l'acte en médecine dentaire
SRS 6017	3	Formations cliniques en médecine dentaire

Bloc 70B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

SRS 6018	8	Stage hospitalier en médecine dentaire

SRS 6019	10	Stage hospitalier en chirurgie buccale
SRS 6020	6	Stage hospitalier en prothèse maxillo-faciale
SRS 6021	8	Stage multidisciplinaire en médecine dentaire
SRS 6022	8	Stage de chirurgie en médecine dentaire

Programme 2-303-1-1 Version 02 (E18)

Certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

Objectifs

Ce programme de résidence approfondie en médecine dentaire de l'Université de Montréal s'adresse aux dentistes ayant déjà complété une année de résidence multidisciplinaire. Le programme associe à un important volet hospitalier, une série d'approfondissements disciplinaires offerts par la clinique facultaire. Une équipe particulièrement expérimentée et élargie, dans le cadre de ce programme, aux disciplines médicales et chirurgicales connexes à la médecine dentaire, assure l'encadrement des résidents tout au long de leur cursus.
Avec ses multiples possibilités, ce programme cherche à répondre aux demandes spécifiques des résidents qui souhaitent approfondir leurs connaissances. Différents parcours sont donc proposés, notamment en chirurgie, dentisterie pédiatrique, médecine buccale ou au choix selon les intérêts du candidat.
À l'issue de son cursus, le résident obtiendra un certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire de l'Université de Montréal.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- avoir complété une année de certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence soit le 1er janvier soit le 1er juillet suivant.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettres de recommandation
- Fournir une copie du permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec

2. Inscription

Comme le programme du certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

Les études se font à temps plein.

4. Scolarité

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de 12 mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

5. Évaluation

Le candidat au certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire doit réussir les évaluations de tous les cours du programme en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours. La note accordée après un examen de reprise ne peut être supérieure à B-. La moyenne est calculée à partir de la note obtenue après la reprise.
Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le certificat de deuxième cycle de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie. Ce certificat ne conduit pas à la reconnaissance au titre de spécialiste décerné par l'Ordre professionnel.

7. Soutien financier

Chaque candidat reçoit une bourse durant la résidence. Il doit payer les droits de scolarité et autres frais exigibles à l'Université de Montréal pendant les trois trimestres du programme (été, automne et hiver).

Structure du programme

Le certificat de deuxième cycle comporte 52 crédits. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.
L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

Segment 70

Tous les crédits du certificat sont à option, dont 48 sont attribués aux stages.

Bloc 70A

Option - Minimum 32 crédits, maximum 48 crédits.

SRS 6023	16	Stage hospitalier en médecine dentaire avancée 1
SRS 6024	16	Stage hospitalier en médecine dentaire avancée 2
SRS 6025	16	Stage hospitalier en médecine dentaire avancée 3

Bloc 70B

Option - Maximum 16 crédits.

SRS 6026	8	Stage de dentisterie hospitalière en médecine et chirurgie
SRS 6027	8	Stage hospitalier en dentisterie pédiatrique
SRS 6028	8	Stage d'approfondissements disciplinaires en clinique de spécialité

Bloc 70C

Option - Maximum 4 crédits.

DER 6120	1	Bioéthique et dentisterie légale
DER 6130	1	Expertises
DER 6222	1	Initiation à la dentisterie factuelle
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
SAB 6311	1	Photographie et dentisterie
SAB 6337	1	Clinique de douleurs
SAB 6338	1	Notions théoriques des douleurs
SAB 6405	2	Statistiques en médecine dentaire
STO 6000	1	Imagerie crânio-faciale
STO 6041	1	Pharmaco buccodentaire avancée
STO 6300	2	Pathologie buccale avancée
STO 6303	1	Anatomie de la tête et du cou
STO 6304	1	Génétique médicale
STO 6307	2	Physiologie neuromusculaire

STO 6312	1	Microbio buccodentaire avancée
STO 6907	2	Séminaire sciences buccodentaires 1
STO 6908	2	Séminaire sciences buccodentaires 2

Bloc 70D

Choix - Maximum 4 crédits.
Les étudiants devront choisir un cours de cycle supérieur parmi le répertoire de cours de l'Université de Montréal, ou d'une autre université, avec l'accord du directeur de programme.

Programme 2-306-1-0 Version 03 (E18)

Maîtrise en sciences buccodentaires (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences buccodentaires a comme objectif principal d'initier à la recherche et de donner à l'étudiant des connaissances théoriques et pratiques dans un domaine lié à la recherche en médecine dentaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une formation qui les prépare à entreprendre un programme de troisième cycle ou à travailler dans le domaine de la recherche.

Cheminement combiné du Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires.

Ce cheminement combiné permet d'intégrer le programme de maîtrise à la structure du programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire. Il permet aux futurs dentistes de s'initier à la recherche tout en complétant leurs études en médecine dentaire, pour obtenir en fin de parcours des 5 années en double diplomation. Ceci rendra leur dossier académique plus compétitif pour entreprendre des études approfondies, mais pourra aussi éveiller l'intérêt pour la recherche et la carrière académique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences buccodentaires, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales,
- être titulaire d'un diplôme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou d'un baccalauréat (ou diplôme jugé équivalent) en génie, en sciences fondamentales ou en sciences de la santé : biologie, bio-informatique, physiothérapie et tout autre domaine pertinent,
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent agréé par le doyen à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études du 2e cycle,
- avoir trouvé un directeur de recherche.

1.1 Conditions d'admissibilité pour les candidats faisant le cheminement combiné du Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires.

Pour être admissible à ce cheminement combiné, le candidat doit:

- être étudiant régulier au programme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal et avoir complété sa première année avec succès et une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3,
- avoir poursuivi au moins deux années d'études universitaires avant son admission au programme de Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire et cumulé, au terme de sa première année en médecine dentaire, au moins 90 crédits de cours,
- avoir trouvé un directeur de recherche,
- avoir l'autorisation écrite du doyen confirmant que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite conjointe d'un cheminement de recherche au 2e cycle sans compromettre sa formation au Doctorat de 1er cycle.

Notez que les candidats qui s'engageront dans le cheminement combiné du Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires devront être en mesure d'assumer les droits de scolarité prévus pour chacun des deux programmes.
L'étudiant doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Fournir une lettre explicative démontrant ses intérêts en recherche et ses objectifs de carrière.

Le directeur de recherche peut exiger des lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres consécutifs et la scolarité maximale est de six trimestres plein temps.

2.1 Scolarité pour le cheminement combiné du Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires

La scolarité minimale est de trois trimestres cumulatifs et la scolarité maximale est de six trimestres. Notez cependant qu'une année de prolongation pourrait être nécessaire pour terminer le programme de maîtrise.
À noter que ce cheminement ne permet pas le passage direct aux études de 3e cycle.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

3.1 Statut pour le cheminement combiné de Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.) et de la Maîtrise en sciences buccodentaires

L'étudiant s'inscrit à temps plein seulement aux trimestres où il complète sa scolarité. Il est en suspension administrative entre ces trimestres.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 crédits à option et 5 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 3 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
DER 6222	1	Initiation à la dentisterie factuelle
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
SAB 6405	2	Statistiques en médecine dentaire

Bloc 70B

Choix - 5 crédits.
Choisir parmi la liste de cours disponibles dans la banque de cours de la Faculté, de l'Université ou tout autre cours jugé pertinent après consultation avec le responsable du programme et/ou directeur de recherche.

Bloc 70C Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

STO 6907	2	Séminaire sciences buccodentaires 1
STO 6908	2	Séminaire sciences buccodentaires 2
STO 6910	33	Mémoire en sciences buccodentaires

Programme 2-310-1-3 Version 01 (A14)

D.E.S. en orthodontie

Objectifs

Le Diplôme d'études spécialisées en orthodontie doit être suivi concurremment à la maîtrise en médecine dentaire option Orthodontie.
Cette double formation prépare les dentistes à une carrière clinique en orthodontie. Elle vise à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en orthodontie en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif.
À la fin de son programme, le candidat peut se présenter à l'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED). La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec. Il est également éligible à se présenter à l'examen du Collège royal des chirurgiens du Canada.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le D.E.S. (orthodontie) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option orthodontie. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire) (2-300-1-3).
Le candidat soumet une seule demande d'admission, ainsi que tous les documents requis, avant la date limite.
Sur sa demande d'admission, le candidat indique :
- l'option Orthodontie de la M.Sc. (médecine dentaire) comme premier choix;
- le D.E.S. correspondant (orthodontie) comme deuxième choix.
Tout autre renseignement que le candidat juge pertinent. Une année de résidence multidisciplinaire ou l'équivalent est fortement recommandé.
Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

Structure du programme

Le diplôme d'études supérieures comporte 84 crédits de cours obligatoires répartis sur 3 années (9 trimestres).

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 84 crédits.

DER 6033	1	Matériaux dentaires 1
DER 6034	1	Matériaux dentaires 2
SAB 6040	1	Équilibrage d'occlusion
SAB 6062	2	Céphalométrie
SAB 6064	1	Contention orthodontique
SAB 6165A	0.5	Séminaire d'orthodontie 1.1
SAB 6165B	1	Séminaire d'orthodontie 1.2
SAB 6165C	0.5	Séminaire d'orthodontie 1.3
SAB 6166A	0.5	Séminaire d'orthodontie 2.1
SAB 6166B	1	Séminaire d'orthodontie 2.2
SAB 6166C	0.5	Séminaire d'orthodontie 2.3
SAB 6307A	1.5	Orthodontie interceptive 1
SAB 6307B	0.5	Orthodontie interceptive 2
SAB 6308A	1	Séminaire : techniques orthodontiques 1
SAB 6308B	1	Séminaire : techniques orthodontiques 2
SAB 6308C	1	Séminaire : techniques orthodontiques 3
SAB 6321A	0.5	Enseignement de la technique edgewise 1
SAB 6321B	1	Enseignement de la technique edgewise 2
SAB 6321C	0.5	Enseignement de la technique edgewise 3
SAB 6325A	2	Croissance et développement 1
SAB 6325B	2	Croissance et développement 2
SAB 6326	1	Orthodontie préclinique
SAB 6327A	0.5	Séminaire d'orthodontie 3.1
SAB 6327B	1	Séminaire d'orthodontie 3.2
SAB 6327C	0.5	Séminaire d'orthodontie 3.3
SAB 6329A	1.5	Laboratoire d'orthodontie clinique 1
SAB 6329B	1.5	Laboratoire d'orthodontie clinique 2
SAB 6330A	4	Cliniques d'orthodontie 1.1
SAB 6330B	4	Cliniques d'orthodontie 1.2
SAB 6330C	4	Cliniques d'orthodontie 1.3
SAB 6332A	4	Cliniques d'orthodontie 2.1
SAB 6332B	4	Cliniques d'orthodontie 2.2
SAB 6332C	4	Cliniques d'orthodontie 2.3
SAB 6333A	3	Cliniques d'orthodontie 3.1
SAB 6333B	3	Cliniques d'orthodontie 3.2
SAB 6333C	3	Cliniques d'orthodontie 3.3
SAB 6336	4	Orthodontie pré chirurgie
SAB 6337	1	Clinique de douleurs
SAB 6339	1	Multidisciplinarité en orthodontie
SAB 6365	2	Diagnostic et plan de traitement 1
SAB 6367	3	Biomécanique dentaire 1
SAB 6368A	2	Biomécanique dentaire 2
SAB 6368B	2	Biomécanique dentaire 3
SAB 6369	2	Diagnostic et plan de traitement 2
SAB 6401	1	Appareils myofonctionnels
SAB 6403A	0.5	Principes orthodontie clinique 1
SAB 6403B	0.5	Principes orthodontie clinique 2
SAB 6404A	0.5	Administration pratique 1
SAB 6404B	0.5	Administration pratique 2
SAB 6601A	0.5	Recension des écrits 1
SAB 6601B	0.5	Recension des écrits 2
SAB 6603A	1	Analyse de cas traités 1
SAB 6603B	1	Analyse de cas traités 2
STO 6306	1	Tissu osseux

Programme 2-312-1-3 Version 00 (A12)

D.E.S. en réhabilitation prosthodontique

Objectifs

Le D.E.S. (réhabilitation prosthodontique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), Option Réhabilitation prosthodontique.
Ces programmes s'adressent aux dentistes désirant acquérir une formation spécialisée en réhabilitation prosthodontique. Ils visent à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en orthodontie en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif. À la fin de ces programmes, le candidat peut se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada. La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le D.E.S. (réhabilitation prosthodontique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Réhabilitation prosthodontique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire) (2-300-1-3).

Structure du programme

Le diplôme d'études supérieures en réhabilitation prosthodontique comporte 83 crédits de cours obligatoires répartis sur 3 années (9 trimestres).

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 83 crédits.

DER 6033	1	Matériaux dentaires 1
DER 6034	1	Matériaux dentaires 2
DER 6120	1	Bioéthique et dentisterie légale
DER 6130	1	Expertises
DER 6195	2	Dentisterie esthétique
DER 6230	1	Multidisciplinarité et traitement
SAB 6337	1	Clinique de douleurs
STO 6041	1	Pharmaco buccodentaire avancée
STO 6306	1	Tissu osseux

Programme 2-315-1-3 Version 02 (E19)

D.E.S. en dentisterie pédiatrique

Objectifs

Le Diplôme d'études spécialisées en dentisterie pédiatrique doit être suivi concurremment à la maîtrise en médecine dentaire option Dentisterie pédiatrique.
Cette double formation prépare des dentistes à une carrière clinique en dentisterie pédiatrique. Elle vise à former des dentistes prêts à aborder une carrière clinique ou d'enseignement et de recherche en dentisterie pédiatrique, en favorisant le développement de compétences cliniques, professionnelles et de recherche dans leur domaine respectif.
À la fin de son programme, le candidat peut se présenter à l'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED). La réussite de cet examen est un préalable à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec. Il est également éligible à se présenter à l'examen du Collège royal des chirurgiens du Canada.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Le D.E.S. (dentisterie pédiatrique) doit être suivi concurremment à la M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique. Le règlement pédagogique propre au programme est identique dans les deux programmes. Le Règlement se trouve avec la description de la M. Sc. (médecine dentaire) (2-300-1-3).
L'étudiant soumet une seule demande d'admission, ainsi que tous les documents requis, avant la date limite.
Sur sa demande d'admission, le candidat indique :
- l'option Dentisterie pédiatrique de la M.Sc. (médecine dentaire) comme premier choix;
- le diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) correspondant (dentisterie pédiatrique) comme deuxième choix.
Tout autre renseignement que le candidat juge pertinent. Une année de résidence multidisciplinaire ou l'équivalent est fortement recommandé.
Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.
Chaque candidat, citoyen canadien, reçoit une bourse durant la résidence. Il doit payer les droits de scolarité et autres frais exigibles à l'Université de Montréal pendant les neuf trimestres du programme. Les résidents peuvent également appliquer pour des bourses d'études si ces dernières sont disponibles.

Structure du programme

Le diplôme d'études spécialisées en dentisterie pédiatrique comporte 79 crédits répartis sur 3 années (9 trimestres).

Segment 70

Les crédits du D.E.S. sont répartis de la façon suivante : 72 crédits obligatoires, 4 à 7 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 72 crédits.

DER 6033	1	Matériaux dentaires 1
DER 6034	1	Matériaux dentaires 2
DER 60741	0	Endodontie pédiatrique clinique 1.1
DER 60742	0	Endodontie pédiatrique clinique 1.2
DER 60743	0.5	Endodontie pédiatrique clinique 1.3
DER 6075	2	Endodontie pédiatrique théorique
DER 60841	0	Endodontie pédiatrique clinique 2.1
DER 60842	0	Endodontie pédiatrique clinique 2.2
DER 60843	0.5	Endodontie pédiatrique clinique 2.3
DER 60941	0	Endodontie pédiatrique clinique 3.1
DER 60942	0	Endodontie pédiatrique clinique 3.2
DER 60943	0.5	Endodontie pédiatrique clinique 3.3
DER 6120	1	Bioéthique et dentisterie légale
DER 6230	1	Multidisciplinarité et traitement
PDT 49521	0	Introduction à la pédiatrie 1
PDT 49522	0	Introduction à la pédiatrie 2
PDT 49523	0	Introduction à la pédiatrie 3
PDT 49524	0	Introduction à la pédiatrie 4
PDT 49525	0	Introduction à la pédiatrie 5
PDT 49526	0	Introduction à la pédiatrie 6
PDT 49527	0	Introduction à la pédiatrie 7
PDT 49528	0	Introduction à la pédiatrie 8
PDT 49529	3	Introduction à la pédiatrie 9
PDT 49541	0	Pédiatrie clinique 1.1
PDT 49542	0	Pédiatrie clinique 1.2
PDT 49543	1	Pédiatrie clinique 1.3
PDT 49561	0	Pédiatrie clinique 2.1
PDT 49562	0	Pédiatrie clinique 2.2
PDT 49563	1	Pédiatrie clinique 2.3
SAB 6062	2	Céphalométrie
SAB 6070	0.5	Techniques avancées en dentisterie pédiatrique
SAB 6100	1	Préclinique orthodontique pédiatrique
SAB 6101	2	Diagnostic orthodontie pédiatrique
SAB 6102	2	Biomécanique orthodontie pédiatrique
SAB 61141	0	Analyse de cas 1.1
SAB 61142	0	Analyse de cas 1.2
SAB 61143	0.5	Analyse de cas 1.3
SAB 62141	0	Analyse de cas 2.1
SAB 62142	0	Analyse de cas 2.2
SAB 62143	0.5	Analyse de cas 2.3
SAB 6290	1	Orthodontie pédiatrique
SAB 6300A	1	Dentisterie préventive 1
SAB 6300B	1	Dentisterie préventive 2
SAB 6307A	1.5	Orthodontie interceptive 1
SAB 6307B	0.5	Orthodontie interceptive 2
SAB 63141	0	Analyse de cas 3.1
SAB 63142	0	Analyse de cas 3.2
SAB 63143	1	Analyse de cas 3.3

SAB 6325A	2	Croissance et développement 1
SAB 6325B	2	Croissance et développement 2
SAB 6340A	0.5	Dentisterie pédiatrique 1.1
SAB 6340B	0.5	Dentisterie pédiatrique 1.2
SAB 6340C	0.5	Dentisterie pédiatrique 1.3
SAB 6341A	3	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.1
SAB 6341B	3	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.2
SAB 6341C	1	Médecine dentaire pédiatrique clinique 1.3
SAB 6342A	0.5	Dentisterie pédiatrique 2.1
SAB 6342B	1	Dentisterie pédiatrique 2.2
SAB 6342C	0.5	Dentisterie pédiatrique 2.3
SAB 6343A	3	Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.1
SAB 6343B	3.5	Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.2
SAB 6343C	2	Médecine dentaire pédiatrique clinique 2.3
SAB 6344	1	Travaux bibliographiques
SAB 6345A	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 1.1
SAB 6345B	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 1.2
SAB 6345C	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 1.3
SAB 6345D	1	Urgence dentaire pédiatrique 2.1
SAB 6345E	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 2.2
SAB 6345F	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 2.3
SAB 6345G	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 3.1
SAB 6345H	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 3.2
SAB 6345I	0.5	Urgence dentaire pédiatrique 3.3
SAB 6346A	0.5	Dentisterie pédiatrique 3.1
SAB 6346B	0.5	Dentisterie pédiatrique 3.2
SAB 6346C	0.5	Dentisterie pédiatrique 3.3
SAB 6347A	3.5	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.1
SAB 6347B	3.5	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.2
SAB 6347C	2	Médecine dentaire pédiatrique clinique 3.3
SAB 6349	1.5	Sédation et anesthésie générale en dentisterie pédiatrique
SAB 6401	1	Appareils myofonctionnels
STO 6041	1	Pharmaco buccodentaire avancée
STO 6310	1	Chirurgie pédiatrique
STO 6312	1	Microbio buccodentaire avancée

Bloc 70B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 7 crédits.

DER 6130	1	Expertises
DER 6195	2	Dentisterie esthétique
DER 6222	1	Initiation à la dentisterie factuelle
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
SAB 6351	1	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 1
SAB 6352	2	Stage dentisterie pédiatrique des communautés vulnérables 2
STO 6306	1	Tissu osseux

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'approbation du directeur du programme, l'étudiant peut choisir un cours en lien avec son programme dans le répertoire des cours de 1er et de 2e cycles de l'Université de Montréal.

Table des matières

Introduction 6-1

Programmes de formation en recherche

2-581-1-0 Maîtrise en sciences vétérinaires - avec mémoire (M. Sc.) 6-2

2-581-1-1 Maîtrise en sciences vétérinaires - avec stage (M. Sc.) 6-4

3-581-1-0 Doctorat en sciences vétérinaires (Ph. D.) 6-5

Programmes de formation professionnelle

2-580-6-0 Microprog. de deuxième cycle en médecine des animaux de compagnie 6-6

2-590-1-1 Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires 6-7

2-590-1-7 Certificat d'internat de perfect. spécialisé en sciences appliquées vét. 6-11

2-592-6-0 Microprog. de 2e cycle en interface animal-homme-environnement et santé 6-14

2-592-6-1 Microprog. de 2e cycle en interventions en santé publique vétérinaire 6-14

2-590-1-2 D.E.S. en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations) 6-15

2-590-1-3 D.E.S. en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires (6 concentrations) 6-55

2-594-1-0 D.E.S. en médecine vétérinaire, option biomédecine vétérinaire 6-59

2-596-1-0 D.E.S. en médecine vétérinaire, option pathologie vétérinaire 6-61

2-597-1-0 D.E.S. en médecine vétérinaire, option diagnostic en laboratoire 6-62

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Information à jour le 7 août 2023.

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule faculté vétérinaire francophone en Amérique. Forte d'une tradition d'excellence plus que centenaire, elle offre à ses étudiant(e)s un enseignement de haute qualité. La Faculté détient l'agrément de la prestigieuse « American Veterinary Medical Association ». Cette reconnaissance lui confère un statut académique de niveau international. Formé(e)s tant au Canada que dans le reste du monde, ses professeur(e)s, ses chercheurs et chercheuses collaborent avec ceux et celles qui, ici et ailleurs, s'intéressent à la santé et au bien-être des animaux et à l'avancement des connaissances dans plusieurs domaines dont ceux des biotechnologies, de l'agroalimentaire et de la santé publique.

Située à Saint-Hyacinthe, technopole agroalimentaire, la Faculté de médecine vétérinaire abrite le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), le Centre de diagnostic vétérinaire de l'université de Montréal (CDVUM), ainsi que plusieurs groupes de recherche reconnus mondialement. Plus de 475 étudiant(e)s y reçoivent une formation professionnelle de premier cycle, le doctorat en médecine vétérinaire (DMV), qui leur permet de se qualifier pour l'exercice de la médecine vétérinaire. La Faculté propose une vaste offre de formation, comprenant des microprogrammes, des certificats, des programmes de formation en recherche aux études supérieures – maîtrise, doctorat et stages postdoctoraux. Les diplômé(e)s peuvent également y poursuivre un programme d'études spécialisées reconnu par les grands collèges nord-américains. Un programme conjoint de DMV-maîtrise existe également pour nos étudiant(e)s.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Faculté de médecine vétérinaire
Pavillon principal
3200 Sicotte, C. P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 2M2 Canada

Téléphone : 450 773-8521 (Saint-Hyacinthe), 514 343-8521 (Montréal)
Télécopieur : 450 778-8101
saefmv@medvet.umontreal.ca
www.fmv.umontreal.ca

	Tél. 514 343-6111
Département de biomédecine vétérinaire	poste 8229
Département de pathologie et microbiologie	poste 8240
Département de sciences cliniques	poste 8253

Direction

Doyen : David Francoz

Vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes: Marie Archambault

Vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle par interim : Pascal Dubreuil

Vice-doyen à la recherche : Younès Chorfi

Vice-doyen au personnel enseignant et à l'international et Secrétaire de Faculté : Mouhamadou Diaw

Directeur administratif : David Champigny

Directeurs des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Christopher Price (par interim)

Département de pathologie et microbiologie : Marie-Odile Benoit-Biancamano

Département de sciences cliniques : André Desrochers

Informations pratiques

Calendrier

Pour les étudiant(e)s du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une semaine avant et peuvent finir une semaine après les dates mentionnées au calendrier universitaire. Le calendrier facultaire précise ces informations. Pour les étudiant(e)s au certificat en technologie et innocuité des aliments, se référer au calendrier facultaire.

Congés fériés

Les étudiant(e)s de cinquième année au doctorat en médecine vétérinaire sont tenu(e)s d'assurer, lorsque requis, les activités cliniques les jours fériés.

Exercice de la profession

L'obtention du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ne confère pas le droit de pratiquer la médecine vétérinaire. L'obtention du droit de pratique est régie par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et le candidat ou la candidate à la profession doit se conformer aux exigences de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au :

Secrétaire
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, Bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7 Canada

Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et à la communauté. On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux et deux cliniques : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme et l'hôpital des équins, la Clinique ambulatoire et la Clinique des oiseaux de proie, ainsi que le Centre de diagnostic vétérinaire de l'Université de Montréal (CDVUM), une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue et une bibliothèque.

Microscopes et instruments chirurgicaux

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux.

Achats en cours de programme

L'étudiant(e) du programme de doctorat en médecine vétérinaire doit prévoir l'achat progressif de matériel.

Liste de programmes

Programmes de formation en recherche

Maîtrise en sciences vétérinaires

Options de la modalité avec mémoire : 2-581-1-0

- Biomédecine
- Épidémiologie
- Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
- Médecine des animaux de laboratoire
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Relation humain-animal
- Reproduction
- Sciences cliniques

Options de la modalité avec stage : 2-581-1-1
Pathologie et microbiologie
Santé publique vétérinaire

Doctorat en sciences vétérinaires 3-581-1-0

Options :
Biomédecine vétérinaire
Épidémiologie
Microbiologie
Pathologie
Pharmacologie
Relation humain-animal
Reproduction
Sciences cliniques

Programmes de formation professionnelle

Microprogramme de deuxième cycle en médecine des animaux de compagnie 2-580-6-0

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) 2-590-1-1

Options:
Ambulatoire équin
Médecine des animaux de compagnie
Médecine équine
Médecine mixte bovine et équine
Médecine porcine
Médecine zoologique
Mixte ambulatoire bovin-équin

Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires 2-590-1-7

Options :
Chirurgie des animaux de compagnie
Imagerie médicale des animaux de compagnie
Médecine de population des bovins laitiers
Médecine interventionnelle multi-espèces à dominance animaux de compagnie
Thériogénologie
Urgentologie et soins intensifs des animaux de compagnie
Urgentologie, soins intensifs et chirurgie

Microprogramme de deuxième cycle en interface animal-homme-environnement et santé 2-592-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en interventions en santé publique vétérinaire 2-592-6-1

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire

Options:

Sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations)	2-590-1-2
Sciences cliniques vétérinaires (6 concentrations)	2-590-1-3
Biomédecine vétérinaire	2-594-1-0
Pathologie vétérinaire	2-596-1-0
Diagnostic en laboratoire	2-597-1-0

Programmes de formation en recherche

2-581-1-0 Version 04 (E10)

Maîtrise en sciences vétérinaires – avec mémoire (M. Sc.)

Objectifs

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences vétérinaires, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent dans une discipline appropriée; cependant, seul le titulaire du D.M.V. est admissible à l'option Médecine des animaux de laboratoire
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences vétérinaires, option relation humain-animal, le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans le domaine des sciences humaines ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

Sur demande du comité d'admission, les candidats devront se présenter à une entrevue.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :
- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation du directeur de recherche.

1.2 Exigences et informations supplémentaires

- Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé pour

l'option Sciences cliniques.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

Structure du programme

La maîtrise avec mémoire comporte 45 crédits. Elle est offerte selon 10 options:
- option biomédecine (segment 70),
- option épidémiologie (segment 71),
- option microbiologie (segment 72),
- option pathologie (segment 73),
- option reproduction (segment 74),
- option sciences cliniques (segment 75),
- option pharmacologie (segment 76),
- option médecine des animaux de laboratoire (segment 78),
- option hygiène vétérinaire et innocuité des aliments (segment 79),
- option relation humain-animal (segment 81)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 6670	2	Communication scientifique vétérinaire
MMV 66751	0	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 1
MMV 66752	0	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 2
MMV 66753	2	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 3

Bloc 01B

Choix - 3 crédits.

Bloc 01C Recherche et mémoire

Obligatoire - 32 crédits.

MMV 6720	17	Recherche
MMV 6721	15	Mémoire

Segment 70 Propre à l'option biomédecine

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

PAA 6614	3	Nutrition animale
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6674	3	Épidémiologie 1

Segment 71 Propre à l'option épidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

MMV 6684	1	Traitement et analyse de données en recherche vétérinaire
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2
PTM 6677	1	Ateliers de recherche
PTM 6686	3	Épidémiologie spatiale
PTM 6700	2	Méthodologies de recherche en médecine vétérinaire

Segment 72 Propre à l'option microbiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

PTM 6608	1	Pathogenèse bactérienne
PTM 6677	1	Ateliers de recherche
PTM 6700	2	Méthodologies de recherche en médecine vétérinaire
PTM 6701	2	Immunologie vétérinaire
PTM 6702	1	Maladies virales émergentes et zoonotiques
PTM 6703	1	Virologie vétérinaire
PTM 6704	1	Parasitologie cellulaire et moléculaire

Segment 73 Propre à l'option pathologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.
L'étudiant peut choisir 3 crédits parmi la liste des cours de programmes d'études de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable.

PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6705	3	Problèmes en pathologie vétérinaire 1

Segment 74 Propre à l'option reproduction

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Segment 75 Propre à l'option sciences cliniques

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6700	1	Santé animale et science des données
MEV 6705	1	Santé animale et économie
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6684	1	Traitement et analyse de données en recherche vétérinaire
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6674	3	Épidémiologie 1

PTM 6675	3	Épidémiologie 2
PTM 6700	2	Méthodologies de recherche en médecine vétérinaire
SPV 6500	2	Méthodes quantitatives : études de cas

Segment 76 Propre à l'option pharmacologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PAA 6651	3	Conception expérimentale et statistiques
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur

Segment 78 Propre à l'option médecine des animaux de laboratoire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 78A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1

Segment 79 Propre à l'option hygiène vétérinaire et innocuité des aliments

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 79A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

MMV 6612	3	Analyse du risque
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6677	1	Ateliers de recherche
PTM 6700	2	Méthodologies de recherche en médecine vétérinaire
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Segment 81 Propre à l'option relation humain-animal

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires dont 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

MEV 6729	3	Médecine du comportement 1
MEV 6730	3	Médecine du comportement 2
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2
SPV 6500	2	Méthodes quantitatives : études de cas
SPV 6501W	2	Analyse du risque en santé publique vétérinaire
SPV 6510	2	Épidémiologie vétérinaire appliquée
SPV 6520	2	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV 6531	2	Économie des santés humaine et animale
SPV 6535	2	Santé mondiale et SPV
SPV 6550	1	Communication, leadership et transdisciplinarité

Programme 2-581-1-1 Version 01 (H11)

Maîtrise en sciences vétérinaires – avec stage (M. Sc.)

Objectifs

Option Pathologie et microbiologie

L'Option offre une formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.

Option Santé publique vétérinaire

Le programme a pour objectif de former des professionnels préparés aux enjeux spécifiques de la pratique en santé publique et capables de répondre aux défis grandissants posés par l'évolution de l'interface des populations animales et humaines, tant aux niveaux provincial, régional qu'international. Il privilégie une approche appliquée, transdisciplinaire et sensible aux problématiques internationales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais
- Avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

De plus, pour être admissible à l'option Santé publique, le candidat doit :

- avoir complété le microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme, environnement et santé et 8 crédits du microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire, offert à compter de l'hiver 2012.
- avoir obtenu au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- et, pour la modalité avec travaux dirigés, avoir une expérience professionnelle en santé publique vétérinaire reconnue par le comité d'admission.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé selon le projet de stage ou de travaux dirigés.
Pour les étudiants n'ayant pas suivi le programme de D.M.V., une scolarité complémentaire pourra être exigée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux

Structure du programme

La maîtrise sans mémoire comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :
- option Pathologie et microbiologie (segment 80),
- option Santé publique vétérinaire qui est offerte avec stage ou travaux dirigés (segment 81).

Segment 80 Propre à l'option Pathologie et microbiologie

Tous les crédits de l'Option sont à option, de 15 à 17 crédits sont attribués à des travaux dirigés.

Bloc 80A

Option - Minimum 28 crédits, maximum 30 crédits.
Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté.
.

Bloc 80B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 17 crédits.

Segment 81 Propre à l'option Santé publique vétérinaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires, 8 crédits à option et 15 crédits de stage ou de travaux dirigés.

Bloc 81A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6500	2	Méthodes quantitatives : études de cas
SPV 6510	2	Épidémiologie vétérinaire appliquée
SPV 6520	2	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV 6525	2	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV 6530	2	Systèmes et écosystèmes : approches en SPV
SPV 6550	1	Communication, leadership et transdisciplinarité

Bloc 81B

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6511	2	Design épidémiologique en SPV
SPV 6513	2	Surveillance et SPV
SPV 6514	2	Investigations et interventions en SPV
SPV 6515	2	Évaluation de programmes en SPV
SPV 6531	2	Économie des santés humaine et animale
SPV 6532	1	Gestion et administration en SPV

Bloc 81C

Option - 8 crédits.

PTM 4912	2	Éthique en santé publique
SPV 4903	2	Analyse du risque en médecine vétérinaire
SPV 6512	1	Outils informatiques en SPV
SPV 6516	1	Mesures d'urgence en SPV
SPV 6535	2	Santé mondiale et SPV

Bloc 81D Stage

Obligatoire - 15 crédits.

SPV 6600	15	Stage en SPV

Bloc 81D Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

SPV 6599	15	Travaux dirigés en SPV

Programme 3-581-1-0 Version 03 (A21)

Doctorat en sciences vétérinaires (Ph. D.)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en sciences vétérinaires, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) en sciences vétérinaires ou d'un diplôme de 2e cycle dans un domaine des sciences biologiques ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en sciences vétérinaires, option relation humain-animal, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) dans le domaine des sciences humaines ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir obtenu la confirmation qu'un professeur de la Faculté de médecine vétérinaire accepte d'assumer la direction de votre projet de recherche

Sur demande du comité d'admission, les candidats devront se présenter à une entrevue.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'acceptation du directeur de recherche.

2. Scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).
La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent.

Objectifs

Le doctorat de recherche en sciences vétérinaires est offert avec les options suivantes :

- biomédecine vétérinaire
- épidémiologie,
- microbiologie,
- pathologie,
- pharmacologie,
- relation humain-animal
- reproduction
- sciences cliniques

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits répartis de façon identique parmi les options suivantes :
- option Microbiologie (segment 70) *,

- option Reproduction (segment 71),
- option Pathologie (segment 72),
- option Épidémiologie (segment 73),
- option Pharmacologie (segment 75)
- option Sciences cliniques (segment 76)
- option Biomédecine vétérinaire (segment 77).
- option Relation humain-animal (segment 78)

*Seul le Segment 70 - Propre à l'option Microbiologie est publié aux fins d'exemple.

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

Segment 01

Tous les crédits de ce segment sont obligatoires.

Bloc 01A Recherche et thèse

Obligatoire - 86 crédits.

MMV 7002	0	Examen général
MMV 7025	86	Thèse

Segment 70* Propre à l'option Microbiologie

Tous les crédits de l'option sont obligatoires, 86 des crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

MMV 70001	0	Ateliers de recherche 1
MMV 70002	0	Ateliers de recherche 2
MMV 70003	0	Ateliers de recherche 3
MMV 70004	0	Ateliers de recherche 4
MMV 70005	0	Ateliers de recherche 5
MMV 70006	2	Ateliers de recherche 6
MMV 70011	0	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 1
MMV 70012	0	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 2
MMV 70013	0	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 3
MMV 70014	0	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 4
MMV 70015	0	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 5
MMV 70016	2	Séminaires de recherche en sciences vétérinaires 6

Programmes de formation professionnelle

Programme 2-580-6-0 Version 01 (H10)

Microprogramme de deuxième cycle en médecine des animaux de compagnie

Objectifs

Le microprogramme vise à approfondir les connaissances médicales des médecins vétérinaires qui recherchent une formation structurée. Ces derniers seront en mesure de traduire leurs apprentissages par des pratiques améliorées et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de leurs connaissances de façon autonome.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (médecine des animaux de compagnie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en médecine vétérinaire décerné par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent en médecine vétérinaire
- avoir un permis d'exercice de la médecine vétérinaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou avoir les qualifications d'admissibilité à ce permis
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de 9 trimestres à compter de l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée de un an.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

MMV 6507	1	Pharmacologie clinique vétérinaire 1
MMV 6551	3	Animaux de compagnie: médecine interne 1
MMV 6552	2	Animaux de compagnie: médecine interne 2
MMV 6553	2	Animaux de compagnie: médecine interne 3

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

MMV 5001F	1	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5001G	1	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5001H	1	Séminaire de formation clinique vétérinaire
MMV 5002E	1	Ateliers de formation clinique vétérinaire
MMV 5002H	1	Ateliers de formation clinique vétérinaire
MMV 5003B	1	Activités dirigées vétérinaires
MMV 5003G	1	Activités dirigées vétérinaires

Bloc 70C

Option - Minimum 5 crédits, maximum 7 crédits.

MMV 6500A	1	Dermatologie 1 : introduction
MMV 6500B	1	Dermatologie 2 : dermatoses
MMV 6500C	1	Dermatologie 3 : maladies; traitements
MMV 6502A	1	Neurologie canine et féline 1
MMV 6502C	1	Neurologie clinique vétérinaire 3
MMV 6502E	2	Neurologie clinique canine et féline
MMV 6503B	1	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 2
MMV 6504	1	Animaux de compagnie : thériogénologie 1
MMV 6505	1	Troubles du comportement félin
MMV 6506	1	Troubles du comportement canin
MMV 6508	1	Pharmacologie clinique vétérinaire 2
MMV 6510B	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510C	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510D	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510F	1	Ateliers de formation pratique

MMV 6510H	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510I	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510J	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510K	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510L	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510M	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510N	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510Q	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510R	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510S	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510T	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510U	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510V	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510W	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510X	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510Y	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6510Z	1	Ateliers de formation pratique
MMV 6511	1	Petits mammifères de compagnie
MMV 6518A	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518B	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518C	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518D	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518E	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6518F	1	Animaux de compagnie : activités dirigées
MMV 6520	2	Animaux de compagnie : oncologie
MMV 6522	2	Animaux de compagnie : zoonoses parasitaires
MMV 6524	2	Parasitoses chez les animaux de compagnie

Programme 2-590-1-1 Version 08 (E23)

Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle court vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes; le sens de l'organisation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Évaluation et sanction

La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages. L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire.
Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

Structure du programme

Le certificat comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : de 5 à 45 crédits obligatoires et de 0 à 40 crédits à option. Il inclut un tronc commun (segment 01) et est offert selon les sept options suivantes:
- option médecine des animaux de compagnie (segment 70)
- option médecine équine (segment 72)
- option médecine porcine (segment 73)
- option médecine zoologique (segment 74)
- option ambulatoire équin (segment 78)
- option médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratique ambulatoire (segment 79)
- option médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratique hospitalière (segment 80)
- option médecine et chirurgie des animaux de la ferme : pratiques ambulatoire et hospitalière (segment 81)
- option médecine des animaux de la ferme et équine : pratique ambulatoire (segment 82)
- option médecine des animaux de la ferme et équine : pratique hospitalière (segment 83)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401A	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401B	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474	3	Séminaires de sciences cliniques

Segment 70 Propre à l'option médecine des animaux de compagnie

Le segment 70 comporte 40 crédits à option.

Bloc 70A Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6406A	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406B	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406C	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406D	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406J	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406K	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6407A	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407B	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407C	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407D	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407G	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407H	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407J	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6407K	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie

MEV 6408D	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408E	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408F	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408G	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408H	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6411A	2	Stage: ophtalmologie chez animaux de compagnie
MEV 6412A	2	Stage: imagerie médicale - animaux de compagnie
MEV 6412B	2	Stage : imagerie médicale animaux de compagnie
MEV 6413A	2	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6413B	2	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6413C	2	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6413D	2	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6419A	2	Stage: dermatologie chez animaux de compagnie
MEV 6419B	2	Stage: dermatologie chez animaux de compagnie
MEV 6422A	2	Stage: oncologie - animaux de compagnie
MEV 6422B	2	Stage: oncologie - animaux de compagnie
MEV 6424A	2	Stage: neurologie - animaux de compagnie
MEV 6424B	2	Stage: neurologie - animaux de compagnie
MEV 6451A	2	Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451B	2	Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451C	2	Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451D	2	Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451E	2	Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6451F	2	Stage : pratique générale animaux de compagnie
MEV 6452A	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452B	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452C	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452D	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452E	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452F	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6453A	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453B	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453C	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453D	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453E	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453F	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6454A	2	Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454B	2	Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454C	2	Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454D	2	Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454E	2	Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6454F	2	Stage : pratiques privées animaux de compagnie
MEV 6465A	2	Stage : dentisterie des animaux de compagnie

Segment 72 Propre à l'option médecine équine

Le segment 72 comporte 40 crédits à option.

Bloc 72A Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6403A	2	Stage: médecine interne équine
MEV 6403B	2	Stage: médecine interne équine
MEV 6403C	2	Stage: médecine interne équine
MEV 6403D	2	Stage : médecine interne équine
MEV 6403K	2	Stage: médecine interne équine
MEV 6404A	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6404B	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6404C	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6404D	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6404K	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6405A	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405B	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405G	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405H	2	Stage : reproduction équine
MEV 6414A	2	Stage: anesthésiologie soins intensifs équins
MEV 6414B	2	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins
MEV 6414C	2	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins
MEV 6414D	2	Stage : anesthésiologie soins intensifs équins
MEV 6420A	2	Stage: médecine sportive équine
MEV 6420B	2	Stage: médecine sportive équine
MEV 6420C	2	Stage: médecine sportive équine
MEV 6420D	2	Stage: médecine sportive équine
MEV 6420E	2	Stage: médecine sportive équine
MEV 6420F	2	Stage: médecine sportive équine
MEV 6457A	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457B	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457C	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457D	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457E	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457F	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6458A	2	Stage : imagerie équine
MEV 6458B	2	Stage : imagerie équine
MEV 6458C	2	Stage : imagerie équine
MEV 6458D	2	Stage : imagerie équine
MEV 6458E	2	Stage : imagerie équine
MEV 6458F	2	Stage : imagerie équine
MEV 6459A	2	Stage: externe en pratique équine
MEV 6459B	2	Stage: externe en pratique équine
MEV 6459C	2	Stage: externe en pratique équine
MEV 6459D	2	Stage: externe en pratique équine
MEV 6459E	2	Stage: externe en pratique équine
MEV 6459F	2	Stage: externe en pratique équine

Segment 73 Propre à l'option médecine porcine

Le segment 73 comporte 40 crédits obligatoires.

Bloc 73A Stages

Obligatoire - 40 crédits.

MMV 6462E	2	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462F	2	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462G	2	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462H	2	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462J	2	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6462K	2	Stage: médecine et chirurgie porcines
MMV 6463E	2	Stage : production porcine
MMV 6463F	2	Stage : production porcine
MMV 6463G	2	Stage : production porcine

MMV 6463H	2	Stage : production porcine
MMV 6463J	2	Stage : production porcine
MMV 6463K	2	Stage : production porcine
MMV 6463L	2	Stage : production porcine
MMV 6463M	2	Stage : production porcine
PTM 6461E	2	Stage: pathologie porcine
PTM 6461F	2	Stage: pathologie porcine
PTM 6461G	2	Stage : pathologie porcine
PTM 6461H	2	Stage : pathologie porcine
PTM 6461J	2	Stage : pathologie porcine
PTM 6461K	2	Stage : pathologie porcine

Segment 74 Propre à l'option médecine zoologique

Le segment 74 comporte 40 crédits à option.

Bloc 74A Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6416A	2	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416B	2	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416C	2	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416D	2	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416E	2	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6416F	2	Stage: anesthésie des animaux de zoo
MEV 6447A	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447B	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447C	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447D	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447E	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447F	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447G	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447H	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447J	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6447K	2	Stage: médecine des animaux de zoo
MEV 6450A	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450B	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450C	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450D	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450E	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450F	2	Stage: chirurgie des animaux de zoo
MEV 6450G	2	Stage : chirurgie aviaire
MEV 6450H	2	Stage : chirurgie aviaire
MEV 6450J	2	Stage : chirurgie aviaire
MEV 6450K	2	Stage : chirurgie aviaire
PTM 6453A	2	Stage: pathologie aviaire 1
PTM 6453B	2	Stage: pathologie aviaire 1
PTM 6458C	2	Stage: pathologie aviaire 2
PTM 6458D	2	Stage: pathologie aviaire 2
PTM 6458E	2	Stage: pathologie aviaire 2
PTM 6458F	2	Stage: pathologie aviaire 2

Segment 78 Propre à l'option ambulatoire équin

Le segment 78 comporte 40 crédits obligatoires.

Bloc 78A Stages

Obligatoire - 40 crédits.

MEV 6457A	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457B	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457C	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457D	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457E	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457F	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457G	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457H	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457I	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457J	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457K	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457L	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457M	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457N	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457O	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457P	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457Q	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457R	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457S	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457T	2	Stage : ambulatoire équin

Segment 79 Propre à l'option méd. et chir./animaux /ferme : pratique ambulatoire

Le segment 79 comporte 40 crédits à option.

Bloc 79A Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6402A	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402B	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402C	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6421A	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421B	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421C	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421D	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421E	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421F	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421G	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6455A	2	Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6455B	2	Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6455C	2	Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6456A	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456B	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456C	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456D	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456E	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456F	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456G	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456H	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456I	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456J	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6474A	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474B	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474C	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474D	2	Stage: médecine de population bovine 2

MEV 6474E	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474F	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474G	2	Stage: médecine de population bovine 2

Segment 80 Propre à l'option méd. et chir./animaux/ferme: pratique hospitalière

Le segment 80 comporte 40 crédits à option.

Bloc 80A Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6400A	2	Stage : médecine interne bovine
MEV 6400B	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400C	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400D	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400E	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400F	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400G	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400H	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400I	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400J	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400K	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400L	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6401A	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401B	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401C	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401D	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401E	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401F	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401G	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401H	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401I	2	Stage: chirurgie bovine
MEV 6401J	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401K	2	Stage : chirurgie bovine

Segment 81 Propre à l'option méd. et chir./animaux/ferme: prat. ambul./hospit.

Le segment 81 comporte 40 crédits à option.

Bloc 81A Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6400A	2	Stage : médecine interne bovine
MEV 6400B	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400C	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400D	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400E	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400F	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400G	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400H	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400J	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400K	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6401A	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401B	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401C	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401D	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401E	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401F	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401G	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401H	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401I	2	Stage: chirurgie bovine
MEV 6401J	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401K	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6402A	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402B	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402C	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402D	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402E	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402F	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402G	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402H	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6421A	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421B	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421C	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421D	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421E	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421F	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421G	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6455A	2	Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6455B	2	Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6455C	2	Stage: investigations spécialisées bovin
MEV 6456A	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456B	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456C	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456D	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456E	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456F	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456G	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456H	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456I	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456J	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6474A	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474B	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474C	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474D	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474E	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474F	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474G	2	Stage: médecine de population bovine 2

Segment 82 Propre à l'option médecine des animaux/ferme et équine : prat. ambul.

Le segment 82 comporte 40 crédits obligatoires.

Bloc 82A Stages

Obligatoire - 40 crédits.

MEV 6456A	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456B	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456C	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456D	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456E	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456F	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456G	2	Stage : ambulatoire bovin

MEV 6456H	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456I	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6456J	2	Stage : ambulatoire bovin
MEV 6457A	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457B	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457C	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457D	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457E	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457F	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457G	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457H	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457I	2	Stage : ambulatoire équin
MEV 6457J	2	Stage : ambulatoire équin

Segment 83 Propre à l'option médecine des animaux/ferme et équine : prat. hospi.

Le segment 83 comporte 40 crédits à option.

Bloc 83A Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6400A	2	Stage : médecine interne bovine
MEV 6400B	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400C	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400D	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400E	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400F	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400G	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6400H	2	Stage: médecine interne bovine
MEV 6401A	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401B	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401C	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401D	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401E	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401F	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401G	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6401H	2	Stage : chirurgie bovine
MEV 6403A	2	Stage: médecine interne équine
MEV 6403B	2	Stage: médecine interne équine
MEV 6403C	2	Stage: médecine interne équine
MEV 6403D	2	Stage : médecine interne équine
MEV 6403K	2	Stage: médecine interne équine
MEV 6404A	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6404B	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6404C	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6404D	2	Stage : chirurgie équine
MEV 6404K	2	Stage : chirurgie équine

Programme 2-590-1-7 Version 01 (E20)

Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires

Objectifs

Ce programme intensif de formation professionnelle (clinique) d'une durée d'une année vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux dans une discipline donnée, la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes et l'aptitude à la communication orale et écrite.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir complété un internat ou avoir une expérience jugée équivalente en pratique privée

Les étudiants doivent avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme

Le certificat comporte 45 crédits. Il est offert selon les sept options suivantes :
- option Médecine de population des bovins laitiers (segment 70)
- option Thériogénologie (segment 71)
- option Médecine interventionnelle multi-espèces à dominance animaux de compagnie (segment 72)
- option Chirurgie des animaux de compagnie (segment 73)
- option Imagerie médicale des animaux de compagnie (segment 74)
- option Urgentologie et soins intensifs des animaux de compagnie (segment 75)
- option Urgentologie, soins intensifs et chirurgie (segment 76)

Segment 70 Propre à l'option Médecine de population des bovins laitiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 70B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6421A	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421B	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421C	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421D	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421E	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421F	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421G	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421H	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421J	2	Stage: médecine de population bovine 1

MEV 6421K	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421L	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6421Q	2	Stage: médecine de population bovine 1
MEV 6474A	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474B	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474C	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474D	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474E	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474F	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474G	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474H	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6474J	2	Stage: médecine de population bovine 2
MEV 6475A	2	Stage: Médecine de population bovine 3

Segment 71 Propre à l'option Thériogénologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 71A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 71B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6402A	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402B	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402C	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402D	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402E	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402F	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402G	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6402H	2	Stage: reproduction bovine 1
MEV 6405A	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405B	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405G	2	Stage: reproduction équine
MEV 6405H	2	Stage : reproduction équine
MEV 6408D	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408E	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408F	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408G	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6408H	2	Stage: reproduction - animaux de compagnie
MEV 6409G	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409H	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409J	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409K	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409L	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409M	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409N	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409O	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409P	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6409Q	2	Stage: obstétrique bovine
MEV 6415C	2	Stage: reproduction bovine 2
MEV 6415D	2	Stage: reproduction bovine 2
MEV 6415E	2	Stage: reproduction bovine 2
MEV 6415F	2	Stage: reproduction bovine 2
MEV 6415G	2	Stage : reproduction bovine 2
MEV 6415H	2	Stage : reproduction bovine 2
PTM 6452A	2	Stage : microbiologie
PTM 6452C	2	Stage : microbiologie
PTM 6452D	2	Stage : microbiologie
PTM 6452E	2	Stage : microbiologie
PTM 6452F	2	Stage : microbiologie

Segment 72 Propre à l'option Méd. inter. multi-espèces à dominance anim.de comp.

Tous les crédits de cette option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 72B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

MEV 6406A	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6406B	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6407A	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6412A	2	Stage: imagerie médicale - animaux de compagnie
MEV 6423A	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423B	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423C	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423D	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423E	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423F	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423G	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423H	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423I	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423J	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423K	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423L	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423M	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423N	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6423O	2	Stage : médecine interventionnelle multi-espèces
MEV 6452A	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1

Segment 73 Propre à l'option Chirurgie des animaux de compagnie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 73A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 73B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6413C	2	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie

MEV 6424B	2	Stage: neurologie - animaux de compagnie
MEV 6452F	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6460A	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460B	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460C	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460D	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460E	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460F	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460G	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460H	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460I	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460J	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460K	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460L	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460M	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460N	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460O	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460P	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460Q	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460R	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie

Segment 74 Propre à l'option Imagerie médicale des animaux de compagnie

Tous les crédits de cette option sont obligatoires.

Bloc 74A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 74B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

MEV 6461A	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461B	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461C	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461D	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461E	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461F	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461G	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461H	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461I	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6461J	2	Stage: radiologie vétérinaire spécialisée
MEV 6462A	2	Stage: échographie vétérinaire spécialisée
MEV 6462B	2	Stage: échographie vétérinaire spécialisée
MEV 6462C	2	Stage: échographie vétérinaire spécialisée
MEV 6462D	2	Stage: échographie vétérinaire spécialisée
MEV 6462E	2	Stage: échographie vétérinaire spécialisée
MEV 6462F	2	Stage: échographie vétérinaire spécialisée
MEV 6462G	2	Stage: échographie vétérinaire spécialisée
MEV 6463A	2	Stage: médecine spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6463B	2	Stage: médecine spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6464A	2	Stage: méd. spéc.-grands animaux/boiterie équine

Segment 75 Propre à l'option Urgentologie / soins intensifs des animaux de comp.

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 40 crédits de stages (option).

Bloc 75A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 75B Stages

Option - 40 crédits.

MEV 6406J	2	Stage: médecine interne chez animaux de compagnie
MEV 6407J	2	Stage: chirurgie des animaux de compagnie
MEV 6412B	2	Stage : imagerie médicale animaux de compagnie
MEV 6413D	2	Stage : anesthésie chez animaux de compagnie
MEV 6424B	2	Stage: neurologie - animaux de compagnie
MEV 6452C	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452D	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452E	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452F	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452G	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452H	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452I	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452J	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452K	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452L	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452M	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6453C	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453D	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453E	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453F	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453G	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453H	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2
MEV 6453I	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 2

Segment 76 Propre à l'option Urgentologie, soins intensifs et chirurgie

Tous les crédits de cette option sont obligatoires..

Bloc 76A

Obligatoire - 5 crédits.

MMV 6401C	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6401D	1	Atelier de sciences cliniques
MMV 6474A	3	Séminaires de sciences cliniques

Bloc 76B Stages

Obligatoire - 40 crédits.

MEV 6452C	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452D	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452E	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452F	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452G	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452H	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452I	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452J	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452K	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1
MEV 6452L	2	Stage : urgentologie des animaux de compagnie 1

MEV 6460A	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460B	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460C	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460D	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460E	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460F	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460G	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460H	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460I	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie
MEV 6460J	2	Stage: chirurgie spécialisée-animaux de compagnie

Programme 2-592-6-0 Version 01 (A14)

Microprogramme de deuxième cycle en interface animal-homme-environnement et santé

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- de comprendre et d'appliquer des outils pour décrire et analyser des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire, dont celles relatives aux zoonoses, aux toxi-infections alimentaires, à l'agroenvironnement et à la sécurité alimentaire;
- d'appliquer leurs compétences en accord avec une approche écosystémique de la santé qui tient compte du contexte global dans lequel évolue la santé publique vétérinaire (aspects socioculturels, politiques, économiques) à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (interface animal-homme-environnement et santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- dans le cas où ils n'ont pas été complétés, suivre les cours SPV 6400A, B et C Introduction à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent durant la 1re année d'inscription au microprogramme
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6500	2	Méthodes quantitatives : études de cas
SPV 6510	2	Épidémiologie vétérinaire appliquée
SPV 6520	2	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV 6525	2	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV 6530	2	Systèmes et écosystèmes : approches en SPV
SPV 6550	1	Communication, leadership et transdisciplinarité

Bloc 70B

Option - 4 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6330	2	Protection de la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SPV 6501W	2	Analyse du risque en santé publique vétérinaire
SPV 6512	1	Outils informatiques en SPV
SPV 6516	1	Mesures d'urgence en SPV
SPV 6535	2	Santé mondiale et SPV
UQM 6814	3	Comm./prévention, promo./protect. santé (COM7814)

Programme 2-592-6-1 Version 01 (A14)

Microprogramme de deuxième cycle en interventions en santé publique vétérinaire

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

- d'appliquer et développer des outils et des stratégies d'action adaptés aux réalités de la pratique en santé publique vétérinaire (design d'études épidémiologiques, d'enquêtes, de stratégies de surveillance, de collecte de données, de mesures d'urgence, de gestion, etc.) et de recommander des politiques et des mesures d'action pour la prévention et le contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire
- d'évaluer des programmes de prévention et de contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire (analyses d'efficacité, analyses coût-bénéfice et autres types d'évaluations)
- d'intégrer l'approche transdisciplinaire et multi-organisationnelle en affirmant un rôle de leadership à la pratique de la santé publique vétérinaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (intervention en santé publique vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
- dans le cas où ils n'ont pas été complétés, suivre les cours SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent durant la première année d'inscription au microprogramme
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Document additionnel à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans. La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6511	2	Design épidémiologique en SPV
SPV 6513	2	Surveillance et SPV
SPV 6514	2	Investigations et interventions en SPV
SPV 6515	2	Évaluation de programmes en SPV
SPV 6531	2	Économie des santés humaine et animale
SPV 6532	1	Gestion et administration en SPV

Bloc 70B

Option - 4 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6330	2	Protection de la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SPV 6501W	2	Analyse du risque en santé publique vétérinaire
SPV 6512	1	Outils informatiques en SPV
SPV 6516	1	Mesures d'urgence en SPV
SPV 6535	2	Santé mondiale et SPV

Programme 2-590-1-2 Version 03 (H06)

D.E.S. en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires

(10 concentrations)

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S. en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais pour l'examen du collège de spécialité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (section VI - Évaluation des apprentissages, articles 24 à 40).
L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S. Tout étudiant qui

s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII - Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation, articles 41 et 42).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

Le D.E.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).
Il est offert selon les concentrations suivantes :
- concentration Chirurgie (segment 70),
- concentration Médecine interne (segment 71),
- concentration Thériogénologie (segment 72),
- concentration Médecine population animale - bovins laitiers (segment 73),
- concentration Anesthésiologie (segment 74),
- concentration Neurologie (segment 75),
- concentration Dermatologie (segment 76),
- concentration Imagerie médicale (segment 77),
- concentration Médecine zoologique (segment 78),
- concentration Urgentologie et soins intensifs (segment 79).

Segment 70 Propre à l'option Chirurgie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 70C

Choix - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 70D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3

MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2

MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 70E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2

MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 71 Propre à l'option Médecine interne

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 71B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 71C

Choix - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 71D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4

MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3

MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 71E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3

MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1

PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 71F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 72 Propre à l'option Thériogénologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 72B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 72C

Choix - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 72D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1

MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4

MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 72E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3

MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1

PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 72F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 73 Propre à l'option Médecine de population animale - bovins laitiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 73B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 73C

Choix - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 73D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2

MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1

MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 73E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4

MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 73F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique

MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 74 Propre à l'option Anesthésiologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 74B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MEV 6804	2	Anesthésiologie vétérinaire 4
MEV 6805	2	Anesthésiologie vétérinaire 5
MEV 6806	2	Anesthésiologie vétérinaire 6
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 74C

Choix - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 74D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2

MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1

MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 74E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1

MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 74F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 75 Propre à l'option Neurologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 75B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 75C

Choix - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 75D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1

MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2

MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 75E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1

MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 75F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 76 Propre à l'option Dermatologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 76B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 76C

Choix - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 76D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2

MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3

MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 76E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2

MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 76F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 77 Propre à l'option Imagerie médicale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 77B

Option - 6 crédits.

Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 77C

Choix - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

Bloc 77D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4

MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie

MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 77E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1

MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 77F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 78 Propre à l'option Médecine zoologique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 78A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 78B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6600	2	Anesthésiologie vétérinaire 1
MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3

MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 78C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 78D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1

MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie

MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 78E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1

MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 78F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 79 Propre à l'option Urgentologie et soins intensifs

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 84 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 79B

Option - 6 crédits.
Les cours MEV 66181 et MEV 66182 sont équivalents au cours MEV 6618.
Les cours MEV 66191 et MEV 66192 sont équivalents au cours MEV 6619.
Les cours MEV 66201 et MEV 66202 sont équivalents au cours MEV 6620.

MEV 6601	2	Anesthésiologie vétérinaire 2
MEV 6602	2	Anesthésiologie vétérinaire 3
MEV 6609	2	Dermatologie 1
MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 66181	0	Médecine interne 1.1
MEV 66182	2	Médecine interne 1.2
MEV 66191	0	Médecine interne 2.1
MEV 66192	2	Médecine interne 2.2
MEV 66201	0	Médecine interne 3.1
MEV 66202	2	Médecine interne 3.2
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6658	3	Soins intensifs
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6683	3	Urgentologie
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2

MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 79C

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6623	3	Chirurgie spéciale : grands animaux
MEV 6626	3	Causes d'infertilité chez la femelle
MEV 6628	3	Chirurgie spéciale
MEV 6633	3	Neuropathologie
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MEV 6681	3	Physique de l'imagerie médicale
MEV 6693	2	Médecine de population 1
MEV 6694	2	Médecine de population 2
MEV 6695	2	Médecine de population 3
MEV 6696	2	Médecine de population 4
MMV 6610	3	Cardio-angiologie clinique vétérinaire
MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
MMV 6635	3	Causes d'infertilité chez le mâle
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 79D Stages 1

Option - 60 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6615A	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615B	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615C	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615D	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615E	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6615F	3	Stage : médecine zoologique 2
MEV 6616A	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616B	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616C	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616D	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616E	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6616F	3	Stage : médecine zoologique 3
MEV 6617A	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617B	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617C	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617D	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617E	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6617F	3	Stage : médecine zoologique 4
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6636A	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636B	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636C	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636D	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6636E	3	Stage: reproduction des ruminants 2
MEV 6637A	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637B	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637C	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637D	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6637E	3	Stage: reproduction des monogastriques 1
MEV 6638A	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638B	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638C	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638D	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6638E	3	Stage: reproduction des monogastriques 2
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1

MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6652A	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652B	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652C	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652D	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6652E	3	Stage : anesthésie 2
MEV 6653A	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653B	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653C	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653D	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6653E	3	Stage : anesthésie 3
MEV 6654A	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654B	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654C	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654D	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6654E	3	Stage : anesthésie 4
MEV 6658	3	Soins intensifs
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1
MEV 6660A	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660B	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660C	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660D	3	Stage : neurologie 2
MEV 6660E	3	Stage : neurologie 2
MEV 6661A	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661B	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661C	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661D	3	Stage : neurologie 3
MEV 6661E	3	Stage : neurologie 3
MEV 6662A	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662B	3	Stage : neurologie 4
MEV 6662C	3	Stage : neurologie 4
MEV 6663A	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663B	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663C	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663D	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6663E	3	Stage : dermatologie 1
MEV 6664A	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664B	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664C	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664D	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6664E	3	Stage : dermatologie 2
MEV 6665A	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665B	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665C	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665D	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6665E	3	Stage : dermatologie 3
MEV 6666A	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666B	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666C	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666D	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6666E	3	Stage : dermatologie 4
MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1

MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672D	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674E	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675D	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6675E	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6680B	3	Imagerie médicale
MEV 6682A	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682B	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682C	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6682D	3	Stage : dermatopathologie
MEV 6683	3	Urgentologie
MEV 6688V	1	Stage : urgentologie et soins intensifs
MEV 6688W	2	Stage : urgentologie et soins intensifs
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1

Bloc 79E Stages 2

Option - 18 crédits.

MEV 6614A	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614B	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614C	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614D	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614E	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6614F	3	Stage : médecine zoologique 1
MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1
MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635D	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635E	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6639A	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639B	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639C	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639D	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639E	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6639F	3	Stage : médecine interne 1
MEV 6640A	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640B	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640C	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640D	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640E	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6640F	3	Stage : médecine interne 2
MEV 6641A	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641B	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641C	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641D	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641E	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6641F	3	Stage : médecine interne 3
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642D	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642E	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642F	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6643A	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643B	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643C	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643D	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643E	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6643F	3	Stage : chirurgie 1
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644D	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644E	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644F	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6645A	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645B	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645C	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645D	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645E	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6645F	3	Stage : chirurgie 3
MEV 6646A	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646B	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646C	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646D	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646E	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6646F	3	Stage : chirurgie 4
MEV 6648A	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648C	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648D	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6648E	3	Stage : ophtalmologie
MEV 6651A	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651B	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651C	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651D	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6651E	3	Stage : anesthésie 1
MEV 6659A	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659B	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659C	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659D	3	Stage : neurologie 1
MEV 6659E	3	Stage : neurologie 1

MEV 6667A	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667B	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667C	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667D	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667E	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667F	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667G	3	Stage : radiologie 1
MEV 6667H	3	Stage : radiologie 1
MEV 6668A	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668B	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668C	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668D	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668E	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668F	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668G	3	Stage : radiologie 2
MEV 6668H	3	Stage : radiologie 2
MEV 6669A	3	Stage : échographie
MEV 6669B	3	Stage : échographie
MEV 6669C	3	Stage : échographie
MEV 6669D	3	Stage : échographie
MEV 6669E	3	Stage : échographie
MEV 6669F	3	Stage : échographie
MEV 6669G	3	Stage : échographie
MEV 6669H	3	Stage : échographie
MEV 6670A	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670B	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670C	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6670D	3	Stage : imagerie alternative
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6679A	3	Stage : échocardiographie
MEV 6679B	3	Stage : échocardiographie
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6688A	3	Stage : urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688B	3	Stage: urgentologie et soins intensifs 1
MEV 6688V	1	Stage : urgentologie et soins intensifs
MEV 6688W	2	Stage : urgentologie et soins intensifs
PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1

Bloc 79F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Programme 2-590-1-3 Version 04 (A16)

D.E.S. en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires

(6 concentrations)

Objectifs

Option: Sciences cliniques vétérinaires

Cette option de formation professionnelle longue permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Cette option de formation professionnelle longue peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S. en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (Doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais pour l'examen du collège de spécialité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

- L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (section VI - Évaluation des apprentissages, articles 24 à 40).
- L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
- En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
- Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S.
- Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII - Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation, articles 41 et 42).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S. en médecine vétérinaire comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).
L'option Sciences cliniques vétérinaires est constituée de cours obligatoires, à option ou au choix, de stages à option ou au choix et d'activités de recherche. Les proportions, en terme de crédits, attribuées à chacune de ces activités varient selon les concentrations suivantes :
- concentration Comportement animal (segment 01 et segment 70C1),
- concentration Oncologie (segment 01 et segment 70C2),
- concentration Ophtalmologie (segment 01 et segment 70C3),
- concentration Gestion de la santé bovine (segment 01 et segment 70C4),
- concentration Dentisterie vétérinaire (segment 01 et segment 70C5).
- concentration Médecine sportive et rééducation (segment 01 et segment 70C6)
- concentration Gestion de la santé de la faune (segment 01 et segment 70C7)

Notez que d'autres concentrations sont offertes sous le numéro du programme d'études 2-590-1-2.

Segment 01 Tronc commun

Cours obligatoires pour toutes les concentrations.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Segment 70C1 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : comportement animal

Les crédits de cette concentration, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 84 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 6 crédits.

MEV 6729	3	Médecine du comportement 1
MEV 6730	3	Médecine du comportement 2

Bloc 70C1B

Option - 6 crédits.
Cours à choisir parmi la liste des cours de programmes d'études des DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable

Bloc 70C1C Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Bloc 70C1D Stages

Option - 60 crédits.

MEV 6701A	3	Stage: comportement animal 1
MEV 6701B	3	Stage: comportement animal 1
MEV 6701D	3	Stage: comportement animal 1
MEV 6701E	3	Stage: comportement animal 1
MEV 6701F	3	Stage: comportement animal 1
MEV 6702A	3	Stage: comportement animal 2
MEV 6702B	3	Stage: comportement animal 2
MEV 6702C	3	Stage: comportement animal 2
MEV 6702D	3	Stage: comportement animal 2
MEV 6702E	3	Stage: comportement animal 2
MEV 6702F	3	Stage: comportement animal 2
MEV 6703A	3	Stage: comportement animal 3
MEV 6703B	3	Stage: comportement animal 3
MEV 6703C	3	Stage: comportement animal 3
MEV 6703D	3	Stage: comportement animal 3
MEV 6703E	3	Stage: comportement animal 3
MEV 6703F	3	Stage: comportement animal 3
MEV 6704A	3	Stage: comportement animal 4
MEV 6704B	3	Stage: comportement animal 4
MEV 6704C	3	Stage: comportement animal 4
MEV 6704D	3	Stage: comportement animal 4
MEV 6704E	3	Stage: comportement animal 4
MEV 6704F	3	Stage: comportement animal 4

Bloc 70C1E Stages

Option - 18 crédits.
Stages à choisir parmi la liste de stages des programmes d'études de DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable.

Segment 70C2 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : oncologie

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 81 crédits à option.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 9 crédits.

MEV 6708	3	Oncologie 1

MEV 6710	3	Oncologie 3

Bloc 70C2B

Option - 3 crédits.

Cours à choisir parmi la liste de cours des programmes d'études de DES 2-590-1-2 et 2-590-1-3 de la Faculté de médecine vétérinaire, avec l'approbation du responsable.

Bloc 70C2C Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Bloc 70C2D Stages

Option - 78 crédits.

MEV 6711A	3	Stage : oncologie 1
MEV 6712C	3	Stage : oncologie 2
MEV 6712D	3	Stage : oncologie 2
MEV 6712E	3	Stage : oncologie 2
MEV 6712F	3	Stage : oncologie 2
MEV 6713A	3	Stage : oncologie 3
MEV 6713B	3	Stage : oncologie 3
MEV 6713C	3	Stage : oncologie 3
MEV 6713D	3	Stage : oncologie 3
MEV 6713E	3	Stage : oncologie 3
MEV 6713F	3	Stage : oncologie 3
MEV 6714A	3	Stage : oncologie 4
MEV 6714B	3	Stage : oncologie 4
MEV 6714C	3	Stage : oncologie 4
MEV 6714D	3	Stage : oncologie 4
MEV 6714E	3	Stage : oncologie 4
MEV 6714F	3	Stage : oncologie 4
MEV 6715A	3	Stage : oncopathologie
MEV 6715B	3	Stage : oncopathologie
MEV 6715C	3	Stage : oncopathologie
MEV 6715D	3	Stage : oncopathologie
MEV 6716A	3	Stage : radio-oncologie
MEV 6716B	3	Stage : radio-oncologie
MEV 6716C	3	Stage : radio-oncologie
MEV 6716D	3	Stage : radio-oncologie

Segment 70C3 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : ophtalmologie

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option.

Bloc 70C3A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV 6717	3	Ophtalmologie 1
MEV 6718	3	Ophtalmologie 2
MEV 6719	3	Ophtalmologie 3
MEV 6720	3	Ophtalmologie 4

Bloc 70C3B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

Bloc 70C3C Stages

Option - 78 crédits.

MEV 6721A	3	Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721B	3	Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721C	3	Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721D	3	Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721E	3	Stage : ophtalmologie 1
MEV 6721F	3	Stage : ophtalmologie 1
MEV 6722A	3	Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722B	3	Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722C	3	Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722D	3	Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722E	3	Stage : ophtalmologie 2
MEV 6722F	3	Stage : ophtalmologie 2
MEV 6723A	3	Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723B	3	Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723C	3	Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723D	3	Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723E	3	Stage : ophtalmologie 3
MEV 6723F	3	Stage : ophtalmologie 3
MEV 6724A	3	Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724B	3	Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724C	3	Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724D	3	Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724E	3	Stage : ophtalmologie 4
MEV 6724F	3	Stage : ophtalmologie 4
MEV 6725A	3	Stage: histopathologie ophtalmique
MEV 6725B	3	Stage: histopathologie ophtalmique
MEV 6726A	3	Stage: électrodiagnostic ophtalmique
MEV 6726B	3	Stage: électrodiagnostic ophtalmique
MEV 6727A	3	Stage: imagerie médicale ophtalmique
MEV 6727B	3	Stage: imagerie médicale ophtalmique
MEV 6728A	3	Stage: tests diagnostiques ophtalmiques
MEV 6728B	3	Stage: tests diagnostiques ophtalmiques

Segment 70C4 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : gestion de la santé bovine

Les crédits de l'option, avec le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option attribués à des stages.

Bloc 70C4A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV 6603	2	Gestion santé bovine 1
MEV 6604	2	Médecine et chirurgie bovine avancée
MEV 6693	2	Médecine de population 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6674	3	Épidémiologie 1

Bloc 70C4B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Bloc 70C4C Stages

Obligatoire - 78 crédits.

MEV 6635A	3	Stage : reproduction et obstétrique ruminants 1

MEV 6635B	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6635C	3	Stage: reproduction des ruminants 1
MEV 6642A	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642B	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6642C	3	Stage : médecine interne 4
MEV 6644A	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644B	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6644C	3	Stage : chirurgie 2
MEV 6671A	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671B	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671C	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671D	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6671E	3	Stage: médecine de population 1
MEV 6672A	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672B	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6672C	3	Stage: médecine de population 2
MEV 6674A	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6674B	3	Stage : analyse nutritionnelle
MEV 6675A	3	Stage: analyse en santé animale
MEV 6684A	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684B	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684C	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684D	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684E	3	Stage: médecine ambulatoire bovine
MEV 6684F	3	Stage: médecine ambulatoire bovine

Segment 70C5 Propre à l'option Sc. cliniques vét. : dentisterie vétérinaire

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option.

Bloc 70C5A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV 6731	3	Dentisterie vétérinaire 1
MEV 6732	3	Dentisterie vétérinaire 2
MEV 6733	3	Dentisterie vétérinaire 3
MEV 6734	3	Dentisterie vétérinaire 4

Bloc 70C5B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Bloc 70C5C Stages

Option - 78 crédits.

MEV 6740A	3	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740B	3	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740C	3	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740D	3	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740E	3	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6740F	3	Stage: médecine de la cavité buccale
MEV 6741A	3	Stage: médecine dentaire
MEV 6741B	3	Stage: médecine dentaire
MEV 6741C	3	Stage: médecine dentaire
MEV 6741D	3	Stage: médecine dentaire
MEV 6741E	3	Stage: médecine dentaire
MEV 6741F	3	Stage: médecine dentaire
MEV 6742A	3	Stage: parondontologie 1
MEV 6742B	3	Stage: parondontologie 1
MEV 6742C	3	Stage: parondontologie 1
MEV 6742D	3	Stage: parondontologie 1
MEV 6742E	3	Stage: parondontologie 1
MEV 6742F	3	Stage: parondontologie 1
MEV 6743A	3	Stage: parodontologie 2
MEV 6743B	3	Stage: parodontologie 2
MEV 6743C	3	Stage: parodontologie 2
MEV 6743D	3	Stage: parodontologie 2
MEV 6743E	3	Stage: parodontologie 2
MEV 6743F	3	Stage: parodontologie 2
MEV 6744A	3	Stage: endodontie
MEV 6744B	3	Stage: endodontie
MEV 6745A	3	Stage: chirurgie bucco-dentaire
MEV 6745B	3	Stage: chirurgie bucco-dentaire
MEV 6746A	3	Stage: orthodontie et prosthodontie
MEV 6746B	3	Stage: orthodontie et prosthodontie
MEV 6747A	3	Stage: dentisterie des autres animaux
MEV 6747B	3	Stage: dentisterie des autres animaux

Segment 70C6 Propre à l'option Sc. clin.vét. : médecine sportive et rééducation

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires et 78 crédits à option.

Bloc 70C6A

Obligatoire - 12 crédits.

MEV 6750	3	Médecine sportive équine 1
MEV 6751	3	Médecine sportive équine 2
MEV 6752	3	Médecine sportive équine 3
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires

Bloc 70C6B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Bloc 70C6C Stages

Option - 78 crédits.

MEV 6755A	3	Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755B	3	Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755C	3	Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755D	3	Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755E	3	Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6755F	3	Stage: Médecine sportive équine 1
MEV 6756A	3	Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756B	3	Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756C	3	Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756D	3	Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6756E	3	Stage: Médecine sportive équine 2

MEV 6756F	3	Stage: Médecine sportive équine 2
MEV 6757A	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757B	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757C	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757D	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757E	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6757F	3	Stage: Médecine sportive équine 3
MEV 6758A	3	Stage: Imagerie sportive équine
MEV 6758B	3	Stage: Imagerie sportive équine
MEV 6759A	3	Stage: Chirurgie équine
MEV 6759B	3	Stage: Chirurgie équine
MEV 6760A	3	Stage: Médecine interne équine
MEV 6760B	3	Stage: Médecine interne équine
MEV 6761	3	Stage: Anesthésie et analgésie chez le cheval
MEV 6762	3	Stage: Neurologie

Segment 70C7 Propre à l'option Sc. clin. vét. : gestion de la santé de la faune

Les crédits de cette concentration, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 93 crédits obligatoires, 15 crédits à option.

Bloc 70C7A

Option - 15 crédits.

MEV 6612	1	Médecine zoologique des ectothermes
MEV 6656	3	Médecine des mammifères exotiques et zoo
MEV 6657	1	Santé de la faune
MEV 6676	2	Dermatopathologie
MMV 6684	1	Traitement et analyse de données en recherche vétérinaire
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2

Bloc 70C7B Recherche clinique

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Bloc 70C7C Stages

Obligatoire - 75 crédits.

MEV 6685A	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685B	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685C	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685D	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685E	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685F	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685G	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685H	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685I	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685J	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685K	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685L	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685M	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685N	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685O	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685P	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685Q	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685R	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685S	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685T	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685U	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685V	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685W	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685X	3	Stage : santé de la faune
MEV 6685Y	3	Stage : santé de la faune

Programme 2-594-1-0 Version 02 (E18)

D.E.S. en médecine vétérinaire, option biomédecine vétérinaire

Objectifs

Option biomédecine vétérinaire

Cette option permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes scientifiques et/ou médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Cette option de formation professionnelle longue peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de travail de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un atout
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais serait souhaitable pour l'examen du collège de spécialité
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées ou attester d'une expérience pratique équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (Chapitre II, section VI).
L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche.
Il est offert selon l'option Biomédecine vétérinaire, incluant les concentrations suivantes :
- concentration Médecine des animaux de laboratoire (segment 70C1).
- concentration Pharmacotoxicologie (segment 70C2)

Segment 70C1 Biomédecine vétérinaire: concentration Médecine des animaux de labo

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, 18 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70C1B

Option - 18 crédits.

MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA 6614	3	Nutrition animale
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PAA 6619	3	Biologie de la reproduction
PAA 6625	2	Utilisation des souris transgéniques
PAA 6630	2	Neuropharmacologie et neurophysiologie

Bloc 70C1C Stages

Obligatoire - 57 crédits.

PAA 6626A	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626B	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626C	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626D	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626E	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626F	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626G	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626H	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626J	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6626K	3	Stage: animaux de laboratoire 1
PAA 6627A	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627B	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627C	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627D	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627E	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627F	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627G	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627H	3	Stage: animaux de laboratoire 2
PAA 6627J	3	Stage: animaux de laboratoire 2

Bloc 70C1D Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.

Bloc 70C1E Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Segment 70C2 Biomédecine vétérinaire: concentration Pharmacotoxicologie

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70C2B

Option - 12 crédits.

PAA 6640	3	Analyse pharmacocinétique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6032	3	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6041	3	Stress cellulaire et réponses aux thérapies
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6071	3	Pharmacologie cardiovasculaire
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PTM 6650	3	Pathobiologie

Bloc 70C2C

Choix - 6 crédits.
Cours à choisir parmi la liste de cours de programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire ou de l'Université de Montréal avec l'approbation du responsable.

Bloc 70C2D Stages

Obligatoire - 72 crédits.

PAA 6641A	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641B	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641C	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641D	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641E	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641F	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641G	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire

PAA 6641H	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641I	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641J	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641K	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641L	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641M	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641N	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641O	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641P	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641Q	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641R	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6641S	3	Stage : pharmacologie et toxicologie vétérinaire
PAA 6642A	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire
PAA 6642B	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire
PAA 6642C	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire
PAA 6642D	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire
PAA 6642E	3	Stage : pathologie et pharmacologie vétérinaire

Bloc 70C2E Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Programme 2-596-1-0 Version 01 (H93)

D.E.S. en médecine vétérinaire, option pathologie vétérinaire

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).
L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.
En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S. Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

Le D.E.S. comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).

Segment 70 Propre à l'option Pathologie vétérinaire

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 81 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70B

Option - 15 crédits.

MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6602	3	Toxicopathologie
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6651	3	Pathologie systémique 1
PTM 6652	3	Pathologie systémique 2
PTM 6657	3	Pathologie systémique 3
PTM 6659	3	Lésions tumorales des animaux
PTM 6682	3	Pathologie systémique 4
PTM 6683	3	Pathologie systémique 5

Bloc 70C

Choix - 9 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
PAA 6616	3	Problèmes en sciences biomédicales 1
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6602	3	Toxicopathologie
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6651	3	Pathologie systémique 1
PTM 6652	3	Pathologie systémique 2
PTM 6657	3	Pathologie systémique 3
PTM 6659	3	Lésions tumorales des animaux
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6675	3	Épidémiologie 2
PTM 6682	3	Pathologie systémique 4
PTM 6683	3	Pathologie systémique 5

Bloc 70D Stages 1

Option - 54 crédits.
Maximum cinq cours pour chacun des sigles suivants.

PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6679A	3	Stage : pathologie 2
PTM 6679B	3	Stage : pathologie 2
PTM 6679C	3	Stage : pathologie 2
PTM 6679D	3	Stage : pathologie 2
PTM 6679E	3	Stage : pathologie 2
PTM 6679F	3	Stage : pathologie 2
PTM 6680A	3	Stage : pathologie 3
PTM 6680B	3	Stage : pathologie 3
PTM 6680C	3	Stage : pathologie 3
PTM 6680D	3	Stage : pathologie 3
PTM 6680E	3	Stage : pathologie 3
PTM 6681A	3	Stage : pathologie 4
PTM 6681B	3	Stage : pathologie 4
PTM 6681C	3	Stage : pathologie 4
PTM 6681D	3	Stage : pathologie 4
PTM 6681E	3	Stage : pathologie 4
PTM 6681F	3	Stage : pathologie 4

Bloc 70E Stages 2

Option - 12 crédits.

PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678D	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678E	3	Stage : pathologie 1
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1

Bloc 70F Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Programme 2-597-1-0 Version 02 (A16)

D.E.S. en médecine vétérinaire, option diagnostic en laboratoire

Objectifs

Option Diagnostic en laboratoire

Cette option permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Cette option de formation professionnelle longue peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (doctorat en médecine vétérinaire), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires ou attester d'une expérience pratique équivalente.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Trois lettres de recommandation.

Chaque lettre doit être accompagnée d'une grille d'évaluation personnelle disponible sur le site de la faculté

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (Chapitre II, section VI).
L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures

internes de la Faculté.
En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.
Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S.
Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision exceptionnelle de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S. comporte 108 crédits. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).
Il est offert selon l'option Diagnostic en laboratoire, incluant les concentrations suivantes :
- concentration Microbiologie vétérinaire (segment 70C1),
- concentration Pathologie clinique (segment 70C2).

Segment 70C1 Diagnostic en laboratoire: Microbiologie vétérinaire

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 90 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70C1B

Option - 15 crédits.

MMV 6612	3	Analyse du risque
MMV 6670	2	Communication scientifique vétérinaire
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6608	1	Pathogenèse bactérienne
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6659	3	Lésions tumorales des animaux
PTM 6674	3	Épidémiologie 1
PTM 6677	1	Ateliers de recherche

Bloc 70C1C

Option - 3 crédits.

MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6674	3	Épidémiologie 1

Bloc 70C1D Stages 1

Option - 60 crédits.

PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6691A	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691B	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691C	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691D	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691E	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6692A	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692B	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692C	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692D	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692E	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6693A	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693B	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693C	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693D	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693E	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6695A	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695B	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695C	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695D	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695E	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6695F	3	Stage : microbiologie 1
PTM 6696A	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696B	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696C	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696D	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696E	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6696F	3	Stage : microbiologie 2
PTM 6697A	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697B	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697C	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697D	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697E	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6697F	3	Stage : microbiologie 3
PTM 6698A	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698B	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698C	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698D	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698E	3	Stage : microbiologie 4
PTM 6698F	3	Stage : microbiologie 4

Bloc 70C1E Stages 2

Option - 12 crédits.

PTM 6678A	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678B	3	Stage : pathologie 1
PTM 6678C	3	Stage : pathologie 1
PTM 6694A	3	Stage : virologie
PTM 6694B	3	Stage : virologie
PTM 6694C	3	Stage : virologie
PTM 6694D	3	Stage : virologie
PTM 6694E	3	Stage : virologie
PTM 6699A	3	Stage : immunologie

PTM 6699B	3	Stage : immunologie
PTM 6699C	3	Stage : immunologie
PTM 6699D	3	Stage : immunologie
PTM 6699E	3	Stage : immunologie

Bloc 70C1FRecherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique
MMV 6630E	3	Recherche clinique

Segment 70C2 Diagnostic en laboratoire: Pathologie clinique

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 108 crédits obligatoires.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

MMV 6682	3	Séminaires d'études spécialisées
MMV 6685	3	Techniques : laboratoire et diagnostic

Bloc 70C2B

Obligatoire - 27 crédits.

MMV 6611	3	Problèmes en sciences biomédicales 2
PTM 6601	3	Statistiques appliquées vétérinaires
PTM 6610	3	Notions en pathologie clinique vétérinaire 1
PTM 6611	3	Notion en pathologie clinique vétérinaire 2
PTM 6612	3	Notions en pathologie clinique vétérinaire 3
PTM 6613	3	Lectures dirigées en pathologie clinique vétérinaire
PTM 6614	3	Discussions en pathologie clinique vétérinaire
PTM 6650	3	Pathobiologie
PTM 6659	3	Lésions tumorales des animaux

Bloc 70C2C Stages

Obligatoire - 63 crédits.

PTM 6615	3	Stage en histopathologie vétérinaire
PTM 6690A	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690B	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690C	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690D	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6690E	3	Stage : laboratoire médical 1
PTM 6691A	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691B	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691C	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691D	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6691E	3	Stage : laboratoire médical 2
PTM 6692A	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692B	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692C	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692D	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6692E	3	Stage : laboratoire médical 3
PTM 6693A	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693B	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693C	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693D	3	Stage : laboratoire médical 4
PTM 6693E	3	Stage : laboratoire médical 4

Bloc 70C2D Recherche

Obligatoire - 12 crédits.

MMV 6630A	3	Recherche clinique
MMV 6630B	3	Recherche clinique
MMV 6630C	3	Recherche clinique
MMV 6630D	3	Recherche clinique

Table des matières

Introduction		7-1
2-600-1-1	Maîtrise en musique (M.A.)	7-2
2-600-1-3	D.E.S.S. en médiation de la musique	7-3
2-600-6-0	Microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental	7-4
2-600-6-3	Microprogramme de deuxième cycle en médiation de la musique	7-5
2-605-1-1	Maîtrise en musique, option interprétation (M. Mus.)	7-6
2-605-1-3	Maîtrise en musique, option accompagnement au piano (M. Mus.)	7-7
2-605-1-6	Maîtrise en musique, option interprétation et composition jazz (M. Mus.)	7-8
2-610-1-1	Maîtrise en musique, option composition et création sonore (M. Mus.)	7-9
2-610-1-3	Maîtrise en musique, option composition pour l'écran (M. Mus.)	7-10
2-605-1-2	D.E.S.S. en musique – Interprétation	7-12
2-605-1-4	D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano	7-12
2-606-1-0	D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre	7-13
2-606-1-1	D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre 2	7-14
2-615-1-2	D.E.S.S. en musiques numériques	7-14
3-600-1-2	Doctorat en musique (Ph. D.)	7-15
3-605-1-1	Doctorat en musique, option interprétation (D. Mus.)	7-17
3-605-1-3	Doctorat en musique, option accompagnement au piano (D. Mus.)	7-18
3-606-1-0	Doctorat en musique, option direction d'orchestre (D. Mus.)	7-19
3-610-1-1	Doctorat en musique, option composition et création sonore (D. Mus.)	7-20
3-605-1-2	D.E.P.A. en musique, option interprétation	7-22
3-605-1-4	D.E.P.A. en musique, accompagnement au piano	7-22
3-610-1-2	D.E.P.A. en musique, composition pour l'écran et la scène	7-23

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE MUSIQUE

Information à jour le 9 août 2023

Introduction

Fondée le 18 octobre 1950, la Faculté de musique est reconnue comme la plus grande institution francophone d'enseignement de la musique en Amérique du Nord. Sa renommée a largement dépassé les limites du continent grâce aux brillantes réalisations de son corps enseignant, de sa communauté étudiante, et de ses diplômées et diplômés.

Favorisant la pluralité des approches et les croisements entre les disciplines d'études dans un esprit de collaboration, la Faculté propose aux étudiantes et étudiants des programmes novateurs qui leur permettront d'évoluer dans le milieu professionnel d'aujourd'hui, de mener la carrière à laquelle ils aspirent et d'amplifier leur portée dans le monde.

Forte d'un vaste réseau de partenaires internationaux prestigieux, la Faculté est un lieu de création et de recherche de pointe. Son corps enseignant, qui rassemble des interprètes, des compositrices et compositeurs, des musicologues, de même que des chercheuses et chercheurs reconnus, cultive deux qualités essentielles : la volonté d'offrir un encadrement personnalisé aux étudiantes et étudiants, et celle de les intégrer aux projets de recherche et aux activités de rayonnement.

Milieu d'apprentissage stimulant où les individus, les traditions et les styles s'enrichissent mutuellement, la Faculté accueille aussi en ses murs plusieurs organismes en résidence, dont des orchestres, auxquels s'ajoutent l'École LUMI, la Chaire de recherche du Canada en musique et politique, la Chaire de recherche du Canada en création d'opéra, des laboratoires de recherche et de recherche-création, ainsi que l'Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique (OICRM), un regroupement stratégique qui soutient la recherche.

Véritable incubateur de talents, la Faculté fait briller ses étudiantes et étudiants grâce à la présentation de nombreux événements chaque année, notamment à la salle Claude-Champagne, carrefour de la diffusion et de la création au cœur de l'histoire musicale québécoise.

www.musique.umontreal.ca

Coordonnées générales de la Faculté

Université de Montréal
Pavillon de la Faculté de musique
200, avenue Vincent-d'Indy
Montréal (Québec) H2V 2T2

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de musique
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca
Web : www.musique.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Nathalie Fernando

Vice-doyen aux études de 1er cycle, aux affaires professorales et à la vie facultaire; secrétaire de faculté : Mathieu Lussier

Vice-doyen aux études de cycles supérieurs et à la recherche : Pierre Michaud

Vice-doyen au recrutement, aux affaires internationales et aux relations interinstitutionnelles : Francis Perron

Vice-doyen au développement des engagements sociétaux et partenariats professionnels : Jean-Michaël Lavoie

Directrice administrative : Lucie Height

Chef, communications et relations publiques : Jean-Claude Bernier

Chef, production culturelle et musicale : Benoit Bilodeau

Frais facultaires

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais pour l'évaluation des dossiers par les jurys d'admission (ce qui inclut notamment les auditions, entrevues et tests de classement, quel que soit leur nombre). À noter que la somme n'est déboursée qu'une seule fois, tout au long du parcours académique de l'étudiante ou de l'étudiant à la Faculté). Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiantes et étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté; le montant des frais dépend du statut étudiant.

Activités publiques

La Faculté de musique présente quelque 600 événements publics annuellement. Ces activités publiques comprennent, entre autres, des conférences, des cours de maître, des récitals et concerts donnés par la communauté étudiante, le corps enseignant et des artistes invités. Les étudiantes et étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers, ainsi qu'avec différents ensembles (dont l'Orchestre de l'Université de Montréal, le Big Band, l'Ensemble de musique contemporaine, l'Atelier d'opéra, etc.), lors d'événements du Festival Vibrations et dans le cadre de séries telles Émergence, des concerts dédiés à la relève, et Ultrasons, grand rendez-vous de la création numérique.

Liste des programmes

Maîtrise en musique (M.A.) 2-600-1-1

Options :
- Ethnomusicologie
- Musicologie

D.E.S.S. en médiation de la musique 2-600-1-3

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental 2-600-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en médiation de la musique 2-600-6-3

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Options :

Interprétation	2-605-1-1
Accompagnement au piano	2-605-1-3
Interprétation et composition jazz	2-605-1-6
Composition et création sonore	2-610-1-1
Composition pour l'écran	2-610-1-3

D.E.S.S. en musique – Interprétation 2-605-1-2

D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano 2-605-1-4

D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre 2-606-1-0

D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre 2 2-606-1-1

D.E.S.S. en musiques numériques 2-615-1-2

Doctorat en musique (Ph. D.) 3-600-1-2

Options :

Ethnomusicologie
Musicologie

Doctorat en musique (D. Mus.)

Options :

Interprétation	3-605-1-1
Accompagnement au piano	3-605-1-3
Direction d'orchestre	3-606-1-0
Composition et création sonore	3-610-1-1

D.E.P.A. en musique

Options :

Interprétation	3-605-1-2
Accompagnement au piano	3-605-1-4
Composition pour l'écran et la scène	3-610-1-2

Programme 2-600-1-1 Version 02 (A21)

Maîtrise en musique (M.A.)

Objectifs

Avec mémoire

- Acquérir une méthode de recherche et des connaissances sur les grands courants de la musicologie au sens large;
- Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée; développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et les habiletés de communication orale et écrite;
- Réaliser un projet de recherche sur l'un des multiples aspects de la discipline en tenant compte des développements scientifiques et musicologiques les plus récents dans la perspective de poursuivre des études de 3e cycle en musique ou d'intégrer le marché du travail.

Sans mémoire

- Actualiser ses connaissances musicales;
- Acquérir une méthode de recherche et des connaissances sur les grands courants de la musicologie au sens large;
- Développer le sens critique et les habiletés de communication orale et écrite dans l'optique d'intégrer le marché du travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en musique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature. À défaut d'avoir réussi ce test, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
es résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (maximum de 1000 mots)
- Deux travaux académiques principaux réalisés au cours des études précédentes à fournir pour le programme avec mémoire: un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.).

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits et est offerte selon deux modalités :
- modalité avec mémoire (MM)
- modalité avec travail dirigé (TD)

Segment 80 Propre à l'option Générale

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM) sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires dont 28 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 14 crédits à option.
Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD) sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires dont 24 attribués à des travaux et des lectures dirigées et 18 crédits à option.

Bloc MM-80A

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216	3	Séminaire de recherche

Bloc TD-80A

Obligatoire - 3 crédits.

MUL 6216	3	Séminaire de recherche

Bloc MM-80B

Option - 14 crédits.
Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, atelier ou sujets spéciaux offerts chaque année.

EMU 6010	3	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	Créativité en enseignement instrumental
MCT 6211X	3	Composer et interpréter la musique pour la danse
MIN 6941	3	Séminaire
MIN 6942	3	La démarche poétique en interprétation
MIN 6946	3	Musique et Révolution française
MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6950	3	Séminaire
MIN 6951	3	Séminaire
MIN 6952	3	Séminaire
MIN 6956	3	Interprétation de la musique ancienne
MTE 6117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 6219	3	Séminaire de théorie musicale 2
MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 6107	3	Histoire et théorie de la musicologie

MUL 6115	3	Traditions musicales du monde
MUL 6216	3	Séminaire de recherche
MUL 62171	0	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1
MUL 62172	3	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2
MUL 6228	3	Analyse musicale et interprétation
MUL 6249	3	Séminaire
MUL 6251	3	Séminaire de musicologie 1
MUL 6252	3	Séminaire de musicologie 2
MUL 6253	3	Séminaire de musicologie 3
MUL 6254	3	Séminaire de musicologie 4
MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique
MUL 6318X	3	Musiques des peuples autochtones
MUL 6322	1.5	Séminaire de laboratoire 2
MUL 6329	1.5	Séminaire de laboratoire 9
MUL 6330	1.5	Séminaire de laboratoire 10
MUL 6331	1.5	Séminaire de laboratoire 11
MUL 6332	1.5	Séminaire de laboratoire 12
MUL 6333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 6101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son
MUS 6117	3	Séminaire d'acoustique musicale
MUS 6251	1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 6252	2	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 6253	3	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 6261	1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 6262	2	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 6263	3	Sujets spéciaux en musique 6
MUS 6264	3	Sujets spéciaux en musique 7
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique

Bloc TD-80B

Option - 18 crédits.
Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, atelier ou sujets spéciaux offerts chaque année.

EMU 6010	3	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	Créativité en enseignement instrumental
MCT 6211X	3	Composer et interpréter la musique pour la danse
MIN 6941	3	Séminaire
MIN 6942	3	La démarche poétique en interprétation
MIN 6946	3	Musique et Révolution française
MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6950	3	Séminaire
MIN 6951	3	Séminaire
MIN 6952	3	Séminaire
MIN 6956	3	Interprétation de la musique ancienne
MTE 6117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 6219	3	Séminaire de théorie musicale 2
MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 6107	3	Histoire et théorie de la musicologie
MUL 6115	3	Traditions musicales du monde
MUL 6216	3	Séminaire de recherche
MUL 62171	0	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1
MUL 62172	3	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2
MUL 6228	3	Analyse musicale et interprétation
MUL 6249	3	Séminaire
MUL 6251	3	Séminaire de musicologie 1
MUL 6252	3	Séminaire de musicologie 2
MUL 6253	3	Séminaire de musicologie 3
MUL 6254	3	Séminaire de musicologie 4
MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique
MUL 6318X	3	Musiques des peuples autochtones
MUL 6322	1.5	Séminaire de laboratoire 2
MUL 6329	1.5	Séminaire de laboratoire 9
MUL 6330	1.5	Séminaire de laboratoire 10
MUL 6331	1.5	Séminaire de laboratoire 11
MUL 6332	1.5	Séminaire de laboratoire 12
MUL 6333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 6101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son
MUS 6117	3	Séminaire d'acoustique musicale
MUS 6251	1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 6252	2	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 6253	3	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 6261	1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 6262	2	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 6263	3	Sujets spéciaux en musique 6
MUS 6264	3	Sujets spéciaux en musique 7
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique

Bloc MM-80C Recherche et mémoire

Obligatoire - 28 crédits.

MUL 6961	28	Mémoire

Bloc TD-80C Travaux et lectures dirigés

Obligatoire - 24 crédits.

MUL 6949	12	Travaux et lectures dirigés 1
MUL 6950	12	Travaux et lectures dirigés 2

Programme 2-600-1-3 Version 01 (A18)

D.E.S.S. en médiation de la musique

Objectifs

Contribuer à la formation des musiciens, des musicologues, des gestionnaires de la musique, entre autres, en matière de médiation de la musique.
Objectifs spécifiques du programme :

- 1. Développer une connaissance des dynamiques contemporaines qui régissent les relations entre les publics et les musiciens;
- 2. Développer une connaissance des outils récents en matière de communication du savoir musical dans un contexte de diffusion professionnelle de la musique auprès de publics variés;
- 3. Développer une capacité d'analyse des besoins des ensembles musicaux, des lieux de diffusion ou de toute autre organisation en matière de médiation de la musique;
- 4. Développer une capacité à concevoir et réaliser des outils de médiation de la musique (cahier pédagogique, cycle de conférences, ateliers, animations, capsules audio-visuelles, etc.).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en médiation de la musique, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en musique avec une formation de base en sociomusicologie et/ou une bonne connaissance du fonctionnement du milieu musical professionnel
- OU : être titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines (philosophie, sociologie, histoire de l'art, sciences des communications) avec une formation complémentaire en musique (ex. : mineure ou majeure en musique, art et société) et/ou une expérience professionnelle dans le milieu culturel
- OU : professionnel du milieu culturel ayant une formation musicale suffisamment avancée pour pouvoir suivre les cours du programme
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Rencontrer le comité d'admission en entrevue (le comité d'admission comprendra plusieurs professeurs du secteur musicologie et une personne du milieu professionnel)
- Démontrer d'excellentes capacités rédactionnelles et de communication

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 760/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

Remarque

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale à temps plein est de trois trimestres. La scolarité maximale à temps partiel est de quatre trimestres.

3.Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,0 dans les cours du microprogramme de 2e cycle en médiation de la musique peut demander un transfert au D.E.S.S. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du D.E.S.S. sont satisfaites.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un travail dirigé OU à un stage.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son

Bloc 70C

Option - Maximum 6 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Bloc 70D

Option - 12 crédits.

MUL 6801	12	Stage en médiation de la musique
MUL 6900	12	Travail dirigé en médiation de la musique

Programme 2-600-6-0 Version 01 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de développer les aptitudes pédagogiques des musiciens qui souhaitent compléter leur formation en acquérant des compétences essentielles à leur carrière de musicien et de pédagogue. Il constitue par ailleurs une formation continue pour les musiciens qui sont déjà sur le marché du travail, en leur proposant un contenu qui se renouvelle sans cesse afin d'intégrer les outils les plus récents en pédagogie de la musique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement instrumental, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en musique, ou de 3e cycle du Conservatoire, ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- Soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- Soit fournir une preuve de l'atteinte du niveau B2 tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- lettre d'intention ou de motivation
- curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres à temps partiel. Les cours et les ateliers sont offerts le jour et le soir.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

EMU 6010	3	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	Créativité en enseignement instrumental
EMU 6030	3	Stage pratique en enseignement instrumental

Bloc 70B - Ateliers de didactique

Option - 2 crédits.

EMU 6211	1	Atelier d'enseignement instrumental - vents
EMU 6221	1	Atelier d'enseignement instrumental - cordes
EMU 6231	1	Atelier d'enseignement instrumental - guitare
EMU 6251	1	Atelier d'enseignement instrumental - percussions
EMU 6291	1	Atelier d'enseignement du chant
EMU 6321	1	Éveil musical et initiation à la musique

Bloc 70C - Complément de formation

Option- 3 crédits.
À l'exclusion des cours d'introduction, choisir parmi les cours de premier cycle ou les séminaires offerts par la Faculté de musique.

Programme 2-600-6-3 Version 00 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en médiation de la musique

Objectifs

Contribuer à la formation des musiciens, des musicologues, des gestionnaires de la musique, entre autres, en matière de médiation de la musique.

Objectifs spécifiques du programme :

- 1. Développer une connaissance des dynamiques contemporaines qui régissent les relations entre les publics et les musiciens
- 2. Développer une connaissance des outils récents en matière de communication du savoir musical dans un contexte de diffusion professionnelle de la musique auprès de publics variés
- 3. Développer une capacité d'analyse des besoins des ensembles musicaux, des lieux de diffusion ou de toute autre organisation en matière de médiation de la musique
- 4. Développer une capacité à concevoir et réaliser des outils de médiation de la musique (cahier pédagogique, cycle de conférences, ateliers, animations, capsules audio-visuelles, etc.).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un baccalauréat en musique avec une formation de base en sociomusicologie et/ou une bonne connaissance du fonctionnement du milieu musical professionnel
- OU : être titulaire d'un baccalauréat en sciences humaines (philosophie, sociologie, histoire de l'art, sciences des communications) avec une formation complémentaire en musique (ex. : mineure ou majeure en musique, art et société) et/ou une expérience professionnelle dans le milieu culturel
- OU : professionnel du milieu culturel ayant une formation musicale suffisamment avancée pour pouvoir suivre les cours du programme ;
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- Rencontrer le comité d'admission en entrevue (le comité d'admission comprendra plusieurs professeurs du secteur musicologie et une personne du milieu professionnel)
- Démontrer d'excellentes capacités rédactionnelles et de communication

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 760/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants

en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

Remarque

La Faculté de musique exige des frais de 50 $ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres et la scolarité maximale à temps partiel est de quatre trimestres.

3. Transfert

Les crédits accumulés au microprogramme peuvent être reconnus pour un transfert au D.E.S.S. en médiation de la musique, en autant que les exigences du microprogramme sont satisfaites et que la moyenne de l'étudiant est d'au moins 3,0.
Consulter le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

Maîtrise en musique (M. Mus.)

Options :

Interprétation	2-605-1-1
Accompagnement au piano	2-605-1-3
Interprétation et composition jazz	2-605-1-6
Composition et création sonore	2-610-1-1
Composition pour l'écran	2-610-1-3

Programme 2-605-1-1 Version 09 (A20)

Maîtrise en musique, option interprétation (M. Mus.)

Objectifs

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'oeuvres de concert et développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-création (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se présenter à une audition d'une durée de 30 minutes, et qui comprendra quatre oeuvres de styles différents, représentatives du répertoire de l'instrument et démontrant la musicalité et les moyens techniques du candidat.

Le candidat doit attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de premier cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : http://cce.umontreal.ca. Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.
Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation

Structure du programme

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à des récitals incluant une transmission du discours musical écrit (partition), et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.
MUI 6##5A
MUI 6##5B
MUI 6##5C
Sigles en fonction de l'instrument.

Bloc 70B Musique d'ensemble

Option - 3 crédits.
MUE6###
La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen/la doyenne.

MIN 6040	2	Continuo 1
MIN 6041	2	Continuo 2

MIN 6043	2	Continuo 3

Bloc 70C

Option - 9 crédits.

EMU 6010	3	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	Créativité en enseignement instrumental
EMU 6030	3	Stage pratique en enseignement instrumental
EMU 6310	1	Technique de direction
EMU 6312	2	Technique de direction - étude de la partition
MCT 6211X	3	Composer et interpréter la musique pour la danse
MIN 6641	3	Didactique instrumentale 1
MIN 6851	3	Séminaire d'art vocal sur la mélodie
MIN 6852	3	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra
MIN 6859	3	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française
MIN 6860	3	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra
MIN 6941	3	Séminaire
MIN 6942	3	La démarche poétique en interprétation
MIN 6946	3	Musique et Révolution française
MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6950	3	Séminaire
MIN 6951	3	Séminaire
MIN 6952	3	Séminaire
MIN 6954	3	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MIN 6955	3	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MIN 6956	3	Interprétation de la musique ancienne
MIN 6957	3	Outils d'analyse avancés pour interprètes
MUL 6107	3	Histoire et théorie de la musicologie
MUL 6115	3	Traditions musicales du monde
MUL 6216	3	Séminaire de recherche
MUL 62171	0	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1
MUL 62172	3	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2
MUL 6228	3	Analyse musicale et interprétation
MUL 6249	3	Séminaire
MUL 6251	3	Séminaire de musicologie 1
MUL 6252	3	Séminaire de musicologie 2
MUL 6253	3	Séminaire de musicologie 3
MUL 6254	3	Séminaire de musicologie 4
MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique
MUL 6318X	3	Musiques des peuples autochtones
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son
MUS 6117	3	Séminaire d'acoustique musicale
MUS 6252	2	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 6253	3	Sujets spéciaux en musique 3
PLU 61231	0	Création d'opéra : livret et musique 1
PLU 61232	3	Création d'opéra : livret et musique 2
PLU 61241	0	Histoire et théorie du livret d'opéra 1
PLU 61242	3	Histoire et théorie du livret d'opéra 2
PLU 6125	3	Création d'opéra: atelier d'opéra

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 18 crédits.

MIN 6959	6	Récital de première année
MIN 6960	12	Récital final

Programme 2-605-1-3 Version 00 (H19)

Maîtrise en musique, option accompagnement au piano (M. Mus.)

Objectifs

Option Accompagnement au piano

Acquérir et appliquer les outils nécessaires à l'amorce d'une carrière dans le domaine de l'accompagnement au piano, et développer une connaissance du répertoire et des enjeux liés aux différents aspects du métier : récital, répétiteur à l'opéra, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (accompagnement au piano), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de premier cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : http://cce.umontreal.ca).

Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.

- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Option Accompagnement au piano

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se présenter à une audition d'une durée de 30 à 40 minutes avec un instrumentiste ou un chanteur. Le programme doit comprendre deux pièces solo, soit: un mouvement rapide d'une sonate de la période classique et un mouvement d'une oeuvre romantique ou moderne (au choix), puis deux oeuvres avec un instrumentiste (grandes sonates) ou un chanteur (lied et mélodie).

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation

Structure du programme

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Accompagnement au piano

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 18

crédits attribués à des récitals et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

MIN 6955	3	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MUI 6255A	5	Piano 1
MUI 6255B	5	Piano 2

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MIN 6040	2	Continuo 1
MIN 6041	2	Continuo 2
MIN 6043	2	Continuo 3
MUE 6002	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 6101	1	Atelier d'accompagnement
MUE 6241	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6242	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6243	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6244	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6245	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6561	2	Ensemble de musique contemporaine 1
MUE 6562	2	Ensemble de musique contemporaine 2
MUE 6563	2	Ensemble de musique contemporaine 3
MUE 6621	1	Atelier d'opéra pour pianiste

Bloc 70C

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études (directeur/trice de recherche).

EMU 6310	1	Technique de direction
EMU 6312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 6957	3	Outils d'analyse avancés pour interprètes
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 23 crédits.

MIN 6959	6	Récital de première année
MIN 6960	12	Récital final
MUI 6255C	5	Piano 3

Programme 2-605-1-6 Version 00 (H19)

Maîtrise en musique, option interprétation et composition jazz (M. Mus.)

Objectifs

Option Interprétation et composition jazz

Acquérir la maîtrise de son instrument par la connaissance des idiomes jazz qui lui sont propres et développer sa personnalité artistique au travers d'une démarche de recherche-création incluant la composition, l'interprétation et l'enregistrement d'un ensemble d'oeuvres originales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus., option interprétation et composition jazz, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- attester d'une bonne connaissance du français. Tous les étudiants qui ont obtenu leur grade d'études de premier cycle universitaire (ou son équivalent) dans une institution non francophone doivent se soumettre à un des tests de français acceptés par l'Université de Montréal (voir le site du Centre de communication écrite : http://cce.umontreal.ca).

Le résultat du test n'est pas éliminatoire, mais pourra mener à l'imposition d'un certain nombre de cours de français jugés nécessaires à la réussite du programme.

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen/la doyenne;
- se soumettre à une audition instrumentale de 30 minutes, minimum trois pièces, dont deux pièces choisies parmi un répertoire de 20 standards mémorisés (avec thème et improvisation) et une pièce au choix. Lors de l'audition, le candidat doit soumettre la liste de 20 standards mémorisés aux membres du jury;
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.

Cours préalables :

- Arrangement jazz 1 et 2 ou équivalent
- Composition jazz 1 et 2 ou équivalent
- Improvisation jazz 1 et 2 ou équivalent
- Création de maquettes audio/MIDI ou équivalent

Le doyen/la doyenne n'est pas tenu(e) d'accepter tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- soumettre un portfolio (trois compositions avec enregistrement et partitions)

Structure du programme

La maîtrise en musique comporte 45 crédits.

Segment 70 Propre à l'option Interprétation et composition jazz

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et la création et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire -17 crédits.

MCT 6301	3	Composition jazz 1
MUI 6614A	4	Interprétation jazz 1
MUI 6614B	4	Interprétation jazz 2
MUL 62171	0	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1
MUL 62172	3	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2
MUS 6301	3	Pratiques contemporaines du jazz

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours et de séminaires de 2e et/ou 3e cycle, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du

programme d'études (directeur/trice de recherche).

Bloc 70C Ensemble

Option - Maximum 3 crédits.

MTE 6601X	2	Atelier de musique brésilienne 1
MTE 6611X	2	Atelier de musique cubaine 1
MUE 6261	1	Ensemble
MUE 6262	1	Ensemble
MUE 6263	1	Ensemble
MUE 6361	1	Chorale jazz 1
MUE 6362	1	Chorale jazz 2
MUE 6363	1	Chorale jazz 3
MUE 6421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz 1
MUE 6422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz 2
MUE 6423	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz 3
MUE 6471	2	Ensemble Big Band
MUE 6472	2	Ensemble Big Band
MUE 6501	1	Ensemble de guitares jazz 1
MUE 6502	1	Ensemble de guitares jazz 2
MUE 6503	1	Ensemble de guitares jazz 3
MUE 6521	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 6522	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 6523	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 6524	1	Ensemble de musiques du monde
MUE 6611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 6612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 6631	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 6632	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 6633	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 6634	1	Ensemble de percussions du monde
MUE 6641	2	Atelier de réalisation vocale jazz

Bloc 70D Projet de recherche et création en jazz

Obligatoire - 25 crédits.

MCT 6302	3	Composition jazz 2
MIN 6959	6	Récital de première année
MIN 6980	16	Projet final interprétation-composition jazz

Programme 2-610-1-1 Version 07 (A21)

Maîtrise en musique, option composition et création sonore (M. Mus.)

Objectifs

Dans le cadre du programme de Maîtrise en composition et création sonore, l'étudiant est amené à :

- développer une démarche artistique personnelle et distinctive à travers l'exploration de diverses techniques de composition et de création sonore ;
- analyser les formes d'art musical, les styles et les langages susceptibles d'enrichir sa démarche de création et connaître les tendances les plus récentes de la création musicale ;
- acquérir une autonomie de recherche, un esprit critique et la capacité de présenter la démarche de création de façon cohérente, oralement et par écrit.

Le développement d'un langage personnel peut ainsi reposer sur une maîtrise des outils traditionnels de la composition instrumentale (où les idées musicales sont transcrites sur une partition) et/ou des outils technologiques développés pour les différentes formes de musiques numériques. La création musicale en lien avec d'autres arts (cinéma, danse, théâtre, etc.) peut également être explorée dans le cadre du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Maîtrise en musique, option Composition et création sonore (M. Mus.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en composition instrumentale, en composition mixte, en écriture ou en musiques numériques, ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaires tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le projet de recherche et de création.
- se présenter à une entrevue pour y exposer son projet. Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50 $ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Portfolio d'oeuvres. Le portfolio doit être constitué de deux à cinq oeuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique
- Lettre d'intention présentant une esquisse de projet de recherche-création. La lettre d'intention, comportant deux pages et rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle doit préciser l'orientation disciplinaire du projet de recherche-création : composition instrumentale et vocale, composition mixte, composition électroacoustique et électronique, arts performatifs et les installations sonores, arts médiatiques, arts logiciels appliqués à la création sonore et musicale ou toute

combinaison de ces démarches.

- Travaux académiques principaux :un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option suivante :
- Composition et création sonore (Segment 72)

Segment 72 Propre à l'option Composition et création sonore

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires, dont 16 crédits attribués à une composition finale d'envergure ou à deux oeuvres équivalentes, accompagnées d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces oeuvres, et 14 crédits à option.

Bloc 72A Tutorat

Obligatoire - 10 crédits.

MCT 6401	5	Composition et création sonore 1
MCT 6402	5	Composition et création sonore 2

Bloc 72B

Option - 14 crédits.
Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études. Les cours choisis parmi un ensemble de séminaires de cycles supérieurs, ateliers, ou de sujets spéciaux offerts chaque année. La liste des cours de cycles supérieurs offerts par la Faculté de musique peut être consultée sur le site de la Faculté.

EMU 6010	3	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	Créativité en enseignement instrumental
EMU 6310	1	Technique de direction
EMU 6312	2	Technique de direction - étude de la partition
MCT 6211X	3	Composer et interpréter la musique pour la danse
MCT 6511X	3	Techniques de composition pour l'écran 1
MCT 6512X	3	Techniques de composition pour l'écran 2
MIN 6941	3	Séminaire
MIN 6942	3	La démarche poétique en interprétation
MIN 6946	3	Musique et Révolution française
MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6950	3	Séminaire
MIN 6951	3	Séminaire
MIN 6952	3	Séminaire
MIN 6956	3	Interprétation de la musique ancienne
MTE 6117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 6219	3	Séminaire de théorie musicale 2
MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUE 6491	1	Atelier d'improvisation
MUE 6492	1	Atelier d'improvisation
MUE 6493	1	Atelier d'improvisation
MUE 6494	1	Atelier d'improvisation
MUE 6495	1	Atelier d'improvisation
MUL 6107	3	Histoire et théorie de la musicologie
MUL 6115	3	Traditions musicales du monde
MUL 6216	3	Séminaire de recherche
MUL 62171	0	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1
MUL 62172	3	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2
MUL 6228	3	Analyse musicale et interprétation
MUL 6249	3	Séminaire
MUL 6251	3	Séminaire de musicologie 1
MUL 6252	3	Séminaire de musicologie 2
MUL 6253	3	Séminaire de musicologie 3
MUL 6254	3	Séminaire de musicologie 4
MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique
MUL 6318X	3	Musiques des peuples autochtones
MUL 6333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 6101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son
MUS 6117	3	Séminaire d'acoustique musicale
MUS 6251	1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 6252	2	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 6253	3	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 6261	1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 6262	2	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 6263	3	Sujets spéciaux en musique 6
MUS 6264	3	Sujets spéciaux en musique 7
MUS 6314X	3	Musique visuelle 1
MUS 6315X	3	Musique visuelle 2
MUS 6316	1	Atelier de musique visuelle immersive
MUS 6317	3	Séminaire de musique visuelle immersive
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 6326X	3	Création musicale en langage textuel
MUS 6413	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 1
MUS 6414	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 2

Bloc 72C Projet de recherche et de création

Obligatoire - 21 crédits.

MCT 6403	5	Composition et création sonore 3
MCT 6961	16	Recherche et compositions finales

Programme 2-610-1-3 Version 01 (A20)

Maîtrise en musique, option composition pour l'écran (M. Mus.)

Informations générales

Secrétariat des études supérieures : 514-343-8000

Comité des études supérieures

Nathalie Fernando
Christiane Laflamme, présidente
Hugues Leclair
Jean Saulnier
Caroline Traube

Objectifs

Option Composition pour l'écran

Dans le cadre du programme de maîtrise en musique, option Composition pour l'écran - cheminement international, l'étudiant est amené à :

- s'immerger dans le milieu de la création audiovisuelle, avant même son entrée dans le monde professionnel;
- composer dans divers styles tout en développant des habiletés d'analyse liées au contexte de réalisation;
- accroître sa rapidité d'écriture, développer sa créativité, conserver une attitude souple face aux commentaires et aux changements;
- acquérir une autonomie de recherche, un esprit critique et la capacité de présenter la démarche de création de façon cohérente, oralement et par écrit ;
- participer au cycle complet de la production d'un objet cinématographique ou vidéoludique, de la commande et la conception jusqu'au mixage final ;
- planifier une production sonore et musicale et la mener à bon terme en collaboration avec tous les intervenants impliqués (réalisateur, producteur, musiciens, studios, etc.);
- accéder aux connaissances et expertises développées au sein des institutions participantes, en matière de patrimoines, d'esthétiques, de techniques, de méthodes pédagogiques, d'économies de la profession;
- cumuler les réseaux de contacts sur deux continents au niveau de la création et de la professionnalisation;
- profiter des occasions de repérage et de valorisation offertes par les structures professionnelles partenaires (festivals internationaux, concours, programmation, communication).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en musique (M. Mus.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en composition instrumentale, en composition mixte, en composition électroacoustique ou en écriture, ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaire tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le projet de recherche et de création ;
- se soumettre à une épreuve qui consistera à composer une musique sur un court-métrage d'animation imposé et se présenter à une entrevue (en personne ou par visioconférence) pour y exposer son projet et ses motivations. Des frais non remboursables de 87 euros seront exigés.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, l'étudiant doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français langue étrangère reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission :

- Curriculum vitae complet mettant en valeur l'expérience et la formation de l'étudiant dans le domaine de la composition pour l'écran.
- Portfolio comprenant entre 3 et 5 oeuvres dont au moins une création musicale pour l'écran (document audiovisuel + partition). Les oeuvres soumises peuvent être de nature instrumentale ou électronique/électroacoustique (partition, simulation, enregistrement) pour un total d'approximativement 20 minutes (si certaines oeuvres sont longues, il est recommandé d'en sélectionner les passages les plus représentatifs).
- Lettre de présentation en anglais (max. 1000 mots) présentant :
- l'expérience acquise et la formation antérieure ;
- une esquisse du projet de recherche théorique envisagé ;
- les motivations qui orientent le choix d'institutions au sein desquelles l'étudiant souhaiterait effectuer son cheminement.
- Document présentant le projet artistique envisagé (max. 2000 mots)
- Déclaration sur l'honneur de l'authenticité et de l'originalité des partitions et/ou des enregistrements.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire selon l'option suivante :
- Composition pour l'écran
Elle est offerte avec deux cheminements :
Segment 73X1 Propre au cheminement débutant à l'UdeM
Segment 73X2 Propre au cheminement débutant dans l'une des universités partenaires
Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 3 crédits attribués à un stage, 21 crédits attribués à un projet de composition final ainsi que la rédaction d'un mémoire, accompagné d'une présentation de la démarche et de l'analyse des ouvres, d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur des ouvres, et 12 crédits à option.

Segment 01 Tronc commun (pour les deux cheminements)

Remarque :

Le nombre de crédits suivis par l'étudiant pour compléter les blocs 01A et 01B du programme doivent être également répartis entre les deux établissements partenaires.

Bloc 01A Disciplines associées

Option - 6 crédits.

MCT 6211X	3	Composer et interpréter la musique pour la danse
MCT 6513	3	Création sonore et musicale pour le jeu vidéo 1
MCT 6514	3	Création sonore et musicale pour le jeu vidéo 2
MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 6208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 6101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6127X	3	Création de maquettes MIDI orchestrales
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 6328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
MUS 6329X	3	Projet en informatique musicale
MUS 6531E	3	Discipline associée 1
MUS 6532E	3	Discipline associée 2

Bloc 01B Disciplines complémentaires

Option - 6 crédits.

CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel
CIN 6057	3	Pratiques documentaires
CIN 6058	3	Mises en espace du récit
MTE 6117X	3	Orchestration symphonique 2
MUS 6301	3	Pratiques contemporaines du jazz
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique

MUS 6535E	3	Discipline complémentaire 1
MUS 6536E	3	Discipline complémentaire 2

Segment 73X1 Propre au cheminement débutant à l'UdeM

Les crédits de ce segment sont tous obligatoires.

Bloc 73X1A

Obligatoire - 9 crédits.

MCT 6511	3	Techniques de composition pour l'écran
MCT 6512	3	Projets collaboratifs en composition pour l'écran
MUS 6521	1	Recherche et culture en composition pour l'écran 1
MUS 6522	1	Recherche et culture en composition pour l'écran 2
MUS 6523E	1	Recherche et culture en composition pour l'écran 3

Bloc 73X1B Recherche-création en composition pour l'écran

Obligatoire - 24 crédits.

MCT 6531	3	Composition et création sonore pour l'écran 1
MCT 6532	3	Composition et création sonore pour l'écran 2
MCT 6533E	3	Composition et création sonore pour l'écran 3
MCT 6534E	3	Composition et création sonore pour l'écran 4
MCT 6920	3	Stage
MCT 6950E	9	Projet final et mémoire

Segment 73X2 Propre au cheminement débutant dans l'université partenaire

Les crédits de ce segment sont tous obligatoires.

Bloc 73X2A

Obligatoire - 9 crédits.

MCT 6511	3	Techniques de composition pour l'écran
MCT 6512E	3	Projets collaboratifs en composition pour l'écran
MUS 6521E	1	Recherche et culture en composition pour l'écran 1
MUS 6522E	1	Recherche et culture en composition pour l'écran 2
MUS 6523	1	Recherche et culture en composition pour l'écran 3

Bloc 73X2B Recherche-création en composition pour l'écran

Obligatoire - 24 crédits.

MCT 6531E	3	Composition et création sonore pour l'écran 1
MCT 6532E	3	Composition et création sonore pour l'écran 2
MCT 6533	3	Composition et création sonore pour l'écran 3
MCT 6534	3	Composition et création sonore pour l'écran 4
MCT 6920E	3	Stage
MCT 6950	9	Projet final et mémoire

Programme 2-605-1-2 Version 02 (H19)

D.E.S.S. en musique – Interprétation

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en musique - Interprétation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires et 11 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6957	3	Outils d'analyse avancés pour interprètes
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son

Bloc 70B Instrument

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Musique d'ensemble

Option - 2 crédits.
Cours MUE###
La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

MIN 6040	2	Continuo 1
MIN 6041	2	Continuo 2
MIN 6043	2	Continuo 3

Bloc 70D Récitals

Obligatoire - 19 crédits.

MIN 6799	7	Récital I
MIN 6800	12	Récital

Programme 2-605-1-4 Version 00 (H19)

D.E.S.S. en musique – Accompagnement au piano

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en musique - Accompagnement au piano, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

MIN 6954	3	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MUI 6253A	3	Tutorat 1 (dess) piano
MUI 6253B	3	Tutorat 2 (DESS) piano

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

MIN 6040	2	Continuo 1
MIN 6041	2	Continuo 2
MIN 6043	2	Continuo 3
MUE 6001	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 6101	1	Atelier d'accompagnement
MUE 6241	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6242	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6243	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6244	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6245	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 6561	2	Ensemble de musique contemporaine 1
MUE 6562	2	Ensemble de musique contemporaine 2
MUE 6563	2	Ensemble de musique contemporaine 3

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

Cours de 3 crédits du niveau études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

MIN 6957	3	Outils d'analyse avancés pour interprètes
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son

Bloc 70D

Obligatoire - 12 crédits.

MIN 6800	12	Récital

Programme 2-606-1-0 Version 02 (A20)

D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du DESS sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 20 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition et d'une audition finale, et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 4 crédits.

MIN 6445	1	Atelier d'interprétation 1
MIN 6446	1	Atelier d'interprétation 2
MUE 6461	1	Traits d'orchestre

MUE 6462	1	Traits d'orchestre

Bloc 70B Tutorat

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Auditions

Obligatoire - 20 crédits.

MIN 6541	5	Audition 1
MIN 6542	5	Audition 2
MIN 6543	5	Audition 3
MIN 6544	5	Audition 4

Programme 2-606-1-1 Version 00 (A04)

D.E.S.S. en musique – Répertoire d'orchestre 2

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (répertoire d'orchestre 2), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
- avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une audition pour vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires dont 22 attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits) et 6 crédits à option.
La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

Bloc 70B Tutorat

Option - 6 crédits.
Cours MUI6##3A et MUI6##3B dont le numéro est fonction de l'instrument choisi.

Bloc 70C Auditions

Obligatoire - 22 crédits.

Programme 2-615-1-2 Version 00 (A16)

D.E.S.S. en musiques numériques

Objectifs

Objectif général du programme :
Le programme de D.E.S.S. en musiques numériques vise à soutenir le développement de pratiques artistiques, dans le domaine de la création sonore et musicale, dont les processus, les langages et les expressions sont indissociables des outils électroniques, informatiques et technologiques.

Objectifs spécifiques du programme :

Dans le cadre du programme de D.E.S.S. en musiques numériques, l'étudiant est amené à :

- acquérir des connaissances scientifiques et technologiques qu'il ou elle pourra appliquer à un projet de recherche ou de recherche-création en musique (réalisé dans le cadre d'un travail dirigé) ;
- développer une démarche artistique personnelle à travers l'exploration de diverses techniques de création sonore et musicale ;
- analyser les formes d'arts numériques et les démarches artistiques dans ce domaine qui sont susceptibles d'enrichir sa démarche de création et connaître les tendances les plus récentes dans le domaine des musiques numériques ;
- développer son autonomie et sa maîtrise des méthodes de recherche et de recherche-création dans le domaine des musiques numériques et la capacité de présenter la démarche de façon cohérente, oralement et par écrit.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en musiques numériques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en musiques numériques (ou de baccalauréat par association de programmes comprenant une majeure en musiques numériques), de baccalauréat en composition instrumentale, en composition mixte ou en écriture, ou encore être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir complété ou suivre comme cours complémentaire tout cours de premier cycle jugé pertinent pour soutenir le travail dirigé ;
- rencontrer le Comité d'admission en entrevue pour y exposer son projet.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français langue étrangère reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront

la réussite du programme.
Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.
Un candidat ayant un bon dossier mais n'ayant pas ces préalables demeure admissible au programme, où il devra toutefois suivre des cours complémentaires.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae ;
- Portfolio (deux à cinq réalisations représentatives de l'orientation du projet) ;
- Lettre d'intention ou de motivation de une à deux pages ;
- Esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots en vue de la réalisation d'un travail dirigé ;
- Travail rédigé réalisé au cours des études précédentes.
- Relevé de notes

À l'issue du processus d'admission, une scolarité complémentaire d'un maximum de 9 crédits ou préparatoire d'un maximum de 27 crédits pourrait être demandée aux étudiants en fonction de leur formation antérieure. Jusqu'à 6 crédits de cours de 1er cycle pourront être intégrés au programme (bloc « Complément de formation »).

Remarque

La Faculté de musique exige des frais d'au minimum de 51.50$ pour l'entrevue ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin.
https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

2.Scolarité

Le programme peut être suivi à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir. La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein, ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. L'étudiant aura la possibilité de faire 6 crédits de cours de premier cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option, dont 6 à 12 crédits attribués à un ou deux travaux dirigés.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

MUS 6411	1.5	Colloquium d'études supérieures 1
MUS 6412	1.5	Colloquium d'études supérieures 2

Bloc 70B Cours fondamentaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 6208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 6101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6314X	3	Musique visuelle 1
MUS 6315X	3	Musique visuelle 2
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 6326X	3	Création musicale en langage textuel
MUS 6328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
MUS 6329X	3	Projet en informatique musicale

Bloc 70C

Option - Maximum 9 crédits.
Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de séminaires ou sujets spéciaux offerts par la Faculté de musique. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 6208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 6101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son
MUS 6314X	3	Musique visuelle 1
MUS 6315X	3	Musique visuelle 2
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 6326X	3	Création musicale en langage textuel
MUS 6328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs
MUS 6329X	3	Projet en informatique musicale
MUS 6411	1.5	Colloquium d'études supérieures 1
MUS 6412	1.5	Colloquium d'études supérieures 2
MUS 6938	6	Travail dirigé en musiques numériques 1
MUS 6939	6	Travail dirigé en musiques numériques 2

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 6 crédits.

MTE 1503	3	Composition électroacoustique
MTE 1504	3	Composition performative
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1300	3	Acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 2325	3	Prise de son créative

Bloc 70E

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

MUS 6938	6	Travail dirigé en musiques numériques 1
MUS 6939	6	Travail dirigé en musiques numériques 2

Programme 3-600-1-2 Version 03 (A21)

Doctorat en musique (Ph. D.)

Objectifs

- approfondir la connaissance des grands courants de la musicologie au sens large;
- acquérir une autonomie dans le travail de la recherche;
- maîtriser l'habileté de communication orale et écrite;
- réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels;
- contribuer à la vie scientifique et musicale de la Faculté de musique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Doctorat en musique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.
Le candidat peut être convoqué à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en musicologie ou ethnomusicologie, ainsi que les raisons et les intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline. (prévoir des frais de 50$ si convoqué)
Les demandes d'admission en recherche-création seront évaluées par un comité interdisciplinaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Esquisse de projet de recherche de 5 pages comprenant une présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine ainsi qu'une bibliographie sélective
- Travail académique principal (remettre une copie de son mémoire ou deux travaux dirigés effectués à la maîtrise.)

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 80 Propre à l'option Générale

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 76 crédits obligatoires, crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 14 crédits à option.

Bloc 80A

Option - 14 crédits.
Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers ou sujets spéciaux offerts chaque année.

EMU 6010	3	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	Créativité en enseignement instrumental
MCT 7211X	3	Composer et interpréter la musique pour la danse
MIN 6941	3	Séminaire
MIN 6942	3	La démarche poétique en interprétation
MIN 6946	3	Musique et Révolution française
MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6950	3	Séminaire
MIN 6951	3	Séminaire
MIN 6952	3	Séminaire
MIN 6956	3	Interprétation de la musique ancienne
MTE 6117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 6219	3	Séminaire de théorie musicale 2
MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 6107	3	Histoire et théorie de la musicologie
MUL 6115	3	Traditions musicales du monde
MUL 6216	3	Séminaire de recherche
MUL 62171	0	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1
MUL 62172	3	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2
MUL 6228	3	Analyse musicale et interprétation
MUL 6249	3	Séminaire
MUL 6251	3	Séminaire de musicologie 1
MUL 6252	3	Séminaire de musicologie 2
MUL 6253	3	Séminaire de musicologie 3
MUL 6254	3	Séminaire de musicologie 4
MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique
MUL 6318X	3	Musiques des peuples autochtones
MUL 6333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 7221	1.5	Séminaire de laboratoire 1
MUL 7222	1.5	Séminaire de laboratoire 2
MUL 7225	1.5	Séminaire de laboratoire 5
MUL 7226	1.5	Séminaire de laboratoire 6
MUL 7227	1.5	Séminaire de laboratoire 7
MUL 7228	1.5	Séminaire de laboratoire 8
MUL 7229	1.5	Séminaire de laboratoire 9
MUL 7230	1.5	Séminaire de laboratoire 10
MUL 7231	1.5	Séminaire de laboratoire 11
MUL 7232	1.5	Séminaire de laboratoire 12
MUS 6101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son
MUS 6117	3	Séminaire d'acoustique musicale
MUS 6251	1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 6252	2	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 6261	1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 6262	2	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 7253	3	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 7263	3	Sujets spéciaux en musique 6

Bloc 80B Recherche et rédaction de la thèse

Obligatoire - 76 crédits.

MUL 7521	1.5	Colloquium d'études supérieures en musicologie 1

MUL 7522	1.5	Colloquium d'études supérieures en musicologie 2
MUL 7523	1.5	Colloquium d'études supérieures en musicologie 3
MUL 7524	1.5	Colloquium d'études supérieures en musicologie 4
MUL 7930	6	Revue de littérature autour du sujet de thèse
MUL 7945	0	Examen général de doctorat
MUL 7991	64	Thèse

Doctorat en musique (D. Mus.)

Options :

Interprétation	3-605-1-1
Accompagnement au piano	3-605-1-3
Direction d'orchestre	3-606-1-0
Composition et création sonore	3-610-1-1

Programme 3-605-1-1 Version 10 (A22)

Doctorat en musique, option interprétation (D. Mus.)

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus., option interprétation, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVII) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation avec une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par le doyen

Le candidat présélectionné devra, également :

- se présenter à une audition instrumentale d'une durée de 45 minutes. Le programme doit être remis lors de la demande d'admission
- se présenter à une entrevue d'une durée de 30 minutes comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales (histoire, esthétique, analyse, écriture) liées au projet en interprétation.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Remarque:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition
- Liste du répertoire déjà travaillé

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires attribués à des récitals et 30 crédits à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.
Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers (dont atelier de rédaction) ou sujets spéciaux offerts chaque année. Le choix cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études (directeur de recherche).

EMU 7310	1	Technique de direction
EMU 7312	2	Technique de direction - étude de la partition
MCT 6301	3	Composition jazz 1
MCT 6302	3	Composition jazz 2
MCT 7211X	3	Composer et interpréter la musique pour la danse
MIN 6098X	2	Improvisation jazz avancée 1
MIN 6099X	2	Improvisation jazz avancée 2
MIN 6941	3	Séminaire
MIN 6942	3	La démarche poétique en interprétation
MIN 6946	3	Musique et Révolution française
MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6950	3	Séminaire
MIN 6951	3	Séminaire
MIN 6952	3	Séminaire
MIN 6956	3	Interprétation de la musique ancienne
MIN 6957	3	Outils d'analyse avancés pour interprètes
MIN 7042	3	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MIN 7851	3	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française
MIN 7852	3	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra
MIN 7853	3	Séminaire d'art vocal sur la mélodie française
MIN 7854	3	Séminaire d'art vocal sur les airs d'opéra
MTE 6219	3	Séminaire de théorie musicale 2
MUL 6107	3	Histoire et théorie de la musicologie
MUL 6115	3	Traditions musicales du monde
MUL 6208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 6216	3	Séminaire de recherche
MUL 62171	0	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1
MUL 62172	3	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2
MUL 6228	3	Analyse musicale et interprétation

MUL 6249	3	Séminaire
MUL 6251	3	Séminaire de musicologie 1
MUL 6252	3	Séminaire de musicologie 2
MUL 6253	3	Séminaire de musicologie 3
MUL 6254	3	Séminaire de musicologie 4
MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique
MUL 6318X	3	Musiques des peuples autochtones
MUL 6333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son
MUS 6117	3	Séminaire d'acoustique musicale
MUS 6251	1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 6252	2	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 6261	1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 6262	2	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 6301	3	Pratiques contemporaines du jazz
MUS 6314X	3	Musique visuelle 1
MUS 6315X	3	Musique visuelle 2
MUS 7253	3	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 7263	3	Sujets spéciaux en musique 6
PLU 61231	0	Création d'opéra : livret et musique 1
PLU 61232	3	Création d'opéra : livret et musique 2
PLU 61241	0	Histoire et théorie du livret d'opéra 1
PLU 61242	3	Histoire et théorie du livret d'opéra 2
PLU 6125	3	Création d'opéra: atelier d'opéra

Bloc 70B Ensembles

Option - Maximum 3 crédits.
Cours MIN6### et MUE7### dont le numéro est fonction de l'instrument choisi. La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc 70C Tutorat

Option - 18 crédits.
Cours MUI7### dont le numéro est fonction de l'instrument.

Bloc 70D Recherche-création et récitals

Obligatoire - 60 crédits.

MIN 6831	1.5	Colloquium et classe de maître en interprétation 1
MIN 6832	1.5	Colloquium et classe de maître en interprétation 2
MIN 7945	0	Examen général de doctorat
MIN 7961	10	Récital 1
MIN 7962	10	Récital 2
MIN 7963	10	Projet doctoral
MIN 7964	27	Récital final

Programme 3-605-1-3 Version 00 (H19)

Doctorat en musique, option accompagnement au piano (D. Mus.)

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus., option accompagnement au piano, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Sera convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition
- Sera convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire
- Se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme
- L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par la doyenne.

Remarque:

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. À défaut, il doit obligatoirement présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme. Pour être définitivement admis, le candidat aura l'obligation de présenter, avant la fin du 2e trimestre de scolarité, un résultat correspondant minimalement au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.
La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoire, dont 60 crédits attribués à des récitals, et 11 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 19 crédits.

MIN 7042	3	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MUI 7394A	4	Tutorat 1
MUI 7394B	4	Tutorat 2
MUI 7394C	4	Tutorat 3
MUI 7394D	4	Tutorat 4

Bloc 01B

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits du niveau des études supérieures choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigées ou sujets spéciaux offerts chaque année.

EMU 7310	1	Technique de direction
EMU 7312	2	Technique de direction - étude de la partition
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son

Bloc 01C Récital final

Obligatoire - 60 crédits.

MIN 7945	0	Examen général de doctorat
MIN 7959	12	Récital II
MIN 7960	36	Récital final

Segment 70 Concentration accompagnement instrumental

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante : 8 crédits obligatoire.

Bloc 70A

Obligatoire - 8 crédits.

MUE 7103	1	Atelier d'accompagnement 3
MUE 7104	1	Atelier d'accompagnement 4
MUE 7105	1	Atelier d'accompagnement 5
MUE 7106	1	Atelier d'accompagnement 6
MUE 7241	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 7242	1	Ensemble-musique de chambre
MUE 7561	2	Ensemble de musique contemporaine 1

Segment 71 Concentration accompagnement vocal

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante : 8 crédits à option.

Bloc 71A

Option - 8 crédits.

MIN 6040	2	Continuo 1
MIN 6041	2	Continuo 2
MIN 6043	2	Continuo 3
MUE 7002	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 7101	1	Atelier d'accompagnement 1
MUE 7102	1	Atelier d'accompagnement 2
MUE 7411	3	Atelier d'opéra
MUE 7412	3	Atelier d'opéra
MUE 7562	2	Ensemble de musique contemporaine 2
MUE 7563	2	Ensemble de musique contemporaine 3
MUE 7564	2	Ensemble de musique contemporaine 4
MUE 7565	2	Ensemble de musique contemporaine 5
MUE 7621	1	Atelier d'opéra pour pianiste
MUE 7622	1	Atelier d'opéra pour pianiste

Programme 3-606-1-0 Version 00 (H19)

Doctorat en musique, option direction d'orchestre (D. Mus.)

Informations générales

Secrétariat des études supérieures : 514-343-8003.

Comité des études supérieures

Nathalie Fernando
Christiane Laflamme, présidente
Hugues Leclair
Jean Saulnier
Caroline Traube

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des musiciens exceptionnellement doués qui souhaitent développer leur plein potentiel comme chefs d'orchestre.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus, option direction d'orchestre, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- Sera convoqué à une audition instrumentale (45 minutes). le programme de l'audition, accompagné des Études supérieures et postdoctorales;
- Sera convoqué à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire;
- Se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale au moment de l'admission : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme.
- L'étudiant doit avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise.
- Être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. À défaut, il doit obligatoirement présenter les résultats d'un test de français langue étrangère reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.

L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme. Pour être définitivement admis, l'étudiant aura l'obligation de présenter, avant la fin du 2e trimestre de scolarité, un résultat correspondant minimalement

au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

Remarque:

La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et /ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages en interprétation lié à un répertoire spécifique
- Travail rédigé et effectué dans un cours de maîtrise
- Liste des oeuvres que le candidat prévoit jouer à l'audition, accompagnée de notes de programme abordant de manière personnelle des éléments d'histoire, d'analyse et d'interprétation
- Liste du répertoire déjà travaillé

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat), 3 crédits à option de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures et 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit: 12 crédits pour un récital de 1ère année, 12 crédits pour un récital de 2e année et 36 crédits pour le récital final.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

MIN 7383	3	Outils de direction
MUI 7380A	4	Tutorat en direction d'orchestre 1
MUI 7380B	4	Tutorat en direction d'orchestre 2
MUI 7380C	4	Tutorat en direction d'orchestre 3
MUI 7380D	4	Turorat en direction d'orchestre 4
MUI 7382A	2	Atelier de direction 1
MUI 7382B	2	Atelier de direction 2
MUI 7382C	2	Atelier de direction 3
MUI 7382D	2	Atelier de direction 4

Bloc 70B Tutorat

Option - 3 crédits.
Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

EMU 7310	1	Technique de direction
EMU 7312	2	Technique de direction - étude de la partition
MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6957	3	Outils d'analyse avancés pour interprètes
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son

Bloc 70C

Obligatoire - 60 crédits.

MIN 7945	0	Examen général de doctorat
MIN 7968	12	Récital de première année
MIN 7969	12	Récital de deuxième année
MIN 7970	36	Récital final

Programme 3-610-1-1 Version 06 (A21)

Doctorat en musique, option composition et création sonore (D. Mus.)

Objectifs

Dans le cadre du programme de doctorat en musique, option Composition et création sonore, l'étudiant est amené à :

- Développer une perspective originale sur le geste créateur à travers la création d'oeuvres d'envergure dont la conception est pleinement maîtrisée du point de vue du langage, de la forme et du style;
- Contribuer à la réflexion esthétique en présentant sa démarche de création dans une langue claire, de façon critique et cohérente.

Le perfectionnement d'une démarche de création personnelle et individualisée peut reposer sur la maîtrise des outils traditionnels de la composition instrumentale (où les idées musicales sont transcrites sur une partition) et/ou des outils technologiques développés pour les différentes formes de musiques numériques. La création musicale en lien avec d'autres arts (cinéma, danse, théâtre, etc.) peut également être explorée dans le cadre du programme.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Doctorat en musique, option composition et création sonore (D. Mus), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en musique, option Composition et création sonore ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par la doyenne;
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Le comité d'admission peut demander une entrevue afin d'évaluer la connaissance du français.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission. Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais.

Pour un projet en composition instrumentale et mixte :

Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales (histoire, esthétique, analyse, écriture) liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes dans le cas d'un projet de composition mixte.

Pour un projet en musiques numériques :

Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet de thèse et une vérification des connaissances générales liées au projet de recherche et création en musiques numériques : courants esthétiques, répertoire, analyse et technologies exploitées. Le projet peut s'inscrire dans l'une des quatre orientations suivantes : composition électroacoustique, arts médiatiques, arts performatifs ou arts logiciels.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio d'oeuvres: le portfolio doit être constitué de deux à cinq oeuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.
- Esquisse du projet de recherche de cinq pages avec bibliographie sélective
- Déposer deux oeuvres (partition et enregistrement)
- Documents additionnels : pour un projet de musique numérique, déposer au moins une réalisation représentative de l'orientation choisie (composition électroacoustique, arts médiatiques, arts performatifs, arts logiciels)
- Travail rédigé réalisé au cours des études précédentes

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon l'option suivante :
- Composition et création sonore (Segment 72)

Segment 72 Propre à l'option Composition et création sonore

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 79 crédits obligatoires, dont 61 crédits attribués à un projet de composition et création sonore, et 11 crédits à option.

Bloc 72A Tutorat

Obligatoire - 18 crédits.

MCT 7130A	4.5	Composition et création sonore 1
MCT 7130B	4.5	Composition et création sonore 2
MCT 7130C	4.5	Composition et création sonore 3
MCT 7130D	4.5	Composition et création sonore 4

Bloc 72B

Option - 11 crédits.
Cours choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, ateliers ou sujets spéciaux offerts chaque année. Le choix de cours doit être approuvé par le responsable de programme d'études (directeur de recherche).
La liste des cours de cycles supérieurs offerts par la Faculté de musique peut être consultée sur la page suivante: http://www.musique.umontreal.ca/programmes/2_3_cycle_repertoire_cours.html

EMU 6010	3	Pédagogie instrumentale
EMU 6020	3	Créativité en enseignement instrumental
EMU 7310	1	Technique de direction
EMU 7312	2	Technique de direction - étude de la partition
MCT 7211X	3	Composer et interpréter la musique pour la danse
MIN 6941	3	Séminaire
MIN 6942	3	La démarche poétique en interprétation
MIN 6946	3	Musique et Révolution française
MIN 6948	3	Démarche artistique en interprétation musicale
MIN 6949	3	Préparation aux auditions d'orchestre
MIN 6950	3	Séminaire
MIN 6951	3	Séminaire
MIN 6952	3	Séminaire
MIN 6956	3	Interprétation de la musique ancienne
MTE 6117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 6219	3	Séminaire de théorie musicale 2
MTE 6300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUE 7491	1	Atelier d'improvisation
MUE 7492	1	Atelier d'improvisation
MUE 7493	1	Atelier d'improvisation
MUE 7494	1	Atelier d'improvisation
MUE 7495	1	Atelier d'improvisation
MUE 7496	1	Atelier d'improvisation
MUL 6107	3	Histoire et théorie de la musicologie
MUL 6115	3	Traditions musicales du monde
MUL 6216	3	Séminaire de recherche
MUL 62171	0	Séminaire de méthodologie et de rédaction 1
MUL 62172	3	Séminaire de méthodologie et de rédaction 2
MUL 6228	3	Analyse musicale et interprétation
MUL 6249	3	Séminaire
MUL 6251	3	Séminaire de musicologie 1
MUL 6252	3	Séminaire de musicologie 2
MUL 6253	3	Séminaire de musicologie 3
MUL 6254	3	Séminaire de musicologie 4
MUL 6265	3	La médiation de la musique
MUL 6266	3	Les publics de la musique
MUL 6318X	3	Musiques des peuples autochtones
MUL 6333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 6101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 6105	3	Composer et interpréter la musique mixte 1
MUS 6106	3	Composer et interpréter la musique mixte 2
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son
MUS 6117	3	Séminaire d'acoustique musicale
MUS 6251	1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 6252	2	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 6261	1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 6262	2	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 6314X	3	Musique visuelle 1
MUS 6315X	3	Musique visuelle 2
MUS 6316	1	Atelier de musique visuelle immersive
MUS 6317	3	Séminaire de musique visuelle immersive
MUS 6321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 6322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 6323	3	Musique de création et technologies
MUS 6324X	3	Création musicale en langage graphique
MUS 6326X	3	Création musicale en langage textuel
MUS 7253	3	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 7263	3	Sujets spéciaux en musique 6

Bloc 72C Projet de recherche et de création

Obligatoire - 61 crédits.

MCT 7930	6	Projet de thèse
MCT 7945	0	Examen général de doctorat
MCT 7961	49	Recherches et compositions finales
MUS 7411	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 1
MUS 7412	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 2
MUS 7413	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 3

MUS 7414	1.5	Colloquium d'études supérieures en composition 4

Diplôme d'études professionnelles approfondies en musique (D.E.P.A.)

Options :

Interprétation	3-605-1-2
Accompagnement au piano	3-605-1-4
Composition pour l'écran et la scène	3-610-1-2

Programme 3-605-1-2 Version 01 (H19)

D.E.P.A. en musique - Interprétation

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument, ainsi que de se préparer adéquatement aux grands concours internationaux en interprétation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Interprétation), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques:

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.
La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.E.P.A. comporte un total de 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Cours d'instrument

Obligatoire - 10 crédits.
Cours MUI 7##4A, MUI7##4B, MUE7##1 et 7##2 dont le numéro est fonction de l'instrument ou de l'ensemble.

Bloc 70B Séminaire théorique

Option - 6 crédits.
Cours choisis parmi les séminaires offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

Bloc 70C Récital

Obligatoire - 14 crédits.
Un mois avant le récital, l'étudiant remet son programme selon les normes de la Faculté de musique ainsi que des notes de programmes sur les oeuvres qui seront jouées.

MIN 7500	2	Programme et notes de programme
MIN 7950	12	Récital

Programme 3-605-1-4 Version 00 (H19)

D.E.P.A. en musique – Accompagnement au piano

Objectifs

S'adressant aux pianistes déjà avancés qui désirent poursuivre des études spécialisées dans le domaine de l'accompagnement au piano, ce programme a pour objectif de répondre au champ d'intérêt et aux projets professionnels de l'étudiant en offrant deux concentrations : vocale et instrumentale. L'étudiant recevra, grâce aux cours spécifiques à sa concentration et à ses applications sur le terrain, tous les outils nécessaires à la poursuite d'une carrière dans le domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Accompagnement au piano), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation académique jugée équivalente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- se présenter à une audition; des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

Remarques:

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit présenter les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront

la réussite du programme.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.
La Faculté de musique exige des frais pour l'entrevue ou l'audition, quel que soit leur nombre (la somme demeure la même que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues). Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le formulaire à cette fin: https://ecommerce.dexero.com/shopping/musique/musique/

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

Structure du programme

Le D.E.P.A. comporte un total de 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 23 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 11 crédits.

MIN 7042	3	Séminaire d'accompagnement vocal et instrumental
MUI 7254A	4	Piano 1
MUI 7254B	4	Piano 2

Bloc 70B

Option - 4 crédits.

MIN 6040	2	Continuo 1
MIN 6041	2	Continuo 2
MIN 6043	2	Continuo 3
MUE 7001	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 7103	1	Atelier d'accompagnement 3
MUE 7561	2	Ensemble de musique contemporaine 1
MUE 7562	2	Ensemble de musique contemporaine 2
MUE 7621	1	Atelier d'opéra pour pianiste

Bloc 70C

Option - 3 crédits.
Cours choisi parmi les séminaires offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

MIN 6957	3	Outils d'analyse avancés pour interprètes
MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son

Bloc 70D

Obligatoire - 12 crédits.

MIN 7950	12	Récital

Programme 3-610-1-2 Version 00 (A13)

D.E.P.A. en musique – Composition pour l'écran et la scène

Objectifs

Ce programme court a pour objectif de donner aux étudiants les moyens techniques et esthétiques nécessaires au développement d'une carrière de compositeur qui se destine à écrire pour l'écran (film, arts médiatiques, télévision, multimédia, etc.) ou la scène (théâtre, danse) et qui saura à la fois se conformer aux besoins de la production et engendrer une oeuvre originale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. (musique - Composition pour l'écran et la scène), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'une maîtrise dans la discipline ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maitrise des technologies pertinentes;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial ou avoir réalisé une partie significative de ses études de 1er ou de 2e cycle dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
L'épreuve de français n'est pas éliminatoire, mais les résultats obtenus au test orienteront la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme.
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Portfolio d'oeuvres: le portfolio doit être constitué de deux à cinq oeuvres ou réalisations en composition et/ou création sonore, représentatives de la démarche artistique.

2. Régime d'études

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres.

3. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou de 24 mois à demi-temps.

Structure du programme

Le D.E.P.A. comporte 30 crédits.
Les cours de 1er cycle suivants seront recommandés mais pas obligatoires.

CIN 1101	Mouvements de l'histoire du cinéma (3 crédits)
CIN 1102	Langage et matières de l'expression (3 crédits)
CIN 1103	Courants du cinéma contemporain (3 crédits)
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites (3 crédits)
CIN 2108	Cinéma expérimental et art vidéo (3 crédits)
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts (3 crédits)

Les cours de 1er cycle suivants ou l'équivalent seront préalables au DEPA :
MUS 1127 Création maquettes audio/MIDI (3 crédits)

MUS 1128 Édition mus. assistée ordinateur (3 crédits)
MUL 2109 Musiques et images en mouvement (3 crédits)
MUL 2119 Histoire de la musique de film (3 crédits)
MUS 2325 Prise de son créative (3 crédits)
CIN 2000 Pratique et esthétique du son (3 crédits)

Segment 70

Les crédits du D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Tutorat en composition et poétique audio-visuel

Obligatoire - 9 crédits.
Les séminaires (MCT) de ce bloc obligatoire seront réservés aux étudiants du DEPA mais les places restantes pourraient être attribuées aux étudiants du doctorat en composition.

CIN 6054	3	Poétique de l'audio-visuel

Bloc 70B Séminaires théoriques

Option - 3 crédits.
Un cours de trois crédits sera choisi parmi les séminaires aux cycles supérieurs offerts chaque année à la Faculté de musique. Aucun sujet spécial (recherche supervisée remplaçant un séminaire) ne sera accepté en remplacement de ces séminaires.

MUS 6107	3	Séminaire sur le jeu pianistique, du geste au son

Bloc 70C Travail dirigé

Obligatoire - 18 crédits.
Ces projets de composition pourraient être terminés dans le courant de la 3e session (session d'été).

Table des matières

Introduction 8-1

PROGRAMMES

2-670-1-0 D.E.S.S. en développement du médicament 8-1

2-670-6-1 Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament 8-2

2-675-1-1 Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) 8-3

2-675-1-5 Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée 8-5

2-675-1-6 Cert. de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne 8-6

2-675-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques 8-7

2-675-6-1 Microprog. de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire 8-8

2-675-6-3 Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine 8-8

2-675-6-4 Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés 8-9

2-700-1-0 Maîtrise en sciences pharmaceutiques (M. Sc.) 8-10

2-670-1-1 Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option dév. du médicament (M. Sc.) 8-11

2-481-1-6 Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option médicament et santé des populations (M. Sc.) 8-13

3-675-1-2 Diplôme d'études professionnelles approfondies en pratique pharmaceutique avancée (D.E.P.A.) 8-14

3-675-6-2 Microprogramme de troisième cycle en pratique pharmaceutique avancée 8-15

3-700-1-0 Doctorat en sciences pharmaceutiques (Ph. D.) 8-16

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DE PHARMACIE

Information à jour le 14 juin 2023

Introduction

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et aux carrières dans le domaine du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiante et l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciennes et pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciennes et pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheuses et chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des quatre axes de recherche de la Faculté : découverte et validation des cibles thérapeutiques, pharmacométrie et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations, ainsi que formulation et analyse du médicament.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

www.pharm.umontreal.ca

Direction

Doyen : Simon de Denus

Vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante : Nathalie Letarte

Vice-doyenne à la recherche et aux études en sciences pharmaceutiques : Marie Lordkipanidzé

Vice-doyenne aux affaires professorales et internationales : Lucie Blais

Secrétaire de faculté : Grégoire Leclair

Directrice administrative : Sylvie Gagnon

Directrice aux études : Marie-Ève Simoncelli

Programmes

D.E.S.S. en développement du médicament 2-670-1-0

Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament 2-670-6-1

Maîtrise en pharmacothérapie avancée 2-675-1-1

Options :
- Pratique ambulatoire
- Pratique en établissements de santé

Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée 2-675-1-5

Options :
- Pratique ambulatoire
- Pratique en établissements de santé

Certificat de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne 2-675-1-6

Microprogramme en soins pharmaceutiques 2-675-6-0

Microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire 2-675-6-1

Microprogramme de gestion en pharmacie d'officine 2-675-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés 2-675-6-4

Maîtrise en sciences pharmaceutiques 2-700-1-0

Options :
- Médicament et santé des populations 2-481-1-6
- Développement du médicament 2-670-1-1
- Analyse
- Chimie médicinale
- Pharmacologie
- Pharmacogénomique
- Technologie pharmaceutique

Diplôme d'études professionnelles approfondies en pratique pharmaceutique avancée 3-675-1-2

Microprogramme de troisième cycle en pratique pharmaceutique avancée 3-675-6-2

Doctorat en sciences pharmaceutiques 3-700-1-0

Options :
- Analyse
- Chimie médicinale
- Médicament et santé des populations
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie
- Technologie pharmaceutique

Programme 2-670-1-0 Version 04 (A19)

D.E.S.S. en développement du médicament

Objectifs

Le D.E.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre. Au terme du programme, les diplômés :

- sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux

diverses étapes du développement du médicament;
- comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter;
- auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (développement du médicament), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent dans un domaine pertinent au médicament et à l'option choisie; pour l'option Multidisciplinaire, être titulaire du baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais
- posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie - innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.E.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées. Scolarité complémentaire par domaine :
- Biostatistique : PHM 6006 Applications biostatistiques, 1 cr. ou MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr. ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. Selon le résultat au test de classement, un cours sera prescrit.
- Pharmacologie : PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr.
- Pharmacocinétique : PHM 6506 Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
- Toxicologie - innocuité du médicament : SBP 6009 Dév. non clinique du médicament, 1 cr.
- Les candidats pré-sélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.
- Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

- À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet.
- La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Capacité d'accueil et admission unique

- La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.
Afin de poursuivre à la maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament (2-670-1-1) et pouvoir y transférer ses cours de concentration, l'étudiant doit suivre un cheminement proposé par le conseiller ou la conseillère en gestion des études du programme.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires et 8 crédits de cours à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 22 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6046	2	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché
SBP 6009	1	Dév non clinique du médicament

Bloc 70B Cours de concentration

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHM 6001	2	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6009	1	Applications pharmacoéconomiques
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
PHM 6158	2	Médicament: réglementation internationale
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6112	1	Considérations bioéthiques en recherche clinique
SBP 6116	1	Soumissions électroniques et réglementation
SBP 6117	1	Fournisseurs et approvisionnement en médicaments
SBP 6118	1	Production du protocole clinique
SBP 6120	2	Monographie de produits et étiquetage
SBP 6121	1	Laboratoire de modélisation pharmacoéconomique
SBP 6122	2	Détection de signaux en pharmacovigilance
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Bloc 70C Cours transversaux

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications efficaces

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Programme 2-670-6-1 Version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament offre, aux étudiants inscrits aux études supérieures en recherche, une formation complémentaire leur permettant de développer une vision globale du développement du médicament. Le programme doit se faire en parallèle avec des études supérieures en recherche avec rédaction de mémoire ou de thèse ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à un programme aux études supérieures en recherche avec rédaction de mémoire ou de thèse ou dans le cadre d'un stage postdoctoral

Notez que sur demande du Comité de programme, les candidats peuvent être convoqués à une entrevue.
Le candidat doit faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert et équivalences

Un étudiant admis au microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament peut transférer les crédits obtenus dans le Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement du médicament (2-670-1-0).

Structure du programme

Ce microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 10 crédits à option.
Les cours SBP6115A-B-C requièrent l'approbation du sujet par le responsable du cours.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 5 crédits obligatoires et 10 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
SBP 6115A	1	Enjeux en développement du médicament A
SBP 6115B	1	Enjeux en développement du médicament B

Bloc 70B

Option - 10 crédits.

PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6046	2	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché
SBP 6009	1	Dév non clinique du médicament
SBP 6115C	1	Enjeux en développement du médicament C

Programme 2-675-1-1 Version 05 (A21)

Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Précision sur le programme

La formation de 2e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débuter le programme
- avoir une expérience jugée pertinente (stages) en soins hospitaliers au Canada pour l'option établissement de santé.

Après la sélection, le candidat devra se soumettre à une entrevue qui peut être éliminatoire. De plus, certains candidats pourraient devoir répondre à des exigences supplémentaires :

- un examen oral clinique sera réalisé auprès des candidats ayant effectué l'examen du PEBC (Pharmacy Examining Board of Canada) et auprès des pharmaciens gradués depuis 8 ans ou plus.
- une propédeutique pourrait être demandée avant le programme si l'examen oral clinique n'est pas satisfaisant. Le candidat sera alors admis au programme sous condition de la réussir dans les délais prescrits.

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.
La sélection des candidats tient compte de l'excellence du dossier académique, du curriculum vitae, du questionnaire écrit et de l'entrevue.
Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire écrit
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Statut étudiant

Option pratique en établissement de santé

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi temps sous certaines conditions.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux

exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.

- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 6 trimestres à temps plein.
La scolarité minimale est de 7 trimestres à demi-temps et la scolarité maximale est de 9 trimestre à demi-temps.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour chacun des programmes;
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours pour chacun des programmes;
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.
En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la maîtrise pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée)
- le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :
- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 option Pratique en établissement de santé

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués au projet dirigé.
Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

PHA 62111	0	Enseignement en pharmacie 1
PHA 62112	1	Enseignement en pharmacie 2
PHA 62301	0	Gest. prat. en établissement 1
PHA 62302	3	Gest. prat. en établissement 2
PHA 6340	2	Produits stériles en pharmacie
PHA 6350	2	Communication orale scientifique
PHA 6520	4	Introduction à la pratique avancée hospitalière

Bloc 70B Stages Spécialisés - Jalon d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

PHA 6611	3	Stage clinique en pharmacie 1
PHA 6612	3	Stage clinique en pharmacie 2
PHA 6613	3	Stage clinique en pharmacie 3

Bloc 70C Stages Spécialisés - Jalon de consolidation

Obligatoire - 12 crédits.

PHA 6614	3	Stage clinique en pharmacie 4
PHA 6615	3	Stage clinique en pharmacie 5
PHA 6616	3	Stage clinique en pharmacie 6
PHA 6617	3	Stage clinique en pharmacie 7

Bloc 70D Stages Spécialisés - Jalon de certification

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6618	3	Stage clinique en pharmacie 8
PHA 6619	3	Stage clinique en pharmacie 9

Bloc 70E Projet dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6410	6	Projet en pratique pharmaceutique

Segment 71 option Pratique ambulatoire

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à des stages spécialisés et 11 crédits à option. Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire, en milieu de soins de longue durée (CHSLD) ou en pratique de Groupe de médecine familiale (GMF).

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

PHA 62111	0	Enseignement en pharmacie 1
PHA 62112	1	Enseignement en pharmacie 2

Bloc 71B Soins pharmaceutiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.

PHM 6407W	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6423W	1	Soins pharmaceutiques - Infectiologie
PHM 6425W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6427W	1	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie
PHM 6428W	1	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie
PHM 6430W	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie
PHM 6431W	1	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie
PHM 6501	3	Soins pharmaceutiques mère-enfant

PHM 6504	3	Pharmacothérapie gériatrique
PHM 6505	3	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne
PHM 6515	3	Soins pharmaceutiques pédiatriques
PHM 6615	1	Soins pharm. communautaires : automédication
PHM 6617	1	Soins pharm. communautaires : dermatologie
PHM 6621	1	Soins pharm. communautaires : infectiologie
PHM 6623	1	Soins pharm. communautaires : psychiatrie
PHM 6624	1	Soins pharm. communautaires : rhumato/orthopédie
PHM 6642	1	Soins pharm. communautaires : pneumologie
PHM 6644	1	Soins pharm. communautaires : soins palliatifs
PHM 6968W	1	Pharmacothérapie personnalisée

Bloc 71C Gestion

Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

PHM 6300	1	Gestion en pharmacie : équipe de travail
PHM 6889	1	Le pharmacien dirigeant
PHM 6890	1	Positionnement strat. pharm.
PHM 6891	1	Le marketing pharmaceutique
PHM 6893	1	Gestion des opérations en pharmacie
PHM 6894	1	Comptabilité pharmaceutique
PHM 6895	1	Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service
PHM 6896	1	Service à la clientèle en pharmacie
PHM 6897	1	Les contrats en pharmacie
PHM 6898	1	Financement et gestion financière en pharmacie
PHM 6899	1	La gestion du changement en pharmacie

Bloc 71D Stages spécialisés - Jalon d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

PHA 6513	6	Pratique avancée en médecine familiale (GMF)
PHA 6515	3	Pratique avancée en clinique externe

Bloc 71E Stages spécialisés - Jalon consolidation

Obligatoire - 12 crédits.

PHA 6511	6	Pratique avancée : service clinique 1
PHA 6514	6	Pratique avancée en gériatrie

Bloc 71F Stages spécialisés - Jalon consolidation

Option - 3 crédits.

PHA 6570	3	Pratique avancée soins urgence
PHA 6571	3	Pratique avancée soins de longue durée
PHA 6610	3	Stage à thématique optionnelle

Bloc 71G Stage spécialisés - Jalon certification

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6512	6	Pratique avancée : service clinique 2

Bloc 71H Projet dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

PHA 6410	6	Projet en pratique pharmaceutique

Programme 2-675-1-5 Version 03 (A21)

Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

Objectifs

Le diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'appliquer des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Précision sur le programme

La formation de 2e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise (pharmacothérapie avancée)

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

2. Statut étudiant

Option pratique en établissement de santé

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 9 trimestres à temps plein.
La scolarité minimale est de 5 trimestres à demi-temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres à demi-temps.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en

pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.
En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise en pharmacothérapie avancée
- le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

Structure du programme

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée comporte 15 crédits. Il est offert selon deux options :
- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Pratique en établissement de santé

Les crédits de cette option sont tous obligatoires. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 14 crédits.

PHA 6110	2	Soins pharmaceutiques pratique avancée 1
PHA 6120	2	Soins pharmaceutiques pratique avancée 2
PHA 6133	3	Soins pharmaceutiques pratique avancée 3
PHA 6140	2	Soins pharmaceutiques pratique avancée 4
PHA 6225	5	Méthodologie de la recherche en pharmacie

Bloc 70B Atelier

Obligatoire - 1 crédit.

PHA 6320	1	Ateliers en évaluation de l'information

Segment 71 Propre à l'option Pratique ambulatoire

Les crédits de cette option sont tous obligatoires. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

PHA 6133	3	Soins pharmaceutiques pratique avancée 3
PHA 6225	5	Méthodologie de la recherche en pharmacie
PHM 6424W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie
PHM 6429W	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6433W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie
PHM 6508	1	Interactions médicamenteuses

Bloc 71B Atelier

Obligatoire - 3 crédits.

PHA 6320	1	Ateliers en évaluation de l'information
PHA 6350	2	Communication orale scientifique

Programme 2-675-1-6 Version 02 (H19)

Certificat de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne

Objectifs

Lorsque jumelé à un baccalauréat en pharmacie obtenu au Canada, le certificat permet aux pharmaciens détenant un permis d'exercice de la pharmacie au Québec de déposer une demande d'obtention du diplôme de doctorat de 1er cycle en pharmacie par association (Pharm. D.). Il permet aussi aux pharmaciens de bonifier leurs connaissances et leurs compétences afin de rehausser leur implication dans les activités reliées à la prévention et au traitement des maladies.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- être détenteur d'un baccalauréat en pharmacie ou un diplôme équivalent (ex. Qualification en pharmacie)
- être titulaire d'un permis d'exercice de la pharmacie au Canada

L'étudiant doit faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire départemental Portfolio spécifique à ce programme : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
- Demande d'équivalence de cours ou de reconnaissance des acquis expérientiels (exemptions) : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
- Photocopie du permis d'exercice de la pharmacie au Québec : consulter le site Admission pour information complémentaire

2. Scolarité

Le programme est offert à temps partiel. La durée maximale est de 15 trimestres.

3. Capacité d'accueil

Il n'y a pas de capacité d'accueil maximale pour le programme. Toutefois, une capacité maximale pourrait être établie pour certains cours. Le programme admet de nouveaux étudiants aux trimestres d'été, d'automne et d'hiver.

4. Modalités propres au programme

Selon l'année d'obtention du baccalauréat en pharmacie et l'expérience du candidat, une formation complémentaire pourrait être requise après étude du dossier.

Structure du programme

Le certificat de 2e cycle comporte 24 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 8 crédits à option.

Bloc 70A Conjoint avec l'Université Laval

Obligatoire - 13 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6400W	1	Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle
PHM 6404W	1	Le pharmacien prescripteur 1
PHM 6405W	1	Le pharmacien prescripteur 2
PHM 6406W	1	Le pharmacien prescripteur 3
PHM 6407W	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6408W	2	Prescription des analyses de laboratoire
ULA 6101	1	Démarche éthique appliquée à la pharmacie (PHA6101)
ULA 6102	2	Pharmacie factuelle, pratique fondée sur les preuves (PHA6102)
ULA 6103	2	Gestion optimale des magistrales non stériles (PHA6103)

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.
Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6420W	0.5	Processus de soins pharmaceutiques
PHM 6421W	2	Santé communautaire - conception de projet
PHM 6602W	0.5	Communication en pharmacie

Bloc 70C

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.
Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

PHM 6422W	2	Santé communautaire - Réalisation de projet
PHM 6423W	1	Soins pharmaceutiques - Infectiologie
PHM 6424W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie
PHM 6425W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6427W	1	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie
PHM 6428W	1	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie
PHM 6429W	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6430W	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie
PHM 6431W	1	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie
PHM 6433W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie
PHM 6508	1	Interactions médicamenteuses
PHM 6604W	1	Encadrement des étudiants en pharmacie
PHM 6621	1	Soins pharm. communautaires : infectiologie
PHM 6892W	1	Le pharmacien et le système de santé
PHM 6950	1	Médicaments et personnes âgées
PHM 6968W	1	Pharmacothérapie personnalisée

Bloc 70D

Option - Maximum 4 crédits.

PHM 6450	2	Stage en milieu communautaire 1
PHM 6451	2	Stage en milieu communautaire 2
PHM 6453	2	Stage en établissement de santé 2

Programme 2-675-6-0 Version 02 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle (soins pharmaceutiques) offre l'occasion à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en pharmacothérapie et de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- Détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

2. Statut étudiant

- Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de trois ans.

4. Transfert au certificat de 2e cycle en pratique pharmaceutique de première ligne.

Un étudiant admis au microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques peut être admis directement au certificat de 2ebcycle en pratique pharmaceutique de première ligne au terme de 6 crédits de ce microprogramme, si les conditions d'admissibilité sont respectées.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 7 crédits.

PHM 6404W	1	Le pharmacien prescripteur 1
PHM 6405W	1	Le pharmacien prescripteur 2
PHM 6406W	1	Le pharmacien prescripteur 3
PHM 6407W	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6408W	2	Prescription des analyses de laboratoire

Bloc 70B Mise à jour en pharmacothérapie

Option - Minimum 2 crédits, maximum 4 crédits.

PHM 6423W	1	Soins pharmaceutiques - Infectiologie
PHM 6424W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie
PHM 6425W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426W	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6427W	1	Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie
PHM 6428W	1	Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie
PHM 6429W	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie
PHM 6430W	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie

PHM 6431W	1	Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie
PHM 6433W	1	Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie

Bloc 70C Autres problématiques

Option - Minimum 1 crédit, maximum 3 crédits.
Les cours PHM 65101 et PHM 65102 sont équivalents au cours PHM 6510.

PHM 6400W	1	Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle
PHM 6420W	0.5	Processus de soins pharmaceutiques
PHM 6421W	2	Santé communautaire - conception de projet
PHM 6422W	2	Santé communautaire - Réalisation de projet
PHM 6501	3	Soins pharmaceutiques mère-enfant
PHM 6504	3	Pharmacothérapie gériatrique
PHM 6505	3	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne
PHM 6510	3	Pharmacie : loi et système de soins
PHM 6513	3	Le pharmacien et l'aide humanitaire
PHM 6514	3	Soins pharm. urgence et soins critiques
PHM 6515	3	Soins pharmaceutiques pédiatriques
PHM 6602W	0.5	Communication en pharmacie
PHM 6604W	1	Encadrement des étudiants en pharmacie
PHM 6892W	1	Le pharmacien et le système de santé
PHM 6968W	1	Pharmacothérapie personnalisée

Programme 2-675-6-1 Version 00 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire

Objectifs

Les objectifs généraux du programme d'études visent davantage les compétences et guideront les objectifs spécifiques de chacun des cours inclus au programme. Ainsi, ce programme vise à donner au pharmacien communautaire les capacités de/d':

- évaluer les connaissances de pointe pour intervenir de façon optimale auprès des patients et autres professionnels de la santé;
- surveiller efficacement la pharmacothérapie des patients en pharmacie communautaire;
- adapter les processus, les services et les opérations pour soutenir un changement de pratique en pharmacie communautaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

2. Statut étudiant

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de trois ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PHM 6401	1	Prescription et interprétation d'analyses de laboratoire
PHM 6404	1	Le pharmacien prescripteur 1
PHM 6405	1	Le pharmacien prescripteur 2
PHM 6406	1	Le pharmacien prescripteur 3
PHM 6407	2	Évaluation clinique en pharmacie de première ligne
PHM 6508	1	Interactions médicamenteuses
PHM 6615	1	Soins pharm. communautaires : automédication
PHM 6950	1	Médicaments et personnes âgées

Bloc 70B Bloc clinique

Option - 2 crédits.

PHM 6425	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1
PHM 6426	1	Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2
PHM 6429	1	Soins pharmaceutiques - Néphrologie/Endocrinologie
PHM 6430	1	Soins pharmaceutiques - Gastro-entérologie
PHM 6617	1	Soins pharm. communautaires : dermatologie
PHM 6621	1	Soins pharm. communautaires : infectiologie
PHM 6623	1	Soins pharm. communautaires : psychiatrie
PHM 6624	1	Soins pharm. communautaires : rhumato/orthopédie
PHM 6642	1	Soins pharm. communautaires : pneumologie
PHM 6644	1	Soins pharm. communautaires : soins palliatifs

Bloc 70C Bloc complémentaire

Option - 1 crédit.

PHM 6300	1	Gestion en pharmacie : équipe de travail
PHM 6603	1	Communication pharmacien-patient
PHM 6893	1	Gestion des opérations en pharmacie

Programme 2-675-6-3 Version 00 (A17)

Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine

Objectifs

Développer les aptitudes nécessaires à la gestion d'une pharmacie.
Appliquer des principes de gestion reconnus et essentiels pour opérer une pharmacie (management et aspects humains, développement des affaires et connaissance de l'environnement, opérations en pharmacie, aspects financiers, contrats en pharmacie, etc.).
Acquérir des aptitudes de gestion saines et exercer un leadership dans les tâches de gestionnaire en pharmacie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie émis par une université canadienne ou détenir un diplôme jugé équivalent.
- Détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres à temps partiel. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut

Le cheminement du microprogramme est à temps partiel.

Remarque

Notez que chaque cours de 1 crédit sera offert une fois aux deux ans.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 70A Management et aspects humains

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 6300	1	Gestion en pharmacie : équipe de travail
PHM 6889	1	Le pharmacien dirigeant
PHM 6899	1	La gestion du changement en pharmacie

Bloc 70B Développement des affaires et connaissance de l'environnement

Obligatoire - 4 crédits.

PHM 6890	1	Positionnement strat. pharm.
PHM 6891	1	Le marketing pharmaceutique
PHM 6892W	1	Le pharmacien et le système de santé
PHM 6895	1	Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service

Bloc 70C Les opérations en pharmacie

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6893	1	Gestion des opérations en pharmacie
PHM 6896	1	Service à la clientèle en pharmacie

Bloc 70D Aspects financiers

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6894	1	Comptabilité pharmaceutique
PHM 6898	1	Financement et gestion financière en pharmacie

Bloc 70E Aspects légaux et déontologiques

Obligatoire - 1 crédit.

PHM 6897	1	Les contrats en pharmacie

Programme 2-675-6-4 Version 00 (H23)

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en soins pharmaceutiques aux aînés permet d'acquérir des connaissances, des compétences et des habiletés nécessaires à l'optimisation de la pharmacothérapie complexe des personnes âgées, incluant l'élaboration et la dispensation d'un plan de soins pharmaceutiques personnalisé aux besoins des aînés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle si celle-ci est plus élevée
- détenir un permis d'exercice de la pharmacie
- avoir une expérience de travail minimale de 600 heures en tant que pharmacien en milieu communautaire, en établissement de santé ou en groupe de médecine de famille (GMF).

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
). Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Chaque étudiant est également responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises.

L'étudiant a la responsabilité de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen, ce qui aurait pour conséquence un échec par absence.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie

Sur demande du comité d'admission, un candidat pourrait être invité à faire une entrevue.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit au programme à temps partiel.

3. Scolarité

Le programme est offert à temps partiel uniquement. La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps partiel et la scolarité maximale de 9 trimestres (3 ans) à compter de la première inscription.

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire chaque trimestre, mais une absence d'inscription durant quatre trimestres consécutifs mettra fin à sa candidature.

4. Évaluation

L'étudiant doit réussir les évaluations avec une note égale ou supérieure à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage pour un cours de cycles supérieurs.

5. Autres informations

Ce microprogramme de 2e cycle peut servir de programme gigogne vers la maîtrise en pharmacothérapie avancée (programme 2-675-1-1, segment 72 - Soins aux aînés).

Ce microprogramme de 2e cycle n'est pas cumulable avec d'autres microprogrammes.
L'inscription au stage PHA6015 doit être approuvée par la direction du programme.
Ce programme ne donne pas accès à un permis d'exercice comme pharmacien.

Structure du programme

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours.

Segment 70

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours.
Tous les cours du microprogramme sont obligatoires et offerts en ligne, à l'exception du bloc 70B qui comprend un stage optionnel de 3 crédits qui pourrait être réalisé par un étudiant au dernier trimestre, sous réserve de l'approbation de la direction du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PHA 6000W	1.5	Principes fondamentaux du vieillissement
PHA 6001W	0.5	Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 1
PHA 6002W	1	Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 2
PHA 6011W	1.5	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 1
PHA 6012W	1.5	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 2
PHA 6013W	1.5	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 3
PHA 6014W	1.5	Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 4

Bloc 70B Complément de formation facultatif

Option - Maximum 3 crédits.
Veuillez noter que l'inscription au stage PHA6015 doit être approuvée par la direction du programme.

PHA 6015	3	Stage en soins pharmaceutiques avancés aux aînés

Programme 2-700-1-0 Version 12 (H20)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques (M. Sc.)

Objectifs

La maîtrise est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche expérimentale (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

Option Analyse

Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.

Option Chimie médicinale

Initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.

Option Pharmacologie

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.

Option Technologie pharmaceutique

Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.

Option Pharmacogénomique

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique et en protéomique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- en plus des relevés de notes officiels, le candidat doit joindre une lettre de motivation à sa demande d'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

Structure du programme

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité Mémoire selon les options suivantes :
- l'option Analyse (segment 70)
- l'option Chimie médicinale (segment 71)
- l'option Pharmacologie (segment 73)
- l'option Technologie pharmaceutique (segment 74)
- l'option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 70B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097	37	Recherche et mémoire

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 71B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 71C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097	37	Recherche et mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 73B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6034	3	Cytokines et facteurs de croissance
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7065	3	Thérapies cardiovasculaires de l'avenir

Bloc 73C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097	37	Recherche et mémoire

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 74B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6035	4	Technologie pharmaceutique expérimentale
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 74C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097	37	Recherche et mémoire

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 7 crédits.

MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé
PGM 6054	1	Séminaires de pharmacogénomique
PGM 6078	3	Pharmacogénomique
PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 76C

Obligatoire - 35 crédits.

PHM 6098	35	Recherche et mémoire

Programme 2-670-1-1 Version 01 (A19)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament (M. Sc.)

Objectifs

Option Développement du médicament

L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

Concentration Réglementation, fabrication et conformité

Intégrer les connaissances multidisciplinaires associées à la réglementation, la fabrication et la conformité dans le cadre du développement du médicament. Décrire et critiquer les exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique et du développement du médicament.

Concentration Recherche clinique

Décrire et critiquer les approches méthodologiques particulières à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Expliquer l'impact d'une étude clinique sur la stratégie de développement d'un médicament. Appliquer et intégrer les connaissances apprises afin de participer à la rédaction de protocoles cliniques et de participer à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études cliniques en recherche pharmaceutique.

Concentration Pharmacoéconomie et accès au marché

Décrire et critiquer les aspects économiques des effets des médicaments et de leur utilisation. Expliquer les contraintes et élaborer des stratégies d'accès au marché des médicaments.

Concentration Pharmacovigilance et gestion du risque

Décrire et critiquer les aspects épidémiologiques des effets des médicaments et de leur utilisation. Expliquer les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans leurs conditions réelles d'utilisation. Expliquer les politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences pharmaceutiques - Stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété la scolarité du D.E.S.S. en développement du médicament
- avoir complété tous les crédits requis du segment correspondant à la concentration de son stage ou de son travail dirigé, soit un des segments 70C1 (réglementation, fabrication et conformité), 70C2 (recherche clinique), 70C3 (pharmacoéconomie et accès au marché) ou 70C4 (pharmacovigilance et gestion du risque)
- un étudiant qui a complété son D.E.S.S., mais qui n'a pas complété tous les crédits requis du segment correspondant à la concentration de son stage ou de son travail dirigé peut quand même être admis conditionnellement à suivre et réussir un maximum de 6 crédits de cours de façon concomitante à son stage ou à son travail dirigé afin de compléter ce segment
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Les candidats devront faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Volet avec stage

Le stage est réservé au candidat possédant peu ou pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet dépend du nombre de milieux de stages. Chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la faculté. L'étudiant admissible devra se soumettre au processus d'assignation des stages. Il sera invité à appliquer aux stages offerts avec une lettre de motivation, son C.V. et son relevé de notes, puis sera éventuellement invité à participer à des entrevues avec les milieux de stage. L'inscription de l'étudiant est confirmée lorsqu'une convention de stage est complétée et approuvée à la fois par l'étudiant, le milieu de stage et la Faculté de pharmacie.

Volet avec travail dirigé

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat oeuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté.
Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

2. Scolarité

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 2 trimestres.
À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent.
La scolarité maximale est de quatre trimestres.

Structure du programme

L'option Développement du médicament de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec les modalités de stage ou de travail dirigé. Le cheminement de l'option Développement du médicament inclut un tronc commun (Segment 01) ainsi qu'une de ces quatre concentrations:
- la concentration Réglementation, fabrication et conformité (segment 70C1)
- la concentration Recherche clinique (segment 70C2)
- la concentration Pharmacoéconomie et accès au marché (segment 70C3)
- la concentration Pharmacovigilance et gestion du risque (segment 70C4)

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun se compose de cours obligatoires, de cours transversaux et d'un stage ou d'un travail dirigé. Un minimum de 37 crédits et un maximum de 40 crédits peuvent être attribués à ce segment. Les cours obligatoires contribuent pour 22 crédits (bloc 01A). Un maximum de 3 crédits provient des cours transversaux à option (bloc 01B), des cours transversaux au choix (bloc 01C) ou d'une combinaison des deux. Le stage ou le travail dirigé contribue pour 15 crédits (bloc 01D).

Bloc 01A

Obligatoire - 22 crédits.

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6019	3	Devis expérimental et biostatistique
PHM 6046	2	Aspects industriels des formes pharmaceutiques
PHM 6153	2	L'équipe-projet en développement du médicament
PHM 6155	3	Projet de fin d'études
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché
SBP 6009	1	Dév non clinique du médicament

Bloc 01B Cours transversaux

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PHM 6154	1	Planification en développement du médicament
SBP 6105	1	Gestion de projet en développement du médicament
SBP 6106	1	Mentorat, apprentissage et plan carrière
SBP 6107	1	Développement du médicament et communications efficaces

Bloc 01C

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix est sujet à l'approbation du responsable du programme.

Bloc 01D Stage ou travail dirigé

Option - 15 crédits.
Les 15 crédits de ce bloc sont attribués soit à un stage, soit à un travail dirigé. Le stage ou le travail dirigé doit porter sur un thème qui correspond à la concentration choisie par l'étudiant.

PHM 6042	15	Travail dirigé
PHM 60531	0	Stage 1
PHM 60532	15	Stage 2

Segment 70C1 Développ. du médicament: Réglementation, fabrication et conformité

Cette concentration comporte de 5 à 8 crédits à option.

Bloc 70C1A Réglementation, fabrication et conformité

Option - Minimum 5 crédits, maximum 8 crédits.

PHM 6001	2	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6029	3	Médicament : chimie et fabrication
PHM 6084	2	Bonnes pratiques de fabrication
PHM 6086	1	Applications en pharmacie industrielle
PHM 6158	2	Médicament: réglementation internationale
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6116	1	Soumissions électroniques et réglementation
SBP 6117	1	Fournisseurs et approvisionnement en médicaments
SBP 6118	1	Production du protocole clinique
SBP 6120	2	Monographie de produits et étiquetage
SBP 6203	1	Aspect réglementaire des instruments médicaux

Segment 70C2 Développement du médicament: Recherche clinique

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C2A Recherche clinique

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
PHM 6001	2	Biodisponibilité et bioéquivalence
PHM 6014	1	Évaluation critique de l'essai clinique

PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6109	1	Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques
SBP 6112	1	Considérations bioéthiques en recherche clinique

Segment 70C3 Développement du médicament: Pharmacoéconomie et accès au marché

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C3A Pharmacoéconomie et accès au marché

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

PHM 6009	1	Applications pharmacoéconomiques
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6121	1	Laboratoire de modélisation pharmacoéconomique

Segment 70C4 Développement du médicament: Pharmacovigilance et gestion du risque

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C4A Pharmacovigilance et gestion du risque

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
SBP 6020	3	Travail dirigé en développement du médicament
SBP 6122	2	Détection de signaux en pharmacovigilance

Programme 2-481-1-6 Version 00 (H20)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option médicament et santé des populations (M. Sc.)

Objectifs

1. Objectifs généraux du programme-option

Option Médicament et santé des populations:

Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

1. Objectifs de chaque concentration du programme-option

Concentration Pharmacoépidémiologie

Évaluer, généralement sur de grandes populations, l'efficacité, l'innocuité, le bénéfice, la prescription et l'usage des médicaments en situation réelle en appliquant des méthodes et un raisonnement épidémiologique.

Concentration Pharmacoéconomie

Estimer les meilleurs choix dans un contexte où les ressources sont limitées, en tenant compte à la fois des coûts et des répercussions des interventions de santé spécifiquement aux médicaments ou aux services pharmaceutiques.

Concentration Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques

Développer, évaluer et implanter à large échelle des approches novatrices et bien intégrées au système de santé dans la perspective de prodiguer des soins de qualité centrés sur le patient, dont l'évaluation de traitements spécifiques, d'approches thérapeutiques, d'outils cliniques ou d'interventions spécifiques.

Concentration Socioanthropologie du médicament

Analyser les dynamiques sociales reliées aux usages du médicament, c'est-à-dire les pratiques cliniques et les dynamiques professionnelles autour du médicament, les logiques profanes d'usage, ainsi que le thème des médicaments en lien avec les nouvelles socialités.

Concentration Statistiques en sciences pharmaceutiques

Développer une méthodologie statistique qui peut être utilisée pour estimer les effets des interventions en santé ou pour évaluer l'efficacité et l'innocuité des médicaments.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Conditions particulières pour les options

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, option Médicament et santé des populations, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester une formation jugée équivalente.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein et de six trimestre à demi-temps.
La scolarité maximale du programme est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestre à demi-temps.

Structure du programme

L'option médicament et santé des populations de la Maîtrise en sciences pharmaceutiques comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire et comporte un tronc commun ainsi que les cinq concentrations suivantes :
Concentration Pharmacoépidémiologie (Segment 70C1)
Concentration Pharmacoéconomie (Segment 70C2)
Concentration Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques (Segment 70C3)
Concentration Socioanthropologie du médicament (Segment 70C4)
Concentration Statistiques en sciences pharmaceutiques (Segment 70C5)

Segment 01 Tronc Commun

La répartition des crédits du tronc commun est la suivante : 30 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

PHM 6069	3	Médicament santé population: regards croisés
PHM 6088	2	Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 01B

Choix - Maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 01C Recherche et mémoire

Obligatoire - 25 crédits.

PHM 6190	25	Recherche et mémoire

Segment 70C1 Concentration pharmacoépidémiologie

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 35 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 4 à 10 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 70C1A

Obligatoire - 5 crédits.

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 70C1B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
MSO 6002	1	Atelier de biostatistique
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
PHL 6092	3	Pharmacovigilance
PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6011	3	Médicament : aspects cliniques
PHM 6015	3	Médicament : réglementation canadienne
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché

Segment 70C2 Concentration pharmacoéconomie

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 36 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 3 à 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
SBP 6003	2	Analyse économique et accès au marché

Bloc 70C2B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MSO 6002	1	Atelier de biostatistique
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Segment 70C3 Concentration évaluation de pratiques / politiques pharmaceutiques

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 30 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C3A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
DRT 6874	3	Droit pharmaceutique
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
SPS 6010	3	Société, politiques publiques et santé : enjeux
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Segment 70C4 Concentration socio-anthropologie du médicament

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 33 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C4A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 6071	3	Le médicament comme objet social

Bloc 70C4B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ANT 6154	3	Théories en anthropologie médicale
ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
SOL 6212	3	Analyse du discours
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SOL 6940	3	Séminaire de recherche : thème choisi
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Segment 70C5 Concentration statistiques en sciences pharmaceutiques

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 33 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C5A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale

Bloc 70C5B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

IFT 6390	4	Fondements de l'apprentissage machine
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6118	3	Analyse de survie
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux
PHM 6076	2	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
STT 6005	3	Théorie de l'échantillonnage
STT 6415	3	Régression

Programme 3-675-1-2 Version 00 (E23)

Diplôme d'études professionnelles approfondies en pratique pharmaceutique avancée (D.E.P.A.)

Objectifs

Le D.E.P.A. en pratique pharmaceutique avancée vise à approfondir des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de pharmacien et de pharmacienne dans un domaine de pratique défini. Il prépare les pharmaciens et les pharmaciennes à la prestation de soins spécialisés. Il permet d'améliorer la qualité des soins pharmaceutiques et de

contribuer à une gestion plus efficiente des soins de santé. Il contribue aux missions d'enseignement et de recherche.
Quatre spécialisations sont offertes : oncologie, soins critiques, pratique en groupe de médecine familiale et infectiologie.
Les objectifs du programme sont de former des pharmaciens et pharmaciennes qui seront aptes à :

- 1. Exercer un leadership visionnaire, pour contribuer au développement d'une pratique avant-gardiste
- 2. Générer des idées innovantes et porteuses de changement pour la pratique, tout en adoptant un comportement responsable, éthique et professionnel
- 3. Être proactif et factuel dans la résolution de problèmes émergents
- 4. Inspirer le travail collaboratif, tout en faisant preuve d'intégrité professionnelle
- 5. Être engagé dans le transfert des connaissances et des compétences

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. en pratique pharmaceutique avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être détenteur d'un permis de pratique en pharmacie au Québec
- être titulaire d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins B2 aux DELF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en compréhension orale, compréhension écrite et production écrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- Permis de pratique et d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
- Lettre de motivation
- Une lettre de recommandation

1.2 Exigences et/ou informations supplémentaires

La sélection des candidats tient compte des éléments présentés au CV, à la lettre de motivation, et à la lettre de recommandation. Une entrevue éliminatoire est exigée après étude du dossier.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit au programme à plein temps.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce D.E.P.A. sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option, dont 18 attribués à l'activité de spécialisation.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

PHA 72011	0	Enseignement en pharmacie 1
PHA 72012	1	Enseignement en pharmacie 2
PHA 7211	8	Projet de recherche en pratique pharmaceutique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Choisir parmi les cours suivants ou tout autre cours jugé pertinent suite à l'approbation du responsable du programme.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie

Bloc 70C Spécialisation

Option - 18 crédits.

PHA 71011	0	Résidence en oncologie 1
PHA 71012	18	Résidence en oncologie 2
PHA 71021	0	Résidence en soins critiques 1
PHA 71022	18	Résidence en soins critiques 2
PHA 71031	0	Résidence en groupe de médecine familiale 1
PHA 71032	18	Résidence en groupe de médecine familiale 2
PHA 71041	0	Résidence en infectiologie 1
PHA 71042	18	Résidence en infectiologie 2

Programme 3-675-6-2 Version 00 (E23)

Microprogramme de troisième cycle en pratique pharmaceutique avancée

Objectifs

Le microprogramme vise à approfondir des compétences afin d'exercer la profession de pharmacien et de pharmacienne dans un domaine de pratique défini. Il prépare les pharmaciens et pharmaciennes à la prestation de soins spécialisés. Il permet d'améliorer la qualité des soins pharmaceutiques et de contribuer à une gestion plus efficiente des soins de santé.
Les objectifs du programme sont de former des pharmaciens et pharmaciennes qui seront aptes à :

- 1. Exercer un leadership visionnaire, pour contribuer au développement d'une pratique avant-gardiste
- 2. Générer des idées innovantes et porteuses de changement pour la pratique, tout en adoptant un comportement responsable, éthique et professionnel
- 3. Être proactif et factuel dans la résolution de problèmes émergents
- 4. Inspirer le travail collaboratif, tout en faisant preuve d'intégrité professionnelle

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 3e cycle en pratique pharmaceutique avancée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être détenteur d'un permis de pratique en pharmacie au Québec
- être titulaire d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

écrits (capacité de lecture). Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins B2 aux DELF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en compréhension orale, compréhension écrite et production écrite.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae.
- Permis de pratique et d'exercice de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
- Lettre de motivation
- Une lettre de recommandation

1.2 Exigences et/ou informations supplémentaires

La sélection des candidats tient compte des éléments présentés au CV, à la lettre de motivation, et à la lettre de recommandation. Une entrevue éliminatoire est exigée après étude du dossier.

2. Statut étudiant

Le programme est offert à temps plein uniquement.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

Structure du programme

Le microprogramme de 3e cycle comporte 18 crédits de cours.

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

PHA 7100	16	Résidence en pratique pharmaceutique avancée
PHA 7210	2	Projet d'intégration en pratique pharmaceutique

Programme 3-700-1-0 Version 07 (A18)

Doctorat en sciences pharmaceutiques (Ph. D.)

Objectifs

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) avec mémoire dans l'option choisie, ou attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants n'ayant pas obtenu une M. Sc. dans l'option choisie pourront se voir imposer des cours complémentaires
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- En plus des relevés de notes officiels.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve,
par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le
Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse de projet de recherche.

Structure du programme

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options :
- option Analyse (segment 70),
- option Chimie Médicinale (segment 71),
- option Médicament et santé des populations (segment 72),
- option Pharmacologie (segment 73),
- option Technologie pharmaceutique (segment 74),
- option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Médicament et santé des populations

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques
PHM 7078	3	Méthodes avancées en inférence causale

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 73C

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

PHM 7090	3	Séminaires de sciences pharmaceutiques 2

Bloc 74B

Option - Maximum 3 crédits.

PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche
PHM 7073	3	Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.
Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 74D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7105	81	Thèse

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 2 crédits.

PGM 7054	1	Séminaires de pharmacogénomique 1
PGM 7055	1	Séminaires de pharmacogénomique 2

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

BCM 6010	3	Bio-informatique appliquée
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
PGM 6001	3	Pharmacogénomique clinique
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6060	3	Pathologie et thérapeutique
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
SMC 6061	3	Génétique médicale

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits.

PHM 7000	0	Examen général de doctorat
PHM 7104	3	Séminaire de recherche
PHM 7106	82	Thèse

Table des matières

Introduction 9-1

Formation professionnelle en éducation

Microprogrammes

2-800-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissments scolaires 9-2

2-801-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation 9-3

2-801-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences 9-3

2-811-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse 9-4

2-811-6-3 Microprogr. de deuxième cycle en enseignement des langues secondes 9-5

2-812-6-9 Microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation 9-6

2-814-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé 9-7

2-823-6-4 Microprogr. de deuxième cycle en intégration pédagogique du numérique 9-8

2-827-6-2 Microprogr. de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels 9-9

2-832-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur 9-9

2-855-6-4 Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie 9-10

D.E.S.S.

2-800-1-2 D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires 9-11

2-811-1-4 D.E.S.S. en enseignement des langues 9-12

2-812-1-2 D.E.S.S. en éducation, option générale 9-13

2-827-1-2 D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels 9-13

2-832-1-2 D.E.S.S. en enseignement supérieur 9-14

2-855-1-2 D.E.S.S. en orthopédagogie 9-16

Maîtrises en éducation

2-801-1-4 Maîtrise en éducation (M. Éd.), option administration de l'éducation 9-17

... suite

Information à jour en septembre 2023

2-811-1-3 Maîtrise en éducation (M. Éd.), option enseignement au secondaire 9-19

2-811-1-5 Maîtrise en éducation (M.Éd.), option enseignement des langues 9-21

2-812-1-3 Maîtrise en éducation (M. Éd.), option générale 9-22

2-814-1-1 Maîtrise en éducation (M. Éd.), option pédagogie universitaire des sciences de la santé 9-23

2-820-1-9 Maîtrise en éducation (M. Éd.), option éducation préscolaire et enseignement primaire 9-24

2-827-1-3 Maîtrise en éducation (M. Éd.), option pratiques et enjeux éducatifs actuels 9-25

2-855-1-3 Maîtrise en éducation (M. Éd.), option orthopédagogie 9-26

Formation à la recherche

2-812-1-0 Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) 9-27

2-814-1-0 Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option pédagogie universitaire des sciences de la santé 9-29

3-801-1-1 Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.) 9-29

3-812-1-0 Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) 9-30

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Information à jour le 22 juin 2023

Introduction

La Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) voit le jour le 17 mars 1965, dans la foulée du rapport Parent et de la création du ministère de l'Éducation. La FSÉ comprend aujourd'hui trois départements : le Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ), le Département de didactique (DID) et le Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). La gestion des programmes de formation initiale en enseignement est assumée par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM). Le dynamisme de la FSÉ est assuré par le travail de son corps professoral, des personnes chargées de cours et superviseures de stage qui y interviennent, ainsi que par son personnel administratif. Toutes et tous déploient des efforts soutenus pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants. La FSÉ se distingue par ses nombreuses activités de recherche, dont les résultats sont diffusés dans les milieux scolaires. De plus, la FSÉ se démarque par la qualité de la formation qu'elle dispense et les innovations pédagogiques qui la caractérisent. Enfin, la FSÉ est engagée dans sa communauté, par ses partenariats et son action citoyenne, et ouverte sur l'international.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
Montréal (Québec) H2V 2S9
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Direction

Doyenne : Ahlem Ammar

Vice-doyenne à la formation initiale en enseignement : Anne-Marie Émond

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Cecilia Borges

Vice-doyenne au développement et à la formation continue : Nathalie Loye

Vice-doyen aux affaires professorales et Secrétaire de faculté : David D'Arrisso

Vice-doyenne associée à la langue française : Marie-Claude Boivin

Directeur administratif : Jean-François Brodeur

Direction d'unités

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) : Marie-Claude Boivin

Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ) : Adriana Morales-Perlaza

Département de didactique (DID) : Rachel Berthiaume

Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA) : Nadia Desbiens

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le CFIM assure la gestion des programmes de formation initiale en enseignement suivants :

– Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire;
– Baccalauréats en enseignement au secondaire;
  - Éthique et culture religieuse
  - Français
  - Mathématiques
  - Sciences et technologies
  - Univers social
– Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;
– Baccalauréat en enseignement du français langue seconde;
– Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire;
– Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire.
– Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire;
– Microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement;

Pour tous ces programmes, le CFIM collabore avec les trois départements de la FSÉ (AFÉ, DID et PPA). Plusieurs départements de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal interviennent également dans la préparation à l'enseignement au secondaire et à celui du français langue seconde. La formation à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé bénéficie également d'une importante contribution de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique.

Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ)

Le Département d'AFÉ repose sur une équipe professorale dynamique, composée de personnes aux profils variés et complémentaires. Cette équipe est résolument engagée dans la formation et la recherche, principalement dans les champs suivants :

- L'administration de l'éducation ;
- Les fondements de l'éducation ;
- L'éducation comparée ;
- La mesure et l'évaluation;
- L'enseignement supérieur.

À travers les activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité de son corps professoral, le Département contribue activement à la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation, les enseignants et les directions d'établissement scolaire au premier chef, ainsi qu'à celle des chercheurs en éducation. Il contribue également de manière marquée à la production de nouvelles connaissances qui permettent d'aborder de manière critique les pratiques en éducation et de stimuler l'innovation.

Département de didactique (DID)

Le champ d'études du Département de DID est l'enseignement et l'apprentissage de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, aux ordres primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Prenant toujours en considération les relations enseignant-apprenants-savoir, les professeurs étudient en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'ensei gnement appropriés à chacune de ces disciplines ;
- des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA)

Le corps professoral du département de PPA s'intéresse à l'intervention éducative ainsi qu'aux enjeux liés à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation des jeunes et des adultes. Il met son expertise à contribution en proposant de nombreux cours de formation initiale et continue aux 1er et 2e cycle pour le corps enseignant, les orthopédagogues et le personnel scolaire, et mène des travaux de recherche reconnus sur le développement et l'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants. Les questions pédagogiques étant au cœur de sa mission, plusieurs problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de l'équipe professorale, par exemple : la réussite et la persévérance scolaires, la pédagogie interculturelle, les relations entre l'école, la famille et la communauté, la motivation, l'engagement, la bienveillance, la gestion de classe, l'inclusion scolaire et l'accessibilité universelle. Les champs d'études du département sont les suivants:

– La psychopédagogie : le processus d'apprentissage en lien avec divers groupes d'âge au sein de différents contextes sociaux.
– L'orthopédagogie : les difficultés rencontrées par les élèves et les questions liées à leur adaptation scolaire et sociale.
– L'andragogie : les caractéristiques et le processus d'apprentissage de l'adulte, les stratégies d'enseignement et leur impact en divers contextes.

Liste des programmes

Microprogrammes

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaires 2-800-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation 2-801-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences 2-801-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse 2-811-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes 2-811-6-3

Microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation 2-812-6-9

Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé 2-814-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique du numérique 2-823-6-4

Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels 2-827-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur 2-832-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie 2-855-6-4

D.E.S.S.

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires 2-800-1-2

D.E.S.S. en enseignement des langues 2-811-1-4

D.E.S.S. en éducation 2-812-1-2

D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels 2-827-1-2

D.E.S.S. en enseignement supérieur 2-832-1-2

D.E.S.S. en orthopédagogie 2-855-1-2

Maîtrises

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-4
Enseignement au secondaire	2-811-1-3
Enseignement des langues	2-811-1-5
Générale	2-812-1-3
Pédagogie universitaire des sciences de la santé	2-814-1-1
Éducation préscolaire et enseignement primaire	2-820-1-9
Pratiques et enjeux éducatifs actuels	2-827-1-3
Orthopédagogie	2-855-1-3

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) 2-812-1-0

Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé (M.A.) 2-814-1-0

Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.) 3-801-1-1

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) 3-812-1-0

Formation professionnelle en éducation

Microprogrammes

Programme 2-800-6-0 Version 00 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaire

Objectifs

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous. Ce microprogramme se veut une ouverture à cette formation.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en oeuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Activité d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 6800	3	Direction d'établissement scolaire: introduction
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ETA 6801	3	Approche éducative et direction
ETA 6802	3	Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2

Programme 2-801-6-0 Version 01 (H07)

Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture à une formation de 2e cycle en gestion de l'éducation de façon à le préparer à oeuvrer dans ce domaine tout en favorisant la poursuite des études vers l'obtention d'un D.E.S.S. ou d'une maîtrise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en administration de l'éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 70B

Option - 12 crédits.
Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961, ETA 6961A ou ETA6961B.
Les cours ETA 69811 et ETA 69812 sont équivalents au cours ETA 6981.
Les cours ETA 69831 et ETA 69832 sont équivalents au cours ETA 6983.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6160	3	École et société
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6901	3	L'enseignant, le système éducatif québécois
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire
ETA 6959	3	Analyse d'expériences administratives 1
ETA 6964	3	Pratique professionnelle 2
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6984	3	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA 6986	3	Étude de problèmes de gestion
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2

Programme 2-801-6-2 Version 03 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences

Objectifs

Ce programme vise à offrir une formation courte aux acteurs d'une variété de milieux qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences ou développer des référentiels de compétence, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en évaluation des compétences
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. et à la M. Éd., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.
Certains cours réussis au microprogramme de deuxième cycle peuvent être transférés au D.E.S.S. et à la Maîtrise en sciences de l'éducation.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.
Dans son parcours, l'étudiant pourrait être appelé à suivre des cours au campus de Laval ou au campus de Montréal. Avant de procéder à l'admission, il faut s'informer auprès de la personne-ressource.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6509	3	Concepts fondamentaux en éducation
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6542	3	Concevoir et valider des instruments d'évaluation
ETA 6543	3	Exploitation des données et prise de décision
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Programme 2-811-6-2 Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse

Objectifs

La littérature jeunesse est devenue un outil incontournable au service de l'enseignement et de l'apprentissage. Ce microprogramme, principalement consacré à l'utilisation de la littérature de jeunesse à des fins d'enseignement, est une formation courte de deuxième cycle qui a pour objectif de vous outiller sur le plan de l'appropriation des programmes et du développement de compétences liées à l'enseignement et à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.
Deux volets sont offerts pour des cohortes. Ils peuvent être combinés pour constituer un programme de D.E.S.S. en enseignement des langues ou un de ces peut être associé à d'autres cours pour obtenir ce même D.E.S.S :

- Volet littérature jeunesse et différenciation pédagogique (15 crédits)
- Volet littérature jeunesse pour approcher la langue écrite (15 crédits)

Ces deux volets proposent :

- une mise en relief des caractéristiques des ouvres littéraires pour être en mesure de les analyser;
- des présentations d'auteur.es, d'illustrateurs ou illustratrices, de maisons d'édition, de formes, de types et de genres de livres.

Volet littérature jeunesse et différenciation pédagogique :

- des concepts propres à la différenciation pédagogique;
- des moyens pour différencier l'enseignement de la lecture, de l'appréciation d'ouvres littéraires, de l'écriture et de la communication orale;
- des moyens pour interrelier les compétences en français pour enseigner plus efficacement;
- des propositions pour mettre en ouvre une éducation inclusive (p.ex. fondées sur des approches plurilingues), qui tienne compte de la diversité, favorise l'équité et l'inclusion;
- des principes et des moyens pour évaluer les apprentissages de manière différenciée.

Volet littérature jeunesse pour approcher la langue écrite :

- des contenus linguistiques pour mieux comprendre les différentes composantes de la langue écrite;
- des moyens offerts pour enseigner la lecture, l'appréciation d'ouvres littéraires et l'écriture;
- un approfondissement de l'enseignement du lexique et de la grammaire par l'usage de la littérature jeunesse.

Cette courte formation s'adresse aux enseignants (préscolaire et primaire), orthopédagogues, conseillers pédagogiques des trois cycles du primaire, bibliothécaires scolaires, auteurs, éditeurs, etc.
Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs au D.E.S.S. en enseignement des langues, ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature jeunesse, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou

la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire

- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en enseignement des langues (2-811-1-4) ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

4. Spécificité

Le microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature jeunesse est offert en cohorte et pourrait être entièrement en ligne.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits. Les crédits du microprogramme sont tous à option.
Il est offert selon deux concentrations :
- concentration littérature jeunesse pour approcher la langue écrite
- concentration littérature jeunesse et différenciation

Segment 70C1 Littérature jeunesse pour approcher la langue écrite

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - 15 crédits.

DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6217	3	Questions de didactique de l'écriture
DID 6328	3	Lecture d'images en littérature jeunesse
DID 6329	3	Enseignement lexical et littérature jeunesse

Segment 70C2 Littérature jeunesse et différenciation

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option - 15 crédits.

DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6209	3	Didactique de la littérature
DID 6213	3	Questions de didactique de la lecture
DID 6280	3	Didactique du français : thèmes spécifiques

Programme 2-811-6-3 Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes

Objectifs

L'éclatement des frontières et la migration accrue des populations font en sorte que l'apprentissage et l'enseignement des langues secondes et étrangères, comme l'enseignement du français en tant que langue commune, représentent une réalité de plus en plus présente dans les systèmes d'éducation. L'enseignement des langues secondes auprès de jeunes enfants, d'adolescents et d'adultes, en contexte extensif ou intensif, soulève des enjeux particuliers et nécessite des interventions pédagogiques adéquates.
Cette courte formation de deuxième cycle (15 crédits) ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles en enseignement des langues secondes et étrangères :
- les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;
- les enjeux et les défis de l'enseignement des langues secondes et étrangères dans les programmes de langues et dans les programmes réguliers;
- les enjeux de l'immigration : l'acquisition d'une nouvelle langue et le plurilinguisme;
- l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la littérature;
- les approches inclusives d'enseignement des langues;
- la prise en compte du numérique;
- l'évaluation de la progression des apprentissages.

Ce microprogramme combinant théorie, pratique et recherche permet d'identifier, de comprendre et de documenter des problématiques professionnelles qui concernent l'enseignement et l'apprentissage des langues secondes, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés par la recherche et de les mettre en pratique.
Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs études au D.E.S.S. en enseignement des langues ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en enseignement des langues (2-811-1-4) ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.

DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6219	3	Didactique de la grammaire et de la littérature
DID 6225	3	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6231	3	Didactique des L2 : théories et approches
DID 6232	3	Didactique des langues : thèmes spécifiques
DID 6233	3	Didactique des L2 : enseignement intégré
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion

Programme 2-812-6-9 Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation

Programme offert entièrement en ligne.

Objectifs

Ce microprogramme de deuxième cycle (de 9 à 15 crédits) offre une formation continue créditée et délocalisée à l'international pour le personnel de l'éducation. Il cible des problématiques pour lesquelles la formation continue est requise. Il est uniquement offert en cohortes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre étant donné que les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels (2- 827-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827- 1-3). Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

4. Spécificité

Le microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation comporte 9 à 15 crédits de cours. L'inscription, à ce programme offert exclusivement en ligne, sera prescrite selon des ententes établies avec des universités hors pays.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 9 à 15 crédits de cours.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Administration

Option - Maximum 15 crédits.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6400	3	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur
ETA 6401	3	Leadership et milieux professionnels au supérieur
ETA 6543	3	Exploitation des données et prise de décision
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6809	3	École et réduction des inégalités
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6954	3	Administration des collèges et des universités
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2

Bloc 70B Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 15 crédits.

DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6741	3	Évaluation en didactique des mathématiques
EDU 6585	3	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6536	3	Évaluation de l'apprentissage

ETA 6809	3	École et réduction des inégalités
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6226	3	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6428	3	EHDAA : collaboration école-famille
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire
PPA 6673	3	Pédagogie inclusive et ressources numériques
PPA 6674	3	Formation à distance : conception et encadrement

Bloc 70C Enseignement des langues

Option - Maximum 15 crédits.

DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6209	3	Didactique de la littérature
DID 6213	3	Questions de didactique de la lecture
DID 6217	3	Questions de didactique de l'écriture
DID 6219	3	Didactique de la grammaire et de la littérature
DID 6225	3	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue
DID 6231	3	Didactique des L2 : théories et approches
DID 6232	3	Didactique des langues : thèmes spécifiques
DID 6233	3	Didactique des L2 : enseignement intégré
DID 6328	3	Lecture d'images en littérature jeunesse
DID 6329	3	Enseignement lexical et littérature jeunesse
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français

Bloc 70D Enseignement supérieur

Option - Maximum 15 crédits.

DID 6646	3	Didactique de la littératie en sciences humaines
DID 6696	3	Didactique : mathématique et sciences au supérieur
ETA 6045	3	Évaluation en enseignement supérieur
PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
PLU 6038	3	Enseigner à l'université aujourd'hui
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
PPA 6445	3	Raisonnement pédagogique de l'enseignant
PPA 6616	3	Encadrement aux études supérieures
PPA 6617	3	Gestion de classe en enseignement supérieur
PPA 6668P	3	Design et production de vidéos pédagogiques
PPA 6674	3	Formation à distance : conception et encadrement
PPA 6675	3	Scénarios de pédagogies actives

Bloc 70E Orthopédagogie et intervention

Option - Maximum 15 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
DID 6740	3	Difficultés d'apprentissage des mathématiques
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques
EDU 6410	3	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage
PPA 6211	3	Jeu, apprentissage et développement de l'enfant
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6301	3	Enseignement et TSA
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6429	3	Enseignement et incapacités intellectuelles
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte

Bloc 70F Recherche

Option - Maximum 12 crédits.

EDU 6006	3	Épistémologie et recherche
EDU 6609	3	Recherche en éducation et lecture scientifique
EDU 6715	3	Recherche et analyse quantitative
EDU 6716	3	Recherche et analyse qualitative

Bloc 70G Autres domaines de l'éducation

Option - Maximum 15 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation (DID, EDU, ETA et PPA) approuvé par le vice-décanat au développement et à la formation continue.

DID 6480	3	Aborder l'humour en classe
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
PPA 6009	3	Recherche en PPA : concepts fondamentaux
PPA 6434	3	Éducation et douance

Programme 2-814-6-0 Version 01 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé

Programme offert entièrement en ligne.

Objectifs

Ce microprogramme de deuxième cycle vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent

1.1. Conditions particulières d'admissibilité

Dans le cas des candidats titulaires d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) :

- avoir complété une résidence en médecine familiale ou
- avoir complété trois années de résidence.

Dans le cas des candidats détenteurs de toute autre formation appropriée et jugée équivalente : avoir acquis deux années d'expérience professionnelle dans le domaine des sciences de la santé.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, le comité d'admission peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte de 15 à 18 crédits de cours.

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont offerts à distance. Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et jusqu'à 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MMD 63141	0	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 1
MMD 63142	3	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 2
PSS 6101	3	Modèles d'enseignement en santé
PSS 6102	3	Raisonnement pédagogique en santé
PSS 6103	3	Développement des compétences en santé
PSS 6202	3	Méthodes actives et réflexivité en santé

Bloc 70B Complément de formation facultatif

Option - Maximum 3 crédits.

EDU 6715	3	Recherche et analyse quantitative
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel

Programme 2-823-6-4 Version 00 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique du numérique

Objectifs

Le programme vise l'amélioration de la pratique de l'enseignement par l'intégration pédagogique du numérique. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et enseignantes et aux formateurs et formatrices de préciser leurs besoins en matière de numérique, de parfaire leurs compétences technopédagogiques, de développer un esprit critique et de se rencontrer en vue de créer un réseautage professionnel dans le domaine. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.E.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en intégration pédagogique du numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en intégration pédagogique du numérique

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les quatre compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production orale.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 850/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

ETA 6538	3	TIC et évaluation
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6226	3	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA 6256	3	Analyse de pratiques pédagogiques
PPA 6668P	3	Design et production de vidéos pédagogiques
PPA 6673	3	Pédagogie inclusive et ressources numériques
PPA 6674	3	Formation à distance : conception et encadrement
PPA 6675	3	Scénarios de pédagogies actives

Bloc 70B Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation (PPA, DID, ETA et EDU) approuvé par la direction du programme.

DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
PPA 6227	3	Question spécifique en psychopédagogie

Programme 2-827-6-2 Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels

Objectifs

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenant.es et des professionnels de l'éducation, les individus ouvrant ou désirant ouvrer dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face.
Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.
Cette courte formation de 15 crédits comprend des cours traitant d'enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en ouvre des interventions auprès des apprenants, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différents acteurs du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation.
Tous les individus ouvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme.
Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs études au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre étant donné que les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-3) pendant ou à la fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
EDU 6585	3	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives
ETA 6536	3	Évaluation de l'apprentissage
ETA 6809	3	École et réduction des inégalités
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC

Programme 2-832-6-2 Version 00 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur

Objectifs

Le Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur prépare les futurs professionnels de l'enseignement supérieur et les professionnels en exercice à la pédagogie et à la didactique en enseignement supérieur.
Le programme vise à former des enseignants du supérieur capables de :

- Concevoir et piloter des situations d'enseignement-apprentissage favorisant l'engagement de la communauté apprenante dans le respect de principes pédagogiques et didactiques éprouvés;
- Adopter une approche de gestion de classe cohérente avec leurs propres conceptions et les résultats de la recherche;
- Poser un regard critique sur le curriculum et envisager des améliorations au regard des enjeux de formation;
- Développer leurs compétences numériques ainsi que celles de la communauté apprenante.

Le programme propose des contenus de formation propres aux volets spécifiques suivants :

- 1. L'enseignement collégial
- 2. L'enseignement universitaire (suggéré aux titulaires d'un doctorat ou en voie de l'obtenir)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en enseignement supérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants qui n'ont complété qu'un diplôme de 1er cycle doivent s'assurer qu'il s'agit d'un baccalauréat disciplinaire (ou spécialisé) dans une discipline enseignée dans un établissement collégial du Québec. Les étudiants qui n'auraient pas un diplôme répondant à ces exigences pourraient se voir refuser l'admission. Pour connaître les disciplines enseignées au collégial (https://www.cegepsquebec.ca/nos-programmesdetudes/repertoire-des-programmes/)
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement supérieur,

si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels

- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir par les candidats non francophones lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours suivis peut être admis au D.E.S.S. en enseignement supérieur (2-832-1-2) pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est toutefois nécessaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits. Il comprend des cours et des stages.

Segment 70

Le programme comporte 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un stage.

Bloc 70A Secteurs collégial et universitaire

Option - 3 crédits.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
PLU 6038	3	Enseigner à l'université aujourd'hui

Bloc 70B Dimensions de l'enseignement supérieur

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

DID 6646	3	Didactique de la littératie en sciences humaines
DID 6696	3	Didactique : mathématique et sciences au supérieur
ETA 6045	3	Évaluation en enseignement supérieur
ETA 6400	3	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur
ETA 6401	3	Leadership et milieux professionnels au supérieur
ETA 6402	3	Internationalisation de l'enseignement supérieur
ETA 6954	3	Administration des collèges et des universités
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
PPA 6445	3	Raisonnement pédagogique de l'enseignant
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte
PPA 6617	3	Gestion de classe en enseignement supérieur

Bloc 70C Stage

Option - 3 crédits.

EDU 6646	3	Stage en enseignement collégial
EDU 6647	3	Stage en enseignement universitaire
EDU 6656	3	Internat d'expérience pédagogique

Bloc 70D Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, il est possible de suivre tout autre cours jugé pertinent à votre formation parmi la banque de cours de cycles supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation. Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme

EDU 6611	3	Séminaire thématique en enseignement supérieur
PPA 6227	3	Question spécifique en psychopédagogie

Programme 2-855-6-4 Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.
Cette formation courte (15 crédits) de deuxième cycle permet d'explorer les différentes facettes de l'orthopédagogie sous l'angle de la psychopédagogie ou de la didactique.
Cette formation peut servir de passage au D.E.S.S. en orthopédagogie ou à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7 et 2,99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Exigences et/ou informations supplémentaires

Pour le candidat qui possède un diplôme autre qu'un baccalauréat en enseignement du Québec, la Faculté pourrait exiger un ou plusieurs des documents suivants :

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au

moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. Tous les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. en orthopédagogie (2-855-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (2-855-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme, ayant obtenu 3,0 pour l'ensemble des cours suivis. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Structure du programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A Dimension psychopédagogiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6301	3	Enseignement et TSA
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6428	3	EHDAA : collaboration école-famille
PPA 6429	3	Enseignement et incapacités intellectuelles
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention
PPA 6434	3	Éducation et douance
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte
PPA 6673	3	Pédagogie inclusive et ressources numériques

Bloc 70B Dimensions orthodidactiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
DID 6740	3	Difficultés d'apprentissage des mathématiques
DID 6741	3	Évaluation en didactique des mathématiques
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70C Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9). L'approbation du ou de la responsable de programme est requise.

EDU 6410	3	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage
EDU 6609	3	Recherche en éducation et lecture scientifique

D.E.S.S.

Programme 2-800-1-2 Version 01 (A18)

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires

Objectifs

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en ouvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et peut être appelé à se soumettre à un test de français. Le candidat doit également faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir réussi le D.E.S.S. avec une moyenne de 3,0 sur 4,3.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Activités d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 6800	3	Direction d'établissement scolaire: introduction
ETA 6806	3	Diriger un établissement scolaire en milieu urbain
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

ETA 6801	3	Approche éducative et direction
ETA 6802	3	Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6810	3	Droit scolaire au Québec et au Canada
ETA 6937	3	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6984	3	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1

Programme 2-811-1-4 Version 00 (A22)

D.E.S.S. en enseignement des langues

Objectifs

La réalité multiculturelle et plurilingue de l'Amérique du Nord, se reflète dans la composition de la salle de classe et fait inévitablement évoluer les pratiques et la réflexion sur l'enseignement des langues, langue d'enseignement comme langue seconde ou étrangère. Cette hétérogénéité de la classe implique de développer des préoccupations d'inclusion auxquelles le recours à la littérature jeunesse permet en partie de répondre.
Ce programme de formation continue ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles en enseignement des langues :
- les enjeux et les défis de l'enseignement des langues;
- l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la littérature;
- les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;
- les approches inclusives d'enseignement des langues (p.ex., fondées sur des approches plurilingues) et la prise en compte du numérique
- l'évaluation de la progression des apprentissages ;

Ce D.E.S.S. de 30 crédits, combinant théorie et pratique, permet de développer des connaissances solides sur l'acquisition et l'enseignement des langues secondes ou sur la littérature jeunesse, il vise à faire progresser le raisonnement professionnel, l'expertise, les habiletés de communication, la compréhension de la justice sociale et de la diversité et l'autonomie chez des personnes initialement formées en enseignement des langues. Plus spécifiquement, il permet d'identifier et de comprendre des problématiques professionnelles qui les concernent, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés et de les mettre en pratique.
Les étudiants titulaires d'un D.E.S.S. en enseignement des langues peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option Enseignement des langues pour réaliser un projet en lien avec une situation problème de leur choix.
Note : Le D.E.S.S, en enseignement des langues n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en enseignement des langues, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde/étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de trois trimestres à plein temps (un an) et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du D.E.S.S. peut être admis à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du responsable de

programme est alors nécessaire.

4. Spécificité

La concentration enseignement du français par la littérature jeunesse est offerte en cohorte et pourrait être entièrement en ligne.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Les crédits du D.E.S.S. sont tous à option.
Il est offert selon deux concentrations :
- concentration enseignement du français par la littérature jeunesse
- concentration enseignement des langues secondes

Segment 01 Tronc Commun

Le tronc commun comporte de 0 à 6 crédits à option.

Bloc 01A Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

ETA 6809	3	École et réduction des inégalités
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique

Segment 70C1 Enseignement du français par la littérature jeunesse

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6209	3	Didactique de la littérature
DID 6213	3	Questions de didactique de la lecture
DID 6217	3	Questions de didactique de l'écriture
DID 6280	3	Didactique du français : thèmes spécifiques
DID 6328	3	Lecture d'images en littérature jeunesse
DID 6329	3	Enseignement lexical et littérature jeunesse
DID 6480	3	Aborder l'humour en classe

Segment 70C2 Enseignement des langues secondes

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option- Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.

DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6219	3	Didactique de la grammaire et de la littérature
DID 6225	3	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6231	3	Didactique des L2 : théories et approches
DID 6232	3	Didactique des langues : thèmes spécifiques
DID 6233	3	Didactique des L2 : enseignement intégré
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion

Programme 2-812-1-2 Version 01 (H98)

D.E.S.S. en éducation, option générale

Objectifs

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.E.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.
Le D.E.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

EDU 6010	3	Intégration des apprentissages 1

Bloc 70B

Option - Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en respectant un maximum de 12 crédits par domaine.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 2-827-1-2 Version 00 (A22)

D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels

Objectifs

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenants et des professionnels de l'éducation, les individus ouvrant ou désirant ouvrer dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face. Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.
Dans ce programme de D.E.S.S. de 30 crédits, il est question des enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en ouvre des interventions auprès des apprenant.es, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différent. es acteurs et actrices du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation.
Ce programme vise à développer ou à consolider le raisonnement et l'autonomie professionnels des étudiants. Plus spécifiquement, il leur permet de faire des choix éclairés et de les expliquer, de mieux identifier et documenter les problématiques professionnelles qui les concernent et d'y trouver des solutions et de collaborer harmonieusement avec les différents acteurs du milieu de l'éducation.
Tous les professionnels ouvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme. Celui-ci n'est pas qualifiant et ne mène pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement, mais il contribue à la formation que les étudiants auront suivie initialement et leur permettra de développer ou de consolider des compétences recherchées.
Les étudiants ayant complété le D.E.S.S. peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels.
Note : Le D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en pratiques et éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de trois trimestres à plein temps (un an) et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du D.E.S.S. peut être admis à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs (2-827-1- 2). Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Introduction aux enjeux éducatifs

Obligatoire - 15 crédits.

DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
EDU 6585	3	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives
ETA 6536	3	Évaluation de l'apprentissage
ETA 6809	3	École et réduction des inégalités
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC

Bloc 70B Approfondissement

Option - Maximum 15 crédits.

DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6225	3	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
DID 6740	3	Difficultés d'apprentissage des mathématiques
DID 6741	3	Évaluation en didactique des mathématiques
PPA 6211	3	Jeu, apprentissage et développement de l'enfant
PPA 6226	3	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6428	3	EHDAA : collaboration école-famille
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6673	3	Pédagogie inclusive et ressources numériques
PPA 6674	3	Formation à distance : conception et encadrement

Bloc 70C Complément de formation: cheminement d'un microprogramme

Option - Maximum 15 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devez avoir réussi l'un des microprogrammes suivants ou toute autre formation jugée équivalente. L'approbation du responsable de programme est requise.
Microprogramme de deuxième cycle individualisé en éducation (2-812-6-9)
Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences (2-801-6-2)
Microprogramme de deuxième cycle en intégration du numérique (2-823-6-4)

Programme 2-832-1-2 Version 00 (A22)

D.E.S.S. en enseignement supérieur

Objectifs

Le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) vise à former des spécialistes de

l'enseignement supérieur capables :

- D'analyser un large éventail de situations organisationnelles, éducatives et sociales en se basant sur une compréhension large des enjeux, des défis, des structures et des contextes de l'enseignement supérieur;
- D'adopter une vision intégrée de leur pratique professionnelle, de leur milieu de travail et de l'enseignement supérieur, fondé sur la recherche;
- D'agir comme agent de changement en collaboration avec les autres professionnels de l'enseignement supérieur, les parties prenantes et les décideuses ou décideurs dans une perspective interprofessionnelle et interdisciplinaire;
- De s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel continu.

La concentration en enseignement vise, en outre, à former des spécialistes capables :

- De concevoir et de piloter des situations d'enseignement-apprentissage favorisant l'engagement des apprenant.es dans le respect de principes pédagogiques et didactiques éprouvés;
- D'adopter une approche de gestion de classe cohérente avec ses propres conceptions et les résultats de la recherche;
- De poser un regard critique sur le curriculum et d'envisager des améliorations au regard des enjeux de formation;
- De développer leur compétence numérique ainsi que celle des apprenants.

La concentration en administration vise, en outre, à former des spécialistes capables :

- De développer une compréhension systémique des grandes fonctions, rôles et compétences applicables à l'administration et à la gestion de l'enseignement supérieur;
- D'adopter une pratique professionnelle fondée sur les principes fondamentaux de l'administration et sur la recherche;
- D'ébaucher une vision personnelle du leadership en enseignement supérieur et d'envisager leur exercice sous différentes formes;
- De contribuer à l'amélioration continue de leur organisation notamment par l'élaboration, l'opérationnalisation et l'évaluation d'orientations stratégiques et de pratiques organisationnelles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en enseignement supérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement supérieur, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Les étudiants qui auront complété le microprogramme de deuxième cycle en enseignement postsecondaire (2-832-6-0) à l'Université de Montréal et qui s'inscrivent au D.E.S.S. en enseignement supérieur se verront reconnaître les 15 crédits associés à cette formation.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

4. Spécificités du programme

La mobilité étudiante est permise dans le D.E.S.S. en enseignement supérieur.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte un total de 30 crédits. Il comprend des cours et des stages.
Il est offert selon deux concentrations :
- concentration enseignement
- concentration administration

Segment 01 Tronc Commun

Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires, de 3 à 12 crédits à option et jusqu'à 3 crédits au choix.

Bloc 01A Fondements et interprofessionnalité

Obligatoire - 6 crédits.

ETA 6400	3	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur
ETA 6401	3	Leadership et milieux professionnels au supérieur

Bloc 01B Secteurs collégial et universitaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
PLU 6038	3	Enseigner à l'université aujourd'hui

Bloc 01C Spécialisation

Option - 6 crédits.

DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
EDU 6611	3	Séminaire thématique en enseignement supérieur
ETA 6045	3	Évaluation en enseignement supérieur
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6402	3	Internationalisation de l'enseignement supérieur
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6543	3	Exploitation des données et prise de décision
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
PLU 6040	3	Éducation : construction des rapports ethniques
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6616	3	Encadrement aux études supérieures
PPA 6673	3	Pédagogie inclusive et ressources numériques

Bloc 01D

Choix - Maximum 3 crédits.

Segment 70C1 Concentration enseignement

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 à 12 crédits à option.

Bloc 70C1A Pédagogie de l'enseignement supérieur

Obligatoire - 3 crédits.

PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences

Bloc 70C1B Didactique en enseignement supérieur

Option - Maximum 3 crédits.

DID 6646	3	Didactique de la littératie en sciences humaines
DID 6696	3	Didactique : mathématique et sciences au supérieur

Bloc 70C1C Dimensions de l'enseignement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

DID 6151	3	Didactique de l'éducation à la citoyenneté
DID 6152	3	Didactique de l'histoire
DID 6216	3	Didactique de l'écriture
DID 6525	3	Grammaire avancée pour l'enseignement du français
DID 6571	3	Didactique de l'algèbre au secondaire
DID 6754	3	Didactique des mathématiques et TIC
DID 6867	3	Didactique des sciences
DID 6869	3	Didactique des sciences et technologies : thèmes
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6445	3	Raisonnement pédagogique de l'enseignant
PPA 6617	3	Gestion de classe en enseignement supérieur
PPA 6668P	3	Design et production de vidéos pédagogiques
PPA 6674	3	Formation à distance : conception et encadrement
PPA 6675	3	Scénarios de pédagogies actives

Bloc 70C1D Stage

Option - 3 crédits.

EDU 6646	3	Stage en enseignement collégial
EDU 6647	3	Stage en enseignement universitaire
EDU 6656	3	Internat d'expérience pédagogique

Segment 70C2 Concentration administration

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 à 9 crédits à option.

Bloc 70C2A Administration de l'enseignement supérieur

Obligatoire - 3 crédits.

ETA 6954	3	Administration des collèges et des universités

Bloc 70C2B Dimensions institutionnelles et politiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention

Bloc 70C2C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

ETA 6968	3	Stage : administration de l'enseignement supérieur

Programme 2-855-1-2 Version 04 (A22)

D.E.S.S. en orthopédagogie

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en orthopédagogique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits de 1er cycle. Ces cours sont offerts le jour seulement.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7 et 2,99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire;

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Exigences et/ou informations supplémentaires

Pour le candidat qui possède un diplôme autre qu'un baccalauréat en enseignement du Québec, la Faculté pourrait exiger un ou plusieurs des documents suivants :

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois trimestres (un an) à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours, à l'exception des cours préparatoires et complémentaires, sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est réputé inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis, à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (2-855-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. en orthopédagogie, ayant une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours suivis. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

Objectifs

Le D.E.S.S. en orthopédagogie, vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de

consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.
Bien que cette formation de 30 crédits ne soit pas qualifiante, les diplômés, initialement formés en enseignement, seront amenés à affiner et à consolider le développement de leurs compétences en enseignement en plus de développer de nouvelles compétences spécifiques à la formation professionnelle de 2e cycle en éducation.
Les étudiants titulaires d'un D.E.S.S. en orthopédagogie peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option Orthopédagogie soit pour mettre davantage l'accent sur la consolidation d'habiletés nécessaires à la pratique orthopédagogique soit pour réaliser un essai en lien avec une problématique professionnelle de leur choix.
Note : Le D.E.S.S. n'est pas une formation qualifiante en orthopédagogie et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
DID 6740	3	Difficultés d'apprentissage des mathématiques
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention

Bloc 70B Dimensions psychopédagogiques

Option - Maximum 18 crédits.

PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6301	3	Enseignement et TSA
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6428	3	EHDAA : collaboration école-famille
PPA 6429	3	Enseignement et incapacités intellectuelles
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire
PPA 6434	3	Éducation et douance
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte
PPA 6673	3	Pédagogie inclusive et ressources numériques

Bloc 70C Dimensions orthodidactiques

Option - Maximum 18 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
DID 6741	3	Évaluation en didactique des mathématiques
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70D Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 12 crédits.

EDU 6410	3	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage
EDU 6609	3	Recherche en éducation et lecture scientifique
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6809	3	École et réduction des inégalités

Bloc 70E Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9). L'approbation du responsable de programme est requise.

DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
EDU 6585	3	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives

Maîtrises

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

Administration de l'éducation	2-801-1-4
Enseignement au secondaire	2-811-1-3
Enseignement des langues	2-811-1-5
Générale	2-812-1-3
Pédagogie universitaire des sciences de la santé	2-814-1-1
Éducation préscolaire et enseignement primaire	2-820-1-9
Pratiques et enjeux éducatifs actuels	2-827-1-3
Orthopédagogie	2-855-1-3

Programme 2-801-1-4 Version 03 (A22)

Maîtrise en éducation, option administration de l'éducation (M. Éd.)

Objectifs

Ancrée dans une approche par compétences, l'option administration de l'éducation vise à former des professionnels de l'éducation qui se destinent ou qui ont déjà entamé une carrière de gestionnaires, soit assumer des fonctions de direction ou direction adjointe d'établissement, soit comme professionnel ou cadre à l'intérieur de structures éducatives variées, qu'elles soient gouvernementales, paragouvernementales, privées ou communautaires.
Pour sa part, la concentration Leadership et gestion des établissements scolaires de cette option vise plus particulièrement à poursuivre le développement professionnel des personnes qui aspirent ou assument déjà les fonctions de direction ou direction adjointe d'établissement scolaire au Québec et qui ont déjà complété le D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires (2-800-1-2). La concentration leur permettra d'actualiser leur leadership, en peaufinant leurs compétences et en approfondissant leurs connaissances. Pour ce faire, cette concentration leur propose une diversité de cours qui touchent les principaux enjeux auxquels ces personnes pourraient être ou sont confrontées au quotidien. Elle les engage dans une démarche qui les amènera à approfondir une ou des situations-problèmes de leur choix en utilisant les écrits et conclusions scientifiques les plus récentes.
De son côté, la concentration administration de l'éducation vise plus particulièrement à former des professionnels de l'éducation de tous les horizons qui se destinent ou qui ont déjà entamé une carrière de gestionnaire dans ce domaine. Cette concentration leur permettra de développer les compétences attendues à travers plusieurs blocs de cours qui couvrent à la fois les enjeux pédagogiques, institutionnels et politiques, et ceux plus proprement liés à l'administration de l'éducation. Ils y seront également engagés dans une démarche qui les amènera à approfondir une ou des situations-problèmes de leur choix en utilisant les écrits et conclusions scientifiques les plus récentes.
Note : La M. Éd. en administration de l'éducation mène au doctorat en administration de l'éducation (3-801-1-1). Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de

l'éducation (Doctorat de recherche).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option administration de l'éducation, le candidat doit :

Concentration Leadership et gestion des établissements scolaires

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires ou toute autre formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience pertinente comme professionnel de l'éducation d'au moins deux ans.

Concentration Administration de l'éducation

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- avoir une expérience pertinente comme professionnel de l'éducation d'au moins deux ans;
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français
- Attestation d'emploi

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans).

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

4. Spécificité

La mobilité étudiante est permise dans le programme de maîtrise en éducation, option administration de l'éducation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Elle est offerte selon deux concentrations :
- concentration leadership et gestion des établissements scolaires
- concentration administration de l'éducation

Segment 01 Tronc Commun

Cours communs aux deux concentrations.
Le tronc commun comporte 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 01A Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 3 crédits.

EDU 6609	3	Recherche en éducation et lecture scientifique

Bloc 01B Pièce maitresse

Option - 9 crédits.
Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

EDU 6709	9	Essai de maîtrise
EDU 67091	0	Essai de maîtrise 1
EDU 67092	0	Essai de maîtrise 2
EDU 67093	9	Essai de maîtrise 3

Segment 70C1 Concentration leadership et gestion des établissements scolaires

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 24 crédits.

ETA 6800	3	Direction d'établissement scolaire: introduction
ETA 6801	3	Approche éducative et direction
ETA 6802	3	Organisation de l'environnement éducatif
ETA 6803	3	Gestion des personnels scolaires
ETA 6806	3	Diriger un établissement scolaire en milieu urbain
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention
ETA 6947	3	Planification en gestion scolaire

Bloc 70C1B

Option - 9 crédits.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6543	3	Exploitation des données et prise de décision
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6810	3	Droit scolaire au Québec et au Canada
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique
ETA 69811	0	Savoirs institutionnels 1.1
ETA 69812	3	Savoirs institutionnels 1.2
ETA 69831	0	Savoirs institutionnels 2.1
ETA 69832	3	Savoirs institutionnels 2.2
ETA 6984	3	Gestion des ressources matérielles et financières
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire

Segment 70C2 Concentration administration de l'éducation

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A Enjeux institutionnels et politiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6543	3	Exploitation des données et prise de décision
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6940	3	Gestion du changement et intervention

Bloc 70C2B Gestion des établissements

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

ETA 6807	3	Communications et relations interpersonnelles
ETA 6808	3	Stress, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6809	3	École et réduction des inégalités
ETA 6825	3	Laboratoire de leadership en éducation
ETA 6937	3	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2

Bloc 70C2C Approfondissement

Option - Maximum 9 crédits.

ETA 6400	3	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur
ETA 6401	3	Leadership et milieux professionnels au supérieur
ETA 6954	3	Administration des collèges et des universités
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire

Programme 2-811-1-3 Version 06 (A22)

Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (M. Éd.)

Objectifs

La maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ayant acquis un minimum de 45 crédits dans la discipline visée. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui sont à l'emploi d'un centre de services scolaire ou d'un établissement d'enseignement privé,
qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une mise en ouvre des compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession, une adaptation des savoirs pertinents au contexte de l'enseignement et une préparation aux multiples facettes du rôle de l'enseignant vis-à-vis les élèves, les parents et la communauté.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (RPESP);
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre,c'est-à- dire en lien avec la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. Dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul, la moyenne sera calculée sur la portion disciplinaire en lien avec la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée;
- se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université (TFLM). En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, le ou les cours de mise à niveau prescrits par la Faculté, DID1009-Grammaire pour futurs enseignants et/ou DID1010-Français écrit pour futurs enseignants. Un double échec au cours DID1009 ou DID1010, entraîne une fin de candidature.

NOTES :
Les candidats qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe, peuvent présenter une demande d'admission s'ils ont obtenu, dans le cadre d'une autre formation, 45 crédits disciplinaires liés à la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée. Ces candidats doivent obligatoirement remplir le formulaire Identification des 45 crédits disciplinaires. Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
D'autres conditions spécifiques à certaines des concentrations sont également définies :

Enseignement des sciences et technologies au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle dans l'une des disciplines contributoires au champ des sciences et technologies. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en sciences pourra toutefois être considérée. Un test diagnostique des connaissances pourrait être exigé afin d'évaluer le niveau des connaissances disciplinaires des candidats.

Enseignement du français langue d'enseignement au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en linguistique ou littérature française. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée.

Enseignement des mathématiques au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en mathématiques. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée.

Enseignement de l'univers social au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en histoire ou en géographie. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un

fort contenu en histoire ou en géographie pourra toutefois être considérée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Les candidats qui possèdent un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent dans un champ connexe à la discipline visée doivent remplir le formulaire:Identification des 45 crédits disciplinaires; un dossier incomplet sera refusé.
- Lettre d'intention à joindre obligatoirement à la demande d'admission.

2. Condition de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 48 du RPESP, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'art. 19 du RPESP, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.
Pour s'inscrire au cours EDU6293 Stage 3 Intervention professionnelle au secondaire, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.
L'étudiant doit avoir atteint dans sa formation le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer les stages 2 et 3 (EDU6292 et EDU6293).

3. Scolarité

- La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
- La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise professionnelle comporte 60 crédits.
Cette maîtrise est offerte selon quatre concentrations :
- concentration Enseignement des sciences et des technologies au secondaire (segment 80C1),
- concentration Enseignement des mathématiques au secondaire (segment 80C2),
- concentration Enseignement du français au secondaire (segment 80C3),
- concentration Enseignement de l'univers social au secondaire (segment 80C4).
Cette maîtrise donne droit à la M. Éd. (enseignement au secondaire) et à une autorisation légale d'enseigner.

Segment 01 Commun à toutes les concentrations

Le segment comprend 39 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

EDU 6500	3	Analyse des pratiques enseignantes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 6160	3	École et société
ETA 6901	3	L'enseignant, le système éducatif québécois
PPA 6201	3	Gestion de classe et résolution de problèmes
PPA 6236	3	Apprentissage et enseignement au secondaire
PPA 6237	3	Adolescence et soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6400	3	Différenciation pédagogique et ÉHDAA

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 15 crédits.

EDU 6291	1	Stage 1 Initiation professionnelle au secondaire
EDU 6292	4	Stage 2 Intervention pédagogique au secondaire
EDU 6293	6	Stage 3 Intégration professionnelle au secondaire
EDU 6505	2	Essai et analyse de la pratique enseignante
PPA 6698	2	Laboratoire d'enseignement au secondaire

Segment 80C1 Concentration Enseign. des sciences et technologies au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 80C1A Didactique des sciences et technologies

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6693	3	Didactique: sciences et intégration des matières
DID 6867	3	Didactique des sciences
DID 6868	3	Le laboratoire en didactique des sciences
DID 6869	3	Didactique des sciences et technologies : thèmes

Bloc 80C1B Complément de formation en sciences et technologies

Option - 9 crédits.
Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 9 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle BIO, CHM, PHY, GEO, DID ou DST). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1803	3	Écologie et environnement
CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
GEO 1112	3	Système Terre 1
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

Segment 80C2 Concentration Enseignement des mathématiques au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 80C2A Didactique des mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

DID 2260	3	Didactique de la proportionnalité
DID 6571	3	Didactique de l'algèbre au secondaire
DID 6573	3	Didactique de la géométrie au secondaire
DID 6754	3	Didactique des mathématiques et TIC

Bloc 80C2B Complément de formation en mathématiques

Option - 9 crédits.
Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 9 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle MAT, STT, IFT ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

DID 2280	3	Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

Segment 80C3 Concentration Enseignement du français au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 80C3A Didactique du français langue d'enseignement

Obligatoire - 15 crédits.

DID 6201	3	Didactique du français et grammaire

DID 6211	3	Didactique de la lecture
DID 6214	3	Didactique de l'oral
DID 6216	3	Didactique de l'écriture
DID 6525	3	Grammaire avancée pour l'enseignement du français

Bloc 80C3B Complément de formation en français langue d'enseignement

Option - 6 crédits.
Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 6 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle FRA, LNG ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
LNG 1080	3	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe

Segment 80C4 Concentration Enseignement de l'univers social au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 80C4A Didactique de l'univers social

Obligatoire - 15 crédits.

DID 6150	3	Didactique du monde contemporain
DID 6151	3	Didactique de l'éducation à la citoyenneté
DID 6152	3	Didactique de l'histoire
DID 6153	3	Didactique de la géographie
DID 6154	3	Débats d'histoire et de géographie au secondaire

Bloc 80C4B Complément de formation en univers social

Option - 6 crédits.
Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 6 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle HST, GEO ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850

Programme 2-811-1-5 Version 00 (A22)

Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (M. Éd.)

Objectifs

La réalité multiculturelle et plurilingue de l'Amérique du Nord, se reflète dans la composition de la salle de classe et fait inévitablement évoluer les pratiques et la réflexion sur l'enseignement des langues, langue d'enseignement comme langue seconde ou étrangère. Cette hétérogénéité de la classe implique de développer des préoccupations d'inclusion auxquelles le recours à la littérature jeunesse permet en partie de répondre.
Ce programme de formation continue ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles en enseignement des langues :
- les enjeux et les défis de l'enseignement des langues;
- l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la littérature;
- les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;
- les approches inclusives d'enseignement des langues (p.ex., fondées sur des approches plurilingues) et la prise en compte du numérique
- l'évaluation de la progression des apprentissages ;

Cette M. Éd. de 45 crédits combinant théorie, pratique et recherche, est constituée uniquement de cours. En plus d'initier les étudiants à la recherche et de développer leurs compétences en enseignement des langues secondes ou en littérature jeunesse, elle vise à développer leur raisonnement professionnel, leur expertise, leurs habiletés de communication, leur compréhension de la justice sociale et de la diversité et leur autonomie. Plus spécifiquement, elle permet d'identifier, de comprendre et de documenter des problématiques professionnelles, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés par la recherche, de les mettre en pratique et de les expliquer à différents acteurs et actrices du milieu de l'éducation.
Note : La maîtrise en éducation, option enseignement des langues n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option enseignement des langues, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde/étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale à la Maîtrise en éducation est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans), en excluant les trimestres de suspension.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.
La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

4. Spécificités du programme

La mobilité étudiante est permise dans le programme de Maîtrise en éducation, option

enseignement des langues.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
Elle est offerte selon deux concentrations :
- concentration enseignement du français par la littérature jeunesse
- concentration enseignement des langues secondes

Segment 01 Tronc Commun

Cours communs aux deux concentrations.
Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires et 9 à 15 crédits à option.

Bloc 01A Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 6 crédits.

EDU 6609	3	Recherche en éducation et lecture scientifique
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique

Bloc 01B Pièce maitresse

Option - 9 crédits.
Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

EDU 6709	9	Essai de maîtrise
EDU 67091	0	Essai de maîtrise 1
EDU 67092	0	Essai de maîtrise 2
EDU 67093	9	Essai de maîtrise 3

Bloc 01C Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

ETA 6809	3	École et réduction des inégalités
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique

Segment 70C1 Enseignement du français par la littérature jeunesse

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

DID 6075	3	Laboratoire d'analyse et de conception didactiques
DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6209	3	Didactique de la littérature
DID 6213	3	Questions de didactique de la lecture
DID 6217	3	Questions de didactique de l'écriture
DID 6280	3	Didactique du français : thèmes spécifiques
DID 6328	3	Lecture d'images en littérature jeunesse
DID 6329	3	Enseignement lexical et littérature jeunesse
DID 6480	3	Aborder l'humour en classe

Segment 70C2 Enseignement des langues secondes

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.

DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6219	3	Didactique de la grammaire et de la littérature
DID 6225	3	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6231	3	Didactique des L2 : théories et approches
DID 6232	3	Didactique des langues : thèmes spécifiques
DID 6233	3	Didactique des L2 : enseignement intégré
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion

Programme 2-812-1-3 Version 00 (A06)

Maîtrise en éducation, option générale (M. Éd.)

Objectifs

Cette Option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2e cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Ed., option Générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.E.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation
- avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option Générale.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.E.S.S. ou au cours de microprogrammes.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 30 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

EDU 6010	3	Intégration des apprentissages 1
EDU 6015	3	Intégration des apprentissages 2

Bloc 70B

Option - Minimum 30 crédits, maximum 39 crédits.
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70C

Choix - Maximum 9 crédits.

Programme 2-814-1-1 Version 03 (A23)

Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé (M. Éd.)

Objectifs

L'objectif général de l'option pédagogie universitaire des sciences de la santé est de permettre l'émergence de leaders et d'agents de changement capables d'assumer : 1) la formation des enseignants à la pédagogie dans le champ des sciences de la santé, 2) l'initiation et la mise en place d'innovations pédagogiques ou de réformes des cursus des études en sciences de la santé, et 3) l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés. À la fin du programme, le participant devrait être en mesure :

- De développer des activités pédagogiques (cours, stages, simulations.) et des pratiques d'évaluation (formative et sommative) en s'appuyant sur des données issues de la recherche en pédagogie pour soutenir le développement de multiples compétences chez les étudiants.
- D'assumer la formation cohérente à la pédagogie des enseignants de sa faculté ou de son école pour en faire, à leur tour, des formateurs à la pédagogie;
- De concevoir, justifier et mettre en ouvre des stratégies efficaces pour la réforme des études en sciences de la santé et leur adaptation continue ainsi que le développement de la faculté ou de l'école, le tout pour répondre aux besoins de la société;
- D'amener ses collègues à adhérer et à participer activement aux démarches de changements pédagogiques de sa faculté ou de son école.

L'approche pédagogique fera surtout appel à des travaux à partir d'études de cas et de problèmes à résoudre. Le format de ce programme a été conçu afin de permettre une formation acquise, en grande partie, à distance. Le travail dirigé engagera les étudiants dans une démarche qui les amènera à approfondir une ou des situations-problèmes de leurs choix en utilisant les écrits et conclusions scientifiques les plus récentes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale à la M. Éd. est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Transfert et équivalences

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à la Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé et qui ont complété les cours du Microprogramme de 2e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé verront les cours suivis ipso facto reconnus. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

4. Exigences et informations supplémentaires

Les cours obligatoires du bloc 70A doivent être suivis avant l'inscription aux autres cours du programme.

Structure du programme

L'option pédagogie universitaire des sciences de la santé de la Maîtrise en éducation comporte 45 crédits obligatoires et est offerte selon la modalité avec travail dirigé.

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à des travaux dirigés.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.
Les cours du bloc 70A doivent être suivis avant ceux des autres blocs.

MMD 63141	0	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 1
MMD 63142	3	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 2
PSS 6101	3	Modèles d'enseignement en santé
PSS 6102	3	Raisonnement pédagogique en santé
PSS 6103	3	Développement des compétences en santé
PSS 6202	3	Méthodes actives et réflexivité en santé

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

MMD 6315	3	Recherche en pédagogie des sciences de la santé
MMD 6316	3	Questions en pédagogie des sciences de la santé
PPA 6674	3	Formation à distance : conception et encadrement
PSS 6201	3	Implantation d'un projet pédagogique en santé
PSS 6203	3	Évaluation d'une innovation pédagogique en santé

Bloc 70C - Travaux dirigés

Obligatoire - 15 crédits.
Notez que le cours trimestriel EDU6020 est l'équivalent des cours EDU60201 et EDU60202 et que le cours trimestriel MMD6325 est l'équivalent des cours MMD63251 et MMD63252.

EDU 6020	6	TD 1 : innovation pédagogique en santé

EDU 60201	0	TD 1.1 : innovation pédagogique en santé
EDU 60202	6	TD 1.2 : innovation pédagogique en santé
EDU 6609	3	Recherche en éducation et lecture scientifique
MMD 6325	6	TD 2 : innovation pédagogique en santé
MMD 63251	0	TD 2.1 : innovation pédagogique en santé
MMD 63252	6	TD 2.2 : innovation pédagogique en santé

Programme 2-820-1-9 Version 00 (A20)

Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire (M. Éd.)

Objectifs

La maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat qui ont un intérêt marqué pour l'éducation, les enfants et qui veulent devenir des professionnels de l'enseignement au préscolaire et au primaire. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui ont une tâche d'enseignement dans une école ou un établissement d'enseignement privé du Québec, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en administration et fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une mise en ouvre des savoirs et des compétences professionnelles au contexte de l'école québécoise et une préparation aux multiples exigences du rôle d'enseignant vis-à-vis les élèves, les parents, les collègues et la communauté.
Le programme mène à une maîtrise en éducation, en éducation préscolaire et en enseignement primaire ainsi qu'à l'octroi d'une autorisation légale d'enseigner.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (RPESP);
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul ;
- réussir le cours complémentaire de mise à niveau DID1000T - Notions de mathématiques au primaire. Le cours DID1000T doit être réussi au terme de la première année. Un second échec à ce cours entraîne une fin de candidature.
- réussir le cours complémentaire DID2000 - Oral. Le cours DID2000 doit être réussi au terme de la deuxième année. Un second échec à ce cours entraîne une fin de candidature.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat ayant le français pour langue maternelle ou qui a réalisé une partie significative de ses études dans cette langue doit se soumettre au test diagnostique de français écrit administré par l'Université (TFLM). Selon le résultat obtenu au TFLM, le candidat pourrait se voir prescrire par la Faculté, hors programme, le ou les cours de mise à niveau DID1009-Grammaire pour futurs enseignants et/ou DID1010T-Français écrit pour futurs enseignants. Le cours DID1009 doit être réussi au terme de la première année. Le cours DID1010T doit être réussi au terme de la deuxième année. Un second échec au cours DID1009 ou DID1010T entraîne une fin de candidature.
Dans le cas des étudiants internationaux, ou autres candidats dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études n'ont pas été faites en français, le candidat devra faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
NOTES :

- Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention à joindre obligatoirement à la demande d'admission.
- Attestation d'expérience pertinente au sein d'un établissement scolaire québécois (rémunérée ou non rémunérée).

1.2. Exigences supplémentaires

- Tout candidat sélectionné pourrait être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

1.3 Conditions de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 47, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'article 19, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.
Pour s'inscrire au cours EDU6093 Stage 3 Intégration professionnelle, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.

2. Statut

À temps partiel.

3. Scolarité

- La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour un étudiant inscrit à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
- La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Transfert et équivalences

Conformément à l'article 67, section XVI du RPESP.

Structure du programme

Cette maîtrise professionnelle comporte un total de 60 crédits.

Segment 70

Les crédits sont tous obligatoires, dont 11 crédits sont attribués à des stages.

Bloc 70A Formation théorique

Obligatoire - 47 crédits.

DID 6301	1	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 6302	3	Didactique de l'univers social au primaire
DID 6303	2	Didactique des arts plastiques au primaire
DID 6304	2	Didactique des mathématiques 1
DID 6305	2	Didactique des mathématiques 2
DID 6306	3	Didactique des mathématiques 3
DID 6307	3	Didactique des sciences et technologies au préscolaire et primaire
DID 6308	4	Didactique du français 1 : préscolaire et primaire

DID 6309	3	Didactique du français 2 : oral, évaluation, L2, HDAA
EDU 6081	3	Fondements et pratiques de l'école inclusive
EDU 6084	3	Recherches sur les pratiques enseignantes au préscolaire et au primaire
ETA 6021	2	Pratiques évaluatives au préscolaire/primaire
ETA 6022	2	Instrumentation pour l'évaluation au préscolaire/primaire
ETA 6901	3	L'enseignant, le système éducatif québécois
PPA 6031	4	Développement de la pratique enseignante
PPA 6032	4	Intervention au préscolaire et fondements développementaux
PPA 6033	3	Régulation et gestion de classe au préscolaire/primaire

Bloc 70B Formation pratique

Obligatoire - 13 crédits.

EDU 6082	1	Laboratoire d'intégration interdisciplinaire 1
EDU 6083	1	Laboratoire d'intégration interdisciplinaire 2
EDU 6091	1	Stage 1 Initiation professionnelle
EDU 6092	4	Stage 2 Intervention pédagogique
EDU 6093	6	Stage 3 Intégration professionnelle

Programme 2-827-1-3 Version 00 (A22)

Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (M. Éd.)

Objectifs

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenants et des professionnels de l'éducation, les individus ouvrant ou désirant ouvrer dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face. Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.

Dans ce programme de maîtrise de 45 crédits, il est question des enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en ouvre des interventions auprès des apprenant.es, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différent. es acteurs et actrices du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation.

Ce programme vise à développer ou à consolider le raisonnement et l'autonomie professionnels des étudiants. Plus spécifiquement, il leur permet de faire des choix professionnels éclairés et de les expliquer, de mieux identifier et documenter les problématiques professionnelles qui les concernent et d'y trouver des solutions et de collaborer harmonieusement avec les différents acteurs du milieu de l'éducation.

Tous les professionnels ouvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme. Celui-ci n'est pas qualifiant et ne mène pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement, mais il contribue à la formation que les étudiants auront suivie initialement et leur permettra de développer ou de consolider des compétences recherchées.

Note : La M. Éd. en pratiques et enjeux éducatifs actuels n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale à la Maîtrise en éducation est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans).

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A Introduction aux enjeux éducatifs

Obligatoire - 15 crédits.

DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
EDU 6585	3	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives
ETA 6536	3	Évaluation de l'apprentissage
ETA 6809	3	École et réduction des inégalités
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC

Bloc 70B Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 6 crédits.

EDU 6609	3	Recherche en éducation et lecture scientifique
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique

Bloc 70C Pièce maitresse

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

EDU 6709	9	Essai de maîtrise
EDU 67091	0	Essai de maîtrise 1
EDU 67092	0	Essai de maîtrise 2
EDU 67093	9	Essai de maîtrise 3

Bloc 70D Approfondissement

Option - Maximum 15 crédits.

DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6225	3	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
DID 6740	3	Difficultés d'apprentissage des mathématiques
DID 6741	3	Évaluation en didactique des mathématiques
PPA 6211	3	Jeu, apprentissage et développement de l'enfant
PPA 6226	3	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6428	3	EHDAA : collaboration école-famille
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6673	3	Pédagogie inclusive et ressources numériques
PPA 6674	3	Formation à distance : conception et encadrement

Bloc 70E Complément de formation: cheminement d'un microprogramme

Option - Maximum 15 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devez avoir réussi l'un des microprogrammes suivants ou toute autre formation jugée équivalente. L'approbation du responsable de programme est requise.
Microprogramme de deuxième cycle individualisé en éducation (2-812-6-9)
Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences (2-801-6-2)
Microprogramme de deuxième cycle en intégration du numérique (2-823-6-4)

Programme 2-855-1-3 Version 03 (A22)

Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (M. Éd.)

Objectifs

La maîtrise en éducation, option orthopédagogie, vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.
La formation de 45 crédits en orthopédagogie permettra aux personnes initialement diplômées en enseignement d'affiner et de consolider le développement de leurs compétences en enseignement en plus de développer de nouvelles compétences spécifiques à la formation professionnelle de 2e cycle en éducation.
Note : La maitrise en éducation, option orthopédagogie n'est pas une formation qualifiante en orthopédagogie et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits de 1er cycle. Ces cours sont offerts le jour seulement.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7 et 2,99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).
Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Exigences et/ou informations supplémentaires

Pour le candidat qui ne possède pas de baccalauréat en enseignement du Québec, la Faculté pourrait exiger les documents suivants :

- Autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement)
- Autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée
- Attestation de résultat d'un test de français langue seconde ou étrangère avec un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

2. Scolarité

La scolarité minimale à la M. Éd. est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours, à l'exception des cours préparatoires et complémentaires, sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est réputé inscrit à temps partiel.

4. Spécificité

La mobilité étudiante est permise dans le programme de Maîtrise en éducation, option orthopédagogie.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
DID 6740	3	Difficultés d'apprentissage des mathématiques
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention

Bloc 70B Application et développement en orthopédagogie

Option - 9 crédits.
Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

EDU 6014A	3	Développement professionnel de l'orthopédagogue 1
EDU 6014B	3	Développement professionnel de l'orthopédagogue 2
EDU 6014C	3	Développement professionnel de l'orthopédagogue 3
EDU 6709	9	Essai de maîtrise
EDU 67091	0	Essai de maîtrise 1
EDU 67092	0	Essai de maîtrise 2
EDU 67093	9	Essai de maîtrise 3

Bloc 70C Dimensions psychopédagogiques

Option - Maximum 18 crédits.

PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6301	3	Enseignement et TSA
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6428	3	EHDAA : collaboration école-famille
PPA 6429	3	Enseignement et incapacités intellectuelles
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire
PPA 6434	3	Éducation et douance
PPA 6614	3	Difficultés d'apprentissage de l'adulte
PPA 6673	3	Pédagogie inclusive et ressources numériques

Bloc 70D Dimensions orthodidactiques

Option - Maximum 18 crédits.

DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
DID 6741	3	Évaluation en didactique des mathématiques
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques

Bloc 70E Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 12 crédits.

EDU 6410	3	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage
EDU 6609	3	Recherche en éducation et lecture scientifique
ETA 6655	3	Pratique professionnelle et éthique
ETA 6809	3	École et réduction des inégalités

Bloc 70F Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9).
L'approbation du responsable de programme est requise.

DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
EDU 6585	3	Collaboration et nouvelles pratiques éducatives

Formation à la recherche en éducation

Programme 2-812-1-0 Version 00 (A20)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.)

Objectifs

D'une manière générale, le programme de maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) a pour objectif de former les étudiants à la recherche. À cet égard, ce programme constitue la voie normale d'accès au doctorat. Plus spécifiquement, il vise à former des chercheurs dans différents champs, domaines ou expertises en lien avec les sciences de l'éducation, notamment : l'administration, l'andragogie, la didactique des différentes matières scolaires (arts, français, langues secondes et étrangères, mathématiques, sciences, sciences humaines), l'enseignement et l'apprentissage, l'enseignement supérieur, les fondements de l'éducation, la mesure et l'évaluation en éducation, l'intervention éducative, l'orthopédagogie, la psychopédagogie, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des Études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. en sciences de l'éducation, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- Avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire d'information et de motivation

1.2. Connaissances préalables requises

- Faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (un candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance du français).

2. Statut

- Temps plein ou demi-temps

3. Scolarité minimale et maximale

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits, répartis de la façon suivante : un tronc commun (segment 01) et trois concentrations (segments 70, 71 et 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 18 crédits répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

EDU 6006	3	Épistémologie et recherche
EDU 6600	3	Séminaire de recherche
EDU 6715	3	Recherche et analyse quantitative

EDU 6716	3	Recherche et analyse qualitative

Bloc 01B

Option - 6 crédits.

DID 6009	3	Recherche en didactique : concepts fondamentaux
DID 6010	3	Programme de lectures individuelles
DID 6040	3	Internat de recherche : éducation
DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
DID 6150	3	Didactique du monde contemporain
DID 6151	3	Didactique de l'éducation à la citoyenneté
DID 6152	3	Didactique de l'histoire
DID 6153	3	Didactique de la géographie
DID 6154	3	Débats d'histoire et de géographie au secondaire
DID 6201	3	Didactique du français et grammaire
DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6209	3	Didactique de la littérature
DID 6211	3	Didactique de la lecture
DID 6213	3	Questions de didactique de la lecture
DID 6214	3	Didactique de l'oral
DID 6216	3	Didactique de l'écriture
DID 6217	3	Questions de didactique de l'écriture
DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
DID 6225	3	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6231	3	Didactique des L2 : théories et approches
DID 6232	3	Didactique des langues : thèmes spécifiques
DID 6280	3	Didactique du français : thèmes spécifiques
DID 6480	3	Aborder l'humour en classe
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
DID 6525	3	Grammaire avancée pour l'enseignement du français
DID 6571	3	Didactique de l'algèbre au secondaire
DID 6573	3	Didactique de la géométrie au secondaire
DID 6740	3	Difficultés d'apprentissage des mathématiques
DID 6741	3	Évaluation en didactique des mathématiques
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques
DID 6754	3	Didactique des mathématiques et TIC
DID 6867	3	Didactique des sciences
DID 6868	3	Le laboratoire en didactique des sciences
DID 6869	3	Didactique des sciences et technologies : thèmes
DID 6909	3	Écriture scientifique et professionnelle
EDU 6410	3	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage
ETA 6010	3	Programme de lectures individuelles
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6400	3	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur
ETA 6401	3	Leadership et milieux professionnels au supérieur
ETA 6402	3	Internationalisation de l'enseignement supérieur
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation
ETA 6542	3	Concevoir et valider des instruments d'évaluation
ETA 6543	3	Exploitation des données et prise de décision
ETA 6808	3	Stress, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2
PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
PLU 6038	3	Enseigner à l'université aujourd'hui
PLU 6040	3	Éducation : construction des rapports ethniques
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel
PPA 6009	3	Recherche en PPA : concepts fondamentaux
PPA 6010	3	Programme de lecture
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6201	3	Gestion de classe et résolution de problèmes
PPA 6211	3	Jeu, apprentissage et développement de l'enfant
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6226	3	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA 6227	3	Question spécifique en psychopédagogie
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
PPA 6229	3	Implication parentale et réussite scolai
PPA 6256	3	Analyse de pratiques pédagogiques
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6301	3	Enseignement et TSA
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6400	3	Différenciation pédagogique et ÉHDAA
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6428	3	EHDAA : collaboration école-famille
PPA 6429	3	Enseignement et incapacités intellectuelles
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention
PPA 6445	3	Raisonnement pédagogique de l'enseignant
PPA 6609	3	Atelier d'intégration du web
PPA 6616	3	Encadrement aux études supérieures
PPA 6668P	3	Design et production de vidéos pédagogiques

Segment 70 Didactique

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

DID 6491	12	Devis de recherche
DID 6495	15	Mémoire

Segment 71 Administration et fondements de l'éducation

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 27 crédits.

ETA 6491	12	Devis de recherche
ETA 6495	15	Mémoire

Segment 72 Psychopédagogie et andragogie

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 27 crédits.

PPA 6491	12	Devis de recherche
PPA 6495	15	Mémoire

Programme 2-814-1-0 Version 03 (A23)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé (M.A.)

Objectifs

L'option pédagogie universitaire des sciences de la santé vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en sciences médicales, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La durée minimale de la scolarité est de trois trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transferts et équivalences

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à la Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé et qui ont complété les cours du Microprogramme de 2e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé pourront faire reconnaître entre 9 et 12 crédits. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Structure du programme

L'option pédagogie universitaire des sciences de la santé de la Maîtrise en sciences de l'éducation comporte 45 crédits et est offerte selon la modalité avec mémoire.

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

EDU 6600	3	Séminaire de recherche

Bloc 70B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

MMD 63141	0	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 1
MMD 63142	3	Innovation et recherche en pédagogie de la santé 2
PSS 6101	3	Modèles d'enseignement en santé
PSS 6102	3	Raisonnement pédagogique en santé
PSS 6103	3	Développement des compétences en santé
PSS 6202	3	Méthodes actives et réflexivité en santé

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

EDU 6715	3	Recherche et analyse quantitative
EDU 6716	3	Recherche et analyse qualitative
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MMD 6101	3	Méthodologie avancée (qualitative et mixte)

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 27 crédits.

EDU 6095	15	Mémoire
EDU 6660	12	Recherche

Programme 3-801-1-1 Version 01 (H20)

Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.)

Objectifs

L'objectif général du programme proposé est de rendre des cadres et des hauts cadres des institutions et des systèmes d'éducation aptes d'une part, à rendre explicites les savoirs mis en oeuvre dans les pratiques et à les examiner avec une distance critique; et, d'autre part, à contribuer au développement des connaissances et des pratiques professionnelles reconnues par les pairs et validées par des méthodes de recherche admises dans la discipline, participant ainsi au développement de leur professionnalité et à l'accroissement de celle de leurs collaborateurs.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme doctorat en administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (chapitre II- section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise en éducation, option administration de l'éducation de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département. Dans ce cas, le comité d'admission évaluera s'il est nécessaire que l'étudiant suive une formation préparatoire ou complémentaire et en déterminera la teneur;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Il est aussi important d'avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise (lecture).

À la suite de l'étude du dossier, il faudra passer une entrevue avec un comité d'admission composé de professeurs du Département d'administration et fondements de l'éducation.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation attestant notamment de son cheminement professionnel.
- Un texte clair et précis d'au plus 2 000 mots présentant le contexte et la problématique du sujet de recherche qu'il propose.

2. Statut des étudiants

À l'exception des trimestres d'été des deux premières années de la scolarité pendant lesquels les étudiants doivent s'inscrire à plein temps, le programme de doctorat en administration de l'éducation (D.Ed.) n'admet qu'un seul statut d'étudiant, le demi temps, les activités du programme supposant que les étudiants maintiennent leur emploi.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 10 trimestres : 2 trimestres à plein temps et 8 trimestres à demi temps. L'inscription est à plein temps lors des deux premiers trimestres d'été. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

4. Directeur d'essai doctoral

L'essai doctoral se réalise sous la supervision d'un professeur. Le directeur d'essai doctoral doit être attribué à l'étudiant normalement à la fin du premier trimestre (résidence 1) et au plus tard à la fin de la première année.

Le directeur d'essai doctoral peut s'adjoindre un collègue ou un expert du milieu pour conseiller l'étudiant dans sa démarche.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du D. Ed. sont tous obligatoires, dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral.

Bloc 70A Savoirs fondamentaux

Obligatoire - 12 crédits.

ETA 7901	3	Modélisation des pratiques professionnelles 1 en admin. de l'éducation
ETA 7902	3	Modélisation des pratiques professionnelles 2 en admin. de l'éducation
ETA 7905	3	Leadership et activité professionnelle en éducation
ETA 7916	3	Paradigme professionnel et épistémologie en éducation

Bloc 70B Essai d'habilitation

Obligatoire - 18 crédits.

ETA 7910	3	Lectures individuelles en admin. de l'éducation
ETA 79171	0	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 1
ETA 79172	0	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 2
ETA 79173	12	Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 3
ETA 7918	3	Symposium de revue par les pairs

Bloc 70C Essai doctoral

Obligatoire - 60 crédits.

ETA 7900	0	Examen général de doctorat
ETA 7913	36	Essai doctoral
ETA 7919	3	Séminaire d'élaboration du projet d'essai doctoral
ETA 79211	0	Séminaire d'essai doctoral 1
ETA 79212	3	Séminaire d'essai doctoral 2
ETA 7925	18	Projet d'essai doctoral

Programme 3-812-1-0 Version 00 (A20)

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.)

Objectifs

Le Ph.D. en sciences de l'éducation est un programme de formation à la recherche. Plus spécifiquement, ce programme vise à former des chercheurs dans différents champs, domaines ou expertises en lien avec les sciences de l'éducation, notamment : l'administration, l'andragogie, la didactique des différentes matières scolaires (arts, français, langues secondes et étrangères, mathématiques, sciences, sciences humaines), l'enseignement et l'apprentissage, l'enseignement supérieur, les fondements de l'éducation, la mesure et l'évaluation en éducation, l'intervention éducative, l'orthopédagogie, la psychopédagogie, etc.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des Études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation de l'autorité compétente
- Dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation de l'autorité compétente, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat

- Avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire d'information et de motivation

1.2. Connaissances préalables requises

- Faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (un candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance du français).

2. Statut

- Temps plein ou demi-temps

3. Scolarité minimale et maximale

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits, répartis de la façon suivante : un tronc commun (segment 01) et trois concentrations (segments 70, 71 et 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits, répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

EDU 77011	0	Séminaire de doctorat 1
EDU 77012	3	Séminaire de doctorat 1
EDU 77021	0	Séminaire de doctorat 2
EDU 77022	3	Séminaire de doctorat 2

Bloc 01B

Option - 3 crédits.

EDU 7715	3	Recherche et analyse quantitative avancée
EDU 7716	3	Recherche et analyse qualitative avancée

Bloc 01C

Option - 3 crédits.

DID 6009	3	Recherche en didactique : concepts fondamentaux
DID 6040	3	Internat de recherche : éducation
DID 6080	3	Didactique et intégration des matières
DID 6150	3	Didactique du monde contemporain
DID 6151	3	Didactique de l'éducation à la citoyenneté
DID 6152	3	Didactique de l'histoire
DID 6153	3	Didactique de la géographie
DID 6154	3	Débats d'histoire et de géographie au secondaire
DID 6201	3	Didactique du français et grammaire
DID 6205	3	Didactique et littérature de jeunesse
DID 6208	3	Littérature et difficultés d'apprentissage
DID 6209	3	Didactique de la littérature
DID 6211	3	Didactique de la lecture
DID 6213	3	Questions de didactique de la lecture
DID 6214	3	Didactique de l'oral
DID 6216	3	Didactique de l'écriture
DID 6217	3	Questions de didactique de l'écriture
DID 6218	3	Lecture et résolution de problèmes mathématiques
DID 6225	3	Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue
DID 6226	3	Évaluation en didactique du français
DID 6231	3	Didactique des L2 : théories et approches
DID 6232	3	Didactique des langues : thèmes spécifiques
DID 6280	3	Didactique du français : thèmes spécifiques
DID 6480	3	Aborder l'humour en classe
DID 6484	3	Difficultés d'apprentissage du français
DID 6485	3	Handicaps sensoriels et apprentissage
DID 6525	3	Grammaire avancée pour l'enseignement du français
DID 6571	3	Didactique de l'algèbre au secondaire
DID 6573	3	Didactique de la géométrie au secondaire
DID 6740	3	Difficultés d'apprentissage des mathématiques
DID 6741	3	Évaluation en didactique des mathématiques
DID 6745	3	Jeux et résolution de problèmes mathématiques
DID 6754	3	Didactique des mathématiques et TIC
DID 6867	3	Didactique des sciences
DID 6868	3	Le laboratoire en didactique des sciences
DID 6869	3	Didactique des sciences et technologies : thèmes
DID 6909	3	Écriture scientifique et professionnelle
DID 7020	3	Programme de lectures individuelles
EDU 6410	3	Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage
ETA 6060	3	Élaboration et évaluation de programmes
ETA 6065	3	Évaluation et compétences
ETA 6105	3	Efficacité, équité et qualité en éducation
ETA 6120	3	Analyse des politiques en éducation
ETA 6400	3	Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur
ETA 6401	3	Leadership et milieux professionnels au supérieur
ETA 6402	3	Internationalisation de l'enseignement supérieur
ETA 6538	3	TIC et évaluation
ETA 6541	3	Instruments pour l'évaluation
ETA 6542	3	Concevoir et valider des instruments d'évaluation
ETA 6543	3	Exploitation des données et prise de décision
ETA 6808	3	Stress, santé mentale et gestion en éducation
ETA 6917	3	Étude comparée en administration de l'éducation
ETA 6937	3	Organisation éducative: pouvoir et micropolitique
ETA 6997	3	Séminaire thématique en administration 1
ETA 6998	3	Séminaire thématique en administration 2
ETA 7910	3	Lectures individuelles en admin. de l'éducation
PLU 6035	3	Enseigner au collégial aujourd'hui
PLU 6038	3	Enseigner à l'université aujourd'hui
PLU 6040	3	Éducation : construction des rapports ethniques
PPA 6008	3	Résolution de problèmes en contexte éducationnel
PPA 6009	3	Recherche en PPA : concepts fondamentaux
PPA 6015	3	Méthodes d'enseignement et TIC
PPA 6201	3	Gestion de classe et résolution de problèmes
PPA 6211	3	Jeu, apprentissage et développement de l'enfant
PPA 6224	3	Pédagogie et intégration des TIC
PPA 6226	3	Recherches, tendances en technopédagogie
PPA 6227	3	Question spécifique en psychopédagogie
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
PPA 6229	3	Implication parentale et réussite scolai

PPA 6256	3	Analyse de pratiques pédagogiques
PPA 6274	3	Santé mentale et difficultés scolaires
PPA 6276	3	Gestion de classe et inclusion
PPA 6278	3	Parentalité, coéducation et réussite scolaire
PPA 6301	3	Enseignement et TSA
PPA 6304	3	Modèles de service à l'école
PPA 6400	3	Différenciation pédagogique et ÉHDAA
PPA 6403	3	Question spécifique en orthopédagogie
PPA 6413	3	École et prévention de l'inadaptation
PPA 6415	3	Soutien à l'apprentissage à l'école
PPA 6416	3	Étude des difficultés à apprendre
PPA 6419	3	Problèmes de comportement à l'école
PPA 6428	3	EHDAA : collaboration école-famille
PPA 6429	3	Enseignement et incapacités intellectuelles
PPA 6430	3	Différenciation pédagogique
PPA 6431	3	Apprendre en lisant et soutien aux élèves
PPA 6432	3	Problème de violence en milieu scolaire
PPA 6433	3	Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention
PPA 6445	3	Raisonnement pédagogique de l'enseignant
PPA 6609	3	Atelier d'intégration du web
PPA 6616	3	Encadrement aux études supérieures
PPA 6668P	3	Design et production de vidéos pédagogiques
PPA 7210	3	Lectures individuelles en psychopédagogie
PPA 7610	3	Lectures individuelles en andragogie

Segment 70 Didactique

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 78 crédits.

DID 7491	33	Devis de recherche
DID 7495	45	Thèse
EDU 7490	0	Examen général de doctorat

Segment 71 Administration et fondements de l'éducation

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 78 crédits.

EDU 7490	0	Examen général de doctorat
ETA 7491	33	Devis de recherche
ETA 7495	45	Thèse

Segment 72 Psychopédagogie et andragogie

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 78 crédits.

EDU 7490	0	Examen général de doctorat
PPA 7491	33	Devis de recherche
PPA 7495	45	Thèse

Table des matières

Introduction		10-1

Programmes

2-630-1-1	Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)	10-1
2-630-1-2	D.E.S.S. en sciences infirmières	10-4
2-630-1-3	D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections	10-4
2-630-1-4	Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (M. Sc.)	10-5
2-630-2-4	Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée	10-6
2-630-6-1	Microprog. de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections	10-7
2-630-6-2	Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie	10-7
2-630-6-3	Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers	10-8
2-630-6-4	Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières	10-9
3-630-1-0	Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.)	10-9
3-630-1-2	Diplôme d'études professionnelles approfondies en soins palliatifs et de fin de vie (D.E.P.A.)	10-11

Information à jour en septembre 2023

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Mise à jour le 14 juin 2023

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmière (FSI) s'investit pour la santé par l'enseignement, la recherche et l'entrepreneuriat social et influence l'espace politique de la profession infirmière. Ayant pour visée de façonner la formation, la science et la discipline infirmière, la FSI cultive un environnement académique et de recherche favorisant le développement des savoirs infirmiers au Québec et à l'international.

L'interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle, la science et les besoins de santé des populations sont au cœur des actions de la FSI. Son corps professoral et son équipe engagée envers la réussite étudiante assurent la formation de professionnel(le)s compétent(e)s et capables d'innovation et de créativité dans un monde diversifié et changeant. Pour la FSI, les partenariats stratégiques et le leadership dans l'orientation des politiques de santé et de la profession infirmière passent par une formation universitaire de haut niveau aux trois cycles de formation soit, le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en sciences infirmières.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1A

Adresse Postale

Université de Montréal
Facultés des sciences infirmières
C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Téléphone : 514 343-6437
Télécopieur : 514 343-2306
information@scinf.umontreal.cafsi.umontreal.ca

Direction

Doyenne : Sylvie Dubois

Vice-doyenne aux études de premier cycle : Marjolaine Héon

Vice-doyenne aux études supérieures : Sylvie Gendron

Vice-doyenne recherche, innovation et entrepreneuriat : Mélanie Lavoie-Tremblay

Secrétaire de faculté et affaires professorales : Jacinthe Pepin

Directrice administrative : Charlie Mainville

Directeur du Centre de simulation : Haj Mohammed Abbad

Objectifs généraux des programmes

Développer de nouvelles compétences fondées sur des connaissances et des habiletés d'évaluation de la santé et d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse, de synthèse et de recherche en vue d'un renouvellement des pratiques de soins éthiques et équitables dans divers environnements; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière pour contribuer à l'amélioration de la santé et des soins, ainsi qu'à la transformation du système de santé.

Liste de programmes

Maîtrise en sciences infirmières 2-630-1-1

Options :

Pratique avancée : expertise clinique
Pratique avancée : expertise clinique et intervention
Pratique avancée : formation infirmière
Pratique avancée : formation infirmière et intervention
Pratique avancée : gestion de proximité
Pratique avancée : gestion de proximité et intervention
Pratique infirmière spécialisée 2-630-1-4

D.E.S.S. en sciences infirmières 2-630-1-2

D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections 2-630-1-3

Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée 2-630-2-4

Microprogramme de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections 2-630-6-1

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie 2-630-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers 2-630-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières 2-630-6-4

Doctorat en sciences infirmières 3-630-1-0

Options :

Administration des services infirmiers
Formation en sciences infirmières
Soin et santé

Diplôme d'études professionnelles approfondies en soins palliatifs et de fin de vie 3-630-1-2

Programme 2-630-1-1 Version 12 (A20)

Maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en sciences infirmières (M. Sc.) prépare des infirmières et infirmiers à exercer une pratique avancée. Il forme des professionnels qui assumeront un rôle-clé dans l'amélioration continue de la santé des Personnes, dans l'avancement de la qualité des soins et des services infirmiers, et dans la formation en sciences infirmières. Le programme permet l'apprentissage de concepts, de théories, de méthodes de recherche et d'autres modes de développement de savoir issus particulièrement de la discipline afin d'appuyer une pratique infirmière avancée sur des résultats probants.
Ce programme de M. Sc. en sciences infirmières se décline en six options:
- Pratique avancée : expertise clinique
- Pratique avancée : formation infirmière
- Pratique avancée : gestion de proximité
- Pratique avancée : expertise clinique et intervention
- Pratique avancée : formation infirmière et intervention
- Pratique avancée : gestion de proximité et intervention

Ainsi, ce programme prépare, d'une part, à l'exercice d'une pratique infirmière avancée qui est centrée sur l'avancement de la qualité des soins et des services infirmiers, en lien avec le mandat de la direction des soins infirmiers et celui du CII (LSSSS, articles 207-208 et 2019-220). Cette pratique avancée a des retombées sur la santé des Personnes, la qualité des activités infirmières et la transformation du système de santé. Il concerne :

a) la pratique directe et de soutien clinique dans divers domaines de soins : rôle d'expertise clinique en sciences infirmières;

b) la pratique de gestion des soins infirmiers de proximité : rôle de gestion clinique en sciences infirmières;
c) la pratique de formation et de développement des compétences infirmières : rôle de formation en sciences infirmières.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante du français oral et écrit ainsi que la capacité de lire l'anglais. La plupart des lectures scientifiques en sciences infirmières sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec valide pour l'année en cours (ce n'est pas nécessaire pour les étudiants internationaux)
- Formulaire de demande d'admission de la FSI
- Un plan de financement des études pour les candidats internationaux
- Curriculum Vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi temps.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire (mémoire de recherche à 24 crédits ou mémoire avec practicum à 18 crédits), selon les six options suivantes:
- Option pratique avancée : expertise clinique (Segment 80)
- Option pratique avancée : formation infirmière (Segment 81)
- Option pratique avancée : gestion de proximité (Segment 82)
- Option pratique avancée : expertise clinique et intervention (Segment 83)
- Option pratique avancée : formation infirmière et intervention (Segment 84)
- Option pratique avancée : gestion de proximité et intervention (Segment 85)

Mémoire de recherche (24 crédits): pour une formation plus poussée à la recherche dans un domaine de la pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.
Mémoire avec practicum (18 crédits): pour une formation à la recherche et à l'exercice d'un rôle de pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

Segment 80 Propre à l'option Pratique avancée: expertise clinique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 80A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6186	3	Évaluation avancée en situation complexe de santé
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 80B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOI 6172	3	Approches qualitatives et professions de la santé
SPU 6020	3	Approches quantitatives et professions de la santé

Bloc 80C

Option - Maximum 3 crédits.

PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 80D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 80E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6220	24	Mémoire
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche

Segment 81 Propre à l'option Pratique avancée: formation infirmière

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 81A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 81B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOI 6172	3	Approches qualitatives et professions de la santé
SPU 6020	3	Approches quantitatives et professions de la santé

Bloc 81C

Option - Maximum 3 crédits.

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
SOI 6192	3	Analyse de situations de formation infirmière
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 81D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 81E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6220	24	Mémoire
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche

Segment 82 Propre à l'option Pratique avancée: gestion de proximité

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 82A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 82B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOI 6172	3	Approches qualitatives et professions de la santé
SPU 6020	3	Approches quantitatives et professions de la santé

Bloc 82C

Option - Maximum 3 crédits.

SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 82D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 82E Mémoire-recherche

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6220	24	Mémoire
SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche

Segment 83 Propre à l'option Pratique avancée: expertise clinique intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 83A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6186	3	Évaluation avancée en situation complexe de santé
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 83B

Option - Maximum 3 crédits.

PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 83C

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 83D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche
SOI 6288	3	Practicum : développement de l'expertise clinique
SOI 6289	3	Practicum : Apprentissage du rôle avancé
SOI 6290	18	Mémoire

Segment 84 Propre à l'option Pratique avancée: formation infirmière intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 84A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 84B

Option - Maximum 3 crédits.

ETA 6065	3	Évaluation et compétences
PPA 6075	3	Processus d'apprentissage en enseignement
PPA 6228	3	Psychopédagogie et développement de compétences
SOI 6192	3	Analyse de situations de formation infirmière
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 84C

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 84D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche
SOI 6288	3	Practicum : développement de l'expertise clinique

SOI 6289	3	Practicum : Apprentissage du rôle avancé
SOI 6290	18	Mémoire

Segment 85 Propre à l'option Pratique avancée: gestion proximité et intervention

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 18 crédits attribués à un mémoire, et un maximum 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 85A

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 85B

Option - Maximum 3 crédits.

SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 85C

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir un cours de 2e cycle dans le répertoire de l'UdeM avec l'approbation du directeur.

Bloc 85D Mémoire et practicum

Obligatoire - 27 crédits.

SOI 6243	1	Séminaire de projet d'études
SOI 6244	1	Séminaire : Conceptualisation de la problématique
SOI 6251	1	Séminaire : Rédaction du protocole de recherche
SOI 6288	3	Practicum : développement de l'expertise clinique
SOI 6289	3	Practicum : Apprentissage du rôle avancé
SOI 6290	18	Mémoire

Programme 2-630-1-2 Version 02 (A18)

D.E.S.S. en sciences infirmières

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le D.E.S.S. comporte 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc A

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc B

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.
Parmi les cours, sigle SOI, de la M. Sc. en sciences infirmières, sur approbation de la direction du programme d'études.

Bloc C

Choix - Maximum 12 crédits.
Tout cours de 2e cycle sur approbation de la direction du programme d'études.

Programme 2-630-1-3 Version 01 (A13)

D.E.S.S. en prévention et contrôle des infections

Objectifs

Le programme vise à développer des compétences en prévention et en contrôle des infections, dans un contexte hospitalier et communautaire. Le programme vise aussi le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des résultats probants et de la recherche dans le domaine.Règlement des études - Dispositions propres au programme
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou avoir complété des cours du microprogramme Prévention et contrôle des infections, avec une moyenne d'au moins 3,0
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 12 trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert à la M. Sc. Sciences infirmières

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant la scolarité du D.E.S.S. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Le titulaire du D.E.S.S. Prévention et contrôle des infections poursuivant ses études à la M. Sc. peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre de ce D.E.S.S.
Pour ce qui est de la M. Sc. (sciences infirmières) - option Expertise-conseil en soins infirmiers avec stage, l'ensemble des cours du D.E.S.S. est reconnu.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Le programme comporte 30 crédits obligatoires, dont 21 en sciences infirmières et 9 en épidémiologie (MSO).

Bloc 70A Cours généraux

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière

Bloc 70B Cours spécialisés

Obligatoire - 12 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 70C Cours intervention dans le milieu

Obligatoire - 9 crédits.

Programme 2-630-1-4 Version 04 (A23)

Maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (M. Sc.)

Objectifs

L'option pratique infirmière spécialisée du programme de Maîtrise en sciences infirmières vise à former des infirmières praticiennes spécialisées (IPS).
Les IPS exercent des activités infirmières spécialisées de manière autonome, en collaboration avec d'autres professionnels de la santé. Huit activités cliniques reposant sur des connaissances scientifiques et un raisonnement rigoureux assurent l'accessibilité de la population à des services de santé de qualité en temps opportun. Ces activités infirmières spécialisées incluent le diagnostic de maladies, la prescription d'examens diagnostiques, l'usage de techniques diagnostiques ou de traitements médicaux invasifs ou présentant des risques de préjudice, la détermination de traitements médicaux, la prescription de médicaments, d'autres substances et de traitements médicaux, et le suivi de grossesse.
L'évaluation clinique avancée de la santé, l'éducation pour la santé, l'intégration de résultats probants dans sa pratique clinique et partenariale, ainsi qu'une pratique exemplaire de collaboration dans le respect de la diversité et de principes d'équité et de justice constituent les fondements des compétences et de l'identité professionnelle des IPS formées à l'Université de Montréal.
La personne diplômée sera en mesure de dispenser des soins infirmiers et médicaux à des personnes et à leur famille dans différents milieux de soins, auprès de populations diversifiées. Sa pratique infirmière universitaire sera fondée sur des savoirs scientifiques et disciplinaires, en réponse à des besoins complexes dans un des domaines de spécialité suivants : soins aux adultes, soins de 1re ligne, soins en santé mentale. Tout en assurant l'accessibilité à des soins et des services de qualité, l'IPS fera preuve de leadership en contribuant à l'amélioration de la qualité des soins, à l'enrichissement des connaissances et au développement des compétences de ses pairs et autres professionnels.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- être membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) avoir acquis, au 1er mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière, au cours des 5 dernières années. Cette expérience clinique comptera minimalement 1680 heures en lien avec l'option choisie :
- Soins de première ligne : CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, et autres milieux où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1re ligne);
- Soins aux adultes : Centre hospitalier, clinique spécialisée adultes, urgence;
- Santé mentale : première, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique).
- démontrer une expérience auprès d'une clientèle adulte pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne.
- réussir le Test CASPerMC (TECT en ligne). Des informations détaillées sont disponibles ici : admission.umontreal.ca/examen-casper

  Le candidat doit avoir une connaissance du français oral et écrit correspondant au niveau de référence C1 (autonome) de l'échelle globale du Cadre européen commun de référence pour les langues ainsi que la capacité de lire des textes scientifiques en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire de demande d'admission à la maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- Formulaire d'attestation des heures travaillées en tant qu'infirmier, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0 et fournie par la Direction des ressources humaines de l'employeur
- Deux formulaires de recommandation, dont un d'un supérieur immédiat. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer les capacités des personnes candidates à devenir IPS, par exemple d'anciens professeurs ou des supérieurs
- Preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

1.2 Exigences et informations supplémentaires

- Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier.
- Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides.
- Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.
- Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Statut

Les statuts autorisés sont : le plein temps et le demi-temps.

4. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée, soit :

- la maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (45 crédits);
- le diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (30 crédits)

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits.
L'option pratique infirmière spécialisée est offerte selon la modalité avec stage.

Segment 70 Propre à l'option pratique infirmière spécialisée

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 19 crédits attribués à des stages, et 8 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6202	3	Éthique de la santé et pratique infirmière
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

SOI 62481	0	Intégration des connaissances 1
SOI 62482	2	Intégration des connaissances 2
SOI 6249	1	Intégration et interdisciplinarité
SOI 6264	3	Éducation pour la santé et pratique avancée
SOI 64151	0	Discussion clinique 1
SOI 64152	3	Discussion clinique 2

Bloc 70B Évaluation

Option - 5 crédits.

SOI 61661	0	Évaluation clinique en santé mentale 1
SOI 61662	5	Évaluation clinique en santé mentale 2
SOI 65071	0	Évaluation clinique et partenariat 1
SOI 65072	5	Évaluation clinique et partenariat 2

Bloc 70C Complément de formation

Option - 3 crédits.

PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie
SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6034	3	Santé numérique et pratiques innovantes
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale
SVS 6442	3	Enjeux et pratiques en itinérance
SVS 6473	3	Violence conjugale et intervention

Bloc 70D Stages

Obligatoire - 19 crédits.

SOM 6418	4	Stage IPS niveau débutant
SOM 6419	15	Stage IPS niveau compétent

Programme 2-630-2-4 Version 00 (A23)

Diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée

Objectifs

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de maîtrise en sciences infirmières option pratique infirmière spécialisée, dans le but d'approfondir ses connaissances et ses compétences dans l'exercice des activités de l'infirmière praticienne spécialisée selon l'option choisie : soins aux adultes, soins de première ligne ou soins en santé mentale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée, le candidat doit :

- être admis à la maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- être membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) avoir acquis, au 1er mars de l'année courante, une expérience clinique d'un minimum de 3360 heures, à titre d'infirmière au cours de 5 dernières années, dont 1680 heures en ligne avec l'option choisie :
- soins de première ligne : CLSC, GMF, GMF-U, clinique communautaire, CHSLD, et où sont dispensés des soins de premier contact avec la population (l'urgence pourrait être considérée en 1re ligne);
- soins aux adultes : centre hospitalier, clinique spécialisée adulte, urgence;
- santé mentale : première, deuxième ou troisième ligne auprès d'une clientèle en santé mentale (personne âgée, adulte ou pédiatrique).
- démontrer une expérience auprès d'une clientèle adulte pour les options Soins aux adultes et Soins de première ligne.
- réussir le Test CASPerMC (TECT en ligne). Des informations détaillées sont disponibles ici : admission.umontreal.ca/examen-casper

Le candidat doit avoir une connaissance du français oral et écrit correspondant au niveau de référence C1 (autonome) de l'échelle globale du Cadre européen commun de référence pour les langues ainsi que la capacité de lire des textes scientifiques en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire de demande d'admission à la maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée
- C.V. sur 2 pages maximum, faisant état de l'expérience clinique pertinente à la candidature
- Formulaire d'attestation des heures travaillées à titre d'infirmière, conforme aux conditions d'admissibilité énoncées au point 1.0, fourni par la Direction des ressources humaines de l'employeur
- Preuve du permis valide de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)
- Deux formulaires de recommandation, dont un d'un supérieur immédiat. Ce formulaire doit être rempli par des personnes en mesure d'évaluer les capacités de la personne candidate à devenir IPS, par exemple d'anciens professeurs ou des supérieurs.

1.2 Exigences et informations supplémentaires

- Une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après étude du dossier.
- Les heures travaillées en tant que CÉPI ne sont pas valides.
- Les dossiers incomplets ne sont pas évalués.
- Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

2.Scolarité

La scolarité minimale est l'équivalent de deux trimestres à plein temps. L'étudiant complètera son diplôme complémentaire simultanément à ses études de maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée, soit :

- la maîtrise en sciences infirmières, option pratique infirmière spécialisée (45 crédits);
- le diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée (30 crédits).

Structure du programme

Le diplôme complémentaire de pratique infirmière spécialisée comporte 30 crédits. Il est offert selon les trois options suivantes, pour lesquels les crédits sont répartis comme suit : 30 crédits obligatoires (segments 01 et (72 ou 73 ou 74)
- option soins de première ligne (segment 72)
- option soins aux adultes (segment 73)
- option soins en santé mentale (segment 74)

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Le segment 01 comporte 9 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

MDF 6000	5	Physiopathologie - raisonnement clinique
PHL 6075	3	Pharmacologie clinique - 1ère ligne
SOI 6311	1	Positionnement stratégique de l'IPS

Segment 72 Propre à l'option soins de première ligne

Le segment 72 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 72A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

MMD 6410C	6	Physiopathologie avancée - 1ère ligne
SOI 6223	3	Évaluation avancée : grossesse et de 0 à 18 ans
SOI 6224	3	Évaluation avancée : personnes âgées
SOI 62711	0	Pratique clinique et pharmacologie PL 1
SOI 62712	0	Pratique clinique et pharmacologie PL 2
SOI 62713	6	Pratique clinique et pharmacologie PL 3

Bloc 72B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6429	3	Stage de pratique infirmière avancée - 1ère ligne

Segment 73 Propre à l'option soins aux adultes

Le segment 73 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 73A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

MMD 64111	0	Physiopathologie avancée - adulte 1
MMD 64112	6	Physiopathologie avancée - adulte 2
MMD 6412	4	Intégration clinique adulte
SOI 62721	0	Pratique clinique et pharmacologie SA 1
SOI 62722	0	Pratique clinique et pharmacologie SA 1
SOI 62723	6	Pratique clinique et pharmacologie SA 3
SOI 6440	2	Raisonnement clinique et médical soins aux adultes

Bloc 73B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6430	3	Stage de pratique infirmière avancée - Adulte

Segment 74 Propre à l'option soins en santé mentale

Le segment 74 comporte 21 crédits obligatoires.

Bloc 74A Cours spécialisés

Obligatoire - 18 crédits.

PST 65241	0	Fondements de la psychiatrie clinique 1
PST 65242	4	Fondements de la psychiatrie clinique 2
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SOI 62731	0	Pratique clinique et pharmacologie SM 1
SOI 62732	5	Pratique clinique et pharmacologie SM 2
SOI 6308	2	Intervention d'urgence en santé mentale
SOI 6525	4	Approches thérapeutiques des IPS en santé mentale

Bloc 74B Stage spécialisé

Obligatoire - 3 crédits.

SOM 6431	3	Stage de pratique infirmière avancée - Santé mentale

Programme 2-630-6-1 Version 01 (A13)

Microprogramme de deuxième cycle en prévention et contrôle des infections

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmiers une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet - 3360 heures) acquises dans les cinq dernières années.
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

Structure du programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits en sciences infirmières et 6 crédits en épidémiologie).

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Programme 2-630-6-2 Version 01 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie

Objectifs

Ce programme vise le développement des compétences essentielles à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent et avoir une expérience professionnelle ou personnelle pertinente dans le domaine des soins palliatifs et de fin de vie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures

Le candidat doit avoir une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation à suivre le microprogramme décrivant aussi l'expérience professionnelle ou personnelle pertinente en SPFV

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières et qui a conservé une moyenne cumulative de 3 sur 4.3, peut être admis à la M. Sc. en sciences infirmières pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans différents programmes de maîtrise.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Avec l'accord de la direction du programme, l'étudiant peut choisir tout autre cours de 2e cycle jugé approprié.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
REL 6215	3	Le mourir et son déni
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Programme 2-630-6-3 Version 02 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers

Objectifs

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.Règlement des études - Dispositions propres au programme
Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou bien d'un diplôme jugé équivalent et posséder au moins une année en gestion de soins infirmiers
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Fiche de demande d'admission de la FSI

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise en sciences infirmières. Pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers

SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers

Bloc 70B

Option - 3 crédits

SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière

Programme 2-630-6-4 Version 01 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières

Objectifs

Ce microprogramme est conçu pour les infirmières et les infirmiers qui envisagent de poursuivre leurs études à la maîtrise ou qui désirent parfaire et actualiser leurs connaissances dans le domaine des sciences infirmières. Il vise à optimiser sa pratique professionnelle et à approfondir ses connaissances sur les pratiques infirmières pour participer activement à leur développement.Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières sont en anglais.

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la maîtrise en sciences infirmières, pendant ou après la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières, sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6186	3	Évaluation avancée en situation complexe de santé
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PAL 6109	3	Soins palliatifs et de fin de vie
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PAL 6112	3	Partenariat en soins palliatifs et de fin de vie
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6192	3	Analyse de situations de formation infirmière
SOI 6215	3	Concepts en prévention des infections
SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Programme 3-630-1-0 Version 05 (A16)

Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.)

Objectifs

Le programme vise à former des infirmiers chercheurs autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, ils seront en mesure :

- de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
- de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
- d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

Option Soin et santé

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

Option Administration des services infirmiers

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

Option Formation en sciences infirmières

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent

- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Lettre d'acceptation d'un directeur de recherche
- Copie du permis de l'Ordre des infirmières valide pour l'année en cours
- Esquisse du projet de recherche de 5 pages
- Deux lettres de recommandation de professeurs d'université.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

Structure du programme

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 3 options :
- option Soin et santé (segment 70),
- option Administration des services infirmiers (segment 71),
- option Formation en sciences infirmières (segment 72).

Le doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

Segment 70 Propre à l'option Soin et santé

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.
Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Segment 71 Propre à l'option Administration des services infirmiers

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.
Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Segment 72 Propre à l'option Formation en sciences infirmières

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A Séminaires

Obligatoire - 15 crédits.

SOI 7000	3	Philosophie des sciences infirmières
SOI 7001	3	Méthodes de recherche en sciences infirmières
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SOI 7004	1	Séminaire de recherche 1
SOI 7005	1	Séminaire de recherche 2
SOI 7006	1	Séminaire de recherche 3
SOI 7011	3	Formation et leadership en sciences infirmières

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours de la Faculté des sciences infirmières en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

SOI 6189	3	Approches novatrices en formation infirmière
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 72 crédits.

SOI 7010	0	Examen général de doctorat
SOI 7028	9	Recherche (comité d'approbation)
SOI 7030	63	Thèse

Programme 3-630-1-2 Version 00 (A18)

D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie

Objectifs

Ce programme vise le développement et l'intégration des compétences avancées et spécialisées en soins palliatifs et de fin de vie selon une approche interdisciplinaire et intersectorielle en partenariat avec les personnes et leurs proches. Il vise également à former des professionnelles aptes à exercer un leadership stratégique tant dans l'avancement des connaissances que dans le renouvellement des pratiques en s'appuyant sur une analyse critique des résultats probants et des pratiques exemplaires en soins palliatifs et de fin de vie. Ce programme permettra de former des agents de changements dans les milieux de pratique et plus largement dans le milieu des SPFV.
À la fin du programme, les diplômés seront prêts à:

- analyser, selon une approche systémique et critique, les principaux enjeux actuels en SPFV ;
- assumer de façon autonome certaines fonctions liées à la recherche dans le domaine des SPFV `;
- maîtriser des stratégies de transfert des connaissances (résultats probants et pratiques exemplaires) en SPFV, y compris par des activités de diffusion et de rayonnement des connaissances et SPFV ;
- faire preuve d'un leadership stratégique en vue de favoriser l'avancement des connaissances et l'amélioration continue des SPFV au plan clinique, organisationnel, de la formation ou des politiques ;
- initier la mise en oeuvre des pratiques innovantes s'appuyant sur des résultats probants et des pratiques exemplaires en SPFV en s'appuyant notamment sur la collaboration interprofessionnelle et les diverses formes de partenariat ;
- déployer des compétences avancées pour enrichir son leadership en recherche et en innovation dans les établissements de santé qui offrent des SPFV.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.P.A. en soins palliatifs et de fin de vie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent (p.ex : sciences infirmières, travail social, ergothérapie, anthropologie, art-thérapie, etc.) ;
- avoir suivi le cours PAL 6109 - Soins palliatifs et de fin de vie ou son équivalent ;
- avoir suivi au moins un cours de 2e cycle en méthode de recherche ;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent ;
- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué pour les soins palliatifs ou de fin de vie ;
- une entrevue pourra être exigée par le comité d'admission après études du dossier;

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae ;
- lettre d'intention montrant comment la pratique en soins palliatifs et de fin de vie et l'expérience de formation dans le D.E.P.A. s'enrichiront mutuellement ;
- Esquisse de 350 mots qui résume la problématique à approfondir ;
- Lettre de référence soit de l'employeur ou du directeur des études de 2e cycle où l'étudiant a réalisé sa maitrise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de l'inscription initiale

Structure du programme

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A.) comporte 30 crédits.

Segment 70

Le D.E.P.A. comporte 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option, dont 15 crédits attribués à l'activité d'intégration.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
PAL 7109	3	Séminaire sur les soins pal. et de fin de vie
PAL 7112	3	Séminaire sur le partenariat dans les SPFV

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours de 2e ou 3e cycle approuvé par la direction du programme.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
PAL 6111	3	Approche multidimensionnelle du deuil
PLU 6043	3	Spiritualité et santé
PLU 6046	3	Conceptions religieuses de la santé
PSY 6106	3	Psychologie de la santé
REL 6215	3	Le mourir et son déni
SOI 6238	3	Analyse critique de modèles systémiques
SOI 6239	3	Pratique avancée en intervention systémique
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention
SVS 6765	3	Intervention ethnoculturelle

Bloc 70C Activité d'intégration

Option - 12 crédits.

PAL 7001	1	Sém. d'intégration en soins pal. et de fin de vie
PAL 7002	11	Stage prat. spécial. en soins pal. et fin de vie
PAL 7003	11	Projet d'intégration en soins pal. de fin de vie
PAL 7004	11	Essai sur les soins palliatifs et de fin de vie

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
SHA 7065	3	Séminaire sur l'intervention
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 7003	3	Synthèse des connaissances pour les sciences infirmières
SVS 6475	3	Analyse organisationnelle
SVS 6512	3	Recherche-action
SVS 6520	3	Méthodes de recherche évaluative

Table des matières

Introduction		11-1

PROGRAMMES

2-655-1-2	Certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie	11-1
2-656-1-0	Maîtrise en sciences de la vision, option sciences fondamentales, appliquées et cliniques (M. Sc.)	11-3
2-656-1-2	Maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle (anglais) (M. Sc.)	11-3
2-656-1-3	Maîtrise en sciences de la vision (M. Sc.)	11-4
2-658-1-2	D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle – Orientation et mobilité	11-6
2-658-1-3	D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle – Réadaptation	11-6
2-658-6-0	Microprogramme de deuxième cycle en basse vision	11-7
2-658-6-1	Microprogramme de deuxième cycle en informatique adaptée en déficience visuelle	11-7
2-658-6-2	Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle	11-8
2-658-6-3	Microprogramme de deuxième cycle de réadapt. en déficience visuelle	11-8
3-656-1-0	Doctorat en sciences de la vision (Ph. D.)	11-8

Information à jour en septembre 2023

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Mise à jour le 5 juillet 2023

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal et rattachée au Comité exécutif.

L'École d'optométrie de l'Université de Montréal, engagée vers l'excellence, est la seule à offrir, en français, une formation doctorale en optométrie et en sciences de la vision. C'est par la recherche, l'innovation, de même que par la transmission et la mobilisation des savoirs, qu'elle accompagne les professionnels, les chercheurs et la société dans leur évolution. De façon plus spécifique, l'École d'optométrie offre tout d'abord la formation au Doctorat de premier cycle en optométrie, dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Elle intervient également en formation continue. Ainsi, l'École contribue à ce que les professionnels disposent du plus haut niveau de compétence pour intervenir auprès de la population, en favorisant le partenariat avec le patient. De plus, l'École d'optométrie accueille des étudiants aux cycles supérieurs dans ses programmes de maitrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en sciences de la vision. Les optométristes, comme les étudiant(e)s formés dans d'autres disciplines, peuvent ainsi approfondir leurs connaissances et générer des savoirs grâce à leurs travaux de recherche. L'École d'optométrie est également la seule institution canadienne à assurer la formation de clinicien(ne)s œuvrant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles.

En second lieu, l'École d'optométrie, par l'entremise de la Clinique universitaire de la vision, offre des services cliniques spécialisés ou qui demandent une expertise de pointe. Ces services sont ouverts à la population et aux autres professionnels, qui peuvent y référer leur clientèle. La recherche clinique et appliquée constitue également un volet significatif qui contribue à l'avancement des connaissances en optométrie et en sciences de la vision, de même qu'à l'évolution des technologies dans ces domaines.

Enfin, l'École d'optométrie est, pour le grand public, le milieu professionnel et la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise reconnu tant par la qualité de ses enseignement(e)s et de ses services cliniques que par l'excellence et le volume de ses activités de recherche, tant fondamentale que clinique. Par son engagement communautaire, elle assure une accessibilité des soins pour les populations vulnérables tout en sensibilisant ses étudiant(e)s à ces enjeux.

Coordonnées générales de l'école

Adresse postale

Case postale 6128, succursale Centre-Ville
Montréal, Qc, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6471 / Télécopieur : 514 343-2382
optom@opto.umontreal.ca
www.opto.umontreal.ca

Clinique universitaire de la vision

3744 Jean-Brillant, Bureau 110 (rez-de-chaussée)
Téléphone : 514 343-6082
Télécopieur : 514 343-6038

Direction

Directrice par intérim : Julie-Andrée Marinier

Directrice adjointe aux études de 1er cycle : Caroline Faucher

Directeur adjoint à la recherche, aux études supérieures et aux affaires professorales : Jean-François Bouchard

Secrétaire par intérim : Benoît Tousignant

Directrice administrative : Jacinthe Gauthier

Directeur de la Clinique universitaire de la vision : Kevin Messier

Responsable des stages externes : Etty Bitton

Responsable des programmes de cycles supérieurs : Judith Renaud

Responsable des programmes en déficience visuelle et réadaptation : Walter Wittich

Programmes

Certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie 2-655-1-2

Options
- Optométrie communautaire
- Optométrie pédiatrique et orthoptique
- Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes
- Réadaptation du handicap visuel
- Santé oculaire

Maîtrise en sciences de la vision

Options

Sciences fondamentales, appliquées et cliniques	2-656-1-0
Intervention en déficience visuelle (anglais)	2-656-1-2
Intervention en déficience visuelle	2-656-1-3
Intervention clinique et recherche	2-656-1-3

D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle – Orientation et mobilité 2-658-1-2

D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle – Réadaptation 2-658-1-3

Microprogramme de deuxième cycle en basse vision 2-658-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en informatique adaptée en déficience visuelle 2-658-6-1

Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle 2-658-6-2

Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle 2-658-6-3

Doctorat en sciences de la vision 3-656-1-0

Options
- Basse vision et réadaptation visuelle
- Biologie cellulaire et moléculaire
- Biologie des maladies de la vision
- Générale
- Neurosciences de la vision et psychophysique
- Optique, instrumentation et imagerie
- Sciences cliniques et épidémiologie

Programme 2-655-1-2 Version 02 (E19)

Certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie

Objectifs

Le programme de résidence a pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à un professionnel démontrant des compétences approfondies dans un des champs de la pratique optométrique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est pas permise.

3. Scolarité

Le programme commence au trimestre d'été. Il peut cependant commencer aux trimestres d'automne ou d'hiver pour des cas exceptionnels autorisés par le directeur.
Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable de programme.
L'étudiant ne peut pas s'inscrire à temps partiel au programme de certificat.

4. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

5. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le certificat de deuxième cycle de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme

Le certificat comporte 39 crédits. Il est offert avec les cinq options suivantes :

- Option Optométrie pédiatrique et orthoptique (segments 01 et 70).
- Option Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes (segments 01 et 71).
- Option Réadaptation du handicap visuel (segments 01 et 72).
- Option Santé oculaire (segments 01 et 73).
- Option Optométrie communautaire (segments 01 et 74).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

Bloc 01A Cours et stages obligatoires

Obligatoire - 12 crédits.

OPM 6020A	1	Stage - Première ligne de soins en optométrie 1
OPM 6020B	1	Stage - Première ligne de soins en optométrie 2
OPM 6020C	1	Stage - Première ligne de soins en optométrie 3
OPM 6021A	2	Stage complémentaire 1
OPM 6021B	2	Stage complémentaire 2
OPM 6021C	2	Stage complémentaire 3
OPM 6024A	1	Séminaires cliniques 1
OPM 6024B	1	Séminaires cliniques 2
OPM 6024C	1	Séminaires cliniques 3

Segment 70 - Propre à l'option Optométrie pédiatrique et orthoptique

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 70A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

OPM 6001	3	La vision du jeune enfant
OPM 6002	3	Déséquilibres oculomoteurs 1
OPM 6003	3	Déséquilibres oculomoteurs 2
OPM 6011A	6	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 1
OPM 6011B	6	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 2
OPM 6011C	6	Stage - Optométrie pédiatrique et Orthoptique 3

Segment 71 - Propre à l'option Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 71A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

OPM 6004	3	Lentilles cornéennes - cas spéciaux
OPM 6005	3	Chirurgies réfractives - Aspect clinique
OPM 6013A	6	Stage - Lentilles cornéennes 1
OPM 6013B	6	Stage - Lentilles cornéennes 2
OPM 6013C	6	Stage - Lentilles cornéennes 3
SCV 6013	3	Physiologie et métabolisme de la cornée

Segment 72 - Propre à l'option Réadaptation du handicap visuel

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 72A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial

Segment 73 - Propre à l'option Santé oculaire

Les 39 crédits de cette option, incluant le segment 01, sont tous obligatoires.

Bloc 73A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 27 crédits.

OPM 6005	3	Chirurgies réfractives - Aspect clinique
OPM 6014A	6	Stage - Santé oculaire 1
OPM 6014B	6	Stage - Santé oculaire 2
OPM 6014C	6	Stage - Santé oculaire 3
OPM 6022	3	Techniques d'imagerie en optométrie
OPM 6023	3	Diagnostics et traitements avancés

Segment 74 - Propre à l'option Optométrie communautaire

Les crédits de cette option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 33 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 74A Cours et stages de spécialisation

Obligatoire - 21 crédits.

OPM 6036	3	Enjeux d'optométrie communautaire et mondiale
OPM 6037A	6	Stage en optométrie communautaire 1
OPM 6037B	6	Stage en optométrie communautaire 2
OPM 6037C	6	Stage en optométrie communautaire 3

Bloc 74B Cours complémentaires de spécialisation

Option - 6 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6138A	1	Enjeux de santé publique
MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale
MSO 6617	2	Épidémiologie et santé publique
SPU 6001	2	Politiques publiques en santé
SPU 6002	1	Introduction aux méthodes qualitatives
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Programme 2-656-1-0 Version 08 (E21)

Maîtrise en sciences de la vision, option sciences fondamentales, appliquées et cliniques (M. Sc.)

Objectifs

Sciences fondamentales, appliquées et cliniques
Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental, appliqué ou clinique. Les thèmes possibles des activités de recherche sont : flot sanguin oculaire, neurophysiologie visuelle, optique oculaire, physiologie de la cornée et lentilles cornéennes, psychophysique visuelle, réadaptation du handicap visuel, technologie des produits ophtalmiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la vision), le candidat doit :

Option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Une lettre d'acceptation et de recommandation du directeur de maîtrise
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

- La scolarité minimale pour ce programme de maîtrise est de trois trimestres plein temps.

3. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte en une option :
- option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques (segment 74).

Segment 74 Propre à l'option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 9 crédits.

SCV 60011	0	Séminaire de recherche 1
SCV 60012	1	Séminaire de recherche 2
SCV 60021	0	Conférences en sciences de la vision 1
SCV 60022	2	Conférences en sciences de la vision 2
SCV 6003	3	Les bases de la fonction visuelle
SCV 6011	3	Méthodologie et statistiques appliquées

Bloc 74B

Option - maximum 6 crédits.

IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes
SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision
SCV 6013	3	Physiologie et métabolisme de la cornée

Bloc 74C

Choix - maximum 6 crédits.
Le choix de ces cours doit être fait parmi la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal et approuvé par le Comité des études supérieures.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

SCV 6902	12	Recherche
SCV 6903	6	Recherche
SCV 6904	12	Mémoire

Programme 2-656-1-2 Version 01 (A22)

Maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle (anglais) (M. Sc.)

Objectifs

Intervention en déficience visuelle
Cette option vise à former des cliniciens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles ainsi qu'à favoriser la recherche appliquée et clinique à ce domaine d'intervention.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle (en anglais), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme

de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit. Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option Intervention en déficience visuelle (segment 72).

Segment 72 Propre à l'option Intervention en déficience visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche et 24 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes
IDV 6024	3	Services de réadaptation en déficience visuelle
IDV 6025	3	Déficience visuelle et maladies associées
IDV 6038	3	Déficience visuelle au cours de la vie

Bloc 72B1 Concentration Orientation et mobilité

Option - 23 crédits.

IDV 6003	3	Fondements en orientation et mobilité
IDV 6004	3	Stratégies d'intervention en orientation
IDV 6007A	2	Stages en orientation et mobilité 1
IDV 6007B	6	Stages en orientation et mobilité 2
IDV 6016	3	Basse vision et déplacements
IDV 6031	3	Évaluation en orientation et mobilité
IDV 6032	3	Simulations et techniques de déplacement

Bloc 72B2 Concentration Réadaptation en déficience visuelle

Option - 23 crédits.

IDV 6015A	2	Stage en réadaptation en déficience visuelle 1
IDV 6015B	6	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2
IDV 6026	3	Évaluation en réadaptation visuelle
IDV 6027	3	Braille et déficience visuelle
IDV 6028	3	Informatique adaptée en déficience visuelle 1
IDV 6029	3	Informatique adaptée en déficience visuelle 2
IDV 6030	3	Vivre avec une déficience visuelle

Bloc 72B3 Concentration Basse vision

Option - 23 crédits.

IDV 6030	3	Vivre avec une déficience visuelle
IDV 6033	3	Évaluation en basse vision
IDV 6034	3	Intervention en BV I : Aides conventionnelles
IDV 6035	3	Intervention en BV II : Aides optiques
IDV 6036	3	Intervention en BV III : Aides techniques
IDV 6037A	2	Stage en basse vision 1
IDV 6037B	6	Stage en basse vision 2

Bloc 72C

Obligatoire - 1 crédit.

SCV 60011	0	Séminaire de recherche 1
SCV 60012	1	Séminaire de recherche 2

Bloc 72D

Option - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 72E Travail dirigé

Obligatoire - 5 crédits.

SCV 68001	0	Travail dirigé 1
SCV 68002	0	Travail dirigé 2
SCV 68003	5	Travail dirigé 3

Programme 2-656-1-3 Version 01 (A22)

Maîtrise en sciences de la vision (M. Sc.)

Objectifs

Intervention en déficience visuelle

Cette option vise à former des cliniciens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles ainsi qu'à favoriser la recherche appliquée et clinique à ce domaine d'intervention.

Intervention clinique et recherche

Cette option vise à former des cliniciens aptes par leurs connaissances et leur expérience approfondie à favoriser l'évolution de la pratique de l'optométrie partout dans le monde.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences de la vision, le candidat doit :

Option Intervention en déficience visuelle

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de l'anglais écrit (capacité de lecture). Le comité d'admission peut demander une entrevue.

La capacité d'accueil du programme est limitée.

Option Intervention clinique et recherche

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en optométrie reconnu par l'École d'optométrie de l'Université de Montréal
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit ainsi que de

l'anglais écrit (capacité de lecture). Le comité d'admission peut demander une entrevue. La capacité d'accueil du programme est limitée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

3. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte en deux options :
- option Intervention en déficience visuelle (segment 72),
- option Intervention clinique et recherche (segment 75).

Segment 72 Propre à l'option Intervention en déficience visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, dont 5 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche et 24 crédits à option.

Bloc 72A

Obligatoire - 15 crédits.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes
IDV 6024	3	Services de réadaptation en déficience visuelle
IDV 6025	3	Déficience visuelle et maladies associées
IDV 6038	3	Déficience visuelle au cours de la vie

Bloc 72B1 Concentration Orientation et mobilité

Option - 23 crédits.

IDV 6003	3	Fondements en orientation et mobilité
IDV 6004	3	Stratégies d'intervention en orientation
IDV 6007A	2	Stages en orientation et mobilité 1
IDV 6007B	6	Stages en orientation et mobilité 2
IDV 6016	3	Basse vision et déplacements
IDV 6031	3	Évaluation en orientation et mobilité
IDV 6032	3	Simulations et techniques de déplacement

Bloc 72B2 Concentration Réadaptation en déficience visuelle

Option - 23 crédits.

IDV 6015A	2	Stage en réadaptation en déficience visuelle 1
IDV 6015B	6	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2
IDV 6026	3	Évaluation en réadaptation visuelle
IDV 6027	3	Braille et déficience visuelle
IDV 6028	3	Informatique adaptée en déficience visuelle 1
IDV 6029	3	Informatique adaptée en déficience visuelle 2
IDV 6030	3	Vivre avec une déficience visuelle

Bloc 72B3 Concentration en basse vision

Option - 23 crédits.

IDV 6030	3	Vivre avec une déficience visuelle
IDV 6033	3	Évaluation en basse vision
IDV 6034	3	Intervention en BV I : Aides conventionnelles
IDV 6035	3	Intervention en BV II : Aides optiques
IDV 6036	3	Intervention en BV III : Aides techniques
IDV 6037A	2	Stage en basse vision 1
IDV 6037B	6	Stage en basse vision 2

Bloc 72C

Obligatoire - 1 crédit.

SCV 60011	0	Séminaire de recherche 1
SCV 60012	1	Séminaire de recherche 2

Bloc 72D

Option - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 72E Travail dirigé

Obligatoire - 5 crédits.

SCV 68001	0	Travail dirigé 1
SCV 68002	0	Travail dirigé 2
SCV 68003	5	Travail dirigé 3

Segment 75 Propre à l'option Intervention clinique et recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé de recherche, et 4 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 15 crédits.

OPM 6009	3	Santé oculaire 1
OPM 6010	3	Santé oculaire 2
OPM 6024A	1	Séminaires cliniques 1
OPM 6024B	1	Séminaires cliniques 2
OPM 6038	2	Pharmacologie oculaire 1
OPM 6039	2	Pharmacologie oculaire 2
OPM 6040A	2	Optométrie contemporaine 1.1
OPM 6040B	1	Optométrie contemporaine 1.2

Bloc 75B Stages

Obligatoire - 12 crédits.

OPM 6031A	4	Stage - Optométrie contemporaine 1
OPM 6031B	4	Stage - Optométrie contemporaine 2
OPM 6031C	4	Stage - Optométrie contemporaine 3

Bloc 75C

Obligatoire - 5 crédits.

SCV 60011	0	Séminaire de recherche 1
SCV 60012	1	Séminaire de recherche 2
SCV 6006A	3	Stage de recherche
SCV 6015	1	Practicum de recherche

Bloc 75D

Option - 1 crédit.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 75E

Option - 3 crédits.

ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

SCV 6011	3	Méthodologie et statistiques appliquées

Bloc 75F Travail dirigé

Obligatoire - 9 crédits.

SCV 68091	0	Travail dirigé 1
SCV 68092	0	Travail dirigé 2
SCV 68093	9	Travail dirigé 3

Programme 2-658-1-2 Version 00 (A09)

D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle - Orientation et mobilité

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.E.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.
- Le candidat peut être admis au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. Le statut d'étudiant à demi-temps ou à temps partiel est exceptionnel, dans ce cas, la scolarité maximale est de quatre ans.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.
Il est constitué de deux modules :
- le module 1 de formation générale destiné à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle,
- le module 2 de formation spécialisée préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de l'orientation et de la mobilité des personnes atteintes de déficience visuelle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 20 crédits à option.

Bloc 70A Form. génér. pour intervention en déficience visuelle

Obligatoire - 10 crédits.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes

Bloc 70B Formation spécialisée en orientation et mobilité

Option - 20 crédits.

IDV 6003	3	Fondements en orientation et mobilité
IDV 6004	3	Stratégies d'intervention en orientation
IDV 6007A	2	Stages en orientation et mobilité 1
IDV 6007B	6	Stages en orientation et mobilité 2
IDV 6016	3	Basse vision et déplacements

Programme 2-658-1-3 Version 01 (H14)

D.E.S.S. Intervention en déficience visuelle - Réadaptation

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Plan de financement des études ou profil financier
- Deux lettres de recommandation

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.E.S.S.

- Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.
- Le candidat peut être admis au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.
Il est constitué de deux modules :
- le module 1 de formation générale destiné à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle,
- le module 2 de formation spécialisée préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 10 crédits obligatoires et 20

crédits à option.

Bloc 70A Interv. en déficience visuelle

Formation générale
Obligatoire - 10 crédits.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes

Bloc 70B Réadaptation en déficience visuelle

Formation spécialisée
Option - 20 crédits.

Programme 2-658-6-0 Version 01 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle en basse vision

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la basse vision (amélioration de la vision résiduelle) pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration réadaptation en déficience visuelle ou orientation et mobilité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en basse vision, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise. La capacité d'accueil du programme est limitée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Plan de financement des études ou profil financier

2. Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

IDV 6030	3	Vivre avec une déficience visuelle
IDV 6034	3	Intervention en BV I : Aides conventionnelles
IDV 6035	3	Intervention en BV II : Aides optiques
IDV 6036	3	Intervention en BV III : Aides techniques
IDV 6037B	6	Stage en basse vision 2

Programme 2-658-6-1 Version 01 (H14)

Microprogramme de deuxième cycle en informatique adaptée en déficience visuelle

Objectifs

Les objectifs du programme sont d'offrir une opportunité d'approfondir des connaissances dans le domaine de l'informatique adaptée à la personne atteinte de déficiences visuelles.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (informatique adaptée en déficience visuelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de un trimestre ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert au D.E.S.S. (IDV - Réadaptation)

Le candidat peut être admis au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Transfert à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation)

Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision, option Réadaptation) à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Structure du programme

Le microprogramme comprend 12 crédits de cours obligatoires.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Les cours IDV 6010 et 6011 peuvent être suivis simultanément, ainsi que les cours IDV 6012 ET 6013.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

Programme 2-658-6-2 Version 00 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de l'orientation et la mobilité pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration réadaptation en déficience visuelle ou basse vision.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'orientation et mobilité en déficience visuelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise. La capacité d'accueil du programme est limitée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Plan de financement des études ou profil financier

2. Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

IDV 6003	3	Fondements en orientation et mobilité
IDV 6004	3	Stratégies d'intervention en orientation
IDV 6007B	6	Stages en orientation et mobilité 2
IDV 6016	3	Basse vision et déplacements
IDV 6032	3	Simulations et techniques de déplacement

Programme 2-658-6-3 Version 00 (H22)

Microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle

Objectifs

Les objectifs du programme sont l'approfondissement des connaissances dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle (substitution de la vision) pour des personnes détenant une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle dans la concentration basse vision ou orientation et mobilité.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle de réadaptation en déficience visuelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle
- avoir obtenu à la maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française ou anglaise. La capacité d'accueil du programme est limitée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation
- Plan de financement des études ou profil financier

2. Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études pourra être complété en un seul trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

IDV 6015B	6	Stage en réadaptation en déficience visuelle 2
IDV 6027	3	Braille et déficience visuelle
IDV 6028	3	Informatique adaptée en déficience visuelle 1
IDV 6029	3	Informatique adaptée en déficience visuelle 2
IDV 6030	3	Vivre avec une déficience visuelle

Programme 3-656-1-0 Version 01 (E14)

Doctorat en sciences de la vision (Ph. D.)

Générale

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en sciences de la vision.

Basse vision et réadaptation visuelle

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en basse vision et réadaptation, et de stimuler la production de recherches originales en réadaptation visuelle.

Biologie cellulaire et moléculaire

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel, et de stimuler la production de recherches originales en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel.

Biologie des maladies de la vision

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie des maladies de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en pathologies visuelles.

Neurosciences de la vision et psychophysique

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en neurosciences et psychophysique visuelles, et de stimuler la production de recherches originales sur la rétine, le cerveau visuel et la perception visuelle.

Optique, instrumentation et imagerie

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en optique, instrumentation et imagerie et de stimuler la production de recherches originales sur les outils diagnostiques et thérapeutiques de la vision.

Sciences cliniques et épidémiologie

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences cliniques et épidémiologie et de stimuler la production de recherches originales sur la santé visuelle des individus et des populations.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences de la vision) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines connexes seront tenus de suivre un minimum de 3 crédits de cours complémentaires jusqu'à un maximum de 9 crédits. Le cours SCV 6003 sera obligatoire et les autres cours seront choisis en fonction de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines sans rapport direct avec les sciences de la vision pourront se voir imposer des cours préparatoires pour un maximum de 30 crédits. Les cours seront choisis en fonction de la formation de l'étudiant et de l'option du Ph. D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les étudiants ayant complété les programmes de 1er cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous pourront être exceptionnellement admis sans formation d'appoint, selon les procédures de passage direct du baccalauréat au Ph. D. en vertu des règlements des Études supérieures et postdoctorales. Ils devront toutefois compléter la scolarité associée à la maitrise :

- Doctorat en optométrie (O.D.)
- Doctorat en médecine (M.D.) avec D.E.S. en ophtalmologie
- Baccalauréat en sciences biomédicales : option sciences de la vision

Pour l'option Générale :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences de la vision.

Pour l'option Basse vision et réadaptation visuelle :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en basse vision et réadaptation visuelle. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en basse vision et réadaptation visuelle.

Pour l'option Biologie cellulaire et moléculaire :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie cellulaire et/ou moléculaire. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie cellulaire et/ou moléculaire.

Pour l'option Biologie des maladies de la vision :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie des maladies de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie des maladies de la vision.

Pour l'option Neurosciences de la vision et psychophysique :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique.

Pour l'option Optique, instrumentation et imagerie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en optique, instrumentation ou imagerie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en optique, instrumentation ou imagerie.

Pour l'option Sciences cliniques et épidémiologie :

- avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences cliniques et/ou épidémiologie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences cliniques et/ou épidémiologie.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation:
- une lettre du directeur de maîtrise et une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres.

Structure du programme

Le doctorat comporte un minimum de 90 crédits. Il est offert selon sept options :

- Générale (segment 70)
- Basse vision et réadaptation visuelle (segment 71)
- Biologie cellulaire et moléculaire (segment 72)

- Biologie des maladies de la vision (segment 73)
- Neurosciences de la vision et psychophysique (segment 74)
- Optique, instrumentation et imagerie (segment 75)
- Sciences cliniques et épidémiologie (segment 76).

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut ou centre affilié à l'Université de Montréal.

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 80 crédits obligatoires, 4 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix. Les cours choisis dans le Bloc 70C déterminent l'option du Doctorat.

Bloc 01A Tronc commun

Option - 3 crédits.

SCV 70011	0	Séminaire de recherche de doctorat 1
SCV 70012	1	Séminaire de recherche de doctorat 2
SCV 70021	0	Conférences en sciences de la vision 1
SCV 70022	2	Conférences en sciences de la vision 2

Bloc 01B Tronc commun

Option - 1 crédit.
Une exemption de 1 crédit sera portée au dossier de l'étudiant s'il a complété un des cours d'éthique à la maitrise. L'étudiant devra faire l'un des quatre cours d'éthique suivants selon que l'étudiant utilise un modèle humain ou animal.

PLU 6044	1	Formation en expérimentation animale

Bloc 01C Tronc commun

Choix - Maximum 4 crédits
Le choix de cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 01D Tronc commun - Recherche et thèse

Obligatoire - 80 crédits

SCV 7004	0	Examen de synthèse
SCV 7005	80	Thèse

Segment 70 - Propre à l'option Générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 82 crédits obligatoires dont 80 crédits attribués à la rédaction d'une thèse, 4 crédits à option et 4 crédits au choix.

Bloc 70A Obligatoire

Obligatoire - 2 crédits.

SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 71 - Propre à l'option Basse vision et réadaptation visuelle

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 71A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits.

IDV 6017	3	Déficience visuelle: aspect psychosocial
IDV 6020	3	Fonction visuelle : des atteintes
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 72 - Propre à l'option Biologie cellulaire et moléculaire

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 72A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

SCV 6013	3	Physiologie et métabolisme de la cornée
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 73 - Propre à l'option Biologie des maladies de la vision

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 73A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

OPM 6008	3	Pharmacothérapie oculaire
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 74 - Propre à l'option Neurosciences de la vision et psychophysique

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 74A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 75 - Propre à l'option Optique, instrument et imagerie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 75A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

SCV 6014	2	Lectures dirigées

Segment 76 - Propre à l'option Sciences cliniques et épidémiologie

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 80 crédits obligatoires attribués à la rédaction de la thèse, 6 et 10 crédits à option et un maximum de 4 crédits au choix.

Bloc 76A - Option

Option - Minimum de 2 crédits, maximum de 6 crédits

SCV 6011	3	Méthodologie et statistiques appliquées
SCV 6014	2	Lectures dirigées

Table des matières

Introduction 12-1

Gestion, évaluation et politique de santé

2-053-1-2 D.E.S.S. en santé numérique 12-2

2-053-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique 12-3

2-770-1-1 Maîtrise en administration des services de santé (M. Sc.) 12-4

2-631-1-1 Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers (M. Sc.) 12-6

2-259-1-2 Maîtrise en administration des services de santé, option administration sociale (M. Sc.) 12-7

2-770-1-3 D.E.S.S. en administration des services de santé 12-8

2-770-1-5 Maîtrise en évaluation des technologies de la santé (M. Sc.) 12-9

2-770-1-6 Diplôme complémentaire en gestion du système de santé 12-10

2-770-6-0 Microprog. de deuxième cycle en administration des services de santé 12-11

2-770-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle 12-12

2-770-6-3 Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients 12-12

2-770-6-9 Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé – Cohortes délocalisées 12-13

2-771-1-1 D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé 12-14

2-771-6-0 Microprog. de deuxième cycle en évaluation des technol. de la santé 12-15

3-770-1-0 Diplôme compl. en analyse et évaluation des interventions en santé 12-15

3-770-6-0 Microprogramme de troisième cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé 12-15

Médecine sociale et préventive - Santé publique

2-481-1-3 Maîtrise en épidémiologie (M. Sc.) 12-16

2-481-6-2 Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction 12-17

2-481-6-3 Microprogramme de deuxième cycle en épidémiologie et contrôle des infections 12-18

2-481-6-4 Microprogramme de deuxième cycle en santé publique 12-18

... suite

Information à jour en septembre 2023

2-481-6-5	Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice	12-19
2-488-6-1	Microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale	12-20

Médecine sociale et préventive - Bioéthique

2-495-1-0	D.E.S.S. en bioéthique	12-21
2-495-1-1	Maîtrise en bioéthique (M.A.)	12-22
2-495-6-0	Microprogramme de deuxième cycle en bioéthique	12-24
3-495-1-0	Doctorat en bioéthique (Ph. D.)	12-24

Santé environnementale et santé au travail

2-410-1-2	D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes	12-25
2-486-1-2	D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque	12-26
2-488-1-0	Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)	12-27
2-488-1-1	D.E.S.S. en hygiène du travail	12-29
2-488-1-2	D.E.S.S. en santé environnementale mondiale	12-30
2-488-6-0	Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail	12-31

Santé publique

2-481-1-4	Maîtrise en santé publique (M. Sc.)	12-32
2-481-1-5	D.E.S.S. en santé publique	12-35
2-799-6-0	Microprog. de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé	12-36
3-481-1-1	Doctorat en santé publique (Ph. D.)	12-36
3-481-1-2	Doctorat professionnel en santé publique (Ph. D.)	12-39
3-481-1-7	Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique	12-41
3-631-6-0	Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé	12-43

ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE

Information à jour le 14 juillet 2023

Introduction

La santé publique, c'est la santé de toute la population, partout, en tout temps.

Polluants environnementaux, vaccination, tabagisme, gestion des catastrophes, organisation des services de santé, éthique, etc. Les spécialistes de la santé publique agissent sur tout ce qui influence directement ou indirectement la santé au quotidien.

Pour une société plus équitable

En favorisant une meilleure santé pour tous les individus, la santé publique participe à l'édification d'un monde plus juste. Interdisciplinaire, francophone, engagée au bénéfice de la société et du monde, l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) contribue à l'amélioration de la santé des populations par la formation, la création et l'application des connaissances dans tout l'éventail de la santé publique.

Une perspective mondiale

Les dimensions économiques, sociales et politiques de la mondialisation façonnent la santé à l'échelle de la planète. Pour faire face aux enjeux liés à la mondialisation, notre Unité de santé internationale met sur pied des projets de coopération internationale en santé depuis plus de 25 ans, contribuant de manière importante à l'amélioration de la santé dans le monde.

Tous les chemins mènent à la santé publique

Comme la santé publique est un domaine très large, notre communauté étudiante est composée de profils extrêmement variés, venant de formations en sciences humaines et sociales, en chimie, en biologie, en communication, en mathématiques, en gestion, en médecine, en sciences infirmières, en médecine vétérinaire, etc.

Coordonnées générales

Université de Montréal
École de santé publique
7101, avenue du Parc, 3e étage
Montréal (Québec) H3N 1X9
514 343-6622

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
dgeps@espum.umontreal.ca
514 343-6170

Département de médecine sociale et préventive
msp@mdsocp.umontreal.ca
514 343-6139

Département de santé environnementale et santé au travail
info@dsest.umontreal.ca
514 343-6134

Direction

Doyen : Carl-Ardy Dubois

Vice-doyenne aux études : Michèle Rivard

Vice-doyenne à la recherche, valorisation et transfert de connaissances : Michèle Bouchard

Vice-doyenne à la vie étudiante et aux affaires professorales, et Secrétaire de faculté : Béatrice Godard

Directrice administrative : Mylène Richer

Directrice, Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé : Roxane Borgès Da Silva

Directeur, Département de médecine sociale et préventive: Bryn Williams-Jones

Directeur, Département de santé environnementale et santé au travail : Sami Haddad

Directrice, Unité de santé internationale : Karina Dubois-Nguyen

Liste de programmes

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

D.E.S.S. en santé numérique 2-053-1-2

Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique 2-053-6-2

Maîtrise en administration des services de santé 2-770-1-1

Options :
- Administration sociale 2-259-1-2
- Administration des services infirmiers 2-631-1-1
- Analyse des organisations et systèmes de santé
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé
- Gestion de la qualité et de la sécurité des patients
- Gestion du système de santé
- Santé mondiale
- Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé

D.E.S.S. en administration des services de santé 2-770-1-3

Options :
- Évaluation des services, organisations et systèmes de santé
- Gestion de la qualité et de la sécurité des patients
- Gestion du système de santé
- Personnes âgées dépendantes
- Utilisation de la recherche pour l'amélioration des services de santé

Maîtrise en évaluation des technologies de la santé 2-770-1-5

Options :
- Producteur d'évaluation
- Utilisateur de résultats d'évaluation

Diplôme complémentaire en gestion du système de santé 2-770-1-6

Options:
- Évaluation
- Santé et Société
- Santé mondiale

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé 2-770-6-0

Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle 2-770-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients 2-770-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé – Cohortes délocalisées 2-770-6-9

D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé 2-771-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des technologies de la santé 2-771-6-0

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des

interventions en santé - AnÉIS 3-770-1-0

Microprogramme de troisième cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS 3-770-6-0

Département de médecine sociale et préventive

Maîtrise en épidémiologie 2-481-1-3

Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction 2-481-6-2

Microprogramme de deuxième cycle en épidémiologie et contrôle des infections 2-481-6-3

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique 2-481-6-4

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice 2-481-6-5

Microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale 2-488-6-1

D.E.S.S. en bioéthique 2-495-1-0

Maîtrise en bioéthique 2-495-1-1

Microprogramme de deuxième cycle en bioéthique 2-495-6-0

Doctorat en bioéthique 3-495-1-0

Département de santé environnementale et santé au travail

D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes 2-410-1-2

D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque 2-486-1-2

Options :
- Analyse du risque
- Toxicologie générale

Maîtrise en santé environnementale et santé au travail 2-488-1-0

Options :
- Analyse du risque
- Environnement, santé et gestion des catastrophes
- Hygiène du travail
- Santé environnementale mondiale
- Toxicologie générale

D.E.S.S. en hygiène du travail 2-488-1-1

D.E.S.S. en santé environnementale mondiale 2-488-1-2

Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail 2-488-6-0

Santé publique

Maîtrise en santé publique 2-481-1-4

Options :
- Promotion de la santé
- Recherche
- Santé environnementale
- Santé mondiale
- Systèmes et politiques de santé
- Surveillance épidémiologique
- Une seule santé

D.E.S.S. en santé publique 2-481-1-5

Doctorat en santé publique 3-481-1-1

Options :
- Épidémiologie
- Promotion de la santé
- Santé mondiale
- Systèmes, organisation et politiques de santé
- Toxicologie et analyse du risque

Doctorat professionnel en santé publique 3-481-1-2

Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique 3-481-1-7

Options :
- Analyse du risque et toxicologie
- Analyse et management des systèmes de santé
- Épidémiologie
- Santé mondiale

Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé 3-631-6-0

Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

Programme 2-053-1-2 Version 00 (A20)

D.E.S.S. en santé numérique

Objectifs

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en lien avec la conception et l'analyse des systèmes d'information en santé, ainsi que les technologies de l'information en santé, afin de contribuer à la transformation numérique des organisations de santé et des pratiques en santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en santé numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en sciences de la vie ou de la santé, sciences de l'administration, ou l'équivalent.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si l'École l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Document additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

2. Statut

Le candidat au D.E.S.S. s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est de deux trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

La répartition des crédits de ce programme est la suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
DRT 6601	3	Droit numérique et santé
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur

Bloc 70B Implantation, performance et évaluation

Option - Maximum 15 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 70C Analytique et science des données

Option - Maximum 15 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.
Veuillez noter que le choix du cours IFT 6501 implique de faire les 2 cours de 1 crédit du bloc 70D.

IFT 6501	4	Traitement informatique des mégadonnées
MMD 6020	3	Fondements de la médecine computationnelle
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux
MSO 6624	3	Science des données de santé publique
PHM 6078	3	Introduction à l'inférence causale
UQE 6640	3	Dossier électronique de santé (GTS640)
UQE 6840	3	Systèmes répartis dans le domaine de la santé (GTS840)

Bloc 70D Éthique

Option - Maximum 3 crédits.
Parmi les cours suivants ou tout autre cours autorisé par le responsable de programme.

BIE 6501	1	Éthique, santé publique et mégadonnées
BIE 6502	1	Éthique, sciences biomédicales et mégadonnées
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Programme 2-053-6-2 Version 00 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en santé numérique

Objectifs

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en lien avec la conception et l'analyse des systèmes d'information en santé, ainsi que les technologies de l'information en santé, afin de contribuer à la transformation numérique des organisations de santé et des pratiques en santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en santé numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales.
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en sciences de la vie ou de la santé, sciences de l'administration, ou l'équivalent.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si l'École l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1 Connaissances préalables requises

Il est fortement recommandé au candidat d'avoir suivi le cours ASA6754 Système de santé et santé des populations ou l'équivalent, ou de posséder une expérience d'au moins 3 ans dans le système de santé. Au besoin, le candidat pourra suivre ce cours pendant son premier trimestre.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Statut

Le candidat au microprogramme s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à plein temps et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la première inscription.

4. Transfert et équivalences

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.E.S.S. en santé numérique. Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire.
L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.E.S.S.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Structure du programme

Ce microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce programme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
DRT 6601	3	Droit numérique et santé
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur

Programme 2-770-1-1 Version 18 (A23)

Maîtrise en administration des services de santé (M. Sc.)

Objectifs

Option générale

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière dans les organismes qui mènent des recherches, des évaluations et des analyses dans les services de santé au Québec ou ailleurs, comme l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), les établissements de santé, les ministères de la Santé, l'Organisation mondiale de la Santé, ONG internationales, etc. Cette option constitue une porte d'entrée privilégiée pour les étudiants qui désirent poursuivre leur formation au doctorat en santé publique spécialisé dans ce domaine d'études.

Option gestion du système de santé (avec stage ou travail dirigé)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Option gestion de la qualité et de la sécurité des patients

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires ou professionnels de haut niveau qualifiés spécialisés en gestion de la qualité et des risques en santé ainsi qu'en partenariat de soins et de services, tant aux niveaux provincial et canadien qu'international. Cette option vise aussi à stimuler des échanges et des comparaisons entre des systèmes de santé qui ont bâti leur profil de gestion de la qualité et des risques différemment et à établir un réseau de professionnels de haut calibre au niveau international. Les objectifs seconds de cette option visent à développer la maîtrise : des concepts qualité/sécurité et évaluation dans les systèmes de santé, des outils et méthodes pour une amélioration continue de la qualité/sécurité et de la performance, des programmes qualité/sécurité et d'amélioration des performances au sein des établissements en mettant en ouvre des démarches de partenariat de soins et de services avec les usagers/patients. Il est possible d'intégrer dans le projet d'intervention du programme Gestion de la qualité et de la sécurité des patients la méthodologie Lean Six Sigma, dans le cadre de la certification de la ceinture verte (c'est-à-dire la reconnaissance d'une expertise dans l'utilisation des méthodes de la qualité de type Lean Six Sigma).

Option administration des services infirmiers (conjointe avec la Faculté des sciences infirmières)

Cette formation vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels hautement qualifiés qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux touchant tant la question des services de santé au sens général que la gestion plus spécifique des services infirmiers. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des soins infirmiers et assurer l'amélioration continue de la qualité des services infirmiers et des services de santé. (pour voir ce programme d'études, cliquer sur ce lien)

Option administration sociale (conjointe avec la Faculté des arts et des sciences)

Cette option vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels et professionnelles hautement qualifiées qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux de gestion des services dans divers domaines sociocommunautaires et de la santé : travail social, santé et réadaptation, hébergement, services pénaux et correctionnels, services communautaires. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des services sociaux et de santé et assurer l'amélioration continue de leur qualité. Ils auront développé les compétences et habiletés requises pour assumer diverses fonctions de leadership et de gestion, analyse des besoins, planification et gestion du changement, gestion stratégique, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion financière. (Pour voir ce programme d'études, cliquer sur ce lien)

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Pour les options gestion du système, gestion de la qualité et de la sécurité des patients et générale exigences et informations supplémentaires :

- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à trois crédits complémentaires, soit suivre le cours : MSO 6060 Concepts de base en biostatistique ou équivalent, en début de sa scolarité
- se présenter à une entrevue, sur demande du comité d'admission

Une expérience de travail est un atout.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du

français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- Lettre de motivation présentant les objectifs de carrière
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots (seulement pour les candidats intéressés par la modalité mémoire)

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent.

3. Statuts

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

5. Transfert et équivalences

Les cours suivis dans la cadre du Microprogramme de 2e cycle en administration des services de santé, Microprogramme de 2e cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients, ou D.E.S.S. en administration des services de santé seront reconnus. Toutefois, la réussite du microprogramme ou du D.E.S.S. ne garantit pas l'admission à la maîtrise.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon trois options :
- option générale avec modalité mémoire (segments 01 et 69),
- option gestion du système de santé avec stage ou travail dirigé (segments 01 et 70),
- option gestion de la qualité et de la sécurité des patients avec stage ou travail dirigé (segments 01 et 76).

N.B. Pour visualiser la structure des options administration sociale et gestion des services infirmiers, veuillez vous référer aux fiches des programmes 2-259-1-2 et 2-631-1-1 respectivement.

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Les crédits du segment 01 sont tous obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Segment 69 Propre à l'option générale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 crédits à option.

Bloc 69A Fondements en recherche

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

Bloc 69B Analyse et gestion des services socio-sanitaires

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6710	3	Aspects juridiques
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
BIE 6003	3	Éthique de la recherche
SOL 6654	3	Sociologie des politiques sociales
SPU 6004	3	Analyse des politiques publiques et santé

Bloc 69C Évaluation

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 69D Gestion de la qualité

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6612	3	Gestion des risques et sécurité des usagers
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

Bloc 69E Santé mondiale

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 69F Santé numérique

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
DRT 6601	3	Droit numérique et santé
MSO 6624	3	Science des données de santé publique
SCI 6137	3	Architecture d'information et expérience utilisateur

Bloc 69G Mémoire

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6729	21	Mémoire de recherche

Segment 70 Propre à l'option gestion du système de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option dont 6 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 70A Grandes fonctions de gestion

Obligatoire- 21 crédits.

ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6724	3	Comptabilité et gestion financière
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité

Bloc 70B Gestion de projets

Option - 3 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 70C Habiletés complémentaires

Option - 3 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6710	3	Aspects juridiques
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention

Bloc 70D Stage ou travail dirigé

Option - 9 crédits.

ASA 6037	3	Séminaire d'intégration
ASA 6733	6	Travail dirigé
ASA 6760	6	Stage en gestion des services de santé

Segment 76 Propre à gestion de la qualité et de la sécurité des patients

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option, dont 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Bloc 76A Grandes fonctions de gestion

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes

Bloc 76B Spécialisation

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6612	3	Gestion des risques et sécurité des usagers
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

Bloc 76C Gestion de projets

Option - 3 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 76D Stage ou projet d'intervention

Option - 9 crédits.

ASA 6617	9	Stage
ASA 6620	9	Projet d'intervention

Programme 2-631-1-1 Version 02 (H24)

Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers (M. Sc.)

Programme offert conjointement avec la Faculté des sciences infirmières.

Objectifs

Option administration des services infirmiers (conjointe avec la Faculté des sciences infirmières)

Cette formation vise à former des infirmières et infirmiers gestionnaires hautement qualifiés qui pourront assumer des rôles clés pour répondre aux enjeux touchant tant l'administration des services de santé au sens général que l'administration plus spécifique des services infirmiers. À l'issue de la formation, les étudiantes et les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratique, pour optimiser l'organisation des soins infirmiers et assurer l'amélioration continue de la qualité des services infirmiers et des services de santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en administration des services de santé, option administration des services infirmiers, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit. Il doit avoir fait ses études de 1er cycle en français ou avoir atteint le niveau B2 de connaissance du français selon l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Sur demande, la Faculté peut exiger une évaluation du niveau de connaissance de la langue française sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère. Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). La plupart des lectures obligatoires en sciences infirmières et en administration de la santé sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Formulaire de demande d'admission de la Faculté des sciences infirmières (formulaire à venir)

Structure du programme

Cette option conjointe avec la Faculté des sciences infirmières de la maîtrise en

administration des services de la santé comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité avec stage.

Segment 70 Propre à l'option administration des services infirmiers

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un stage, et 12 crédits à option.

Bloc 70A Administration

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B Spécialisation en soins infirmiers

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6230	3	Mesure de la qualité des soins infirmiers
SOI 6237	3	Discipline infirmière et pratique avancée
SOI 6900	3	Organisation des services infirmiers

Bloc 70C Complément de formation

Option - 12 crédits.
Tout autre cours jugé pertinent de niveau des études supérieures avec l'approbation de la responsable de programme.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6724	3	Comptabilité et gestion financière
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
SOI 6022	3	Qualité des soins et transformation du système
SOI 6102	3	Recherche et pratique en sciences infirmières
SOI 6177	3	Gestion de projets dans une perspective infirmière
SOI 6213	3	Approches de mobilisation des équipes
SOI 6920	3	Transfert de connaissances : intégration
SOI 6940	3	Santé au travail de l'infirmière
SOI 6941	3	Sécurisation culturelle et santé mondiale

Bloc 70D Stage

Obligatoire - 9 crédits.

SOI 6309	9	Stage en administration des services infirmiers

Programme 2-259-1-2 Version 00 (A21)

Maîtrise en administration des services de santé, option administration sociale (M. Sc.)

Programme offert conjointement avec la Faculté des arts et sciences.

Objectifs

Cette option vise à former des gestionnaires, des analystes et des professionnels et professionnelles hautement qualifiées qui pourront assumer des rôles-clés pour répondre aux enjeux de gestion des services dans divers domaines sociocommunautaires et de la santé : travail social, santé et réadaptation, hébergement, services pénaux et correctionnels, services communautaires. À l'issue de la formation, les étudiants seront préparés à exercer un leadership professionnel, dans des contextes interdisciplinaires et une variété de milieux de pratiques, pour optimiser l'organisation des services sociaux et de santé et assurer l'amélioration continue de leur qualité. Ils auront développé les compétences et habiletés requises pour assumer diverses fonctions de leadership et de gestion, analyse des besoins, planification et gestion du changement, gestion stratégique, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion financière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'option Administration sociale, le candidat doit:

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- Posséder une expérience professionnelle jugée pertinente d'au moins deux années.
- Avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de référence
- Lettre de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.
La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi temps.

3. Statuts

Plein temps et demi temps.

Structure du programme

Segment 70 Propre à l'option Administration sociale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option, dont 12 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé.

Bloc 70A Méthodologie

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche

Bloc 70B Gestion (ESPUM)

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70C Spécialisation

Obligatoire - 15 crédits.

APC 6004	3	Gestion des conflits
APC 6017	3	Communication organisationnelle
APC 6019	3	Enjeux contemporains en administration sociale
APC 6021	3	Administration sociale : aspects financiers
APC 6023	3	Éthique et profession

Bloc 70D Complément de formation

Option - 3 crédits.

ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
COM 6201	3	La communication et la santé
COM 6505	3	Pratiques de travail en changement
COM 6960	3	Technologies, design et changement continu
COM 6965	3	Problématiques discursives en comm. organisationnelle
CRI 6530	3	Politiques pénales pour adultes
PLU 6911A	3	Pluralisme et citoyenneté
POL 6629	3	Politiques de protection sociale
PRX 6002	3	Violence conjugale et violence faite aux femmes
REI 6614	3	Diversité, immigration et équité en emploi
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention
SVS 6045	3	Lien social et société contemporaine
SVS 6442	3	Enjeux et pratiques en itinérance

Bloc 70E Stage ou travail dirigé

Option - 12 crédits.

APC 6100	6	Stage en administration sociale
APC 6105	6	Rapport de stage
APC 6110	12	Travail dirigé en administration sociale

Programme 2-770-1-3 Version 09 (A23)

D.E.S.S. en administration des services de santé

Objectifs

Option gestion du système de santé

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.
Option gestion de la qualité et de la sécurité des patients
Le D.E.S.S. vise à former des gestionnaires et des professionnels de haut niveau qualifiés en gestion de la qualité et des risques en santé et en partenariat de soins et de services, tant aux niveaux provincial et national qu'international.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à trois crédits complémentaires, soit suivre le cours : MSO 6060 Concepts de base en biostatistique ou équivalent, en début de sa scolarité
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les deux compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.

Le candidat doit également avoir une bonne connaissance de l'anglais (compréhension écrite).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Statuts

Plein temps et temps partiel

4. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du D.E.S.S. en administration des services de santé seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la Maîtrise en administration des services de santé.
Pour accéder à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du D.E.S.S. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon deux options :

- option gestion du système de santé (segments 01 et 70),
- option gestion de la qualité et de la sécurité des patients (segments 01 et 74).

Segment 01 Tronc commun à toutes les options

Les crédits du segment 01 sont tous obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Segment 70 Propre à l'option gestion du système de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Grandes fonctions de gestion

Option - 9 crédits.

ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6724	3	Comptabilité et gestion financière
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité

Bloc 70B Gestion de projets

Option - 3 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 70C Habiletés complémentaires

Option - 3 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6710	3	Aspects juridiques
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention

Segment 74 Propre option gestion de la qualité et de la sécurité des patients

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6612	3	Gestion des risques et sécurité des usagers
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

Programme 2-770-1-5 Version 03 (A18)

Maîtrise en évaluation des technologies de la santé (M. Sc.)

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
- d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- curriculum vitae
- plan de financement des études uniquement pour les candidats internationaux
- lettre d'intention ou de motivation
- trois lettres de recommandation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à temps plein et de trois ans à demi-temps à partir de l'inscription initiale.

3. Statuts

Plein temps et demi-temps

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;

- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux profils :
- option Producteur d'évaluation (segment 70),
- option Utilisateur de résultats d'évaluation (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Producteur d'évaluation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante: 42 crédits obligatoires dont 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 70C

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6729	21	Mémoire de recherche

Segment 71 Propre à l'option Utilisateur de résultats d'évaluation

Les crédits à l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé ou rapport de stage.

Bloc 71A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 71C

Option - 15 crédits.

ASA 6200	15	Stage
ASA 6707	15	Travail dirigé

Programme 2-770-1-6 Version 03 (A14)

Diplôme complémentaire en gestion du système de santé

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants d'approfondir la formation professionnelle offerte dans l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé) par un diplôme complémentaire de 9 crédits. Le programme peut être suivi durant la scolarité de la maîtrise en administration des services de santé ou après l'obtention du diplôme de maîtrise.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (gestion du système de santé), le candidat doit :
- être présentement admis à la M. Sc. (administration des services de santé) ou
- être titulaire de la M. Sc. (administration des services de santé) ou de l'équivalent avec une moyenne minimale de 3,0
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- une expérience de travail est un atout.
- Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

Structure du programme

Le diplôme comporte 9 crédits. Il est offert selon trois options :
- l'option Évaluation (segment 70),
- l'option Santé et Société (segment 71),
- l'option Santé mondiale (segment 72).

Segment 70 Propre à l'option Évaluation

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Tronc commun

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation

Bloc 70B Évaluation

Option - 6 crédits.
L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Segment 71 Propre à l'option Santé et société

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 6

crédits à option.

Bloc 71A Tronc commun

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation

Bloc 71B Santé et société

Option - 6 crédits.
L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé

Segment 72 Propre à l'option Santé mondiale

Tous les crédits de l'Option sont obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Programme 2-770-6-0 Version 05 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé

Objectifs

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2e cycle en administration des services de santé seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé.
Pour accéder au D.E.S.S. ou à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de l'un de ces programmes.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

5. Exigence et/ou informations supplémentaires :

Les candidats à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux du Québec faisant l'objet d'une entente convenue avec l'ESPUM seront admis dans le programme clone 2-770-6-9 et devront suivre les cours suivants :

- ASA 6120 - 3.0 crédits - Fondements du management
- ASA 6754 - 3.0 crédits - Système de santé et santé des populations
- ASA 6764 - 3.0 crédits - Gestion de projets et changement organisationnel
- ASA 6766 - 3.0 crédits - Gestion des opérations et gestion de la qualité
- ASA 6767 - 3.0 crédits - Leadership et connaissance de soi

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Gestion

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management

Bloc 70B Notions fondamentales

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70C Grandes fonctions de gestion

Option - Maximum 12 crédits.

ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6724	3	Comptabilité et gestion financière
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité

Bloc 70D Gestion de projets

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 70E Habiletés complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6710	3	Aspects juridiques
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention

Programme 2-770-6-2 Version 01 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle

Objectifs

À la fin de cette formation, les participants auront :

- acquis des connaissances en lien avec l'intégration de la responsabilité populationnelle dans les stratégies de gestion;
- approfondi leurs connaissances sur le métier et les rôles de gestionnaire;
- identifié leurs habiletés en tant que gestionnaires;
- développé un ensemble de compétences nécessaires à la réalisation de projets de changement;
- acquis des capacités pour développer une argumentation informée par la littérature scientifique pertinente;
- développé un réseau de soutien pour la gestion de projets de changement.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (gestion du changement et responsabilité populationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent à la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau intermédiaire ou supérieur dans une organisation de santé
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (http://espum.umontreal.ca/etudes/admission-et-reglements/competences-linguistiques/)
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en bioéthique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à partir de la date de l'inscription initiale. Le programme est offert à temps partiel.

3. Évaluation

L'évaluation se fait conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le microprogramme de deuxième cycle comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6735	3	Séminaire de gestion du changement en santé
ASA 6739	2	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6740	2	Habiletés de gestion en santé
ASA 6742	2	Changement et innovation en santé

Programme 2-770-6-3 Version 02 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité en santé et sécurité des patients

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité en santé et sécurité des patients, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de références sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de trois ans à compter de la date de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut

Temps plein ou temps partiel

4. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2e cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé.
Pour accéder au D.E.S.S. ou à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de l'un de ces programmes.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Objectifs

Le microprogramme de deuxième cycle en gestion de la qualité et de la sécurité des patients confère les savoirs et les compétences nécessaires afin de contribuer à la gestion des risques et à l'amélioration de la qualité des soins et des services dans ces établissements, mais aussi en première ligne et de remplir les qualifications attendues par un responsable de la sécurité des patients et de la qualité des soins.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6612	3	Gestion des risques et sécurité des usagers
ASA 6618	3	Outils et méthodes de la qualité et performance
ASA 6619	3	Gestion changement et introduction d'innovations
MMD 6380	3	Fondements du partenariat patient

Programme 2-770-6-9 Version 01 (A23)

Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé – Cohortes délocalisées

Programme offert entièrement en ligne.

Objectifs

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de deuxième cycle en administration des services de santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail est un atout.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert et équivalences

Les cours complétés dans le cadre du Microprogramme de 2e cycle en administration des services de santé seront crédités dans l'éventualité d'un passage au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé.
Pour accéder au D.E.S.S. ou à la maîtrise, sous réserve de la recommandation du responsable du programme, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de l'un de ces programmes.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

5. Exigence et/ou informations supplémentaires :

Les candidats à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux du Québec faisant l'objet d'une entente convenue avec l'ESPUM seront admis dans le programme clone 2-770-6-9 et devront suivre les cours suivants :

- ASA 6120 - 3.0 crédits - Fondements du management
- ASA 6754 - 3.0 crédits - Système de santé et santé des populations
- ASA 6764 - 3.0 crédits - Gestion de projets et changement organisationnel
- ASA 6766 - 3.0 crédits - Gestion des opérations et gestion de la qualité
- ASA 6767 - 3.0 crédits - Leadership et connaissance de soi

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A Gestion

Obligatoire - 3 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management

Bloc 70B Notions fondamentales

Option - Maximum 6 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70C Grandes fonctions de gestion

Option - Maximum 12 crédits.

ASA 6152	3	Gestion des ressources humaines en santé
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6724	3	Comptabilité et gestion financière
ASA 6765	3	Pratique de gestion fondée sur données probantes
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité

Bloc 70D Gestion de projets

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel

Bloc 70E Habiletés complémentaires

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6705	3	Théorie et pratique de la stratégie
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6709	3	Lectures dirigées
ASA 6710	3	Aspects juridiques
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ASA 6767	3	Leadership et connaissance de soi
SOL 6650	3	Déterminants sociaux de la santé
SVS 6414	3	Vieillissement et intervention

Programme 2-771-1-1 Version 02 (A18)

D.E.S.S. en évaluation des technologies de la santé

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

- savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
- acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Statuts

Plein temps ou temps partiel

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Programme 3-770-1-0 Version 01 (A16)

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

Objectifs

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une preuve d'inscription à des études doctorales ou à des études postdoctorales.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnEis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

Structure du programme

Le diplôme comporte 12 crédits dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du doctorat de l'étudiant.
À ces crédits s'ajoute un crédit attribué à l'un des cours en éthique suivants :
PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 crédit, MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 crédit, ou à un cours équivalent.

Segment 70

Les crédits du diplôme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 70C

Option - Maximum 3 crédits.

ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
CRI 6001	3	Méthodologie qualitative en criminologie
ECN 6873	3	Évaluation de projets
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 3-770-6-0 Version 01 (A17)

Microprogramme de troisième cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé - AnÉSOSS

Objectifs

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière en évaluation comme responsables, gestionnaires, conseillers, analystes aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale, ou comme évaluateurs indépendants.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 3e cycle en analyse et évaluation des services, organisations et systèmes de santé, le candidat doit :

- être détenteur d'une maîtrise ou l'équivalent dans un domaine pertinent, réussie avec une moyenne cumulative de 3,3 à l'Université de Montréal ou l'équivalent
- posséder une expérience ou démontrer un intérêt marqué envers l'évaluation d'interventions
- sur demande du Comité d'admission, se présenter à une entrevue
- avoir suivi au préalable des cours de niveau supérieur (ou avoir acquis autrement le même niveau de compétences en) : Méthodologie de la recherche, Méthodologie qualitative, Biostatistique
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois

admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (http://espum.umontreal.ca/etudes/admission-et-reglements/competences-linguistiques/)

- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae détaillé
- Un plan de carrière qui décrit en quoi le programme s'insère dans ce projet
- Deux lettres de référence.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de 9 trimestres à partir de l'inscription initiale.

3. Statut

Le microprogramme peut être suivi à temps partiel.

4. Autres règlements

Les autres règlements pédagogiques des programmes de 3e cycle s'appliquent.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

6. Autres exigences

Les étudiants du programme AnÉSOSS doivent effectuer un practicum (projet d'évaluation, valant 3 crédits) supervisé par un professeur. Suite au practicum, ils suivent un dernier séminaire de pratique avancée (SPU 7504) (3 crédits). Les étudiants sont invités à proposer un projet pour leur practicum, qui peut se situer dans leur propre milieu professionnel. Les étudiants qui ne disposent pas de projet déjà identifié bénéficieront d'une aide des professeurs pour trouver un projet chez l'un de nos partenaires.

Structure du programme

Le microprogramme de troisième cycle comporte 18 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé

Bloc 70C

Option - 3 crédits.
Le choix du cours à option est déterminé en fonction de la formation antérieure de l'étudiant et des compétences à acquérir comme évaluateur.

APC 6004	3	Gestion des conflits
ASA 6002	3	Planification des interventions en santé
ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6402	3	Gestion de la qualité et partenariat patient
ASA 6732	3	Évaluation des technologies de la santé
ASA 6739	2	Gestion des processus opérationnels en santé
ASA 6740	2	Habiletés de gestion en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ECN 6873	3	Évaluation de projets
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
PHM 6025	3	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6032	3	Pharmacoéconomie
PSY 6733	3	Gestion psychologique des conflits
SPU 7011	3	Analyser et comprendre le système de santé

Bloc 70D Intégration/projet d'éval. d'une interv. en santé

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 75031	0	Practicum en évaluation 1
SPU 75032	3	Practicum en évaluation 2
SPU 7504	3	Séminaire de pratique avancée

Médecine sociale et préventive - Santé publique

Programme 2-481-1-3 Version 02 (A21)

Maîtrise en épidémiologie (M. Sc.)

Objectifs

Le programme de maîtrise en épidémiologie vise à former un expert, professionnel ou chercheur, qui:

- applique les concepts et méthodes épidémiologiques à la recherche en santé et cela dans une perspective de santé publique visant l'amélioration de la santé des populations.
- procède à l'analyse critique d'études épidémiologiques sur un sujet spécifique en faisant ressortir les forces et les faiblesses des devis et en procédant à l'interprétation judicieuse des résultats de recherche.
- s'implique dans la conception et la conduite de projets de recherche épidémiologique, et dans l'analyse des résultats de la recherche.
- participe à la production de connaissances et de savoirs éprouvés (evidence-based) utiles notamment à l'intervention en santé publique.
- communique efficacement à l'oral et à l'écrit et collabore au sein d'équipes multidisciplinaires.

Le diplômé du programme de maîtrise en épidémiologie travaillera comme professionnel au sein d'équipes en milieu universitaire, dans les organisations de santé publique, dans des agences gouvernementales ou en milieu industriel. Certains choisiront de poursuivre leurs études au niveau du 3ème cycle dans des programmes de Ph. D. en épidémiologie. La formation s'avérera un atout pour les professionnels de la santé (ex. médecin, infirmière, physiothérapeute) qui envisagent de mener des activités de recherche.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en épidémiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou

l'équivalent;

- avoir réussi au cours des 5 dernières années le cours de 1er cycle « STT 1700 - Introduction à la statistique » ou son équivalent, ou avoir réussi le cours de 1er cycle «STT 2974 - Biostatistique et épidémiologie », ou son équivalent avant l'admission.
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue;

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit. En santé publique, plusieurs lectures et documents de référence sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 2 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Statut

Plein temps et demi-temps

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

La maîtrise est de 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits.

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6616	3	Gestion et analyse de données de recherche
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
MSO 6634	1	Synthèse des connaissances : revue systématique
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Choix - 3 crédits.

Choisir parmi les cours de 2e cycle dans les répertoires des programmes de Médecine sociale et préventive ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme. Exceptionnellement un cours de 1er cycle pourrait être suivi sur approbation du directeur de programme.

Bloc 70C Recherche

Obligatoire - 21 crédits.

MSO 6622	21	Recherche et mémoire

Programme 2-481-6-2 Version 00 (E12)

Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction

Objectifs

L'objectif principal de ce microprogramme est de former l'étudiant à adopter une approche interdisciplinaire dans l'analyse des problèmes de santé de la reproduction ainsi que dans le choix des devis permettant de mieux comprendre ces problèmes et de leur trouver des solutions appropriées.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction), le candidat doit :

- détenir un diplôme de 2e ou 3e cycle en recherche ou être inscrit à un programme de 2e ou 3e cycle en recherche
- avoir suivi un cours en méthodes statistiques et avoir réussi ce cours avec une note équivalente à au moins 75 % au collégial ou B au niveau universitaire (Université de Montréal). Ceux qui ne répondent pas à ces exigences devront suivre, avant l'inscription, un cours en méthodes statistiques de niveau collégial ou universitaire (ex.: MSO 2010G, STT 1971G) et le réussir avec une note équivalente à 75 % au collégial ou B à l'Université de Montréal
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais; au besoin un cours d'anglais pourra être imposé avant l'inscription
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue OU être admis au programme Quebec Training Network in Perinatal Research (QTNPR)
- fournir la lettre de l'obtention de la bourse QTNPR

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation faisant état de son désir d'aborder l'étude des problèmes de santé de la reproduction sous l'angle de l'interdisciplinarité
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de trois ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur trois trimestres.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 10 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 10 crédits.

MSO 6430	1	Transfert des connaissances

Programme 2-481-6-3 Version 01 (H18)

Microprogramme de deuxième cycle en épidémiologie et contrôle des infections

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable d'intégrer dans sa pratique les concepts et les notions théoriques d'épidémiologie et de contrôle des infections; d'analyser les principaux enjeux posés par les maladies infectieuses, d'investiguer les éclosions d'étiologie infectieuse et de soutenir les décideurs à la mise en oeuvre d'interventions de prévention et de contrôle; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions de contrôle des maladies infectieuses dans la communauté et les milieux de soins.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (épidémiologie et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 3 ans à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme.

3. Régime d'études

Plein temps, demi-temps ou temps partiel.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise.

5. Transfert au D.E.S.S. ou à la maîtrise (santé publique)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme de deuxième cycle (épidémiologie et contrôle des infections) parmi les crédits de cours à option du D.E.S.S. ou de la Maîtrise (santé publique). Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

6. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

Parmi les cours suivants ou tout autre cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et politique de santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, jugé pertinent, et sujet à l'approbation du directeur du microprogramme.

Les deux cours MCB63551 et MCB63552 doivent être suivis pour bénéficier des 4 crédits octroyés. Si cette option est choisie, l'apprenant sera autorisé à compléter son microprogramme avec 13 crédits et non 12.

MCB 63551	0	Étude transdisciplinaire - hépatite C 1
MCB 63552	4	Étude transdisciplinaire - hépatite C 2
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6330	2	Protection de la santé
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

MSO 6353	3	Épidémiologie de terrain

Programme 2-481-6-4 Version 02 (A18)

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique

Objectifs

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé et en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et sur la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité

des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 ou le cours d'épidémiologie MSO6011) dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.E.S.S. à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

Note : L'étudiant qui souhaite faire un passage au D.E.S.S. choisira des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires du D.E.S.S.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 70D

Choix - 6 crédits.

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et politique de santé, de santé environnementale et santé au travail ou tout autre cours avec l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-481-6-5 Version 02 (H20)

Microprogramme de deuxième cycle en santé publique pour cadres et professionnels en exercice

Programme offert entièrement en ligne.

Objectifs

Le microprogramme en santé publique à l'intention des cadres et des professionnels en exercice a été conçu pour répondre aux besoins de formation des cadres, des professionnels et des intervenants ouvrant au ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'Institut national de santé publique du Québec, dans les établissements de santé et de services sociaux, dans les directions de santé publique et dans les divers organismes communautaires. Le microprogramme est aujourd'hui ouvert à une gamme étendue de personnes en emploi qui souhaitent acquérir des connaissances et développer des compétences généralement associées à la santé publique.

Au terme de ce programme de 2e cycle, les cadres et les professionnels de la santé ainsi que les intervenants des organismes communautaires seront capables d'utiliser l'approche populationnelle pour améliorer l'état de santé et de bien-être des populations et s'engager auprès des communautés et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique.

L'analyse des problèmes de santé de la population et de certains groupes particuliers, la planification à l'intérieur d'un continuum de services, les stratégies de promotion de la santé, la prévention des maladies, des problèmes psychosociaux et des traumatismes, le dépistage des maladies et des problèmes sociaux, la protection de la santé de la population font l'objet d'un traitement particulier.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé publique pour cadres et professionnels en exercice), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent d'une discipline pertinente de la santé et des services sociaux ou d'un diplôme jugé équivalent
- être à l'emploi d'une organisation du réseau de la santé et des services sociaux ou d'un organisme communautaire du Québec délivrant des services de santé, des services sociaux, des interventions de santé publique ou des activités visant à répondre à des problématiques sociales depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

2. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.

3. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de neuf trimestres (3 ans).

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 16 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 13 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 13 crédits.

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6300	1	Introduction à la santé publique
MSO 6320	2	Surveillance de l'état de santé
MSO 6330	2	Protection de la santé
SPU 6001	2	Politiques publiques en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

MSO 6331	1	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6351	1	Développement des communautés
MSO 6626	1	Surveillance en nutrition en santé publique
SPU 6002	1	Introduction aux méthodes qualitatives

Programme 2-488-6-1 Version 00 (A12)

Microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable : d'identifier les concepts et les cadres théoriques utilisés en santé mondiale; d'analyser les principaux enjeux en santé mondiale et de discuter des solutions qui sont proposées pour améliorer la santé ou minimiser leurs impacts négatifs; d'identifier les enjeux éthiques posés par les interventions en santé mondiale.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- sur demande du comité d'admission, se présenter pour une entrevue

Une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).

Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.

Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat qui a réussi 15 crédits de cours dans le microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 pourra présenter une demande écrite de transfert à la responsable de la maîtrise en santé publique, option santé mondiale. La demande sera soumise à la direction des programmes de 2e cycle du département qui recommandera ou non le transfert. L'étudiant devra toutefois se soumettre aux procédures de sélection établies pour l'admission au programme de maîtrise. La réussite du microprogramme de deuxième cycle en santé mondiale ne garantit pas l'admission à la maîtrise en santé publique, option santé mondiale.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 70B

Option - 6 crédits.
Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive ou tout autre cours pertinent après approbation de la direction du programme.

Médecine sociale et préventive - Bioéthique

Programme 2-495-1-0 Version 07 (A20)

D.E.S.S. en bioéthique

Objectifs

- Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé.
- Offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis.
- Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé.
- Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.
- Identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriethnique.
- Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire.
- Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique.
- Permettre de s'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en bioéthique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon les trois axes de spécialisation suivants :

- Éthique et soins de santé
- Éthique de la recherche
- Éthique et santé des populations

Segment 74

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6017	3	Bioéthique et droit
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 74B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé

BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc 74C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Bloc 74D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.
Veuillez noter que le cours BIE6104 est soumis à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 74E Stage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 60191	0	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192	0	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193	3	Stage en éthique et soins de santé 3
BIE 60201	0	Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202	0	Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203	3	Stage en éthique de la recherche 3
BIE 60211	0	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212	0	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213	3	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc 74F Thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé

Bloc 74G

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent. Un maximum de 3 crédits de 1er cycle (de 3e année) est permis.

Programme 2-495-1-1 Version 08 (A20)

Maîtrise en bioéthique (M.A.)

Objectifs

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Plus spécifiquement, assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

Avec travail dirigé

Ce cheminement vise à former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail. La présence d'un stage dans le programme vise à renforcer l'expertise professionnelle par une expérience concrète dans un lieu de pratique.

Avec mémoire

Ce cheminement vise à privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

S'il y a lieu, les candidats devront se présenter à une entrevue.
Toutes les candidatures seront évaluées par un jury nommé par le directeur du programme.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en bioéthique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors d'une demande d'admission

- Présenter une lettre de motivation OU un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- Présenter un curriculum vitae.

2. Scolarité

La scolarité minimale de la M.A. est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein, à compter de la première inscription.

3. Transfert

- Les personnes qui ont, dans le microprogramme de 2e cycle ou dans le D.E.S.S. (bioéthique), une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la maîtrise (bioéthique).
- Tous les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peuvent être intégrés dans le programme de maîtrise.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;

- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon les trois axes de spécialisation suivants :
- Éthique et soins de santé
- Éthique de la recherche
- Éthique et santé des populations

Elle est offerte selon deux modalités :
- avec mémoire (MM)
- avec travail dirigé (TD)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et un maximum de 3 crédits à option et au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 9 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6017	3	Bioéthique et droit
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 01B - Thématiques

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé

Bloc 01C

Choix - Maximum 3 crédits.
Avec l'approbation de la direction du programme, choisir un cours jugé pertinent. Un maximum de 3 crédits de 1er cycle (de 3e année) est permis.

Segment 70

Les crédits de la modalité avec mémoire (MM), incluant ceux du tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Les crédits de la modalité avec travail dirigé (TD), incluant ceux du tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé, de 15 à 18 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc MM-70A Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc MM-70B Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Bloc MM-70C Méthodologie

Option - 3 crédits.

ASA 6177	3	Méthodologie de la recherche
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
ETA 6512	3	L'analyse des données qualitatives

Bloc MM-70D Stage

Option - Maximum 3 crédits.

BIE 60191	0	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192	0	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193	3	Stage en éthique et soins de santé 3
BIE 60201	0	Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202	0	Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203	3	Stage en éthique de la recherche 3
BIE 60211	0	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212	0	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213	3	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc MM-70E Mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

BIE 6131	24	Mémoire

Bloc TD-70A

Obligatoire - 3 crédits.

BIE 6012	3	Bioéthique en pratique

Bloc TD-70B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc TD-70C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Bloc TD-70D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc TD-70E Stage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 60191	0	Stage en éthique et soins de santé 1
BIE 60192	0	Stage en éthique et soins de santé 2
BIE 60193	3	Stage en éthique et soins de santé 3
BIE 60201	0	Stage en éthique de la recherche 1
BIE 60202	0	Stage en éthique de la recherche 2
BIE 60203	3	Stage en éthique de la recherche 3
BIE 60211	0	Stage en éthique et santé des populations 1
BIE 60212	0	Stage en éthique et santé des populations 2
BIE 60213	3	Stage en éthique et santé des populations 3

Bloc TD-70F Travail dirigé

Obligatoire - 15 crédits.

BIE 6135	15	Travail dirigé

Programme 2-495-6-0 Version 03 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en bioéthique

Objectifs

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de cinq trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert au D.E.S.S. ou à la maîtrise

Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de deuxième cycle une moyenne d'au moins 3,0 sont admissibles au D.E.S.S. (bioéthique). Les personnes qui ont maintenu dans le microprogramme de deuxième cycle une moyenne d'au moins 3,3 sont admissibles à la M.A. (bioéthique). Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.E.S.S. ou dans celui de la M.A.

4. Année préparatoire pour le Ph. D.

Les personnes qui désirent une admission au Doctorat en bioéthique, et qui n'ont pas une maîtrise en bioéthique, devront réussir le microprogramme comme année préparatoire, avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5 sur 4,3, avant de pouvoir être admis au Ph. D. Le cours BIE 6104 "Méthodes de recherche en bioéthique" doit avoir été réussi avant l'admission au Ph. D. en bioéthique.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 18 crédits. Il est offert selon les trois axes de spécialisation suivants :
- l'éthique et soins de santé,
- l'éthique de la recherche,
- l'éthique et la santé des populations

Le cours BIE6104: Méthodes de recherche en bioéthique est obligatoire pour ceux qui visent à appliquer au Doctorat en bioéthique.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
BIE 6017	3	Bioéthique et droit

Bloc 70B Axe de spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6003	3	Éthique de la recherche
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6008	3	Éthique clinique
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique

Bloc 70C Thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIE 6001	3	Bioéthique et début de la vie
BIE 6004	3	Bioéthique et approche de la mort
BIE 6012	3	Bioéthique en pratique
BIE 6503	3	Éthique, santé et mégadonnées

Bloc 70D Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.
Veuillez noter que l'inscription au cours BIE6104 est soumise à l'approbation de la direction du programme.

BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique

Bloc 70E

Option - Maximum 3 crédits.

ANT 6155	3	Anthropologie, société, santé
ANT 6156	3	Anthropologie de l'éthique
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
PHI 6520	3	Questions d'éthique contemporaine
PHI 6575	3	Problèmes en éthique internationale
PHI 6576	3	Justice économique et sociale
PHM 6071	3	Le médicament comme objet social
PLU 6043	3	Spiritualité et santé

Programme 3-495-1-0 Version 01 (A18)

Doctorat en bioéthique (Ph. D.)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme de doctorat en bioéthique sont de former des chercheurs autonomes et capables de réaliser un programme de recherche original dans un cadre interdisciplinaire. Plus spécifiquement, le programme a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de professeurs, chercheurs et professionnels, et de stimuler la production de recherche en bioéthique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en bioéthique, le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales (ESP)
- être titulaire d'une maîtrise en bioéthique ou être titulaire d'une maîtrise autre et avoir réussi le Microprogramme en bioéthique

- avoir maintenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent

Les candidats doivent avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non-francophone devront passer un test de français (http://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques).
Les candidats doivent avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit. En bioéthique, plusieurs lectures et documents de référence sont en anglais.
Les étudiants qui postulent pour le Ph. D. sans la formation nécessaire en bioéthique (maîtrise en bioéthique) seront tenus de s'inscrire et réussir le microprogramme en bioéthique (18 crédits) comme année préparatoire, avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5 sur 4,3, avant de pouvoir être admis au Ph. D.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission les documents suivants :

- une lettre de motivation décrivant ses intérêts en bioéthique (une page)
- une description du projet de recherche envisagé (une page), approuvée par le directeur de thèse
- une lettre d'approbation d'un directeur de recherche lié aux Programmes en bioéthique
- un curriculum vitae académique à jour.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour le programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps. La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Statut

Temps plein et demi-temps
Direction de recherche
Puisque la bioéthique est un domaine interdisciplinaire, les étudiants sont encouragés à envisager la codirection, en particulier avec des superviseurs d'une discipline différente de celle de l'étudiant ou de son superviseur principal.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

L'étudiant a deux années pour faire les 5 cours exigés et préparer son examen de synthèse, ce qui permettra le maintien d'engagements professionnels. Au cours des deux premières années de scolarité de Ph. D., les étudiants doivent prendre un minimum de 15 crédits de cours, dont 9 crédits obligatoires (SPU6600, BIE7500, BIE7700) et 6 crédits au choix. La scolarité de Ph. D. pourra aussi comporter des cours supplémentaires selon les besoins du candidat, déterminés en consultation avec le directeur de thèse et la direction du programme.

Segment 70

Le doctorat comporte un minimum de 90 crédits, dont 75 crédits consacrés à la thèse, 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.
À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

BIE 7500	3	Théories contemporaines de la bioéthique
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Choix - 6 crédits.
À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.
Cours choisis parmi les cours offerts par les différentes facultés, notamment, les facultés des arts et sciences, médecine, droit et pharmacie. Consultez la liste publiée sur le site des programmes en bioéthique ou tout autre cours de 2e ou de 3e cycle pertinent avec l'approbation du responsable des études.

Bloc 70C Thèse

Obligatoire - 75 crédits.

BIE 7000	0	Examen général de doctorat
BIE 7011	75	Recherche et thèse

Santé environnementale et santé au travail

Programme 2-410-1-2 Version 03 (A20)

D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes

Objectifs

- Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail;
- se familiariser avec la méthodologie scientifique;
- se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement;
- acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://

vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit et une expérience de travail pertinente dans le domaine de l'environnement constitue un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A Santé publique

Obligatoire - 27 crédits.

ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6010	6	Étude de cas
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B Santé publique

Option - Maximum 3 crédits.

MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6111	3	Hygiène du travail
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70C Gestion des catastrophes

Option - Maximum 3 crédits.

ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
GIN 6126A	3	Analyse et gestion des risques technologiques (IND6126A)
GIN 6214A	3	Risques naturels et mesures d'urgence (CIV6214A)
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales

Bloc 70D Aménagement, écologie et environnement

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
ENV 6000	3	Modélisation et environnement
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-486-1-2 Version 02 (A21)

D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui sont capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis.
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.
Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat peut être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne.

Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert avec deux options :
- l'option Analyse du risque (segment 70),
- l'option Toxicologie générale (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70B

Option - 3 crédits
Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés ou tout autre cours jugé pertinent dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) préalablement approuvé par le responsable de programme.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 30 crédits.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Maîtrise en santé environnementale et santé au travail (M. Sc.)

Objectifs

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en santé environnementale et santé au travail, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail, dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Environnement, santé et gestion des catastrophes et Santé environnementale mondiale
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. avec stage ou avec travail dirigé après la réussite de 15 crédits de cours du D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque), du D.E.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), du D.E.S.S. (hygiène du travail), du D.E.S.S. (santé environnementale mondiale) ou à la fin de la scolarité du microprogramme du 2e cycle (santé environnementale et santé au travail). Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. En plus de cette recommandation, l'étudiant inscrit à l'un des D.E.S.S devra avoir conservé une moyenne cumulative de 3,0 au terme de 15 crédits complétés. L'étudiant inscrit au microprogramme devra avoir conservé une moyenne cumulative de 3.0 au terme de la scolarité complétée. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. ou au microprogramme devra accompagner la demande d'admission. Pour le transfert à partir de l'un des D.E.S.S., l'option choisie pour la maîtrise devra correspondre à la même spécialisation que le D.E.S.S.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.
La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension.
Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou le D.E.S.S. (environnement,

santé et gestion des catastrophes) ou le D.E.S.S. (hygiène du travail) ou le D.E.S.S. (santé environnementale mondiale) ou le microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du diplôme ou du microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

4. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé oral.
Le programme de maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comporte 30 crédits de cours (33 dans le cas de l'option hygiène du travail) dont au moins 27 doivent être de 2e cycle (sauf pour l'option Hygiène du travail dont les 33 crédits obligatoires sont de 2e cycle). Si l'étudiant s'inscrit à un cours de 1er cycle (qui sera obligatoirement à option), ce cours devra préalablement être approuvé par le directeur du programme.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux modalités :
- la modalité avec recherche (segment 68),
- la modalité avec travail dirigé ou stage, lequel comprend les cinq options suivantes:
- l'option Analyse du risque (segment 70),
- l'option Toxicologie générale (segment 71),
- l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes (segment 72),
- l'option Hygiène du travail (segment 73),
- l'option Santé environnementale mondiale (segment 74),

Segment 68 Propre à l'option Recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 38 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, 4 crédits à option incluant 1 crédit en éthique et 3 crédits au choix.

Bloc 68A

Obligatoire - 8 crédits.

MSN 60041	0	Séminaire 1
MSN 60042	2	Séminaire 2
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 68B Analyse de données

Option - 3 crédits.

MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique

Bloc 68C

Choix - 3 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez choisir l'un des cours proposés ou tout autre cours jugé pertinent dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) préalablement approuvé par le responsable de programme.

Bloc 68D - Éthique de la recherche

Option - 1 crédit

BIE 6046	1	Introduction : éthique de la recherche
MMD 6005R	1	Éthique et recherche en santé

Bloc 68E - Mémoire

Obligatoire - 30 crédits

MSN 6600	30	Mémoire

Segment 70 Propre à l'option Analyse du risque

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement

Bloc 70B

Option - 3 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés ou tout autre cours jugé pertinent dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) préalablement approuvé par le responsable de programme.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 70C Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Segment 71 Propre à l'option Toxicologie générale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage.

Bloc 71A

Obligatoire - 30 crédits.

MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 71B Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Segment 72 Propre à l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 15 crédits à option attribués à un travail dirigé ou à un stage, et 9 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 21 crédits.

ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 72B

Choix - 9 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'École de santé publique (ENV, MSN, TXL, par exemple) ou encore tout autre cours de 2e cycle provenant d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, préalablement approuvés par le responsable de programme.

Bloc 72C

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Segment 73 Propre à l'option Hygiène du travail

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 12 crédits à option attribués à la rédaction d'un travail dirigé ou un stage.

Bloc 73A

Obligatoire - 33 crédits.

GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 73B Travail dirigé OU stage

Option - 12 crédits.

MSN 6901	12	Travail dirigé
MSN 6911	12	Stage

Segment 74 Propre à l'option Santé environnementale mondiale

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 21 à 24 crédits à option, dont 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage, et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 21 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 74B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez choisir un cours jugé pertinent parmi les répertoires des départements de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et de politique de santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, préalablement approuvé par le responsable de programme.

Bloc 74D Travail dirigé OU stage

Option - 15 crédits.

MSN 6900	15	Travail dirigé
MSN 6910	15	Stage

Programme 2-488-1-1 Version 01 (H16)

D.E.S.S. en hygiène du travail

Objectifs

Le programme vise la formation de professionnels en hygiène du travail.
Au terme de sa formation, l'étudiant pourra entreprendre les démarches pour la certification du conseil canadien d'agrément des hygiénistes du travail (CCAHT) et de l'American Board of Industrial Hygiene (ABIH).

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (hygiène du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés

jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.E.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Cheminement du D.E.S.S.

Le programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours obligatoires du niveau des études supérieures.
Régime d'études : temps plein, demi-temps et temps partiel
Offert le jour et le soir.

5. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant :

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Tous les crédits du D.E.S.S. sont obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail

Programme 2-488-1-2 Version 03 (A20)

D.E.S.S. en santé environnementale mondiale

Objectifs

Le programme vise à :

- accroître les savoirs relatifs aux principaux enjeux qui caractérisent les problématiques mondiales en santé environnementale;
- outiller les étudiants pour lutter contre les principales menaces environnementales à la santé publique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé environnementale mondiale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou dans un domaine connexe, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M. Sc. (santé environnementale) avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.E.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 et 9 crédits à option et au maximum 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 21 crédits

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale

SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits et maximum 9 crédits

ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 70C

Au choix - Maximum 3 crédits
Parmi les répertoires des cours des départements de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et de politique de santé, de santé environnementale et santé au travail, ou autre, sauf les cours TXL 6010 et MSN 6026 qui sont redondants avec le MSN 6027. Ce choix de cours est sujet à l'approbation du directeur du programme.

Programme 2-488-6-0 Version 02 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle en santé environnementale et santé au travail

Objectifs

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.E.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent avec une moyenne de 2,7.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 785/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert aux D.E.S.S. ou à la maîtrise. Une demande de transfert pour les cours suivis au microprogramme devra accompagner la demande d'admission.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.
Notez que les cours MSN6027 et TXL6010 sont équivalents. Vous pouvez choisir l'un ou l'autre, mais non les deux.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
GIN 6410	3	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques (IND6410)
GIN 6841	3	Sécurité industrielle (IND8841)
HEC 6211 (DDRS40402)	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6027	3	Bases en toxicologie et en épidémiologie
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments

TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

SANTÉ PUBLIQUE

Programme 2-481-1-4 Version 07 (A23)

Maîtrise en santé publique (M. Sc.)

OBJECTIFS

Modalité avec mémoire

La maîtrise en santé publique peut se faire avec une modalité mémoire; c'est l'option recherche. Le mémoire est réalisé sur un thème de santé publique, soit en surveillance épidémiologique, en promotion de la santé, en santé mondiale, en santé environnementale, en une seule santé, ou encore en systèmes et politiques de santé. La complétion d'une maîtrise avec mémoire ouvre à la fois la voie à des emplois dans les administrations liées à la santé publique, et à la poursuite des études au doctorat, en santé publique ou dans des disciplines connexes.

Modalité avec stage

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- d'analyser une problématique ou un enjeu de santé publique
- de planifier et de mettre en oeuvre des programmes de santé publique et des politiques publiques favorables à la santé
- de faire preuve de rigueur scientifique dans toutes ses actions de santé publique
- d'agir de façon éthique et responsable
- de s'engager dans une démarche de développement professionnel
- de communiquer efficacement de l'information à différents publics
- de participer à l'action concertée des équipes interprofessionnelles et intersectorielles.

Option recherche

Pour réaliser une maîtrise avec un mémoire, il faut s'inscrire à l'option recherche. Le mémoire pourra porter sur l'une des cinq thématiques au coeur du programme: surveillance épidémiologique, promotion de la santé, santé mondiale, une seule santé, systèmes et politiques de santé.
Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé publique
- de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé publique
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé publique
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Option promotion de la santé

Au terme de sa formation, l'étudiant sera capable :

- de comprendre le rôle des déterminants sociaux et comportementaux dans le façonnement de la santé des populations
- d'engager les acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des interventions et des politiques publiques de prévention et promotion de la santé
- d'intégrer les inégalités sociales de santé autant dans la définition des problèmes que dans la conception et la mise en oeuvre des interventions.

Option santé environnementale

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des connaissances en toxicologie et analyse du risque, en méthodes quantitatives, en épidémiologie environnementale et pourra les appliquer dans une perspective et avec une approche populationnelle caractéristique de la santé publique.

Option santé mondiale

Au terme de sa formation, l'étudiant aura approfondi sa compréhension des enjeux de santé au niveau mondial et des stratégies visant à les réduire. Il pourra comprendre les différentes approches théoriques et les méthodes d'intervention appropriées ; développer les compétences nécessaires à la mise en oeuvre et l'évaluation d'interventions ; et mener une réflexion critique et éthique spécifique aux enjeux de la santé mondiale. Une attention particulière sera portée au contexte politique et économique des interventions, et à l'apport des approches interdisciplinaires et de la mobilisation communautaire. Cette formation préparera à la poursuite d'une carrière en recherche et/ou en intervention (par exemple dans les organismes nationaux et internationaux de coopération ou les ONG).

Option une seule santé

Au terme de sa formation, l'étudiant aura :

- intégré une vision de la santé qui comprend la santé animale et la santé des écosystèmes
- acquis une meilleure compréhension des enjeux complexes de santé publique à l'interface homme-animal-environnement
- acquis des habiletés lui permettant d'intervenir dans des problématiques de santé publique situées à cette interface tels que la surveillance, la prévention et le contrôle de maladies zoonotiques endémiques (e.g. toxi-infections alimentaires, rage, fièvre Q) et émergentes (p. ex. virus du Nil Occidental, maladie de Lyme), les enjeux de sécurité alimentaire et la résistance aux antibiotiques.

Option systèmes et politiques de santé

Au terme de sa formation, l'étudiant(e) aura approfondi sa compréhension des principaux enjeux propres à l'analyse des systèmes et des politiques concernant l'organisation, le financement, la prestation et la performance des services de santé et de santé publique. Il (elle) sera apte à participer à l'élaboration, la gestion et l'évaluation d'interventions, de programmes et de politiques en lien avec la santé et l'organisation des services de santé et de santé publique aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, et ce à l'échelle locale, nationale ou internationale.

Option surveillance épidémiologique

Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis une compréhension approfondie des principes de l'épidémiologie, de la surveillance continue de l'état de santé et de ses déterminants ainsi que de la vigie sanitaire dans un contexte de responsabilité populationnelle. Il sera apte à décrire et analyser l'état de santé de la population en ce qui concerne les problèmes, les facteurs de risque, les déterminants, les écarts et les tendances aux fins d'informer la population sur son état de santé, de soutenir les acteurs de la santé et des autres domaines de la société, et de déterminer le niveau d'atteinte de programmes et de politiques publiques. Il sera également apte à exercer la vigie sanitaire et à contribuer à des enquêtes épidémiologiques par l'investigation de cas déclarés, d'éclosions, d'agrégats ou d'épidémies occasionnés par la présence non contrôlée d'un agent biologique, chimique ou physique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise en santé publique le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent

Sur demande du comité d'admission, les candidats devront se présenter à une entrevue.
Les candidats possédant une expérience de travail ont un atout pour l'admissibilité à ce programme d'études.
Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que

l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture), car plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Conditions d'admissibilité supplémentaires propres à l'option Une seule santé

- Les étudiants n'ayant pas de formation médicale de base devront suivre et réussir le cours SPV6400A Introduction à la santé publique vétérinaire - Infectiologie générale (1 crédit en ligne offert aux trimestres d'automne et d'hiver) lors de leur première session.
- Les étudiants n'ayant pas de formation en productions et santé animale de base devront suivre et réussir le cours SPV6400B Introduction à la santé publique vétérinaire - Productions animales (1 crédit en ligne offert aux trimestres d'automne et d'hiver) lors de leur première session.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae (une expérience de travail est un atout).

1.3 Critères d'évaluation de la demande d'admission

- L'excellence du dossier académique
- La qualité de la lettre de motivation
- La pertinence de la formation antérieure
- La pertinence de l'expérience de travail antérieure

2. Statuts

Plein temps et demi-temps

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

4. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique.

et ce de façon à satisfaire aux exigences de l'École.

Structure du programme

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon sept options :
- l'option recherche (segment 80), laquelle est offerte avec la modalité mémoire.
Les options suivantes sont offertes avec la modalité stage:
- option promotion de la santé (segment 01 et 71)
- option santé environnementale (segment 01 et 72)
- option santé mondiale (segment 01 et 73)
- option une seule santé (segment 01 et 77)
- option systèmes et politiques de santé (segment 01 et 78)
- option surveillance épidémiologique (segment 01 et 79)

Segment 01

Tronc commun aux options avec la modalité de stage.

Bloc 01A

Obligatoire - 7 crédits.

MSO 6083	3	Pratiques de la santé publique
SPU 6002	1	Introduction aux méthodes qualitatives
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Segment 71 Propre à l'option promotion de la santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, dont 10 attribués à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 71A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique

Bloc 71B Cours de spécialisation

Obligatoire - 13 crédits.

MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention
MSO 6615	2	Épidémiologie sociale et promotion-prévention
MSO 6623	2	Stratégies populationnelles en promo. de la santé
SPU 6004	3	Analyse des politiques publiques et santé

Bloc 71C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.

ASA 6132	3	Marketing social
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6080	3	Santé mentale
MSO 6135	1	Environnement urbain et santé
MSO 6160	3	Services à la petite enfance
MSO 6331	1	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6351	1	Développement des communautés

Bloc 71D Stage

Obligatoire - 10 crédits.

MSO 6810	10	Stage en promotion de la santé

Segment 72 Propre à l'option santé environnementale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage et 3 crédits à option.

Bloc 72A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 72B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.

MSN 6021	3	Gestion des risques en santé environnementale

MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé

Bloc 72C Cours de spécialisation

Option - 3 crédits.

ENV 6000	3	Modélisation et environnement
ENV 6002	3	Les impacts environnementaux
ENV 6003	3	La protection de l'environnement
ENV 6005	3	Catastrophes et aspects juridiques
ENV 6006	3	Gestion des menaces biologiques
MSN 6018	3	Toxicologie industrielle
MSN 6022	3	Techniques d'évaluation des agents chimiques
MSN 6023	3	Agents physiques : mesure et maîtrise
MSN 6024	3	Ventilation et protection individuelle
MSN 6025	3	Hygiène de l'environnement
MSN 6026	3	Méthodes d'analyse de données
MSN 6028	3	Changements climatiques : impact santé
MSN 6111	3	Hygiène du travail
MSN 6112	3	Stratégie d'évaluation des risques
MSN 6144	3	Communication et catastrophes environnementales
MSN 6146	3	Toxicologie prédictive
MSN 6148	3	Catastrophes, urgences et santé
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
TXL 6002	3	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	3	Introduction à la toxicologie
TXL 6012	3	Toxicologie des médicaments
TXL 6014	3	Toxicologie de l'environnement
TXL 6016	3	Toxicologie agro-alimentaire

Bloc 72D Stage

Obligatoire - 11 crédits.

MSN 6502	11	Stage en santé environnementale

Segment 73 Propre à l'option santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage.

Bloc 73A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 73B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6734	3	Fondements en santé mondiale
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6500	3	Enjeux contemporains de santé mondiale
MSO 6501	3	Pratiques de santé mondiale

Bloc 73C Stage

Obligatoire - 11 crédits.

MSO 6632	11	Stage en santé mondiale

Segment 77 Propre à l'option une seule santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage.

Bloc 77A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 15 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 77B Cours de spécialisation

Obligatoire - 12 crédits.

MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
SPV 6400C	1	Introduction à la santé publique vétérinaire
SPV 6520W	2	Zoonoses et problématiques en SPV
SPV 6525	2	Sécurité alimentaire: enjeux et défis
SPV 6530	2	Systèmes et écosystèmes : approches en SPV
SPV 6535W	2	Santé mondiale et SPV

Bloc 77C Stage

Obligatoire - 11 crédits.

SPV 6611	11	Stage en santé publique : option une seule santé

Segment 78 Propre à l'option systèmes et politiques de santé

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 11 attribués à un stage et 6 crédits à option.

Bloc 78A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 78B Cours de spécialisation

Obligatoire - 9 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
SPU 6004	3	Analyse des politiques publiques et santé

Bloc 78C Cours de spécialisation

Option - 6 crédits.

ASA 6120	3	Fondements du management
ASA 6175	3	Méthodes d'évaluation économique
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6708	3	Technologies de l'information en santé
ASA 6764	3	Gestion de projets et changement organisationnel
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé

Bloc 78D Stage

Obligatoire - 11 crédits.

ASA 6821	11	Stage d'évaluation des politiques de santé

Segment 79 Propre à l'option surveillance épidémiologique

Les crédits de l'option, incluant le tronc commun, sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires dont 9 attribués à un stage.

Bloc 79A Cours interdisciplinaires

Obligatoire - 12 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 79B Cours de spécialisation

Obligatoire - 17 crédits.

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6320	2	Surveillance de l'état de santé

Bloc 79C Activité de synthèse et stage

Obligatoire - 9 crédits.

MSO 6139	1	Exercice de la vigie sanitaire en santé publique
MSO 6628	8	Stage en surveillance épidémiologique

Segment 80 Propre à l'option recherche

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 21 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire, et 9 crédits à option.

Bloc 80A

Obligatoire - 15 crédits.

MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
MSO 6601	3	Séminaire de recherche en santé des populations 1
MSO 6602	3	Séminaire de recherche en santé des populations 2
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 80B

Option - 9 crédits.
Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent, soit 9 crédits de cours dont au moins 6 crédits de méthodes. Le choix des cours doit être approuvé par la direction du programme.

ASA 6178	3	Méthodes d'évaluation
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6014	3	Épidémiologie intermédiaire
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA
MSO 6135	1	Environnement urbain et santé
MSO 6312	3	Méthodes qualitatives avancées en santé publique
MSO 6331	1	Introduction à l'évaluation d'impact sur la santé
MSO 6340	1	Intersectorialité-partenariat en santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6351	1	Développement des communautés
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention
MSO 6616	3	Gestion et analyse de données de recherche
MSO 6624	3	Science des données de santé publique
MSO 6634	1	Synthèse des connaissances : revue systématique

Bloc 80C

Obligatoire - 21 crédits.

MSO 6610	21	Mémoire

Programme 2-481-1-5 Version 02 (A18)

D.E.S.S. en santé publique

Objectifs

Le programme vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et de la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; il permet d'intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés. Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Le candidat doit avoir une connaissance de la langue française atteignant le niveau que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, le candidat doit avoir réalisé une partie significative de ses études dans cette langue. Dans le cas contraire, il doit, si la Faculté l'exige, faire la preuve d'une connaissance suffisante du français en présentant les résultats d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal (https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/connaissance-francais/exigence-admission/tests-diplomes-acceptes#title-lis).
Les résultats doivent attester de l'atteinte du niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour les trois compétences suivantes :

- Compréhension orale.
- Compréhension écrite.
- Production écrite.

Veuillez prendre note que les tests de français TFI (Test de français international) faits après le 1er février 2023 ne sont plus acceptés. Toutefois, les résultats des tests TFI obtenus avant cette date et dont la validité n'est pas échue continueront d'être honorés jusqu'à leur date d'expiration. Un score minimal de 605/990 à ce test sera exigé pour l'admission.
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit. En santé publique, plusieurs lectures et documents de référence sont en anglais

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.
La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Statuts

Plein temps et temps partiel

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

5. Transfert

L'étudiant qui a réussi 12 crédits de cours (incluant le cours en biostatistique MSO6060 et le cours d'épidémiologie MSO6011) au D.E.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.
L'étudiant qui souhaite faire un passage à la maîtrise choisira de préférence des cours au choix qui correspondent aux cours obligatoires de l'option qui l'intéresse.

6. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités suivantes:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

ASA 6754	3	Système de santé et santé des populations
MSN 6115	3	Santé et environnement 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6060	3	Concepts de base en biostatistique
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention
SPU 6600	3	Principes et enjeux de la santé publique

Bloc 70B

Choix - 12 crédits.
Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, de gestion, d'évaluation et politiques de santé, de santé environnementale et santé au travail ou tout autre cours avec l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-799-6-0 Version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en analyse des mégadonnées en santé

Programme multifacultaire offert par la Faculté de médecine, la Faculté des arts et sciences et l'École de santé publique. La structure du programme est présentée dans l'annuaire de la Faculté de médecine.

Objectifs

Le but de ce programme est de développer chez les étudiants des compétences en analyse et manipulation de données en santé. Au terme de son cheminement, l'étudiant pourra travailler dans une équipe de recherche en sciences de la vie et de la santé à titre d'utilisateur expert de données. Il pourra aussi travailler dans toute entreprise générant des mégadonnées et voulant en tirer profit.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

1.1. Conditions particulières pour les options

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en analyse des mégadonnées en santé, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
- Être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle en sciences de la vie ou de la santé ou l'équivalent.
- Avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.2. Connaissances préalables requises

Le candidat doit avoir des connaissances de base en statistique (voir par exemple les cours SBP1925 ou BIO2041) et en programmation appliquée (voir par exemple le cours BCM2550).

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Règles particulières quant au programme d'études

Dans un premier temps, les inscriptions seront limitées à 25 étudiants sélectionnés en fonction de leur moyenne cumulative.

Structure du programme

Ce programme d'études comporte 17 crédits.

Segment 70

Les crédits de ce programme d'études sont répartis de la façon suivante: 7 crédits obligatoires et 10 crédits à option

Bloc 70A Général

Obligatoire - 7 crédits.

BIO 6033	3	Méthodes quantitatives en biologie
IFT 6501	4	Traitement informatique des mégadonnées

Bloc 70B Éthique

Option - 1 crédit.

BIE 6501	1	Éthique, santé publique et mégadonnées
BIE 6502	1	Éthique, sciences biomédicales et mégadonnées

Bloc 70C Utilisation des données en santé publique

Option - Maximum 9 crédits.

ASA 6768	3	Analyse des systèmes d'information en santé
ASA 6769	3	Gestion et visualisation des données en santé
MSO 6624	3	Science des données de santé publique

Bloc 70D Utilisation des données biomédicales

Option - Maximum 9 crédits.

BIN 6010	3	Bio-informatique des données
BIN 6011	3	Bio-informatique des structures moléculaires
GBM 6300	3	Imagerie moléculaire et cellulaire quantitative

Programme 3-481-1-1 Version 05 (A19)

Doctorat en santé publique (Ph. D.)

Objectifs

Le doctorat en santé publique vise à former des :

- chercheurs autonomes qui maîtriseront un champ disciplinaire tout en sachant maintenir une vision globale de la santé publique
- professeurs qualifiés capables de former, à leur tour, des étudiants aux trois cycles des études universitaires dans le domaine de la santé publique
- experts de haut niveau dans leur domaine de spécialisation.

Option Épidémiologie

Cette option vise à former des chercheurs qui utiliseront leurs compétences en épidémiologie pour devenir des leaders en recherche et en enseignement dans des milieux académiques, de santé publique, cliniques, gouvernementaux et/ou privés. Les champs principaux d'application des chercheurs qui gradueront du programme incluent : l'identification et la caractérisation des causes des problèmes de santé (au niveau individuel et populationnel), de même que l'étude des déterminants de la santé dans un but de prévention et d'amélioration de la santé des populations.

Option Promotion de la santé

Cette option vise à former des chercheurs qui pourront conduire des recherches qui permettront de : développer des théories et des modèles de changement des individus et des structures qui influencent la santé; développer des théories et des modèles qui visent à réduire les inégalités sociales de santé; développer des modèles et des théories de l'intervention permettant aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé, évaluer les interventions de promotion de la santé.

Option Toxicologie et analyse du risque

L'option vise à former des chercheurs qui contribueront : 1) au développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à divers agresseurs (modélisation, méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition à diverses substances toxiques); 2) au développement de la connaissance de la relation dose-réponse de ces agresseurs chez l'humain, qui passe par l'étude de leur toxicocinétique, de leurs mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'ils peuvent engendrer, et de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et 3) à la caractérisation des risques associés aux agresseurs de l'environnement général et du milieu de travail.

Option Santé mondiale

L'option vise à promouvoir l'acquisition des compétences essentielles à une bonne pratique de recherche en Santé mondiale, caractérisée par (i) une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes; (ii) l'alignement de la recherche sur les besoins des pays et des populations concernées; (iii) la mise en oeuvre de partenariats de recherche équitables avec des institutions du sud; (iv) le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables; (v) le renforcement des capacités dans les pays partenaires; (vi) la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques professionnelles.

Option Systèmes, organisations et politiques de santé

Cette option vise à former des chercheurs, des professeurs et des experts de haut niveau sur les systèmes, organisations et politiques de santé. Ils sauront observer et analyser les défis sociaux, politiques, économiques et de gestion posés par ces systèmes et organisations, et proposer des moyens d'y faire face, en utilisant une démarche scientifique rigoureuse. Ils contribueront aux débats scientifiques et sociaux sur les systèmes, organisations et politiques de santé en maîtrisant les perspectives critiques pertinentes.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée (consulter les spécifications propres à chaque option)
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- satisfaire aux exigences d'examen des dossiers et d'entrevue (le cas échéant) du programme de doctorat en santé publique de l'ESPUM.

Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (http://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques);
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

OPTION Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise en épidémiologie ou relié (avec mémoire obligatoirement). L'étudiant qui a fait une M. Sc. avec stage peut être admis sous condition d'avoir rédigé un article de recherche de premier auteur en épidémiologie.
- les candidats doivent avoir réussi les cours suivants ou leur équivalent : MSO6011 Introduction à l'épidémiologie, MSO6061 Introduction à la biostatistique (ou MSO6060 Concepts de base en biostatisque), MSO6014 Épidémiologie intermédiaire, MSO6067 Régressions linéaire, logistique, et ANOVA, MSO6619 Introduction à l'analyse de survie, MSO6634 Synthèse des connaissances : revue systématique et MSO 6635 Synthèse des connaissances : méta-analyse

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Promotion de la santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines
- avoir réussi les cours MSO 6060 Concepts de base en biostatistique et MSO 6011 Concepts et méthodes en épidémiologie

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Toxicologie et analyse du risque

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir reçu une formation de base dans les trois domaines suivants : en santé environnementale, toxicologie et statistiques (par exemple les cours MSN6115, TXL6010, MSO6060 ou des équivalents).

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) de recherche avec mémoire dans une discipline de la santé, des sciences sociales ou humaines; ou équivalent. L'étudiant qui a fait une maîtrise avec stage peut être admis sous condition d'avoir rédigé un article de recherche de premier auteur en santé mondiale,
- avoir bénéficié au cours de sa formation de second cycle d'un enseignement ayant exposé le candidat aux enjeux de santé mondiale, ou à la pratique de la recherche en santé mondiale
- avoir réussi au cours de sa formation préalable un cours de base en épidémiologie, par exemple MSO6001 ou MSO6011, et en biostatistique, par exemple MSO6060.

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

OPTION Systèmes, organisations et politiques de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- être titulaire d'une maîtrise dans une discipline des sciences de la santé, des sciences sociales, des sciences humaines ou dans toute autre discipline pertinente.
- avoir bénéficié, au cours de sa formation de second cycle ou dans son expérience

de travail, d'une exposition aux concepts et méthodes reliés à l'analyse des systèmes, organisations et politiques de santé (par exemple, ASA6754 Systèmes de santé et santé des populations) et aux méthodes de recherche quantitatives (par exemple, MSO6067 Régressions linéaire, logistique, et ANOVA) et qualitatives (ASA6704 Introduction à la recherche qualitative).

À défaut de se conformer, des cours complémentaires ou des trimestres préparatoires pourraient être exigés.

1.1 Conditions générales du passage accéléré de la M. Sc. au Ph. D.

Les conditions d'admissibilité à un passage accéléré diffèrent selon les spécialisations. Pour toutes les options, les conditions suivantes s'appliquent :

- le candidat doit avoir maintenu une moyenne de 3,9 à la scolarité de la maîtrise exigée, et ce, à l'intérieur de trois trimestres consécutifs et sans interruption entre la maîtrise et le doctorat
- déposer au moins un des documents suivants (des documents supplémentaires pourraient être exigés en fonction de la spécialisation visée) :
- a) mémoire de recherche d'une maîtrise antérieure s'il y a lieu
- b) un article ou chapitre de livre publié ou accepté, pour lequel il y a eu un comité de lecture, et duquel l'étudiant est premier auteur
- c) un article ou chapitre de livre soumis ou en préparation et pour lequel l'étudiant est premier auteur
- d) un texte de 10 à 15 pages produit par l'étudiant qui fait état de l'avancement de la recherche entreprise durant la maîtrise et développe brièvement les perspectives de déroulement au niveau du doctorat.

Dans les scénarios c) ou d), le texte est évalué par deux juges indépendants membres de l'option pour laquelle la personne pose sa candidature. Le texte est évalué selon les critères suivants :

- 1- le texte est bien écrit et présente clairement une problématique, une littérature pertinente, une méthode adéquate
- 2- le texte correspond à la qualité et maîtrise des concepts attendus pour quelqu'un qui présente un mémoire de maîtrise
- 3- dans le cas d'avis divergents par les évaluateurs, un troisième évaluateur est recruté. Son évaluation se fait à l'aveugle des évaluations précédentes.

OPTION Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en épidémiologie ou M. Sc. en santé publique avec mémoire.

OPTION Promotion de la santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. santé publique avec mémoire.

OPTION Toxicologie et analyse du risque

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité de la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail, option avec mémoire

OPTION Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité d'une maîtrise de l'ESPUM (avec mémoire).

OPTION Systèmes, organisations et politiques de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- avoir terminé la scolarité d'une maîtrise de l'ESPUM dans une discipline pertinente.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse du projet de recherche de 200 à 500 mots
- Trois lettres de recommandation
- Article scientifique dont vous êtes premier auteur

2. Scolarité

L'étudiant s'inscrit à temps plein pendant six trimestres.

3. Statuts

Plein temps et demi temps

4. Examen de synthèse

- L'examen de synthèse comporte deux épreuves. Chaque épreuve est jugée par un jury de trois professeurs et doit être complétée avec succès pour que l'examen soit réussi. Toute partie de l'examen peut être ajournée une seule fois.
- L'épreuve écrite de l'examen de synthèse comprend une section santé publique et une section de spécialisation qui correspond à l'option choisie. Cette épreuve a généralement lieu, à date fixe, au trimestre d'été suivant l'admission, après avoir complété les séminaires du tronc commun de santé publique.
- La deuxième épreuve est la défense du protocole de recherche avant la fin du 6e trimestre d'inscription, les trimestres de préparation, de suspension sont exclus du calcul de cette échéance.

5. Recherche et thèse

Tout de suite après avoir soutenu son protocole avec succès, l'étudiant doit soumettre son projet à un Comité d'éthique pertinent et compétent en fonction du sujet et obtenir un certificat de conformité.

6. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon 5 options:
- option Épidémiologie (segment 01 et segment 71),
- option Promotion de la santé (segment 01 et segment 73),
- option Toxicologie et analyse du risque (segment 01 et segment 74),
- option Santé mondiale (segment 01 et segment 76)
- option Systèmes, organisations et politiques de santé (segment 01 et segment 79).

Segment 01 Tronc commun

Ces crédits sont obligatoires pour toutes les options.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

BIE 70501	0	Éthique de la recherche en santé publique 1
BIE 70502	1	Éthique de la recherche en santé publique 2
SPU 7001	3	Séminaire général en santé publique
SPU 70501	0	Lecture scientifique de la santé publique 1
SPU 70502	1	Lecture scientifique de la santé publique 2

Segment 71 Propre à l'option Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et la rédaction d'une thèse, et 3 crédits au choix.
Un crédit complémentaire (MSO 6634 Synthèse des connaissances : revue systématique) devra être fait dans la première année d'inscription par les étudiants qui n'ont pas fait ce cours ou l'équivalent dans le cadre de leurs études antérieures.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

PHM 7078	3	Méthodes avancées en inférence causale
SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7150	3	Séminaire de méthodes en épidémiologie
SPU 7152	3	Épidémiologie avancée
SPU 7153	3	Méthodes avancées/Analyses longitudinales et multi-niveaux

Bloc 71B

Choix - 3 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours de méthode relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 71C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Segment 73 Propre à l'option Promotion de la santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 67 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, un maximum de 3 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7300	3	Séminaire en promotion de la santé
SPU 7351	3	Séminaire de méthodes en promotion de la santé
SPU 73521	0	Recherche en promotion de santé 1
SPU 73522	3	Recherche en promotion de santé 2

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

MSO 6131	3	Stratégies en promotion de la santé et prévention
MSO 6612	3	Promotion de la santé et prévention

Bloc 73C

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours avancé de méthodologie avancée relié au sujet de la thèse de 3 crédits et un cours de contenu relié au sujet de la thèse de 3 crédits.
Après consultation avec le responsable de l'option, l'étudiant peut suivre un cours de niveau maîtrise en promotion de la santé ou choisir un cours avancé en promotion de la santé relié au sujet de la thèse.

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Segment 74 Propre à l'option Toxicologie et analyse du risque

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires, dont 70 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

SPU 7400	3	Séminaire en toxicologie et analyse du risque
SPU 7421	3	Méthodes avancées en analyse du risque
SPU 74231	0	Méthodes avancées en toxicologie et analyse du risque 1
SPU 74232	6	Méthodes avancées en toxicologie et analyse du risque 2

Bloc 74B

Choix - 3 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un cours relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 74C Recherche et thèse

Obligatoire - 70 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7911	70	Thèse

Segment 76 Propre à l'option Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 9 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7600	3	Séminaire en santé mondiale
SPU 7601	3	Pratiques de recherche en santé mondiale
SPU 7650	3	Rédaction d'un protocole de recherche

Bloc 76B

Choix - 9 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir un ou deux cours de méthodologie avancé relié au sujet de la thèse de 3 crédits et un ou deux cours de contenu relié au sujet de la thèse de 3 crédits.

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Segment 79 Propre à l'option Systèmes, organisations et politiques de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 81 crédits obligatoires, dont 67 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 9 crédits au choix.

Bloc 79A

Obligatoire - 9 crédits.

SPU 7200	3	Sém. analyse des syst./org. et politiques de santé
SPU 7201	3	Système de santé et pluridisciplinarité
SPU 7250	3	Recherche en gestion et analyse des systèmes

Bloc 79B

Choix - 9 crédits.
Parmi le répertoire de cours de deuxième ou de troisième cycle de l'École de santé publique ou à l'Université de Montréal et Écoles affiliées, et avec l'approbation du directeur de recherche, choisir trois cours pertinents à la réalisation de la recherche doctorale.

Bloc 79C Recherche et thèse

Obligatoire - 67 crédits.

SPU 7000	0	Examen général de doctorat
SPU 7912	67	Thèse

Programme 3-481-1-2 Version 00 (A23)

Doctorat professionnel en santé publique (Ph. D.)

Objectifs

La mission du Doctorat professionnel en santé publique est de former des leaders polyvalents en santé publique, tant au niveau national qu'international, ayant une vision large du domaine et possédant les compétences nécessaires pour analyser des problématiques complexes de santé publique et pour développer, mettre en ouvre et évaluer les politiques, programmes et interventions pour y faire face.
L'organisme d'agrément du programme (CEPH) définit un ensemble de compétences qu'un Doctorat professionnel en santé publique doit permettre d'acquérir et qui en constituent les objectifs spécifiques. Il stipule aussi que des compétences particulières à chaque programme doivent s'y ajouter.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat professionnel en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité au Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- etre titulaire d'une maîtrise en santé publique ou l'équivalent, d'une maîtrise en administration de la santé ou l'équivalent, ou d'une autre maîtrise pertinente;
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent;

Notez qu'une expérience professionnelle est un atout.
De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrit (capacité de lecture).

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae détaillé.
- Une lettre de motivation.
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement).

1.2. Connaissances préalables requises

- Avoir suivi le cours MSO 6060 Concepts de base en biostatistique ou le cours MSO 6061 Introduction à la biostatistique ou leur équivalent;
- Avoir suivi le cours SPU 6002 « Introduction aux méthodes qualitatives » ou son équivalent;
- Avoir été exposé au cours de sa formation ou à travers son expérience professionnelle aux contenus des cours suivants ou à leur équivalent, à défaut de quoi ces cours devront être suivis au début du programme (cours complémentaires):
- MSO 6011 Concepts et méthodes en épidémiologie (3 cr.)
- SPU 6600 Principes et enjeux de la santé publique (3 cr.)

1.3. Exigences et/ou informations supplémentaires

Les candidats retenus sur dossier participent ensuite à une entrevue de sélection.

2. Scolarité

La durée minimale est de 9 trimestres temps plein ou son équivalent; la durée maximale est de 18 trimestres à temps plein ou son équivalent.

3. Transfert et équivalences

Les étudiants issus du D.E.P.A. en santé publique se voient créditer les cours équivalents au Doctorat professionnel en santé publique.

4. Examen de synthèse de Doctorat

L'étudiant doit avoir subi un examen général au plus tard avant la fin du neuvième trimestre de sa scolarité s'il est inscrit à plein temps ou l'équivalent s'il est inscrit à temps partiel. Les trimestres de préparation et d'interruption des études sont exclus du calcul établissant cette échéance.

Structure du programme

Ce programme d'études comporte un total de 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à un essai doctoral, 15 à 30 crédits à option et un maximum de 15 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 30 crédits.

SPU 7007	3	Séminaire professionnel de santé publique
SPU 7008	3	Séminaire de méthodes multidisciplinaires
SPU 7009	3	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances
SPU 7012	3	Séminaire d'intégration multidisciplinaire
SPU 7110	3	Séminaire de pratique communautaire
SPU 7152	3	Épidémiologie avancée
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé
SPU 76511	0	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 1
SPU 76512	6	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 2

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.
Choisir 15 à 30 crédits en lien avec le projet doctoral parmi des cours à portée analytique (perspectives d'intervention, méthodologie) dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou de toute autre université, avec l'approbation de la direction du programme.

ASA 6132	3	Marketing social
ASA 6703	3	Économie de la santé
ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
ASA 6766	3	Gestion des opérations et gestion de la qualité
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
BIE 70501	0	Éthique de la recherche en santé publique 1
BIE 70502	1	Éthique de la recherche en santé publique 2
MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6312	3	Méthodes qualitatives avancées en santé publique
MSO 6330	2	Protection de la santé
MSO 6350	1	Communication et santé publique
MSO 6430	1	Transfert des connaissances
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux
MSO 6617	2	Épidémiologie et santé publique
MSO 6619	1	Introduction à l'analyse de survie
PLU 6048	3	Connaissances et innovations en santé
SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7200	3	Sém. analyse des syst./org. et politiques de santé
SPU 7351	3	Séminaire de méthodes en promotion de la santé
SPU 7500	3	Séminaire en gestion des organisations de santé
SPU 7600	3	Séminaire en santé mondiale

Bloc 70C

Choix - Maximum 15 crédits.
Choisir au maximum 15 crédits de cours en lien avec le projet doctoral et le profil de compétences recherché dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou de toute autre université, avec l'approbation de la direction du programme.

Bloc 70D Projet doctoral et essai doctoral

Obligatoire - 30 crédits.

SPU 7090	0	Examen de syntèse
SPU 7120	3	Séminaire de projet doctoral
SPU 7130	3	Pratiques avancées en santé publique
SPU 7920	24	Essai doctoral

Programme 3-481-1-7 Version 04 (A18)

Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.E.P.A.)

Objectifs

À la fin de ce programme, l'étudiant maîtrisera un ensemble d'outils méthodologiques associés à la santé publique et les appliquera à des problématiques spécifiques au domaine de spécialisation choisi.
Il sera apte à exercer son leadership dans le cadre d'activités multidisciplinaires et multisectorielles et à procéder efficacement au transfert des connaissances. Sa pratique professionnelle sera fondée sur l'utilisation des données probantes, sur de solides principes éthiques et sur une ouverture à la diversité sous toutes ses formes.

Option Épidémiologie

L'étudiant maîtrisera les concepts et méthodes épidémiologiques et les appliquera à des problématiques complexes en santé. Plus spécifiquement, il sera capable de :

- appliquer les concepts et méthodes épidémiologiques à une problématique de santé publique visant l'amélioration de la santé des populations
- procéder à l'analyse critique d'études épidémiologiques sur un sujet spécifique en faisant ressortir les forces et les faiblesses des devis et en procédant à l'interprétation judicieuse des résultats de recherche
- s'impliquer dans la conception et la conduite d'études épidémiologiques et dans l'analyse des résultats de ces études
- participer à la production de connaissances et de savoirs éprouvés (evidence-based) utiles notamment à l'intervention en santé publique

Option Analyse du risque et toxicologie

L'étudiant maîtrisera les concepts et les principales méthodes actuellement utilisées en analyse du risque toxicologique. Plus spécifiquement, le candidat sera capable : :

- d'utiliser des outils de pointe (p. ex. modélisation pharmacocinétique, surveillance biologique) afin d'évaluer l'exposition à des contaminants qui se retrouvent dans l'air intérieur, l'air extérieur, l'eau potable, les aliments, les sols ainsi que le milieu du travail;
- d'évaluer les données d'études toxicologiques (in vitro, in vivo, in silico) afin de développer des normes (p. ex. dose journalière admissible, concentration maximale acceptable dans l'eau potable) pour l'exposition à des contaminants de l'environnement;
- de caractériser le risque lié à une exposition aux contaminants de l'environnement en s'appuyant sur les relations dose-réponse et les données d'exposition, tout en tenant compte de la variabilité interindividuelle en termes d'exposition et de sensibilité.

Option Analyse et management des systèmes de santé

À la fin de ce programme, le candidat :

- comprendra la dynamique des systèmes de santé et des systèmes de soins selon une perspective pluridisciplinairepluridisciplinaire et intersectorielle
- comprendra et appliquera des approches managériales, économiques, épidémiologiques et statistiques pour analyser et intervenir dans les systèmes et organisations de santé
- pourra analyser et critiquer les politiques et interventions dans les systèmes et organisations de santé en se fondant sur les données probantes
- utilisera les méthodes de recherche, d'évaluation, de planification et de gestion appropriées pour développer, mettre en oeuvre et évaluer des politiques et interventions dans les systèmes et organisations de santé

Option Santé mondiale

L'étudiant maîtrisera les compétences essentielles à une bonne pratique professionnelle en santé mondiale, soit en développement ou en gestion des programmes, soit en participation dans la recherche, compétences caractérisées par :

- une démarche multidisciplinaire adaptée à la complexité des enjeux et des contextes
- l'alignement des programmes, des interventions et de la recherche sur les besoins des pays et des populations concernées
- la mise en oeuvre de partenariats équitables avec des institutions du Sud
- le respect des spécificités culturelles et la protection des populations vulnérables
- le renforcement des capacités dans les pays partenaires
- la proximité des chercheurs avec les acteurs du développement pour l'intégration des connaissances dans les pratiques.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir suivi le cours MSO 6061 Introduction à la biostatistique, ou son équivalent
- avoir suivi le cours SPU6600 Concepts de base en santé publique, ou son équivalent. En l'absence de ce cours, 3 crédits de cours complémentaires s'ajouteront à sa scolarité et l'étudiant devra s'y inscrire dès son premier trimestre.
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent (l'expérience professionnelle du candidat sera prise en compte)
- Une expérience professionnelle d'au moins deux ans est fortement encouragée
- une entrevue pourra être exigée par le Comité d'admission après étude du dossier

Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (http://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques);
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae détaillé
- Une lettre d'intention qui décrit comment le D.E.P.A. contribuera à l'amélioration de la capacité d'intervention du candidat dans sa pratique et comment sa pratique, actuelle ou à venir, enrichira son expérience de formation dans le cadre du D.E.P.A.
- Une esquisse de 200 mots qui résume la problématique que le candidat souhaite approfondir au cours de sa formation
- Deux lettres de référence, dont l'une du superviseur ou du directeur des études de 2e cycle si le candidat a terminé ses études de 2e cycle depuis moins de 5 ans
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement).

Option Épidémiologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en sciences fondamentales (microbiologie, biologie, etc.), sciences cliniques ou populationnelles (épidémiologie, santé publique, bio-statistiques), sciences sociales (démographie, administration, sociologie, économie, etc.), sciences de la santé (nursing, médecine vétérinaire, etc.)
- avoir réussi les cours MSO 6011 (Introduction à l'épidémiologie) et MSO 6014 (Épidémiologie intermédiaire) ou les équivalents
- avoir réussi MSO 6061 (Introduction à la biostatistique) et MSO 6067 (Régressions linéaire, logistique, et ANOVA) ou les équivalents
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)

Option Analyse du risque et toxicologie

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en sciences fondamentales (microbiologie, biologie, etc.), sciences cliniques ou populationnelles (épidémiologie, santé publique, bio-statistiques), sciences appliquées (santé environnementale ou santé au travail), sciences de la santé (nursing, médecine vétérinaire, etc.)
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)

- une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Analyse et management des systèmes de santé

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en administration de la santé, santé communautaire ou discipline connexe (clinique, sciences humaines, administration des affaires, etc.) ou l'équivalent
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
- une expérience de travail pertinente est jugée un atout

Option Santé mondiale

En plus des conditions générales décrites plus haut, les conditions suivantes s'appliquent :

- maîtrise en santé publique, santé mondiale, ou sciences populationnelles ou sociales ou de la santé, ou une combinaison équivalente de formation et d'expérience
- avoir suivi le cours ASA6734 Fondements en santé mondiale ou son équivalent
- minimum de trois ans d'expérience dans la recherche ou la pratique de santé publique ou domaines connexes dont un minimum d'un an d'expérience en développement international ou en santé mondiale

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein (automne et hiver) et la scolarité maximale est de neuf trimestres à temps partiel.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le diplôme d'études professionnelles approfondies (D.E.P.A) comporte 30 crédits. Il est offert selon les options suivantes:
- option Épidémiologie (segment 71);
- option Analyse de risque et toxicologie (segment 74);
- option Analyse et management des systèmes de santé (segment 75);
- option Santé mondiale (segment 76).

Cours complémentaires
SPU6600 - Principes et enjeux de la santé publique (3cr.)

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 18 crédits.

SPU 7007	3	Séminaire professionnel de santé publique
SPU 7008	3	Séminaire de méthodes multidisciplinaires
SPU 7009	3	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances
SPU 7012	3	Séminaire d'intégration multidisciplinaire
SPU 76511	0	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 1
SPU 76512	6	Séminaire avancé en gestion de projet en santé 2

Segment 71 Spécialisation Épidémiologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 7100	3	Séminaire en épidémiologie
SPU 7152	3	Épidémiologie avancée

Bloc 71B Méthodes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6611	3	Analyses longitudinales et multi-niveaux

Bloc 71C Concept et application

Option - Maximum 3 crédits.

MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition

Bloc 71D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Segment 74 Spécialisation Analyse du risque et toxicologie

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires

Bloc 74A

Obligatoire - 12 crédits.

MSN 6136	3	Principes de l'analyse du risque 1
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6067	3	Régressions linéaire et logistique, et ANOVA

Segment 75 Spécialisation Analyse et management des systèmes de santé

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires et 6 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 7500	3	Séminaire en gestion des organisations de santé
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 75B Méthodes quantitatives ET qualitatives

Choix - Maximum 6 crédits.
Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle en méthodes quantitatives ET un cours de deuxième ou de troisième cycle en méthodes qualitatives dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études

Segment 76 Spécialisation Santé mondiale

Les crédits de l'option, incluant le segment 01, sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 7600	3	Séminaire en santé mondiale

Bloc 76B Méthodes avancées de recherche et d'évaluation en éthique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ASA 6704	3	Introduction à la recherche qualitative
BIE 6006	3	Éthique des politiques de santé
BIE 6016	3	Bioéthique et santé publique
BIE 6104	3	Méthodes de recherche en bioéthique
BIE 70501	0	Éthique de la recherche en santé publique 1
BIE 70502	1	Éthique de la recherche en santé publique 2
DMO 6011	3	Analyse démographique 1
HEC 7604A	3	Méthodes de recherche qualitative en gestion (METH80459)

INT 6020	3	Économie politique internationale
MSO 6008	1	Revues narratives et systématiques
MSO 6018	3	Introduction à l'épidémiologie génétique
MSO 6028	3	Introduction aux théories de la mesure
MSO 6075	3	Essais cliniques randomisés
MSO 6116	3	Planification et évaluation en santé

Bloc 76C Prévention et contrôle des maladies transmissibles/non transmissibles

Option - maximum 3 crédits.

MSO 6019	3	VIH: de l'épidémiologie à l'intervention
MSO 6023	3	Épidémiologie des infections
MSO 6150	3	Investigation d'éclosions
MSO 6330	2	Protection de la santé
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
SOI 6216	3	Environnement et prévention des infections

Bloc 76D

Choix - Maximum 3 crédits.
Choisir un cours de deuxième ou de troisième cycle dans le répertoire des cours de l'École de santé publique avec l'approbation du responsable du programme d'études.

Programme 3-631-6-0 Version 00 (H18)

Microprogramme de troisième cycle en leadership appliqué à la santé

Objectifs

Au terme de ce programme, le candidat sera en mesure de:

- 1) Exercer un leadership mobilisateur dans le cadre de ses activités professionnelles et académiques
- 2) Travailler en équipe de façon efficace dans des contextes multidisciplinaires et multisectoriels
- 3) Communiquer efficacement et faciliter le transfert et la co-production de connaissance avec divers publics cibles
- 4) Gérer efficacement des projets de santé publique
- 5) Tenir compte de la diversité sous toutes ses formes dans ses activités professionnelles

Règlement des études - Dispositions propres au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- Être candidat ou avoir terminé un programme de PhD en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux.
- OU
- Être titulaire d'une maîtrise en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent et détenir une expérience professionnelle d'au moins deux ans.

Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit. Aucun test de français n'est exigé pour être admis dans le programme. Cependant une fois admis, les étudiants réputés non francophones devront passer un test de français (http://espum.umontreal.ca/etudes/competences-linguistiques)
Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit, plusieurs lectures et documents de référence en santé publique sont en anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention qui décrit comment le microprogramme contribuera à l'amélioration de la capacité d'intervention du candidat dans sa pratique
- Deux lettres de référence dont l'une du directeur de recherche si le candidat est actuellement inscrit dans un programme de PhD ou s'il a gradué depuis trois ans ou moins
- Un plan de financement des études (requis pour les étudiants étrangers seulement)

1.2. Connaissances préalables requises (le cas échéant)

Les candidats devront avoir fait l'équivalent de ces deux cours (offerts en ligne):

- SPU 6001 Politiques publiques en santé 2 crédits
- MSO 6300 Introduction à la santé publique 1 crédit

2. SCOLARITÉ (durée minimale et maximale / statut des étudiants)

La scolarité minimale est d'un trimestre plein temps (deux à temps partiel) et la scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de la première inscription.

3. Exigence en communication scientifique en santé publique

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités touchant:

- La recherche documentaire;
- Les bonnes pratiques pour éviter le plagiat;
- La rédaction scientifique;

et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Structure du programme

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Le microprogramme comporte 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

SPU 7009	3	Séminaire de leadership et de transfert des connaissances
SPU 7550	3	Séminaire avancé de gestion de projet en santé

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

SPU 7008	3	Séminaire de méthodes multidisciplinaires
SPU 7501	3	Évaluation des interventions en santé

Bloc 70C

Option - 3 crédits.
Préalables:
SPU7012: Pour les étudiants du programme 3-631-6-0, être candidat ou détenir un doctorat en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux, et avoir complété au moins 12 crédits de cours SPU de 3e cycle.
SPU7505: Pour les étudiants de programme 3-631-6-0, détenir une maîtrise en santé publique ou dans le domaine de la santé ou des services sociaux.

SPU 7012	3	Séminaire d'intégration multidisciplinaire
SPU 7505	3	Séminaire d'application et d'intégration